



HAL
open science

Mobilités et lien social : sphères privée et professionnelle à l'épreuve du quotidien

Leslie Belton-Chevallier

► **To cite this version:**

Leslie Belton-Chevallier. Mobilités et lien social : sphères privée et professionnelle à l'épreuve du quotidien. Sociologie. Université Paris-Est, 2009. Français. NNT : 2009PEST1070 . tel-00545636v2

HAL Id: tel-00545636

<https://theses.hal.science/tel-00545636v2>

Submitted on 7 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Ecole Doctorale Ville et Environnement

Thèse de Doctorat de l'Université Paris-Est
Sociologie

Leslie BELTON CHEVALLIER

Mobilités et lien social

Sphères privée et professionnelle à l'épreuve du quotidien

Thèse dirigée par Frédéric DE CONINCK
Soutenue le 2 novembre 2009

Composition du Jury

Claire BIDART, Chargée de recherche CNRS au LEST.

Patrice FLICHY, Professeur à l'Université Paris-Est.

Vincent KAUFMANN, Professeur Assistant à l'EPFL.

Marie-Hélène MASSOT, Directrice de Recherche INRETS au LVMT.

Diane-Gabrielle TREMBLAY, Professeure à l'Université du Québec.

à Claude,

Remerciements

Comment en arriver à se poser des questions autour du lien social et de la mobilité quotidienne ? Ne nous leurrions pas : ce n'est pas uniquement par intérêt scientifique. Le point de départ est avant tout personnel. Etant l'enfant aînée d'une famille recomposée, la question fait sens depuis longtemps... Aller chercher un frère à l'aviron ou au kayak, emmener une sœur à l'école ou à l'équitation, s'arranger pour que Papa vienne nous chercher le samedi matin entre 10h et midi (approximativement), savoir qui de Maman ou Joli Papa viendra me chercher à la sortie du lycée, etc. Au quotidien cette multiplication des liens familiaux est en soi tout un travail d'orchestration. Et il n'y a pas que le quotidien, il y a aussi les vacances à un bout et à un autre de la France, celles où on reste à la maison à s'occuper des petites sœurs entre parcs d'attractions, balades en forêt ou sorties culturelles, les fêtes de famille, les anniversaires, les Noël, tous ces événements qui ponctuent le cours d'une vie... La mobilité là-dedans, elle est omniprésente. Et elle n'est pas qu'une dérivée. Elle est un enjeu à négocier, à conquérir. Elle est surtout l'instrument magique de la conciliation, l'outil qui fait perdurer le lien malgré les aléas de la vie, malgré la distance géographique... Aussi mes premiers remerciements vont naturellement à tous les personnages de cette mosaïque familiale qui ont, sans le savoir, transformé un état de fait personnel en une question et un travail de recherche. A mes parents, mes beaux-parents, mes frères et sœurs (entier, demie ou de cœur, c'est du pareil au même !), mes grands parents (et plus particulièrement pour trois semaines de février 2009, ils sauront pourquoi), à ma tante et mon oncle, mes cousins, à ma nouvelle famille par alliance tout aussi recomposée que la mienne, à eux tous !!

En plus des liens du sang, il y a aussi les liens du cœur, de l'amitié, ceux noués au fil des années et qui sont toujours présents, vous soutiennent et vous nourrissent. Pardonnez-moi par avance cet inventaire à la Prévert. A Florian pour toutes ces discussions apéritives sur les joies de la vie du thésard, à Analie pour avoir été là et écouté bien patiemment, à Katia pour tous ces moments d'aération, à Landry pour avoir si souvent squatté notre canapé en supportant de voir nos échines courbées sur nos ordinateurs, à Lucie, Patrice, Anne-So, Marie, Mathieu, au CSMB, à une bande de trublions auvergnats chers à mon cœur, à mes camarades de D2, etc. A eux tous pour ces superbes instants en leur compagnie, pour ces étés mémorables, ces fêtes, ces repas, ces moments de convivialité et d'anthologie...

Et puis il y a aussi tous ces gens qui font que la thèse n'est pas cet horrible chemin de croix souvent décrit, qui sont sources d'échanges, d'apprentissages, de convivialité et d'amitiés. Qu'ils

en soient chaleureusement remerciés. A Hélène, ma camarade de bureau, ma postière préférée, pour les relectures mutuelles, pour son support et son optimisme sans faille sur le présent document, à Miguel et Benjamin, mes camarades de promotion doctorat cuvée 2005, pour tous ces moments partagés dans l'euphorie, le ras-le-bol ou le désespoir (au choix), à Benjamin M-B et Yves pour toutes ces pauses de l'après-midi à discuter, manger du chocolat entre franches rigolades et conseils judicieux, à Vinciane pour des discussions théoriques sur le réel, le virtuel et autres joyeusetés, pour d'autres discussions moins sérieuses sur les joies de l'univers vidéoludique, pour les pauses clopes « en cachette » au LATTTS, à Caroline pour tous ces séminaires en sa compagnie à travers l'Europe, à Marianne Senior pour sa jovialité permanente, à Mariane Junior pour son sens de l'humour et son autodérision, et à beaucoup d'autres en pagaille : Emre, Sandrine, Anne, Marion, Raouf, Laurent P., Laurent T., Nicolas, Gwendal, Virginie, Annabelle, etc. J'ai une reconnaissance plus particulière pour quatre personnes qui ont été d'un support inestimable pour la rédaction de ce mémoire : Anca Boboc et Laurence Dhaleine pour leur encadrement en DEA et pour m'avoir permis d'accéder à la plupart de mes terrains, à Marie-Hélène Massot pour ses nombreux conseils théoriques et pour ces moments partagés sur le terrain, à Caroline Gallez pour ses relectures patientes, précises et ô combien éclairantes.

Avant de conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux membres du jury pour leurs lectures et leurs commentaires précieux sur le présent travail : Claire Bidard, Patrice Flichy, Vincent Kaufmann, Marie-Hélène Massot et Diane-Gabrielle Tremblay.

Enfin, deux personnes sont encore à honorer. La première est Frédéric de Coninck. Il s'agit, paraît-il, d'une espèce peu fréquente de directeur de thèse : celle qui relit vos documents, les commente, laisse en permanence (ou presque) sa porte ou sa boîte mail ouverte pour discuter de lectures, de théories, d'interprétation ou de tout à fait autre chose. Cela semble suffisamment rare pour être mentionné. C'est aussi surtout quelqu'un qui m'a fait confiance dès le départ, non sans sueur froide d'ailleurs, qui a su se montrer assez patient, compréhensif et curieux pour supporter l'OSNI¹ qui suit. Ces mots me semblent bien insuffisants pour traduire fidèlement toute la reconnaissance qu'il mérite. La dernière, last but not least, est Julien, mon mari, mon compagnon de galère doctorale, mon roc, mon moteur, mon koala à moi... Merci !

¹ Objet Sociologique Non Identifié

On écrit pour en finir avec soi-même mais dans le désir d'être lu, pas moyen d'échapper à cette contradiction.

D. Pennac

Sommaire

Remerciements	4
Sommaire	9
Introduction	15
Chapitre 1 : Les évolutions théoriques du lien social comme reflets de ses évolutions historiques. La nécessité de renouveler l'analyse et les formes du lien social	27
<i>I. Les évolutions théoriques du concept de lien social : le passage de formes verticales à des formes horizontales</i>	<i>29</i>
A. Le lien social chez les auteurs classiques : solidarité, relation et appartenance comme témoins d'une forme verticale.....	30
B. Les auteurs plus récents et le lien social : du réseau à la sociabilité comme révélateurs de formes plus horizontales.....	36
<i>II. Le lien social une espèce en potentielle voie de disparition ? Des évolutions historiques vues de façon pessimiste.....</i>	<i>45</i>
A. Les préoccupations des auteurs classiques vis-à-vis du lien social	45
B. Le lien social sous l'œil des contemporains : nouvelles chroniques d'une mort annoncée ?	49
<i>III. Rationalisation et dématérialisation : quelles évolutions du lien social ?.....</i>	<i>55</i>
A. Rationalisation et dématérialisation : deux processus considérés comme destructeurs du lien social.....	57
B. Une portée en terme de disparition à relativiser : un lien potentiellement plus multiple...63	
<i>IV. De la nécessité d'avoir une appréhension explicite du lien social dans son intégralité conceptuelle</i>	<i>71</i>
A. Des processus historiques à l'origine d'un lien social difficile à analyser	71

B. Une prise en compte conceptuelle du lien social élargie pour appréhender ses agencements.....	74
Conclusion.....	80

Chapitre 2 : La mobilité comme révélateur du lien social et de ses formes 81

I. Les définitions de la mobilité entre rupture et continuité des liens sociaux.	85
A. Les mobilités irréversibles dominantes en sociologie : une rupture sous-jacente du lien social	86
B. Des mobilités réversibles longtemps délaissées par la sociologie : une continuité des liens malgré la distance.....	89
II. La mobilité et les évolutions des formes du lien social : mise en évidence historique du rôle des mobilités réversibles et irréversibles.....	96
A. Le passage de la communauté à la société au 19 ^e siècle ou l'exercice de mobilités irréversibles	96
B. Une mobilité de plus en plus réversible au 20 ^e siècle comme signe d'un lien plus multiple. 103	
III. La mobilité source de destruction du lien social ? Des visions controversées à considérer de façon symétrique et distanciée pour proposer un autre rôle à la mobilité	114
A. Une conception du lien figée spatialement : une mobilité vue comme source de destruction du lien social	115
B. Une relation entre mobilité et lien social à réexaminer	120
Conclusion.....	126

Chapitre 3: Les cadres d'analyse nécessaires à l'établissement des morphologies individuelles des liens sociaux. Quotidien, sphères et mobilités 127

I. Le choix d'un cadre spatiotemporel d'analyse : le quotidien.....	130
A. Le quotidien comme unité d'analyse plurielle du lien social et de ses formes.....	130
B. La vie quotidienne : un cadre d'analyse du lien social encore peu exploité	139
II. Le choix d'un cadre heuristique d'analyse du lien social et de ses formes au quotidien: sphère privée et sphère professionnelle.....	145

A. Les sphères d'activités quotidiennes comme supports de liens sociaux : définition et intérêt heuristique des sphère privée et professionnelle	145
B. Les types d'articulation entre privé et professionnel comme reflets des formes du lien social : de l'utilité du recours à la topologie sociale	152
III. L'identification des formes du lien social : l'articulation entre sphère privée et sphère professionnelle à l'épreuve de la mobilité quotidienne.....	160
A. Des mobilités quotidiennes attachées à chacune des sphères du quotidien.....	162
B. Les mobilités comme source de recoupement des liens sociaux : de l'importance de la contextualité.....	169
Conclusion.....	178
Chapitre 4 : La question de la méthode. Trois enquêtes qualitatives pour apprécier les formes individuelles des liens sociaux au quotidien	181
I. Le choix d'une méthode : l'entretien semi directif basé sur le récit de pratiques	183
A. Le recours à une méthodologie qualitative centrée sur l'entretien semi directif	183
B. Le récit de pratiques comme instrument d'explicitation des formes du lien social.	186
II. Interroger les formes du lien social au quotidien via l'examen d'une journée de travail des actifs occupés français : Présentation de l'enquête principale (50 personnes)	194
A. La mise en récit d'une journée de travail comme fil conducteur.....	194
B. Examiner le degré de fluidité des modes d'articulation entre sphère privée et sphère professionnelle à travers des situations a priori diversifiées.	198
III. Deux enquêtes complémentaires pour appréhender un peu plus loin la fluidité des liens sociaux	210
A. Les travailleurs mobiles pour interroger des idéals types de la fluidité hypermoderne (21 personnes).....	211
B. L'enquête de la Défense pour appréhender la mise en œuvre effective d'une fluidité supposée et attendue (208 personnes)	217
Conclusion.....	224

Chapitre 5 : Les topologies quotidiennes du privé et du professionnel à travers les mobilités individuelles 225

I. Des mobilités hors contexte comme signes de topologies fluides ou réticulaires prises par les sphères privée et professionnelle230

A. Quand le travail s'invite dans la vie privée : des mobilités hors contextes reflets de sphères qui fonctionnent surtout en réseau228

B. La vie privée et ses manifestations au travail : des topologies plus fluides mais qui demeurent principalement réticulaires.....241

II. Les mobilités individuelles du quotidien témoins de sphères privée et professionnelle prenant la forme topologique de la région.....257

A. Les situations où le privé reste seulement privé : la vie privée dessinée comme une région. 258

B. Quand la sphère professionnelle agit comme une région : les moments isolés au travail 274

Conclusion.....292

Chapitre 6 : Comprendre comment les liens s'agencent dans un contexte mobile. Normes arrangements interpersonnels et individualité 295

I. La composante verticale du lien social : des « normes » comme éléments de modulation du degré d'ouverture des sphères.297

A. La société productrice de normes qui régulent les mobilités individuelles quotidiennes.298

B. Des normes professionnelles ambivalentes, entre ouverture et fermeture304

C. Des normes issues de la sphère privée dont l'influence varie selon la composition.....318

II. La dimension horizontale du lien social : le rôle des arrangements interpersonnels entre l'individu et autrui dans l'agencement du quotidien.332

A. Les arrangements entre l'individu et ses liens professionnels comme premiers éléments de compréhension de l'agencement du quotidien334

B. Du conjoint aux amis : les arrangements entre l'individu et ses liens privés comme éléments d'agencement du quotidien.....353

C. La coexistence des liens au quotidien ou les arrangements interpersonnels comme éléments compensateurs : quelques remarques en guise de conclusion partielle369

III. Des agencements construits par et au niveau de l'individu : une troisième dimension à prendre en compte.....	378
A. Socialisation et réflexivité comme sources de connaissances du quotidien	379
B. Des connaissances sur les liens, l'environnement ou soi-même comme outils d'agencement du quotidien.....	390
Conclusion.....	408
Conclusion générale	415
Bibliographie	427
Annexe n°1 : Trame des entretiens semi directifs de l'enquête principale	453
Annexe n°2 : Regards détaillés sur l'échantillon de l'enquête principale	475
Annexe n°3 : Guide d'entretien de l'enquête sur les travailleurs mobiles	485
Annexe n°4 : Guide d'entretien de l'enquête sur La Défense	497
Table des Matières	503

Introduction

Où est passée la société ?

A cette interrogation actuelle, une réponse ressort plus particulièrement par les inquiétudes qu'elle véhicule : la société n'existerait plus. Une telle conclusion est opérée par nombre de sociologues parmi les plus connus. Deux ont particulièrement souligné ce qui leur apparaîtrait aujourd'hui comme une évidence : A. Touraine et J. Urry.

Pour A. Touraine¹ (2005), la « *fin de la société* » est arrivée car elle déterminerait de moins en moins les actions et les comportements des individus. Le processus d'individualisation opéré au long du 20^{ème} siècle aurait affranchi, au moins en partie, les individus des normes sociales, des disciplines ou de leurs fonctions dans l'organisme social. Normes, disciplines et fonctions étaient considérées comme cadres ou structures des pratiques individuelles. Une sociologie fondée sur ces éléments correspondait aux sociétés industrielles qui ont eu cours jusqu'au milieu du siècle précédent. Les sociétés contemporaines ne répondent plus à ce modèle : le déclin des institutions le garantissant (les « *milieus clos* » tels que l'école, l'usine, l'hôpital au sens de M. Foucault², 1975) a engendré la nécessité de trouver d'autres éléments explicatifs pour comprendre les sociétés (F. Dubet³, 2002). La remise en cause du modèle hiérarchique et vertical de la société s'explique par la plus grande liberté individuelle dont disposent les êtres humains qui la composent. La liberté tend à être traduite comme un choix libre d'observer telle ou telle contrainte, de se conformer par partie à un ordre social. Chacun serait dorénavant maître de son intégration et la modernité n'en serait que plus liquide. Pour Z. Bauman⁴ (2000), liquidité rime avec instabilité et reconfiguration permanente.

Pour J. Urry⁵ (2000), la désinstitutionalisation ou perte de solidité interne de la société trouve sa source dans une plus grande capacité à s'en extraire. Par là il souligne les effets d'un autre processus : la mondialisation. Cette dernière obligerait à sortir l'étude des groupements humains du triptyque sociologique traditionnel : « *nation – Etat – société* » (J. Urry, *ibid.*, p.19 et suivantes). En cela, la mondialisation « *disloque la métaphore de la société et ébranle le cadre discursif de la sociologie* » (J.

¹ A. TOURAINE, 2005. *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Fayard, 362p.

² M. FOUCAULT, 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 360p.

³ F. DUBET, 2002. *Le déclin de l'institution*, Seuil, 420 p.

⁴ Z. BAUMAN, 2000. *Liquid Modernity*, Polity Press, 240 p.

⁵ J. URRY, 2000 (trad. 2005). *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Armand Collin, 252 p.

Urry, *ibid.*, p.45). Les métaphores habituelles de la discipline sociologique sont par essence spatialisées. Or la mondialisation, les flux de personnes mais aussi d'objets, de symboles, d'images qu'elle crée s'affranchissent de ces cadres spatiaux. C'est dans cette acception que l'auteur n'hésite pas à reprendre l'affirmation thatchérienne : « *La société n'existe pas* »⁶ (p. 19). Plus que la mondialisation, la mobilité est vue comme possibilité de s'absoudre d'un espace, celui de l'Etat Nation, et donc d'une société. La mobilité devrait alors constituer le nouvel objet de la sociologie puisque le cadre de l'Etat Nation et donc la société ne fonctionnent conceptuellement plus. Avant d'aborder ce point particulier, examinons d'un peu plus près le débat sur l'état de la société et les questions qu'il pose.

La disparition de la société ou l'utilité de recourir au lien social pour décrire les formes sociales contemporaines

Pour résumer, la société n'existerait plus car elle est affaiblie tant au niveau de sa structure interne qu'au niveau de ses frontières et donc par rapport à ce qui lui est extérieur. De cette façon, la société ne constituerait plus une forme sociale au sens où G. Simmel l'a théorisée tout au long de son œuvre. Par forme, G. Simmel désigne « *une représentation symbolique, ou matérialisable dans les institutions, qui unifie sous son vocable une diversité de phénomènes ou une diversité d'aspects d'un même phénomène ou d'une même activité* » (J. Freund⁷, 1981, p.37). Par là, l'auteur renvoie à l'articulation néo-kantienne dominant la réflexion intellectuelle de l'époque : celle entre forme et contenu, l'une n'allant pas sans l'autre. Le contenu désigne les « *pulsions, intérêts, buts, tendances, états et mouvements psychiques, pouvant engendrer un effet sur les autres ou recevoir un effet venant des autres* » (G. Simmel⁸, 1999, p.43-44). Dès lors que ces contenus sont intégrés par les individus dans des actions réciproques, ils deviennent sociaux et constituent une forme par leur régularité observable. **Autrement dit, une forme est un ensemble de contenus établis en tant qu'action réciproque régulière des individus les uns sur les autres.** D'après cette définition, la forme est nécessairement sociale car elle implique l'appropriation de contenus par un groupement d'individus qui agissent ensemble et les uns sur les autres. G. Simmel s'est principalement intéressé aux formes de la socialisation mais sa définition de la forme s'applique à d'autres concepts sociologiques et plus spécifiquement celui de société. En reprenant la première définition citée ci-dessus, la société ne serait plus une forme sociale car :

- Elle n'est plus matérialisable au sein d'institutions, ces dernières ayant disparu.

⁶ Traduction française de l'expression « *There is no such a thing as society* ».

⁷ J. FREUND, 1981. « Introduction », p.7-78 in G. SIMMEL, *Sociologie et épistémologie*, PUF, 238 p.

⁸ G. SIMMEL, 1999. *Sociologie. Etude sur les formes de la socialisation*, PUF, 772 p.

- Les phénomènes comme la mondialisation composant la réalité sociale aujourd'hui ne permettraient plus une prise en compte unifiée sous ce vocable.

Nous en serions alors arrivés à l'étape redoutée par G. Simmel lui-même dans ses ultimes écrits⁹ : l'avènement d'une société en tant que groupement d'êtres humains où toutes les formes seraient dissoutes, y compris la forme société en tant que configuration globale de ce groupement d'êtres humains. Mais de quelle forme parlons-nous ? En effet, une forme est celle nécessairement d'un objet. En l'occurrence la configuration société constitue une des formes du lien social, notion aussi critiquée que la société. Pour preuve, A. Touraine¹⁰ (2008) ordonne d'en finir avec l'une comme avec l'autre. Avant de saisir plus précisément l'utilité de recourir au lien social, une définition s'impose. De manière simple, P.-Y. Cusset¹¹ (2005, p.115) désigne le lien social comme « l'ensemble des éléments qui unissent les individus entre eux. Il s'agit tant de relations concrètes (entre membres d'une même famille, entre amis, entre voisins, entre collègues, etc.) que de mécanismes de solidarité, d'identités collectives et de normes communes. » Sur la base de cette définition, le lien social englobe un grand nombre de mises en relation des individus les uns avec les autres mais pas seulement. Il rend aussi compte de la façon dont l'individu s'insère dans une société particulière. Pour résumer, M.E. Leandro¹² (1997, p.42) définit comme lien social « l'ensemble des relations ou rapports sociaux qui agrègent les individus entre eux ». Le lien social est un terme générique qui désigne de façon large comment les êtres humains sont liés entre eux. Dès lors la société peut être vue comme une de ces façons d'être ensemble, comme une configuration singulière des liens sociaux. S'intéresser au lien social plutôt qu'à la société permet alors de s'affranchir de formes préconstituées de l'être ensemble. Plutôt que de voir si la société existe encore ou non, il est plutôt important de se rendre compte comment les individus co-existent et interagissent. Ceci est justement rendu possible par une approche en termes de lien social dans l'acception générique énoncée ci-dessus. Le choix du lien social n'est pas anodin. Il place d'abord l'individu au centre de la réflexion, en fait une unité d'observation *per se*. Autrement dit, c'est au niveau des individus, de leurs actions que se matérialisent les façons de co-exister avec autrui. Ensuite la définition utilisée est large, elle ne réduit pas uniquement le lien à des relations interpersonnelles ou des rapports sociaux. En clair, elle ne se limite pas plus à une approche connexionniste, en termes de réseaux (L. Boltanski et

⁹ « La crise de la culture » (texte de 1916) et « Le conflit de la culture moderne » (texte de 1918), traduction française dans G. SIMMEL, 1989. *Philosophie de la Modernité 2 : Esthétique et modernité, conflit et modernité, testament philosophique*, Payot, 442 p.

¹⁰ A. TOURAINE, 2008. « Après la fin du social », Séance Inaugurale du 18^{ème} congrès de l'AISLF intitulé « Etre en société : le lien social à l'épreuve des cultures », Istanbul, Juillet.

¹¹ P.-Y. CUSSET, 2005. « Individualisme et lien social », *Problèmes politiques et sociaux*, n°911, 120 p.

¹² M.-E. LEANDRO, 1997. « Le lien social dans la pensée sociologique classique », in J. PAVAGEAU et ali. (dir.), *Le lien social et l'inachèvement de la modernité*, p.41-54.

E. Chiapello¹³, 1999) qu'à une approche plus structurée des relations sociales. Utiliser le lien social permet alors d'éviter de conclure de façon nette et tranchée sur la disparition de la société, voire de toute forme sociale. Evidemment il est possible de voir cette dernière comme la résultante d'une mutation des liens sociaux, de leur liquéfaction à l'image de Z. Bauman (2000). Moins solides que par le passé, moins garantis par un « *système organisé – et contraignant - de conduites* » (D. Martucelli¹⁴, 2005, p.42), la recombinaison permanente des liens sociaux amènerait les individus à agir comme les particules d'un corps liquide qui se délitent à la moindre pression. Pourtant, à l'image des propos de D. Martucelli, ces représentations sont insatisfaisantes dans la mesure où elles consistent « *à jeter le bébé avec l'eau du bain* » (ibid., p.43). Pour cet auteur, en étant fondamentalement élastique, c'est-à-dire autant solide que fluide, la vie sociale « *tolère des conduites ayant un important différentiel de pertinence et de réussite* » (ibid., p.44). Ainsi les formes sociales ou modes d'être ensemble ont la possibilité de coexister, d'être multiples par nature. Si certaines tendent à être historiquement dominantes, d'autres sont en mesure de persister, de conserver leur substance à de la communauté qui se conserve même à l'heure de la société. Ainsi on a tendance à voir les formes du lien social comme uniques d'une période à l'autre alors qu'elles ne le sont pas. Au final, s'intéresser au lien social plutôt qu'à la société revient à se demander comment coexistent les individus. Comment tiennent-ils ensemble ? Quelles formes sociales se dégagent de l'exercice régulier et réciproque des liens sociaux, c'est-à-dire des individus les uns sur les autres ? Finalement, le but du présent travail de thèse consiste à fournir des éléments de réponse à la question suivante :

<p>Quelles sont les formes actuelles ou « configurations cristallisées » du lien social ?</p>
--

Plutôt que de postuler la disparition ou le maintien de formes extrêmes ou antagonistes, ce travail de thèse aura pour ambition d'identifier comment se configure ou s'agence de façon concrète le lien social. Si, à l'image d'H. Mendras¹⁵ (2001), le lien social est parfois vu comme du « *bavardage sociologique* » du fait qu'« *aucune étude sociologique n' [en a] précisé le mot pour en faire une notion opératoire.*» (p.179), aller plus loin dans la définition dans son acception permet de voir comment en faire justement une notion opératoire en le prenant en compte dans son intégralité conceptuelle.

¹³ L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 843 p.

¹⁴ D. MARTUCELLI, 2005. « Agir : le spectre des possibles », *Sciences Humaines*, n°165, p.42-45.

¹⁵ H. MENDRAS, 2001. « Le lien social en Amérique et en Europe », *Revue de l'OFCE*, n°76, p. 179-187.

Le lien social : un concept à examiner dans son intégralité pour comprendre l'intérêt de son étude formelle

Objet décrié car fondamentalement vaste, le lien social est un objet utile pour analyser les formes sociales actuelles. Ceci tient essentiellement à sa capacité à s'absoudre *a priori* d'approches dominantes du fait de ses propriétés : sa verticalité et son horizontalité. En effet, en analysant plus précisément la définition de P.-Y. Cusset (cf. ante), **le lien social se tisse de deux manières distinctes** : une manière directe, qui unit les individus entre eux, et une manière plus indirecte qui relie les individus par leur appartenance à un même ensemble social.

La première manière est le résultat d'une matérialité du lien entre les individus qui interagissent dans un espace et un temps communs d'action. La seconde transcende ces relations directes en les inscrivant dans un cadre préformé par des normes ou mécanismes communs à tout l'ensemble social. Est considéré comme lien social l'ensemble des liens qui unissent les individus les uns aux autres en particulier et au même ensemble social en général¹⁶. En distinguant les termes de rapport et de relation, M.E. Leandro (ibid.) opère ce même type de distinction. Le terme de relation désigne un lien entre individus sur un plan d'égalité relative alors que le terme de rapport social introduit une idée de hiérarchie et donc de codification des relations entre ces mêmes individus. Cette opposition au sein de la définition du lien social renvoie de façon plus générale aux deux types de liens évoqués par V. de Gaulejac¹⁷ (1994, p.59) :

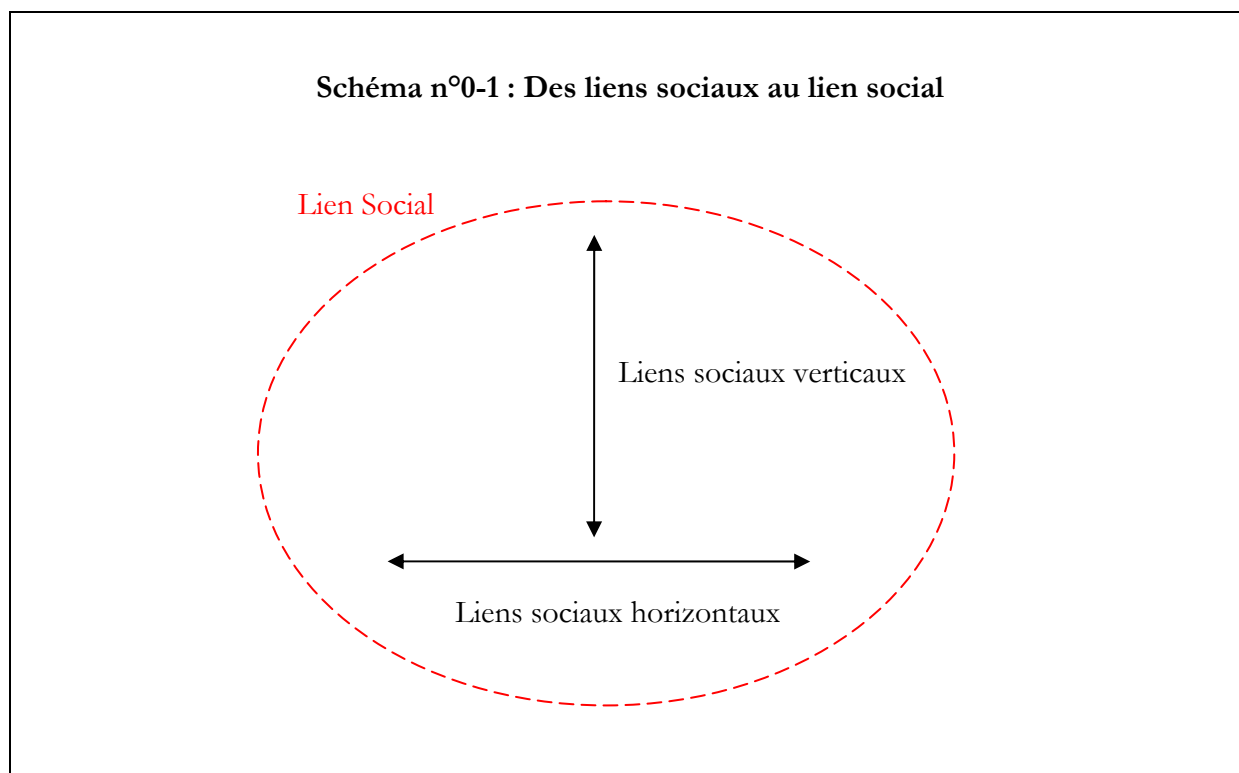
- Les **liens horizontaux** qui s'expriment au sein de groupes primaires comme la famille, les voisins, les amis, ou regroupements volontaires dans des relations interpersonnelles de face-à-face.
- Les **liens verticaux** qui relient chaque individu à l'ensemble de la collectivité, par le biais d'institutions et d'instances intermédiaires. Ce sont là que se jouent les normes et valeurs, la dimension socialement structurée des comportements individuels.

Dans la société supposée en voie de disparition présentée plus haut, ce sont les normes, valeurs qui disparaissent avec un processus de désinstitutionnalisation qui découle lui-même de l'individualisation. L'individu contemporain prendrait de moins en compte ces liens verticaux dans la mesure où « *il serait le premier individu à vivre en ignorant qu'il vit en société, le premier individu à*

¹⁶ Autrement dit, deux individus qui ne se connaissent pas peuvent pourtant être liés.

¹⁷ V. de GAULEJAC, I. TABOADA LEONETTI, 1994. *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, 287 p.

pouvoir se permettre, de par l'évolution même de la société, d'ignorer qu'il est en société. [...] Il l'ignore en ceci qu'il n'est pas organisé du plus profond de son être par la précedence du social et par l'englobement au sein d'une collectivité, avec ce que ça a voulu dire, millénairement durant, de sentiment d'obligation et de sens de la dette. L'individu contemporain serait l'individu déconnecté symboliquement et cognitivement du point de vue de tout, l'individu pour lequel il n'y a plus de sens de se placer du point de vue de l'ensemble » (M. Gauchet¹⁸, 2002, p.249 et suivantes). En ignorant la société, en faisant en sorte qu'elle ne le détermine pas, l'individu s'absoudrait alors de liens verticaux, qui l'unissent à l'ensemble. Cette conception ne prend néanmoins pas en compte les liens horizontaux ou relations interpersonnelles. Dès lors elle est nécessairement partielle. Le lien social au singulier est le produit de la configuration, de l'agencement de ces deux types de liens sociaux (cf. schéma n° 0-1). Pourtant il est souvent réduit à une seule de ces dimensions comme l'argument précédent en témoigne ainsi que les perspectives théoriques suivantes.



En restant sur un plan horizontal, l'analyse du lien se concentre sur les interactions effectives entre les individus sans prendre en compte a priori la structure sociale à laquelle ils appartiennent et les normes, valeurs qui en découlent. Cette perspective horizontale renvoie à la représentation et l'analyse faites dans le cadre de l'interactionnisme (qui doit quelque chose à l'héritage de G.

¹⁸ M. GAUCHET, 2002. *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, 387 p.

Simmel) mais également dans la sociologie des réseaux sociaux. Cette branche de la sociologie tend effectivement à représenter son objet d'étude sous des formes nécessairement restreintes. Les individus qui le composent sont représentés par des points et les relations qui les unissent par des traits reliant ces individus. L'intensité des relations ainsi que leur sens éventuel font aussi l'objet de représentations via l'épaisseur du trait ou le fléchage¹⁹. Le plus souvent, ce type de représentations se limite à dessiner le réseau d'un individu ou le réseau que dessine un groupe fini d'individus les uns par rapport aux autres. En cela, cette analyse est souvent vue comme limitée car elle se consacre à l'analyse du seul réseau d'un individu ou à un réseau dans un contexte spécifique (cas des équipes de travail). Dans les deux cas, le réseau ainsi représenté n'est pas exhaustif : il laisse de côté un ensemble non déterminé de liens sociaux. Pourtant, l'analyse de réseaux sociaux telle qu'elle a été formulée par un des ses fondateurs, J. Barnes²⁰ (1954), postule la non-finitude de ces derniers. Dès lors, la forme du réseau peut être conçue comme un ensemble de liens des plus directs, et donc des plus aptes à être représentés, aux plus indirects et lointains ne pouvant faire l'objet d'une même matérialisation. Les liens verticaux font partie de ces liens impossibles à représenter mais non moins réels. Pour autant, si certaines spécialités de la sociologie (dont celle consacrée à l'étude des réseaux) parlent ou se focalisent sur le lien horizontal, une autre conception de l'étude des liens largement dominante tend à se limiter aux seuls liens verticaux, aux rapports entre l'individu et l'ensemble social.

Se consacrer à l'étude des liens sur un plan vertical cette fois, avec peu de considération des liens entre les individus revient à considérer les comportements humains comme la simple dérivée de normes ou valeurs sociales. Les individus seraient socialement déterminés et toutes leurs actions (et donc interactions) résulteraient de ce cadre structurel déterminant. Le fonctionnalisme et le structuralisme constituent les principales approches « verticales ». Dans le premier cas, le fonctionnalisme dont le chef de file fût T. Parsons est un courant qui tend à considérer l'individu comme partie intégrante d'un système social plus vaste et dans lequel il assure forcément une fonction, un rôle prédéterminé. Le structuralisme, en tout cas tel qu'il était prôné par P. Bourdieu dans ses premiers ouvrages, a une vision analogue même si moins déterministe du rôle social d'un individu. Par structuralisme, P. Bourdieu²¹ (1987) voulait dire « *qu'il existe dans le monde social lui-même, [...] des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leur représentations* » (p.147). Pour autant même des auteurs structuralistes, y compris P. Bourdieu lui-même à travers sa définition du « *constructivisme*

¹⁹ Pour exemple, cf. P. MERCKLE, 2004. *Sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte, Paris, 121 p. Voir plus particulièrement p. 23, 51, 64, 79, etc.

²⁰ J. BARNES, 1954. « Class and Committees in a norwegian Island Parish », *Humans Relations*, 7, p.39-58.

²¹ P. BOURDIEU, 1987. *Choses dites*, Le sens commun, 228 p.

structuraliste » (P. Corcuff²², 2004, p.30 et suivantes), ont montré que toute norme sociale était en mesure d'évoluer au fur et à mesure que les hommes s'en emparent et la modifient. Pour N. Elias²³ (1973), dans son ouvrage sur le processus de civilisation et d'évolution des mœurs, les normes en termes d'étiquette, politesse ou savoir vivre (que ce soit à table ou ailleurs) s'imposent aux individus (surtout les élites) et ces derniers tendent en retour à les faire évoluer (là encore le rôle des élites est important). Nous voyons d'ores et déjà que les individus sont en mesure d'agir sur ces normes. Plus que cela, ils sont même capables d'interagir puisque ce processus incrémental d'évolution suppose une diffusion progressive à l'ensemble de la population. Ainsi vouloir étudier le rapport de l'individu à l'ensemble social sans étudier le rapport du même individu avec l'ensemble de ceux qui l'entourent est aussi limité que d'étudier les seuls liens directs entre les individus.

Dans les deux cas, que le centre d'intérêt soit les liens verticaux ou les liens horizontaux, l'autre type de lien refait souvent surface. De fait, un lien social dans sa singularité n'est pas seulement horizontal ou vertical, il est les deux. Plutôt qu'en qualités de types de lien, l'horizontalité et la verticalité se comprennent en terme de caractéristiques des liens sociaux. selon la façon dont il se matérialise pour chaque individu, chaque lien particulier a des degrés de verticalité et d'horizontalité. Par degré de verticalité est désignée la façon dont les normes et valeurs ont prise sur l'individu et définissent son rapport aux autres individus au sein de l'ensemble social. Le degré d'horizontalité mesure l'intensité du lien en terme de matérialisation interpersonnelle de ce dernier. Ces degrés varient fortement d'un individu à l'autre, en fonction de ses caractéristiques propres, de celles des autres individus appartenant au(x) même(s) groupe(s) social(-aux) que lui et des liens dont il dispose au sein de ce(s) groupe(s).

Au final le lien social dans son acception générique est un objet composé de plusieurs liens sociaux singuliers. Ces liens ont des natures potentiellement différentes et incorporent en eux différents degrés de verticalité et d'horizontalité. Le but de ce travail de thèse est d'établir les formes du lien social en prenant en compte les liens qui le composent de manière globale, dans leur verticalité et dans leur horizontalité. Pour élaborer ces formes, il apparaît alors nécessaire de voir comment les agencements des liens singuliers s'opèrent. En cela, nous nous distinguons quelque peu de l'analyse de G. Simmel qui prenait pour point de repère les formes dites pures. Le lien social ne constitue pas de formes pures dans la mesure où il est lui-même le composé d'autres formes sociales que sont les liens sociaux singuliers. Ces derniers sont également le fruit

²² P. CORCUFF, 2004 (1995), *Les nouvelles sociologies : Constructions de la réalité sociale*, Armand Collin, 126 p.

²³ N. ELIAS, 1973 (1939). *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 342 p.

d'une stabilisation de contenu par l'intermédiaire de l'action réciproque des individus. Mais dès lors qu'une forme du lien social est le résultat d'une conjonction (conflictuelle ou pacifique) de formes de liens sociaux particuliers, les formes du lien social ne peuvent plus être conçues comme uniques mais peuvent co-exister (à l'image des formes pures étudiées par G.Simmel). Pour observer ces formes, ce travail entend utiliser plus particulièrement une focale spécifique : celle de la mobilité. Expliquons à présent les raisons et motivations de ce choix.

Le choix de la mobilité comme élément d'observation morphologique

En adoptant un point de vue formel, ou qu'il est possible de qualifier également de morphologique, sur le lien social, l'impact de processus comme la mondialisation ou la désinstitutionalisation s'avère moins décisif. S'ils mettent à mal la société en tant que forme historiquement située du lien social, ces processus n'empêchent pas la constitution d'autres formes de ce dernier à partir du moment où il est analysé dans son intégralité conceptuelle. En allant plus loin, effectuer la morphologie des liens sociaux, c'est-à-dire mettre en évidence leurs formes, suppose de s'intéresser avant tout à leurs manifestations matérielles à l'image des propositions effectuées par M. Halbwachs²⁴ (1938). En s'inspirant d'E. Durkheim, ce dernier étudie la forme matérielle des sociétés, c'est-à-dire leur « *étendue, nombre, densité, mouvements, aspects quantitatifs, tout ce qui peut être mesuré et compté* » (p. 4). Le point de vue de M. Halbwachs est à élargir car il est limité à une perspective structuraliste (la forme est aussi appelé structure, cf. p.6) et principalement démographique (la démographie, qui n'était pas alors constituée comme discipline, correspond à la morphologie sociale au sens strict). Par manifestations matérielles sont ici désignées les façons concrètes dont les liens s'expriment pour les individus. En l'occurrence, ces expressions concrètes des liens sont justement matérialisées par l'établissement de situations communicationnelles et plus largement par la prise en compte de l'autre dans les actions individuelles. Or la mobilité en tant que « *capacité à se mouvoir, à être mû ou à changer de position* » est un indicateur matériel des liens, de la façon dont ils se réalisent ou non. La notion de mobilité est éminemment « *ambiguë et polysémique* » (B. Montulet²⁵, 2005, p.138) du fait des multiples acceptions ou catégories qu'elle revêt. Elle peut être spatiale, sociale, virtuelle, concerner des êtres vivants, des objets, des symboles, des images, etc. (J. Urry²⁶, 2008, p.3-12). Dans le cadre de l'observation du lien social et de ses formes, nous nous centrerons principalement sur les mobilités

²⁴ M. HALBWACHS, 1938. *Morphologie sociale*, Les classiques en Sciences Sociales, 114 p. Mis en ligne le 27/02/2002 et consulté le 28 avril 2009 : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

²⁵ B. MONTULET, 2005. « Au-delà des mobilités : des formes de mobilités », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Vol. 118, p.137-159.

²⁶ J. URRY, 2008. *Mobilities*, Polity Press, 335 p.

individuelles de court terme, c'est-à-dire quotidiennes spatiales et/ou immatérielles. Ce choix tient à plusieurs éléments. D'abord, en prenant acte de l'individualisation des sociétés actuelles, c'est-à-dire de la mise de l'individu au centre des préoccupations sociologiques, il convient de voir comment les liens sociaux se matérialisent concrètement à cette échelle d'observation spécifique. Comment les individus passent d'un lien à l'autre ? Comment les agencent-ils ? L'idée est d'obtenir un instantané des configurations possibles des liens sociaux à l'heure actuelle. Même s'ils sont intéressants et fournissent des enseignements, les mouvements longs ne nous intéressent pas à prime abord. Ce sont dans les pratiques quotidiennes, régulières que se joue l'articulation des liens sociaux. Aussi ce sont essentiellement les mouvements quotidiens qui retiendront l'attention et moins les mouvements plus longs tels que les mobilités sociales ou résidentielles (dont les migrations). Par mouvements quotidiens sont entendus aussi bien les déplacements physiques, spatiaux que les usages des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui permettent des déplacements plus métaphoriques, dématérialisés. Enfin se centrer sur les déplacements quotidiens réels (déplacements) ou virtuels (usages des TIC) des individus permet de mesurer de façon morphologique les liens et leurs manifestations. Les mobilités quotidiennes traduisent d'abord l'état du lien, son existence ou non. Aller chercher son enfant à l'école témoigne de la réalité d'un lien filial de même que les arrangements mis en œuvre pour aller faire chercher ce même enfant. Elles le font d'une façon statique (à un instant t) mais aussi dynamique (d'une période à l'autre) dans la mesure où ces déplacements évoluent, se recomposent au gré des journées et de la vie de l'individu. De plus, toutes ces propriétés des mobilités sont autant quantitatives que qualitatives, en volumes qu'en motivations.

Les mobilités individuelles quotidiennes rendent aussi possible la prise en compte de liens sociaux dans leur perspective interne ou endogène comme dans leur perspective externe ou exogène, c'est-à-dire par rapport aux autres liens sociaux existants. Pour le dire autrement, un déplacement est à la fois le résultat de l'expression d'un lien particulier et déterminé par d'autres liens qui le contraignent indirectement. Prosaïquement pour aller de A à B, encore faut-il être arrivé en A. En supposant que chaque point résulte de la mise en œuvre d'un lien social particulier, le trajet effectué pour se rendre d'un point à un autre est forcément contingent à l'ensemble des points à parcourir. Dès lors les mobilités quotidiennes individuelles permettent de voir comment les liens sociaux s'agencent les uns par rapport aux autres, comment ces liens et les formes qu'ils dessinent coexistent. En cela, les mobilités constituent bien des outils d'analyse morphologique au sens de M. Halbwachs. En s'intéressant à la morphologie politique, c'est-à-dire à « *l'étude des divers systèmes de gouvernement et d'administration dans leurs rapports avec les formes extérieures des groupes auxquels ils s'appliquent* » (p.20), ce dernier a bien montré que les formes coexistent en établissant des

compromis les unes par rapport aux autres. Ces compromis sont plus ou moins stables et sujets à évolutions car lieux permanents de tensions (pour reprendre l'analyse de G. Simmel). Les formes du lien social que nous entendons étudier sont également le fruit de compromis entre les formes des liens sociaux qui le composent. Le passage d'un lien à un autre, c'est-à-dire la mobilité selon le sens retenu, met plus ou moins en tension les formes dans lesquelles chacun d'entre eux s'insère. Ce faisant, ces passages mettent alors en exergue la façon dont les liens sociaux co-existent et s'agencent pour former le lien social dans son acception générique.

Outre sa portée « morphologique », la mobilité présente un deuxième intérêt pour étudier le lien social : elle impose de s'affranchir des débats normatifs dont ils font tous deux l'objet. Elle constituerait, au moins pour J. Urry (ibid.), le nouveau support de la sociologie, un nouvel objet pour cette dernière. Dans les règles de réformes de la méthode sociologique qu'il énonce, la première d'entre elles consiste à « *développer, à travers les métaphores appropriées, une sociologie se basant sur le mouvement, la mobilité et l'ordonnement contingent plutôt que sur l'état statique, la structure et l'ordre social* » (ibid., p. 31). Cette règle montre que les métaphores mobiles sont dorénavant plus pertinentes pour étudier le monde social que les métaphores plus rigides. En clair, la mobilité serait plus en phase avec l'état actuel du monde social et des pratiques individuelles. Prendre acte de ce postulat signifie que la mobilité est un objet qui permet de montrer la coexistence de plusieurs formes. A travers la question de la mise en évidence des formes du lien social, une question fait plus précisément jour :

Quelles sont les formes contemporaines du lien social mises en exergue par les mobilités individuelles actuelles ?

Répondre à ces questions nécessite un retour plus large sur la notion de lien social (Chapitre 1). Souvent dissimulés sous d'autres vocables, les usages théoriques et empiriques de cette notion sont le fruit de conceptions de sa forme attribuables à des conjonctures historiques précises. Ce bilan rétrospectif incite alors à envisager de façon ambivalente les processus à l'origine de sa mutation.

Une fois la notion de lien social circonscrite, le rôle de la mobilité dans ses évolutions et ses perceptions actuelles doit être plus précisément développé (Chapitre 2) pour montrer en quoi elle constitue un instrument de mesure privilégié des liens sociaux et de leurs configurations.

Examiner les évolutions du lien social ainsi que le rôle qu'y a joué la mobilité amène à reconsidérer la notion de lien social comme une notion opérante aujourd'hui. Mais il convient de

la rendre plus spécifiquement opératoire compte tenu de la diversité qu'elle et la mobilité supposent. L'étude des formes du lien social via la mobilité impose de procéder à différentes précisions heuristiques relatives au choix du domaine du quotidien, de catégories spécifiques de liens sociaux (le privé et le professionnel) ainsi que des mobilités particulières que sont les mobilités individuelles (Chapitre 3)

Après justification de l'utilisation d'une méthode empirique qualitative, une présentation des matériaux récoltés s'avérera alors nécessaire (Chapitre 4) avant d'examiner plus précisément comment les liens sociaux se configurent dans le champs du quotidien via l'articulation entre sphères privée et professionnelle (Chapitres 5 et 6).

Chapitre 1

Les évolutions théoriques du lien social comme reflets de ses évolutions historiques

Ou la nécessité de renouveler l'analyse et les formes du lien social

Proposer des formes du lien social impose d'examiner celles utilisées auparavant. La communauté et la société constituent ces formes principales, ces modes d'être ensemble qui ont fait l'objet de nombreux regards théoriques. Ces formes découlent de cadres analytiques et théoriques, mais ont une réalité historique incontournable. Communauté et société ont ainsi été utilisées par les auteurs canoniques présentés par R.A. Nisbet¹ (1966) pour décrire les évolutions sociétales de leur siècle. Il en va de même pour les auteurs contemporains qui étudient des faits sociaux spatialement et surtout temporellement situés. Compte tenu de l'imbrication permanente en sociologie des théories élaborées et de leur contexte, un double travail « archéologique » est alors nécessaire : comment a évolué le lien social d'une époque à l'autre ? Comment a pu être définie et utilisée la notion de lien social ? Ce travail n'est pas évident, car le lien social est complexe. Cette complexité se retrouve à deux niveaux interdépendants.

Le premier niveau est définitionnel. Le terme générique de lien social est commode d'utilisation, mais il relève d'un ensemble de liens particuliers qui ont des degrés d'horizontalité et de verticalité potentiellement différents et multiples. Par exemple, le lien familial renvoie à une pluralité de relations interpersonnelles de parenté (entre frères et sœurs, entre parents et enfants, entre grands-parents et petits enfants, entre cousins, etc.). Ces relations singulières incorporent néanmoins des valeurs, des normes, des rites qui régulent les actions réciproques des individus qui y participent. La diversité supposée des liens sociaux, et donc du lien social, engendre une multiplicité de configurations possibles de ce dernier. Comme le mentionne F. Farrugia² (1993, p.32), il faut garder à l'esprit que « *la catégorie du lien social consiste dans la somme de ses définitions, de ses*

¹ R.A. NISBET, 1966, *La Tradition Sociologique*, PUF, 397 p.

² F. FARRUGIA, 1993. *La crise du lien social. Essai de sociologie critique*, L'Harmattan, 223 p.

variantes, de ses multiples versions du social... Saisie dans sa dimension fondamentale, sa singularité réside précisément dans son caractère multiforme [...] ». Cette multiplicité pose problème dès lors qu'il faut la décrire. Le lien social devient fatalement complexe, notamment par sa tendance majeure à varier, à fluctuer : « *sa singularité réside [...], non dans son immuabilité et son unicité, mais dans sa variance même* ». (F. Farrugia, 1993, p.32).

Le second niveau, qui découle du premier, est la difficulté à repérer le lien social. Mouvant et flou par essence, le lien social est une notion difficile à cerner dans les écrits sociologiques. Sous ce vocable figurent plusieurs notions hétérogènes. Cette capacité à englober de nombreuses théories sociologiques parfois conçues comme divergentes est source de prudence. Aussi plusieurs auteurs utilisent-ils des succédanés faisant office de lien social sans le nommer. Ces concepts dérivés rendent compte de la façon dont les auteurs se figurent le lien social et des façons dont ce dernier se configure, s'agence, se compose.

Les acceptions théoriques du lien social renseignent sur la forme (et ses effets) retenue par les auteurs qu'ils soient sociologues ou autres. Par ce moyen les sociologues entendent également analyser une réalité historique, celle des modes d'« être ensemble » qu'ils observent et des évolutions qu'ils en anticipent. Aussi, dans ses définitions ou acceptions, le lien social et ses analyses sont à relier aux époques et aux processus dans lesquels il se matérialise. Ces processus sont censés faire muter la façon dont les modes « d'être ensemble » sont configurés, cristallisés à un instant donné. Mais dans quel sens ? Vers quelles formes ? Le but de ce premier chapitre est de montrer que le lien social et ses formes incorporent de nombreux présupposés théoriques à travers les analyses qui en sont faites (I). Ces présupposés sont aussi moraux et normatifs. Ce faisant, le lien social retranscrit la perception sous-jacente qu'ont les auteurs des conséquences des processus historiques, tels que la rationalisation et la dématérialisation (II). L'objectif est s'affranchir de ces visions, de leur implicite en re-examinant plus précisément le rôle de ces processus (III). Ainsi, il sera possible de voir quelles sont les limites des interprétations théoriques du lien social et de ses évolutions dans la mesure où les substituts théoriques utilisés ne rendent pas compte de toute la diversité du lien social tel qu'il a été défini en introduction. De là, nous pourrions proposer des éléments de réflexion afin de renouveler son analyse et d'établir ensuite ses formes actuelles (IV).

I. Les évolutions théoriques du concept de lien social : le passage de formes verticales à des formes horizontales

Le lien social est une notion multiple intrinsèquement. Elle est autant complexe qu'instable. Ceci se traduit par une difficulté à l'appréhender dans les écrits sociologiques, car le lien social y ressort différemment selon les auteurs. La complexité qui entoure le lien social et la difficulté à le définir de façon opérationnelle ont une conséquence notable : le lien social est peu nommé ou peu désigné à proprement parler par les sociologues. Parler du lien social n'est pas une chose facile et peu d'auteurs en font grand cas. Il n'est donc pas étonnant que le terme soit rarement mentionné par les dictionnaires de sociologie³. Pour autant, tel M. Jourdain faisant de la prose sans le savoir⁴, beaucoup utilisent des notions qui renvoient plus ou moins directement au lien social tel que défini dans l'introduction générale.

Usant de substituts pour ce faire, les auteurs fondateurs comme les plus récents positionnent indirectement le lien social dans un plan dominant (horizontal ou vertical). D'un auteur à l'autre, au fil de l'histoire de la sociologie, ce plan dominant a évolué : d'abord vertical, il est devenu plus horizontal. En d'autres termes, le lien social s'est horizontalisé. Ce mouvement est perceptible par l'examen des « *substituts opératoires* [utilisés] *pour parler de lien social* » (M.E. Leandro⁵, 1997, p.41). Examinons pour commencer la façon dont les auteurs dits classiques rendaient compte de ce qui constituait pour eux du lien social. La liste des auteurs classiques varie d'un manuel à l'autre, mais elle repose, malgré tout, sur un noyau stable. Nous retenons ici les auteurs présentés par R.A. Nisbet (ibid.), qui en propose une analyse des plus éclairantes en relisant notamment E. Durkheim, M. Weber, F. Tönnies, ou encore G. Simmel.

³ Ainsi, le terme n'est mentionné ni par R. BOUDON, P. BESNARD, M. CHERKAOUI, B.-P. LECUYER (2003), ni par G. FERREOL, P. CAUCHE, J.-M. DUPREZ, N. GADREY, M. SIMON (1995) et encore moins par R. BOUDON et F. BOURRICAUD (1982) ou J. ETIENNE, F. BLOESS, J.-P. NORECK, J.-P. ROUX (1997). Cette liste de dictionnaires de sociologie n'est pas exhaustive, mais elle témoigne du « silence » qui règne autour du lien social.

⁴ « *Par ma foi ! Il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que j'en susse rien.* », MOLIERE, 1670, *Le Bourgeois Gentilhomme*.

⁵ M.-E. LEANDRO, 1997. « Le lien social dans la pensée sociologique classique », p.41-54, dans Y. PAVAGEAU, Y. GILBERT, Y. PEDRAZZINI, *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe*, L'Harmattan, 260 p.

A. Le lien social chez les auteurs classiques : solidarité, relation et appartenance comme témoins d'une forme verticale

La préoccupation des pères fondateurs de la sociologie ici mentionnés est de comprendre « *comment les individus séparés peuvent s'unir pour former une société, soit le fait qu'étant unis les hommes continuent de vivre en communauté* » (F. Farrugia⁶, 1993, p.17). Chacun à leur manière, les auteurs canoniques essaient de voir ce qui contribue à faire tenir ensemble les hommes autant que la forme que peut revêtir cet ensemble. Le lien social est donc bien au centre de leurs préoccupations même si ces auteurs n'utilisent jamais ce terme.

Sans renvoyer explicitement à la notion de lien social, les concepts qu'ils utilisent décrivent cette façon d'être ensemble des hommes. E. Durkheim est le premier de ces auteurs qui vient à l'esprit dès lors qu'on s'intéresse au lien social. La notion de **solidarité sociale**, désignée expressément par E. Durkheim⁷ (1863, p.35) lui-même comme un lien, relie l'individu à la société dont il fait partie et à l'ensemble des individus qui la composent. En ce sens, la solidarité joue le rôle de lien social en tant qu'un des « *éléments qui unissent les individus entre eux* » (P.-Y. Cusset⁸, 2005, p.115). La solidarité sociale connaît plusieurs formes : elle peut être mécanique ou organique. Par solidarité mécanique est entendue une conscience collective s'appliquant et supplantant toute conscience individuelle. La solidarité mécanique peut être assimilée à des liens considérés comme communautaires ou fermés, qui s'imposent à tous les individus, ces derniers étant liés envers et contre tout. La solidarité organique repose quant à elle sur la division du travail et la reconnaissance aux individus de personnalités singulières et différenciées. Chacun est spécialisé dans une activité qui le rend indispensable aux yeux des autres individus tout en étant par ailleurs de plus en plus dépendant de ces derniers pour les autres activités, celles qui ne sont pas sa spécialité. Autrement dit, la solidarité mécanique lie les individus en les indifférenciant alors que la solidarité organique les rend plus interdépendants les uns des autres par le mécanisme inverse. De fait, ces deux formes de solidarité sont bien distinctes, mais elles sont néanmoins complémentaires. Pour E. Durkheim, la solidarité organique n'est possible que si elle est ancrée sur de la solidarité mécanique. La solidarité organique, forme ultime de lien social, n'est possible que s'il repose sur l'existence d'une conscience collective. Cette conscience collective, peu importe son intensité, prend plusieurs visages tels que la religion ou la morale. Ces dernières sont

⁶ Ibid.

⁷ E. DURKHEIM, 1893 (1998). *De la division du travail social*, Quadrige, 464 p.

⁸ P.-Y. CUSSET, 2005. « Individualisme et lien social », *Problèmes politiques et sociaux*, n°911, 120 p.

considérées par V. Châtel⁹ (1997, p.19) comme du lien social à proprement parler chez E. Durkheim, car elles relient l'individu à la société, font en sorte qu'il y soit intégré. **Selon la force avec laquelle des normes sociales (telles que la morale ou la religion) parviennent à s'exprimer et à réguler les comportements, alors elles influent nécessairement le lien social, la façon dont les individus sont reliés à la société et donc entre eux.**

Si pour E. Durkheim, la solidarité s'impose aux individus et régule ainsi les comportements humains, il n'en est pas nécessairement ainsi pour d'autres auteurs comme F. Tönnies et M. Weber. Ces trois auteurs n'ont pas les mêmes points de départ analytiques. E. Durkheim considère que la société est un tout autonome, une réalité *sui generis* et donc indépendante des individus qui la composent. La société préexiste aux individus et la conscience collective déborde les consciences individuelles puisque « *ce qu'il y a de plus profond chez l'individu [...] par des éléments extérieurs à lui, à savoir la communauté et la tradition morale* » (R.A. Nisbet, 1966, p. 110). Ce faisant, E. Durkheim est considéré comme le représentant de l'holisme méthodologique, c'est-à-dire du principe méthodologique qui fait des groupements sociaux des entités qui priment sur l'individu et qu'il faut donc étudier pour eux-mêmes. A l'inverse, F. Tönnies et surtout M. Weber sont considérés comme des partisans de l'individualisme méthodologique. L'individu est considéré comme « *le décodeur de la société* » et « *c'est par le sens qu'il donne à ses actions que la société peut prendre corps et vie* » (V. Châtel, 1997, p.23). Pour E. Durkheim, tout comportement humain est nécessairement un produit social alors que, pour F. Tönnies et M. Weber, ce sont les individus et les relations qu'ils tissent entre eux qui produisent la société. Autrement dit, l'individu fait preuve d'une capacité d'agir social. Ce changement de posture n'est pas anodin dans la mesure où il conduit à voir le lien social autrement, à l'examiner sous des focales différentes. Avant de voir en quoi, il faut d'abord aborder les travaux de M. Weber¹⁰ (1921) en tant que posture méthodologique individualiste. Le centre d'analyse de cet auteur est l'activité sociale¹¹.

Pour M. Weber, ce qui se joue entre les individus, ce qui les lie, ce n'est pas l'existence ou non d'une solidarité entre eux, mais c'est l'ensemble des **relations sociales** qu'ils nouent. Par relation sociale, M. Weber (ibid., p.58) désigne « *le comportement de plusieurs individus en tant que, par son contenu significatif, celui des uns se règle sur celui des autres et s'oriente en conséquence* ».

⁹ V. CHÂTEL, 1997. « Le lien social d'hier à aujourd'hui sur quelques modalités d'intégration dans la société contemporaine », p.17-40 dans J. PAVAGEAU, Y. GILBERT, Y. PEDRAZZINI, *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe*, L'Harmattan, 260 pages.

¹⁰ M. WEBER, 1921 (1955). *Economie et Société*, Librairie Plon, 410 p.

¹¹ C'est-à-dire orientée en fonction du comportement d'autrui. « *Le comportement intime n'est une activité sociale qu'à la condition de s'orienter d'après le comportement d'autrui. Un comportement religieux, par exemple, ne l'est pas s'il n'est que contemplation, prière solitaire, etc.* » M. WEBER, ibid., p.52.

La relation sociale est la base de tout groupement humain. Son contenu significatif (l'amour, l'amitié, etc.) peut être vu comme le motif qui pousse les individus à nouer des relations. Non nécessairement partagé ou identique, il induit néanmoins une relation qui se base sur une action « réciproque » des individus qui y participent. A l'instar d'E. Durkheim, ce contenu et donc la relation qu'il induit reposent sur une réciprocité, des échanges pouvant eux-mêmes être garantis par différents mécanismes légitimants tels que la tradition, la croyance ou la légalité. Indirectement ces normes sont donc sources de liens. Toutefois, elles ne sont pas nécessairement les seules. De façon plus générale, pour continuer sur la conception du lien des deux auteurs, la relation sociale de M. Weber ne va pas autant de soi que celle d'E. Durkheim. Mais, à l'image des deux types de solidarités identifiés par E. Durkheim, M. Weber distingue deux types de relations sociales : la communalisation et la sociation. La communalisation correspond aux relations sociales reposant sur un sentiment intersubjectif d'appartenance, c'est-à-dire partagé par tous les individus qui participent à la relation. Nous sommes donc ici dans le registre de l'affectif, de l'émotion ou de la tradition. La sociation est fondée sur un compromis, une entente, autrement dit une association¹². Parmi les types de sociation, figurent, entre autres, l'échange, l'association à but déterminé ou l'association à base de conviction¹³. L'originalité de la relation sociale weberienne est justement qu'elle est hybride : « *La grande majorité des relations sociales ont, en partie, le caractère d'une communalisation et, en partie, celui d'une sociation* » (p.74). Toutes ces relations et les groupements qu'elles constituent sont cependant subordonnés à l'existence de l'ordre légitime auquel ils doivent se confronter (p.64 et suivantes). Ainsi, les relations sociales sont influencées, déterminées par les individus qui les produisent, mais surtout par les mécanismes de domination qu'ils mobilisent ou auxquels ils se conforment, traduisant l'ordre légitime établi. Cette influence de la domination dans les relations sociales et donc dans la façon dont elles font lien est centrale chez M. Weber. Elle est en tout cas majoritairement retenue à travers les concepts de domination ou autorité traditionnelle, charismatique et rationnelle légale.

Ces deux approches du lien social, désigné dans un cadre par le concept de solidarité et dans l'autre par le concept de relations, ne sont pas si éloignées. Certes les deux auteurs n'ont pas la même posture analytique (holisme vs individualisme méthodologique). **Toutefois, les individus sont liés dès lors qu'ils répondent à des normes, à un ordre établi qui codifie leurs actions. Si le lien qui unit un individu à la société varie en contenu ou en motif, il s'exerce tout de même dans un cadre prédéfini (la solidarité ou l'ordre légitime) qui exclut ou qui**

¹² M. Weber reconnaît lui-même s'inspirer de F. Tönnies qui distinguait l'union de l'association (que ce soit en *Gemeinschaft* ou en *Gesellschaft*).

¹³ Ce sont les types considérés comme les « plus purs » par l'auteur lui-même.

ne lie pas (ou plus) dès lors que l'individu ne s'y conforme pas. Même si l'une des deux conceptions est plus centrée sur l'individu que l'autre, elles lui laissent peu de possibilités d'expression puisqu'il reste subordonné au groupe d'individus dont il fait partie, soit parce que ce dernier le détermine totalement (approche durkheimienne) soit parce qu'il doit veiller à y rester intégré (approche weberienne). Si M. Weber se place près de l'individu pour analyser la société et donc les façons d'être ensemble des individus qui la composent, son contemporain et compatriote G. Simmel (1908) va plus loin en regardant explicitement comment les individus interagissent les uns par rapport aux autres (cf. l'introduction générale).

Désigné comme fondateur ou du moins premier partisan de la microsociologie, certains n'hésitent pas, tel E.C. Hughes¹⁴, à le qualifier de « Freud de la société ». D'autres comme R.A. Nisbet (1966, p.127 et suivantes) soulignent le génie ou du moins la précocité de la conception simmélienne de la société qui place son analyse au niveau même des relations interindividuelles. Les individus ne se contentent pas d'agir selon des normes, ils ont également leur propre individualité. Cette individualité ou autonomie s'exprime dès lors dans toutes « *les formes de co-relations sociales mutuelles* » auxquelles les hommes participent. Ces co-relations et les formes qu'elles peuvent revêtir sont l'équivalent des types de liens que nous avons pu mettre en exergue dans l'introduction. G. Simmel emploie d'ailleurs en toutes lettres le terme de lien, notamment tout au long du texte intitulé « Le croisement des cercles sociaux »¹⁵, pour le rattacher à la notion d'**appartenance**. Ce sentiment, reposant tant sur des critères subjectifs qu'objectifs, permet de définir dans quelle mesure un individu appartient ou non à un groupe social, quelle que soit sa nature (la famille, la communauté religieuse, l'univers professionnel, etc.). Les groupes ou cercles sociaux auxquels appartient un individu dans le langage de G. Simmel peuvent être multiples, non nécessairement disjoints et non nécessairement superposés. La définition de critères d'appartenance (et donc de non-appartenance) permet à chacun de définir à quels groupes il appartient (et donc, qui n'appartient pas aux mêmes groupes que lui). Par exemple, avoir un lien de parenté avec un individu est un des critères qui définit l'appartenance à une même famille (conception large de la famille). Pour autant, comment se construit le lien ou l'appartenance chez G. Simmel ? Pour cet auteur, elle repose sur un double mécanisme d'altérité et de similitude. L'existence d'une différence par rapport à autrui, d'une distance, engendre la mobilisation du lien et des critères le définissant pour tenter de réduire cette distance. Toutefois, cette altérité ne doit pas être trop importante, elle doit laisser place à une certaine dose de similitudes pour permettre

¹⁴ Cité par R.A. NISBET, *ibid.*, p.128.

¹⁵ G. SIMMEL, 1908 (1999). « Le croisement des cercles sociaux », p.409-452, *Sociologie. Etudes sur les formes de socialisation*, PUF, 772 p.

une affiliation au groupe, pour justifier son appartenance éventuelle¹⁶. L'appartenance, il est nécessaire de le souligner, n'est pas définie de façon unilatérale : elle ne se contente pas d'être décrétée par l'individu, elle doit être reconnue par les autres individus. Elle passe par une reconnaissance en tant que membre à part entière de la part des autres individus du groupe : l'appartenance est donc réciproque. Si l'approche de G. Simmel est plus centrée sur l'individu que ses prédécesseurs, elle s'intéresse surtout et encore au lien qui unit l'individu à un ou plusieurs groupes sociaux. A travers la notion d'appartenance à la fois décrétée et reconnue, G. Simmel fait du lien social un sentiment, une perception de l'individu lui-même et de ceux qui l'entourent. **L'appartenance fait office de lien social, car elle relie les individus entre eux. En justifiant son appartenance à tels ou tels cercles, un individu se définit lui-même comme partie intégrante de ces groupes et en même temps comme extérieur à tous les autres. Mais cette appartenance n'est pas forcément construite par l'individu, elle est le plus souvent héritée de traditions ou normes sociales.** Ces normes ne sont pas figées dans la mesure où le lien entre les individus se constitue et se construit à travers eux : le lien évolue par leur influence et fait donc évoluer les normes sociales qui s'imposent à eux.

Au final, en se penchant sur les écrits de trois auteurs canoniques, le lien social n'est jamais utilisé tel que défini en amont, mais il est repérable derrière leurs principaux concepts. Malgré leurs positionnements méthodologiques différents, le lien social est surtout considéré dans sa dimension verticale, à savoir ce qui relie un individu à l'ensemble de la société, et moins dans sa dimension horizontale, c'est-à-dire les uns par rapport aux autres. L'importance des normes ou de l'ordre auxquels se plieraient les individus est omniprésente. En cela, les formes sociales étudiées, à savoir la communauté et la société, sont essentiellement verticales : elles dominent l'individu et s'imposent à lui en codifiant et réglant l'ensemble de ses actions avec autrui. Le caractère surplombant et dominant de telles formes (même si la société est synonyme d'une plus grande liberté individuelle), se traduit jusque dans l'expression même des sentiments, comme le précise un durkheimien de deuxième génération : M. Halbwachs¹⁷ (1947). Elle trouve son point d'orgue dans les conséquences attachées à l'absence d'inscription dans ces ensembles : le vagabondage, l'ultime pauvreté (G. Simmel), mais aussi la mort (le fameux suicide anomiste d'E. Durkheim). Que ce soit la communauté ou la société, ces deux formes du lien traduisent l'acceptation avant

¹⁶ « L'appartenance à un groupe se joue toujours dans une dialectique entre l'intériorité et l'extériorité, entre l'appartenance à un cercle social et la référence à l'extérieur de ce cercle » (p.73) dans R. BERCOT, F. DE CONINCK, 2003. « Que devient le travail collectif dans des groupes entrecroisés et transitoires ? Une analyse simmelienne », *Gérer et comprendre*, n°72, p. 69-78.

¹⁷ M. HALBWACHS, 1947. « L'expression des émotions et la société », *Echanges Sociologiques*, 9 p. Edition électronique de J.-M. TREMBLAY. Mis en ligne le 05/06/2002, consulté le 03/06/2009. http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/classes_morphologie/partie_2/texte_2_4/pression_emotions.pdf

tout verticale du lien social qui ressort à travers la lecture et l'interprétation de ces auteurs canoniques.

Suite à ces auteurs canoniques apparaît un « trou » théorique où le lien social tel que défini ressort peu des écrits des sociologues d'alors. Entre le début du 20^e siècle et les années 1970, il est assez peu fait mention du lien social ou d'un éventuel substitut. De fait, la sociologie est essentiellement dominée par les tenants du fonctionnalisme, qu'il soit radical (B. Malinovsky, 1922 ; A. Radcliffe Brown), structural (T. Parsons, 1937, 1951, 1953) ou modéré (R.K. Merton, 1949). Si le fonctionnalisme radical est essentiellement le fruit de l'ethnologie, les deux autres approches, tout en s'en inspirant pour le fonctionnalisme relatif, vont faire du fonctionnalisme le courant hégémonique de la sociologie jusque dans les années 1970. Ce faisant, la sociologie « *n'est plus à la recherche de causes (sociales ou extrasociales) ou de raisons (culturelles ou utilitaires), mais de fonctions dont la nécessité réside au cœur même d'un ordre social dont ce n'est plus la genèse, mais le maintien qui est problématique ; d'où [...] l'émergence d'un point de vue structural qui ne s'intéresse à l'acteur social qu'en tant que lieu d'intériorisation et d'exercice des mécanismes de régulation et de contrôle propres au système* » (C.-H. Cuin, F. Gresle¹⁸, 2002, p.48). Approche hégémonique jusque dans les années 1970, elle n'en a pas moins fait l'objet de minoritaires mais vives critiques. Ainsi, C.W. Mills¹⁹ (1967) qualifie les théories parsonniennes de suprême théorie (p.27 et suivantes), c'est-à-dire « *un niveau de pensée si général que ses adeptes ne peuvent logiquement s'abaisser à l'observer. Jamais au nom de leur Haute Théorie, ils ne quitteront les généralités pour affronter les problèmes dans leur contexte historique et structurel* » (p. 36). Le fonctionnalisme tend à considérer les institutions uniquement sous leur angle bénéfique. Si elles existent, c'est qu'elles occupent une fonction dans la société et qu'elles y ont donc leur place. En cela, le fonctionnalisme est vu par ses détracteurs comme l'outil de légitimation du modèle capitalistique ou de la domination masculine, comme un courant conservateur (A. W. Gouldner²⁰, 1970). Ainsi, les détracteurs contemporains du fonctionnalisme remettent surtout en cause une vision de la société supposée bonne ou efficace. Le lien social, la façon dont la société est constituée ne posent pas tant problème. Il faudra attendre les années 1970 pour voir réapparaître le lien social dans le sillage des nombreuses contestations du fonctionnalisme. La cohérence supposée de l'ordre social, l'impossibilité d'appréhender tous les changements sociaux, une appréhension des actions des individus limitée aux rôles qu'ils sont censés tenir sont autant de critiques qui vont émerger alors. Parmi ces critiques ressort la question du lien social, là encore, à

¹⁸ C.-H. CUIN, F. GRESLE, 2002. *Histoire de la sociologie. 2. Depuis 1918*, La Découverte, 121 p.

¹⁹ C. W. MILLS, 1967 (1997), *L'imagination sociologique*, La Découverte, 228 p.

²⁰ A. W. GOULDNER, 1970. *The Coming Crisis of Western Sociology*, Heinemann, 528 p.

travers des substituts opératoires, traduisant cette fois une acception plus horizontale de notre objet.

B. Les auteurs plus récents et le lien social : du réseau à la sociabilité comme révélateurs de formes plus horizontales.

Après une période (1920-1970) où le lien social n'est guère le centre d'intérêt des sociologues, ce dernier va peu à peu revenir sur le devant de la scène via l'utilisation de nouveaux substituts opératoires par les auteurs récents. Nombre d'entre eux usent de ce qui selon nous constitue du lien social. Dans les années 1970, différents concepts tels que le réseau, le capital social et la sociabilité vont se voir accorder une importance croissante en sociologie. Ces concepts, s'ils ne sont pas nouveaux, font alors l'objet d'une utilisation particulière et mettent le lien social au centre de leurs préoccupations. Précisons d'emblée qu'il est dorénavant plus difficile d'attacher un concept clé à un auteur particulier. De fait, chaque concept singulier est plutôt relié à un ensemble d'auteurs plus ou moins homogène en conséquence de la diffusion de la sociologie en tant que domaine scientifique institué.

Avec les années 1970, une conception des modes d'être ensemble des individus va peu à peu s'imposer dans le vocabulaire sociologique : **le réseau**. Si elle n'est pas nouvelle, cette représentation de la société commence à gagner en popularité, notamment à travers les travaux de N. Elias²¹ (1970, p.10). Il développe ainsi l'idée que « *les universités et les usines, les villages et les villes, les castes et les classes sociales, les familles et les groupements professionnels, tous ces ensembles sont constitués par des réseaux d'individus* ». La notion de réseau permet de désigner de façon large un ensemble de nœuds interconnectés. De nombreuses disciplines telles que la sociologie, l'économie, la géographie, la gestion se sont emparées de ce terme pour en faire un concept central. Il permettait à la fois « *de renouveler les boîtes à outils tout en procurant une clé de compréhension de la mondialisation et de la postmodernité* » (G. Dupuy, J.-M. Offner²², 2005, p.41). **En substituant ces nœuds à des individus ou groupes d'individu, le réseau devient social en considérant l'ensemble des relations existant entre les personnes ou les groupes sociaux dans lesquels elles s'insèrent.** Cette focalisation sur les relations interpersonnelles, sur les liens qui unissent les individus a donné lieu à une nouvelle catégorie de sociologie : la sociologie des réseaux sociaux. Cette nouvelle sociologie fait expressément et nommément des liens sociaux le point de départ de

²¹ N. ELIAS, 1970 (1991). *Qu'est ce que la sociologie ?*, Editions de l'Aube, 222 p.

²² G. DUPUY, J.-M. OFFNER, 2005. « Réseau: Bilan et Perspectives », *Flux*, n°62, p.38-46.

son analyse. Les unités élémentaires d'observation retenues sont la dyade et la triade empruntées à G. Simmel (1908). Si les analystes des réseaux ne sont pas d'accord sur la dominance de l'une ou l'autre, ces unités restent bel et bien les relations, les liens existants entre deux ou trois éléments (P. Mercklé²³, 2004, p.8-10). Que ces éléments soient des individus ou des groupes, le principal centre d'intérêt de l'analyse porte sur la façon dont ces éléments sont liés les uns par rapport aux autres. Ce n'est plus tant la façon dont un individu singulier est rattaché à un ensemble social surplombant et structurant qui importe *a priori*. Mais il s'agit de la façon dont les individus en tant que nœuds ou points sont reliés à un ensemble d'autres nœuds ou points. Précisons d'emblée que l'objectif de l'analyse des réseaux n'était pas de s'émanciper totalement de la structure, mais de ne plus en faire un principe explicatif *ex ante*. La composante du lien qui importe en premier lieu est les relations entre les nœuds, soit les liens horizontaux.

Cette volonté d'émancipation théorique constitue en tout cas le fondement de la démarche des précurseurs de l'analyse, à savoir l'École d'Anthropologie de Manchester. Son représentant connu comme le premier utilisateur de la notion de réseau social est J. Barnes (1954). Il a le premier voulu se démarquer du structuralisme de C. Lévi-Strauss, dominant après la Seconde Guerre Mondiale (P. Mercklé²⁴, 2004, p.94). En sociologie, l'analyse des réseaux sociaux va réellement prendre son essor à partir des années 1970 pour deux raisons :

- Le développement technologique a fourni la possibilité d'utiliser de façon systématique et rigoureuse des outils comme les matrices ou les sociogrammes. Hérités de la sociométrie (respectivement L. Katz, 1947, et J.L. Moreno, 1946), ces outils se retrouvaient vite confrontés à des limites calculatoires. Avec l'accroissement des capacités de calculs permis dans les années 1950 et 1960 par l'informatique, l'analyse des réseaux a pu utiliser pleinement ces outils d'analyse (les sociogrammes et les matrices) qui vont contribuer à la constitution de sa branche la plus connue.
- Le point de départ de l'analyse des réseaux a été la volonté de se dissocier du structuralisme pour l'anthropologie et du fonctionnalisme pour la sociologie, courants dominants jusque dans les années 1970. Le but n'était pas, à l'inverse, de tomber dans l'individualisme prôné par R. Boudon (1988) ou « le réductionnisme psychologique » de G. Homans (1950, 1961). Ce dernier voyait dans les seules motivations des individus le seul principe explicatif de toute action sociale. M. Granovetter²⁵ (1985) explique ainsi l'émergence de l'analyse des réseaux comme fruit d'une recherche d'un intermédiaire

²³ P. MERCKLÉ, 2004. *Sociologie des Réseaux Sociaux*, La Découverte, 121 p.

²⁴ Ibid.

²⁵ M. GRANOVETTER, 1985. « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, Vol. 91, n°3, p.481-450.

entre une conception « sur socialisée » de l'homme (celle de T. Parsons) et une conception « sous socialisée » (celle prônée par la théorie économique classique ou néo-classique). L'analyse des réseaux sociaux a voulu se poser à cheval entre une représentation essentiellement verticale du lien et une absence *a priori* de ce dernier (l'individu comme atome isolé).

De fait, l'analyse des réseaux sociaux se divise aujourd'hui en deux branches distinctes. L'approche « explicative » autrement appelée Structural Network Analysis (SNA) se base sur l'analyse des réseaux complets et utilise les outils issus de la sociométrie (sociogrammes, matrices). L'approche « compréhensive » est l'héritière des travaux anthropologiques et se focalise sur l'étude de réseaux égocentrés. Ces deux approches tendent à diverger tant en termes d'outils qu'en termes de présupposés épistémologiques (structuralisme vs individualisme). L'opposition actuelle entre ces deux approches des réseaux (P. Mercklé, *ibid.*, p.105) peut être considérée comme un échec partiel du programme initial de la sociologie des réseaux qui entendait adopter une position intermédiaire entre structuralisme et individualisme. De fait, chaque branche s'inspire de l'une ou l'autre de ces postures d'analyses.

De ces deux approches, l'approche « explicative » apparaît aujourd'hui dominante et est en partie symptomatique de la façon dont le lien social est conçu aujourd'hui. Contrairement à l'approche compréhensive des anthropologues²⁶, l'approche de la SNA²⁷ se fonde sur l'analyse des réseaux complets. Cette analyse a « *toujours tendance à regarder un ensemble de relations d'acteurs dans un seul domaine d'interaction* » (M. Eve²⁸, 2002, p.190). Fortement modélisée et dans la droite ligne des travaux précurseurs de la sociométrie de J.L. Moreno²⁹ (1934), la SNA induit des représentations du lien social sous la forme de schémas de lignes et de points, de matrices. Pour être représenté, chaque lien est qualifié par des critères tels que la quantité de temps passé ensemble par les individus, l'intensité émotionnelle et l'intimité de la relation, les services réciproques rendus (M. Granovetter³⁰, 1973) ou la multiplicité du contenu des échanges (A. Degenne et M. Forse³¹, 1994). Ces critères se focalisent uniquement sur la qualité des liens réciproques et interpersonnels, c'est-à-dire horizontaux. Si ces caractéristiques permettent des mesures de transitivité, de densité,

²⁶ Parmi les auteurs suivants : M. Gluckman, 1958. P. Mayer, 1962. A. Epstein, 1969. C. Mitchell, 1969. J. Boissevain 1974. M. Grieco, 1987. M. Gribaudo, 1995. Cités par M. Eve, références ci-dessous.

²⁷ Parmi les auteurs suivants : M. Granovetter, 1974. R. Burt, 1982. S. Berkovitz et B. Wellman, 1988. H. White, 1992. Cités par M. Eve, références ci-dessous.

²⁸ M. EVE, 2002. « Deux traditions d'analyses des réseaux sociaux », *Réseaux*, n°115, p. 183-212.

²⁹ J.L. MORENO, 1934. *Who shall survive?*, traduction française, 1954 : *Les Fondements de la sociométrie*, PUF.

³⁰ M. GRANOVETTER, 1973. "The strength of Weak Ties", *American Journal of Sociology*, vol.78-6, p.213-233.

³¹ A. DEGENNE, M. FORSE, 1994. *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*. Armand Collin, 263 p.

d'intensité, de connexité, mais aussi d'équivalence structurale, elles laissent de côté la multiplicité ou capacité à se recouper des liens. Pour des questions de facilité méthodologique, ces caractéristiques sont souvent réduites à la seule fréquence des interactions ce qui appauvrit la notion de lien social (P. Flichy³², 2005, p.31). Cet appauvrissement sacralise d'autant plus l'aplanissement de « l'être ensemble » qu'elle fait du réseau une configuration de liens horizontaux, en partie prédéterminés socialement.

Par sa forme plane, le réseau traduit l'horizontalisation du lien social à l'œuvre. **La façon dont l'individu est lié à un groupe compte moins que la façon dont les individus en se liant entre eux délimitent un groupe. Par rapport aux constats opérés vis-à-vis des théories canoniques, la logique s'est alors inversée.** De ce courant sociologique, deux concepts ont plus particulièrement émergé : le capital social et la sociabilité. Ils sont aujourd'hui retenus pour qualifier l'état du lien social. En acquérant une autonomie relative par rapport à leur champ d'origine, ils montrent que le lien social est de plus en plus horizontal et surtout de plus en plus centré sur l'individu.

Centre d'intérêt de la sociologie des réseaux, un second concept a pris de l'importance en sociologie pour rendre compte du lien social et de ses configurations : il s'agit du **capital social**. Ses différentes acceptions témoignent de l'horizontalisation du lien social. Avant de devenir collectif, le capital social a d'abord été développé dans une acception individuelle (P.-Y. Cusset³³, 2007, p. 47 et suivantes). L'analyse du capital social faite par la sociologie des réseaux s'inscrit dans cette perspective individualiste et utilitariste (au sens large et pas seulement économique). Les travaux de M. Granovetter (1973) sur la plus grande force des liens faibles pour trouver un emploi ou ceux de R. Burt (1982) sur les trous structuraux en sont les plus grands exemples. Par trous structuraux sont indiquées dans un réseau les relations dites non redondantes (A connaît B et C, mais B et C ne se connaissent pas). A l'image des liens faibles, plus un individu comporte de trous structuraux dans son réseau, plus son capital social est fort.

Sous cet angle, la sociologie des réseaux n'a pas l'exclusivité de la notion de capital social : elle a aussi été théorisée par P. Bourdieu³⁴ (1980). Il désigne ce capital comme « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter reconnaissance ; ou en d'autres termes l'appartenance à un groupe*

³² P. FLICHY, 2005. « Les réseaux de télécommunications instruments et outils de mesure de la sociabilité », *Flux*, n°62, p.31-37.

³³ P.-Y. CUSSET, 2007. *Le lien social*. Armand Collin, 125 p.

³⁴ P. BOURDIEU, 1980. « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, n°1, p.2-3.

comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes [...], mais aussi unis par des liaisons permanentes et utiles. » (p.3). Capital peu étudié par l'auteur (P.-Y. Cusset, 2007, p.48-49) car dépendant du capital économique et culturel (même s'il ne s'y réduit pas), P. Bourdieu montre que ce stock relationnel individuel est « *le produit du travail d'instauration et d'entretien qui est nécessaire pour produire et reproduire des liaisons durables et utiles, propres à procurer des profits matériels et symboliques* » (p.2). Ce faisant, **le capital social induit une vision instrumentale et individualisée du lien social. Les groupes se forment et se reproduisent, car les individus ont intérêt à être liés entre eux.** Ce capital est tout aussi inégalement réparti d'un individu à l'autre que les autres capitaux mis en évidence par P. Bourdieu. L'auteur souligne ici aussi le rôle reproductif d'institutions comme l'école (p.3). De façon plus générale, en se limitant à un individu particulier, la portée multiplicatrice du capital social sur son capital propre incite à en retenir une vision maximisatrice. Plus le volume de capital est important et donc plus le nombre de liens entretenus est grand, plus il sera productif, utile pour l'individu qui le mobilise.

Ces visions utilitaristes, économicistes du capital social et donc des liens qui unissent un individu à d'autres doivent être mises en perspective par rapport aux analyses impulsées par les travaux de R.D. Putnam³⁵ (1995, 2000). Ces travaux ont suscité un intérêt pour le capital social du fait de l'audience large dont ils ont bénéficié. R.D. Putnam s'intéresse au capital social en tant que capital collectif d'un groupe, d'une société, d'un état (comme l'Italie ou les Etats-Unis). Ces analyses se caractérisent par une « *polysémie conceptuelle* », mais dont « *l'idée générale est simple : la participation à des groupes peut avoir des effets bénéfiques pour les individus et la collectivité* ». (S. Ponthieux³⁶, 2004, p.3-4). S'inspirant entre autres des travaux de J. Coleman³⁷ (1988, 1990) et considérant le capital social comme un bien public, R.D. Putnam fait d'abord du capital social une notion moins individuelle que celle précédemment examinée (qui ne l'était pas totalement). Pour lui, « *le capital social renvoie aux caractéristiques de l'organisation sociale telles que les réseaux, les normes, et la confiance sociale qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel.* » (R.D. Putnam, 1995, p.67). Les réseaux et les relations qui les supportent tiennent une place primordiale dans l'analyse effectuée dans la mesure où la forte densité de ces derniers (accrue et consolidée par les normes et la confiance) est une condition nécessaire de réussite des négociations politiques et économiques. L'idée pour reconstituer le capital social est de faciliter les actions coordonnées afin d'augmenter l'efficacité

³⁵ R.D. PUTNAM, 1995. « Bowling alone : America's Declining Social Capital. », *Journal of Democracy*, vol.6, n°1, p.65-78.

R.D. PUTNAM, 2000. *Bowling alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon & Schuster, 544 p.

³⁶ S. PONTHEUX, 2004. « Le concept de capital social, analyse critique », 10e colloque de l'ACN, Paris, 21-23 janvier, 25 p. Actes en ligne consultés le 5 mai 2009 : <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/colloques/acn/pdf10/ponthieux.pdf>

³⁷ J. COLEMAN, 1988. "Social capital in the creation of human capital", *American Journal of Sociology*, vol.94, p.S95-S121.

J. COLEMAN, 1990. *Foundations of social theory*, Belknap Press, 1014 p.

de la société (R.D. Putnam, 2000, p.167). **La création de liens interpersonnels est le fondement de la construction du capital social même collectif.** Dans l'ouvrage plus récent de R.D. Putnam (2000), la définition est d'ailleurs inversée en plaçant les connexions entre les individus comme premier élément fondateur du capital, générant ensuite réseaux sociaux, normes de réciprocité et de confiance.

Cette prépondérance croissante des interactions effectives ou relations entre individus s'observe dans les différentes techniques de mesure du capital social. Ces mesures³⁸ intègrent de façon de plus en plus importante les réseaux de l'individu interrogé, mais aussi sa propension à faire confiance à d'autres dans le cadre d'une interaction située (P. Paxton³⁹, 2002), à participer à la vie communautaire (par exemple via des pratiques de soutien social ou de participation active à des institutions, N. Zukewich et D. Norris⁴⁰, 2005) ou encore les façons dont il met en œuvre une réciprocité dans les relations qu'il entretient (B. Favre et J.M. Jaeggi⁴¹, 2006). **La place importante que prennent les réseaux et à travers eux les relations interpersonnelles s'avère cruciale : le lien social mesuré a un fondement avant tout horizontal.** Evidemment, à travers les notions de normes et l'objectif politique de participation de la société civile, le capital social permet d'appréhender la construction du lien dans sa dimension verticale. Néanmoins, cette dimension reste subordonnée à sa dimension horizontale. Pour conclure, le capital social reste l'objet de critiques sérieuses et caustiques (A. Bevort, M. Lallement⁴², 2006, p.19) : il n'aurait d'intérêt que par les concepts et les approches qu'il nourrit et non par la compréhension des phénomènes qu'il entend expliquer (S. Ponthieux, *ibid.*, p.23). La perception du lien social est influencée par l'intérêt vif suscité autour du capital social. En s'appuyant et en systématisant l'analyse des réseaux, le capital social fait de la dimension horizontale du lien sa composante première et préalable à toute autre.

Après le réseau et le capital social, une troisième et dernière notion émerge plus largement du discours théorique : **la sociabilité.** Terme relativement ancien, sa définition actuelle a largement

³⁸ Pour un panorama de différentes mesures possibles du capital social, voir S. FRANKE, 2005. *La mesure du capital social. Document de référence pour la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques*, Rapport de recherche, Canada, 82 p., www.policyresearch.gc.ca/doclib/RD_SC_Measurement_200509_f.pdf. Voir également A. BEVORT, M. LALLEMENT (dir.), 2006, *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, La Découverte, 336 p.

³⁹ P. PAXTON, 2002. "Social Capital and Democracy : an interdependent relationship", *American Sociological Review*, vol. 67, p. 254-277.

⁴⁰ N. ZUKEWICH, B. NORRIS, 2005. "National Experiences and International Harmonization in Social Capital Measurement: A Beginning", Draft Paper, Meeting of the Siena Group in Helsinki, 35 p. <http://www.tilastokeskus.fi/sienagroup2005/douglas1.pdf>

⁴¹ B. FAVRE, J.-M. JAEGGI, 2006. « Capital social et analyse des changements démographiques, sociaux et culturels dans une commune genevoise », p.177-192 in A. BEVORT, M. LALLEMENT. *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, La Découverte, 336 p.

⁴² A. BEVORT, M. LALLEMENT, 2006. « Introduction », p.19-28, in A. BEVORT, M. LALLEMENT (dir.). *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, La Découverte, 336 p.

dépassé sa définition initiale (C.-A. Rivière⁴³, 2004, p.209). Autrefois entendue comme l'aptitude de l'espèce humaine à vivre en société de façon agréable ou forme ludique de la socialisation (G. Simmel⁴⁴, 1981, p.125), la sociabilité est aujourd'hui définie comme mode d'être avec les autres. Elle désigne à la fois une quantité de contacts qu'un individu entretient avec d'autres ainsi que la forme ou qualité de ces contacts (P.-Y. Cusset, 2005, p.115). Dans son sens actuel, elle constitue le « degré zéro de l'analyse structurale des réseaux » (A. Degenne, M. Forsé, ibid., p.37) ou, pour le dire autrement, la pierre angulaire du concept des réseaux. L'étude des réseaux se base principalement sur l'étude des sociabilités individuelles pour des questions de récoltes des données (et surtout de leurs coûts). L'approche en terme de réseaux personnels, c'est-à-dire d'un individu, s'avère ainsi majoritaire (P. Mercklé, 2004, p.39). Des trois notions examinées ici, elle est la plus stable empiriquement. En retenant l'individu comme point de départ de la sociabilité, l'électivité ou la dimension choisie du lien est mieux mise en exergue (M. Parodi⁴⁵, 2000, p.278). Dorénavant les liens partent de l'individu et sont analysés à travers lui. Les liens sociaux qu'il tisse et la façon dont il les construit ont donné lieu à de multiples analyses quantitatives et qualitatives.

Mais ces analyses restent fortement spécialisées à une catégorie de liens sociaux horizontaux ou à une forme d'expression de ces derniers. Les études se focalisent sur différentes catégories des relations interpersonnelles telles que les relations entre membres d'une même famille et donc les liens entretenus entre parents, enfants, grands-parents (C. Attias-Donfut, N. Lapière, M. Segalen⁴⁶, 2002), mais aussi sur les relations entre pairs (les adolescents pour F. de Singly⁴⁷, 2006, les amis dans une dimension plus large pour C. Bidart⁴⁸, 1997). La liste n'est pas exhaustive : relations salariales et au sein de collectifs de travail, relations de voisinage, implication associative sont aussi étudiées. Le mode d'expression de ces relations fait également l'objet de nombreuses considérations : la sociabilité devient alimentaire dès lors qu'elle a lieu pendant les repas, elle est plutôt extérieure pour les cadres ou pour les célibataires alors qu'elle se déroule à l'intérieur pour d'autres catégories de la population. Mais elle est aussi de plus en plus médiatisée via les Technologies de l'Information et de la Communication comme le téléphone portable (C.-A. Rivière⁴⁹, 2001). De plus en plus souvent, les études se focalisent sur une catégorie spécifique de liens et sur un nombre limité de ses modes d'expression. C'est notamment le cas des enquêtes s'intéressant aux usages des TIC par certaines catégories comme les jeunes (O. Martin, F. de

⁴³ C.-A. RIVIERE, 2004. « La spécificité française de construction sociologique du concept de frontière », *Réseaux*, n°123, p.207-231.

⁴⁴ G. SIMMEL, 1981. *Sociologie et Epistémologie*, PUF, 238 p.

⁴⁵ M. PARODI, 2000. « La lente évolution de la sociabilité », *Revue de l'OFCE*, n° 73, p.277-286.

⁴⁶ C. ATTIAS DONFUT, N. LAPIERRE, M. SEGALLEN, 2002. *Le nouvel esprit de famille*, Odile Jacob, 294 p.

⁴⁷ F. DE SINGLY, 2006. *Les adonaisants*, Armand Collin, 397 p.

⁴⁸ C. BIDART, 1997. *L'amitié, un lien social*, La Découverte, 410 p.

⁴⁹ C.-A. RIVIERE, 2001. « Le téléphone : un facteur d'intégration sociale », *Economie et Statistique*, n°345, vol.5, p.3-32.

Singly⁵⁰, 2000 ; C. Metton⁵¹, 2004). Les points de vue d'ensemble sur le lien social sont alors rares. Les agencements des liens sociaux sont peu pris en compte à part l'un d'entre eux : le vide ou néant social. La question de la sociabilité intéresse principalement lorsqu'elle mesure l'isolement relationnel (J.-L. Pan Khé Shon⁵², 1999) ou la sociabilité nulle. L'absence de sociabilité est donc la principale configuration qui apparaît digne d'intérêt. **Sans nier la portée des résultats empiriques en terme de fragilisation du lien social, ces études montrent que le lien social d'aujourd'hui se joue non seulement dans les relations personnelles, mais au niveau de l'individu le définissant.** Si la dimension verticale de tels liens ne disparaît pas totalement des considérations, il apparaît que cette dernière ne joue plus qu'un rôle prescripteur d'interactions dans l'espace public.

Au final, la sociabilité comme substitut du lien social traduit le glissement théorique à l'œuvre depuis deux siècles. **Ce qui relie les individus à la société compte dorénavant moins que ce qui les relie les uns aux autres : peu importe la société à laquelle ils appartiennent, les individus sont de plus en plus le centre ou du moins le départ du lien social. Pour le dire autrement, l'individu lui-même choisirait ceux avec qui il est lié et sur quels modes.** Le renvoi de plus en plus fréquent à des notions comme l'identité ou l'appartenance (ce qu'on sent en soi, ce qui nous détermine) témoigne de ce rôle central de l'individu dans la définition des ensembles auxquels il consent à participer. Ce bricolage social se traduit par une dépendance supposée des formes du lien social à l'égard de ceux qui y prennent part. La relation interindividuelle semble ainsi affranchie des carcans qui la déterminaient auparavant. Les individus formeraient alors plus des réseaux que des sociétés. Prises dans leur intégralité, ces relations dessinent des ensembles plus mouvants, plus instables que ne l'auraient été la communauté et la société. Z. Bauman n'hésite d'ailleurs pas à qualifier nos sociétés de liquides (en opposition avec la solidité ayant prévalu jusqu'alors).

Cette horizontalisation se mesure à l'aune des concepts théoriques utilisés pour décrire le lien social : la seule étude du lien où il est expressément désigné comme tel est celle faite par l'analyse des réseaux, à travers l'utilisation des catégories de lien fort ou de lien faible. Ces catégories désignent seulement la façon dont un individu est relié à d'autres. Il appartient à un groupe parce qu'il est lié à d'autres individus et non parce qu'il observe les mêmes normes ou mêmes

⁵⁰ O. MARTIN, F. DE SINGLY, 2000. « L'évasion amicale : l'usage du téléphone familial par les adolescents », *Réseaux*, vol. 18, n°103, p.91-116.

⁵¹ C. METTON, 2004. « Les usages de l'Internet par les collégiens : Explorer les mondes sociaux depuis le domicile », *Réseaux*, vol. 22 n°123, p.59-81.

⁵² J.-L. PAN KE SHON, 1999. « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », *INSEE Première*, n° 678.

conditions d'appartenances (acception verticale du lien social). Il en va de même pour les autres concepts étudiés, à savoir le capital social (qu'il soit individuel ou collectif) et la sociabilité. Ces derniers se focalisent sur l'étude des relations interindividuelles et donc sur la composante horizontale du lien social.

Outre l'aspect symptomatique d'une plus grande focalisation sur l'individu, nous pouvons également y voir la précaution que les auteurs utilisent autour de la notion de lien social pris en compte dans son intégralité. La complexité qui l'entoure est source de perplexités pour le plus grand nombre. Pour H. Mendras⁵³ (2001, p.179), le lien social « relève du bavardage sociologique » actuel ou pour le dire autrement de la sociologie de comptoir. Il ne serait qu'un effet de mode journalistique ou politique, sans aucune viabilité, et suscite en cela l'étonnement de l'auteur : pour quelles raisons autant de ses contemporains s'intéressent subitement à cette notion ? Qu'apporte-t-elle pour susciter un tel regain d'intérêt ? Le terme regain n'est pas anodin dans la mesure où nous avons examiné les principaux auteurs qui traitent du lien social. Le constat d'un « trou » dans sa prise en compte a été souligné : entre les années 1920 et les années 1970, il n'en est pas ou peu fait mention. Il faut alors chercher dans les évolutions sociétales de l'époque et donc dans les préoccupations des auteurs les sources de ces fluctuations dans l'intérêt autour du concept de lien social. Lorsqu'ils s'en préoccupent, peu importe leur époque, les sociologues ont des considérations analogues : ils craignent une disparition du lien social. Cette disparition est liée à l'horizontalisation des concepts mis en évidence et donc des modes d'être ensemble des individus.

En passant du vertical à l'horizontal sur un plan théorique, les concepts de lien social et des ensembles qu'il dessine (communauté, société, réseau, voire fluide) traduisent des évolutions sociohistoriques plus globales. La sociologie reste une science contextualisée par la dimension spatialement et temporellement située de ses objets d'études. Les groupements humains évoluent nécessairement avec le contexte dans lequel ils s'insèrent. Ainsi, le contexte de production des théories sociologiques précédemment envisagées et la façon dont il est vu par leurs auteurs mérite d'être plus largement examiné. En se focalisant sur les civilisations occidentales (l'Europe et les Etats-Unis principalement), l'évolution théorique du lien social et de ses formes rend compte des évolutions historiques en cours qui se répercutent sur les modes d'être ensemble des individus.

⁵³ H. MENDRAS, 2001. « Le lien social en Amérique du Nord et en Europe », *Revue de l'OFCE*, n° 76, p. 179-187.

II. Le lien social une espèce en potentielle voie de disparition ? Des évolutions historiques vues de façon pessimiste

Chez beaucoup d'auteurs (classiques ou contemporains) qui examinent la question du lien social, ce dernier fait implicitement l'objet d'un pessimisme sous-jacent : la société serait en train de disparaître ou serait condamnée à l'être. Les êtres humains ne tiendraient plus ensemble durablement. Cette vision pessimiste mérite d'être inspectée à travers la façon dont les auteurs ou penseurs, des plus anciens aux plus récents, rendent compte de ce futur possible. Leurs peurs ou interrogations sont intimement liées aux contextes sociohistoriques dans lesquels ils s'insèrent. La présentation sommaire de ces contextes en amont est inévitable pour mieux comprendre la portée de leurs réflexions.

A. Les préoccupations des auteurs classiques vis-à-vis du lien social

Même s'ils ne parlent pas directement du lien social, s'il n'est guère qu'implicite dans leurs concepts par l'adéquation partielle avec la définition proposée en introduction, nombre d'auteurs classiques ou canoniques ont fait des façons d'être ensemble des individus, du lien social, leur principal objet de préoccupation. Si le lien social tel que défini précédemment ressort indirectement dans leurs écrits, ces auteurs n'étaient pas toujours optimistes vis-à-vis des évolutions sociétales qu'ils observaient à leur époque.

Le contexte historique des auteurs classiques : Le 19^e siècle ou l'entrée dans la modernité

Le 19^e siècle constitue une époque de bouleversements à plus d'un titre. Il aura vu les conséquences de multiples révolutions entamées au siècle précédent. Sur le plan politique, les différentes révolutions, anglaises, américaines ou françaises, ont induit une profonde remise en cause de l'ordre légitime prévalant depuis le Moyen-âge : la féodalité. Les effets de ces révolutions majeures n'ont pas été immédiats. Il faudra en effet attendre une pacification du contexte politique (la fin de la Terreur et des guerres napoléoniennes pour la France par exemple) pour que ces révolutions se mettent à jouer un rôle durable dans la vie politique. Parallèlement à ces révolutions politiques, a également eu lieu au 18^e siècle une révolution intellectuelle, celle des Lumières. Parmi les nombreuses idées alors véhiculées, la figure du contrat social initiée, entre

autres, par J.-J. Rousseau va peu à peu s'imposer. En dehors du plan politique et intellectuel, la troisième révolution du 18^e siècle est économique, avec la première révolution industrielle, conséquence du progrès technique, mais également de la diffusion du libéralisme et de la liberté d'entreprendre.

Au 19^e siècle, cette révolution économique se poursuit par l'industrialisation des pays occidentaux (le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Allemagne et la France dans une moindre mesure), par le développement du salariat et par une urbanisation des modes de vie des individus, le tout accentué par une intensification des relations internationales (donc une ouverture vers l'extérieur). De telles évolutions sont vues comme des indicateurs de progrès, fût-il technique, économique ou social, et témoignent de l'avènement de la modernité d'au moins deux façons distinctes. Dans un premier temps, le progrès a pour source une plus grande liberté des hommes, une plus grande capacité d'autodétermination dans la mesure où ils ne sont plus prisonniers d'un statut ou d'un lieu (grâce au progrès technique qui va se matérialiser d'abord dans les transports : le train à vapeur, mais également l'allègement des calèches). Ce gain relatif de liberté matérialise ainsi le passage de la tradition à la modernité. Dans un second temps, l'avènement de la raison est aussi vu comme le facteur de libération de l'homme des chaînes de la tradition en le rendant plus apte à être maître de ses décisions, de ses choix, à se débarrasser (plus ou moins violemment) de ce qui entravait sa liberté. Cette capacité à définir son propre ordre du monde est appelée rationalité et son avènement joue également un rôle déterminant dans le passage de la tradition à la modernité. Il est d'ores et déjà nécessaire de préciser que cette rationalité est générale et fondée sur la notion de contrat. Le contrat est le moyen par lequel la rationalité des uns s'accorde avec celles des autres : il garantit en quelque sorte la concordance des intérêts, essentiellement économiques pour l'époque.

Ce « décollage » pour reprendre une expression de W.W. Rostow⁵⁴ (1960) est accompagné conséquences négatives sur le plan social, des plus concrètes si on regarde les conclusions du rapport du docteur Villermé (1840) aux plus abstraites en considérant les évolutions probables de la société soulignées par les sociologues classiques. Pour ceux-ci, la source même des maux de la société réside dans les conséquences de cette modernité ou plutôt sur la rationalité sur laquelle elle repose. Avant de poursuivre, il est nécessaire de ne pas oublier que les propos de ces auteurs avaient un fort caractère idéologique ou normatif. Si R.A. Nisbet (1966, p.31-33) sépare le contenu idéologique de leurs discours entre radicalisme, conservatisme et libéralisme, il souligne également que beaucoup d'auteurs sont difficiles à classer selon cette distinction parce qu'ils font

⁵⁴ W.W. ROSTOW, 1960. *Les étapes de la croissance économique*, Seuil, 256 p.

preuve d'une certaine nostalgie à l'égard de la tradition (par opposition à la modernité). Ce paradoxe créatif réside dans la caractéristique même des personnages formulant les idées sociologiques de ce siècle. Tous ces grands sociologues sont encore et avant tout des moralistes : ils gardent un jugement moral sur leur société. Leurs analyses restent donc normatives. Pour E. Durkheim, dont le programme était d'expliquer aux hommes comment vivre en harmonie, seule la moralité est en mesure d'éviter l'anomie et donc le délitement entre les individus. En cela, il réfute l'ensemble des analyses (de T. Hobbes aux Utilitaristes) basées sur le contrat et critique le caractère systématique de la rationalité principalement économique. Ce rejet du contrat et de la rationalité économique comme figures de lien social est partagé par la plupart des auteurs canoniques et permet de comprendre leur relatif pessimisme. Pour eux, ce lien social qui prévaut à leur époque est en substance un « mauvais » lien, qui tendrait malheureusement à remplacer le bon lien que représentent les normes, les valeurs, la morale, etc. En effet, au fur et à mesure que la rationalité instrumentale accroît son influence, la morale (pour E. Durkheim) ou la religion (pour M. Weber) ne fonctionnent plus alors qu'elles constitueraient la « bonne » façon de lier les hommes entre eux. Ainsi, le mauvais lien (le contrat rationnel comme lien horizontal) tendrait à supplanter le bon (la morale ou la religion comme lien vertical) et à mettre en péril l'existence même de la société humaine.

Des révolutions génératrices d'un pessimisme sous-jacent quant à l'avenir du lien social

En se basant sur la lecture de R.A. Nisbet (1966), les auteurs se différencient selon plusieurs degrés de pessimisme. Les plus négatifs quant aux conséquences des mutations sociales de leur siècle sont sans conteste F. Tönnies et M. Weber, même si ce dernier est moins ouvertement nostalgique que son prédécesseur par méfiance des jugements moraux. F. Tönnies (1887) voit dans le 19^e siècle la phase finale d'une lente évolution dans les motivations des hommes à être ou rester ensemble, à former des groupements. Cette évolution est le passage à des groupes essentiellement communautaires, basés sur une volonté instinctive, organique d'être ensemble à des groupes plutôt sociétaires, c'est-à-dire reposant sur une volonté plus réflexive, en cohérence avec la poursuite d'intérêts personnels. Pour reprendre les termes de l'auteur, la communauté (ou *Gemeinschaft*) « les [les hommes] unit malgré tout ce qui peut les séparer » alors que la société (ou *Gesellschaft*) « les sépare malgré tout ce qui peut les unir ». Pour F. Tönnies, le développement et le progrès à l'œuvre (via la diffusion du capitalisme et de l'Etat Nation) sonnent le glas de la communauté, forme supérieure du lien social par sa solidité. Dans cette dernière, les liens reposent sur des relations intenses basées sur la proximité et la confiance réciproque. Dans la société, par contre, les liens sont plus artificiels, car ils répondent à la poursuite d'intérêts propres

et donc pas nécessairement durables car vides de sens symbolique selon M. Weber (1921). Dans la continuité de F. Tönnies, cet auteur fait preuve d'un pessimisme analogue : la dimension matérielle du lien (sa finalité) ayant pris le pas sur sa dimension symbolique (ses valeurs), les sociétés modernes seraient alors « désenchantées ». Ce désenchantement ne trouve pas sa source dans l'avènement de la rationalité dans son ensemble, mais dans l'avènement d'une rationalité en finalité, c'est-à-dire instrumentale et économique. Le lien devient essentiellement économique, il tend de lui-même à être moins englobant et donc à disparaître en raison d'une dérive instrumentaliste qui rend impossibles toutes valeurs communes et universelles.

Autrement dit, selon les auteurs précédents, les mutations à l'œuvre condamnent le lien social à disparaître, car il contient en lui les germes de sa propre disparition. Cette conception n'est pas sans rappeler l'analyse faite par K. Marx des rapports sociaux et de leurs évolutions. La succession des modes de domination de l'homme sur l'homme depuis l'antiquité a pour étape ultime celle du capitaliste sur l'ouvrier. Ce stade donnera enfin lieu à la révolution prolétarienne qui fera table rase des rapports de domination et qui instaurera le socialisme et l'égalité entre les hommes. La vision de K. Marx se veut résolument optimiste par l'avènement d'un ordre social nouveau et meilleur. Il a néanmoins un regard négatif sur la validité du lien qui prévaut à son siècle même s'il ne s'agit pour lui que d'une étape transitoire vers un ordre social meilleur. Le lien social ne va pas disparaître : il va devenir autre et s'améliorer. D'autres auteurs comme E. Durkheim ou G. Simmel opèrent un travail similaire de projection : des caractéristiques des liens qu'ils observent à un instant t , ils émettent des hypothèses quant à son devenir en $t+1$. Leur avis est plus nuancé que celui des auteurs précédents dans la mesure où le lien social de leur époque a des composantes tant positives que négatives (alors que ce lien a tout de négatif pour F. Tönnies, M. Weber et K. Marx). Mais les évolutions qu'ils anticipent ne sont pas forcément plus optimistes. Néanmoins, ils voient du bon là où les précédents ne voyaient que du mauvais. Que ce soit G. Simmel quand il parle de la vie en ville ou E. Durkheim quand il parle de la solidarité organique, aucun des deux ne considère l'avènement de la modernité comme une chose *a priori* néfaste. En se libérant des codes et des normes de la société traditionnelle enfermée dans le cadre spatial du village, l'individu citadin a gagné en autonomie, en liberté. La ville, par le nombre important d'habitants qu'elle concentre en son sein, rend possibles l'accroissement et la multiplication des sphères de sociabilité de l'individu. Dès lors, la morale du petit village régulant fortement les comportements des individus ne peut y avoir cours. Les liens entretenus par une personne ne sont plus uniquement une contrainte, ils sont de plus en plus choisis. Pour continuer sur G. Simmel, la modernité contribue à une réinvention du lien. Ce dernier tend à être de plus en

plus organique, par la division croissante du travail soulignée par E. Durkheim et héritée de la pensée économique libérale⁵⁵. Cette relative liberté leur pose problème, à l'un comme à l'autre, car elle repose sur l'illusion des acteurs qu'ils sont totalement indépendants les uns des autres, qu'ils ne peuvent agir que selon leur intérêt personnel. Les individus tendent à placer leurs droits propres avant ceux des autres, à devenir individualistes. Pour ces auteurs, l'individualisme ne conduit à rien d'autre qu'à « l'égoïsme » et donc au « dérèglement ». Ce faisant, les formes dominantes de lien social que sont le lien économique pour E. Durkheim et le lien monétaire pour G. Simmel tendent finalement à séparer les individus les uns des autres, à instaurer l'anomie. Cette anomie (ou absence de normes) a des conséquences désastreuses sur la société, quitte à remettre même en cause l'existence humaine (si on en arrive au suicide, en l'occurrence anomiste). Pour autant, E. Durkheim ou G. Simmel se contentent à leur époque de redouter cet avenir et de souligner leurs craintes comme issues possibles des sociétés européennes.

Pour conclure, la modernité et ses fondements rationnels portent en eux le germe d'une remise en cause, immédiate ou à terme, du lien social tel qu'il est censé pourtant exister pour le bien-être de tous. Cette remise en cause repose sur l'individualisme qu'entraîne la rationalité économique des relations sociales. Chacun maximise ses actions sans prendre en compte les autres, sans plus y faire attention. Pour les auteurs de cette époque, individualisme et égoïsme sont synonymes. Ce pessimisme sous-jacent tient principalement à la représentation de l'ordre social optimal qu'en ont ces auteurs : l'appartenance ou la solidarité lient les hommes entre eux. La société ou configuration du lien social alors optimale est une configuration surplombant les individus, rendant compte d'une liaison verticale des êtres humains. Au final, cette disparition du vertical est source de pessimisme. En prenant acte de cette disparition ou la considérant comme achevée, les auteurs contemporains s'intéressent plus aux relations interpersonnelles, aux liens horizontaux.

B. Le lien social sous l'œil des contemporains : nouvelles chroniques d'une mort annoncée ?

Le 19^e siècle était une période de renouvellement majeur des sociétés sur des plans tant économiques, politiques qu'intellectuels. Ces mutations profondes et violentes portaient en elles l'espoir d'une société meilleure. Pourtant, les auteurs sociologiques canoniques rendent compte de l'avènement de ces changements *a posteriori* (ils bénéficient d'un recul en écrivant à la fin du

⁵⁵ La manufacture d'épingles d'A. Smith (1776).

19^e) et incorporent un pessimisme relatif et implicite sur le devenir de la société et donc du lien social. À la lecture d'auteurs contemporains, il semblerait que ces constats pessimistes soient encore de mise au début du 21^e siècle. Le 20^e siècle semblait en tout cas plus étranger à ce type de discours jusqu'au début des années 1970 où le lien social a connu un relatif « retour en grâce » théorique. Le devenir social de l'homme suscite en tout cas de plus en plus d'inquiétudes, analogues à celles formulées un siècle auparavant.

Le contexte historique du lien social de nos jours : l'avènement d'une nouvelle étape de la modernité depuis la fin du 20^e siècle.

Les dernières décennies du 20^e siècle constituent une période de bouleversements majeurs qui ne sont pas sans rappeler ceux ayant eu lieu au siècle précédent. Le début du 20^e siècle, bien qu'il y fut le déroulement de conflits mondiaux sans précédent (première et deuxième guerres mondiales), n'a pas profondément remis en cause les avancées du siècle d'avant : il les a continuées, au moins jusqu'aux chocs pétroliers. En France, l'industrie et le salariat continuent de se développer pour devenir le premier secteur économique. Cette mutation de l'appareil économique s'accompagne de la massification de l'exode rural et de l'urbanisation (la population française, contrairement à celles de pays voisins comme le Royaume-Uni, restera à dominante agricole jusque dans les années 1930). Le 20^e siècle marque aussi l'amélioration continue des modes de vie des individus (accès à l'eau courante, diffusion du réfrigérateur, etc.). La figure de l'Etat Nation reste dominante, notamment par une relative autarcie économique des zones géographiques. La fin des empires coloniaux réduit ainsi le volume des échanges entre pays, mouvement accentué par le contexte de la guerre froide qui polarise les relations diplomatiques. La rationalisation à l'œuvre pendant les premières révolutions industrielles poursuit en quelque sorte son œuvre. Il faudra attendre les deux chocs pétroliers et la remise en cause de ce modèle relativement stable dans l'ensemble des pays développés pour voir réapparaître le questionnement sociologique relatif à la modernité et plus spécifiquement au devenir du lien social. Ces deux crises économiques sont en fait le point de départ ou d'accélération de mutations profondes : éclatement de la famille, différenciation de la demande, pénurie de cette dernière par une saturation de la consommation de masse, le développement du chômage massif, la tertiarisation de l'économie, la mondialisation poussée par une nécessité économique et l'éclatement du bloc soviétique, etc. De fait, les années 1980 correspondraient à la matérialisation de craintes profondes des auteurs canoniques, à savoir l'emballement de la rationalité économique et donc de

la modernité. Cet emballement s'accompagne par ailleurs de l'émergence et la place croissante de la composante immatérielle de nos sociétés. L'apparition et la diffusion de l'Internet ainsi que d'autres technologies de l'information et de la communication s'inscrivent dans ce mouvement. Il en va de même de la mondialisation qui s'opère sous l'angle d'échanges financiers dématérialisés, mais également de flux de marchandises ou humains. Les mobilités des individus s'accroissent à l'échelle de la planète et ces derniers sont de moins en moins présents dans un seul et unique territoire. Le décloisonnement des espaces, la disparition du pouvoir des frontières géopolitiques par la constitution de zones de libre-échange facilitent ces mouvements matériels, mais surtout immatériels à travers le globe. Il est tentant de considérer que cette dématérialisation rendrait compte d'une capacité à s'extraire de la réalité, rendant cette dernière plus invisible, et renforçant alors l'autonomie, l'individualité des êtres humains les uns par rapport aux autres. Les normes sociales perdraient alors leurs vertus prescriptrices par la dématérialisation des institutions les garantissant. Moins adaptées à la nouvelle donne socioéconomique et en même temps restreintes au cadre géographique de l'Etat Nation, les institutions perdraient en pouvoir normatif par l'impossibilité à endiguer des flux incessants d'informations, de biens et de personnes. La difficulté à condamner les délits commis par le biais de l'Internet relève de ce cas de figure de même que la difficulté à mettre en place des institutions internationales efficaces et actives.

Via tout ou partie de ces évolutions, les prévisions de délitement du social des auteurs classiques sont réapparues dans le discours de sociologues actuels. Ces derniers craignent ou redoutent une disparition de la société sous l'influence d'une modernité qui serait de plus en plus soluble (Z. Bauman⁵⁶, 2000), voir hypertrophiée (N. Aubert⁵⁷, 2004 ; G. Lipovetsky⁵⁸, 2006) ou carrément dépassée (via l'utilisation pléthorique du préfixe post). Pour certains, la modernité se serait plutôt perdue en chemin et resterait inachevée (Y. Pavageau et ali.⁵⁹, 1997). D'autres enfin sont plus optimistes sur l'avenir des modes d'être ensemble des individus (F. Asher⁶⁰, 2004 ; F. de Singly⁶¹, 2005), mais insistent sur l'inefficacité grandissante de la métaphore de la société sur laquelle la sociologie a été construite (J. Urry⁶², 2000). Peu importe son suffixe, la modernité actuelle est celle d'un délitement social, source d'inquiétudes ou du moins d'incertitudes pour les auteurs sociologiques.

⁵⁶ Z. BAUMAN, 2000. *Liquid Modernity*, Polity Press, 240 p.

⁵⁷ N. AUBERT, 2004. « Introduction : Les métamorphoses de l'individu » p.7-10 in N. AUBERT (dir.), *L'individu Hypermoderne*, Eres, 320 p.

⁵⁸ G. LIPOVETSKY, 2006. *Le bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*. Gallimard, 377 p.

⁵⁹ Y. PAVAGEAU, Y. GILBERT, Y. PEDRAZZINI, *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe*, L'Harmattan, 260 pages.

⁶⁰ F. ASCHER, 2004. « Le futur au quotidien. De la fin des routines à l'individualisation des espaces-temps quotidiens », p.273-290, in N. AUBERT (dir.), *L'individu hypermoderne*, Eres, 320 p.

⁶¹ F. DE SINGLY, 2005. *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Hachette, 267 p.

⁶² J. URRY, 2000 (2005). *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Armand Collin, 252 p.

Des transformations radicales comme signe supposé d'un délitement du social

Les crises qui ont eu lieu dans les années 1970 vont fortement remettre en cause la stabilité présumée du corps social. Preuve en est la multiplication des attaques que va subir le courant dominant de l'époque : le fonctionnalisme. Ces attaques sont notamment portées par les échecs des politiques publiques de l'époque et la remise en cause plus générale de l'efficacité intrinsèque de l'ordre social. Ainsi, les décennies suivantes vont être le lieu d'une multiplication importante de paradigmes sociologiques (C.-H. Cuin, F.Gresle, 2002), dont l'analyse des réseaux sociaux. De cette approche va émaner la remise en cause la plus connue du lien social et de sa solidité. R.D. Putnam (2000) déplore la transformation subie par le lien social et qui va dans le sens d'une disparition. Les Etats-Unis connaîtraient depuis une trentaine d'années une diminution générale de la participation politique, du taux de syndicalisation, mais également à un affaiblissement des relations sociales informelles comme les sorties, les réceptions, les repas familiaux, etc. Si les explications de ce déclin résident dans l'émergence des TIC et dans l'étalement urbain, cette tendance au déclin relèverait d'un effet de génération, chaque génération l'une après l'autre se désengagerait peu à peu de la vie sociale. R.D. Putnam assisterait donc à un délitement progressif de la société. Ces conclusions vont dans le sens d'un individualisme croissant générateur d'exclusion, d'isolement relationnel, d'égoïsme, autrement dit d'une modernité vide (G. Lipovetsky⁶³, 1983). Les interactions entre les individus tendraient donc à devenir de plus en plus « *superficielles, étriquées et occasionnelles* » et à nuire à toute forme d'engagement, aussi bien social que civique. En clair, l'ère du chacun-pour-soi et de l'individualisme forcené (abusivement confondu avec l'égoïsme ou l'égoïsme) serait arrivée. Les relations qu'entretiennent les individus les uns avec les autres ne seraient plus guère qu'instrumentales, chacun devant tirer parti du lien qui est mis en jeu. Les individus tendraient à être de moins en moins reliés aux autres. Cette tendance séculaire expliquerait le déclin de la sociabilité ou du capital social (pour reprendre les termes de R.D. Putnam) qui aurait lieu aux Etats-Unis.

Ce déclin trouverait sa source dans la fluidité croissante générée par l'individualisme, par un lien social de moins en moins vertical et de plus en plus horizontal. Par fluidité est entendue la propriété physique de déformation d'un corps dont les molécules sont peu adhérentes les unes par rapport aux autres, voire ne le sont pas dès lors qu'on parle de l'état extrême de la fluidité : la liquidité. Des auteurs comme Z. Bauman (2004) n'hésitent pas à qualifier les sociétés actuelles de liquides. L'usage du terme n'est pas anodin : dans le liquide, ce qui compte ce sont les liaisons

⁶³ G. LIPOVETSKY, 1983. *L'ère du vide : Essai sur l'individualisme contemporain*, Gallimard, 327 p.

entre les éléments. Il n'y a pas de liaison plus globale à l'ensemble du corps considéré. Du coup, la composante verticale du lien n'existe pas. Ce qui compte, ce sont les relations entre les particules, le lien dans sa composante horizontale. Ensuite, la référence au liquide n'est pas anodine : elle pointe une de ses principales propriétés, c'est-à-dire la fragilité des liens entre ses molécules. D'un point de vue sociologique, dans une modernité liquide, les individus (c'est-à-dire les particules du corps étudié) n'auraient plus de relations durables entre eux. Cette modification du corps social n'est pas sans conséquence sur les individus qui le composent. L'absence de liens horizontaux durables tend à isoler les individus les uns des autres ou du moins à leur en donner le sentiment. Pour ne pas perdre le contact, au risque de tomber dans l'exclusion, les individus doivent être performants dans leurs relations interpersonnelles sans pourtant garantir la pérennité des liens ainsi noués. De la fatigue d'être soi et de ses manifestations, A. Erhenberg⁶⁴ (1995) montre bien la difficulté d'être soi avec et pour les autres. Les individus se sentent donc de plus en plus vulnérables et fragiles, déconnectés les uns des autres, car ne pouvant plus compter que sur eux-mêmes. Du coup, la société que les individus composent tend à s'effriter puisque ces derniers semblent de moins en moins capables de tenir ensemble, si ce n'est par intermittence. L'absence de lien entre les hommes fait défaut et ne permet dès lors plus la constitution d'un corps unificateur tel que l'était la société. De plus en plus fragile et donc de plus en plus éphémère, ce concept de société tendrait peu à peu à se décomposer au fur et à mesure de la dilution du ciment qui permettait à l'ensemble de tenir.

Les questions autour du lien social et de ses évolutions préoccupent les sociologues par les remises en causes qu'elles engendrent. L'atomisation des individus et leur individualisation croissante (dont le degré extrême est l'isolement) expriment l'idée selon laquelle les individus ne tiennent plus ensemble. Ils peuvent y arriver, mais par le truchement de relations artificielles ou éphémères, contractuelles. Dès lors que cet état des rapports humains est postulé, le concept de société n'a plus lieu d'être : en tant que forme du lien social, il est amené comme lui à disparaître. Plus que la société, il faut également y voir la disparition de la sociologie. Les hommes ne tiennent plus ensemble. Dès lors, la question de l'utilité même de la sociologie se pose. En tant qu'étude des sociétés, elle ne servirait plus guère à grand-chose puisque son objet d'étude disparaîtrait. Dans ce cas, la sociologie n'aurait plus lieu d'être et ceux qui la conçoivent non plus. Tels les Orientalistes du 19^e siècle décrits (entre autres) par I. Wallerstein⁶⁵ (2006) qui ont disparu avec leurs objets d'études, le métier de sociologue serait donc condamné à une extinction proche. Est-il la peine d'aller aussi vite en besogne ? S'il prend acte de la fin de la société, J. Urry (2000)

⁶⁴ A. EHRENBURG, 1995. *L'individu incertain*, Hachette, 351 p.

⁶⁵ I. WALLERSTEIN, 2006. *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes mondes*, La Découverte, 176 p.

propose de renouveler l'objet de la sociologie : il ne faut plus étudier la société, mais la mobilité. Si la mobilité est un concept central sur lequel nous reviendrons, elle ne constitue pas une forme du lien social telle que nous avons pu la définir. Bien qu'elle ne soit pas nouvelle, notre proposition relève du même ordre d'idée que celle opérée par J. Urry : l'objet de la sociologie n'est plus donc il suffit de changer son objet. Mais elle est autre et moins radicale. En considérant la sociologie comme étude des formes du lien social et non comme étude de la seule société, elle garderait tout sa pertinence : telle qu'elle a pu exister ou être formalisée, la forme société n'est plus, mais d'autres formes du lien social peuvent être à découvrir. Ainsi, la sociologie peut continuer d'exister alors même que son objet institutionnalisé d'étude aurait probablement disparu.

En somme, d'un siècle à l'autre, le lien social semble changer de nature et voir même à disparaître en devenant de plus en plus horizontal. Certes le concept de société en tant que structure normative, régulatrice et donc verticale tend à être moins déterminante qu'elle a pu l'être jusque dans les Trente Glorieuses. Elle serait ainsi en train de disparaître. Mais pour autant que la société soit en train de s'affaiblir, pouvons-nous émettre le même type de constats pour le lien social ? Finalement, la configuration en société de ce dernier est (peut-être) en train de disparaître. Mais n'existerait-il pas d'autres configurations ou agencements possibles ? Puisque les anciens ne sont plus adaptés, de nouveaux ont peut-être émergé ? Pour l'appréhender, il convient de réexaminer plus profondément les évolutions sociétales esquissées précédemment. Selon nous, ces évolutions synthétisables en rationalisation et dématérialisation ont des conséquences ambivalentes.

III. Rationalisation et dématérialisation : quelles évolutions du lien social ?

Le point de vue qui semble majoritaire, même s'il n'est pas exclusif, est peu optimiste à l'égard des évolutions sociales et historiques en cours. Selon nous, deux processus jouent un rôle plus particulier dans ces évolutions : la rationalisation et la dématérialisation. Ces processus ressortent des écrits des auteurs, des analyses qu'ils produisent du monde social qu'ils observent. Précisons d'emblée que la rationalisation est considérée par des auteurs comme D. Martucelli⁶⁶ (1999, p.188) comme une des caractéristiques incontournables de la modernité : « *Le monde moderne se caractérise donc par l'expansion de la rationalité dans toutes les sphères de la vie sociale.* » Pour le processus de dématérialisation, la reconnaissance théorique n'a pas eu lieu, mais il ressort indirectement des lectures que nous avons pu effectuer. Rationalisation et dématérialisation sont des phénomènes globaux, qui ne touchent pas uniquement le lien social, mais qui l'influencent fortement en renforçant l'individualisme. Avant de voir plus précisément dans quelle mesure, il convient de définir en quoi consistent la rationalisation et la dématérialisation.

La rationalisation correspond au processus de généralisation de la rationalité qui est particulièrement à l'œuvre depuis le 19^e siècle, mais qui a émergé dès le Siècle des Lumières, c'est-à-dire au siècle précédent. L'utilisation du terme lumière pointe l'accès des hommes à la raison (la lumière) en opposition à l'obscurantisme des périodes antérieures où l'action humaine était conduite par la tradition, la religion. Avec les ruptures que constituent la Révolution Française et la Révolution Industrielle, la rationalité s'est généralisée. Par rationalité est désigné le mécanisme individuel de décision fondé sur la raison et non sur les sentiments, l'affect, les passions, les traditions, etc. En plus de ces modes de décision, M. Weber⁶⁷ (1955, p. 57) distingue deux types de rationalité : celle en finalité et celle en valeur. Par rationalité en finalité est désignée la façon dont un individu « *oriente ses actions d'après les fins, les moyens et les conséquences subsidiaires et qui confronte en même temps rationnellement les moyens et la fin, la fin et les conséquences subsidiaires et enfin les diverses fins possibles entre elles.* » Faire preuve d'une telle rationalité correspond au portrait généralement fait de l'Homo Oeconomicus (P. Combemale⁶⁸, 2007, p.572). M. Weber (ibid., p.55) identifie aussi la rationalité en valeur : les actions guidées par une telle rationalité « *sont déterminées par la croyance en la valeur intrinsèque inconditionnelle – d'ordre éthique, esthétique, religieux ou autre – d'un comportement déterminé*

⁶⁶ D. MARTUCELLI, 1999. *Sociologies de la modernité : L'itinéraire du XXe siècle*, Gallimard, 709 p.

⁶⁷ M. WEBER, 1955. *Economie et Société. Les catégories de la Sociologie*. Pocket, 410 p.

⁶⁸ P. COMBEMALLE, 2007. « Une sociologie des actions sociales », *Revue du MAUSS*, n° 29, p.569-574.

qui vaut pour lui-même et indépendamment de son résultat ». Cette forme de rationalité peut aboutir à des décisions irrationnelles en apparence. Être conforme à ses valeurs n'est pas en soi toujours cohérent (P. Combemale, 2007⁶⁹, p.573). Bien que M. Weber ait identifié deux formes distinctes, mais non nécessairement disjointes de rationalité, la première est plus largement retenue que la seconde, conformément à la pensée même de cet auteur. La rationalité en finalité s'est avérée mieux faire écho aux mutations économiques et industrielles de l'époque. En retenant la rationalité en finalité comme principe majoritaire de décision des actions, la figure de l'Homo Oeconomicus s'est propagée en étant véhiculée par les théories microéconomiques. L'image de l'individu est alors celle d'un individu calculateur et maximisateur. De là, M. Weber insiste sur le « désenchantement du monde » produit par la domination d'une telle forme de rationalité. Du coup, la généralisation de la rationalité comme principe de décision est vecteur d'individualisme puisqu'elle place l'individu au centre de ses décisions et *a fortiori* de ses décisions sociales.

A la fin du 20^e siècle, un deuxième processus s'ajoute à la rationalisation : la dématérialisation. Souvent confondu avec la virtualisation, ce terme renvoie au processus qui rend de plus en plus immatériels et donc invisibles un ensemble d'éléments allant des biens aux relations sociales. Plus récent que la rationalisation, car lié à des évolutions socio-économiques ayant lieu depuis les années 1980, ce processus conduit lui aussi à un désenchantement du monde par la délégation des individus à des systèmes abstraits au sens d'A. Giddens⁷⁰ (1990). Par ces termes, l'auteur désigne l'utilisation de gages symboliques comme l'argent (p.30) ou de systèmes experts comme « *domaines techniques ou de savoir-faire professionnel concernant de vastes secteurs de notre environnement matériel et social* » (p.35). Ces systèmes abstraits et immatériels (la monnaie est désormais essentiellement scripturale et les connaissances codifiées des systèmes experts sont immatérielles) sont, selon l'auteur, au fondement de la « *dé-localisation des systèmes sociaux* » (p.29) caractéristique du dynamisme actuel de la modernité. Or ces systèmes impliquent une confiance active en eux qui n'est pas obligée d'être acquise, notamment au vu des risques qu'ils génèrent (p. 131 et suivantes). Les systèmes abstraits constituent les bases des institutions de la modernité or « *tant qu'[elles] persisteront, nous ne pourrons jamais contrôler complètement l'itinéraire, ni la vitesse du déplacement* » (p.146) du « *camion fou furieux* » (p.145), image qu'il retient de la modernité. « *Nous ne nous sentirons jamais en sécurité, car le territoire traversé recèle des risques majeurs. Sécurité ontologique et angoisse existentielle coexisteront de façon contradictoire.* » (p.145). L'inquiétude ressortant de l'imbrication profonde dans ces systèmes abstraits et immatériels constitue le versant plutôt négatif de la modernité

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ A. GIDDENS, 1990 (trad. 1994). *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, 192 p.

L'objectif ici est de revenir plus en profondeur sur les processus définis, la rationalisation et la dématérialisation, pour appréhender leurs conséquences.

A. Rationalisation et dématérialisation : deux processus considérés comme destructeurs du lien social

Rationalisation et dématérialisation ont eu d'importants effets sur la société et donc le lien social dans toutes ses dimensions. Il convient de mesurer ces effets pour voir d'abord en quoi ces processus participent dans une certaine mesure à la liquéfaction du lien social, à l'affaiblissement des liens sociaux.

L'avènement de la rationalité comme principe d'action : Un lien de plus en plus défini à l'échelle de l'individu et donc horizontal

La rationalisation ou processus qui généralise la rationalité surtout en finalité comme principe d'action est vue comme source des mutations actuelles du lien social et de l'individualisme moderne. Elle consacre ainsi l'optimisation, le calcul et la comparaison (profits/avantages ou bénéfiques/recettes). Le vocabulaire est adapté aussi bien à l'entreprise qu'à l'individu ou à des contextes autres qu'économiques. Le social est également concerné parce que l'économique l'influence. En terme de formalisation des comportements sociaux sur les modes de pensées dits rationnels et économiques, des théories non sociologiques analysent le mariage comme un calcul de maximisation de l'utilité d'un individu à l'image des travaux de l'économiste G. Becker⁷¹ (1973, 1974). De tels travaux montrent à quel point la rationalité est devenue un principe explicatif des comportements humains et plus spécialement de la construction des liens sociaux. L'article de M. Granovetter⁷² (1973, p.46-47) sur la force des liens faibles est révélateur d'une telle approche. Selon cet auteur, la force d'un lien se définit comme « *une combinaison (probablement linéaire) de la quantité de temps, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (de la confiance mutuelle) et des services réciproques qui caractérisent ce lien* ». En combinant tous ces éléments à haute dose, le lien est alors considéré comme fort. Pour trouver du travail, il apparaît plus efficace de disposer de nombreux liens faibles que de liens forts. Implicitement les liens faibles sont donc préférables à des liens forts. En poussant encore plus loin le raisonnement, le lien social devient soumis au principe de rentabilité

⁷¹ G. BECKER, 1973. "A Theory of Marriage : Part I", *The Journal of Political Economy*, vol. 81, n° 4, p.813-846.
G. BECKER, 1974. "A Theory of Marriage: Part II", *The Journal of Political Economy*, vol. 82, p.S11-S26.

⁷² M. GRANOVETTER, 1973. « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, vol.78-6, p.213-233.

comme en témoigne le vocable capital social. Le lien devient un investissement, un coût en contrepartie duquel un bénéfice futur est attendu. Est-il forcément rentable de se conforter à des normes et des valeurs ? En vertu de l'idéal libéral (au sens de la liberté comme pratique optimale), il y a fort à parier que non dans la mesure où ces normes et valeurs peuvent fortement contraindre l'individu. Dès lors, ces normes et ces valeurs ont été remplacées par une autre forme de régulation en phase avec le principe de rationalité : le contrat. Ce dernier constitue l'accord de deux ou plusieurs volontés définissant leurs éventuelles obligations respectives ainsi que leur extinction. Cette figure est alors nettement moins contraignante que la tradition comme mode de réciprocité. Elle l'est en tout cas de façon moins durable puisque le contrat entre deux individus peut être éteint ou dissout. Ainsi, le mariage en devenant un contrat⁷³ et pouvant surtout être rompu de plus en plus facilement⁷⁴ s'est vu fragilisé comme en témoigne le nombre croissant de divorces. Ensuite la perte du sens religieux et justement le coût associé au divorce ont multiplié le nombre d'unions dites libres. La fragilisation du lien conjugal impacte par effet domino les liens entre parents et enfants, voire entre grands-parents et petits-enfants (P.-Y. Cusset, 2007, p.65-68). La contractualisation ou généralisation du contrat comme principe normatif des comportements est autant source que témoignage des mutations du lien social à l'oeuvre. En se substituant à d'anciennes normes, le contrat horizontalise le cadre dans lequel les relations des individus prennent place. Par sa flexibilité, à terme, la contractualisation peut être vue comme source de disparition de ce lien plus horizontal, car il sacralise sa composante élective moderne et donc son instabilité potentielle. Il peut être interrompu et cette possibilité est intériorisée au niveau individuel (au moins pour le mariage) ce qui contribue à percevoir les liens entre individus comme moins durables qu'auparavant.

La rationalité devient plus perturbante pour le lien social dans sa mise en œuvre par les entreprises à partir des années 1980. Les difficultés engendrées par les chocs pétroliers et la mondialisation progressive de la production et des entreprises sont source de mutations importantes au niveau social. Si la rationalité n'est pas un principe nouveau dans le monde productif, le nouvel esprit du capitalisme mis en place depuis cette période est générateur d'un basculement de l'exploitation à l'exclusion (L. Boltanski, E. Chiapello⁷⁵, 1999, p.425 et suivantes). Réduction des coûts, exigences de différenciation des produits consécutives aux crises des années 1970 ont généré délocalisation, chômage de masse, flexibilisation de la gestion de la main-d'œuvre

⁷³ Le mariage civil qui matérialise la contraction est obligatoire depuis 1792.

⁷⁴ Si le mariage civil est obligatoire depuis 1792, les conditions du divorce ont mis presque deux siècles à s'assouplir. Le divorce tel qu'il est aujourd'hui possible date d'une loi de 1975 (cf. article 229 du Code civil).

⁷⁵ L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 843 p.

et donc une montée de l'insécurité sociale (S. Paugam⁷⁶, 2008, p.81-84). Cette précarité et l'exclusion du marché de l'emploi en découlant potentiellement sont alors témoins autant que sources du délitement à l'œuvre. Le lien social n'est plus vertical dans sa composition, la solidarité est confiée aux bons soins de systèmes experts dépersonnalisés (A. Giddens, 1990). Du coup, le lien social ne permet plus d'éviter l'exclusion aux individus touchés par ces phénomènes. Le mouvement s'entretient en détruisant à son tour le lien social dans sa composante plus horizontale : avec l'exclusion, la réduction des réseaux de sociabilité, du nombre de liens entretenus, l'isolement guette les individus (D. Schnapper⁷⁷, 1994 ; S. Paugam⁷⁸, 1991). Le raisonnement est même valable pour les individus ayant un emploi et donc *a priori* plus socialisés que ceux n'en ayant pas. L'explication tient essentiellement à la précarisation des formes d'emplois ainsi qu'à leur éclatement temporel. De moins en moins inséré dans l'entreprise, l'individu serait alors de plus en plus un acteur « temporaire » ou exclu (R. Sainsaulieu et ali.⁷⁹, 1995). Sans être forcément concernés par des formes précaires de travail, les actifs semblent de plus en plus victimes du travail qu'autre chose. Face à l'idéal de réalisation dans cette sphère et sa vertu socialisatrice, nombre d'auteurs pointent l'intensification et la dégradation de ses conditions ayant eu lieu au cours des deux dernières décennies pour le plus grand nombre (J. Bué, T. Coutrot, S. Hamon-Cholet, L. Vinck⁸⁰, 2007). Au final, le lien social dans son ensemble apparaît fragilisé par la perte de sens du travail induite par un comportement « rationnel » de la part des entreprises, par le nouvel esprit du capitalisme et la logique connexionniste pointés par L. Boltanski et E. Chiapello. Comme ils le soulignent via le glissement des préoccupations sociales du terme exploitation au terme exclusion, le problème réside moins dans la nature, les modalités du lien que dans son absence.

Par la rationalisation, le lien devient de plus en plus horizontal et semble perdre sa dimension verticale ou institutionnalisée. De plus en plus poussé, ce processus engendre une fragilisation des relations interpersonnelles et donc condamne à son tour le lien social d'un point de vue plus horizontal. A ce mouvement de rationalisation s'ajoute aujourd'hui un mouvement plus récent qui radicaliserait ses effets : la dématérialisation.

⁷⁶ S. PAUGAM, 2008. *Le lien social*, PUF, 127 p.

⁷⁷ D. SCHNAPPER, 1994. *L'épreuve du chômage*, Gallimard, 273 p.

⁷⁸ S. PAUGAM, 1991. *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 254 p.

⁷⁹ R. SAINSAULIEU, I. FRANCFORT, F. OSTY, M. UHALDE, 1995. *Les mondes sociaux de l'entreprise*, Desclée de Brouwer, 612 p.

⁸⁰ J. BUE, T. COUTROT, S. HAMON-CHOLET, L. VINCK, 2007. « Conditions de travail : une pause dans l'intensification du travail », *Premières Informations et Premières Synthèses*, n° 01.2, 7p.

La dématérialisation comme mode d'accélération de l'horizontalisation et donc de disparition potentielle du lien social

La dématérialisation semble accentuer la disparition du lien social à deux niveaux. En étant économique, elle s'inscrit en continuité de la rationalisation et amène une valorisation du lien marchand au détriment du lien non marchand. Outre la nature des liens sociaux, ce processus affecte également leur mode d'expression.

Le premier signe de la dématérialisation est d'abord économique. Avec les chocs pétroliers et la saturation de la consommation de masse, la notion de service est devenue prépondérante par rapport aux biens tangibles en eux-mêmes. Pour preuve, le secteur tertiaire des services est le secteur économique le plus développé : il représente à lui seul 75 % des emplois en France pour l'année 2007 (Eurostat). En vertu de la croissance continue de la consommation de services pour les entreprises comme pour les ménages (J. Gadrey⁸¹, 2002), la relation de service est un mode relationnel qui se généralise. Or la relation de service est un mode de relation marchand. Ainsi, la production nationale étant largement tirée par les services et donc s'étant peu à peu dématérialisée, la dématérialisation, ici des produits, engendre une généralisation d'un rapport de plus en plus marchand entre les individus. Caricature plus poussée de l'Homo Oeconomicus, l'individu serait devenu de ce fait un Homo Consumericus inscrit dans une société d'hyperconsommation dominée par des modes de relations marchands (G. Lipovetsky⁸², 2006, p.117 et suivantes). Sans y croire totalement (au vu des conséquences négatives qui sont développées plus largement dans le reste de l'ouvrage) et sans citer explicitement le rôle des services, G. Lipovetsky souligne la montée de l'individualisme consommatoire justement supporté par les capacités de différenciation que les services permettent. La composante servicielle de tout produit (fût-elle totale ou partielle) rend possibles la personnalisation et la différenciation de ce dernier. En rendant cette dernière incontournable, la relation de service tend à substituer un lien marchand et contractualisé à un lien non marchand. Ainsi, bien que les qualificatifs marchand et immatériel ne renvoient pas sémantiquement aux mêmes évolutions, marchandisation des rapports sociaux et dématérialisation des biens et services vont de pair. La différenciation permise par les services s'inscrit dans le cadre de la rationalisation telle qu'elle a été engendrée par les entreprises (cf. ante).

⁸¹ J. GADREY, 2002. « Une Economie de services », *Cahiers Français : Vingt ans de transformation de la société française*, n°311, p.1-27.

⁸² G. LIPOVETSKY, 2006. *Le bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*. Gallimard, 377 p.

Ainsi, la part croissante de l'immatérialité de l'économie tendrait à diffuser des rapports sociaux de plus en plus marchands dans l'ensemble de la société en s'inscrivant dans le processus de rationalisation à l'œuvre et en l'accentuant. En devenant plutôt économique ou marchand, le lien social deviendrait alors éphémère, car opéré sur une base contractuelle. Comme vue auparavant, la contractualisation des relations sociales est signe de l'affaiblissement de ces dernières. Avec la dématérialisation engendrée par la montée des services, cet affaiblissement tend alors à s'accroître. Il s'accroît d'autant plus que ce mode de relation induit des relations de domination supplémentaires entre les individus. La relation de service fait souvent d'une des parties la dominante et de l'autre la dominée. Etymologiquement, le terme de service désigne « l'obligation du vassal » à savoir l'entreprise et surtout les employés produisant le service vis-à-vis de son seigneur, en l'occurrence le client. Cette notion tend aujourd'hui à se généraliser au sein même de l'entreprise (idée de client interne), à la sphère publique, etc. L'omniprésence de la figure du client induite par les évolutions économiques récentes contribue à l'avènement de relations certes contractuelles, mais instables par nature (cf. ante). En évoluant dans un contexte économique de plus en plus immatériel, le lien social serait amené à disparaître ou deviendrait uniquement contractuel et marchand.

Le processus de dématérialisation ne se contente pas d'induire une nouvelle vision dominante des relations sociales possibles (contractuelles, éphémères, faibles). Il modifie surtout les modes d'expression des relations existantes. Avec l'émergence de nouvelles technologies de l'information et de la communication, les façons de faire lien auraient radicalement changé. Internet, les emails, le téléphone portable, l'ordinateur portable sont rendus responsables d'un délitement⁸³. Peuvent également être intégrées des technologies plus anciennes, mais qui ont connu une forte évolution technologique : la télévision, le téléphone fixe, etc. Le développement de ces technologies pose problème pour nombre d'auteurs, dont G. Lipovetsky (ibid., p.132) :

« La problématique de la désocialisation systématique s'est encore renforcée avec le développement des réseaux et des nouvelles technologies de l'information qui substitueraient progressivement les interactions virtuelles à l'ancienne vie en société. [...] Le monde qui vient serait celui des communautés virtuelles dont l'effet est de détruire la communauté réelle, la rencontre directe, le lien collectif ».

⁸³ F. JAUREGUIBERRY, 2003. *Les branchés du portable*, PUF, 176 p.

A. MAYERE, 1999. « Les effets de l'introduction d'outils d'information et de communication mobiles dans l'entreprise », *Revue Française de Gestion*, n° 123, p.88-99.

P. VENDRAMIN, 2002. « Les TIC, complices de l'intensification du travail », Colloque « Organisation, intensité du travail, qualité du travail », Paris.

Le problème est que les interactions humaines seraient de plus en plus immatérielles ou virtuelles. Ce faisant, elles seraient condamnées à devenir factices et éphémères car libérées du face à face et d'un cadre spatial de réalisation. Internet est particulièrement désigné dans ce cas de figure. Plusieurs études ont ainsi montré que son usage pouvait être vecteur d'anomie et d'érosion du capital social en permettant à ses utilisateurs de se retirer dans un monde artificiel, d'être partout tout en n'étant nulle part. Le temps consacré à Internet s'accompagnerait d'une diminution du temps consacré à l'entretien de liens « off-line » (NH. Nie et L. Erbring⁸⁴, 2002). Seraient plus particulièrement concernés les liens familiaux et amicaux dans la mesure où les grands utilisateurs d'Internet tendraient à substituer des liens forts à des liens faibles sur la toile (R. Kraut et al.⁸⁵, 1998). Ces effets potentiellement inquiétants d'Internet ne sont pas nouveaux et restent liés à l'inquiétude que génèrent plus généralement toutes les communications « informatiquement médiées » (terme librement traduit d'après J-F. Coget et al.⁸⁶, 2002, p.182). Les premières études sur ce sujet se sont largement focalisées sur ces conséquences négatives (Daft et Hengel⁸⁷, 1984 ; Sproull et Kiesler, 1986 ; Hiltz, 1986 ; Young, 1998 ; Turkle, 1995) : relations pauvres, communications utilitaires et impersonnelles, risques d'addiction, de détachement et de dégoût de la réalité découleraient de ces modes de communication « informatiquement médiés ». Outre Internet sont mises sur le banc des accusés d'autres technologies : email, messagerie instantanée, téléphone mobile, SMS, etc. Source de dispersion spatio-temporelle et d'affaiblissement des relations interpersonnelles réelles, la virtualisation croissante des modes de communication associe la dématérialisation à la destruction du lien social dans sa dernière composante, à savoir sa dimension horizontale. Le phénomène est tel que certains pointent le danger d'un isolement pur et simple, risque encouru, voire souhaité.

Au final, deux processus seraient en jeu et ils auraient, tels que nous les avons examinés pour l'instant, un effet négatif sur la façon de « faire société » des individus. Si la rationalisation est un processus ancien, il se diffuse à toutes les dimensions de l'existence, dans son acception plus économique. Ses effets sont renforcés à l'heure actuelle par la dématérialisation. Ce deuxième mouvement tend à se superposer au premier et à en accroître le potentiel destructeur. Dans cette façon d'envisager les conséquences de ces évolutions, un certain déterminisme prime. D'autres

⁸⁴ NH. NIE, L. ERBRING, 2002. "Internet and Society : A preliminary report", *IT and Society*, vol.1 n°1, p.275-283, <http://www.stanford.edu/group/siqss/itandsociety/v01i01/v01i01a18.pdf>

⁸⁵ R. KRAUT, M. PATTERSON, V. LUNDMAN, S. KIESLER, T. MUKOPHADHYAY, W. SCHERLIS, 1998. "Internet Paradox: A social technology that reduces social involvement and psychological well-being?", *American Psychologist*, n°53, p.1011-31.

⁸⁶ J-F. COGET, Y. YAMAUCHI, M. SUMAN, 2002. "The Internet, Social Networks and Loneliness", *IT & Society*, vol.1, n°1, p.180-201, www.ITandSociety.org.

⁸⁷ Pour les références, cf. articles de J.-F. COGET et ali., *ibid.*, p. 182.

évolutions plus optimistes de notre objet ne sont-elles pas envisageables ? Ne se conserverait-il pas malgré tout ?

B. Une portée en termes de disparition à relativiser : un lien potentiellement plus multiple

Dans la partie précédente, rationalisation et dématérialisation sont vues comme source de maux, car considérées comme les vecteurs d'un individualisme croissant, voire exacerbé, aux conséquences négatives. Cependant, vues comme origine d'anomie et d'isolation (car à la source de l'individualisation), la rationalisation et la dématérialisation connues par les sociétés occidentales sont des processus ambivalents.

Une rationalisation compatible avec le maintien et la multiplication des liens sociaux

La rationalisation en tant que moteur du passage de la société traditionnelle à la société moderne témoigne de l'accession supposée des individus à la raison et de leur place de plus en plus centrale dans le discours sociologique. Si l'importance prise par les conduites rationnelles doit être largement relativisée, supposons pour l'heure que cette dernière guide effectivement leurs actions. Si les individus sont dorénavant reconnus capables de faire des calculs, d'anticiper les conséquences de leurs actes ainsi que ceux d'autrui, la rationalisation suppose malgré tout une intelligence de l'autre (N. Elias⁸⁸, 1969, p.235 et suivantes). Ne vivant pas seul, l'individu mène ses actions par rapport à celles menées par autrui. Si la reconnaissance d'une rationalité propre consacre l'autonomie de décision de l'individu, cette dernière n'est pas totale, car l'individu n'est pas isolé. La considération témoignée à autrui peut rester fondée sur la poursuite d'un intérêt purement personnel. Néanmoins, mettre l'individu au centre des préoccupations, en tant qu'élément capable de construire et d'influer des groupements humains, ne suffit pas à créer des individus déliés les uns des autres, égoïstes voir égocentriques. J. Habermas montre bien la tension existante entre un monde objectif et un monde subjectif ou vécu. (D. Martucelli⁸⁹, 1999, p. 334 et suivantes). Le monde objectif renvoie à l'action instrumentale ou purement rationnelle qui suppose de prendre en compte les éléments de l'arbitrage comme des objets. A l'inverse l'agir communicationnel base la rationalité sur l'intersubjectivité, vers l'intercompréhension, ce qui amène à exclure les éléments contraignants de la rationalité plus objective. Il y a donc tension

⁸⁸ N. ELIAS, 1969. *La dynamique de l'Occident* (Über den Prozess der Zivilisation, Tome II), Calman-Levy, 318 p.

⁸⁹ D. MARTUCELLI, 1999. *Sociologies de la modernité : L'itinéraire du XXe siècle*, Gallimard, 709 p.

entre ces deux rationalités et la rationalisation a donc des effets ambivalents, est source de maux comme de promesses pour la modernité. Pour reprendre la pensée de J. Habermas (D. Martucelli, *ibid.*), la rationalisation est donc ambivalente : elle « *va de pair avec l'extension de la technique et du savoir stratégique* », c'est-à-dire la rationalité telle que nous l'avons présentée ci-dessus. Ensuite elle « *équivaut à la libération de toutes les contraintes pesant sur la communication* » (p.341), à une libre et nécessaire intersubjectivité⁹⁰. En cela, la rationalisation n'aboutit pas forcément à la consécration d'individus totalement isolés les uns des autres, sans liens horizontaux entre eux.

La rationalité et son adoption comme règle de décision ne supposent pas plus l'extinction des normes, valeurs influant de manière verticale les comportements des individus. L'autonomie de décision acquise par l'accession à la raison n'est pas toujours synonyme de liberté, d'une capacité totale de choix de l'individu. Le libéralisme en soi nécessite une régulation, un cadre pour éviter les dérives. En économie, des règles sont nombreuses afin d'éviter ces travers : sanction des abus de position dominante, protection des parties réputées les plus faibles, etc. Rappelons que les seules formes organisées totalement libres et autonomes dans leurs décisions (les oligopoles) sont considérées comme inefficaces et donc non souhaitables⁹¹ (hors cas particulier des biens publics) pour le bien-être collectif. Ainsi pour obtenir des marchés où les agents sont atomisés, des règles comportementales à intérioriser par les agents sont nécessaires. En vertu de l'intelligence de l'autre qu'elle suppose et de la permanence de cadres qui la régulent, la rationalisation, même d'un point de vue strictement économique et théorique, n'a pas pour corollaire une indépendance totale des individus les uns par rapport aux autres.

La rationalisation serait devenue la contrepartie d'une atomisation des individus, car considérée comme de l'égoïsme pur ou l'absence de prise en compte d'autrui. Il est possible d'objecter que cette prise en compte peut exister tout en étant purement instrumentale et sans rien avoir d'altruiste. Pour autant, ceci n'est plus du ressort de la sociologie en général et de ce travail de thèse en particulier. En prenant la raison pour principe réellement moteur des actions des individus, cette dernière suppose pourtant la prise en compte des individus qui l'entourent à l'image de l'agir communicationnel habermassien présenté plus haut et n'est donc pas isolante.

⁹⁰ Ces deux versants de la rationalité chez J. Habermas, la téléologique et la rationnelle, renvoient à une modernité profondément duale, mais équilibrée par ces deux mécanismes opposés. Or, comme le souligne D. Martucelli, « *cet équilibre nécessaire au bon déroulement de la modernité va s'unidimensionnaliser au profit des mécanismes de l'intégration systémique* », c'est-à-dire de l'agir ou rationalité téléologique.

⁹¹ L'oligopole (un nombre limité d'offres pour une multiplicité de demandeurs) est une forme de concurrence dite imparfaite. La concurrence est dite parfaite lorsque les conditions suivantes sont réunies : atomisation des acteurs (pas d'acteurs dominants du fait de leur nombre important), homogénéité des produits (pas de différenciation), transparence de l'information (tous disposent de la même information sans coût et simultanément).

Mais, plus important encore, l'importance accordée aux comportements prétendument rationnels des individus apparaît largement surestimée. Le modèle de la rationalité parfaite des économistes ou en finalité de M. Weber a fait l'objet de nombreuses remises en cause relatives à son universalité. Non seulement la rationalité ne peut être parfaite, mais en plus les individus peuvent se comporter de façon totalement irrationnelle. Pour ce qui est de l'imperfection intrinsèque de la rationalité, les notions de rationalité limitée, procédurale (H. Simon, 1958) puis adaptative (R. Cyert, J. March, 1963) ont fait l'objet de nombreux constats en théorie des organisations. Le caractère limité de la rationalité réside dans l'incapacité des individus à prendre en compte tous les choix, toutes les conséquences et aussi tous les moyens possibles. La décision repose alors sur une appréhension limitée de ces éléments. Par adaptative est désigné le mécanisme par lequel les individus opèrent leur choix en se basant sur une expérience existante avant de procéder à des choix réellement nouveaux. Les travaux de D. Kahneman et A. Tversky (1981) montrent également les biais cognitifs des processus de décision (tendance à surévaluer les événements ayant une faible probabilité de se réaliser). L'affectif ou les déterminants plus sociaux, culturels peuvent alors être considérés comme principes de fonctionnement. L'imperfection de la rationalité comme mécanisme de décision rappelle que l'Homo Oeconomicus est une figure qui n'existe pas en réalité, mais juste un modèle idéalisé.

Plus que de faire preuve d'une rationalité par défaut, l'individu est même en mesure d'agir de manière irrationnelle, et ce, de façon non négligeable. Cette « irrationalité » induit la possibilité de pouvoir faire lien sans calcul, en intégrant des variables plus affectives ou sociologiquement déterminées (les deux n'étant pas nécessairement disjointes comme a pu le souligner M. Halbwachs⁹², 1947). Dans une perspective constructiviste, l'individu est un élément disposant certes de sa volonté propre, mais qui reste influencé par des sentiments, par la volonté d'une appartenance à des structures sociales plus larges. Ces éléments peuvent alors engendrer des comportements dits irrationnels. Il n'est pas toujours rentable pour un individu de se soumettre à ses appartenances, aux liens dans lesquels il s'insère. Cette absence de « rentabilité » s'explique par la primauté de l'autre dans la reconnaissance de son individualité, de sa singularité. L'exigence moderne d'être soi, d'être reconnu en tant qu'individu passe par le regard d'autrui. On pourrait voir dans la fatigue et la souffrance, qu'engendre le lien électif moderne basé sur la reconnaissance de soi (A. Erhenberg⁹³, 1995), le comble de l'irrationalité. Même si « *le drame de la seconde modernité réside dans [une] injonction paradoxale, pour être membre de la société, devient un*

⁹² M. HALBWACHS, 1947. « L'expression des émotions et la société », *Echanges Sociologiques*.

⁹³ A. EHRENBURG, 1995. *L'individu incertain*, Hachette, 351 p.

individualisé », F. de Singly⁹⁴ (2005, p.240) rappelle pourtant que cette exigence de réalisation de soi passe par une reconnaissance mutuelle, autrement dit par l'exercice de liens sociaux. Individualisé ne signifie pas être seul ou totalement délié. Dès lors sommes-nous totalement dans la quête d'un bonheur paradoxal (pour paraphraser G. Lipovetsky) ? Le miroir de l'individu reste autrui. Au final, et pour continuer sur les pensées de F. de Singly, l'individualisme est autant (voir peut-être plus) source de construction que de destruction du lien.

La dématérialisation, un support du lien social dans ses deux dimensions

En terme de disparition du lien social, la dématérialisation à l'œuvre pose problèmes. Cette dernière tendrait d'abord à radicaliser les effets de la rationalisation en rendant possible la substitution de liens non marchands par des liens marchands. En effet, les services notamment aux personnes remplaceraient par exemple les anciennes solidarités familiales (gardes des enfants, prêt d'argent). Ce changement supposé de nature des liens par la dématérialisation de l'économie induit pourtant des liens plus multiples même si plus éphémères. Avoir recours à un service suppose d'être en contact, en lien avec un prestataire. Par définition, la caractéristique majeure d'un service consiste en la simultanéité de sa production, sa distribution et sa consommation (J. Jallais⁹⁵, 1999). Contrairement à un bien tangible pouvant être produit, distribué et consommé à des points différents du globe, un service nécessite une simultanéité, la mise en place d'une relation spécifique entre le consommateur et le fournisseur du service. Eu égard à la chaîne de production d'un service (back-office, front office, etc.), sa production peut même être à l'origine de liens plus multiples, car faisant intervenir un nombre important de personnes dans sa réalisation. De plus, les anciennes solidarités que ces services sont souvent accusés de remplacer ne disparaissent pas forcément. Par exemple, la garde d'enfants dite informelle, c'est-à-dire assurée par les grands-parents ou les voisins, reste un mode de garde souvent utilisé en complément d'un mode payant (S. Bressé, B. Galtier, 2006⁹⁶, p.8). Ainsi, diverses formes de liens sociaux sont à même de coexister pour la réalisation d'une même activité. On va alors plus dans le sens d'une multiplication des liens sociaux que dans celui de leur disparition. La dématérialisation des produits par la montée des services ne suppose pas nécessairement une disparition de liens sociaux, mais plus l'émergence d'autres liens qui se superposent aux anciens.

⁹⁴ F. DE SINGLY, 2005. *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Hachette, 267 p.

⁹⁵ J. JALLAIS, 1999. « Service », p.1144-1145, in R. LE DUFF, *Encyclopédie de la Gestion et du Management*, Dalloz, 1644 p.

⁹⁶ S. BRESSE, B. GALTIER, 2006. « La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale selon le niveau de revenu des familles », *Etudes et Résultats*, n° 465, DREES, 12p.

En se référant à l'autre versant de la dématérialisation, celui des modes d'expression des liens sociaux, son impact destructeur est là aussi à nuancer. Les communications virtuelles supporteraient un lien se réalisant de moins en moins dans la coprésence. Cette absence de face-à-face et donc de tangibilité nuirait alors à la viabilité des relations interindividuelles. Sur ce dernier point, de nombreuses études amènent à relativiser le constat. Les effets d'Internet sur la sociabilité et le lien social, et *a fortiori* des autres TIC, restent indéterminés dans la mesure où ces technologies ont des effets positifs et négatifs (J.-F. Coget et al.⁹⁷, 2002, p. 193 et s.). Pourtant, le stéréotype d'une moindre force des liens s'exprimant de façon dématérialisée demeure fort. Le lien s'exprimant par le téléphone portable ou via l'échange d'emails est considéré comme moins fort qu'un lien se réalisant dans le face-à-face. Cette absence d'équivalence entre les modes de communication renvoie à la distinction effectuée entre le réel et le virtuel. Ce qui est immatériel est souvent considéré comme virtuel. Le problème réside dans le fait que, dans le langage courant et journalistique, on tend à opposer virtuel et réel en les considérant respectivement comme des synonymes de mensonge ou facticité et de vérité. Le virtuel serait faux alors que le réel serait vrai. Le virtuel est considéré comme l'absence de réalité, c'est-à-dire comme mentir, par opposition au réel qui est la vérité (R. Shields⁹⁸, 2006). En considérant les écrits de philosophes dont H. Bergson (1962), le réel ne se distingue pas du faux, mais du possible : « *le possible est ce qui n'existe pas vraiment, mais pourrait exister à des degrés divers* » (R. Shields, *ibid.*, p.59). Pour le dire autrement, le virtuel constitue le possible (et non le faux). Le réel et le virtuel, en tant que possible, sont dépendants par leur dialectique : « *la réalisation [...] confère l'existence à certaines possibilités [...] au détriment des autres* » (P. Lévy⁹⁹, 1998, p.57). Ils ne sont donc pas opposés, mais complémentaires. En considérant le virtuel comme possible, la virtualisation du monde correspondrait à un accroissement des possibles. D'un point de vue plus prosaïque, les TIC ont justement permis d'élargir ce champ des possibles en accroissant les occasions de communication, en les affranchissant potentiellement de contraintes spatiales et temporelles (T. Schwanen et M.P. Kwan¹⁰⁰, 2007, p.1263-1264). La virtualisation se traduit alors par l'augmentation des destinations accessibles sans coût et sans effort et par la possibilité de multiplication des temps disponibles via le cumul des activités. De là, en tant que partie de cette virtualisation, la dématérialisation des communications rend possible le cumul des liens, leur superposition et donc des possibilités plus grandes de les entretenir et les développer.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ R. SHIELDS, 2006. « Les sciences sociales et les virtualités », *Sociétés*, n° 91, p.55-67.

⁹⁹ P. LEVY, 1998. *Qu'est ce que le virtuel ?*, La Découverte, 153 p.

¹⁰⁰ T. SCHWANEN, M.P. KWAN, 2007. "The Internet, mobile phone and space-time constraints", *Geoforum*, vol. 39 n°3, p.1362-1377.

L'entretien dématérialisé du lien pose problème dans la mesure où les communications « médiatisées [...] sont fréquemment renvoyées à une substitution ou à un ersatz de relation, car le modèle de référence demeure le face-à-face, dans une communication qui s'exprime au sein de groupes sociaux ou locaux » (I. Le Roch¹⁰¹, 1992, p.68). La démocratisation d'Internet ou du téléphone mobile semble avoir accentué ces craintes alors relatives au téléphone fixe et au minitel. A l'inverse, d'autres n'hésitent pas à voir dans le don d'ubiquité permanente conféré par les TIC une source de perturbation, de surcharge informationnelle comme communicationnelle pour l'individu (H. Isaac, E. Campoy, M. Kalika¹⁰², 2007). Entretenant des liens de plus en plus multiples, l'individu aurait parfois du mal à les concilier. Une telle difficulté peut être source de dispersion et donc d'autodestruction des liens sociaux. Les TIC donnent à l'individu un don relatif d'ubiquité qu'on qualifierait d'empoisonné. Mais ce raisonnement ne vaut que si les liens sont à même de s'exprimer en tous temps et en tous lieux, de façon anarchique. Or la permanence de la composante verticale du lien social contrarie cette omniprésence. La persistance de normes ou valeurs « traditionnelles » explique que la distance physique ou spatiale n'est que partiellement gommée. Outre des barrières « naturelles » (décalage horaire, impossibilité d'accéder aux réseaux), la distance spatiale entre deux personnes se manifeste aussi par des différences culturelles parfois insurmontables (cas du management des entreprises transnationales). Ainsi, les TIC n'effacent pas la distance sociale et relationnelle en effaçant la distance purement spatiale, ces dernières étant intimement liées à travers les spécificités culturelles propres à chacun. Plus loin encore, les usages des TIC témoignent de la persistance de la composante verticale du lien social : normes de civilité à observer dans les transports en commun, règle de discussion sur les messageries instantanées et les forums (ne pas écrire en majuscule, être compréhensible orthographiquement parlant, s'inscrire, mise au banc des individus ayant des comportements antisociaux entre autres exemples). Ces pratiques sont autant d'exemples de la persistance de la dimension verticale des liens sociaux qui s'adaptent aux usages des outils en (re) créant des normes.

Dans une perspective plus horizontale, l'affranchissement spatial permis par les TIC ne peut pas toujours être le support des relations interpersonnelles par sa médiatisation. La médiatisation par des outils n'est pas toujours suffisante selon les besoins de communication entre les individus. Ainsi, l'immatérialité possible des communications ne supprime pas les besoins de face-à-face, et

¹⁰¹ I. LE ROCH, 1992. « Téléphone et minitel : comment être plus sociable », p.68-74, in A. GRAS, C. MORICOT (dir.), *Technologies du quotidien : La complainte du progrès*, Editions Autrement, 221 p.

¹⁰² H. ISAAC, E. CAMPOY, M. KALIKA, 2007. « Surcharge informationnelle, urgence et TIC : L'effet temporel des technologies de l'information », *Revue Management et Avenir*, p.153-172.

ce, même dans le travail (J. Urry¹⁰³, 2004). Ainsi, il n'est pas possible d'affranchir totalement les individus des cadres spatiotemporels concrets dans lesquels ils s'insèrent. La permanence de la coprésence ou face-à-face comme forme d'interaction privilégiée réduit alors le risque d'isolement induit par une substitution avec une proximité plus virtuelle. La coprésence ou face-à-face étant considéré comme une forme d'interaction beaucoup plus riche que les autres, sa permanence limiterait alors « *le degré et la forme de la réorganisation que les nouvelles technologies pourraient induire* » (D. Boden et H. Molotch¹⁰⁴, 1994, p.277). L'appauvrissement supposé par la substitution d'une présence réelle par une présence virtuelle n'aurait alors pas lieu, ce phénomène étant peu vérifié. Si la substitution n'a pas lieu, il faut peut-être y voir les effets d'un autre impact de la dématérialisation. Cette dernière est à même d'enrichir les interactions et donc les liens sociaux via la multiplication des modes accessibles de communications. Plutôt que de parler de substitution, le versant immatériel des relations sociales serait complémentaire, se superposerait à leur aspect concret. La sociabilité « virtuelle » quand elle est téléphonique ou via Internet est souvent le reflet d'une sociabilité « réelle » ainsi maintenue (B. Wellman et ali.¹⁰⁵, 2006 ; C.-A. Rivière¹⁰⁶, 2001; P. Lardellier¹⁰⁷, 2004). De fait, les études tendent à sous-estimer ces modes de sociabilité alternatifs qui contribuent justement au maintien voire à la multiplication du lien malgré les distances.

En somme, rationalisation et dématérialisation ont des conséquences ambivalentes. Au vu des éléments présentés, il n'est alors pas évident que ces processus jouent forcément dans le sens d'un affaiblissement puis d'une disparition du lien social. Ces évolutions ne laissent guère indifférentes à la mesure des ouvrages qui s'y rapportent. Ces derniers sont soit pessimistes (Z. Bauman, 2004) soit, au contraire, optimistes (F. de Singly, 2005)

En tant que générateurs d'individualisme et d'électivité, les deux phénomènes pointés laissent postuler une multiplication des liens sociaux à l'œuvre plus que leur réelle disparition. N'ayant plus les mêmes fondements que par le passé, c'est-à-dire n'étant plus forcément concrets, fortement structurés et donc stables, les liens sociaux deviennent moins visibles. Leurs nouvelles formes notamment immatérielles les rendent moins repérables. Pourtant, comme l'affirme M.

¹⁰³ J. URRY, 2004. « Petits Mondes », p.37-49, in S. ALLEMAND, F. ASCHER, J. LEVY (dir.), *Les sens du mouvement*, Belin, 336 p.

¹⁰⁴ D. BODEN, H. MOLOTCH, 1994. « The Compulsion to Proximity », p.257-286 in R.FRIEDLAND, D. BODEN (eds.), *Nowhere, space, time and modernity*, University of California Press, 452 p.

¹⁰⁵ B. WELLMAN, J. BOASE, J. HARRIGAN, L. RAINIE, 2006. *The Strength or Internet Ties*, Rapport Pew Internet and American Life Project, 65 p.
http://www.pewinternet.org/~media/Files/Reports/2006/PIP_Internet_ties.pdf

¹⁰⁶ C.-A. RIVIERE, 2001. « Le téléphone : un facteur d'intégration sociale », *Economie et Statistique*, n° 345, vol.5, p.3-32.

¹⁰⁷ P. LARDELLIER, 2004. *Le cœur NET. Célibat et amour sur le web*, Belin, 256 p.

Parodi (ibid., p.277), « ainsi que le disait Simmel au début du siècle dernier, loin de s'étioler, nos liens se forment différemment, davantage en fonction d'intérêts partagés et moins en fonction d'anciennes prescriptions ou d'anciennes contraintes ». Si les liens sont plus choisis ou plus affinitaires, la dimension prescrite de ces derniers ne disparaît pas pour autant. Elle est moins prégnante que par le passé, mais demeure. Cette conservation des liens « subis » s'explique notamment par la permanence de rôles séculaires toujours en phase avec le contexte actuel. Ainsi, la famille reste une sphère de refuge (P-Y. Cusset, 2007) où l'individu peut être lui-même. Les solidarités familiales demeurent comme en témoigne l'exercice des solidarités familiales notamment financières (N. Herpin, J.-H. Déchaux¹⁰⁸, 2005). Certes le sens générationnel de ces solidarités a changé, mais elles demeurent. Si l'esprit de famille est nouveau, il demeure malgré tout (M. Segalen et ali.¹⁰⁹, 2002). S'ils se matérialisent et s'expriment différemment, les liens sociaux se conservent. Pour le voir, encore est-il nécessaire d'appréhender le lien social de façon explicite et plus seulement à travers les prismes nécessairement déformants d'autres auteurs puisqu'ils n'ont pas pour vocation première de parler du lien social.

¹⁰⁸ N. HERPIN, J.-H. DECHAUX, 2005. « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Economie et Statistiques*, n° 373, p.15-37.

¹⁰⁹ C. ATTIAS-DONFUT, N. LAPIERRE, M. SEGALLEN, 2002. *Le nouvel esprit de famille*, Odile Jacob, 294 p.

IV. De la nécessité d'avoir une appréhension explicite du lien social dans son intégralité conceptuelle

Le constat relatif à l'évolution de la société et du lien social (sous sa forme sociétaire ou choisie) n'est pas évident à formuler. Toutefois, peu importent les constats émis, ils souffrent de plusieurs limites qui renvoient au fait que le lien social est peu utilisé tel que défini en introduction. Des substituts opératoires sont utilisés pour décrire ce qui constitue pour nous le lien social. Ces substituts influencent les différentes façons de mesurer et d'analyser ensuite le lien social en amont. Leurs acceptions ne sont pas neutres notamment parce qu'elles ne retiennent souvent qu'un versant ce que nous avons défini comme lien social.

Or la rationalisation et la dématérialisation ont induit un lien social plus multiple et plus complexe à mesurer. Du coup, les substituts opératoires utilisés ne rendent qu'en partie compte des évolutions. Sous certains angles le lien social pourrait être vu comme une espèce en voie de disparition. Aussi le but de cette partie est de montrer que pour parler du lien social et de ses formes, il apparaît nécessaire de s'affranchir quelque peu des théories sociologiques ambiantes. Le but n'est pas de contester ces analyses, mais de comprendre la nécessité de ne pas s'y limiter dès lors qu'on aspire parler de lien social.

A. Des processus historiques à l'origine d'un lien social difficile à analyser

Le lien social a connu des évolutions supposées puissantes. Il est de moins en moins fort, certes, mais il est plus nombreux et surtout plus choisi. F. de Singly¹¹⁰ (2003, p.13-15, et 21-23), montre bien cette électivité croissante des liens sociaux et les impacts tant positifs que négatifs qui en découlent. A la fois, les individus sont plus fragiles et plus individualistes, mais ils ne peuvent se passer les uns des autres. Au contraire, ils ont tendance à en avoir plus que jamais besoin puisqu'ils multiplient les liens qu'ils entretiennent avec autrui. Cette multiplication a été supportée par les processus examinés précédemment, rationalisation et dématérialisation, en tant que générateurs de progrès techniques, mais aussi d'émancipation institutionnelle, spatiale.

Du fait de ces processus, les liens sociaux deviennent plus multiples, et ce, à plusieurs niveaux :

¹¹⁰ F. DE SINGLY, 2003. *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Hachette, 267 p.

- Ils se multiplient en quantité. Plus nombreux car *a priori* plus choisis, l'individu dispose d'un portefeuille de liens sociaux qu'il lui appartient de gérer au mieux.
- Ils se multiplient en qualité. Leurs modes d'expression ne sont plus limités au face-à-face, mais à un ensemble d'autres situations communicationnelles. Téléprésence et différés au sens de C. Peyrard¹¹¹ (1997) sont plus multiples que par le passé, car plus facilement réalisables en tout temps et tout lieu ou presque via, entre autres, les technologies de l'information et de la communication.
- Par transitivité des deux premières, les liens sociaux voient aussi leurs interdépendances se multiplier. Leurs recouvrements respectifs sont *a priori* plus multiples par leur plus grand nombre et leur plus grande capacité à se manifester.

Dans les trois cas, le dernier étant subordonné aux deux premiers, cette multiplication est source de complexité et s'avère difficile à appréhender. Cette difficulté s'exprime d'abord par la forte propension des chercheurs qui s'y intéressent explicitement à se focaliser sur des individus très spécifiques, ayant soit un grand nombre de liens différenciés, soit n'en ayant pas du tout. Ils se limitent à l'étude de populations qu'ils pressentent particulièrement touchées par le contexte actuel. Ils se focalisent alors sur les extrêmes : l'individu hypermoderne, comme le cadre ou le branché, et l'exclu de la modernité avancé, le chômeur ou l'immigrant. Le premier matérialise à travers les multiples tourments de la modernité toutes les conséquences négatives de cette dernière et l'importance de la déliaison dans ce modèle : mobilité exacerbée tant au quotidien que résidentielle, recompositions multiples de la famille, travail toujours changeant, vie à cent à l'heure, pression nerveuse. La liste n'est pas exhaustive. Le second est isolé, car il ne participe pas, de gré ou de force, aux critères de sélection de la société hypermoderne. Chômage, immobilité, réseaux relationnels inexistantes sont autant de caractéristiques non exhaustives là encore de l'exclusion aujourd'hui (S. Paugam, 2008). Ce faisant, on conçoit bien qu'on passe à côté d'une large frange de la population et donc de la façon dont ses individus tissent un lien social singulier. Pour cette raison, plutôt que de se focaliser sur des populations spécifiques, le choix a été fait de s'intéresser d'abord à des profils plus communs, plus largement répandus. Par là, le but n'est pas de réfuter les analyses précédemment menées, mais justement de les mettre en perspective par rapport à des populations moins « exotiques ».

En supposant que cette multiplication ait lieu *a minima* pour tous, elle est rarement mesurée dans son intégralité à plus grande échelle. Pour mesurer le lien social et son état, **ses anciens modes**

¹¹¹ C. PEYRARD, 1997. « Pratiques communicationnelles et organisations du travail », in A. MAYERE, M.-Ch. MONNOYER, M.-F. PEYRELONG, O. RIONDET, *Mobiles, pratiques communicationnelles en entreprise et évolution du système productif*, Rapport de recherche, CNET.

d'expression sont encore utilisés. Aussi l'évolution de forme des liens sociaux et donc de leur mode d'expression est peu prise en compte. Pour preuve, il suffit d'examiner quelques enquêtes quantitatives qui se sont intéressées directement ou non à la sociabilité des Français, mais qui fournissent malgré tout des conclusions à l'INSEE et de multiples auteurs pour qualifier l'état actuel du lien social.

L'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages de 1997 comportait justement un volet « Relations de la vie quotidienne et Isolement ». La sociabilité et le degré d'isolement étaient mesurés à travers le nombre de discussions réalisées au cours d'une semaine, ces dernières étant recensées par le biais d'un carnet. Etaient considérées comme discussion avec une relation toutes les conversations de plus de 5 minutes ayant eu lieu avec des interlocuteurs n'étant pas professionnels ou prestataires de services. De même, les conversations téléphoniques n'étaient pas recensées. Conclure sur l'isolement relationnel d'une personne sur la base de ces mesures revient à ne pas prendre en compte le caractère intrinsèquement multiple des liens sociaux étudiés :

- La présence relationnelle est matérialisée par une conversation en face-à-face. Tous les autres modes d'entretien comme le téléphone sont totalement exclus. Compte tenu de la diffusion massive de ces technologies dans leur ensemble, ne manque-t-on pas un pan entier de la sociabilité effective des individus ?
- Les discussions pour motifs professionnels ou se déroulant dans le cadre d'une relation de service ne sont pas prises en compte. Pour autant, par une superposition possible de la nature des liens, ne peut-on envisager qu'une même conversation soit de plusieurs ordres ? Pour les personnes âgées disposant d'une aide à domicile, leurs conversations ne sont alors pas intégrées alors qu'elles sont centrales. Cette limite est d'autant plus importante que le contenu qualitatif des conversations n'est pas du tout renseigné.

Des commentaires analogues sont à formuler pour l'Enquête Emploi du Temps (1998-99) visant à mesurer la part des différents temps sociaux dans le quotidien des Français. Cette dernière mesurait notamment un temps de sociabilité. Ce temps incorporait un ensemble d'activités diverses allant des activités associatives aux visites chez les parents ou des amis, aux conversations téléphoniques ou aux cérémonies diverses. Etaient considérées comme activité toute activité durant plus de 10 minutes. Pouvaient par ailleurs être renseignées des activités dites secondaires se déroulant en parallèle. Les analyses obtenues sur la base de cette enquête tendent cependant à minimiser le temps de sociabilité en se limitant à considérer les activités principales s'y rattachant. Les activités secondaires ne sont guère prises en compte et d'autres activités pouvant donner lieu à de la sociabilité sont codées différemment, comme du temps domestique

par exemple : repas en famille, aides aux devoirs des enfants. Il en va de même pour un ensemble d'activités pouvant laisser lieu à l'entretien de liens sociaux tant directement qu'indirectement par le recours aux TIC : déplacements domicile travail, regarder la télévision, etc. En minimisant ainsi les modes d'expressions des liens sociaux et en ne s'intéressant guère à leur nature, il apparaît difficile d'avoir un point de vue exhaustif sur l'état du lien social, en tout cas de manière quantitative.

Ces façons de mesurer le lien social montrent qu'elles ne sont pas totalement adaptées aux caractéristiques des liens sociaux actuels. Elles ne tiennent pas compte de leur multiplicité intrinsèque si ce n'est dans leur composante horizontale (puisque leur composante verticale est totalement passée sous silence dans les deux exemples donnés mais aussi dans l'analyse plus générale des réseaux sociaux). Il en devient alors difficile, voire impossible, de conclure sur le lien social en tant que configuration de liens sociaux et sur l'état de ce dernier. Or le lien social n'est pas qu'horizontal ou que vertical. Pris dans sa globalité, il est les deux à la fois (cf. ante). Partant de ce constat et de l'examen théorique effectué auparavant, l'examen du lien social suppose, selon nous, une prise en compte élargie pour mieux appréhender ses agencements ou formes.

B. Une prise en compte conceptuelle du lien social élargie pour appréhender ses agencements

Des nombreux points de vue présentés auparavant, plusieurs éléments sont à considérer pour effectuer ce qui constitue une analyse formelle du lien social.

- **Plutôt que de voir l'évolution du lien social dans une seule direction, il est plus pertinent d'envisager qu'elle puisse en prendre plusieurs.** Comme le rappelle N. Elias (1991), « *l'histoire de l'humanité est née de multiples projets mais sans projet, née de multiples finalités mais sans finalité* ». De l'examen qui a eu lieu tout au long de ce chapitre, il apparaît difficile de se contenter d'une évolution unidirectionnelle du lien social eu égard à sa multiplicité et donc sa complexité.
- **La question du lien social suppose d'être étudiée sous l'angle de son horizontalité et de sa verticalité, c'est-à-dire de façon plus transversale.**

De fait, l'horizontalité et la verticalité ne doivent pas être conçues comme des critères de différenciation des liens sociaux entre eux (les liens horizontaux seraient à distinguer des liens verticaux) mais bien comme des **caractéristiques intrinsèques** de ces derniers. Dès lors, un même lien social particulier est à la fois horizontal et vertical. En considérant cet aspect des liens sociaux, il est possible d'aller plus loin en intégrant le fait que leur évolution puisse avoir lieu dans plusieurs directions et donc dessiner des configurations (c'est-à-dire un lien social) stables et régulières. Les liens ou leurs natures changent ainsi que leurs propensions à être verticaux et horizontaux. Le changement de caractéristiques morphologiques du lien social en tant que configurations de liens particuliers induit-il une disparition de ce dernier ? Les constats des auteurs précédents sont exacts dans la mesure où le type de lien qu'ils étudient tend effectivement à disparaître et donc à changer. **Les aspects des liens sociaux ne sont pas nécessairement uniques et ont pu être remplacés par d'autres.** Pour reprendre l'exemple du mariage de Z. Bauman (2005), « *premier dommage collatéral de la modernité liquide* », le lien conjugal apparaît fortement ébranlé par la massification des divorces et la remise en cause de la durabilité d'un tel acte. Malgré tout cela, les individus continuent à se marier ou à contracter d'autres formes d'union. Au final, le lien conjugal est toujours là. Plus électif, ce lien a perdu sa dimension religieuse, ne constitue plus à un préalable incontournable au fait d'avoir des enfants. Divorcer n'est plus directement le signe d'une déchéance sociale en étant rentré dans les mœurs. Le lien social s'avère donc moins vertical que par le passé. Il a en même temps gagné en horizontalité, en étant plus choisi, en étant plus le fruit de choix personnels que de l'imposition de normes sociales favorisant « l'entre soi ». Si indirectement, par l'habitus, cet « entre-soi » peut ressurgir par le constat ex post d'une homogamie, cette dernière ne préside plus à directement à son établissement. La conception du lien conjugal telle qu'elle prévalait dans les années soixante tend donc à disparaître. Sa disparition est due à l'émergence et à la domination progressives d'une autre forme de lien conjugal, plus choisi et moins durable, plus horizontal. Le lien conjugal est donc devenu autre, il est différent, mais il est toujours là. De ce constat sur le lien conjugal, une analyse analogue peut être valable pour l'ensemble des liens sociaux. Dès lors, l'hypothèse d'une reconfiguration des agencements de ces derniers est à envisager.

Le lien social est un terme générique et multiple. Le terme regroupe en son sein de nombreux types de liens tels que le lien conjugal que nous avons pu analyser antérieurement. **Ces types de liens ne sont pas eux-mêmes uniques et peuvent recouvrir différentes formes. Ces formes diffèrent justement par leurs degrés respectifs d'horizontalité et de verticalité. Or parmi toutes ces diverses formes, certaines sont plus fréquentes que d'autres sont plus**

largement répandues. Il existe donc des formes dominantes de liens sociaux. La prise en compte agrégée de ces formes dominantes à un instant et à un groupe social donnés définit alors la façon « d'être ensemble » des individus concernés, la forme du lien social. L'état des formes dominantes du lien social permet de caractériser un type de société déterminé dans le temps et dans l'espace. Dès lors que temps et espaces sont amenés à varier, la configuration des formes prévalentes est, elle aussi, différente. Postuler l'existence de formes dominantes a pour corollaire l'existence de formes mineures, différentes, mais néanmoins présentes. Dans une conception dynamique du lien social, ces formes mineures peuvent à tout moment devenir dominantes. Pour généraliser, le lien social n'est pas en train de disparaître : ce sont les formes qu'il a pu adopter par le passé qui sont en train d'être supplantées par de nouvelles formes ou variantes du lien social. Ces conceptions anciennes, peu importe leur ancienneté, ne disparaissent pas forcément. Même si elles tendent à être constatées de moins en moins fréquemment, elles perdurent mais de façon mineure. Au final, la disparition qui frappe le lien social est le remplacement de ses formes dominantes antérieures par d'autres formes (nouvelles ou anciennement mineures).

La prise en compte élargie du lien social, c'est-à-dire sous toutes ses formes, a plusieurs conséquences :

- **Prendre en compte le lien social de façon transversale nécessite de dépasser la simple opposition entre les individus d'un côté et la société de l'autre.**

Pour ce faire, nous proposons d'effectuer ce que d'autres parmi D. Martucelli ou F. Dubet appellent une sociologie de l'individu ou individualiste. L'idée peut apparaître paradoxale, mais, comme le rappelle F. Dubet¹¹² (2005), « *l'opposition entre individus et société est une opposition dont on ne sort guère pour la simple raison que l'on s'accorde à penser que la société est largement indépendante de la volonté de chacun des individus qui la composent, elle est là avant et après eux, alors que, en même temps, les individus sont les seules réalités empiriques de cette vie sociale ; ce sont eux qui agissent, eux que l'on interroge, eux auxquels on s'adresse, eux dont on suit les traces quand on fait un travail scientifique* ». Précisons d'emblée, comme F. de Singly¹¹³ (2007, p.70), que cette sociologie ne peut être « *assimilable pour autant à l'individualisme méthodologique réduisant l'individu à sa seule rationalité et à la gestion de ses intérêts* ». La sociologie des individus suppose de prendre en compte leur subjectivité qui joue un rôle

¹¹² F. DUBET, 2005. « Pour une conception dialogique de l'individu », *EspacesTemps.net*, <http://espacestemps.net/document1438.html>

¹¹³ F. DE SINGLY, 2007. « La sociologie de l'individu et le principe de non-coïncidence », p. 69-82, in M. HIRSCHHORN (dir.), *L'individu social : Autres réalités, autre sociologie ?*, Presses Universitaires de Laval, 306 p.

important dans leur propre perception identitaire. En tant que double composante de cette identité individuelle, le lien social joue alors une place centrale. Les affinités électives, les liens sociaux noués tendent à rendre compte d'une identité individuelle autant qu'ils l'influencent, la modèlent. En choisissant l'individu comme unité d'observation centrale, l'idée est alors de voir comment ils construisent leur réalité sociale, comment ils agencent leur identité sociale, mais surtout les liens qui la composent. A chaque individu correspondent alors des formes ou agencements spécifiques des liens sociaux qui sont à la fois le résultat du « *produit de l'interaction entre, d'une part, une pluralité des dispositions et compétences [...] incorporées et, d'autres parts, la diversité des contextes [...] (domaine ou sous-domaine [...], contextes relationnels ou circonstances de la pratique) dans lesquelles les individus ont à faire des choix, pratiquent, consomment, etc.* » (B. Lahire¹¹⁴, 2007, p.163). Ainsi, en faisant de l'étude du lien social une sociologie de l'individu, l'objectif est de saisir le lien social comme résultat d'un héritage, d'une socialisation, d'une structure sociale mais aussi comme fruit d'interactions contextualisées et de conduites purement individuelles, qu'elles soient rationnelles ou éthiques.

Il existe des figures intermédiaires qui rendent le lien social facilement observable dans son intégralité au niveau même des individus. Dans cette catégorie, figure notamment le cercle décrit par G. Simmel¹¹⁵ (1908) : « [...] *la famille englobe un certain nombre d'individualités diverses qui au départ sont très étroitement dépendantes de cette association. Mais au fur et à mesure de l'évolution, chaque individu tisse des liens avec des personnes situés à l'extérieur de ce premier cercle d'association, qui au contraire ont avec lui une relation fondée objectivement sur les mêmes dispositions, les mêmes penchants les mêmes activités, etc. ; l'association en raison d'une coexistence extérieure est remplacée de plus en plus par une association fondée sur des relations de contenu* » (p.408). En clair, les liens analogues, de même nature forment des cercles plus ou moins compatibles les uns avec les autres dont l'individu sera toujours le plus petit dénominateur commun. Par continuité avec le cercle, la figure de la sphère de sociabilité nous paraît appropriée pour examiner le lien, son maintien, ses recouvrements, mais également les tensions qui l'entourent. L'image de la sphère, notamment utilisée par des auteurs comme F. de Singly, est analogue avec celle du cercle simmelien, qui peut se recouper ou s'opposer avec d'autres. Mais elle va plus loin que le cercle dans la mesure où ce dernier est une figure plane. La sphère est un concept géométrique pouvant être généralisé aux espaces à n dimensions (n étant un nombre entier positif). Par analogie avec l'hyperchoix suggéré par F. Asher (2006), les sphères de

¹¹⁴ B. LAHIRE, 2007. « Construction sociologique de l'individu et reconstruction de la sociologie », p.157-165, in M. HIRSCHHORN (dir.), *L'individu social : Autres réalités, autre sociologie ?*, Presses Universitaires de Laval, 306 p.

¹¹⁵ G. SIMMEL, 1908. *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, PUF, 772 p.

sociabilité des individus peuvent alors revêtir de nombreuses dimensions, dont l'horizontalité et la verticalité.

- **Elle suppose de ne pas trop borner ou limiter a priori les formes des liens à observer, que ce soit a minima ou a maxima.**

S'intéresser à une seule forme induirait de laisser de côté les autres pouvant s'exprimer par ailleurs. Il faut donc considérer les liens sociaux dans toute leur diversité formelle. Cette exigence s'accompagne d'une autre nécessité : celle d'étudier ces formes sous toutes leurs dimensions. En intégrant *de facto* l'horizontalité et la verticalité à leur analyse, les liens sociaux pourront alors être étudiés dans leur intégralité. Le but est d'éviter de succomber à diverses tentations :

- Ne considérer en soi que les seuls liens horizontaux, les plus faciles à observer (cf. critique faite sur l'analyse des réseaux sociaux). Pourtant, ces liens insèrent en eux-mêmes une dimension verticale, comme a pu par exemple le montrer C. Attias-Donfut¹¹⁶ (2001) en soulignant l'exigence sociale d'assistance à ses enfants faite à tout parent.
- Ne s'intéresser qu'à la dimension verticale des liens sociaux. Le risque est de tomber dans un déterminisme social considérant l'adhésion à des groupes déterminés suffisante pour expliquer les relations des individus et donc leur manière d'agir.

Si limiter l'analyse des liens sociaux s'avère peu productif eu égard aux impasses engendrées, vouloir ne limiter aucunement cette prise en compte pose alors le problème de tomber dans un autre piège : celui de l'universalité du lien. Quelque part, le lien social est omniprésent. Tout individu serait forcément relié à un autre, même sans se connaître. En vertu de la théorie des cinq degrés de séparation de S. Milgram (1967), dans une société de masse, pratiquement tous les individus sont liés entre eux et le nombre moyen d'intermédiaires relationnels entre deux individus est de 5. Nous voyons bien qu'il y a un problème, inhérent à la transitivité supposée systématique des liens dans leur dimension verticale et horizontale. En vertu de la transitivité de liens sociaux, deux individus ne se connaissant pas, n'étant jamais amenés à interagir sont pourtant liés. Par transitivité et dès lors qu'ils appartiennent au même ensemble social (verticalité), ce qui lie A à l'ensemble et ce relie B au même ensemble fait qu'A et B sont liés. Pourtant, A et B ne se sentent pas forcément liés pour autant. Il en va de même en remplaçant l'appartenance à un groupe par une relation à une tierce personne. Postuler une transitivité automatique des liens sociaux fait de l'analyse du lien social une activité semblable au remplissage

¹¹⁶ C. ATTIAS-DONFUT, 2001. « Familles : des générations solidaires », *Sciences Humaines*, Hors Série, n°33, p.30-34.

du tonneau des Danaïdes. Par conséquent, le lien social retenu dans notre conception suppose plusieurs caractéristiques :

- une absence de transitivité *a priori*.
- une horizontalité nécessairement non nulle.

Autrement dit, le lien doit avant tout avoir un côté tangible, concret, perceptible par les individus eux-mêmes ou qu'ils matérialisent concrètement.

Conclusion

L'éclatement des formes du lien social et ses conséquences sont sources de multiples interprétations. Disparition ou permanence ? La question est difficile à trancher. Pour autant et tout en se basant sur une vision individuelle et élargie du lien social, il apparaît nécessaire d'aller plus loin qu'un simple état comtable des lieux. Il faut autant considérer la façon dont les liens sociaux s'agencent et s'articulent que les considérer à chaque fois dans leur singularité. Autrement dit, compte tenu des liens sociaux qu'entretiennent ou ont les individus, quelles configurations sont alors formées ? Une vue d'ensemble du lien social est à opérer. Comment s'agencent ou sont agencés les liens sociaux ? Quelles sont les formes dessinées ? L'ensemble des théories ou considérations empiriques qui renvoient au lien social aujourd'hui s'intéresse finalement assez peu à ces questions. Dès lors, les évolutions qu'elles dessinent et analysent se révèlent vite incomplètes ou unidirectionnelles. En cela, elles concluent à la faillite du lien social par la disparition totale de sa forme. Elles vont alors vite en besogne et une étude plus exhaustive de la façon dont les liens singuliers se répartissent et s'articulent devient nécessaire.

Pour ce faire, leurs positions respectives et donc la façon dont l'individu passe d'un lien à l'autre permettraient de rendre compte de leurs formes. Fruit d'une aptitude ou d'une contrainte, résultat d'un apprentissage permanent et donc de constructions collectives autant qu'individuelles, ces passages apparaissent des objets d'études particulièrement révélateurs. Par passage peut être entendue la propension de l'individu à passer d'un lien à l'autre, en l'occurrence à être mobile. Pour le dire autrement, la mobilité permet de retranscrire les formes du lien social et leur agencement en les matérialisant de façon concrète. Aller à son travail témoigne de l'exercice de liens professionnels tout en étant le lieu de passage de la sphère privée à la sphère professionnelle. Etudier comment s'opère de façon plus qualitative ce passage rend alors compte de la façon dont deux sphères singulières se positionnent l'une par rapport à l'autre, si elles se recoupent même temporairement ou si elles sont clairement séparées. Ce rôle clé de la mobilité en tant que manifestation concrète et donc reflet du lien social doit être plus largement démontré. Concept largement polysémique, il convient de voir plus précisément ce que recouvre ce vocable et voir en quoi il constitue précisément un reflet pertinent du lien social à l'échelle de l'individu.

Chapitre 2

La mobilité comme révélateur du lien social et de ses formes

De ce qui précède, il est apparu intéressant d'opérer la morphologie du lien social et plus spécifiquement à l'échelle individuelle. Par là, le but est d'appréhender les formes que revêt l'ensemble des liens sociaux qui se manifestent au niveau des individus. Un tel travail suppose de voir comment les liens se manifestent matériellement pour reprendre les propos de M. Halbwachs¹ (1938) dans leur singularité, mais aussi dans toute leur diversité. Plus que l'existence de liens sociaux, c'est la façon dont ses liens s'agencent les uns par rapport aux autres qu'il importe de repérer. D'après le chapitre précédent, une nouvelle forme émerge : le fluide où l'individu agencerait ses liens les uns par rapport aux autres sans heurt ou discontinuité, passerait de l'un à l'autre de manière fluide. Cette fluidification est vue comme le résultat de la multiplication des liens qui a souvent pour corollaire leur affaiblissement supposé.

Pourtant, la multiplicité des liens sociaux, dans leurs composantes verticales et horizontales, laisse présager que diverses formes sont possibles. Mais comment repérer ces formes ? En repérant d'abord les manifestations concrètes des liens sociaux qui les composent. Les liens sociaux dans leur singularité se matérialisent à travers les activités réalisées par les individus. Ces activités témoignent de ce qui lie un individu à d'autres de plusieurs manières :

- Elles en sont l'expression directe dès lors que les individus liés sont mis en « présence » les uns des autres et interagissent. Cette présence ne nécessite pas forcément une unité de lieu et de temps : téléphone, courrier et autres technologies plus ou moins nouvelles sont autant support d'interactions que le face-à-face.

¹ M. HALBWACHS, 1938. *Morphologie sociale*, Armand Collin, 114 p. Editions électroniques de J. M. TREMBLAY. Mis en ligne le 27/02/2002, consulté le 28 avril 2009 : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

- Les activités en sont aussi la manifestation indirecte dès lors qu'elles impliquent autrui dans leur réalisation. L'autre a la capacité de contraindre les actions d'un individu en fonction de la nature des relations qui les lient (exemple : le salariat), mais aussi d'un ensemble de normes, valeurs qui régulent les comportements des uns et des autres. L'autre représente un ensemble vaste : relations personnelles, inconnus, groupes ou sphères d'appartenance, normes, règles, lois en sont autant d'expressions. Mais la force de cet autre est qu'il n'a pas forcément besoin d'être là pour contraindre ou réguler les actions d'un individu.

Ainsi, chaque activité réalisée par un individu tend à comporter une dose variable des liens sociaux dans lesquels il s'insère, et ce, dans toute leur transversalité. Si chaque activité particulière rend compte de l'exercice de liens sociaux, l'ensemble constitué par toutes les activités témoigne alors plus généralement du lien social à l'échelle de l'individu en tant qu'ensemble de liens sociaux. Plus que l'ensemble en lui-même, ce qui importe ce sont les façons dont ces activités (et donc les liens sociaux qu'elles incorporent) s'agencent les unes par rapport aux autres et comment se cristallisent ces agencements. De telles configurations peuvent plus particulièrement s'observer par les manières dont le passage d'une activité à une autre (et donc un lien à l'autre) se fait.

Ces passages traduisent l'exercice d'une aptitude à passer d'une activité et donc d'un lien ou d'un ensemble de liens à l'autre. Ainsi, la mobilité comme « *capacité à se mouvoir, à être mu ou à changer de position* » permet de rendre compte de ces passages et plus généralement des formes du lien social. Observer les mobilités en tant que résultats de cette capacité témoigne de la façon dont les liens sociaux, à travers les activités, se manifestent matériellement ou s'agencent concrètement les uns par rapport aux autres. Ce rôle de reflet de la mobilité est particulièrement mis en exergue à l'heure actuelle. Ainsi, J. Urry² (2000, p.189) propose d'en faire le nouvel objet d'étude de la sociologie comme en témoigne le triple objectif de son ouvrage :

« [...] *La mobilité des personnes est restée à bien des égards terre inconnue pour la sociologie. [...] Les processus sociaux doivent donc être repensés en fonction des multiples mobilités qu'ils comportent ainsi que des nouveaux espaces ou temporalités. Ensuite les notions afférentes à la mobilité personnelle peuvent être transférées, métaphoriquement et littéralement, aux autres entités, idées, images, technologies, monnaies, déchets, etc. [...] Et enfin, nous avons vu que ces hybrides mobiles pouvaient perturber l'autoreproduction*

² J. URRY, 2000 (2005). *Sociologie des mobilités : une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Armand Collin, 252 p.

même de la société et donc de la discipline de la sociologie aussi, laquelle, historiquement, a pris pour alpha et oméga le seul cadre sociétal. »

Les mobilités sont donc de puissants objets d'analyse, car elles permettent de proposer un autre concept central pour la sociologie, en remplacement de la société. Leurs rôles sont d'autant plus importants que ces mobilités influencent la forme-société du lien social. En cela, J. Urry n'hésite pas à constater la fin de l'Etat Nation comme métaphore pertinente pour une analyse du social. Pour des auteurs comme Z. Bauman³ (2002), le problème est plus important. Les mobilités ne se contentent pas d'accroître l'espace des possibles individuels, elles véhiculent les nombreuses valeurs qui leur sont associées. En cela, cet auteur voit dans la valorisation croissante de la mobilité, ou rejet de l'immobilité, le signe d'une société en voie de liquéfaction, d'une modernité dite liquide :

« Le monde de la modernité solide était sédentaire. Un monde d'objets immobilisés, lourds, encombrants, solidement ancrés. » (p. 311)

« La fixité, la durabilité, la corpulence, la solidité ou la permanence, ces valeurs suprêmes de la mentalité sédentaire, ont toutes été dégradées et ont acquis une saveur franchement négative. » (p. 327)

« Un choix semble absolument repoussant : celui de la perspective de la fixité, où la mobilité se retrouve supprimée, et où l'on interdit l'accès aux sites alternatifs où des sensations plus heureuses pourraient être recherchées. Dans l'équivalent contemporain des Utopies modernes solides, le bonheur est lié à la mobilité, pas au lieu. » (p.334-335)

De plus en plus mobiles, les individus seraient de plus en plus incapables de tenir ensemble, la quête de leur bonheur étant devenue individuelle et supposant un mouvement permanent. Z. Bauman se concentre sur les nouvelles élites transnationales pour justifier son propos, ces élites étant représentatives d'un état sociologique du monde (cf. p.320-321). La mobilité dans sa réalisation rendrait alors compte de la faiblesse des liens entre les hommes et de l'incapacité à dessiner des configurations cristallisées du lien social (ces dernières étant mouvantes en permanence).

³ Z. BAUMAN, 2002. *La société assiégée*, Hachette Littératures, 344 pages.

Bien que peu optimiste, cette conception montre que les mobilités peuvent être vues comme reflets du lien social et de ses formes. Cependant, la mobilité n'a pas toujours fait l'objet d'une prise en compte exhaustive par les sociologues, ces derniers s'intéressant principalement aux mobilités sociales. Il convient alors de préciser quelles sont les différentes acceptions de la mobilité individuelle partagées entre irréversibilité et réversibilité afin de voir en quoi elles participent à l'élaboration du lien social (I). Ces différentes acceptions ont historiquement participé à l'évolution du lien social vue au chapitre précédent (II). Aujourd'hui, les mobilités les moins étudiées (les réversibles) témoignent des configurations des liens sociaux. Pourtant, ces mobilités sont souvent considérées comme synonyme de l'instabilité. De plus, elles restent fortement reliées aux mobilités longues à travers l'idée de rupture ou coupure intrinsèque que ces dernières comportent. La nécessité de considérer la mobilité et plus particulièrement les mobilités réversibles, c'est-à-dire de court terme ou quotidiennes, comme éléments constitutifs, et non pas destructeurs, des formes du lien social doit être plus largement explicitée (III).

I. Les définitions de la mobilité entre rupture et continuité des liens sociaux.

La mobilité est par essence une notion « *ambiguë et polysémique* » (B. Montulet⁴, 2005, p.137) donc floue au vu de la définition générale utilisée ci-dessus. Cette définition ne rend pas compte des usages plus précis qu'en font les sciences sociales. Comme le signalent P. Lassave et A. Haumont⁵ (2001), la mobilité fait sûrement partie des notions les plus partagées par ces dernières, à commencer par les disciplines que sont la géographie, la sociologie, l'aménagement et l'urbanisme. La mobilité est l'objet d'étude de nombreux domaines scientifiques, mais ces derniers n'ont pas forcément les mêmes centres d'intérêt derrière ce vocable. Dès lors, la mobilité est un concept polymorphe. Elle nécessite de passer en revue ses différentes acceptions, car elles ne reflètent pas les liens sociaux et leurs agencements de la même façon :

- *Les mobilités principalement étudiées en sociologie sont des mobilités dites irréversibles ou de long terme*, car elles incorporent l'idée d'une rupture quasi définitive avec la position d'origine.
- *Les autres formes de mobilités à l'inverse réversibles ou de court terme sont plutôt étudiées par d'autres sciences sociales comme la géographie*. Elles rendent possible un retour en arrière (V. Kaufmann⁶, 2005, p.123) et donc la possibilité d'une continuité.

Ces deux formes de mobilités, celles de long terme et celles de court terme, ont fait l'objet de prises en compte différentes par les différentes sciences sociales. Ainsi, si la sociologie s'est longtemps focalisée sur les mobilités de long terme ou irréversibles, elle s'intéresse depuis relativement peu aux mobilités de court terme ou réversibles contrairement à d'autres sciences sociales que sont la géographie ou l'économie.

⁴ B. MONTULET, 2005. « Au-delà de la mobilité : des formes de mobilité », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°118, p.137-159.

⁵ P. LASSAVE, A. HAUMONT, 2001. *Mobilités spatiales. Une question de société*, Paris, L'Harmattan, 195 p.

⁶ V. KAUFMANN, 2005, « Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°118, p.119-135.

A. Les mobilités irréversibles dominantes en sociologie : une rupture sous-jacente du lien social

Objet privilégié des géographes, des urbanistes ou des économistes, **la mobilité a surtout été abordée dans une perspective de long terme par les sociologues.** En regardant le sens alloué à ce terme dans le dictionnaire de sociologie dirigé par R. Boudon et F. Bourricaud⁷ (1982), **la mobilité y est uniquement sociale** : « *L'expression désigne les mouvements des individus ou des unités familiales à l'intérieur du système des catégories socioprofessionnelles ou du système des classes sociales* » (p.382). Elle indique le passage d'un individu ou d'une famille d'une couche à l'autre de la société (en supposant que cette dernière soit stratifiée comme telle). En définissant la mobilité comme « *le phénomène de déplacements d'individus dans l'espace social* » (p.3), P.A. Sorokin⁸ (1927) a orienté les réflexions sociologiques qui se sont essentiellement focalisées sur cet espace social et très peu (voire pas) sur l'espace géographique. Les différentes mobilités sociales observables en témoignent. A la seule échelle individuelle et donc à moyen terme⁹, cette mobilité sociale renvoie à une **mobilité « intragénérationnelle » ou professionnelle** : un individu est amené à changer de profession ou de secteur d'activité au cours de sa vie active. La mobilité professionnelle se différencie en partie d'une **mobilité organisationnelle** (plus communément qualifiée d'interne) au sens de W. Iazykoff¹⁰ (1993). La mobilité organisationnelle d'un individu correspond à une mobilité professionnelle ayant lieu au sein de son entreprise et découlant de l'ensemble des formations, promotions et mutations que ce dernier est en mesure d'obtenir (lui permettant de déboucher ultérieurement sur une mobilité professionnelle qualifiée d'externe).

Pour ce qui des familles, la mobilité sociale joue à plus long terme, d'une génération à l'autre. **Elle est alors qualifiée « d'intergénérationnelle ».** Comme le soulignent R. Boudon et F. Bourricaud (ibid.), la mobilité sociale intergénérationnelle est le principal centre d'intérêt des sociologues. La mobilité sociale dans son ensemble est la forme de mobilité sur laquelle les sociologues ont longtemps focalisé leur attention. D'autres formes plus spatiales sont aussi étudiées, mais elles sont vues comme les conséquences de la mobilité sociale, vue ci-dessus.

Les autres catégories de mobilité sur lesquelles se focalisent les sociologues sont spatiales : « *Pour la tradition sociologique, la mobilité n'existe que dans deux définitions : celle de la migration géographique d'abord*

⁷ R. BOUDON, F. BOURRICAUD, 1982. « Mobilité sociale », p.382-388, *Dictionnaire Critique de Sociologie*, PUF, 714 p.

⁸ P. A. SOROKIN, 1927 (1998). *Social Mobility*, Taylor and Francis, 559 p.

⁹ Pour reprendre, l'expression de l'économiste J.M.KEYNES (1936), « *à long terme, nous sommes tous morts* ». Dès lors, raisonner à l'échelle de l'individu suppose nécessairement de raisonner plutôt à court terme.

¹⁰ W. IAZYKOFF, 1993. *Organisations et mobilité. Pour une sociologie de l'entreprise en mouvement*, L'Harmattan, 170 p.

appliquée aux populations nomades puis aux migrations internationales ; celle de la mobilité sociale » (A. Bourdin¹¹, 2005). **Nomadisme et migration correspondent à un changement de cadre de vie des individus (permanent pour le nomadisme et ponctuel pour la migration).** Dans les deux cas, la mobilité constitue des déplacements physiques de personnes ayant lieu sur de longues distances. **Laissant à l'ethnologie l'étude de populations nomades, la sociologie s'est essentiellement consacrée aux migrations, c'est-à-dire au versant définitif ou irréversible de la mobilité.** Non contentes de prendre place sur des distances considérables, les migrations s'inscrivent sur le long terme en induisant le passage d'un lieu A à un lieu B, sans considération possible de retour immédiat et par une réinscription spatiale de leurs origines sociales. En cela, elles sont qualifiées d'irréversibles. Ces migrations ayant pour origine la volonté d'une vie meilleure¹², c'est essentiellement dans leur dimension culturelle, dans le transport et le mélange de normes propres à des identités géographiques que leurs analyses se situent. Ces questions migratoires et leurs effets, examinés par les auteurs de la première Ecole de Chicago (cf. C.-H. Cuin, F. Gresle¹³, 2002, p.28 et suivantes), ont laissé plus récemment la place à la prise en compte d'une autre forme de mobilité irréversible : la mobilité résidentielle. Cette dernière joue à plus long terme, mais à une échelle géographique moindre. **La mobilité résidentielle désigne les changements de domicile opérés par les ménages, le changement de localisation de leurs foyers.** Comme les migrations, elle est une mobilité spatiale ayant un caractère définitif par la rupture qu'elle engendre pour le foyer par rapport à son lieu d'habitation précédent. Elle se matérialise concrètement par un déménagement dont les facteurs principaux dépendent soit d'événements indépendants de l'individu (fin d'un bail de location par le propriétaire), soit de sa trajectoire sociale. Ce deuxième motif est le plus souvent évoqué pour expliquer le déménagement et donc la mobilité résidentielle (D. Desjeux, A. Monjaret et S. Taponnier¹⁴, 1998). Sont inclus dans la trajectoire sociale tous les changements familiaux et/ou professionnels susceptibles de générer un tel bouleversement : mise en couple, arrivée d'enfants, décès, divorce, mutation professionnelle, changement d'emploi, chômage, retraite (la liste n'est pas exhaustive). **Tous ces événements résultent d'une mutation des liens sociaux du ménage. La rupture d'un lien, son changement de nature ou la volonté qu'il persiste suscitent une telle décision tout en influençant par contiguïté les autres liens alors entretenus.** Mais, dans tous les cas, une rupture même partielle de liens sociaux est inévitable. Le déménagement est

¹¹ A. BOURDIN, 2005. « Les mobilités dans le programme de la sociologie », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°118, p.5-21.

¹² Comme en attestent les figures emblématiques des immigrants vers les Etats-Unis aux 19^e et 20^e siècles issus des régions les plus pauvres de l'Europe : Irlande, Mezzogiorno, etc.

¹³ C.-H. CUIN, F. GRESLE, 2002. *Histoire de la sociologie. 2. Depuis 1918*, La Découverte, 121 p.

¹⁴ D. DESJEUX, A. MONJARET, S. TAPONNIER, 1998. *Quand les Français déménagent. Circulation des objets et rituels de mobilité dans la vie quotidienne en France*, PUF, 267 p.

pointé comme une rupture, une peur de perte identitaire qui met du temps à s'effacer. La perspective d'un retour à la localisation résidentielle d'origine est possible, mais peu probable à court terme.

L'analyse des facteurs de migration et de mobilité résidentielle souligne la tendance à considérer la dimension spatiale de la mobilité en tant qu'effet induit de sa dimension sociale. En effet, changer de catégorie socioprofessionnelle suppose *a priori* un changement de revenus et donc l'accès éventuel à d'autres conditions en termes de logement, à un environnement peut-être plus conforme à sa position sociale ou du moins permis par elle. Dans l'hypothèse d'une ascension sociale, les revenus supplémentaires peuvent ainsi servir à trouver un logement plus grand, plus calme, « mieux fréquenté », etc. La mobilité résidentielle favorise « l'entre soi » social qui se matérialise par une spécialisation des communes en terme de positionnement social de ses habitants. A l'échelle de la France, les ménages les plus riches se concentrent dans les mêmes communes et les ménages les plus pauvres font de même dans d'autres communes. Ainsi, les plus riches et les plus pauvres n'habitent guère ensemble et ce mouvement tend à se renforcer. Dans les années 1990, les communes « riches » se sont enrichies alors que les communes « pauvres » ont continué à s'appauvrir (L. Davezies¹⁵, 1998). Cette tendance est le fruit de migrations résidentielles qui seraient portées par un souci d'évitement. Choisie pour les plus aisés, subie pour les plus pauvres, la mobilité résidentielle renforcerait ainsi la ségrégation et les inégalités sociales en France, participant pleinement à la reproduction sociale¹⁶ décrite par P. Bourdieu (1982). Ce faisant, elle favorise également une rupture entre les différentes strates sociales.

Toutes ces mobilités, qu'elles soient sociales ou spatiales, jouent essentiellement sur le long terme, car leurs effets sont considérés comme irréversibles à court terme. La mobilité étudiée du point de vue des sociologues n'est pas réversible ou du moins ne l'est que difficilement. Elle se manifeste d'un point de vue essentiellement social, en termes de circulation entre les strates qui composent la société et qui ont une traduction, une empreinte spatiale. **Être mobile induit une coupure, une séparation tant sociale que géographique entre les groupes et les individus. Des hommes se délient ou sont déliés de groupes pour mieux être reliés ou se relier à d'autres.** Ainsi, le lien social se recompose à la fois par les mouvements de populations d'un groupe à l'autre, mais également par la localisation concrète de ces groupes

¹⁵ L. DAVEZIES, 1998. « Ville éclatée ou société éclatée ? », p.59-79, in N. MAY, P. VELTZ, J. LANDRIEU, T.SPECTOR (dir.), *La Ville Eclatée*, Editions de l'Aube, 351 p.

¹⁶ Jouant au premier plan sur le capital patrimonial des individus, la localisation résidentielle et donc l'environnement qui l'entoure sont potentiellement à même d'influer sur d'autres formes du capital, à savoir symbolique, culturel, etc.

dans un espace géographique. Au niveau de l'individu, les liens avant mobilité ne sont plus ceux matérialisés après (P.-A. Mercier et ali.¹⁷, 2002). Du moins, les anciens liens ne peuvent se matérialiser à l'identique. Les personnes avec lesquelles l'individu pouvait rentrer en interaction ne sont plus là. Elles ne le sont en tout cas plus de la même manière, car elles n'ont plus la même position sociale ou spatiale. Seuls les liens incorporés par l'individu dans le déplacement subsistent. Les liens passés deviennent des liens autres qu'il sera de plus en plus difficile de maintenir dans leur intégralité si ce n'est au prix d'un isolement. **En étant irréversibles et en rendant difficile le retour en arrière, les mobilités dites de long terme induisent une rupture des liens sociaux puis la création de nouveaux. Cette création peut s'avérer difficile ou longue suivant la dose d'altérité qu'elle met en jeu.** Dans tous les cas, la rupture est nécessairement entamée. La mobilité irréversible est souvent vue comme une rupture de liens sociaux. Dans tous les cas, elle traduit une reconfiguration, un nouvel agencement de ces derniers

Les mobilités irréversibles incorporent en germe une rupture des liens sociaux, ou du moins une reconfiguration de la façon dont ils s'expriment. En introduisant une distance sociale ou géographique, elles postulent un changement de forme du lien social, un renouvellement définitif de ses agencements possibles. Cette vision de la mobilité met de côté d'autres types de mobilité qui ont leur mot à dire sur l'état du social : « *les pratiques ordinaires de la mobilité personnelle (assistée technologiquement ou non)* » (J. Urry, 2005, p.189) ou mobilités de court terme, qualifiées de réversibles. Ces dernières ont longtemps été délaissées par la sociologie, exception faite des analyses produites par l'Ecole de Chicago dans les années 1920. Elles connaissent un regain de considération de la part cette discipline depuis les années 1980 (C. Gallez, V. Kaufmann¹⁸, 2009). Avant de voir en quoi, il convient de les définir plus précisément.

B. Des mobilités réversibles longtemps délaissées par la sociologie : une continuité des liens malgré la distance.

Les mobilités irréversibles ou de long terme ont longtemps été et restent privilégiées par les sociologues dans la mesure où ils postulent l'existence d'une société stratifiée dans laquelle les mouvements des individus d'une strate à l'autre comptent plus que leurs mouvements dans

¹⁷ P.-A. MERCIER, C. DE GOURNAY, Z. SMOREDA, 2002. « Si loin, si proches. Liens et communications à l'épreuve du déménagement », *Réseaux*, n°115, p.121-150.

¹⁸ C. GALLEZ, V. KAUFMANN, 2009 (à paraître). « Aux racines de la mobilité en sciences sociales : Contribution au cadre d'analyse sociohistorique de la mobilité urbaine », in V. GUIGUENO, M. FLONNEAU, *De l'histoire des transports à l'histoire de la mobilité*, Presses Universitaires de Rennes.

l'espace. Ces mobilités longues produisent des effets « définitifs » par une impossibilité de retour en arrière à court terme. D'autres mobilités produisent également des effets sociaux sans pour autant être définitives. Se répétant de façon régulière sur des temps plus courts, ces mobilités sont dites réversibles, car elles induisent un retour à ou une conservation de la position d'origine de l'individu.

Une mobilité réversible est vue comme un mouvement cyclique qui n'induit pas de rupture sociale et/ou géographique durable pour la personne qui la pratique. La cyclicité du mouvement ou intention de retour à plus ou moins court terme (V. Kaufmann¹⁹, 2000, p.19) l'oppose ainsi aux formes précédemment étudiées qui se basent sur un mouvement linéaire, sans retour en arrière possible. La typologie opérée, inspirée de M. Bassand et M.-C. Brülhard²⁰ (1981), retranscrit cette opposition en la précisant par l'ajout de la portée spatiale des déplacements considérés :

	<i>Interne à un bassin de vie</i>	<i>Externe à un bassin de vie</i>
<i>Mouvement cyclique</i>	Mobilité quotidienne	Voyage
<i>Mouvement linéaire</i>	Mobilité résidentielle	Migration

Deux types de mobilités cycliques sont ici identifiés : la mobilité quotidienne et le voyage. Ces deux mobilités diffèrent dans le modèle par leurs portées géographiques. Le voyage s'inscrit sur une portée longue en termes de distance (déplacements interrégionaux ou internationaux), il induit de sortir hors du cadre du quotidien. Il y a donc une rupture avec le cadre géographique habituel, mais cette rupture est temporaire. Le retour à l'origine aura lieu au bout de plusieurs jours, sauf peut-être pour certaines catégories bien spécifiques de la population (les cadres supérieurs des entreprises transnationales, nouvelle élite mondiale pour Z. Bauman). La mobilité quotidienne a un périmètre d'action considéré comme plus réduit dans la mesure où une personne va *a priori* moins loin à l'échelle du jour ou de la semaine qu'à l'échelle de plusieurs semaines ou du mois. La mobilité quotidienne renvoie directement à la définition agrégée faite de la mobilité par la géographie urbaine : M. Segaud, J. Brun et J.-C. Driant²¹ (2001) définissent la mobilité comme « l'ensemble des pratiques de déplacements d'une population dans son cadre habituel ».

¹⁹ V. KAUFMANN, 2000. *Mobilités quotidiennes et dynamiques urbaines. La question du report modal*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 252 p.

²⁰ M. BASSAND, M.-C. BRÜLHARD, 1981. « La mobilité spatiale en tant que système », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, vol.3, p.505-519.

²¹ M. SEGAUD, J. BRUN, J.-C. DRIANT, 2001, *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Armand Colin, 450 p.

La portée spatiale du déplacement qui distingue la mobilité quotidienne et le voyage est critiquable, car elle repose ici sur les frontières du bassin de vie. Or la perception de ce dernier est propre à chaque individu et peut être élargie. Des déplacements de longue portée avec un retour régulier à l'origine s'avèrent toujours possibles comme en témoignent les flux pendulaires opérés par des actifs travaillant hors de leur bassin de vie (J. Meissonnier²², 2004). Dans la typologie présentée, la mobilité quotidienne s'avère surtout locale alors qu'elle ne l'est pas nécessairement. Le problème tient évidemment au fait que la portée spatiale de la mobilité est assimilée *de facto* à un temps. Finalement, ce sont plus la durée et l'échelle temporelle du déplacement qui clivent la mobilité quotidienne et le voyage que leur portée spatiale. La mobilité quotidienne correspond à des déplacements courts ayant lieu à l'échelle d'une journée alors que le voyage suppose des déplacements plus longs, se déroulant sur plusieurs jours.

Un autre type de mobilité réversible, non évoqué dans la typologie précédente, est à envisager : la mobilité virtuelle²³. Les mobilités ne sont pas réductibles à de simples déplacements géographiques. Comme le mentionnaient déjà les auteurs de l'école de Chicago, elles sont surtout vecteurs de communications (R.E. Park²⁴, 1926), de contacts avec l'environnement d'une personne (E.W. Burgess²⁵, 1925). La mobilité, plus particulièrement quotidienne, est à considérer comme un moyen de communiquer au jour le jour. La mobilité correspond alors aussi aux « déplacements » effectués par l'individu par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans leur ensemble. Ces technologies vont du courrier ou du téléphone fixe jusqu'aux technologies plus récentes comme Internet ou le téléphone mobile. Elles permettent à l'individu de « se déplacer », d'aller à un autre point de l'espace sans y être physiquement présent dans son intégralité. Ainsi, la voix, les écrits ou même les images permettent à l'individu de se déplacer « par morceau ». Leur capacité à perdurer dans leur position d'origine en fait *de facto* des mobilités réversibles. Elles induisent une présence simultanée en deux points : la possibilité de retour à l'origine est alors perpétuelle. Là encore, la durée de ces mobilités est amenée à varier. Elles sont très majoritairement brèves. Mais rien n'empêche techniquement un Internaute de rester dans un univers virtuel pendant des jours entiers. Gardons bien à l'esprit que ce cas de figure, s'il est possible, n'en demeure pas moins *a priori* extrêmement

²² J. MEISSONNIER, 2004. « Une typologie des abonnés des transports ferroviaires se déplaçant quotidiennement sur de longues distances », *Recherche Transports Sécurité*, n° 82, p.17-35.

²³ D'autres qualificatifs auraient pu être utilisés et notamment celui d'immatériel. Néanmoins, le terme virtuel a été préféré dans la mesure où il s'avère légèrement moins connoté technologiquement et où il fait clairement référence aux univers virtuels.

²⁴ R.E. PARK, 1926. « La communauté urbaine : un modèle spatial et un ordre moral », p.197-213, in Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, 2004 (4e ed.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Flammarion, 378 p.

²⁵ E.W. BURGESS, 1925. « La croissance de la ville : introduction à un projet de recherche », p.131-149, in Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, 2004 (4e ed.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Flammarion, 378 p.

rare. En incorporant les critiques précédemment formulées et cette nouvelle forme de mobilité, quatre mobilités réversibles ou cycliques sont alors à distinguer :

	Mouvement court (temps <u>ou</u> espace)	Mouvement long (temps <u>et</u> espace)
Mouvement réel	Mobilité quotidienne réelle <i>Déplacement domicile-travail</i>	Voyage réel <i>Vacances</i>
Mouvement virtuel	Mobilité quotidienne virtuelle <i>Appels téléphoniques</i>	Voyage virtuel <i>Partie longue d'un MMORPG²⁶</i>

Principalement étudiés sous l'angle des mobilités quotidiennes, les déplacements relevant des mobilités cycliques ou réversibles dans leur ensemble révèlent des liens sociaux potentiellement diversifiés, car elles constituent une manifestation de ces liens. Ces déplacements peuvent être liés à l'emploi, au travail et faire intervenir des liens en rapport avec la sphère professionnelle. Ils peuvent aussi être liés à l'exercice d'activités en dehors du travail (activités domestiques ou de loisirs) et donc relever des liens de la sphère dite privée. Par la diversité de leur nature, les mobilités réversibles, réelles ou virtuelles, courtes ou longues, rendent alors compte de la co-existence de liens sociaux et de la façon dont ces liens co-existent.

Peu étudiées en sociologie, si ce n'est dans des perspectives microsociales, ces mobilités restent focalisées sur des populations spécifiques (comme les adolescents) ou des ensembles sociaux distincts (comme l'entreprise ou la famille). De fait, les auteurs qui s'intéressaient aux mobilités réversibles et surtout quotidiennes ont longtemps été géographes ou économistes (qui s'intéressaient par ailleurs aux mobilités à long terme). Ceux-ci ont essentiellement focalisé leurs mesures sur les effets de ces mobilités sur l'espace. Pour ceux étudiant plus particulièrement la géographie urbaine (E. Bonerandi²⁷, 2004), l'intention est surtout portée sur la fluidité urbaine et donc sur l'efficacité des systèmes de déplacements la permettant. Aussi étudier la mobilité dans son acception plus quotidienne a longtemps été une question relative aux transports et aux infrastructures associées. Si les mouvements des individus ou des biens sont une problématique essentielle dans les années 1950 et 1960, ils le sont uniquement en termes d'adéquation à une offre en plein développement. Dans les années 1970, les bouleversements socio-économiques

²⁶ Massively Multiplayer Online Role-Playing Game ou jeux en ligne massivement multijoueurs aussi appelés jeux vidéo communautaires en ligne. Ces jeux sont basés entre autres sur des mondes virtuels persistants, qui continuent d'exister lorsque le joueur n'y est plus, c'est-à-dire de façon permanente.

²⁷ E. BONERANDI, 2004. « De la mobilité en géographie », *Géoconfluences*, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient.htm>

vont induire la nécessité de connaître plus finement les pratiques individuelles de déplacements (C. Gallez, V. Kaufmann, *ibid.*, p.6). D'où la constitution d'un nouveau champ d'analyse appelé la socioéconomie des transports. En s'intéressant explicitement aux déplacements individuels (et non plus à des flux), ces travaux s'intéressent plus à la demande de transport à travers le choix modal. Par la suite, dans les années 1980 et 1990, l'approche par les activités va lier l'analyse des déplacements à celles des modes de vie urbains. L'objectif est d'intégrer de façon plus fine et plus compréhensive les caractéristiques et contraintes individuelles dans l'explicitation des déplacements.

Essentiellement quantitatives, toutes ces approches tendent à résumer la mobilité à un nombre de déplacements caractérisés par des temps, des distances, des origines, des destinations et des coûts qui leur sont associés. Les approches par les activités vont certes plus loin dans leur optique compréhensive, mais restent focalisées sur des méthodes essentiellement quantitatives (P. Jones et al.²⁸, 1990, p.36-41). Cette spécialisation disciplinaire autour de la mobilité quotidienne contribue à faire de la mobilité en général « *une boîte noire des sciences sociales* » pour reprendre J. Urry (2005²⁹, p. 27). En effet, les approches vues précédemment et les différents modèles qui les sous-tendent rentrent peu dans la compréhension très fine de la mobilité. Elles laissent l'humain de côté ou en tout cas le cadrent fortement dans son expression, limitent sa prise en compte à des caractéristiques sociodémographiques. Jouant essentiellement à un niveau économique, les modèles de mobilité lui laissent peu de place, si ce n'est sous les traits d'un individu rationnel qui maximise son utilité liée au déplacement ou optimise sa demande de mobilité, dérivée immédiate de son programme d'activités. Ces modèles sont à peu près les seuls à essayer de rentrer dans la boîte noire mais de façon imparfaite, car limitée aux seuls déplacements et basée sur un modèle comportemental quelque peu frustré. Ne permettant pas malgré tout l'exercice du « conseil au prince » qui est censé être le leur, ils sont souvent délaissés dans l'appréhension de la mobilité au profit de modèles plus macroscopiques (J.-P. Orfeuil³⁰, 2000). Pourtant, les mobilités réversibles et plus spécifiquement quotidiennes nécessitent un regain d'intérêt de la part de la sociologie en particulier dans la mesure où elles se matérialisent et prennent une place déterminante pour les individus.

²⁸ P. JONES, F. KOPELMAN, J.-P. ORFEUIL, 1990. "Activity analysis: State-of-the-Art and Future Directions", p.34-55, in P. JONES (eds), *Developments in Dynamic and Activity-based Approaches to Travel Analysis*, P.B. Goodwin, 465 p.

²⁹ J. URRY, 2005. « Les systèmes de la mobilité », *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, n° 118, p. 23-35.

³⁰ J.-P. ORFEUIL, 2000. *L'évolution de la mobilité quotidienne. Comprendre les dynamiques, éclairer les controverses*, Synthèse INRETS n° 37, 146 p.

A la vue de leurs définitions, l'étude des mobilités réversibles ou de court terme mérite un regain de considération de la sociologie. De plus en plus nombreuses dans leurs manifestations, elles rendent compte à leur façon du lien social et de ses configurations. Elles témoignent dans leur réalisation de la capacité des liens à survivre, à se conserver dans la continuité. Précisons d'emblée que ce sont les mobilités les plus régulières qui nous intéressent parmi ces mobilités réversibles. Le voyage sera peu pris en considération s'il n'est que ponctuel ou occasionnel. Dans ce cas, il est trop spécifique en vertu de la rupture temporaire et surtout peu fréquente qu'il engendre. Ses impacts sur l'individu et son rôle identitaire sont certes majeurs, mais il reste un événement singulier, qui n'extrait l'individu de son cadre habituel, de ses liens que temporairement. Par contre, le voyage nous intéressera lorsqu'il se matérialisera de façon régulière et concrète dans les actions des individus. En cela, il pourra témoigner de l'exercice des formes du lien social. De fait, nous nous intéresserons particulièrement aux mobilités réversibles régulières. Ces dernières permettent l'expression ou la manifestation fréquente de liens. En cela, elles rendent compte par leur récurrence et leur prise en compte réciproque de la façon dont les liens s'agencent les uns par rapport aux autres.

Leur rôle en la matière est important compte tenu de leur multiplication croissante tant en forme qu'en nombre. Ce mouvement témoigne de la diversité des agencements possibles ainsi que de leur complexité. En regardant de plus près les mobilités motorisées d'un individu à l'échelle de la journée, les mobilités attachées aux démarches personnelles, au travail ou aux études stagnent ou diminuent légèrement, mais les mobilités liées aux loisirs, aux visites et au retour à domicile connaissent quant à elles une progression importante entre 1982 et 1994³¹ (M.-H. Massot et ali.³², 2006). Non contentes de se cumuler un jour donné, elles peuvent s'articuler et s'agencer de façons différenciées d'un individu à l'autre, tant en fonction de ses contraintes professionnelles et privées que de la liberté dont il dispose, c'est-à-dire des liens sociaux dans lesquels il s'insère. Que cette mobilité soit réelle ou virtuelle, elle est le support privilégié de la communication, d'interactions sociales entre les hommes, et donc le support de l'établissement de relations au moins interindividuelles. Pour le dire autrement, les mobilités réversibles et plus spécifiquement quotidiennes participent au lien social.

Même si de façons différentes, les mobilités individuelles au sens large rendent compte de la présence de liens sociaux, de leur positionnement respectif. Les mobilités quotidiennes montrent la façon dont les liens s'articulent les uns par rapport aux autres de manière régulière ou

³¹ Données issues des Enquêtes Générales Transport réalisées sur la France entière.

³² M.-H. MASSOT, A. AGUILERA, F. DE CONINCK, G. CRAGUE, L. PROULHAC, 2006. *Les mobilités liées au travail*, Rapport de contrat ADEME, 136 p.

quotidienne. Quand elles sont irréversibles, les mobilités témoignent aussi de la façon dont ces agencements évoluent : elles sont les témoins de mutations plus fortes, d'un repositionnement des liens sociaux. Ils changent, ne s'agencent plus de la même façon après de telles mobilités. Les liens ne disparaissent pas forcément à l'image des liens que les immigrés conservent avec les leurs malgré la distance, mais ils ne s'expriment plus de la même façon. Ainsi, les mobilités irréversibles tendent à faire changer de formes le lien social dans son ensemble alors que les mobilités réversibles montrent quelles sont ses formes cristallisées, avant et après mutations majeures. Ce raisonnement est valable à l'échelle de l'individu les mettant en œuvre. Analysées d'un point de vue plus global, ces mobilités principalement individuelles restent liées au lien social, mais de façon différente. Par ailleurs, les mouvements des individus dans leur ensemble contribuent à accélérer, accroître l'ampleur des mutations sociales en cours : la mobilité joue un rôle catalyseur dans les changements connus par le lien social et ses formes. Pour mesurer ce rôle, il est nécessaire de mettre en regard les évolutions historiques connues par les mobilités individuelles pour mieux percevoir à quel point les mouvements des individus sont les témoins des formes du lien social et de leurs évolutions.

II. La mobilité et les évolutions des formes du lien social : mise en évidence historique du rôle des mobilités réversibles et irréversibles.

Le lien social a connu une importante mutation formelle au cours des deux derniers siècles : il s'est horizontalisé. Pour le dire autrement, en conservant la distinction inspirée de F. Tönnies (1889), le lien social aurait d'abord été de type de communautaire pour devenir ensuite sociétaire. Aujourd'hui, le lien social gagne en complexité et prend des formes plus multiples que par le passé. Cette multiplicité repose essentiellement sur une plus grande électivité des liens, une plus grande liberté dans le choix de ces derniers. Mais elle a pour conséquence de remettre en cause les formes dominantes sur lesquelles reposait l'analyse du lien social, à savoir la communauté et la société. Peu importe la perception qu'ont les auteurs de ces changements, le constat reste celui d'une évolution, d'une mutation du lien social.

Dans chacune de ses étapes, la reconfiguration des liens sociaux à l'œuvre est mise en exergue par l'analyse des mobilités individuelles examinées précédemment. Plus qu'un reflet, les mobilités ont permis d'amplifier les mutations en cours. Toutefois, elles restent peu utilisées pour retranscrire la cristallisation des nouvelles formes en étant plus considérées comme sources de changements que de permanence.

A. Le passage de la communauté à la société au 19^e siècle ou l'exercice de mobilités irréversibles

La mobilité est facteur d'évolution du lien social. Son rôle dans la première phase évolutive du lien, le passage de la communauté à la société au 19^e siècle, est déterminant. Avant le 19^e siècle et l'avènement de la modernité, les individus formaient des communautés, souvent représentées par l'image du village. Dans la communauté en tant que forme sociale territorialisée, le lien social est principalement vertical et surplombe, contraint les individus. Ces derniers ne sont pas libres, car l'appartenance à une communauté suppose de se plier à des règles, d'adhérer à des valeurs communes vis-à-vis desquelles les individus ne sont pas censés transiger. Ces normes garantissent la stabilité, l'intensité et donc la force des liens en instaurant une confiance et une coopération réciproques. Ces deux formes fondamentales d'échange pour F. Tönnies (1889) restent néanmoins un devoir, une obligation plus qu'un choix. Le lien est alors contraignant, car il emprisonne les individus. Le pouvoir de la communauté sur les individus repose sur le fort degré

de proximité entre ses membres. Cette proximité est à la fois spatiale et relationnelle. La communauté est un espace clos, le village, dont il est difficile de s'extraire durablement sous peine d'en être rejeté et donc aliéné. Elle enferme par des frontières rigides les individus en ne leur laissant guère la possibilité d'interagir qu'entre membres. Matérialisée par la figure de « *la petite ville et la vie à la campagne* » (G. Simmel³³, 1989, p. 235) ou encore le village, la proximité spatiale des membres de la communauté traduit une proximité relationnelle par défaut. Cette proximité relationnelle de fait accentue autant qu'elle crée la dimension verticale du lien communautaire. En ayant lieu dans un périmètre restreint, les comportements de chacun sont alors plus facilement observables et l'absence de respect des normes socialement condamnée. Pour appartenir à une communauté, ses règles doivent être respectées par tous et personne ne doit être (et n'est) tenté de s'en échapper. Ce contrôle social, car réciproque, s'appuie sur une forte proximité spatiale.

En considérant de façon plus large les implications d'une telle conception du lien social, l'« obéissance » conjointe qu'elle suppose permet à chacun de reconnaître qui appartient à la même communauté que lui et ceux qui en sont exclus. De fait, la communauté tend à décrire un ensemble de relations « *fermées vers l'extérieur* » au sens de M. Weber³⁴ (1921, p. 82). « *Le contenu significatif ou les règlements en vigueur* » des relations sociales y prenant place « *excluent, ou bien limitent, la participation, ou la lient à des conditions* » (p.82). Ces relations supportent peu l'intrusion d'éléments n'y appartenant pas. Dans un sens, tout membre d'une communauté tend à être isolé des individus qui y sont extérieurs. Plus les normes d'adhésion sont fortes, plus la proximité spatiale entre les membres de la communauté tend à se resserrer, plus l'isolement vis-à-vis du reste du monde s'élargit, empêchant ainsi l'individu de nouer des liens par lui-même et des liens plus distants, car lointains dans l'espace et dans la relation.

³³ G. SIMMEL, 1989. *Philosophie de la Modernité 2 : Esthétique et modernité, conflit et modernité, testament philosophique*, Payot, 442 p.

³⁴ M. WEBER, 1921. *Economie et société. Les catégories de la sociologie*, Pocket, 416 p.

Encadré n° 2-1

Quelques repères chronologiques sur le 19^e siècle (1/2)

Des révolutions sociétales ou l'acquisition progressive d'un droit à la mobilité

1776 : Publication du livre *La Richesse des Nations* d'A. Smith considéré comme l'ouvrage fondateur du libéralisme économique.

1789 : Révolution Française qui instaure l'égalité et la liberté des citoyens.

1791 : Loi Le Chapelier interdisant les corporations, groupements d'artisans exerçant des monopoles locaux. Instauration de la liberté d'entreprendre implicitement pour tous et n'importe où en France.

1795 : Assouplissement de l'Act of Settlement et Speenhamland Act.

1834 : Poor Laws Amendment act. Abolition des lois fixant les pauvres sur un territoire donné pour bénéficier d'un salaire de substitution.

Sources : J.-P. Orfenil³⁵ (2000), C.-D. Echaudemaison³⁶ (1996) et Wikipédia.

S'ouvrir vers l'extérieur suppose alors de sortir de la communauté, d'introduire une distance vis-à-vis d'elle et de ses membres. Or cette distance est générée par la mobilité, par la mise en mouvement de l'individu vers l'extérieur du « village », en l'occurrence vers la grande ville. La disparition du lien communautaire pointée par F. Tönnies ou M. Weber trouve plus spécifiquement sa source dans l'urbanisation, l'industrialisation et la modernisation importantes que ces auteurs observent au 19^e siècle. Plus que le changement d'habitat, en filigrane, le passage d'un espace clos où tout mouvement est limité à un espace ouvert, potentiellement plus libre, traduit le passage de la communauté à la société. Il est légitime de noter que les vertus libératrices de la ville ne sont pas nouvelles. G. Simmel³⁷ (1989, p.245) le pointe en rappelant que déjà au Moyen-âge les habitants des villes étaient considérés comme des hommes libres, car non assujettis à la féodalité. Les villes étaient déjà considérées comme lieu d'un lien social plus libre,

³⁵ Ibid.

³⁶ C.-D. ECHAUDEMAISON (dir.), 1996, *L'économie aux concours des grandes écoles*, Nathan, 655 p.

³⁷ Ibid.

plus électif, fondé sur l'individu. Cependant, jusqu'au 19^e siècle pour le Royaume-Uni ou l'Allemagne, voire jusqu'au 20^e siècle pour la France, les villes accueillent une part minimale de la population et restent petites. De plus, les villes ont longtemps été modelées par des logiques communautaires comme en témoigne l'existence des corporations de métiers.

Le 19^e siècle correspond à une période d'ouverture de l'espace (même urbain) qui a été permise par des révolutions législatives, sociales et techniques qui ont eu lieu avant ou au cours de ce siècle et dont les effets seront déterminants en terme d'accès à la mobilité. Les différents repères chronologiques en la matière (cf. encadrés n° 2-1 et 2-2, respectivement ci-dessus et ci-dessous) montrent les sources de l'explosion de la mobilité qu'a connue le 19^e siècle.

Encadré n° 2-2

Quelques repères chronologiques sur le 19^e siècle (2/2) :

Des révolutions techniques ou la mise en place de nouveaux systèmes de transports

1823 : Première ligne de chemin de fer entre Saint-Etienne et Andrezieux (23 km).

1837 : Ligne régulière entre Saint-Germain-en-Laye et Paris.

1842 : Loi relative à l'établissement des grandes lignes de chemin de fer pour rattraper le retard par rapport aux autres grandes puissances en voie d'industrialisation (Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis, etc.).

1855 : Première ligne régulière de tramway hippomobile en région parisienne.

1886 : Première automobile avec moteur à explosion créée par C. Benz.

1900 : Première ligne de métropolitain à Paris.

Sources : J.-P. Orfeuill (2000), C.-D. Echaudemaison (1996) et Wikipédia.

Les déplacements de personnes étant favorisés aux échelles nationale et internationale (via les bateaux à vapeur) par les modes et par l'emploi disponible à destination, la population française commence à s'affranchir de la communauté :

- Dans une certaine mesure³⁸, elle quitte les campagnes pour s'exiler vers les villes (cf. tableau n° 2-3 ci-dessous). La population urbaine française est multipliée par 3.5 en un siècle. Il faut noter que l'urbanisation française a été plus lente que ses voisins, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Cette évolution s'explique par la position économique dominante qu'a longtemps conservée le secteur agricole en France. Toutefois, la modernisation et l'expansion d'une ville comme Paris sous l'égide du préfet G.-E. Hausmann (1853-1870) montrent l'importance croissante des métropoles en Europe, même en France.
- Si la population reste agricole, elle est moins enfermée dans les campagnes. Les occasions de s'en extraire sont plus nombreuses et fournies par la République : l'école avec ses programmes nationaux, le développement d'infrastructures de transports et de télécommunications, le service militaire, etc.

Tableau n° 2-3 :

Evolution de la population urbaine en France au 19e siècle

<i>(en millions d'habitants)</i>	1811	1851	1914
Population urbaine française	4,2	6,4	14

Source : J.-P. Orfeuil (2000)

Les individus ont dorénavant le droit de se déplacer et le moyen de le faire plus rapidement qu'auparavant. Ce faisant, ils peuvent ainsi quitter la « petite ville » dans laquelle le lien communautaire les enfermait et accéder à la grande ville en s'affranchissant des « *mesquineries et préjugés qui [les] mettent à l'étroit* » (G. Simmel, *ibid.*, p. 245). La « fuite » se matérialise donc de deux façons distinctes : une mobilité irréversible, c'est-à-dire résidentielle, et une mobilité plus

³⁸ Contrairement à d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'industrialisation française n'a pas connu une croissance aussi rapide. Elle est largement restée liée au milieu rural, dans la mesure où les ouvriers étaient dans la ferme l'hiver et aux champs l'été. Il faudra attendre la deuxième révolution industrielle fondée sur la production de biens durables pour en finir avec ces doubles activités et favoriser l'urbanisation. Pour mémoire, avant la Première Guerre Mondiale, 40 % de la population française vit encore en milieu agricole.

réversible, c'est-à-dire quotidienne. La mobilité résidentielle vers la ville correspond à un relatif abandon de la condition agricole : les paysans deviennent des ouvriers salariés. Ils n'y gagnent pas forcément en conditions de vie,³⁹ mais changent partiellement⁴⁰ de classes sociales. Agriculteurs à la base, ils deviennent ouvriers industriels, personnels de maison, etc. A cette première mobilité résidentielle, produit d'une mobilité sociale, s'ajoute une seconde marquant le début de la périurbanisation. Les populations migrant vers les villes demeurent essentiellement pauvres. Les classes les plus aisées, notamment à Paris, tendent à quitter les centres-villes pour aller en périphérie de ces dernières (vers Saint-Germain-en-Laye notamment). A ces mobilités d'abord résidentielles s'ajoute une mobilité de plus court terme et réversible en plein développement qui repose essentiellement sur les transports collectifs urbains (hippomobiles d'abord puis le tramway, les trains de banlieue et enfin le métro) et le train. Grâce à d'importants travaux de développement des infrastructures de transports tant en ville (travaux haussmanniens) que sur l'ensemble du territoire (réseau de chemin de fer), les mobilités dites réversibles, induisant un retour à son point de départ, se multiplient.

Tableau n° 2-4 :

Evolution des déplacements en transports collectifs à Paris au 19e siècle

<i>(en millions)</i>	1830 Voitures à cheval	1875 Tramway hippomobile	1913 Métro et trains de banlieue
Déplacements	20	160	1 400

Source : F. Beaucire⁴¹ (1988)

Localisés autour de Paris et sa banlieue, ces déplacements croissants montrent une augmentation considérable des déplacements réalisés sur de courtes distances. Ainsi, les Parisiens tendent, malgré leur nombre également croissant, à se déplacer de plus en plus au cours de l'année même s'ils vont de moins en moins loin : si un Parisien effectue en moyenne 65 déplacements par an en 1875, il en effectue 276 en 1913, soit environ 5 déplacements par semaine. Au final, la mobilité des individus, au moins en milieu urbain, tend à être de plus en plus quotidienne. Au regard des

³⁹ cf. le rapport intitulé *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les fabriques de coton, de laine et de soie* autrement appelé Rapport Villermé (1840). Ce rapport inspirera notamment une loi sur le travail des enfants (1841) et K. Marx dans sa défense de la cause prolétarienne.

⁴⁰ Les ouvriers étaient souvent des agriculteurs qui travaillaient à l'usine pendant les saisons mortes et retournaient aux champs au retour des beaux jours et donc de leur activité première.

⁴¹ F. BEAUCIRE, 1988. « Les transports collectifs devant l'extension des banlieues », p.81-91 in A. FOURCAULT (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964) : Guide de recherche*, L'Harmattan, 320 p.

modes principaux, cette mobilité de plus en plus habituelle est essentiellement supportée par des modes de transports motorisés. Ils permettent d'aller plus vite, si ce n'est plus loin. Peu importe le milieu finalement, les déplacements sont plus faciles à entreprendre, induisent une rupture courte vis-à-vis de son origine sociale comme spatiale et deviennent alors plus fréquents.

Relativement modeste même si de plus en plus importante, la mobilité réversible joue un moindre rôle que les mobilités irréversibles. Mobilités résidentielles et sociales ont joué un rôle plus important en servant tant de supports que d'accélérateurs des mutations à l'œuvre comme l'urbanisation des modes de vie. D'une proximité relationnelle close spatialement et surtout forcée, accéder à la mobilité a permis à l'individu de s'affranchir de ces frontières spatiales pour devenir plus « libre », moins prisonnier *a priori* du lien communautaire, apte à se mouvoir plus indépendamment les uns des autres par opposition avec la définition de la communauté selon F. Tönnies. Certes l'affranchissement n'est pas total ou immédiat : la mobilité reste une affaire collective. Les individus ne peuvent guère se déplacer seuls. Outre l'absence de modes de transports individualisés, l'exercice de mobilités irréversibles ne se fait pas seul. L'individu peut partir avec sa famille et il a tendance à se regrouper par origine dans les grandes villes (communautés bretonnes, auvergnates, mais également d'origine étrangère comme les communautés chinoises, kabyles, etc.). Ce comportement reste vivace jusqu'au 20^e siècle⁴². Néanmoins, si le lien communautaire demeure, le lien tend à devenir sociétaire, plus électif, plus choisi et plus rationnel. Cette évolution est le fruit du contexte social et historique (cf. Chapitre 1) de ce siècle. Toutefois, les mutations à l'œuvre se traduisent par différentes mobilités qui en constituent là encore le reflet. Pour continuer, l'exercice de telles mobilités tend à catalyser les évolutions connues par le lien social : elles ne génèrent pas la mutation, mais l'accélèrent en élargissant l'espace atteignable des possibles. Ce rôle s'appréhende également dans les évolutions plus récentes du lien social, mais les mobilités emblématiques de ces mutations sont *a contrario* plus réversibles.

⁴² Comme en témoignent très indirectement ces passages extraits d'un poème de J. Prévert (1951) intitulé « Etranges Etrangers » : « *Kabyles de la Chapelle et des quais de Javel [...] Soleils adolescents de la porte d'Italie, Boumians de la porte de St Ouen [...] Tunisiens du Marais [...] Polaks du Temple, des Rosiers [...]* » J. PREVERT, 1951 (1976). « Etranges étrangers », *Grand Bal du Printemps*, Gallimard, 159 p.

B. Une mobilité de plus en plus réversible au 20^e siècle comme signe d'un lien plus multiple.

Tout au long du 20^e siècle et plus particulièrement depuis les trois dernières décennies, le lien social a continué sa mutation commencée au siècle précédent. Les mobilités surtout résidentielles et sociales ont joué un rôle dans cette première phase. Elles ont été accompagnées de mobilités réversibles qui sont aujourd'hui le reflet principal du lien social. Après avoir caractérisé l'état de ce dernier, il convient d'examiner de façon encore globale⁴³ les caractéristiques de ces nouvelles formes dominantes de mobilité pour voir en quoi elles participent à la façon de vivre ensemble des individus.

Le lien social moderne tend aujourd'hui à devenir plus complexe. Les individus seraient plus libres de le choisir, il deviendrait donc plus électif et plus sélectif par analogie avec les termes de O. Mongin⁴⁴ (1998). Ce qui était en germe au 19^e siècle est à présent acquis. Cette liberté n'est évidemment pas totale, mais elle contribue à l'accroissement du nombre de liens entretenus par les individus et à leur variabilité. Au final, l'état du lien social se matérialise à travers l'avènement d'une société que des auteurs comme F. Ascher⁴⁵ (2004, p.273 et 279) qualifient pour plusieurs raisons d'hypermoderne. En reprenant le concept d'appartenance de G. Simmel, F. Dubet et D. Martucelli⁴⁶ (1998) montrent que **les individus tendent à multiplier leurs sphères distinctes de sociabilité, à être de plus en plus multiappartenants**. Ce faisant, les individus multiplient de même le nombre de personnes dont ils se sentent, se perçoivent proches. L'accroissement des liens des individus va de pair avec une multiplication des contacts entre ces personnes. Or, entrer en contact avec autrui suppose nécessairement de la mobilité comme le rappelle R.E. Park⁴⁷ (1925, p.101) : « *La mobilité d'un individu ou d'un groupe ne se mesure pas seulement par le déplacement, mais aussi par le nombre et la diversité des stimulations auxquelles ils doivent répondre. La mobilité ne dépend pas seulement des transports, mais aussi de la communication* ». Entrer en contact ou communiquer est l'expression d'un lien social. Du coup, la mobilité au sens large et pas uniquement en tant que déplacement peut être considérée comme un instrument ou un indicateur du lien social. Cette mobilité est d'autant plus nécessaire que les espaces dans lesquels s'expriment ces différents liens

⁴³ Nous aurons l'occasion d'y revenir de façon nettement plus précise ultérieurement.

⁴⁴ O.MONGIN, 1998. « L'individu entre stratégies électives et sélectives », in A.GARAPON, D.COHEN, R.DEPARDON, P.ROSANVALLON (dir), *France : Les révolutions invisibles*, Calmann-Lévy, 322 p.

⁴⁵ F.ASCHER, 2004. « Le futur au quotidien. De la fin des routines à l'individualisation des espaces-temps quotidiens », p.273-290 in N.AUBERT (dir.), *L'individu hypermoderne*, Editions Eres, 320 p.

⁴⁶ F. DUBET, D. MARTUCELLI, 1998. *Dans quelle société vivons-nous ?*, Editions Seuil, 322 p.

⁴⁷ R. E. PARK, 1925. « La ville. Proposition de recherche sur le comportement humain en milieu urbain », p. 83-130, in Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, 2004 (4^e ed.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Flammarion, 378 p.

tendent à se séparer au long du 20^e siècle et des Trente Glorieuses. Soulignons que l'agrandissement des espaces accessibles est aussi le résultat d'un accès facilité à des lieux de plus en plus distants du fait de plusieurs progrès technologiques (cf. les encadrés n° 2-5 et 2-6 ci-dessous).

Encadré n° 2-5

Quelques repères chronologiques du 20^e siècle (1/2) : De nouvelles évolutions technologiques comme vecteur de mobilité

1903 : Premier vol des frères Wright.

1909 : Création de la première compagnie aérienne par le Baron Von Zeppelin.

1913 : Commercialisation de la Ford T.

1919 : Première ligne aérienne régulière de transports de passagers entre Paris et Bruxelles.

1964 : Première ligne ferroviaire commerciale à grande vitesse entre Tokyo et Osaka.

1981 : Lancement commercial du TGV (entre Paris et Lyon).

1981 : Première génération de téléphonie mobile : réseau NMT (Danemark, Finlande, Norvège et Suède).

1983 : Début de l'accès public à ARPANET (exclusivement militaire avant) aux Etats-Unis puis création d'Internet et mondialisation progressive de ce dernier.

2001 : Premier vol spatial touristique.

2001 : Troisième génération de téléphonie mobile : réseau NTT DoCoMo (Japon).

Sources : J.-P. Orfeuël (2000), C.-D. Echaudemaison (1996) et Wikipédia.

Les liens sont plus multiples, ils sont aussi plus séparés ou disjoints. Les liens ne se recoupent pas ou peu. Une telle spécialisation relationnelle se matérialise par la coupure forte instaurée entre les sphères des individus. Prenons le cas emblématique des sphères privée et professionnelle, sur lesquelles nous reviendrons plus en détail ultérieurement. La distinction entre ces deux sphères reflète bien les liens sociaux et leurs agencements, la façon dont ils sont construits. Au fil du 20^e siècle, vie professionnelle et vie privée vont être de plus en plus disjointes, ce qui n'était pas le cas au siècle précédent. Si le 19^e siècle voit émerger la notion de droit à la vie privée, le concept de *privacy* ne va s'imposer qu'au siècle suivant, pendant les Trente Glorieuses comme le souligne L. Le Douarin⁴⁸ (2005). Le respect de l'intimité familiale ainsi que personnelle et la volonté d'en contenir les intrusions se manifestent par une séparation spatiale croissante entre vie privée et vie professionnelle, donc d'abord par une mobilité résidentielle. Mais, comme le lieu du domicile tend à s'éloigner au fur et à mesure du lieu de travail, les individus augmentent au moins en distance leurs déplacements au jour le jour afin de relier ces deux sphères. Si cette distance n'était que de 4 km par jour en 1960, elle est en moyenne en 1999 de l'ordre de 15 km par jour, soit une multiplication par 4⁴⁹. Au final, la mobilité quotidienne tend à s'accroître, car elle supporte ou contribue à entretenir des liens sociaux (privés et professionnels) conçus et maintenus distants. Ce repli, cette volonté de préservation de la sphère privée sont le reflet plus général d'une segmentation et d'une séparation des liens sociaux. Elle a été possible par un accès facilité à la mobilité quotidienne et donc la possibilité de rendre distants les liens notamment par de la mobilité résidentielle. Comme le rappelle V. Kaufmann (2000, p.51 et suivantes), la diffusion des modes de transports rapides dès la fin du 19^e siècle a rendu possible l'éloignement entre domicile privé et lieu de travail (d'où notamment la périurbanisation). De façon plus générale, l'amélioration et le développement des infrastructures (réseaux routiers, ferrés, et.), la modernisation des modes de transports (voiture, avion, trains à grande vitesse) et leur massification ont rendu possible le développement de liens sociaux distants les uns des autres.

⁴⁸ L. LE DOUARIN, 2005. *L'usage des TIC dans l'articulation du privé et du professionnel, synergies, usages transverses, appropriations croisées : panorama des études*, Rapport de recherche, France Télécom.

⁴⁹ Données issues du recensement. INSEE 1999.

Encadré n° 2-6

Quelques repères chronologiques du 20^e siècle (2/2): Des évolutions socioéconomiques à l'origine d'une mobilité facilitée

1936 : Lois sur le temps de travail du Front Populaire. Création des congés payés (2 semaines).

1948 : General Agreement about Tariffs and Trade (GATT).

1951 : Traité de Rome. Acte fondateur de l'Union Européenne et première zone de libre-échange.

1979 : Deuxième choc pétrolier.

1982 : Cinquième semaine de congés payés.

1989 : Destruction du Mur de Berlin. Effondrement du bloc communiste et fin de la guerre froide.

1998 : Première loi Aubry sur le temps de travail fixé à 35 heures par semaine.

2002 : Mise en circulation de l'Euro.

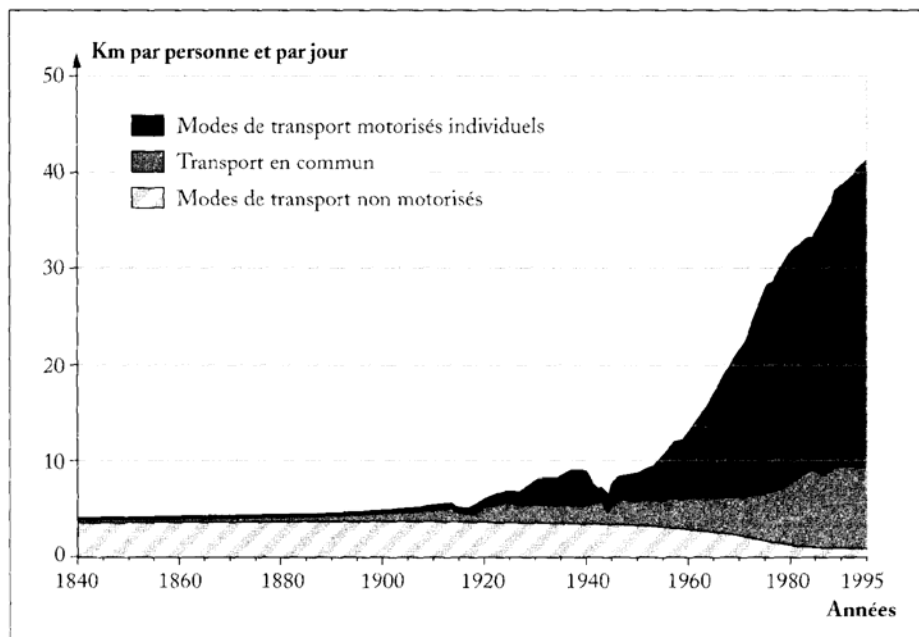
Sources : J.-P. Orfeuil (2000), C.-D. Echaudemaison (1996) et Wikipédia.

Une telle séparation est vue comme viable parce qu'elle est compensée par des possibilités de faire lien aisément, de réduire la distance. Cette facilité à relier deux points géographiquement distants est la caractéristique d'un mode de transport en particulier : l'automobile. Ce mode va générer un accroissement spectaculaire des mobilités quotidiennes. Comme le montre le graphique n° 2-7 ci-dessous, l'automobile en tant que mode de transport individuel majoritaire explique l'explosion de la distance parcourue quotidiennement par un Français depuis 1945 (A. Grübler, 1998, cité par J. Urry, 2004). Ce mode de transport aujourd'hui dominant en France permet certes de gagner en vitesse (« on va plus vite »), mais il permet également d'élargir l'espace des possibles accessibles (« on va plus loin ») par chacun (C. Gallez, J.-P. Orfeuil, et A.

Pollachini⁵⁰, 1997). Plus loin qu'un indicateur de progrès technologique, la voiture est un outil privilégié de la généralisation de l'individualisme dans ces différentes acceptions. Elle symbolise l'individualisme comme repli sur sa vie privée (L. Dumont⁵¹, 1983 ; A. de Tocqueville⁵², 1961, p.143) et comme primat de l'individu sur le collectif. P. Yonnet⁵³ (1985, p.43) affirme ainsi que « le cheminement de l'automobile permet de suivre à la trace la progression de l'individualisme de masse du 20^e siècle ». Outre une séparation spatiale des différentes sphères, l'automobile favorise un repli sur soi pendant le temps même du déplacement. De fait, elle ne peut comporter qu'un nombre limité de personnes. Ce repli sur soi procure une liberté de choix et une autonomie dans le déplacement sans égal. L'individu est seul maître de sa trajectoire et de son temps. Il n'est plus contraint par le tracé d'une ligne de transport en commun et par ses nombreux arrêts. La voiture symboliserait alors le triomphe de l'individualisme au détriment de valeurs plus collectives d'après B. Duhem⁵⁴ (1992).

Graphique n° 2-7

Évolution du nombre de km parcourus en France par mode de transport



D'après Gruber (1998)

⁵⁰ C. GALLEZ, J.-P. ORFEUIL, A. POLACCHINI, 1997. « Les évolutions de la mobilité quotidienne : croissance ou réduction des disparités ? », RTS, n° 56, p.31-42.

⁵¹ L. DUMONT, 1983. *Essais sur l'individualisme*, Seuil, 272 p.

⁵² A. DE TOCQUEVILLE, 1961. *De la démocratie en Amérique*, tome 2, Gallimard, 440 p.

⁵³ P. YONNET, 1985. *Jeux, Modes et Masses*, Gallimard, 380 p.

⁵⁴ B. DUHEM (dir.), 1992. *Villes et Transports*, Editions du Plan Urbain.

L'individualisation de la mobilité quotidienne permise par l'automobile a ainsi permis d'accroître la sélectivité des liens sociaux dans la mesure où elle rend *a priori* plus libres le choix du lien et son établissement. Elle permet une multiplication des espaces accessibles et donc des liens qui le sont également sur des temps plus courts.

Mais plus que l'individualisation, la multiplication particulière des liens sociaux permise par une mobilité quotidienne de masse depuis la fin du 20^e siècle renvoie à l'emballement de la modernité. En effet, la mobilité deviendrait « généralisée » (A. Bourdin, 2005, p.16), car s'immisçant partout, investissant de multiples dimensions et sacralisant le flux comme « *base de nouvelles interactions sociales* » (C. Gallez, V. Kaufmann, *ibid.*). Les mobilités sont multipliées pour mieux entretenir les nombreux liens dans lesquels les individus sont pris. Cette multiplicité de la mobilité trouve sa source dans les évolutions socioéconomiques majeures de la fin du 20^e siècle. Dans un premier temps, les deux chocs pétroliers et la saturation de la consommation de masse ont eu des répercussions sur les entreprises. Ces dernières ont alors élargi leur espace d'influence pour rester pérennes. Cette mondialisation de l'espace des entreprises en quête de débouchés a engendré une concurrence mondiale exacerbée. Cette dernière se joue à présent sur une différenciation des produits pour mieux répondre aux attentes des clients et sur une course de vitesse (chronocompétitivité de G. Stalk⁵⁵, 1988). Ainsi, connaître le client et le fidéliser, donc créer et maintenir le contact avec lui, sont devenus des enjeux majeurs pour les entreprises. Du fait d'un renouvellement permanent des usages, elles sont obligées de se poser sans cesse la question des réponses à apporter aux besoins des clients (J. Gadrey, M. Delaunay⁵⁶, 1987). Dès lors, le maintien de ce contact, de ce lien de la sphère professionnelle suppose une augmentation de la mobilité de l'une ou l'autre des parties concernées. La mobilité doit être de plus en plus régulière dans l'objectif de cette course au temps. L'autre impact de la course temporelle à la compétitivité réside dans une augmentation des formes flexibles et souvent précaires d'emplois (CDD, intérim, temps partiels, horaires fractionnés, etc.). Changeant ainsi plus fréquemment d'emplois, les individus se doivent d'être plus mobiles professionnellement, mais aussi spatialement pour rejoindre leurs différents emplois. Leurs liens professionnels avec des collègues, des supérieurs ou subalternes hiérarchiques ou des clients tendent dès lors à se multiplier. Les évolutions économiques pointées ci-dessus engendrent une multiplication des liens par une augmentation du nombre d'interlocuteurs. Du coup les mobilités dans le cadre du travail sont également accrues. Outre les mobilités liées au travail, les mobilités hors travail sont également sujettes à évolutions.

⁵⁵ G. STALK, 1988. « Time : The next source of competitive advantage », *Harvard Business Review*, juillet août, p. 41-51.

⁵⁶ M. DELAUNAY, J. GADREY, 1987. *Les enjeux de la société de service*, Presses de Sciences Po, 333 p.

L'exigence de différenciation de la consommation constitue la répercussion d'une volonté plus personnelle, propre à l'individu, de vouloir se bricoler une identité singulière. Cette différenciation joue notamment par la place croissante que prennent les loisirs dans notre vie quotidienne et donc dans la mobilité (J. Viard⁵⁷, 2006). Avec les évolutions législatives relatives au temps de travail (les congés payés, les 35 heures), le temps non travaillé croît au fil des ans et avec les activités pour le remplir. En 1969, 45 % des Français partaient en vacances (4 nuitées consécutives en dehors de son lieu de résidence). En 2004, ils sont 65 % (INSEE, Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages). Outre l'augmentation du voyage, une des mobilités réversibles, le temps quotidien alloué aux activités de loisirs ou temps libre (cf. tableau n° 2-8 ci-dessous) s'accroît également (+8 % entre 1983 et 1999). En disposant de plus de temps libre, les individus voient leurs mobilités de loisirs augmenter même si elles restent ségréguées : les catégories les plus élevées ont des loisirs et une sociabilité plutôt tournés vers l'extérieur alors que c'est le contraire pour les catégories les plus pauvres. Lorsqu'elle a lieu pour des loisirs et comme ces derniers prennent de plus en plus de temps, la mobilité devient le support d'un lien social plus privé, s'exerçant dans les loisirs, hors du foyer et s'exprimant de façon de plus en plus régulière.

Tableau n° 2-8 :
Evolution des temps sociaux quotidiens
(en heures et minutes)

	Femmes		Hommes		Total	
	1986	1999	1986	1999	1986	1999
Temps physiologique (sommeil, repas, etc.)	11 h 40	11 h 48	11 h 28	11 h 32	11 h 34	11 h 40
Travail, études, formation	3 h 16	3 h 27	5 h 47	5 h 30	4 h 30	4 h 28
Temps domestique	5 h 07	4 h 36	2 h 07	2 h 13	3 h 39	3 h 25
<i>dont : Ménage, courses</i>	<i>4 h 10</i>	<i>3 h 40</i>	<i>1 h 10</i>	<i>1 h 15</i>	<i>2 h 42</i>	<i>2 h 28</i>
<i>Soins aux enfants</i>	<i>0 h 42</i>	<i>0 h 38</i>	<i>0 h 10</i>	<i>0 h 11</i>	<i>0 h 26</i>	<i>0 h 25</i>
<i>Jardinage, bricolage</i>	<i>0 h 15</i>	<i>0 h 18</i>	<i>0 h 47</i>	<i>0 h 47</i>	<i>0 h 31</i>	<i>0 h 32</i>
Temps libre	3 h 13	3 h 31	3 h 53	4 h 09	3 h 32	3 h 50
Trajet	0 h 44	0 h 38	0 h 45	0 h 36	0 h 45	0 h 37
Ensemble	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00	24 h 00

Champ : France métropolitaine, individus âgés de 15 ans à 60 ans, hors étudiants et retraités.

Source : Insee, Enquêtes emploi du temps 1986 et 1999.

⁵⁷ J. VIARD, 2006. « Modes de vie et usages du temps en France. Quand l'allongement de la vie bouleverse les territoires », *Futuribles*, n° 319, p.69-82.

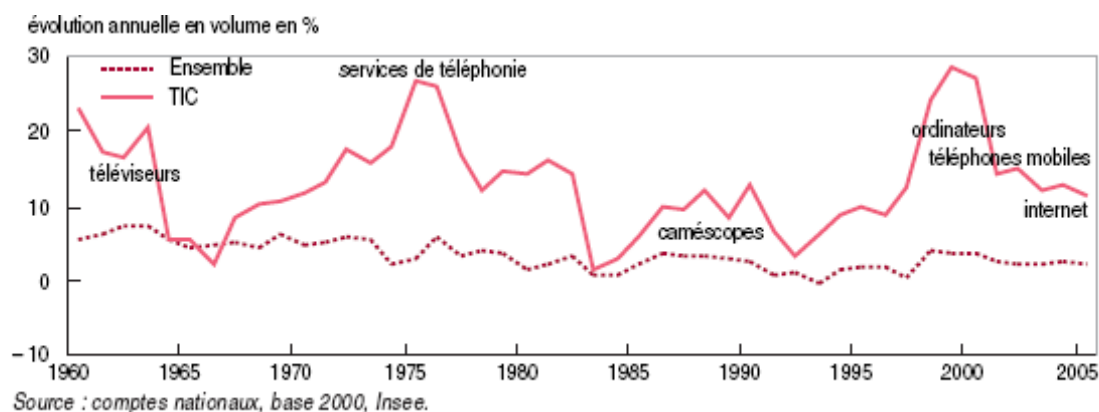
L'exercice d'un lien social multiple et électif se traduit par une mobilité quotidienne de plus en plus importante. Même si la comparaison doit être effectuée avec précaution sur un plan méthodologique, les différences enregistrées n'en demeurent pas moins parlantes. Au début du siècle, un Parisien effectuait presque 5 déplacements par semaine et il s'agissait là d'une personne privilégiée en termes de mobilité par l'offre de transport à laquelle il avait accès. En 2004, en moyenne sur toute la France, un individu effectue en moyenne 14 déplacements par semaine sans considération de sa localisation résidentielle ou de ses motifs de déplacements. De plus, le taux d'immobilité des Français (c'est-à-dire le pourcentage de personnes n'étant pas sorties de chez elles le jour de l'enquête) ne cesse de diminuer : il est passé de 17,4 % en 1994 à 8,3 % en 1999 (A. Armogumm et al.⁵⁸, 2005). De plus en plus importante au quotidien, la mobilité réversible traduit l'exercice d'un lien social de plus en plus multiple. Cette réversibilité croissante et donc la configuration du lien social qu'elle reflète se matérialisent à travers une autre mobilité réversible : la mobilité virtuelle.

Une des évolutions majeures de la fin du 20^e siècle est l'avènement d'une autre forme de mobilité, dite virtuelle. Les TIC étant de plus en plus portables et en même temps individuelles, la généralisation de leurs usages a été le reflet autant que le support d'une multiplication des liens sociaux ayant l'individu pour centre. Ces outils permettent la création d'une proximité relationnelle hors du cadre spatiotemporel de la coprésence ou du face-à-face. Proximités temporelle et relationnelle ont longtemps été considérées comme nécessairement superposées. Au fil des avancées des technologies de transports et de communication, elles le furent de moins en moins : courrier, télégraphe, téléphone fixe ont été les premières avancées de cette déconnexion. Cependant, cette dernière a pris un virage important avec l'avènement d'Internet ou du téléphone mobile. Les liens sociaux peuvent être entretenus malgré la distance, et ce, quasiment à toute heure. Si cette proposition demeure à l'état de possibilité, elle traduit au vu de l'équipement des individus la volonté d'exercer ce lien en cas de nécessité. La consommation de TIC est la partie la plus dynamique de la consommation des ménages et reflète par ses évolutions l'adoption massive de ces technologies (voir graphique n° 2-8 ci-dessous). La plus forte hausse est emblématique de cette possibilité de faire lien n'importe où et n'importe quand puisqu'elle correspond à la généralisation du téléphone portable. En 2001, la France compte plus de lignes mobiles que de lignes fixes (61 pour 100 habitants contre 56). En 2006, 74 % des Français de

⁵⁸ J. ARMOOGUM, M. CASTAIGNE, J.-P. HUBERT, J.-L. MADRE, 2005. « Immobilité et mobilité observées à travers les enquêtes ménages de transport ou d'emploi du temps », Actes des 9^{es} journées de Méthodologie Statistiques, Paris, Mars. http://jms.insee.fr/files/documents/2005/441_1-JMS2005_SESSION15_ARMOOGUM-CASTAIGNE-HUBERT-MADRE_ACTES.PDF

plus de 18 ans ont un téléphone mobile, 57 % disposent d'un ordinateur à domicile et 43 % ont une connexion Internet (R. Bigot⁵⁹, 2006).

Graphique n° 2-9 :
Consommation des ménages français globale et en TIC
entre 1960 et 2005



La diversification des dimensions de la mobilité quotidienne (réelle et/ou quotidienne) participe à la mobilité de l'espace lui-même. Pour reprendre les termes de M. Kahira et K. Sorensen⁶⁰ (2002, p.2), avec la dématérialisation, « *la distance géographique n'est plus un aspect primordial dans l'interaction – la frontière entre "ici" et "là-bas" se dissout* »⁶¹. Si la mobilité dans sa seule acceptation spatiale a d'abord permis une séparation des espaces de sociabilité réels et a donc été le moteur d'une multiplication accrue des relations interpersonnelles, la mobilité virtuelle tend à générer un brouillage des frontières existant entre les espaces. Si les liens ne s'expriment pas obligatoirement dans le même lieu, ils peuvent néanmoins s'exprimer en même temps. Ainsi, les sphères de sociabilité peuvent se recouper, se superposer, que l'individu le veuille ou non. Outre les individus, l'espace tend lui-même à devenir mobile. Pour continuer, M. Kakihara et K. Sorensen (2002, p.1) plaident pour la prise en compte d'une mobilité étendue, pour ne pas la limiter à une question d'indépendance par rapport à des contraintes géographiques :

⁵⁹ R. BIGOT, 2006. *La diffusion des technologies de l'information dans la société française*, Rapport du Credoc, n° R241, 202 p.

⁶⁰ M. KAKIHARA, C. SORENSEN, 2002. « Mobility : an extended perspective », Actes de la Conférence Internationale de l'IEEE, Big Island, Hawaï.

⁶¹ Traduction de l'anglais: « *geographical distance no longer remains a fundamental aspect of interaction – the boundary between "here" and "there" dissolves.* »

« En faisant cela, nous affirmons qu'être mobile n'est pas juste une question de personnes en train de voyager, mais, bien plus important encore, est lié aux interactions que les personnes réalisent – la façon dont ils interagissent les uns avec les autres dans leurs vies sociales. »⁶²

La mobilité est clairement considérée comme le moyen par lequel les individus tissent leur vie sociale, et donc font lien les uns avec les autres. Avec les liens qui se multiplient et se diversifient, les individus multiplient et diversifient leurs mobilités pour participer ou tout simplement permettre une telle évolution sociale. C'est à la fois parce que les liens sont plus nombreux que la mobilité des individus augmente et parce que la mobilité s'accroît en potentiel que les individus peuvent atteindre ou maintenir des relations sociales diversifiées. Les deux phénomènes se nourrissent et se renforcent l'un l'autre.

La mobilité reflétant aujourd'hui le lien social dans sa multiplicité et son électivité est majoritairement réversible. Certains n'hésitent pas à dire que la réversibilité tient une place croissante au point même de toucher toutes les mobilités, même celles supposées irréversibles (V. Kaufmann, 2005, p.124). Auparavant cette mobilité était moins importante : les mutations du lien social, de la communauté vers la société, ont surtout induit une focalisation sur les mobilités sociales et résidentielles, ou irréversibles. Ces dernières sont toujours à l'œuvre. Mais elles sont moins considérées comme facteurs d'évolution ou de mutation des formes du lien social. Ce moindre impact s'explique notamment par une annulation des impacts des distances spatiales. La proximité n'étant plus une affaire de contiguïté, les mobilités irréversibles auraient un impact moindre, voire nul, sur le lien social. Les mobilités réversibles ou quotidiennes sont le support du lien social hypermoderne, plus multiple, plus électif et plus centré sur l'individu. Ce faisant, elles témoignent de la fluidité du lien social, de sa plus grande capacité à se défaire, mais aussi à se recomposer en tout temps et en tous lieux.

Pour conclure, l'analyse historique du couple formé par la mobilité et le lien social montre le rôle de la mobilité dans l'évolution des formes du lien social, mais aussi dans l'état du lien social tel qu'il est aujourd'hui. Si les mobilités irréversibles ont permis de mettre en exergue une évolution majeure du lien social, elles jouent finalement un rôle minoritaire comparé aux mobilités réversibles. Ces dernières renseignent l'état du lien social passé ou actuel de plusieurs façons :

⁶² Traduction de l'anglais : « To do so, we argue that “being mobile” is not just a matter of people travelling, but far more importantly, related to the interaction they perform – the way in which they interact with each other in their social lives ».

- **Par leur présence et par leur quantité**

Pas ou peu de mobilité réversibles correspond typiquement à l'image de la communauté. En gagnant en importance, elles ont été le signe de la mise en œuvre de la division du travail sur laquelle repose la société. Ainsi à l'imaginaire d'immobilité associée à la communauté s'oppose celui de mobilité qui va de pair avec la société. Les mobilités associées à la société dans sa forme première sont surtout irréversibles. Mais au fur et à mesure que la modernité évolue et s'individualise, les mobilités réversibles prennent une place croissante, deviennent des indicateurs des mutations en cours en se multipliant.

- **Par leur diversité**

Parmi celles examinées toutes les mobilités réversibles ne se sont pas exprimées de suite. Les mobilités quotidiennes réelles liées au travail en ont longtemps constitué les principales formes. Elles sont d'abord devenues liées aux loisirs puis se sont diversifiées dans le champ de la réversibilité. Avec les progrès techniques des transports comme des communications, le voyage puis les mobilités quotidiennes sont devenues des mobilités réversibles de plus en plus présentes pour les individus.

Les mobilités réversibles rendent compte des formes du lien social. Faibles et peu diversifiées, elles correspondaient à la forme communauté. Plus importantes, mais toujours peu diversifiées, elles ont témoigné de la forme société. Aujourd'hui, en étant autant nombreuses que diversifiées, ces mobilités posent question. De quelle (s) forme (s) du lien social sont-elles le reflet ?

III. La mobilité source de destruction du lien social ? Des visions controversées à considérer de façon symétrique et distanciée pour proposer un autre rôle à la mobilité

La relation entre liens et mobilités individuelles est ancienne. L'évolution des relations entre les hommes, et plus globalement de leur monde social, est liée aux mobilités au sens large qu'ils ont pu effectuer et qu'ils ont mis en œuvre. Ces dernières sont à la fois un reflet de ces évolutions (par exemple, l'urbanisation des modes de vie s'accompagne de nouveaux usages des transports collectifs) et un producteur de ces dernières (avec la démocratisation de l'automobile, de nouveaux espaces résidentiels comme le périurbain sont devenus accessibles). Ces mobilités jouent tant sur le plan social que spatial, tant à long terme qu'à court terme.

En se centrant sur la partie la plus récente du processus d'évolution du lien social (et des liens sociaux qui le composent), il apparaît que la mobilité suit une tendance plus générale : elle s'accélère en devenant plus réversible dans son ensemble. Les occasions de mouvements sont donc plus multiples que par le passé dans un intervalle de temps donné, la capacité à changer d'état est accrue. En se multipliant et en se diversifiant, la mobilité peut alors être vue comme une des explications ou un des facteurs de multiplication et de diversification des liens sociaux. Dès lors, on peut se demander quel rôle jouent précisément ces mobilités dans la définition des formes individuelles des liens sociaux. A la lecture de nombreux auteurs, il apparaît que les effets sociaux des mobilités (qui incorporent indirectement la question des formes des liens sociaux) font l'objet d'une controverse plus ou moins latente (car plus ou moins affirmée publiquement). L'ensemble des théoriciens de la mobilité, sociologues ou non, ne sont pas forcément d'accord sur les effets que produit la mobilité. En tant que public⁶³ ou troisième élément nécessaire à toute controverse, il est nécessaire d'examiner de façons symétriques, égalitaires les arguments en présence (C. Lemieux⁶⁴, 2007, p.210).

⁶³ Une controverse est triangulaire. Elle implique les deux parties qui s'opposent sur un point et un public qui joue le rôle de tiers extérieur que les parties opposées doivent convaincre, rallier à leurs arguments respectifs.

⁶⁴ C. LEMIEUX, 2007. « A quoi sert l'analyse des controverses ? », *La Société d'études soréliennes*, n° 25, p.191-212.

A. Une conception du lien figée spatialement : une mobilité vue comme source de destruction du lien social

La multiplication des liens sociaux issue de l'individualisation a pour corollaire souvent établi la faiblesse de ces mêmes liens. Multiplicité et faiblesse se nourrissent l'une l'autre. En entretenant des liens de plus en plus nombreux, l'individu répartit son temps de disponibilité sociale entre eux. Le temps consacré à chaque lien est *de facto* limité. Plus ils sont nombreux, plus le temps alloué en moyenne décroît. A l'inverse, la faiblesse est aussi source de multiplication. Elle limite la concurrence entre liens sociaux ou la possibilité qu'un d'entre eux s'exprime de façon exclusive. Pour autant, ce raisonnement reste très général et purement comptable : il demeure des liens forts, puissants, toujours importants aux yeux des individus. Au premier rang de ces liens considérés comme forts par les individus figure la famille, premier pilier de l'identité des Français loin avant le travail, les amis ou n'importe quelle activité de loisirs (F. Houseaux⁶⁵, 2003). Le lien familial est un lien encore considéré comme fort, et ce, malgré les transformations qu'il peut subir. Cette puissance se matérialise notamment par le qualificatif « proches » attribué à ces liens familiaux. Derrière un lien fort, l'idée de proximité ou du moins de sentiment de proximité demeure. Cette proximité est d'ailleurs plus qu'un sentiment : par exemple, la proximité familiale se double souvent d'une proximité locale. D'après C. Bonvalet⁶⁶ (2002, p.81), la moitié des personnes interrogées vivent dans une des communes limitrophes de la commune de leurs parents. Pour continuer, A. Régnier-Loilier⁶⁷ (2006) souligne que plus un enfant qui a quitté le domicile parental vit près de ses parents, plus il les voit souvent. Proximité spatiale et proximité relationnelle vont de paires et sont souvent conçues ainsi en vertu du célèbre aphorisme « loin des yeux, loin du cœur ». Cette conception du lien fort est directement héritée de l'image du lien communautaire, basé sur une proximité, voire une contiguïté spatiale.

Le lien communautaire demeure toujours présent même si ce n'est plus la seule forme de lien existante. Cette présence se matérialise donc à travers ce qu'on appelle le lien fort. Pour certains auteurs tels M. Maffesoli, ce lien fait plus que persister : il est plus que jamais présent à travers la figure de la tribu. Ce renouveau communautaire n'est pas forcément de bon augure, car il est opéré sur des bases culturelles, religieuses et/ou territoriales et tend à dériver vers le

⁶⁵ F. HOUSEAUX, 2003. « La famille, pilier des identités », *INSEE Premières*, n° 937, 4 p.

⁶⁶ C. BONVALET, 2002. « La famille et ses territoires », *Informations sociales*, n° 104, p.80-89.

⁶⁷ A. REGNIER-LOILIER, 2006. « A quelle fréquence voit-on ses parents ? », *Population et sociétés*, n° 427, INED, 4 p.

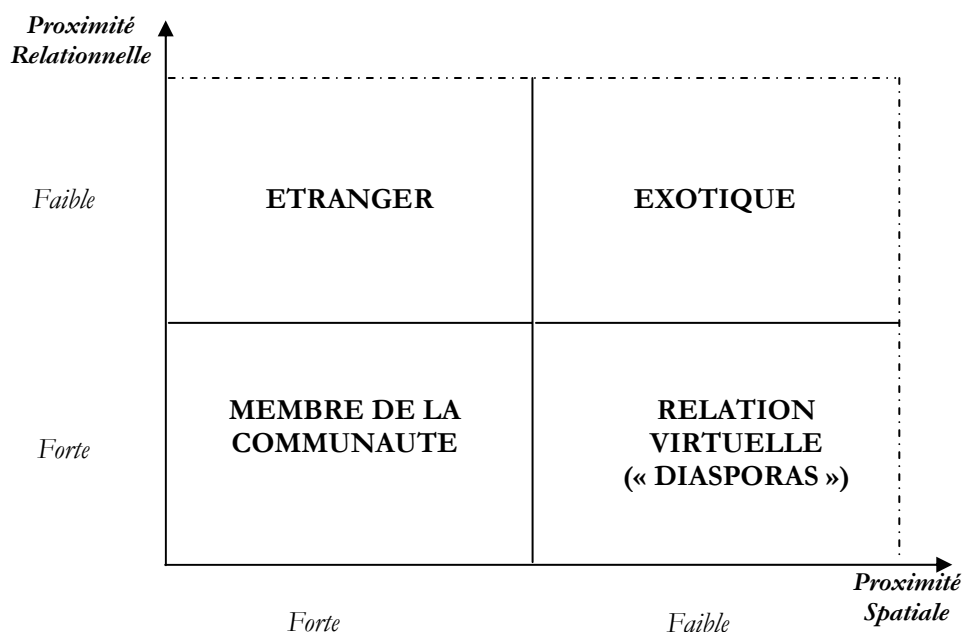
communautarisme⁶⁸. Ce dernier symbolise un retour sur soi et finalement est manifeste de cette hypermodernité fondée sur un individualisme exacerbé. Cette tendance au repli sur soi peut notamment s'observer à travers la constitution de « gated communities » (R. Le Goix⁶⁹, 2003), l'émergence de formes d'extrémismes (Al Kaïda, mais également l'ETA sont des exemples possibles), etc. Un tel repli est humainement dangereux dès lors qu'il se manifeste violemment à l'encontre des personnes qui n'en font pas partie. Ces dérives montrent que le lien de type communautaire est loin d'avoir disparu. Son maintien comme sa perception peuvent aboutir à des manifestations extrêmes en réaction et en opposition à un lien sociétaire, plus libre, plus individualiste. De façon plus générale et moins exacerbée, le lien communautaire reste représentatif de liens forts en opposition aux liens faibles qu'engendre la société. Aussi la proximité relationnelle et spatiale définissant ce lien peut être considérée, encore aujourd'hui, comme le pré requis d'un lien fort. Ceci n'est pas sans conséquence sur le rôle qu'on fait jouer à la mobilité dans l'évolution actuelle du lien social.

La proximité relationnelle que supposent les liens forts ou pérennes peut être considérée comme ancrée spatialement. L'imaginaire d'une proximité qui se doit d'être tant affective que géographique est hérité de la conception même de la communauté. Aussi pour que le lien soit fort ou pour que des individus soient proches sur le plan relationnel, une proximité spatiale est nécessaire. Ainsi, proximité spatiale et proximité relationnelle restent fortement contingentes. La typologie suivante, adaptée de D. Morley⁷⁰ (2000), le montre en identifiant 4 types de liens ou rapport aux autres sur la base de ces deux dimensions :

⁶⁸ Par le terme de communautarisme, nous désignons « toute conception faisant prévaloir l'organisation de la société en communautés sur l'exigence d'assimilation des individus selon des règles et un modèle équivalent pour tous ». (Le Petit Robert Illustré, 2004).

⁶⁹ R. LE GOIX, 2003. « La dimension territoriale dans la séparation sociale dans les "gated communities" en Californie du Sud », Communication au 39e colloque de l'ASRDLF, Lyon.

⁷⁰ D.MORLEY, 2000, *Home, Territories, Media, Mobility, Identity*, Routledge. Cité par C.LICOPPE, 2002. « Sociabilité et technologies de communication », *Réseaux*, vol.20, n° 112-113, p.179.



En regardant de plus près les liens forts possibles, c'est-à-dire proches sur le plan relationnel, la dimension communautaire de ces liens s'avère saillante. Le terme est explicitement employé pour une proximité spatiale forte et est sous-jacent dans le cas de la relation virtuelle (ou diaspora). En effet, l'auteur mentionne bien que ces relations virtuelles sont des relations entre acteurs ayant initialement partagé un lieu commun. Ils continuent à entretenir un lien dans la distance via des médiations virtuelles qui se substituent au face-à-face. Ainsi les migrants conservent-ils des liens étroits avec leur famille « restée au pays » ou partie vivre elle-même ailleurs (D. Diminescu⁷¹, 2004, p. 126). Ce dernier argument montre que les TIC permettent de compenser la distance physique. En tant que mobilité virtuelle, elles permettent de s'en abstraire. Toutefois, le postulat sous-jacent, celui d'un lien bâti sur une proximité relationnelle, demeure.

Concevoir la proximité relationnelle dépendamment de la proximité spatiale renvoie à ce que P. Genestier⁷² (2006) considère comme le problème du lien social celui d'une analyse à travers un prisme « *localiste et interactionniste* ». Le lien ne s'envisage pas sans le lieu, ce dernier étant opérateur du premier et contribuant à sa renaissance. Selon l'auteur, ce procédé est discutable, car les liens pour s'exprimer ne se réduisent pas à leur seule localisation. Etre présent dans un même lieu ne

⁷¹ D. DIMINESCU, 2004. « Le migrant dans un système global des mobilités », p.124-129, in S. ALLEMAND, F. ASCHER, J. LEVY, *Les sens du mouvement*, Belin, 336 p.

⁷² P. GENESTIER, 2006. « L'expression "Lien social" : un syntagme omniprésent révélateur d'une évolution paradigmatique », *Espaces et Sociétés*, n° 126, p.19-34.

suffit pas à faire lien comme le rappelle S. Vermeersch⁷³ (2006) à travers l'étude d'associations de quartier. Bien que socialement localisées, ces associations ne regroupent pas en leur sein l'ensemble des personnes vivant dans le quartier, mais seulement des personnes ayant des affinités surtout sociales. Malgré cela, la conception localiste des liens pose problème ou du moins question, eu égard aux évolutions qu'a connues la mobilité au crépuscule du 20^e siècle.

L'explosion récente d'une mobilité individualisée et réversible ainsi que sa généralisation auraient un puissant impact sur les liens sociaux en vertu de l'identité supposée entre proximité relationnelle et proximité spatiale. La mise en relation de la force des liens sociaux avec leur degré de proximité spatiale induit une interprétation univoque de l'impact des mobilités : toute mise à distance, tout déplacement spatial tend à induire de fait de la distance relationnelle, un affaiblissement du lien. La mobilité physique ou réelle éloigne spatialement des liens forts et fixes, conçus comme immobiles. Cette conception induit une incapacité des mobilités virtuelles à être le support de liens forts, mais distants. Au final, la mobilité spatiale devient dans l'imaginaire social un potentiel de fuite (A. Barrère, D. Martucelli⁷⁴, 2005, p.69-72) et donc une source d'affaiblissement voir même de déliaison. Cette déliaison se voit d'ailleurs exacerbée si elle se double d'une mobilité virtuelle qui a pourtant pour objectif de la compenser. Elle ne la compense pas, car elle permet justement à l'individu de s'extraire du cadre spatial dans lequel il se situe. L'extraterritorialité est considérée comme fonction latente du téléphone portable (Z. Bauman⁷⁵, 2002, p.215), la TIC la plus utilisée. De plus, les communications immatérielles ou en face à face ne sont pas considérées comme équivalentes (F. Jauréguiberry⁷⁶, 2004, p. 135), le face-à-face et donc la proximité physique restent alors préférables.

A force d'une multiplication de la mobilité et de son caractère de plus en plus réversible, ces processus étant plus particulièrement à l'œuvre depuis la fin du 20^e siècle, les relations entre les individus tendraient à devenir moins fortes, à moins imprimer leur empreinte sur l'individu. Dès lors, celui-ci tendrait à être de plus en plus autonome ou indépendant vis-à-vis de ses semblables. La mobilité élargie participerait alors à la fluidification des relations et rapports sociaux, à leur dissolution totale :

⁷³ S. VERMEERSH, 2006. « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *Espaces et Sociétés*, n° 126, p.53-68.

⁷⁴ A. BARRERE, D. MARTUCELLI, 2005. « La modernité et l'imaginaire de la mobilité : l'inflexion contemporaine », *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, n° 118, p.55-79.

⁷⁵ Z. BAUMAN, 2002. *La société assiégée*, Hachette Littératures, 344 pages.

⁷⁶ F. JAUREGUIBERRY, 2004. « Hypermobilité et télécommunications », p. 130-138, in S. ALLEMAND, F. ASCHER, J. LEVY, *Les sens du mouvement*, Belin, 336 p.

« La mobilité des individus augmente, sur le plan spatial comme sur le plan social. [...] leur dépendance à l'égard de ces groupes, le besoin qu'ils ont d'eux [...] se restreignent – d'abord dans des groupes très limités, puis au fil des siècles, dans des couches plus larges de la société et pour finir jusque dans les couches rurales de la société. [...] Ce qui ressort plus nettement chez ces derniers [les individus modernes], c'est l'isolement et la singularisation des individus dans les relations les uns avec les autres »

Cette citation de N. Elias⁷⁷ (1997, p.168) rend compte d'un pessimisme qui entoure la mobilité et fait d'elle, peu importe sa forme, une source de disparition du lien. Que ce soit de façon choisie (exemple des loisirs) ou subie (exemple des mobilités dans le travail), les individus se délient progressivement. En se massifiant et en envahissant la vie sociale dans son ensemble, la mobilité serait en train de déborder entraînant les liens sociaux dans son sillage en les désynchronisant les uns des autres. Plus loin que la proximité spatiale, la proximité temporelle est alors mise à mal par des temps de plus en plus éphémères. L'absence de lieu se doublant d'un temps éphémère, la sociabilité de l'individu tend alors à se composer de relations également brèves⁷⁸ (B. Montulet, 2005, p.152).

De plus en plus lointains et de moins en moins proches, les liens sociaux seraient condamnés par la mobilité individualiste et isolante de l'individu moderne. Le lien est détruit tant dans sa dimension horizontale, interpersonnelle, que dans sa dimension verticale, plus sociétale. Pour ce qui est de la disparition de la verticalité des liens, elle tient au fait que la mobilité n'est plus canalisable. Toute norme à même de borner ou encadrer les actions des individus deviendrait inopérante et éphémère. L'implosion de l'horizontalité renvoie directement à l'idée que la mobilité en séparant les hommes les rend tels des électrons libres, sans liaisons covalentes les uns avec les autres. Le rôle de la mobilité dans les relations interpersonnelles est notamment pointé par A. Bourdin (2005, p.15). Cette dernière serait le symptôme d'une tendance générale à fuir, à l'évitement plutôt qu'à l'affrontement. Dès lors, la mobilité tant réelle que virtuelle permet d'échapper à la pression et au caractère direct du face-à-face en le reléguant à plus tard ou en le gérant à distance. Compte tenu de l'importance prise par la mobilité, les liens dans leur matérialisation concrète seraient plus fuis que recherchés. Cette acceptation de la mobilité comme peur de l'autre renvoie directement à l'instabilité⁷⁹ du lien sociétaire et à sa disparition programmée. Pour reprendre la pensée de G. Simmel (1999⁸⁰, p.656 et suivantes) en la

⁷⁷ N. ELIAS, 1997. *La société des individus*, Pocket, 301 p.

⁷⁸ La mobilité ici envisagée est une mobilité dite cinétique représentée par la figure du businessman.

⁷⁹ Des lois, des institutions, des mœurs pour le Littré. Caractère de ce qui peut être changeant fluctuant, instable selon le Petit Robert Illustré (2004).

⁸⁰ G. SIMMEL, 1999. *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, PUF, 756 p.

transposant à notre société actuelle, cette mobilité galopante pourrait être vue comme le signe d'un manque croissant d'organisation et d'unité de cette dernière⁸¹. Les auteurs de l'École de Chicago comme R. E. Park ou W. Burgess considèrent que la mobilité est un facteur de désorganisation, de déséquilibre social. Si cette désorganisation, ce changement ne sont pas négatifs en soi, il comporte un risque non négligeable de déstabilisation (S. Fol⁸², 2005). Soulignons avant de passer à l'autre versant possible de la controverse que ce jugement porté sur la mobilité en général et les mobilités quotidiennes en particulier est essentiellement moral.

Au final, dans ce qui précède, lien social et mobilité s'avèrent indissociables dans la mesure où les évolutions connues par le premier reposent nécessairement sur l'activation de la seconde. Toutefois, cette relation est souvent interprétée comme à l'origine d'un cercle vicieux qui détruit le lien social et ses formes en tant que régularités observables. Les approches vues précédemment laissent de côté la portée interactive que supporte la mobilité en la considérant comme un moyen de s'éloigner du face-à-face alors qu'elle est aussi un moyen de le créer et donc d'un possible cercle vertueux (J.P. Orfeuil⁸³, 2004, p.12). Dès lors, il est nécessaire d'envisager l'autre versant de la controverse latente, celui qui présente la mobilité comme source et support potentiels de liens sociaux.

B. Une relation entre mobilité et lien social à réexaminer

L'autre versant de la controverse latente consiste à considérer la mobilité comme un facteur de lien, comme une ressource positive désirable. A la vision négative de la mobilité comme fuite s'oppose une vision plus positive de la mobilité comme ressource pour « pouvoir s'en sortir ». Une telle conception positive renvoie au fait que la mobilité constitue le moyen d'affranchir l'individu d'espaces clos, de l'immobilité. Or cet enfermement peut être aussi vu comme absence de liens sociaux. Ainsi paradoxalement, la mobilité détruit le lien social, mais son contraire l'immobilité ferait de même.

L'excès de mobilité détruit le lien social en empêchant les liens sociaux de produire des configurations ou formes stables. En raisonnant à l'inverse, une stabilisation des liens sociaux ou

⁸¹ Puisqu'au stade final de l'organisation de la société, tout déplacement devrait, selon G. Simmel, être inutile. Comme le rappelle A. Bourdin (2005, p.13), ce constat ne fera pas l'objet de l'énonciation « *d'une théorie sur la baisse tendancielle de la mobilité, mais une réflexion sur la rationalisation du rapport à l'espace qui transforme totalement la mobilité.* »

⁸² S. FOL, 2005. *Mobilité des pauvres et rapports au territoire*, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris 1.

⁸³ J.-P. ORFEUIL, 2004. « Introduction », p. 11-25, in J.-P. ORFEUIL (dir.), *Transports, pauvreté, exclusion : Pouvoir bouger pour s'en sortir*, Editions de l'Aube, 180 p.

leur solidification reposerait sur l'immobilité. Du coup, la survie des liens sociaux passerait en toute logique par l'absence de mouvement. Pourtant, l'absence de mobilité est rarement valorisée (P. Lannoy, T. Ramadier⁸⁴, 2007, p.10) et est souvent vue comme le reflet d'un manque de lien social qualifié par des termes comme exclusion et ségrégation. Pour des auteurs comme S. Paugam (2008, p.78 et s.), les mutations connues par le lien social l'ont affaibli. A chaque lien se rattachent des fragilités et des risques de rupture éventuelle. Plus les liens sont nombreux, plus le lien social devient fragile. Le risque de se voir exclu de la vie sociale s'est fortement accru par la montée du chômage, de la précarisation plus générale de l'emploi, de l'échec des modèles d'intégration, etc. La liste est longue en vertu des approches complémentaires que donnent P.-Y. Cusset (2007) et S. Paugam (2008) à travers leurs ouvrages respectifs qui ont spécifiquement pour intérêt le lien social. Ces ruptures, souvent cumulatives, ont une traduction concrète en termes de mouvement : les personnes exclues font preuve d'une relative immobilité, sont souvent enfermées dans un territoire. Or, à l'heure où les activités sociales, et donc les liens qu'elles supportent, sont « localisées dans des territoires distants les uns des autres » (E. Le Breton⁸⁵, 2005, p.5), être immobile est généralement la preuve d'un manque d'insertion dans la société actuelle. Ainsi, les populations qu'on a l'habitude de qualifier d'exclues de la société et donc du lien social sont les populations se déplaçant peu, voire pas du tout : personnes âgées, ménages ayant de bas revenus, personnes avec des difficultés d'intégration, etc. Outre l'incapacité physique (des personnes âgées ou handicapées), l'immobilité est subie par manque de ressources financières (J.-P. Orfeuil⁸⁶, 2004, p.39). La mobilité suppose que ces dernières soient non négligeables en vertu du culte moderne de la mobilité qui impose de se déplacer plus et surtout en voiture. Plus le revenu d'un individu est faible, plus sa zone d'emploi accessible se restreint. L'exclusion se matérialise donc par un enfermement dans un territoire, une zone de plus en plus restreinte au fur et à mesure que les liens disparaissent.

L'absence de liens se reflète dans l'absence de mobilité des individus au sens large et pas uniquement dans leurs déplacements réels ou tangibles. L'absence d'usage des TIC renvoie aussi à un manque de liens. L'exclusion se concrétise, entre autres, par l'expression de fracture numérique. Cette dernière renvoie de façon simple à la division entre ceux qui ont accès aux TIC et à leurs services et ceux qui ne l'ont pas (A. Rallet, F. Rochelandet⁸⁷, 2004, p.24). Cette dernière

⁸⁴ P. LANNOY, T. RAMADIER, 2007. « Introduction », p.9-19, in P. LANNOY, T. RAMADIER (dir.), *La mobilité généralisée. Formes et valeurs de la mobilité quotidienne*, Bruylant Academia, 141 p.

⁸⁵ E. LE BRETON, 2005. *Bouger pour s'en sortir*, Armand Collin, 245 p.

⁸⁶ J.-P. ORFEUIL, 2004. « Accessibilité, mobilité, inégalités : regards sur la question en France aujourd'hui », p. 27-47, in J.-P. ORFEUIL (dir.), *Transports, pauvreté, exclusion : Pouvoir bouger pour s'en sortir*, Editions de l'Aube, 180 p.

⁸⁷ A. RALLET, F. ROCHELANDET, 2004. « La fracture numérique : une faille sans fondement ? », *Réseaux*, vol. 22 n°127-128, p.19-54.

tend globalement à se réduire au fil des ans via la diminution des coûts d'accès aux technologies. Elle demeure néanmoins pour l'accès à l'ordinateur à domicile, à Internet et, dans une moindre mesure, au téléphone mobile. Si les taux d'accès sont de plus en plus importants, de nombreuses inégalités persistent (cf. tableau récapitulatif n° 2-10 ci-contre). L'important est de noter que l'accès à la mobilité virtuelle est limité selon des critères similaires à la mobilité réelle : âge, revenu, PCS, niveau d'étude.

Tableau n° 2-10 :
Taux d'équipement en TIC et fracture numérique

	<i>Téléphone portable</i>	<i>Ordinateur</i>	<i>Internet</i>
Taux d'équipement	75 %	64 %	53 %
Facteurs d'inégalité en termes d'accès (Coefficient de Gini)	- Âge : 11,5 % - PCS : 9,5 %	- PCS : 19,4 % - Âge : 16,3 % - Diplôme : 15,9 % - Revenus : 14 %	- PCS : 22,3 % - Âge : 16,7 % - Diplôme : 21,4 % - Revenus : 19,8 %

D'après R. Bigot, P. Croutte⁸⁸ (2007, p.9 et p.76 et suivantes).

Source : Enquête « Conditions de vie et Aspirations » des Français, CREDOC, 2007.

Champs : Individus de 18 ans et plus, 2015 personnes.

Même si l'exclusion n'est pas totale (puisque 25 %, 36 % et 47 % des individus interrogés n'ont pas accès au téléphone portable, à l'ordinateur et à Internet), les comportements en termes de mobilité virtuelle traduisent un relatif enfermement. De fait, les relations interpersonnelles fréquemment entretenues par les TIC s'avèrent toujours moindres que le portefeuille de relations dont disposent effectivement les personnes. Cette restriction induit une focalisation sur les liens les plus forts (enfants, parents, amis proches). En vertu de cette restriction des échanges, C. de Gournay et Z. Smoreda⁸⁹ (2003) n'hésitent d'ailleurs pas à parler de ghettoïsation du fait de l'homophilie, mais aussi de la proximité locale des échanges qu'ils observent via le téléphone

⁸⁸ R. BIGOT, P. CROUTTE, 2007. *La diffusion des TIC dans la société française*, Rapport du CREDOC, 242 p.

⁸⁹ C. DE GOURNAY, Z. SMOREDA, 2003. "Communication technology and sociability : Between local ties and social ghetto?" in J.E. KATZ (eds), *Machines that become us: the social context of personal communication technology*, Transactions Publishers, 346 p.

portable. Dans un autre article, C. de Gournay⁹⁰ (2002) utilise des termes forts comme le bunker et l'apartheid pour caractériser la fermeture des liens sociaux qui découlent de l'usage du téléphone portable. Si le propos de ces auteurs est plus de montrer que l'individualisation des terminaux a engendré une séparation de plus en plus drastique des cercles de sociabilité, il induit la possibilité de voir dans la mobilité, ici virtuelle, un rétrécissement des liens plus que leur élargissement. Il y a les gens avec lesquels on reste fréquemment en contact via une sociabilité connectée, permanente ou presque (C. Licoppe⁹¹, 2002). Il y a des gens, par contre, avec lesquels les relations sont plus distantes, moins fréquentes et donc souvent plus fragiles. Au final, l'imaginaire de la mobilité induisant une explosion des liens sociaux est relativisé dans la mesure où, même lorsqu'elle est possible, cette explosion n'est pas recherchée. Le rétrécissement des liens entretenus en témoigne. Le raisonnement est par ailleurs identique pour la mobilité réelle. Si elle est possible, elle n'est pas forcément recherchée en vertu de la fatigue qu'elle peut générer, etc.

En clair, l'immobilité tant réelle que virtuelle renvoie à des situations où le lien social s'avère faible et fragile, où l'individu se retrouve peu à peu exclu des liens sociaux dans lequel il était inséré, puis de la société. Si la mobilité peut être considérée comme une fuite permanente, l'immobilité conduit elle aussi à être exclu, voire à s'exclure du lien social. L'immobilité est alors le signe d'un enfermement spatial comme relationnel. D'un cas extrême à l'autre, le lien social est condamné à disparaître. Si les conséquences sont peu ou prou les mêmes, les formes qu'il revêt ne sont pas forcément identiques.

Mobilité et immobilité peuvent conduire à la disparition des liens sociaux. Dans les deux cas, elles promettent à l'individu un isolement progressif faute de trop bouger ou de ne pas bouger assez. Ce faisant, il s'expose à se couper de relations interpersonnelles qui seraient aujourd'hui seules constitutives du lien social dans son ensemble. Pourtant, d'autres cas témoignent, à l'inverse, d'une force exceptionnelle du lien social parallèlement à un isolement. Le renforcement de la ségrégation dans les comportements de mobilité est aussi envisageable comme le témoin d'une forme de configuration plus totalisante des liens sociaux : le bunker emprunté à C. de Gournay (2002). En se ciblant plus spécifiquement sur les usages des TIC et donc de la mobilité virtuelle, l'auteure constate que, malgré l'abolition des distances qu'elles supposent, ces technologies

⁹⁰ C. DE GOURNAY, 2002. « Le bunker communication : vers un apartheid des cercles de sociabilité ? », *Réseaux*, n°112-113, p. 348-373.

⁹¹ C. LICOPPE, 2002. « Sociabilités et technologies de communication. Deux modalités d'entretiens des liens interpersonnels dans le contexte du déploiement des dispositifs de communication mobiles », *Réseaux*, vol. 20, n°112-113, p.173-210.

produisent et renforcent la ségrégation spatiale « *par le filtre des connexions de réseaux plus ou moins personnalisés, dont la porosité n'est pas plus évidente que pour les murs des ghettos anciens* » (p.353). Dans ce cadre, elle parle d'un bunker communicationnel. Par bunker, ou forme totalisante, est désignée ici la configuration du lien social dont la composante verticale est et reste particulièrement forte. Cette forme est souvent associée à l'image de communauté et à sa force de régulation des comportements dans un cadre spatial délimité. *A priori*, des phénomènes comme la mondialisation ou l'apparition des TIC ont justement été pointés comme source de la disparition de ce type de forme. Pourtant, nombre de mouvements comme l'émergence des *gated communities* ou l'affirmation de mouvements extrémistes (pacifistes ou agressifs) notamment religieux incitent à voir dans de tels enfermements une réaction face à l'excès d'ouverture et de mouvements générés par la modernité.

Le liquide, forme du lien social associée à la mobilité généralisée, et le bunker correspondent à des formes du lien social que nous pourrions qualifier d'extrêmes. Mais ces deux formes ne sont pas totalement antagonistes puisqu'elles coexistent tout en reposant sur des comportements spécifiques en termes de mobilité. Aujourd'hui le cadre international toujours entre deux avions, nulle part et pourtant partout est un contemporain du paysan amish d'Amérique du Nord vivant à l'écart de la communauté moderne et de ses facilités. Réduire la morphologie du lien social à une seule de ces formes, et plus généralement à une seule forme, est impossible. Pour revenir à notre exemple, ce point de vue réducteur est difficilement tenable, car ces formes extrêmes sont minoritaires. Elles concernent un nombre restreint de personnes que ce soit à l'échelle de la planète ou même du monde occidental. Elles le sont d'autant plus qu'elles ne sont pas pures. Les cadres internationaux sont à même d'avoir une famille et finissent par se sédentariser. De plus, les figures du pendulaire (J. Meissonnier⁹², 2004) ou du birésidentiel (C. Legrand, N. Ortar⁹³, 2008) tendent à tempérer le fantasme d'un travailleur partout et nulle part chez lui. La mobilité permanente n'est souvent qu'une étape dans la trajectoire professionnelle de l'individu. A l'inverse, bien que peu nombreux, les Beashy Amish utilisent la voiture et l'électricité ainsi que les instruments qui fonctionnent avec, symboles de la modernité refusée par les branches plus traditionnelles, de l'Ancien Ordre. Ainsi, entre les deux extrêmes présentés ayant des comportements spécifiques en terme de mobilités, des formes plus intermédiaires ou moins radicales sont possibles. D'autres formes existent alors pouvant elles aussi être reflétées par les

⁹² J. MEISSONNIER, 2004. « Une typologie des abonnés des transports ferroviaires se déplaçant quotidiennement sur de longues distances », *Recherche Transports Sécurité*, n° 82, p.17-34.

⁹³ C. LEGRAND, N. ORTAR, 2008. « L'hypermobilité est-elle à l'origine de nouveaux modes d'habiter ? », Communication au colloque du GT MFSF (AISLF) intitulé « Mobilités, identités, altérités », Rennes, 14-15 mars.

pratiques de mobilités des individus. La possibilité de ces formes intermédiaires est d'autant plus saillante à la vue d'une de ses formes : la mobilité réversible.

Pour conclure sur la controverse soulignée, il apparaît que la mobilité pose question sous deux angles *a priori* contradictoires. Le premier angle correspond à celui de la mobilité généralisée qui peut être vue comme source potentielle de délitement. Le second tend à aboutir à la conclusion que l'immobilité produit les mêmes effets. Evidemment, la controverse sous-jacente (car peu verbalisée en ces termes, rappelons-le) est décrite ici à grands et gros traits. Mais cette opposition paradoxale ressort d'une lecture globale des effets de la mobilité, même si ces effets sont rarement présentés en termes de lien social.

Pour autant, la mobilité en tant que déplacements individuels et plus largement capacités de déplacements a un effet par nature ambivalent en terme de lien social. Indicateur d'interaction (M.-H. Massot, J.-P. Orfeuil⁹⁴, 2005), la mobilité matérialise autant l'établissement d'un lien que sa coupure. Ce lien se matérialise dans la mobilité d'abord par une interaction effective, la manifestation explicite d'un ou plusieurs des liens sociaux dans lesquels l'individu s'insère. Ensuite, plus indirectement, la mobilité renvoie également au passage d'une activité à l'autre, activités générées par le lien sans qu'il s'y manifeste forcément. Enfin, les déplacements et les usages des TIC sont aussi un potentiel pour fuir des liens. Plus qu'une fuite définitive, il s'agit plus de gérer la succession des liens qui ne peuvent pas ou qu'on ne souhaite pas faire co-exister. En cela, les mobilités sont le témoin d'une organisation plus globale des liens à l'échelle de l'individu. Evidemment, cette question d'organisation ne réduit pas la mobilité à une demande dérivée d'activités individuelles. Elle constitue une activité en soi, désirable pour elle seule. Pour autant, même là, elle peut être vue comme le résultat ou l'expression d'un ensemble de liens qui la déterminent directement ou plus indirectement. Au final, plutôt que de se positionner au sein de la controverse, notre point de vue est de considérer les pratiques individuelles de mobilité comme moyens de faire lien autant que de le défaire. En adoptant l'échelle temporelle du quotidien des individus, ces deux points de vue s'avèrent conciliables.

⁹⁴ M.-H. MASSOT, J.-P. ORFEUIL, 2005. « La mobilité au quotidien : entre choix individuel et production sociale » *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° 118, p.81-100.

Conclusion

Pour conclure, la mobilité est une notion largement polysémique. En s'étant principalement intéressés à des mobilités de long terme ou irréversibles, les sociologues ont eu tendance à considérer cette dernière comme source importante de mutations pour la société et donc, d'une certaine façon, comme le reflet d'une disparition du lien social. Le jeu des mobilités qui a largement accompagné le lien social dans ses mutations historiques en témoigne indirectement. Mais les constats opérés ne doivent pas se réduire à un sentiment de délitement que véhicule la mobilité, qu'elle soit exacerbée ou au contraire insuffisante.

Au chapitre précédent, nous avons vu que ce délitement était à relativiser, notamment à l'échelle de l'individu. De la multiplicité supposée des liens sociaux, notre hypothèse est plus celle d'une diversité de formes possibles du lien social à l'échelle de l'individu plus que l'avènement et l'hégémonie d'une seule de ces configurations ou formes. La mobilité en tant que moyen de faire lien comme de le défaire, en tant que support de reliance ou de déliance (G. Amar⁹⁵, 2009) permet de mettre en évidence ces formes potentielles à l'échelle de l'individu. En gardant à l'esprit que la mobilité n'est pas qu'une coupure ou qu'elle est une coupure temporaire, d'autres formes du lien social peuvent être mises en évidence à travers les pratiques individuelles de mobilité (être immobile revient en soi à une pratique de mobilité même si elle est en l'occurrence nulle).

En tant que reflets des liens sociaux, les mobilités sont des pratiques à même de rendre compte de leur manifestation, de leur agencement, de leur positionnement respectif, donc de leurs formes. Pour autant, il convient de regarder plus précisément comment nous allons rendre compte justement de cette diversité. La multiplicité des liens comme celle des mobilités imposent de faire des choix heuristiques pour réduire la complexité engendrée par une telle diversité. L'objectif de la partie suivante est justement de présenter ces choix heuristiques pour montrer en quoi ils sont spécifiquement à même de rendre compte du lien social et de ses formes.

⁹⁵ G. AMAR, 2009. « La mobilité comme lieu de lien », Colloque « Lieux et Liens : Espaces, Mobilités, Urbanités », Cerisy-La-Salle, 27 mai.

Chapitre 3

Les cadres d'analyse nécessaires à l'établissement des morphologies individuelles des liens sociaux

Quotidien, sphères et mobilités

Face aux multiples interrogations que le lien social et ses évolutions (réelles, supposées ou fantasmées) suscitent, qu'en est-il concrètement ? Au lieu de postuler une disparition du lien social en tant qu'agencement cristallisé et réciproque de liens sociaux, la question est la suivante : comment se font ces agencements au niveau de l'individu ? Pour continuer, comment les liens sociaux qu'il entretient, et donc le lien social à travers eux, s'agencent les uns par rapport aux autres et forment des configurations spécifiques ? Observer les mobilités des individus permet justement de voir ces configurations, les façons avec lesquelles un individu passe d'un lien à l'autre. Plus que les témoins d'une disparition ou d'un maintien des liens, les mobilités en tant que déplacements, lieux et moments de transit et de passage sont surtout appréhendées ici comme les révélateurs des liens sociaux et de leurs orchestrations.

Le lien social est un objet complexe, car multiple par ses natures (familial, professionnel, amical, etc.) et par les dimensions qu'il revêt (horizontale ou verticale). Cette diversité est la source des craintes relatives à sa fluidification actuelle comme en témoigne l'usage du superlatif hyper en tant que préfixe pour caractériser la modernité actuelle. Comme le rappelle F. Ascher¹ (2006), ce préfixe rend compte de la pluralité de l'individu moderne,² mais renvoie également à l'excessivité qui caractérise la modernité³ (les deux acceptions sont liées). La multiplication des liens s'accompagne ou est corrélée à une faiblesse accrue de ces derniers. Si la faiblesse est un élément

¹ F. ASCHER, 2006. « Le futur au quotidien. De la fin des routines à l'individualisation des espaces-temps quotidiens », p.273-290, in N. AUBERT (dir.), *L'individu hypermoderne*, Eres, 320 p.

² F. ASCHER, Ibid. p. 279.

³ F. ASCHER, Ibid. p. 273.

apparemment efficace dans la recherche d'un travail (M. Granovetter⁴, 1973), elle est source de disparition de l'unité des ensembles sociaux. Pour le dire autrement, le lien est de plus en plus horizontal par une multiplication des relations interpersonnelles, mais de moins en moins vertical par une perte d'influence des normes, des structures sociales sur les individus. Les comportements étant de moins en moins structurés, les relations interpersonnelles, bien que plus nombreuses, deviennent de plus en plus éphémères, car elles ne sont plus garanties ou encadrées (Z. Bauman⁵, 2005). La forme morphologique émergente, et qui devrait donc être dominante, serait celle du fluide où l'agencement des liens sociaux ne pose pas problème puisqu'on passe de l'un à l'autre sans heurt, ni discontinuité. Pourtant, en examinant de plus près la question de la mobilité comme reflet du lien social et de son état, la réalité est plus nuancée. D'abord, d'autres formes s'avèrent possibles. A l'inverse du fluide associé à une mobilité permanente, il est possible de faire figurer le bunker (cf. chapitre 2) qui se caractérise par une séparation forte et hermétique des liens sociaux associée à une mobilité très spécialisée, voire à une immobilité quasi totale. Notons que le bunker est autant choisi que subi, selon les catégories de personnes concernées. Aujourd'hui, ces deux formes aux mobilités caractéristiques coexistent. Elles témoignent d'un lien social peu structurant (le fluide) ou au contraire très influant qui limite les actions des individus notamment par un enfermement tant spatial que social (le bunker).

Entre ces deux extrêmes, d'autres formes sont à envisager. D'abord, ces formes pures, en tant qu'idéal-types, se retrouvent peu dans la réalité. En atteste la difficulté à trouver des individus qui relèvent purement de l'une ou l'autre de ces catégories. Ensuite, des modes d'agencements autres, hybrides ou totalement autres, sont à envisager. Pour voir ces agencements des liens sociaux, une étude précise des mobilités, de leurs orchestrations permet de dire justement plus sur le lien social que d'affirmer qu'il disparaît ou qu'il se rigidifie. En retranscrivant les manières dont les liens sociaux s'agencent les uns par rapport aux autres dans le temps, dans l'espace, mais aussi sur un plan social, les mobilités constituent des outils privilégiés d'analyse morphologique. Afin d'identifier les formes individuelles du lien social (c'est-à-dire mises en œuvre et en exergue par les individus), une étude morphologique basée sur la mobilité est à opérer. Une telle mise en œuvre se heurte cependant à la multiplicité des objets (lien social et mobilité) que nous souhaitons étudier. Pour réduire cette complexité, plusieurs cadres heuristiques ont été mis en place et il convient de les exposer.

⁴ M. GRANOVERTER, 1973. « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, vol.78-6, p.213-233.

⁵ Propos recueillis par X. DE LA VEGA, 2005, « Vivre dans la modernité liquide. Entretien avec Z.Bauman », Dossier Où est passée la Société ?, *Sciences Humaines*, n° 165, p.34-37.

Dans un premier temps, le quotidien apparaît comme un cadre d'analyse spatiotemporel éclairant pour l'étude du lien social. Il rend *a priori* compte de la perspective dans laquelle se situent les individus (instabilité permanente, vision à court terme du fait de l'impossibilité de se projeter sur le long terme). Mais, par sa polysémie relative, le quotidien s'avère propice à l'observation de l'agencement individuel des liens sociaux (I). Cet agencement peut lui aussi s'avérer complexe compte tenu du nombre de liens potentiellement en présence. Dans un deuxième temps, plus que le positionnement relatif de tous les liens par rapport aux autres, ce sont surtout les configurations d'un ensemble de liens, de sphères spécifiques qui seront étudiées. A l'échelle du quotidien, deux sphères apparaissent plus particulièrement présentes : la sphère privée et la sphère professionnelle (II). La façon dont ces dernières s'agencent au quotidien est, entre autres, reflétée par l'exercice des mobilités quotidiennes des individus (III). Par transitivité, ces dernières définissent le troisième cadre heuristique utile à l'identification des formes du lien social.

I. Le choix d'un cadre spatiotemporel d'analyse : le quotidien

Regarder les manifestations concrètes du lien social à travers les actions et pratiques des individus implique d'aller au plus près de ces dernières. Pour nous, elles sont plus susceptibles d'être décrites dans la vie de tous les jours, au quotidien. Ce constat est partagé par nombres d'auteurs qui écrivent sur le lien social. Le quotidien apparaît particulièrement adapté pour l'étude du lien social et ses formes en vertu des différentes acceptions qu'il recouvre et donc des façons sous-jacentes de concevoir et d'agencer les liens sociaux.

Cependant, la prise en compte du quotidien impose de prendre quelques précautions méthodologiques pour pouvoir appréhender comment s'agencent les liens sociaux.

A. Le quotidien comme unité d'analyse plurielle du lien social et de ses formes

Avant de voir en quoi le quotidien reflète le lien social, ce terme mérite d'être défini plus précisément et ce travail n'est pas forcément évident. En effet, le quotidien renvoie à un terme *de facto* polysémique. N. Elias⁶ (1995) recense huit définitions différentes utilisées en sociologie. V. Kaufmann⁷ (2000, p. 27) en retient trois :

- « *L'expression d'un rythme* », ou l'ensemble des activités ayant lieu tous les jours par opposition à celles ayant une périodicité plus grande (la semaine, le mois, etc.)
- « *L'expression d'une durée, d'une temporalité sociale* ». Le concept de temporalité sociale retranscrit la façon dont des individus formant un groupe se représentent, perçoivent le temps ainsi que la façon dont ils s'y conduisent en fonction leurs caractéristiques sociales (D. Mercure⁸, 1995, p.13).
- « *Une routine* » où le quotidien renvoie à l'ensemble des activités habituelles, régulières, qui se répètent et qui tendent donc à aller de soi.

⁶ N. ELIAS, 1995. « Sur le concept de vie quotidienne », *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, vol.99, p. 237-246.

⁷ V. KAUFMANN, 2000. *Mobilités quotidiennes et dynamiques urbaines*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 252 p.

⁸ D. MERCURE, 1995. *Les temporalités sociales*, L'Harmattan, 176 p.

V. Kaufmann oppose ses trois acceptions du quotidien et retient la plus large, c'est-à-dire celle de la temporalité sociale. Pour appréhender l'agencement des liens sociaux, ces acceptions ne sont pas antagonistes, mais complémentaires. Dès lors, elles méritent un examen plus attentif.

Le quotidien comme rythme : Le choix de la journée comme base d'analyse du lien social

Le quotidien comme rythme renvoie directement au temps horloge qui le définit, à savoir le jour. Cette unité temporelle apparaît pertinente pour étudier les morphologies actuelles du lien social, car elle est adaptée à la modernité contemporaine. La modernité actuelle a pour corollaire une forte instabilité généralisée et place les individus dans l'incertitude permanente. Le lien social est de moins en moins pérenne à l'image du lien conjugal et des divorces, les mobilités sont de plus en plus réversibles et ont de moins en moins d'effets dans le temps. Le futur n'est plus une échéance temporelle dans laquelle on se projette : on se contente de vivre au présent (M. Maffesoli⁹, 2008). Se focaliser sur le présent montre l'impossibilité ou l'absence de volonté d'envisager tout élément sociologique, y compris le lien social, à moyen ou long terme. Toute prévision sur des intervalles de temps longs est difficile, car elle incorpore un risque important de ne pas se réaliser. Il apparaît donc nécessaire de se focaliser aujourd'hui sur le court terme pour envisager l'étude de n'importe quel phénomène, les autres échelles temporelles s'avérant peu adaptées au contexte actuel. Le jour s'avère faire partie des unités temporelles courtes et donc en adéquation avec l'optique de court terme pour étudier le lien social et ses formes contemporaines. Postuler l'hégémonie du court terme est contestable, mais permet de définir le jour comme unité d'observation de base. Il sert de point de départ à l'analyse et permet d'aborder ensuite des perspectives temporelles plus longues.

De façon générale, le terme de rythme désigne l'ensemble des activités ayant lieu tous les jours ou presque. Pourtant, analyser le quotidien comme un rythme ne revient pas forcément à laisser de côté les activités ayant lieu sur des périodicités plus espacées, à l'échelle du mois ou de l'année par exemple. En conservant la journée comme cadre rigide, sans prendre en compte les autres cadres temporels possibles, le risque est de passer à côté de nombreuses manifestations du lien social. Nombre de liens ne s'expriment pas forcément au sein d'une journée. Prenons l'exemple du lien filial à un âge avancé de la vie, où l'enfant est devenu adulte, travaille, a fondé sa propre famille.

⁹ M. MAFFESOLI, 2008. « About Liquid Youth », Session spéciale au 1er forum de l'International Sociology Association, Barcelone, Septembre.

Comme en témoignent les études de C. Bonvalet¹⁰ (2002), le départ du foyer familial ne se matérialise pas toujours par un éloignement spatial. Nombre de personnes vivent à proximité immédiate de leurs parents. En 2001, en Île-de-France, 58 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête « Biographies et Entourages » (INED) vivaient dans le même département qu'au moins un membre de leur famille (C. Bonvalet et E. Lelièvre¹¹, 2005, p.107). De même, en 1990, mais à l'échelle de la France entière, 51 % des individus interrogés pour l'enquête « Proches et Parents » (INED) vivaient dans la même commune ou dans une commune limitrophe que l'un des membres de leur famille dont ils se déclaraient proches (C. Bonvalet, 2002, p.81). Rester proche ne suppose pas pour autant que le lien entre parents et enfants s'exprime tous les jours de façon concrète (en face-à-face ou par un coup de fil). Il peut s'exprimer à des périodicités plus larges comme témoigne l'importance du repas dominical ou survenir plus aléatoirement par le biais d'appels téléphoniques. Cette absence possible de périodicité quotidienne du lien filial trouve plusieurs explications. Outre la nature des relations entre parents et enfants, les occupations des uns et des autres ne laissent pas forcément l'occasion à ce lien de s'exprimer tous les jours de façon directe. Mais cette absence est aussi un renseignement. Elle permet d'interroger l'individu sur ces liens et donc sur leurs périodicités singulières. L'absence de concrétisation au quotidien permet de voir si le lien a lieu à des échelles temporelles plus vastes comme la semaine ou le mois. Même si la survenance du lien est aléatoire et que tous les liens ne se répètent pas d'un jour à l'autre, les individus en gardent la trace. Ils sont également capables d'expliquer pour quels motifs ces liens ont été exprimés (l'urgence par exemple) ou pour quelles raisons ils le sont moins souvent, voire jamais. Parmi ces raisons, d'autres liens peuvent aussi être mis en jeu : aller chercher les enfants à l'école, ne pas réaliser d'affaires privées sur le lieu de travail témoignent de l'exercice d'un lien filial ou d'un lien professionnel qui sont respectivement complémentaires ou antagonistes à l'image du lien entre l'enfant adulte et ses parents. Ainsi, le jour est une unité d'analyse qui permet de repérer autant les liens qui s'y expriment régulièrement que les autres, ceux ayant cours sur des périodicités plus larges ou autres. Ce travail de repérage suppose de ne pas prendre en compte la journée comme unité rigide et unique, mais bien comme plus petit commun diviseur temporel. Le lien se repère à travers ses autres expressions temporelles comme la semaine, le mois, etc. Par différence et par reconstitution de chaînes causales, le lien social et ses arrangements sont ainsi repérables à des échelles temporelles plus larges.

En s'intéressant au temps horloge qu'est le jour, le rythme présente l'avantage d'adopter une unité d'analyse de base. Outre le fait qu'il serve de référence à d'autres unités temporelles, le jour est

¹⁰ C. BONVALET, 2002. « La famille et ses territoires », *Informations sociales*, n° 104, p.80-89.

¹¹ C. BONVALET et E. LELIEVRE, 2005. « Les lieux de la famille », *Espaces et Sociétés*, n° 120-121, p.99-122.

facilement mobilisable pour les individus observés, peu importe la méthode utilisée. D'un point de vue pragmatique, l'observation est plus facile à réaliser à l'échelle d'une journée qu'à celle de la semaine ou du mois : elle nécessite moins de temps. Le terme d'observation est ici employé dans son sens large. Qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, toute méthode de recueil de données produit des observations. Mais la nature même des observations qui sont recherchées induit de retenir une méthode en particulier plutôt que d'autres. En l'occurrence, le choix du jour comme unité d'observation temporelle permet de réduire le champ des méthodes à utiliser. En effet, l'observation *stricto sensu* en tant que méthode s'avère peu appropriée pour comprendre comment s'agencent les liens sociaux à travers les mobilités au quotidien. Le but est de comprendre de façon compréhensive pour quelles raisons les individus agencent de telles ou telles manières les liens sociaux dans lesquels ils s'insèrent. Du coup, ce sont les explications relatives à la manifestation des liens (leur origine, leur fréquence, leurs conséquences éventuelles) qu'il importe de dégager. La méthode de l'observation seule n'est pas en mesure de fournir de tels renseignements. A l'inverse, le questionnaire quantitatif ou l'entretien qualitatif font intervenir plus directement la perception de l'individu. Dans ce cas, le jour apparaît être l'unité de référence la plus intelligible pour ce dernier. Il est plus en mesure d'en produire le récit tout en pouvant faire référence à des activités ayant lieu à d'autres moments, d'autres périodicités. Ce récit orienté par le sociologue fait ressortir les éléments particulièrement routiniers de ce quotidien tout comme les événements plus rares. Pour ces événements, le registre de récit pourra plus relever de l'anecdote ou ne prendre en compte l'inhabituel qu'à travers le prisme d'une seule journée. Néanmoins à partir du moment où l'anecdote ou l'inhabituel tendent à devenir routines, elles sont également à même de renseigner sur le lien social et sa force (en opposition à la dimension routinière ou habituelle que pourraient revêtir ses manifestations). Ainsi, bien que la durée du jour ne soit pas forcément la durée la plus longue, cette unité permet une analyse large du lien social.

Si le quotidien comme rythme renvoie à la définition du jour comme unité d'analyse temporelle de la mobilité, le quotidien comme temporalité insiste sur l'enchevêtrement temporel des liens, sur leur globalité.

Le quotidien comme temporalité : Une étude globale du lien social

La notion de rythme permet une prise en compte globale des liens sociaux, de leurs manifestations en définissant le jour comme unité d'analyse. Pourtant, la notion de globalité,

d'ensemble formé par les liens sociaux renvoie plus largement à une conception du quotidien comme temporalité. L'acceptation de temporalité sociale présente l'avantage « *d'aborder les temps sociaux de la quotidienneté dans leur ensemble, toute action sociale se déroulant forcément dans un quotidien* » (V. Kaufmann, *ibid.*, p.28). La dimension vécue ou perçue du temps par l'individu et donc *in fine* par le groupe est retenue. User des représentations du temps permet d'aborder les temps sociaux dans leur globalité. De plus, référer au quotidien comme temporalité d'analyse rend possible l'appréhension du lien social d'un point de vue global. Par global il est fait référence à l'imbrication des liens sociaux, au fait de les percevoir comme un ensemble ou un tout complexe. Le concept de temporalité est à même de rendre compte de la grande diversité de liens (tant en nature qu'en dimension) qui s'expriment pour un individu.

Il est possible de voir l'expression d'un ou plusieurs liens dans certaines activités et actions (pas nécessairement dans toutes) des individus. Cependant en se limitant à l'observation des activités les unes indépendamment des autres, il s'avère difficile de rendre compte de la position respective des formes que ces liens dessinent, de leur coexistence ou non mais aussi de leurs successions, de leurs enchaînements causaux. Aller chercher son enfant à l'école traduit l'exercice du lien filial en lieu et heure où ce dernier est mobilisé. Mais il traduit aussi l'état d'autres liens comme le lien professionnel ou le lien conjugal. Le lien professionnel rend possible l'établissement du lien filial en amont, car il définit, par exemple, des horaires compatibles avec le fait d'aller chercher son enfant. En effet, récupérer son ou ses enfants à la sortie de l'école suppose de ne pas travailler à cet instant. Cela peut être dû à un arrangement avec son employeur (commencer tôt, mais finir tôt) ou la simple conséquence d'horaires rigides, mais compatibles avec le fait d'aller à l'école (comme les personnes travaillant le matin ou la nuit) ou d'une organisation plus personnelle (cas du cadre ou de l'indépendant qui retravaillera ensuite). Pour le lien conjugal, le fait d'avoir un conjoint mais aussi de mettre en place une alternance pour aller chercher l'enfant témoigne du fait que l'exercice du lien filial peut mobiliser d'autres liens. De même, aller chercher son enfant à l'école est souvent le fruit d'un arbitrage au sein du couple, c'est-à-dire entre les parents¹², voire au sein de la famille au sens plus large (frères et sœurs plus âgés, grands-parents, etc.)¹³. Comme l'arbitrage avec le lien professionnel, cet arbitrage suppose une mise au point préalable. Pour

¹² Aller chercher ses enfants est une des activités dites domestiques les moins inégalitaires. Sur la base d'une enquête de l'INED (2005) et après tirage d'un échantillon représentatif de 2 676 individus vivant en couple et comptant au moins un enfant de 14 ans, on constate que les tâches liées aux enfants sont nettement moins inégalitaires que les autres telles que l'entretien du linge, à l'image des travaux de J.-C. Kaufmann (1996). Si dans 45% des cas c'est la mère qui s'occupe d'aller chercher ou emmener ses enfants, les pères s'impliquent dans cette activité pour 48% (soit en partage avec leur femme soit tout seul).

D. BAUER, 2007. « Entre maison, enfant (s) et travail : les diverses formes d'arrangements dans le couple », *Etudes et Résultats*, n° 570, DREES, 8 p.

¹³ C. ATTIAS DONFUT, M.SEGALEN, 1998. *Grands-parents : la famille à travers les générations*, Odile Jacob, 330 p.

conclure sur cet exemple, il est possible d'envisager ce qui se passe ensuite, une fois l'enfant récupéré. Le retour à la maison, le goûter, se raconter la journée, faire les devoirs sont autant d'activités qui témoignent de l'exercice du lien filial. Mais ces activités prennent sens les unes par rapport aux autres. Elles n'ont plus lieu d'être dès lors qu'on n'a pas été chercher son enfant à l'école. Le lien perçu à travers une action à un instant donné d'une journée est influencée par l'expression d'un ensemble de liens sociaux (le même ou d'autres) à d'autres moments de cette journée, de la semaine, du mois, voire de périodes temporelles plus vastes que ce soit en amont (comme à travers l'exemple d'une synchronisation préalable mise en place le matin même ou il y a plusieurs années) ou en aval (à travers les activités effectuées ensuite compte tenu de cette activité initiale).

Retenir le quotidien comme temporalité permet de saisir les manifestations concrètes du lien social dans leur globalité. Une même activité renvoie à l'expression différenciée d'un ensemble de liens sociaux à des échelles temporelles différentes. Le quotidien, en tant que globalité, permet alors de mesurer la diversité inhérente au lien social, de considérer les liens sociaux dans leur globalité et pas uniquement dans leur singularité. Ainsi, l'étude de leurs imbrications et de leurs positionnements réciproques permet de dessiner les morphologies quotidiennes du lien social. Enfin, outre la définition d'une unité d'observation, le quotidien permet également de mesurer de façon implicite la force des liens sociaux qui s'y expriment via leur dimension routinière.

Le quotidien comme routine : Un signe de force du lien social

Le quotidien est aussi vu comme l'expression de routines, d'habitudes fortement ancrées dans les comportements individuels, allant de soi et étant tenues pour aller de soi. Pour le dire autrement, ce sont des façons de faire qui passent pour être intériorisées par les personnes qui les ont mises en place. Qu'elles soient intériorisées ne signifie pour autant pas qu'elles sont opérées de façon inconsciente. Le quotidien correspondrait à l'expression plus particulière des routines, des régularités de comportements et d'activités. En cela, le quotidien cadre moins bien avec l'image véhiculée par la modernité actuelle : celle d'une époque où les routines disparaîtraient. Pour autant, F. Ascher¹⁴ (2006) montre bien que les routines, si elles gagnent en réflexivité, persistent : *« Les individus sont conduits à routiniser un certain nombre de leurs pratiques pour toutes sortes de raisons : parce que cela peut être commode et performant, parce qu'ils prennent plaisir à la répétition, parce qu'ils craignent d'avoir à choisir ou parce qu'ils sont fatigués de le faire. Ces routines ne sont plus traditionnelles, elles sont modernes parce*

¹⁴ F. ASCHER, 2006. «Le futur au quotidien. De la fin des routines à l'individualisation des espaces-temps quotidiens », p.273-290, in N. AUBERT, *L'Individu Hypermoderne*, Erès, 320 p.

qu'elles sont choisies décidées » (p.281). Prendre en compte la dimension routinière des liens et de leurs expressions à travers le quotidien permet de mesurer l'importance prise par les différents liens en tant que déterminants de l'action individuelle.

Leur mise en œuvre routinière est d'abord le témoin d'une permanence de ces derniers. Mais elle est surtout l'expression de leur force tant de façon interpersonnelle que dans une perspective plus verticale. « Dans bon nombres de cas, des traditions et des normes sociales participent aux façonnements des habitudes, reproduisant bien souvent des modes de faire usuels dans l'environnement familial ou social » (M. Flamm¹⁵, 2004, p. 73). Les routines sont au moins en partie le témoin de l'exercice d'un lien par leur dimension héritée. Elles peuvent être également le témoin du lien à travers les pratiques qu'elles pérennisent. Ainsi, pour continuer sur l'exemple mobilisé auparavant, aller chercher son ou ses enfants est le fruit d'une obligation morale de s'en occuper autant que l'expression de normes horaires relatives à leur scolarité. Néanmoins, cette obligation contribue à bâtir un lien plus interpersonnel entre l'individu, son enfant, mais aussi les autres personnes qu'il aura peut-être l'occasion de croiser à ces instants-là (cas des regroupements de mères à la sortie des écoles).

Enfin, les routines dans leur mise en œuvre traduisent une construction personnelle du temps et la place respectivement accordée aux éventuels liens sociaux qui s'y manifestent. Conséquence de l'hypermodernité, les routines sont de plus en plus individuelles et réflexives, c'est-à-dire élaborées par les individus eux-mêmes comme l'a rappelé F. Ascher (ibid., p.280-286). Plusieurs auteurs (voir ci-après) voient même dans l'hypermodernité la disparition des routines au sens traditionnel du fait d'une accélération des temps ou plus généralement d'une compression spatiotemporelle. Ces évolutions seraient liées à des exigences accrues de flexibilité et de réactivité se disséminant du monde de l'entreprise à l'ensemble des mondes sociaux (F. Ascher, ibid., p.281). De fait, cette question de l'accélération et de sa répercussion sur les individus est loin d'être tranchée comme le précise J. Wajcmann¹⁶ (2008, p.60). Cette auteure présente deux points de vue antagonistes formalisés par N. Gane¹⁷ (2006). Les auteurs pour l'accélération s'opposent à ceux qui réclament un ralentissement. Sur la base de l'idée d'un monde aujourd'hui gouverné par un principe d'information, S. Lash¹⁸ (2002) fait partie de ceux qui prônent les théories de

¹⁵ M. FLAMM, 2004. « La mobilité quotidienne dans la perspective de la conduite de vie », p.71-94 in B. MONTULET, V. KAUFMANN (eds.), *Mobilités, fluidités, ... libertés ?*, Bruxelles : Faculté Universitaire St Louis, 310 p.

¹⁶ J.WAJCMANN, 2008. « Life in the fast lane ? Toward a sociology of technology and time », *The British Journal of Sociology*, vol.59-1, p.59-77.

¹⁷ N. GANE, 2006. « Speed up or Slow down ? Social theory in the Information Age », *Information, Communication and Society*, vol.9, p.20-38.

¹⁸ S. LASH, 2002. *Critique of Information*, Sage, 234 p.

l'accélération (ou « *speed up* »). Cette compression de l'espace et du temps serait même renforcée par l'utilisation des technologies digitales qui véhiculent l'information. Aussi le rythme de la vie (ou « *pace of life* ») devrait nécessairement s'adapter à cet état de fait en s'accélération. A l'inverse des auteurs comme P. Virilio¹⁹ (1997) appellent à un ralentissement (ou « *slow down* »). Le phénomène d'accélération ou compression spatiotemporelle ne serait pas propre au 21^e siècle. Il jalonne toute l'histoire de la modernité depuis le 19^e siècle. Le problème pour P. Virilio résiderait dans la limite des capacités biologiques des individus à absorber une telle accélération et la multiplication des flux d'informations qui va avec. Si le débat n'est pas tranché, c'est justement parce qu'il est relativisé par la question de l'accélération effective du rythme quotidien de vie. Le vécu de cette accélération reste individuel (J. Wajcman, *ibid.*, p.64). Il peut ainsi se traduire par la mise en place de routines. Face au changement permanent engendré par cette accélération, les routines quotidiennes sont le signe, l'expression d'une volonté de sécurité ontologique, « *d'être au monde* » (A. Giddens²⁰, 1991, p.46). Ainsi, bien que l'individualisation du rapport au temps soit le signe d'une moindre pré structuration sociale, les routines et donc en filigrane cette pré structuration demeurent. Elles évoluent, changent de nature. Ainsi, le processus d'individualisation s'accompagnerait de l'émergence de nouvelles formes de routines liées à la synchronisation des emplois du temps plus qu'à la simple organisation d'une journée dans sa globalité (F. de Coninck et C. Guillot²¹, 2007). Outre leur pérennité, l'émergence de telles routines pointe l'importance que conservent les relations interpersonnelles dans l'organisation d'une journée. La synchronisation est effectuée avec autrui, elle mobilise donc le lien social. Elle le mobilise tant dans sa dimension horizontale (par des communications téléphoniques avec des personnes de son réseau social par exemple) que dans sa dimension verticale (via la hiérarchie des personnes ressources pour aller chercher ses enfants : le conjoint, les grands-parents, les voisins, etc. Plus on descend dans ce classement, moins il est acceptable que les personnes soient dérangées). Si on peut effectivement déceler du régulier dans ce qui relève de l'improvisation, les comportements routiniers plus traditionnels n'en demeurent pas moins toujours présents (H. Delahaye²², 2008). Des individus font toujours preuve de routines qui structurent fortement leur vie quotidienne. L'omniprésence

¹⁹ P. VIRILIO, 1997. *Open Sky*, Verso, 152 p.

²⁰ A. GIDDENS, 1991. *Modernity and Self-Identity*, Cambridge Polity Press, 256 p.

²¹ F. DE CONINCK, C. GUILLOT, 2007. « L'individualisation du rapport au temps, marqueur d'une évolution sociale », *Revue Interrogations*, n° 5, 21 p. <http://www.revue-interrogations.org/article.php?article=106> (consulté le 21 janvier 2009).

²² H. DELAHAYE, 2008. « Le bureau de poste : prisme de l'organisation spatio-temporelle des individus », p155-168, in F. DE CONINCK, J.-F. DEROUBAIX (dir.), *Ville éphémère, ville durable : nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, L'œil d'Or, 284 p.

et la généralisation du modèle de l'absence totale de routines ou « l'ouverture aux opportunités » caractéristiques des populations les plus jeunes (Bolte²³, 2000) sont donc encore loin.

Derrière ce débat sur la persistance ou non des routines du quotidien, c'est la réalité même du lien social qui est à mettre en exergue. En effet, les routines témoignent de la force du lien, qu'il soit structuré par la société ou par l'individu lui-même, de sa capacité de résistance²⁴. Observer le quotidien en tant que lieu de routines permet de témoigner à la fois de la survivance du lien social, mais aussi de ses formes, de leur degré de rigidité isolément et les unes par rapport aux autres. Après le quotidien n'est pas pour autant une routine en soi, « *une somme des insignifiances* » pour paraphraser H. Lefebvre²⁵ (1968, p.56) ou ne se limite pas à sa conception usuelle c'est-à-dire « *répétition, banalité, train-train* »²⁶. Il est au moins nécessaire de garder à l'esprit que le quotidien est le lieu d'expression privilégié de routines, qui renseignent sur le lien social par leur présence aussi bien que par leur absence.

Qu'il soit routine, rythme ou temporalité, le quotidien s'avère une unité commode pour étudier le lien social. Son adaptation à la modernité et à ses caractéristiques, ses atouts empiriques et méthodologiques, les larges possibilités d'observation du lien social qu'il permet font du quotidien une unité d'analyse morphologique privilégiée. Pourtant, même si plébiscité, le quotidien reste peu utilisé par les théoriciens du lien social. Voir en quoi permettra de mettre en évidence un ensemble de précautions.

²³ Cité par M. FLAMM, *ibid.*, p.74.

²⁴ Cette propriété de résistance à la modernité ou à son dépassement réside justement dans le quotidien comme le rappelle A. PASIN (2002). Ce dernier oppose les lectures du quotidien et de la quotidienneté faites par H. Lefebvre et M. Maffesoli. En présentant cet auteur, il souligne les similitudes d'approches entre M. de Certeau et M. Maffesoli : « *Dans les deux cas, la vie quotidienne est pensée comme une affirmation, comme une réappropriation de l'existence. Pour De Certeau, dans la quotidienneté, une forme sociale souterraine et subversive est exprimée et sert de résistance face à la coercition du pouvoir. [...] Le fil conducteur de la conception de De Certeau est analogue à celui de Maffesoli : la modernité impose une logique uniformisatrice qui trouve une résistance dans le quotidien.* » (p.8). Ainsi, le quotidien témoignerait toujours de la capacité de résistance à l'évolution sociologique. Aussi l'accélération et la disparition des routines propres à l'hypermodernité trouveraient une opposition dans le quotidien : la persistance de routines. On pourrait même élargir le raisonnement au lien social qui survivrait au quotidien malgré sa disparition programmée à une échelle plus macrosociale. A. PASIN, 2002. « La quotidienneté comme objet : Henri Lefebvre et Michel Maffesoli. Deux lectures opposées », *Sociétés*, n°78, p.5-16.

²⁵ H. LEFEBVRE, 1968. *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Gallimard, 383 p.

²⁶ Cité par C. JAVEAU (2006, p.229). C. JAVEAU, 2006. « Routines quotidiennes et moments fatidiques », *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, n° 121, p.227-238.

B. La vie quotidienne : un cadre d'analyse du lien social encore peu exploité

Comme le rappelle P. Bouvier²⁷ (2005, p.271), « *comprendre le lien quotidien et local malgré le discours et les analyses mondialistes se révèle nécessaire pour appréhender les diverses options qui se présentent à l'individu face aux mutations contemporaines* ». Ici, l'auteur oppose un niveau d'analyse macrosocial du lien à un niveau plus microsociale. Le discours mondialiste évoqué renvoie directement à la perspective macrosociale. Cette dernière peut également être vue via les écrits canoniques d'auteurs comme E. Durkheim. Le lien social examiné à travers la notion de solidarité (organique ou mécanique) relève d'une posture holiste. A cette posture est opposée celle de l'individualisme méthodologique. Cette posture est quant à elle le tenant d'une position plus microsociologique à l'image des analyses de M. Weber. Aujourd'hui et en vertu de la prépondérance de la dimension horizontale du lien par rapport à sa dimension verticale, une telle posture serait préférable. Le regard à porter sur le lien devrait être plus microscopique.

En privilégiant une approche microscopique, analyser le lien social devrait donc se faire sur un plan local et à l'échelle du quotidien, au plus près de l'individu. Pour le dire autrement, le lien social reste attaché à la notion de proximité, fût-elle spatiale et/ou temporelle. Dans la continuité de cette posture méthodologique, P. Bouvier montre que le lien se révèle à travers des collectifs inscrits dans une logique de proximité spatiale couplée avec un ancrage concret dans le temps. Différents collectifs sont mentionnés et se voient attribuer le rôle de vecteur de lien social. Ainsi, les associations, dans lesquelles les Français s'investissent de plus en plus²⁸, remplaceraient les cadres de l'Etat Nation et de l'Eglise (P. Bouvier, p.304)²⁹. En se focalisant sur des collectifs spécifiquement délimités dans leur portée spatiale et temporelle que sont les repas de quartier ou les « squarts »³⁰, P. Bouvier illustre deux des travers propres aux études qui aspirent s'intéresser de façon explicite au lien social : elles se focalisent sur leur dimension locale et elles prennent peu en

²⁷ P. BOUVIER, 2005. *Le lien social*, Folio Essai, 397 p.

²⁸ En 2006, selon les statistiques sur les ressources et les conditions de vie (INSEE), 34 % des individus de 16 ans et plus interrogés sont adhérents d'une association. L'enquête « Vie Associative » (INSEE, 2002) souligne quant à elle que 45% des 15 ans et plus interrogés font partie d'une association. Parmi eux, seuls 19 % se déclarent simples cotisants, c'est-à-dire avec une participation faible voir nulle.

²⁹ Mais d'autres analyses sont à envisager telles que celles des auteurs de l'Ecole de Chicago qui ont eux aussi adopté la ville ou les quartiers comme unités spatiales d'analyse :

- R.D. MC KENZIE, 1921. « Le voisinage. Une étude sur la vie locale à Colombus, Ohio », p.213-254, in Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, 2004 (4^e éd.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Flammarion, 378 p.
- R.E. PARK, 1929. « La ville comme laboratoire social », p.167-183 dans Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, *ibid.*

³⁰ Contraction du mot Squat et Art. En d'autres termes, les squarts sont des squats occupés par des artistes et non par les populations déviantes traditionnelles que seraient les clochards ou les toxicomanes pour reprendre les termes de H.S. BECKER.

compte l'aspect quotidien de la question. En faisant cela, elles laissent de côté l'individu au sein duquel le lien social est étudié. Certes ces études prennent en compte un ensemble d'individus et les relations qu'ils entretiennent entre eux. Toutefois, chaque individu est considéré uniquement par rapport à ces relations spécifiques, liées au quartier. Ses autres liens, plus distants géographiquement, ne sont pas pris en compte, car ce n'est pas l'objet de telles études. Dans le cas présent, le but est plutôt de voir comment les liens s'agencent au niveau même des individus et il nous faut pour cela avoir un panorama large des liens qu'ils entretiennent effectivement. Pour mettre l'individu au centre des considérations et mener une étude des configurations individuelles du lien social, il convient de ne pas adopter un prisme localiste mais plutôt d'envisager le lien social à l'échelle du quotidien.

- Les études empiriques du lien social se focalisent sur le « local » plus que sur l'individu et l'ensemble de ses liens sociaux.

En se focalisant sur le local à l'image des études relatives aux quartiers³¹, l'analyse des liens à l'œuvre se révèle incomplète à l'échelle de l'individu lui-même. Il est de plus en plus impossible de dresser un panorama exhaustif des liens des individus à la seule échelle d'une proximité géographique. Via les postulats d'un élargissement des références spatiales des individus ainsi que l'accroissement de leurs mobilités (et donc l'éloignement croissant des lieux qui sont les leurs), se contenter d'examiner le lien à travers ses seules manifestations locales revient à les substantialiser par leur lieu supposé de réalisation. Cette pratique conduit à la mobilisation « *d'un procédé épistémologiquement discutable* » dont P. Genestier³² (2006, p.33) pose la question de sa légitimité et de pérennité.

Ancrer le lien dans une proximité spatiale repose sur un présupposé assez fort : la communauté de territoire garantirait l'établissement de relations entre les individus qui en font partie. Par ailleurs, cette communauté suffirait à déterminer un lien plus vertical, d'appartenance à une même communauté et donc l'observation de règles ou de normes communes. Or, dans la perspective actuelle, le territoire n'est pas forcément censé faire lien. Se situer dans un même espace n'est pas

³¹ Cf. notamment les études menées par les sociologues urbains de l'École de Chicago. Plus récemment J.-Y. AUTHIER, 2001 et 2007 (références exactes ci-après), et S. VERMEERSH, 2006 (cf. ci-dessous).

J.-Y. AUTHIER (dir.), 2001. *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Anthropos, 214 p.

J.-Y. AUTHIER, 2007. « Les "quartiers" qui font l'actualité », *Espaces et Sociétés*, n° 128-129, p.239-249.

³² P. GENESTIER, 2006. « L'expression "Lien social" : un syntagme omniprésent révélateur d'une évolution paradigmatique », *Espaces et Sociétés*, n° 126, p.19-34.

en soi constitutif de sociabilité. Comme le rappelle S. Vermeersch³³ (2006, p.55), « *Il ne suffit pas d'avoir des voisins pour "voisiner" [...] et la communauté de résidence n'est pas garante de l'établissement de liens sociaux* ». Ce constat est valable pour le versant interpersonnel du lien comme dans sa part préstructurée. Si S. Vermeersch se focalise sur le lieu d'habitation, le raisonnement est à étendre à l'ensemble des lieux qui abritent des liens sociaux : lieux de travail, lieux de loisirs, etc.

Raisonnement exclusivement d'un point de vue spatial revient à ne pas prendre en compte les autres liens pouvant se manifester en dehors de ce périmètre étroitement déterminé. Un examen exhaustif des formes du lien nécessite *a priori* un décloisonnement spatial et la prise en compte de toutes les échelles éventuelles de manifestation des liens de l'individu. Le passage de l'un à l'autre de ces lieux, qui n'ont pas forcément des localisations proches, suppose alors l'exercice de mobilités qui reflètent ou traduisent les formes du lien se manifestant pour l'individu. Ainsi, borner le périmètre spatial d'observation des formes du lien social expose au risque d'en manquer ou de passer à côté d'un pan entier de ces dernières. Au final, les liens sociaux se révéleront peut-être locaux. Mais délimiter leur étendue géographique en amont biaise la possibilité en empêchant la prise en compte de liens « extérieurs ».

Le procédé est d'autant plus biaisé qu'il se focalise sur la concrétisation matérielle de ces liens, c'est-à-dire le face-à-face. Il omet ainsi une partie grandissante des modes d'expression du lien, à savoir ses manifestations virtuelles ou immatérielles. Le téléphone (fixe ou portable), Internet sont des instruments qui permettent aujourd'hui de délocaliser, au moins en théorie, l'exercice des liens interpersonnels. Là encore, limiter l'étude à la seule échelle locale conduirait à passer à côté de la dimension non spatiale des liens.

Au final, étudier le lien social et ses configurations individuelles suppose de ne pas enfermer l'analyse *a priori* dans une unité spatiale prédéfinie. Au contraire, il est préférable que l'espace ne soit pas borné et que l'ensemble de ces échelles éventuelles soit pris en compte. La multiplicité potentielle des espaces accessibles par l'individu via des mobilités de plus en plus importantes et la nécessité de les appréhender sont des arguments en faveur de l'étude du lien de façon globale. Pour ce faire, le quotidien apparaît largement indiqué (cf. ante). Il l'est d'autant plus qu'il ne borne pas la manifestation des liens sociaux en vertu de leur localisation spatiale. De fait, les études qui analysent le lien social tendent surtout à se focaliser sur une dimension ponctuelle plus que réellement quotidienne. Or, adopter le point de vue individuel comme objet d'analyse

³³ S. VERMEERSH, 2006. « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *Espaces et Sociétés*, n° 126, p.53-68.

suppose justement de s'intéresser au quotidien plus qu'à l'événementiel pour saisir les agencements des liens sociaux qui se jouent au niveau de l'individu lui-même.

- **Les études empiriques s'intéressent plus au ponctuel qu'au quotidien des individus.**

Les différentes études mentionnées par P. Bouvier (2005, p. 304 et suivantes) se veulent ancrées dans la vie quotidienne des individus. Pourtant, elles le sont de façon épisodique. L'étude de l'organisation et du déroulement d'un repas de quartier relève plus du ponctuel que du quotidien. Cet événement peut avoir lieu périodiquement, mais il ne se manifeste pas directement dans la vie de tous les jours. Son empreinte sera peut-être plus indirecte à travers les liens qu'il aura réussi à créer ou à renforcer. Dans le même ordre d'idée, les squarts sont des structures plus durables même si elles restent temporaires. Mais la vie quotidienne de ses squarts est peu décrite en elle-même. Sont surtout évoquées l'entrée dans le squat, la mise en place d'expositions d'art contemporain, la nature des relations avec le voisinage immédiat et l'éventuelle fin de ces lieux d'expression artistiques. Au final, les seuls événements analysés sont les plus importants de la vie du collectif ou alors l'expression temporelle des liens les plus représentatifs de leur démarche (à l'image d'une entente plus ou moins cordiale avec le voisinage ou les pouvoirs publics locaux).

L'étude du lien reste focalisée sur des moments fatidiques au sens d'A. Giddens³⁴ (1991, p.112), que ce soit l'objet d'étude même (pour les repas de quartier) ou les éléments clés d'analyse de ce dernier (pour les squarts et les associations de quartier). Toutes ses manifestations sont présentées comme « *la preuve d'un sentiment ou d'une volonté d'exister ensemble* » (P. Bouvier, *ibid.*, p. 329), mais il n'est rien ou peu dit sur la façon dont cet « *exister ensemble* » se traduit. Temporellement, du moins, une logique de l'événement s'avère dominante, proche de l'éphémère. Pour le dire autrement, le quotidien est abordé, mais de façon ponctuelle : l'intégralité et la globalité qu'il autorise (cf. ante) sont laissées de côté. L'exercice du lien et ses formes n'est pas figé au cours d'une journée, d'une semaine, d'un mois ou même d'années. Chacune de ses composantes est influencée par les autres selon la durée accordée, directement ou non, à chacune. Là encore, la prise en compte exhaustive du lien et de ses formes suppose de ne pas réduire leur observation à de seuls événements ponctuels et surtout isolés.

³⁴ Moments où « *les individus sont appelés à prendre des décisions dont les conséquences sont particulièrement lourdes pour leur vie future* » (A. GIDDENS, 1991. *Modernity and Self Identity*, Stanford University Press, 264 p.) cité par C. JAVEAU, *ibid.*

Si l'échelle spatiale de l'étude du lien n'est pas bornée *a priori*, le choix du cadrage du quotidien s'avère plus précis. Le quotidien est une notion dont la portée autant temporelle que spatiale. Mais les études qui étudient le lien social se concentrent sur des liens particuliers, spécifiques, localisés et à un instant donné. Elles adoptent des regards plus ponctuels ou événementiels, ayant une portée quotidienne *a priori* plus dispersée et moins globale. Aussi la façon dont ces études étudient le lien social n'est pas adaptée à l'objectif d'analyser les configurations individuelles du lien social à travers les comportements de mobilités. L'idée est d'avoir une vision plus globale du lien social et de ses composants, de ne pas se limiter à un espace ou à un temps donné.

Pour conclure, si le quotidien est une unité d'analyse du lien social peu utilisée, sa portée explicative demeure de première importance dans le cadre de ce travail de thèse. La polysémie induite par ce terme renvoie à des éléments complémentaires pour appréhender le lien, les façons dont il se configure pour chaque individu. Le quotidien comme expression d'un rythme permet de définir le cadre empirique de base, la journée. Son utilisation est possible, car elle intègre les deux autres acceptions possibles présentées : celle de temporalité et celle de routine. Le quotidien comme routine impose de faire la différence entre ce qui est routinier et ce qui ne l'est pas dans les modes d'expression du lien social. Ce faisant, la force du lien est ainsi mesurée. La force ne se mesure pas à l'aune de la fréquence ou de la récurrence, mais plus à travers sa dimension intériorisée, évidente pour l'individu, pour la sécurité ontologique que le lien social procure en s'exprimant de façon routinière. Enfin et principalement, le quotidien est vu comme une temporalité. Par l'imbrication des contextes qu'elle permet, la temporalité quotidienne ou quotidienneté renvoie à la prise en compte globale du lien social. Ces manifestations, ses modes d'expressions sont imbriqués les uns par rapport aux autres, mais aussi dans une pluralité de contextes temporels plus ou moins larges que le simple quotidien. La quotidienneté (ou traduction en temporalité du quotidien) permet donc d'appréhender la morphologie du lien social en tant qu'agencement et positionnement de différentes sphères, qui regroupent elles-mêmes une variété de liens possibles.

Le quotidien est donc le premier cadre d'analyse ici défini. La circonscription du lien social et des liens sociaux singuliers qui le composent s'avère à présent nécessaire. Pour étudier la morphologie du lien social, la figure de la sphère apparaît particulièrement utile. Elle rassemble des liens de même nature tout en permettant de les positionner par rapport à d'autres liens. Compte tenu de la diversité des sphères identifiables, il convient là encore de préciser quelles sont les sphères sur

lesquelles notre thèse se focalisera et voir en quoi elles permettent de dresser des morphologies possibles du lien social.

II. Le choix d'un cadre heuristique d'analyse du lien social et de ses formes au quotidien : sphère privée et sphère professionnelle

Cibler le lien social a supposé de déterminer le cadre temporel du quotidien (spatial dans une moindre mesure). Mais ce cadrage n'est pas suffisant en soi pour appréhender le lien social au niveau des individus. Ce dernier reste multiple par nature et est donc difficile à repérer *a priori* dans son exhaustivité. Pour ce faire, la notion de sphère a déjà été soulignée comme particulièrement adéquate pour rendre compte des liens sociaux qu'elle incorpore et de son positionnement relatif par rapport à d'autres sphères (cf. chapitres précédents). Mais compte tenu du cadre du quotidien, plusieurs questions se posent. Quelles sont les sphères du quotidien ? Comment rendent-elles compte des liens sociaux ? Comment ces sphères dessinent-elles par leur positionnement respectif des formes du lien social ?

A. Les sphères d'activités quotidiennes comme supports de liens sociaux : définition et intérêt heuristique des sphères privée et professionnelle

Lorsque les liens sociaux sont évoqués dans les travaux sociologiques, la première notion de sphère qui vient à l'esprit est celle rattachée à la sociabilité. Par sphère de sociabilité est désigné l'ensemble des liens sociaux de même nature qu'entretient un individu. Ce dernier peut donc appartenir à plusieurs sphères de sociabilité qui se recoupent plus ou moins. Dresser le portrait de ces sphères revient alors à représenter le réseau complet d'un individu. Base d'analyse des réseaux sociaux, une telle cartographie limite l'acceptation de sphère à la seule prise en compte des relations interpersonnelles d'un individu et à leurs manifestations concrètes. Pour être pris en compte, chaque lien social doit se réaliser en face-à-face ou en téléprésence dans un intervalle de temps donné comme le jour ou la semaine. Ce faisant, des modalités d'expression plus différées des liens sociaux sont mises de côté : courriers électroniques, SMS, messages vocaux, etc.

Pour continuer, les liens sociaux ne s'expriment pas forcément par une communication. C'est justement l'intérêt de leur composante verticale, plus normative ou structurée. Les activités réalisées par les individus, dont les communications ne sont qu'un cas parmi d'autres, sont en mesure de rendre indirectement compte des liens sociaux dans lesquels l'individu s'insère. A première vue, faire des courses n'est pas une activité qui relève de l'exercice du lien social. Pourtant, elle exprime de façon indirecte l'obligation sociale de nourrir ses enfants et donc

d'exercer le lien filial. En cela, prendre en compte les activités réalisées par un individu au quotidien permet de restituer un reflet plus exhaustif des liens sociaux qui se jouent au niveau de l'individu, dans leur verticalité comme dans leur horizontalité.

Dans ce cadre, plutôt que de s'intéresser à des sphères de sociabilité à proprement parler, nous nous intéresserons à des sphères d'activités, les activités des individus rendant elles-mêmes compte de liens sociaux. L'activité restitue le lien social dans toutes ses dimensions, mais aussi dans toute sa diversité en étant flexible. A un lien peuvent correspondre plusieurs activités. Illustrons cette propriété avec l'exemple du lien filial : aller chercher son enfant à l'école, lui préparer à manger, aller lui rendre visite s'il n'habite plus au domicile est un ensemble non exhaustif d'activités. De plus, ces dernières ne nécessitent pas nécessairement la manifestation concrète et simultanée de ce lien à l'image de la préparation des repas. En outre, l'inverse de ce qui précède (un lien = plusieurs activités) est également vrai : à une activité peuvent correspondre plusieurs liens. Aller voir ses grands-parents témoigne à la fois du lien générationnel que l'individu entretient avec ces personnes, mais également d'un lien familial plus global à travers l'exercice d'une solidarité familiale, la manifestation d'une obligation morale et sociale d'assistance et d'attention à porter à ses aïeux. D'autres activités peuvent même manifester l'exercice simultané de liens plus différents encore. Se rendre à son travail témoigne de l'obligation salariale d'aller sur son lieu de travail, mais cette activité est aussi le lieu d'exercice de liens privés à travers les discussions réalisés avec le conjoint ou des amis dès lors qu'ils utilisent le même mode sur tout ou partie du même trajet. Cet exemple n'est pas anodin puisqu'il illustre une autre propriété des activités qui facilite ce cumul des liens : les activités ne s'opposent pas nécessairement, elles peuvent se superposer. Dès lors, il en va de même pour les liens auxquels elles renvoient.

En s'intéressant plus précisément au lien social à travers les activités des individus, la vie quotidienne apparaît traditionnellement découpée en trois parties : le travail, la famille et les loisirs. Ces trois versants du quotidien correspondraient à des espaces, des temps et des activités distincts. Le travail serait la partie obligatoire et rémunérée d'une journée ayant lieu au sein d'un ou plusieurs lieux de travail identifiés. La famille attachée au domicile correspondrait à des activités également obligatoires, mais non rémunérées financièrement. Enfin, les loisirs renvoient aux temps et aux activités dites libres, c'est-à-dire non contraints pour l'individu. Utilisée par plusieurs auteurs (J. Dumazedier³⁵, 1974, p.25 ; Ch. Lalive d'Épinay³⁶, 1982, p.18-19), cette

³⁵ J. DUMAZEDIER, 1974. *Sociologie empirique du loisir : critique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Seuil, 269 p.

distinction est bâtie sur une partition des activités selon leur degré perçu de contrainte et selon qu'elles relèvent ou non du travail. D'autres partitions sont évidemment possibles à l'image de celle envisagée par M.-A. Barrère-Maurisson et ali.³⁷ (2001, p.3). Cette dernière évoque trois pôles de la vie quotidienne : le travail rémunéré, le travail non rémunéré et le hors travail (cf. tableau n° 3-1 ci-dessous).

Tableau n° 3-1 : Typologie des activités de la vie quotidienne

D'après M.-A Barrère Maurisson et ali. (2001)

Six temps de la vie	Activités	Trois pôles
Temps professionnel	Travail professionnel, formation, recherche d'emploi, temps de transport	Travail rémunéré
Temps domestique	Courses, préparation des repas, linge, bricolage, jardinage	Travail non rémunéré
Temps parental	Domestique : soins et repas Scolaire : devoirs Taxi : trajets école et activités Sociabilité : jeux, sorties, conversations	Travail non rémunéré Travail non rémunéré Travail non rémunéré Hors-travail
Temps personnel	Vie sociale, sorties, activités bénévoles, associatives, lecture, musique, TV, repos	Hors-travail
Temps conjugal	Identifié dans l'enquête mais non encore mesuré	Hors-travail
Temps physiologique	Sommeil, toilette, repas	Hors-travail

Source : A.Ollier-Malaterre³⁸ (2007, p. 46)

A chaque pôle de la vie quotidienne correspond un ensemble d'activités. Ces activités peuvent témoigner de différents liens sociaux : travail, famille, amitié, etc. Ce découpage présente l'avantage, selon l'auteur, de dépasser des découpages plus binaires (travail/hors travail ; temps contraint/temps choisi) en les combinant. Mais il présente l'inconvénient de passer sous silence le temps libre, le temps clairement alloué aux loisirs uniquement réduit à un temps personnel. Cette

³⁶ Ch. LALIVE d'EPINAY, M. BASSAND, E. CHRISTE, D. GROS, 1982. *Temps libre – Culture de masse, cultures de classes aujourd'hui*, Favre, 286 p.

³⁷ M.-A. BARRERE-MAURISSON, S. RIVIER, C. MINNI, 2001. « Le partage des temps pour les hommes et les femmes : ou comment conjuguer travail rémunéré, non rémunéré et non travail », *Premières informations et premières synthèses*, DARES, n°11-1, 8 p.

³⁸ A. OLLIER-MALATERRE, 2007. *Gérer le hors-travail ? Pertinence et efficacité des pratiques d'harmonisation travail - hors-travail aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en France*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, CNAM, 653 p.

critique opérée par L. Le Douarin³⁹ (2005) suggère implicitement l'introduction d'un quatrième temps ou d'une quatrième sphère. Pour V. Kaufmann (2001), l'ensemble des distinctions précédentes passe justement à côté de la répartition réelle des activités du quotidien. En classant les activités selon leur rémunération et selon leur caractère obligatoire (cf. tableau n° 3-2 ci-dessous), cette répartition ne serait pas « *un triptyque, mais un quadriptyque de la vie quotidienne* » (p.29-30).

Tableau n° 3-2 : Typologie des activités de la vie quotidienne

D'après V. Kaufmann (2001)

	Activité rémunérée	Activité non rémunérée
Temps contraint	Sphère professionnelle	Sphère domestique
Temps « libre »	Sphère de l'engagement	Sphère du temps libre

Ici, la répartition opérée s'articule autour de deux axes. Le premier distingue un temps contraint d'un temps officiellement plus libre (d'où l'usage des guillemets). Le second axe oppose les activités selon qu'elles sont rémunérées ou non. Précisons que l'auteur entend le terme rémunération au sens large, c'est-à-dire tant matérielle ou symbolique. Ainsi, la sphère de l'engagement est fortement rémunérée sur un plan symbolique alors qu'elle n'entraîne généralement pas de gratification matérielle. A l'inverse, les sphères domestiques ou du temps libre n'engendrent aucune rémunération même symbolique. C'est sur ce point que la typologie effectuée peut être discutée. Ces activités sont en mesure de fournir une rémunération symbolique par une reconnaissance sociale différente de l'engagement, mais néanmoins présente. Jouer son rôle de mère pour une femme ou de père pour un homme, s'occuper de ses enfants est en soi gratifiant. Les activités supportées n'apparaissent pas en tant que telles au premier abord, mais restent en soi source d'épanouissement et donc d'une « rémunération ». Malgré tout, cette typologie a l'avantage de partager les activités quotidiennes en sphères dûment nommées comme telles. Chacune à leur manière, ces sphères renvoient à des liens sociaux spécifiques qui permettent de dresser un portrait relativement exhaustif de ces derniers à l'échelle d'un individu et du quotidien.

³⁹ L. LE DOUARIN, 2005. *L'usage des TIC dans l'articulation du privé et du professionnel. Etat de l'art des études et de recherches*, Rapport FT R&D, 97 p.

Par **sphère professionnelle** est entendu « *l'ensemble des activités financièrement rémunérées et des activités annexes déployées dans le cadre du travail* » (p.31). En cela, le travail ou sphère professionnelle est le lieu d'expression de liens spécifiques. Collègues, supérieurs hiérarchiques, clients, fournisseurs sont autant de personnes avec lesquelles l'individu peut avoir l'occasion d'entretenir des relations interpersonnelles dans le cadre de son travail. De plus, l'ensemble de ces relations est borné par des cadres spécifiques propres au métier, à la profession, à l'entreprise, sa culture, etc. Ces cadres se traduisent par des normes, par des valeurs, par des pratiques singulières comme le respect de consignes de sécurité ou le suivi d'une charte qualité. Ainsi, la sphère professionnelle est le lieu de nombreux liens sociaux potentiels aux caractéristiques diverses et aux dimensions variables. Selon la catégorie professionnelle, mais également le contenu du travail de tel ou tel individu, ces liens peuvent fortement varier tant en quantité qu'en qualité, ce que traduisent les activités qui prennent place ici.

La **sphère domestique** « *renvoie à la cellule familiale* » (p.32). Elle se traduit par des activités diverses et variées (préparation des repas, ménage, discussion entre membres du ménage, etc.) qui ont lieu au sein du foyer et de la famille proche. Elle est le lieu d'un type de liens plus particuliers, à savoir les liens familiaux. Le rang des liens familiaux qui s'expriment au quotidien est potentiellement large. Y figurent les liens conjugaux, parentaux (avec ses enfants ou ses parents), fraternels, mais aussi familiaux dans leur acception la plus large (cousins, oncles, tantes, etc.). Ce sont surtout les premiers types de liens qu'il est plus évident d'observer au quotidien au sein du foyer, car les autres s'y manifestent moins, sont moins présents. Toutefois, ils sont en mesure de se matérialiser, notamment par des activités de communication à distance (échanges téléphoniques, courriers électroniques, etc.)

La **sphère de l'engagement** « *est constituée de l'ensemble des activités citoyennes* » (p.31). Bénévolat dans une association, engagement politique ou syndical sont autant d'activités qui relèvent de cette sphère. Bien qu'elles ne soient pas obligatoires, elles ne sont pas associées à la sphère du temps libre en vertu de la disponibilité qu'elles demandent. Cette sphère apparaît comme le témoin de liens spécifiques, plus verticaux. La sphère de l'engagement témoigne en effet de l'attachement à des valeurs, à une appartenance à un collectif, etc. Que ce soit par altruisme ou quête de pouvoir, cette sphère n'en demeure pas moins le lieu de liens, de relations interpersonnelles.

Enfin, la **sphère du temps libre** (p.32-33) est associée à la réalisation d'activités en but d'un épanouissement de soi. Non obligées, ces activités peuvent être très diverses : loisirs sportifs,

culturels, récréatifs et visites à des amis. Des liens sociaux spécifiques apparaissent, à savoir les liens amicaux, liens libres par excellence, car électifs. Ces liens peuvent être supportés par des activités dites de sociabilité, mais également par d'autres activités de cette catégorie à travers leur partage ou réalisation en commun.

Du travail à la famille en passant par les amis ou toute autre relation interpersonnelle, les sphères d'activités du quotidien renseignent un ensemble *a priori* vaste de liens sociaux. De plus, ces sphères permettent de voir comment ces liens s'agencent les uns par rapport aux autres en leur sein puis entre sphères. Observer les sphères du quotidien est utile pour dresser les formes du lien social comme configuration de liens sociaux particuliers. Le portrait morphologique recherché dans le cadre de ce travail de thèse impose que deux sphères soient au moins présentes pour étudier leurs positions respectives. En l'occurrence, les deux sphères choisies sont la sphère professionnelle et la sphère privée. Si la première sphère conserve sa définition originelle, la seconde est la somme des trois autres sphères précédemment évoquées : engagement, domestique et temps libre. Cette réunion sous le vocable de sphère privée⁴⁰ se veut d'abord une simplification : il est plus facile de positionner deux sphères l'une par rapport à l'autre que quatre. En réunissant trois sphères en une seule, les liens apportés par chacune d'entre elles ne sont pas annulés. Sont juste gommées quelques différences interindividuelles. Suivant les caractéristiques d'un individu, ces sphères sont différemment présentes dans son quotidien.

Ainsi, la sphère de l'engagement tend de façon séculaire à être de moins en moins présente. Le taux de syndicalisation connaît en France une diminution régulière depuis le début de la seconde moitié du 20^e siècle : en 1949, 27 % de la population salariée était syndiquée contre moins de 10 % aujourd'hui (T. Amossé, M. T. Pignoni⁴¹, 2006). A l'inverse, la participation associative reste forte en nombre : 43 % des individus interrogés de plus de 15 ans dans le cadre de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCVM, 2005) font partie d'une association. Mais cette implication se traduit par un engagement horaire relativement minime. En effet, toujours d'après les données de l'EPCVM (Insee, 2005), parmi les individus de plus de 15 ans membres d'une association, seulement 19 % d'entre eux y ont des responsabilités actives, c'est-à-dire une participation supplémentaire à leurs seules pratiques sportives ou culturelles (les deux types majoritaires d'association). Pour la sphère du temps libre, cette dernière prend

⁴⁰ Le choix du terme privé fait référence plus généralement à la vie privée conçue à travers le concept de Privacy comme l'antagoniste de la vie au travail. D'autres auteurs comme A. Ollier-Malaterre parlent plus volontiers de hors-travail, acception qui convient également à notre approche si ce n'est qu'elle se focalise essentiellement sur des temps plus que sur des activités. D'autres vocables comme vie familiale, sphère personnelle sont là par contre rejetés du fait des restrictions qu'elles supposent (cf. A. Ollier-Malaterre, *ibid.*, p.70).

⁴¹ T. AMOSSE, M. T. PIGNONI, 2006. « La transformation du paysage syndical depuis 1945 », *Données sociales- La société française. Edition 2006*, INSEE, p.405-412.

tendancielle une place croissante par la diminution séculaire du temps de travail. Officiellement, le temps de travail est passé de 40 (en 1936) à 39 (en 1982) puis 35 heures/semaines en 1998. Ces mesures légales ont été accompagnées d'une diminution réelle de la durée annuelle moyenne du travail. D'après l'enquête Emploi du Temps⁴² (1999), cette durée est passée de 3232 heures en 1820 à 2016 heures en 1931 pour passer à 1645 heures en 1995 (soit une diminution de respectivement 37,6 % puis 18,4 % d'une période à l'autre). Il convient de nuancer ce temps libre supplémentaire par l'hétérogénéité croissante des formes et volumes horaires en vigueur sur le marché du travail. Néanmoins, ce sacre du « temps libre » est une des composantes majeures de l'évolution sociale du dernier siècle. D'une catégorie socioprofessionnelle à l'autre, ce temps libre ne laisse pas lieu aux mêmes activités et *a fortiori* à l'entretien des mêmes liens. Les professions dites supérieures ont ainsi des loisirs plus tournés vers l'extérieur (sorties culturelles, sports) *a contrario* des catégories dites inférieures qui sont tournées vers l'intérieur de leur domicile (bricolage, jardinage). La différence entre sphère domestique et sphère du temps libre apparaît alors tenue. Toutefois en considérant ces différentes sphères dans leur globalité et ne les restreignant pas d'emblée à la sphère familiale, la sphère privée n'est pas uniquement le lieu de liens familiaux, mais également celui de liens plus amicaux, associatifs, etc. Cette conception du privé est assez éloignée de ce qu'il peut ressortir des écrits sur les sphères privée et professionnelle. De fait, ces écrits se consacrent essentiellement à l'arbitrage entre famille et travail de façon explicite (S. Desrochers et L. Sargent⁴³, 2003 ; D. G. Tremblay⁴⁴, 2004 ; L. Le Douarin, *ibid.*, p. 33-42). A travers le noyau familial (parents et enfants) éventuellement présent au domicile, il est évident que la famille demeure une part importante de la vie privée (C. Rousseau⁴⁵, 2001). Néanmoins, la sphère privée n'est pas réductible à la seule sphère familiale ou domestique.

Outre la réunion de trois sphères (sphères de l'engagement, domestique et du temps libre) en une seule (la sphère privée), le choix de la sphère professionnelle comme autre sphère mérite d'être explicité. Tous les individus n'ont pas des activités qui relèvent de cette sphère. Dès lors qu'un individu est considéré comme inactif, cette sphère n'existe pas. Cependant, il faut garder à l'esprit l'objectif de départ. L'hypothèse d'une multiplicité des liens sociaux et donc des sphères de plus en plus en conflit les unes avec les autres est inhérente à la modernité. En observant comment

⁴² Cité p.17 par M.H. MASSOT et ali., 2006. *Les mobilités liées au travail*, Rapport de contrat ADEME, 136 p.

⁴³ S. DESROCHERS, L. SARGENT, 2003. *Boundary/border theory and work-family integration, A Sloan Work and Family Encyclopedia Entry*, Boston College. http://wfnetwork.bc.edu/encyclopedia_template.php?id=220.

⁴⁴ D.-G. TREMBLAY, 2004. *Conciliation Emploi-Famille et temps sociaux*, Octarès, 355 p

⁴⁵ C. ROUSSEAU, 2004. « Organisation temporelle du travail et articulation vie professionnelle / vie privée », p.1107-1117 in A. BATTISTELLI, M. DEJOLO, F. FRACCARDI (dir.), *La qualité de vie au travail dans les années 2000*, Actes du 13e congrès de psychologie du travail et des organisations, Bologne, CD-Rom Clueb

deux sphères prédéterminées (la sphère professionnelle et la sphère privée) se positionnent l'une par rapport à l'autre et sur quels modes, il est possible de vérifier jusqu'à quel point cette hypothèse s'avère vraie via la mise en exergue de configurations spécifiques de ces sphères et donc de formes du lien social. Ce travail se base sur une étude des positions réciproques de sphères différenciées. Ces deux sphères doivent nécessairement être présentes pour les individus interrogés. La nécessaire existence d'une sphère professionnelle explique le fait que seules des personnes actives occupées seront interrogées. Ces personnes sont insérées dans un cadre professionnel et disposent d'une sphère privée.

Une fois ces sphères définies et leur intérêt heuristique esquissé, il convient à présent d'insister plus particulièrement sur les formes que ces sphères sont capables de dessiner. L'examen là encore historique du positionnement de ces sphères fournit des éléments pour identifier des formes de leurs positionnements réciproques et donc du lien social.

B. Les types d'articulation entre privé et professionnel comme reflets des formes du lien social : de l'utilité de recourir à la topologie sociale

La façon dont s'articulent sphères privée et professionnelle rend compte d'un agencement spécifique des liens qu'elles incorporent. En examinant les articulations possibles de ces sphères, des formes du lien social apparaissent. Un balayage historique du positionnement réciproque entre vie privée et vie professionnelle permet de mieux appréhender ce rôle de reflet ou d'équivalent formel.

Avant l'avènement de la modernité, c'est-à-dire avant le 19^e siècle, sphère privée et sphère professionnelle ne forment qu'une seule et même entité. Pour le dire autrement, la vie quotidienne n'est pas scindée en deux, travail et vie privée sont totalement superposés. Les lieux où ils se réalisent sont identiques : le marchand vit au dessus de son échoppe, le paysan vit à la ferme et l'artisan à côté de son établi. Les temps sociaux retranscrivent cet état de fait car ils sont rythmés de façon collective, par les travaux des champs ou par l'église. La superposition des sphères du quotidien reflète un lien social dont la configuration ou forme est celle de la communauté. Il prend place au cœur d'un périmètre spatial et temporel délimité dont l'individu ne peut s'affranchir. L'image du village ou du quartier témoigne de cet enfermement. Ne pouvant s'éloigner, les sphères s'avèrent d'autant plus superposées que la distinction entre les deux est

mince. Les notions de temps libre ou de loisirs n'existent guère. Elles sont réservées aux élites dirigeantes. Les loisirs sont assimilés à de l'oisiveté et considérés comme inutiles. La sphère privée se limite à un versant domestique, voire à de l'engagement surtout religieux. Dès lors, en reprenant la distinction entre travail et hors travail opérée à la partie précédente, ce qui relève de la vie privée s'apparente fortement à du travail dans son contenu. Une telle superposition rend alors compte d'un agencement concentrique des cercles sociaux au sens de G. Simmel⁴⁶ (1908, p.420 et suivantes). Tous les éventuels cercles ou sphères dans lesquels est inséré un individu s'emboîtent les uns dans les autres, se recourent. Ainsi, à l'heure de la communauté, forme spécifique du lien social, sphère privée et sphère professionnelle étaient confondues, ne formaient qu'une seule et même sphère, étaient indissociables spatialement, temporellement et socialement.

Avec l'avènement progressif de la modernité, les deux sphères se sont vues agencées de façon différente. Le travail a changé de nature, car il est devenu de plus en plus industriel. Il n'est plus attaché à la terre et moins soumis aux aléas climatiques. Autrement dit, peu importe ou presque le temps et l'endroit, l'individu est à même d'avoir un travail en continu. Avec l'industrialisation vont par ailleurs se développer le salariat et les horaires de travail. Le salariat renforce la stabilité professionnelle. Les horaires bornent de façon temporelle la sphère qui s'y rattache, mais induisent aussi par complémentarité la reconnaissance d'une autre sphère à leur périphérie. En cela, la vie privée a d'ores et déjà acquis son autonomie ou existence propre en étant reconnue en tant que sphère distincte de celle du travail. La notion de vie privée s'est construite tout au long du 19^e et du 20^e siècles (P. Ariès⁴⁷, 1999) par la reconnaissance d'un droit à la Privacy. Si seules les classes bourgeoises en bénéficient dans un premier temps, ce droit va peu à peu se répandre jusqu'aux populations ouvrières (A. Prost⁴⁸, 1999). De plus, la sphère privée n'est plus exclusivement composée d'activités domestiques, mais aussi de temps libres ou loisirs. La généralisation des congés payés, la baisse séculaire du temps de travail hebdomadaire sont des avancées sociales qui rendent compte de « *l'idée qu'en dehors du travail, il puisse y avoir d'autres activités non seulement légitimes, mais valorisantes et susceptibles de définir positivement l'individu* » (A. Prost, 1999, p.31), idée résolument « *moderne* » et caractéristique du passage à la forme sociétaire du lien social. Cette forme repose sur une solidarité plus organique, fondée sur la division du travail. Plus interdépendants les uns des autres, les individus sont aussi plus autonomes grâce à l'Etat qui serait dorénavant le garant de la solidarité. La mise en place des assurances sociales contre le

⁴⁶ G. SIMMEL, 1908 (1999). « Le croisement des cercles sociaux », p.409-452, in *Sociologie. Etudes sur les formes de socialisation*, PUF, 756 p.

⁴⁷ P. ARIES, 1999. « Pour une histoire de la vie privée », p.7-22, in P.ARIES, G.DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, T. 3, Seuil, 635 p.

⁴⁸ A. PROST, 1999. « Le travail », p.19-51, in P. ARIES, G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, T.5, Seuil, 640 p.

chômage ou la vieillesse s'inscrit en droite ligne dans cette optique. Moins attaché à son village ou à sa famille, car sachant celle-ci immunisée contre les risques qui étaient avant pris en charge collectivement, c'est-à-dire par chacun, l'individu a gagné en autonomie et a pu diversifier les liens qui le rattachaient à la société (S. Paugam⁴⁹, 2008, p.32-49 et plus spécifiquement p.49). Cette multiplication des liens et des appartenances s'accompagne d'un accroissement des activités du quotidien et donc des sphères qui s'y rattachent. Cette multiplication aboutit à une configuration de plus en plus différenciée des cercles sociaux et des sphères du quotidien. Comme G. Simmel (ibid., p. 416) l'a montré, plus nombreux, les cercles sociaux sont de plus en plus disjoints, l'individu constituant leur seul trait d'union. Dans cette logique, il n'est pas étonnant de constater que vie privée et vie professionnelle sont de plus en plus conçues comme séparées au fur et à mesure de l'avènement de la société. Avec la société, « *le travail, le loisir, le séjour à la maison, en famille sont désormais des activités séparées par des cloisons étanches* » (P. Ariès, ibid., p.8). La distance grandissante entre lieu de travail et domicile, lieux emblématiques de chacune des sphères, constitue un premier témoignage de ce cloisonnement grandissant. L'importante rigidité des horaires de travail qui distinguent clairement ce qui recouvre du travail et ce qui n'en recouvre pas en témoigne également. Enfin, en étant opérante pour nombre de professions y compris non-salariées comme les artisans ou les commerçants, la séparation rigide entre privé et professionnel est devenue sociale, car prise en compte de façon réciproque dans les actions des individus. Dès lors, la position respective du privé et du professionnel sont des reflets de la forme société du lien social, basée sur des sphères de sociabilité et donc d'activités profondément différenciées.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Avec l'hypothèse de l'avènement d'une nouvelle modernité, le lien social aurait encore changé de forme. Du coup, sphère privée et sphère professionnelle refléteraient cet état de fait en prenant une configuration singulière. L'instabilité, la volatilité et la fluidité supposées des liens sociaux incitent à envisager l'hypothèse que sphère privée et sphère professionnelle se superposent à nouveau. Toutefois, ce recoupement n'a plus la même nature qu'à l'époque traditionnelle, car il ne résulte pas d'un cloisonnement spatio-temporel et social. Tout à l'inverse, ce mélange entre privé et professionnel résulterait d'une ouverture importante de l'espace accessible des possibles de chacun. Diversification des régimes horaires de travail, fin de la notion d'espace et de frontière via le progrès technique, exigence sociale de singularité sont autant de sources de recouvrements croissants des sphères privée et professionnelle. C'est en tout cas dans ce sens que plusieurs auteurs s'intéressent aujourd'hui à l'arbitrage entre travail et vie privée. Le mode de cet arbitrage est amené à varier : le terme conciliation explique l'idée d'un

⁴⁹ S. PAUGAM, 2008. *Le lien social*, PUF, 127 p.

conflit alors que celui d'articulation rend plutôt compte d'une coexistence pacifiée. Il en va de même pour la taille des sphères concernées. Une grande partie de la littérature s'intéresse principalement à l'arbitrage entre travail et famille, qui constitue, il est vrai, le pilier central de la sphère privée voir même de l'identité individuelle (F. Houseaux⁵⁰, 2003). Qu'elle soit subie ou choisie, cette superposition des sphères est à interroger. Est-elle la seule configuration envisageable entre privé et professionnel ?

Plusieurs éléments de réponses permettent d'ores et déjà de faire pencher la balance en faveur d'une réponse plutôt négative. Le recoupement croissant entre sphère privée et sphère professionnelle, qu'il soit vu positivement ou non, est hétérogène d'un individu à l'autre. En se limitant à la vie familiale au sein de la sphère privée, ce sont surtout les parents qui expriment des difficultés à arbitrer entre travail et famille. Cette conciliation est d'autant plus difficile quand les enfants sont jeunes (moins de 11 ans) et que les parents le sont également (moins de 25 ans). Les résultats issus de l'enquête « Histoire de vie – Construction des identités » (Insee, 2003) montrent des différences dans la conciliation d'après des variables plus liées à la sphère professionnelle. Travailleurs indépendants, catégories professionnelles dites supérieures et donc ceux dont les déplacements sont plus fréquents ont plus de mal que les autres, quand ils ont des enfants, à concilier travail et famille (D. Méda et ali.⁵¹, 2004). L'articulation entre privé et professionnel tend à se complexifier avec la situation conjugale et le type de famille : quand on a des enfants, vivre en couple et être célibataire n'ont pas les mêmes conséquences (E. Algava et ali.⁵², 2005, p.3-4). En l'occurrence, l'arbitrage est plus difficile pour les personnes des familles monoparentales dont les taux d'activité sont équivalents aux parents vivant en couple. Toutefois, par nécessité financière, ce sont plus souvent des emplois à temps complets nécessitant de recourir à l'utilisation de modes de garde complémentaires selon l'âge de l'enfant. Rares, les familles monoparentales avec enfants de moins de trois ans ont un taux d'activité plus faible que les familles biparentales. Cette difficulté à articuler les deux sphères se traduit souvent par leur empiètement respectif. Via une plus grande (même si relative) liberté dont chacun dispose et une individualisation des modes de communication, le privé tend à s'immiscer de plus en plus sur des espaces et des temps professionnels. L'inverse est également vrai. Travail à la maison (télétravail ou non), activités privées au bureau seraient de plus en plus nombreuses, mais là encore de façon

⁵⁰ F. HOUSEAUX, « La famille, pilier des identités », *INSEE Première*, n° 937, 4 p.

⁵¹ H. GARNER, D. MEDA, C. SENIK, 2004. « La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », *Premières Informations, Premières Synthèses*, DARES, n° 50.3.

⁵² E. ALGAVA, S. LE MINEZ, S. BRESSE, A. PLAT, 2005. « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Etudes et Résultats DREES*, n°389, 12 p.

variable d'un individu à l'autre. En se basant sur les données d'un panel Orange⁵³, A. Boboc et L. Dhaleine⁵⁴ (2008) montrent à travers une régression logistique que ceux qui feraient du privé au travail seraient surtout les hommes compris entre 31 et 40 ans, artisans ou cadres, ayant un ordinateur à la maison ou un téléphone fixe au travail. D'après l'enquête Chronopost, le profil serait relativement similaire à celui des personnes qui font déborder leur travail sur leur vie privée. Peu importe la façon, le mélange des genres serait de plus en plus à l'œuvre, mais de façon assez variable d'un individu à l'autre. En fait, cette articulation dépend de facteurs propres à la sphère privée (situation conjugale, présence d'enfants, âge des enfants, etc.) et à la sphère professionnelle (situation professionnelle, horaires, statut, etc.). De plus, en vertu d'un postulat constructiviste, les individus sont en mesure d'élaborer eux-mêmes la façon dont leurs sphères quotidiennes s'agencent l'une par rapport à l'autre, que ce soit par inclinaison personnelle ou par effet d'apprentissage. Nous serions alors face à des individus qui témoigneraient de modes d'organisation, et donc des formes du lien, différents. Cette diversité est à caractériser afin de rendre de compte de la ou des configurations du lien social qui lui sont sous-jacentes. La multiplicité des formes possibles ne peut être réduite aussi facilement. Pour observer ou au moins toucher du doigt cette diversité formelle, le principe de départ est que les liens sociaux et donc les sphères qu'ils dessinent n'ont pas les mêmes formes et que ces formes singulières confrontées les unes aux autres permettent de dessiner des formes du lien social.

Quelles formes peuvent revêtir la sphère privée et la sphère professionnelle ? En vertu de tout ce qui précède, chacune de ces sphères s'avère différente dans sa composition, mais aussi dans sa globalité. Elle peut dessiner autour d'elle des frontières qui lui sont très rigides et que l'autre sphère n'est pas à même de transcender. A l'inverse, une sphère est capable de s'immiscer partiellement ou totalement dans l'autre. Dans ce cas, les deux sphères sont plus ou moins superposées. Les configurations historiques observées jusqu'à maintenant (séparation ou superposition) résultent finalement de la confrontation des formes prises par chacune des sphères. La séparation stricte est le résultat du fait que le travail comme la vie privée ont dessiné ou se sont vues adjoindre des frontières strictes pour les délimiter, les séparer. A l'inverse, leur superposition découle de l'affaiblissement conjoint de ces mêmes frontières, cette moindre capacité qu'elles ont eue l'une comme l'autre à rester disjointes. Dans la superposition comme dans la séparation, sphère privée et sphère professionnelle se comportaient finalement de la même façon : soit totalement fermées, soit totalement ouvertes. Or ces deux sphères, même si

⁵³ Panel Entrelacs (2005) regroupant dans le cas présent 1100 personnes ayant entre 18 et 25 ans.

⁵⁴ A. BOBOC, L. DHALEINE, 2008. « Faire du privé au bureau : une question de genre ? », *Réseaux*, n° 145-146, p.393-416.

elles sont interdépendantes, restent différenciées, notamment par les liens qui les constituent. Dès lors, rien ne suppose qu'elles aient le même comportement, la même forme. Pour mettre en exergue ultérieurement ces formes dans notre travail empirique, nous présentons ici trois formes distinctes que peut revêtir chaque sphère du quotidien : la région, le réseau et le fluide. Ce faisant, selon chaque forme retenue, ce sont les liens sociaux eux-mêmes qui se positionnent de façon singulière par rapport aux autres. En donnant forme aux sphères du quotidien, ces trois formes permettent d'esquisser les formes du lien social.

Ces formes sont directement inspirées de l'article d'A.-M. Mol et J. Law⁵⁵ (1995) sur la topologie sociale. En se basant sur la façon de diagnostiquer l'anémie, les auteurs mettent en exergue trois « espèces d'espaces » sociaux : *« En premier lieu, il y a des régions, où des objets sont rassemblés et des frontières dessinées autour de chaque ensemble. En second lieu, il y a des réseaux dans lesquels la distance est fonction des relations entre les éléments et la différence une question de type de relation. Ce sont là deux topologies familières de la théorie sociologique. La première est traditionnelle et solide, tandis que la seconde, plus jeune, est encore fière de sa capacité à déborder les frontières. Il existe cependant d'autres espèces d'espaces et cet article approchera l'une d'elles. Nous allons défendre l'idée que, parfois, ni les frontières ni les relations ne marquent une différence entre un endroit et un autre, mais que parfois les frontières vont et viennent, permettent des débordements ou disparaissent tout à fait, tandis que les relations se transforment sans rupture. Ainsi parfois l'espace social se comporte-t-il comme un fluide. »* (p. 4). Si on considère les sphères du quotidien comme des espaces sociaux distincts, sphère privée et sphère professionnelle prennent alors la forme d'une région, d'un réseau ou d'un fluide. L'intérêt de ces formes topologiques est qu'elles font explicitement références à des notions de fluide ou de réseau et qu'elles les associent à des pratiques sociales individuelles. Si le fluide est une forme topologique en passe de devenir dominante, elle se caractérise par des pratiques spécifiques qu'il convient d'étudier pour voir si elles sont associées à une miscibilité totale des liens les uns avec les autres. Mais jusqu'à quel point cette figure du fluide s'avère-t-elle dominante ? C'est là l'autre intérêt de l'article d'A.-M. Mol et J. Law. Il met en exergue la coexistence de ces formes, de ces différents types d'espaces : *« Ces trois topologies ont des relations entremêlées. Elles coexistent. »* (p. 19). Ainsi, les pratiques individuelles relèvent tantôt du fluide, tantôt de la région ou du réseau. Si les liens sociaux agissent comme des fluides, ils sont aussi en mesure d'agir comme des régions ou des réseaux.

En s'inspirant de ces considérations topologiques, sphère privée et sphère professionnelle peuvent être assimilées à des espaces sociaux distincts et alors revêtir telle ou telle forme topologique. Dès lors comment ces formes topologiques respectives sont-elles amenées à se

⁵⁵ A.-M. MOL, J. LAW, 1995 (article original, 1994). « Régions, réseaux et fluides : l'anémie et la topologie sociale », *Réseaux*, n° 72-73, 23 p., <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet/72-73/11-law.pdf>

rencontrer ? Comment se positionnent-elles les unes par rapport aux autres ? Admettons que le privé prenne la forme d'une région, comment s'agence-t-il avec le professionnel ? La question est à poser pour toutes les formes topologiques que chacune des sphères étudiées est en mesure de prendre.

De l'examen historique qui précède, les situations d'agencements sont plutôt celles où les deux sphères revêtaient la même forme. Conçues comme séparées temporellement, spatialement et socialement, les sphères privée et professionnelle ont d'abord pris la forme de régions aux frontières solides, car strictement séparées l'une de l'autre. Leur recoupement actuel incite à croire qu'elles agissent toutes deux comme des réseaux via leurs interrelations croissantes et leurs frontières respectives de plus en plus faibles. A terme, ce recoupement grandissant des sphères peut être vu comme le glissement vers des formes de plus en plus fluides. Chaque sphère serait en mesure de se matérialiser en tout temps, tout lieu, pour n'importe quelles raisons et de rendre toute frontière inopérante. En devenant fluides, privé et professionnel sont envisagés comme miscibles et donc indifférenciés. Ainsi à chaque période correspondent des modes distincts d'articulation des sphères du quotidien.

Mais ces modes reposent essentiellement sur le fait que les deux sphères ont la même forme. Or rien n'est moins sûr. Elles peuvent revêtir des formes différentes. Dès lors, la question se pose de savoir comment elles s'agencent l'une par rapport à l'autre. Le tableau ci-dessous envisage les degrés de séparations des sphères en fonction de leurs formes respectives. Par hypothèse, à situation donnée, lorsqu'une sphère prend la forme d'une région, elle dessine des frontières rigides autour d'elle. Ces frontières sont par essence conçues pour être difficiles, impossibles à transgresser. L'autre sphère a beau être moins rigide, elle ne peut s'immiscer dans l'autre sphère. Dès lors lorsqu'une sphère prend la forme d'une région, peu importe la forme de l'autre, les deux sphères sont strictement séparées. Lorsqu'une sphère prend la forme d'un réseau, elle est à même de s'entrecouper avec l'autre en vertu de relations qui les rendent proches, à condition bien sûr que l'autre sphère n'agisse pas comme une région. Dès lors, les sphères du quotidien se recoupent, au moins en partie, dès lors que l'une d'entre elles agit comme un réseau et que la seconde agit de façon identique ou comme un fluide, forme la plus ouverte. Toutefois, l'ouverture du réseau reste sélective. Ces relations partagées par les sphères ne s'appliquent pas à toute la sphère, mais seulement à une partie de cette dernière. Si le privé est à même d'envahir le professionnel par le jeu de similarités, il n'est pas dit qu'il l'envahisse entièrement. Le degré d'envahissement est donc limité, même si le privé prend la forme du fluide. Enfin, lorsque les deux sphères agissent toutes les deux comme un fluide, c'est dans ce cas de figure et dans ce cas

seulement que la superposition entre privé et professionnel est totale, car elle n'est entravée par aucune frontière, même floue.

Tableau n°3-3 :

L'articulation entre privé et professionnel selon leurs formes topologiques respectives

		Sphère professionnelle		
		<i>Région</i>	<i>Réseau</i>	<i>Fluide</i>
Sphère privée	<i>Région</i>	Séparation stricte	Séparation stricte	Séparation stricte
	<i>Réseau</i>	Séparation stricte	Superposition partielle	Superposition partielle
	<i>Fluide</i>	Séparation stricte	Superposition partielle	Superposition totale

Une fois ces différents régimes d'articulation identifiés, une question se pose : comment sont-ils mis en œuvre par les individus au quotidien ? Comme les formes qui leur servent de base, ces configurations ne sont pas figées : elles peuvent évoluer d'un moment à l'autre de la journée. Pour autant, quel mode d'articulation est le plus fréquemment mis en place ? Comment l'est-il ? Pour quelles raisons ? Les réponses à ces questions permettront de voir comment le lien social, à travers les sphères privées et professionnelles, prend forme et surtout quelle est la forme prise. De fait, un quotidien où les sphères se superposent la majeure partie du temps rendrait plus compte d'un lien social liquide. A l'inverse, si les sphères sont superposées partiellement ou au contraire strictement séparées au quotidien, elles rendraient alors compte d'un lien social qui a une forme plus solide, moins liquide.

Pour conclure, sphère privée et sphère professionnelle constituent des images individuelles du lien social au quotidien. Les étudier dans leur composition permet de rendre compte des liens sociaux dans lesquels s'insère un individu. Mais plus que ça, les façons dont ces sphères s'articulent permettent de rendre compte de l'agencement des liens sociaux et donc des formes que peut revêtir le lien social au quotidien. Pour dresser le portrait de ces sphères, mais aussi se rendre compte de leurs degrés de superposition, les mobilités constituent des outils privilégiés, notamment eu égard à leur rôle supposé de « fluidifiant ».

III. L'identification des formes du lien social : l'articulation entre sphère privée et sphère professionnelle à l'épreuve de la mobilité quotidienne

Le quotidien constitue le cadre spatiotemporel d'analyse du lien social. Dans ce cadre, l'étude d'un tel objet, de sa composition et surtout de ses formes passe, dans le présent travail, par la prise en compte réciproque des sphères privée et professionnelle des individus. Ces dernières retranscrivent les liens sociaux dans lesquels les personnes sont impliquées, mais plus que tout la façon dont ces liens sont agencés, positionnés les uns par rapport aux autres. De la définition des deux cadres précédents et dans la continuité de la volonté d'examiner les formes actuelles du lien social grâce à la mobilité, un troisième cadre heuristique émerge : celui de la mobilité quotidienne. Au quotidien, à travers le prisme des sphères privée et professionnelle, la mobilité est spécifique : elle est considérée comme courte en temps et/ou en distance.

Avec le progrès technique, la motorisation et l'individualisation des modes de déplacements, ces mobilités quotidiennes ont connu un accroissement significatif. Pour ce qui est du versant réel ou concret de la mobilité, plusieurs chiffres permettent de mesurer cette évolution. En France, au début du siècle, une personne effectuait en moyenne 4 km par jour en modes non motorisés (à pied ou en vélo). En 1995, une même personne parcourt plus de 40 km par jour en moyenne, et ce, principalement en voiture. Les modes motorisés individuels représentent 75 % de la distance effectuée contre 22 % en transports en commun et 3 % en modes non motorisés (A. Grübler⁵⁶, 1998). Plus que dans un surcroît de temps consacré à ces déplacements, cette augmentation trouve essentiellement sa source dans une accélération des vitesses et donc de la portée des déplacements. En rendant l'individu apte à s'affranchir de l'enclos spatial de la communauté, le progrès technique et, à travers lui, la mobilité réelle ont permis à l'individu de se libérer de liens « trop » forts, de produire une autre société (J. Viard⁵⁷, 2006, p. 75). Ce mouvement d'émancipation est certes permis par une mobilité réelle, mais aussi par une mobilité qualifiée de virtuelle qui s'ajoute à la précédente. Par mobilité virtuelle est désigné l'ensemble des déplacements réalisés dans le « cybermonde », dans un espace virtuel ou dématérialisé⁵⁸. De telles mobilités sont de fait instantanées ou presque, le temps de déplacement est limité aux sonneries

⁵⁶ A. GRÜBLER, 1998. *Technology and Global Change*. Cambridge University Press, 445 p.

⁵⁷ J. VIARD, 2006. « Modes de vie et usages du temps en France », *Futuribles*, n° 319, p.69-81.

⁵⁸ Pour le débat entre réel et virtuel (ou vrai et faux, le débat auquel renvoie l'emploi du terme virtuel), cf. Chapitre 1.

du téléphone ou au temps de chargement d'une page Web sur Internet. Par l'immédiateté qu'elles permettent, ces mobilités constituent la quintessence de la vitesse puisque, peu importe la distance à parcourir, le temps pour ce faire est court, voire nul⁵⁹. Egalement fruit du progrès technique et s'inscrivant dans un mouvement plus général de dématérialisation, les mobilités virtuelles quotidiennes sont de plus en plus courantes. Utiliser Internet, envoyer des emails, téléphoner sur un portable sont autant de pratiques virtuelles de déplacements de masse ou en voie de massification. Si l'individu ne passe pas d'un lieu réel à un autre, sa voix, ses écrits le font. Là encore, eu égard aux taux d'accroissement de l'équipement des ménages, cette mobilité quotidienne a largement explosé (cf. Chapitre 1).

Ces deux types de mobilités interrogent le lien social dans la mesure où elles véhiculent l'image du fluide. Les mobilités sont caractérisées comme des flux, leur augmentation suppose de façon implicite un monde de plus en plus fluide, qu'il est possible de parcourir sans discontinuité. Leur impact effectif n'est pas tranché, mais, en devenant plus quotidiennes et plus réversibles (V. Kaufmann⁶⁰, 2005, p.121), elles interrogent la capacité des liens à se maintenir sous le coup d'une mobilité généralisée, quasi permanente : « *Tout repose sur le mouvement, mais celui-ci n'a plus de sens* » (A. Bourdin⁶¹, 2004, p.92). Le reflet n'est pas que pessimiste contrairement à ce que le laisse supposer la précédente citation. La mobilité est source d'interactions sociales, fussent-elles réelles via la coprésence (M.-H. Massot, J.-P. Orfeuil⁶², 2005, p.86) ou virtuelles via les possibilités de communiquer à distance de l'autre dans le temps comme dans l'espace, de faire de la téléprésence ou du différé (C. Peyrard et ali.⁶³, 2003). Ainsi, la mobilité, dans toute sa diversité, constitue un mode d'expression direct du lien au quotidien. Par ailleurs, en devenant plus réversible, la mobilité laisse supposer que les liens qu'elle permet à l'individu d'entretenir sont plus difficiles à couper, plus permanents. Cette omniprésence des liens et donc leur mise en concurrence permanente sont aussi sources de problèmes. Tirailé de toute part entre des liens de plus en plus multiples et incessants, l'individu serait submergé par ces derniers. Ainsi au quotidien, les mobilités réelles et virtuelles reflèteraient cette nouvelle forme prise par le lien social. Les liens

⁵⁹ La vitesse s'exprime par la formule suivante : $v = \frac{d}{t}$ avec v la vitesse, d la distance parcourue sur une unité de

temps t . Si le temps est court, voire quasi nul, alors la vitesse devient très importante : $\lim_{t \rightarrow 0} v = \lim_{t \rightarrow 0} \frac{d}{t} = \infty$

⁶⁰ V. KAUFMANN, 2005. « Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° 118, p119-135.

⁶¹ A. BOURDIN, 2004. « L'individualisme à l'heure de la mobilité généralisée », p.91-99, in S. ALLEMAND, F. ASCHER, J. LEVY (dir.). *Les sens du mouvement. Modernité et mobilités dans les sociétés urbaines contemporaines*, Editions Belin, 336 p.

⁶² M.-H. MASSOT, J.-P. ORFEUIL, 2005. « La mobilité au quotidien : entre choix individuel et production sociale » *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°118, p.81-100.

⁶³ F. BAILLY, M. BLANC, T. DEZALAY, C. PEYRARD, 2003. « La construction des liens professionnels : éclatement des situations communicationnelles et déplacement des poids de l'interconnaissance et de la confiance », 9^{es} Journées de sociologie du travail, Evry, 27-28 novembre.

sociaux s'immisceraient partout et ils se cannibaliseraient. En reprenant les figures topologiques des sphères privée et professionnelle vues juste avant, nous en serions rendus à une étape où ces sphères (et intrinsèquement les liens qu'elles réunissent) se comportent comme des fluides. Elles seraient alors facilement miscibles et de plus en plus impossibles à distinguer. En considérant les mobilités comme reflets du lien social, jusqu'à quel point ces dernières rendent-elles compte de sphères privée et professionnelle plus fluides ? Au contraire, ces mobilités permettent-elles de mettre en exergue les autres formes topologiques prises par chacune des sphères et donc des modes différents de confrontation ? En fait, la question est bien double. De quelle figure topologique entre le réseau, la région ou le fluide, l'analyse des mobilités quotidiennes rapproche-t-elle chaque sphère ? Comment s'agencent ces formes les unes par rapport aux autres, là encore à travers le reflet qu'en donnent les mobilités étudiées ? De fait, par la définition donnée précédemment, les modes d'articulation entre privé et professionnel indiquent *de facto* la forme que ces dernières revêtent. Elles ne permettent pas toujours de conclure quant à la forme des deux sphères, mais au moins sur l'une d'entre elles. Avant de voir plus précisément comment les mobilités rendent compte des modes d'articulation des deux sphères, il convient de voir en quoi chaque sphère se caractérise par des mobilités qui lui sont spécifiques.

A. Des mobilités quotidiennes attachées à chacune des sphères du quotidien

Comment les mobilités aident-elles à dessiner les sphères du quotidien ? En tant qu'activités à part entière, les mobilités peuvent être rattachées à telle ou telle sphère. A chaque sphère correspondent des mobilités spécifiques. Les définitions ici utilisées renvoient principalement à l'analyse des mobilités réelles, des déplacements. Mais elles sont à élargir aux mobilités virtuelles, aux communications et flux d'informations permis par les TIC. De fait, dans le cadre du quotidien, deux types de mobilité sont dissociables : celles liées au travail, autrement appelées contraintes, et celles liées au hors-travail, dites libres ou non contraintes. Par mobilités liées au travail sont généralement désignés « *les déplacements réalisés par les actifs, un jour donné vers leur lieu de travail qualifié de fixe et habituel et vers des lieux qualifiés de variables* » (M.-H. Massot et al., *ibid.*, p.40). Les mobilités qui ont une autre destination que le travail seraient dites libres, puisque moins contraintes dans leur cheminement. Les études Transport (nationale ou globale) menées en France distinguent deux motifs différents de déplacements au sein de la mobilité libre : le hors-travail et le retour au domicile. Pour simplifier sont incluses dans les mobilités non contraintes toutes les mobilités qui relèvent de la sphère privée. Ces mobilités privées ont plusieurs motifs possibles : domestiques (courses, accompagnement), de loisirs, liées à un engagement associatif,

etc. Ces définitions sont à élargir en les appliquant à la mobilité virtuelle. Selon le motif à destination, c'est-à-dire la motivation, les usages des TIC sont attachés au travail ou au hors travail. Ainsi, les appels téléphoniques à vocation professionnelle seront considérés comme de la mobilité virtuelle liée au travail alors que les appels à des membres de sa famille ou à des amis seront désignés comme de la mobilité virtuelle hors travail. Il en va de même pour ce qui constitue l'envoi de mail, l'échange de SMS, etc. En résumé, selon le motif à destination du déplacement, la mobilité est rattachée à une sphère ou à une autre.

Précisons d'emblée que le choix du motif à destination ou motivation comme élément de catégorisation des mobilités rend compte des liens entretenus par l'individu par leurs manifestations directes (communications) autant qu'indirectes. Dans le cadre de la sphère du travail et des liens professionnels, l'entretien de la relation avec son client passe par le fait d'aller le rencontrer régulièrement, donc d'aller vers lui. Ici le lien est entretenu de façon directe. Il se matérialise par de la présence. L'établissement d'une communication directe ou simultanée rend compte de la manifestation du lien dans sa forme la plus concrète, par un contact. Toutefois, le lien s'exprime de façon plus indirecte, sans être nécessairement présent. Pour reprendre l'exemple précédent, aller voir un client témoigne aussi d'une organisation spécifique du travail, d'un lien hiérarchique qui contraint l'individu. Ce lien hiérarchique se matérialise par la nécessité de devoir respecter des consignes, des normes émanant d'un supérieur (les objectifs mensuels à attendre pour un vendeur immobilier par exemple, objectifs se traduisant par des rendez-vous, mais également des emails ou des appels téléphoniques). D'autres liens peuvent s'exprimer dans la mesure où les activités et donc les mobilités des individus découlent de leurs empreintes. Rendre visite à un client pour un commercial est en soi une norme professionnelle, l'expression d'une valeur, de la volonté d'assurer un service de qualité. De même préparer sa visite, ressortir ses fiches clients, se renseigner via des échanges avec des collègues, des confrères ou avoir recours à Internet sont également l'expression de ces valeurs.

Par leurs prises en compte, les mobilités quotidiennes permettent de percevoir la place respective des sphères pour un individu. Elles le font de plusieurs manières. Tout d'abord, elles caractérisent l'importance de telle ou telle sphère, sa simple présence par leur nombre, leur portée spatiale et/ou temporelle. Ne faire preuve d'aucune mobilité liée au travail dans une journée est le signe d'une absence *a priori* de la sphère professionnelle. Cette absence est soit temporaire (vacances, RTT, arrêt maladie, etc.) soit permanente (inactivité). Ainsi, la présence ou manifestation de mobilités spécifiques témoigne de l'existence des sphères auxquelles elles se rattachent. Pour continuer, leur fréquence, leur étendue, leur portée permettent d'appréhender plus

qualitativement chacune des sphères étudiées. Avoir de nombreuses communications privées, effectuer de multiples courses ou aller à des rendez-vous personnels témoignent d'une sphère privée ouverte sur l'extérieur, qui ne se limite pas au cadre fermé du foyer. L'utilisation des outils portables d'information ou habitèle (D. Boullier⁶⁴, 2004) permet à la sphère privée de persister en dehors de son cadre d'appartenance traditionnel et de maintenir ainsi en permanence à un lien avec lui. Une telle ouverture signifie de plus l'exercice de liens diversifiés, contrairement à ce que suppose l'immobilité totale (c'est-à-dire réelle et virtuelle). L'étendue ou la portée des mobilités sont vues comme la distance qu'un individu est prêt à parcourir pour entretenir un lien. Plus la distance est grande, plus l'entretien du lien s'avère coûteux en temps, en argent. Plusieurs auteurs⁶⁵ principalement économistes, prospectivistes, architectes et dans une moindre mesure géographes, n'ont pas hésité à conclure à la mort de la distance du fait notamment du développement des télécommunications. Mais une telle supposition apparaît un peu rapide, et ce, pour toutes les mobilités, mêmes virtuelles supposées capables de s'affranchir des distances. De fait, une distance ne renvoie pas qu'à la métrique euclidienne, elle est aussi temporelle (le décalage horaire ne facilite pas les communications à distance) et relationnelle (être prêt physiquement d'une personne ne signifie pas en être proche sur le plan relationnel). En cela, la propension à être mobile pour chaque individu reflète l'exercice de liens particuliers, rattachés à telle ou telle sphère, et de l'importance ou place de chaque sphère au quotidien.

Pour autant l'étendue, la fréquence, le nombre de ces mobilités ne suffisent pas à rendre totalement compte de leur poids respectif au quotidien. Les mobilités ne permettent pas de témoigner de la force des liens et de leurs sphères à travers une simple identité comptable. Ainsi, la moindre importance accordée aux mobilités quotidiennes contraintes ne permet pas de conclure quant à la faiblesse grandissante de la sphère et des liens professionnels. Avant d'expliquer plus amplement cette affirmation, les éléments du débat sont à rappeler. En se limitant d'abord à la mobilité dans son acception réelle, l'évolution de la partition entre mobilité contrainte et mobilité non contrainte rendrait compte d'un lien plus libre par une diminution de sa composante contraignante, le travail :

⁶⁴ D. BOULLIER, « Objets portables en tous genres et prises sur le monde », *Consommation et Société*, n° 4, <http://www.argonautes.fr/sections.php?op=viewarticle&artid=225>

⁶⁵ cf. F. CAIRNCROSS, 1997. *The Death of Distance : How the Communications Revolution Will Change Our Lives*, Harvard Business School Press, 317 p. Cf. Également P. VIRILIO, 1984. *L'espace critique*, Christian Bourgeois, 187 p. On notera que ces deux auteurs sont respectivement journalistes et architectes (entre autres)

« *La part des flux de loisirs dans l'ensemble de la mobilité locale est passée de 33 % en 1981 à 40 % en 1994, alors que celle liée au travail diminuait pendant la même période de 37 % à 33 %* » (J.-P. Bailly et E. Heurgeon⁶⁶, 2001, p.86)

Moins subie et plus choisie, la mobilité quotidienne traduirait ainsi l'évolution de la sociabilité contemporaine. Plus élective, plus libre, cette dernière repose plus sur les loisirs que sur le travail. Un constat analogue est opéré avec les mobilités virtuelles. L'utilisation des TIC mobiles (via le téléphone mobile, c'est-à-dire dire appels et SMS) comme modes de communication favoriserait une sociabilité dite connectée plus que conversationnelle (C. Licoppe⁶⁷, 2002, p.203 à 206). Par mode conversationnel est entendue une façon d'entretenir le lien par des appels peu fréquents et longs. Ce sont essentiellement les liens distants géographiquement qui sont ainsi entretenus et le téléphone portable ne constitue alors qu'une évolution personnalisée du terminal fixe. Le mode connecté témoigne d'un entretien du lien via des manifestations brèves, mais fréquentes. « *Le caractère continu de ce flux d'échanges ponctuels permet d'entretenir le sentiment d'une connexion permanente* » (p.183). L'auteur identifie ces modes de sociabilité uniquement pour les liens privés (conjugaux, familiaux et amicaux) qu'il qualifie de proches. Ces modes seraient caractéristiques de la sphère privée. Or cette dernière prendrait de plus en plus de place au quotidien via le mode connecté. L'électivité du lien social se traduirait alors par une plus grande place prise par la sphère privée. Le fait de constater sur un plan statistique des mobilités qui seraient de plus en plus privées corroborerait cette évolution. D'autres éléments liés à la place croissante prise par les loisirs (réels ou virtuels) renforcent l'idée d'une domination croissante du privé sur le professionnel. Si la sphère privée occupe de plus en plus le quotidien, c'est signe que la sphère professionnelle le remplit de moins en moins. Or c'est justement la sphère dite contraignante, celle qui serait à même de contraindre le comportement des individus. La preuve du recul du travail est souvent faite via l'observation de son temps depuis le début du siècle. Ce dernier a fortement diminué, en passant de 2016 h par an en moyenne en 1932 à 1645 heures aujourd'hui (cf. ante). Si l'argument est exact en termes de volumes horaires, il est à relativiser. Le travail reste présent, voire influant, comme en témoigne l'examen plus précis des mobilités quotidiennes.

D'un point de vue quantitatif, les liens choisis ou non contraints sont de plus en plus nombreux et s'expriment à travers un accroissement des mobilités privées et une diminution du poids relatif des mobilités contraintes. Ce raisonnement global ne peut prétendre refléter ce qui se passe à

⁶⁶ J.-P. BAILLY et E. HEURGEON, 2001. *Nouveaux Rythmes Urbains : Quels transports ?*, Editions de l'Aube, 221 p.

⁶⁷ C. LICOPPE, 2002. « Sociabilités et technologies de communication. Deux modalités d'entretiens des liens interpersonnels dans le contexte du déploiement des dispositifs de communication mobiles », *Réseaux*, vol. 20, n°112-113, p.173-210.

l'échelle même des individus. Si la part des mobilités liées au travail diminue, la raison est majoritairement liée à l'augmentation des personnes qui ne travaillent pas ou plus⁶⁸. Quand est-il pour les individus qui travaillent, ceux qui ont donc une sphère professionnelle ? Dans leur cas, le travail conserve un rôle central comme en témoignent les comportements de mobilités réelles et virtuelles lorsqu'on les examine de plus près. Pour les déplacements physiques, les tableaux n° 3-4 et n° 3-5 ci-dessous permettent d'apprécier la force structurante de la sphère professionnelle pour les personnes qui y sont soumises.

Tableau n° 3-4 :
Caractéristiques de la mobilité en France (1994) et en Île-de-France (2001)

	France (1994)				Île-de-France (2001)			
	<i>Actif ayant travaillé</i>	<i>Actif n'ayant pas travaillé</i>	<i>Chômeurs</i>	<i>Autres inactifs</i>	<i>Actif ayant travaillé</i>	<i>Actif n'ayant pas travaillé</i>	<i>Chômeurs</i>	<i>Autres inactifs</i>
<i>Déplacements</i>	4,1	2,6	3,3	2,7	3,8	3,6	3,6	3,2
<i>Distances</i>	37,2 km	22 km	20,1 km	14,9 km	26,8 km	12,8 km	11,9 km	9,1 km
<i>Durée</i>	75 min	43 min	52,2 min	44 min	106,4 min	63,4 min	78,9 min	60,8 min

Source : M.-H. Massot et ali.⁶⁹ (2006)

D'après l'Enquête Nationale Transport (1994) et l'Enquête Globale Transport (2001)

Les actifs occupés se déplacent plus que les autres catégories d'individus (en quantité de déplacements, distance et durée) et leurs déplacements sont essentiellement tournés vers la sphère professionnelle lors de leur journée de travail. Les déplacements qui relèvent de la sphère privée sont plus périphériques et ont lieu sur des jours non travaillés. A travers les mobilités observées, le travail et sa sphère conservent donc un rôle structurant : quand un individu travaille, il se

⁶⁸ Le taux d'activité des 15-64 ans est de 69% en France pour l'année 2005 (Enquête Emploi). Parmi la population en âge de travailler, presque deux tiers des individus ont donc un travail ou du moins en cherchant un. Le problème résiderait essentiellement dans la montée croissante des poids des personnes âgées dans la population totale ainsi que la diminution horaire (congés, RTT mais aussi temps partiels notamment subis). Est-ce que c'est parce qu'on ne travaille pas qu'on a des loisirs ? Est-ce que c'est parce qu'on ne travaille pas qu'on ne subit pas quand même ce dernier ? Rien n'est moins sûr.

⁶⁹ M.-H. MASSOT, A. AGUILERA, F. DE CONINCK, G. CRAGUE, L. PROULHAC, 2006. *Les mobilités liées au travail*, Rapport de contrat ADEME, 136 p.

déplace uniquement pour cette raison, il laisse moins cours à l'expression de déplacements et donc de liens privés. Ainsi, l'expression des liens privés se révèle limitée par le travail.

Tableau n° 3-5 :
Les déplacements par motifs en France (1994)

	Ensemble	Actif ayant travaillé	Actif n'ayant pas travaillé	Chômeurs	Autres inactifs
<i>En nombre</i>					
Retour domicile	1,3	1,6	1,1	1,3	1,1
Hors travail	1,4	0,9	1,5	2,0	1,5
Travail	0,5	1,6	0	0	0,0
Total	3,2	4,1	2,6	3,3	2,6
<i>En distance (km)</i>					
Retour domicile	9,2	13,9	9,6	8,0	6,4
Hors travail	8,4	6,2	12,4	12,0	8,5
Travail	5,4	17,1	0,0	0,0	0,0
Total	22,9	37,2	22,0	20,0	14,9
<i>En durée (minutes)</i>					
Retour domicile	22,2	28,6	18,6	21,3	19,3
Hors travail	21,4	13,4	24,3	30,8	24,5
Travail	10,5	33,2	0	0,0	0,0
Total	54,1	75,1	42,9	52,2	43,8

Source : M.-H. Massot et ali. (ibid.)

D'après l'Enquête Nationale Transport (1994)

Les déplacements pour raisons personnelles ont moins lieu pour les actifs les jours où ils travaillent. Le volume horaire travaillé, l'éloignement entre domicile et travail sont autant de raisons qui peuvent être envisagées pour expliquer ce moindre recours aux mobilités privées et donc la moindre manifestation de la sphère privée.

Après les mobilités réelles, qu'en est-il des mobilités virtuelles ? En fait, les mobilités virtuelles traduisent le même rôle structurant du travail. Plus ces dernières sont facilitées et donc potentiellement importantes, c'est-à-dire plus la personne dispose d'un équipement pour les effectuer, plus le travail tend à prendre une place importante dans son quotidien. En se limitant aux technologies mobiles (ordinateur portable et/ou téléphone mobile), le constat est que plus le salarié est équipé, apte à être mobile virtuellement, plus le travail déborde de ses horaires contractuels et de ses lieux (A. d'Iribarne⁷⁰, 2005, p. 33-35). Parmi les individus interrogés pour l'enquête Chronopost Ipsos (2004), 63% de ceux qui ne disposent d'aucun équipement mobile professionnel ne débordent jamais leurs horaires de travail. Quand ils ont au moins un de ces

⁷⁰ A. d' IRIBARNE, 2005. « TIC portables et gestion des temps professionnels », *Tempos*, n°3, p.29-37.

équipements, ils sont alors 43 % à ne pas dépasser leurs horaires. Quand ils ont à la fois ordinateur et téléphone portables professionnels, ils ne sont plus que 20 %. Ce débordement horaire s'accompagne d'un débordement spatial puisque plus le niveau d'équipement augmente, plus le temps additionnel est effectué à domicile que ce soit en volume ou en proportion. Cette démultiplication des possibilités de travail est aussi favorisée par Internet, par le Wifi, par les accès à distance à la boîte mail, à l'intranet, c'est-à-dire par l'ensemble des technologies de l'information et de la communication dites nouvelles. L'exercice des mobilités quotidiennes traduit la persistance de la sphère professionnelle et de son rôle. La sphère professionnelle, vue à travers ses mobilités, garde une place importante pour les gens qui travaillent.

L'importance de la sphère privée à travers ses mobilités est également à considérer. Les déplacements non contraints, même s'ils sont moins nombreux, peuvent avoir lieu lors d'une journée de travail tant dans leur « physicalité » que dans leur « virtualité ». Ils témoignent certes du rôle contraignant du travail sur l'emploi du temps d'un actif en étant limités par ce dernier, ses horaires, son lieu, etc. Mais les mobilités libres expriment l'importance de la sphère privée, à travers les déplacements qu'elle arrive malgré tout à susciter. *A priori*, certaines composantes de cette sphère, plus ou aussi fortes que le travail, sont en mesure de coexister avec la sphère professionnelle, un jour de travail donné. La nature de ces liens dépend de la situation de l'individu, de la configuration de sa sphère privée. Ainsi pour les individus en couple avec enfants, la dimension familiale de la sphère privée est celle qui s'exprimera le plus au quotidien : aller chercher les enfants à l'école, faire des courses, téléphoner à son conjoint, etc. Là encore, dans le cas plus spécifique des mobilités virtuelles, les possibilités de manifestation de la sphère privée se voient accrues comme en témoigne le mode connecté exposé précédemment.

Par leur rattachement à la vie professionnelle ou à la vie privée, les mobilités témoignent de l'importance respective que prennent ces sphères au quotidien. Toutefois, pour cerner leur influence réciproque et la façon plus spécifique dont elles s'articulent, il convient de voir en quoi les mobilités permettent de rendre compte de leurs formes topologiques spécifiques ainsi que des façons dont ces formes se confrontent.

B. Les mobilités comme source de recoupement des liens sociaux : de l'importance de la contextualité.

Dans la continuité directe de l'importance prise par chaque sphère, la question de leur forme (région, réseau ou fluide) transparait en filigrane. Selon la force dont fait preuve une sphère, serait-elle à même de déborder, s'immiscer sur l'autre ? Pour continuer sur ce qui précède, l'accroissement des mobilités virtuelles professionnelles ferait émerger « *un travail sans frontière* » (S. Lewis⁷¹, 2003, p.347) qui envahit et contraint la sphère privée. A l'inverse, les occasions de faire du privé au bureau se multiplient elles aussi. En reprenant les données de l'enquête Chronopost (2004), plus les individus sont équipés en TIC mobiles et donc aptes à être mobiles virtuellement, plus ils effectuent des activités privées pendant leurs horaires de travail (G. Cette⁷², 2005, p.40). Cette propriété d'envahissement, de débordement de leurs frontières respectives conduit considérer que les deux sphères du quotidien, la privée comme la professionnelle, agissent de plus en plus comme des réseaux ou des fluides.

En fonction de leurs mobilités, les sphères peuvent donc prendre l'apparence des formes topologiques vues précédemment, en l'occurrence celles du réseau et du fluide (selon l'ampleur des recoupements). Les mobilités renseignent sur la façon dont les deux sphères s'articulent et par là renseignent au moins en partie sur leur forme respective. De fait, pour chaque sphère, les formes qu'elle peut revêtir induisent des degrés de recoupements variables avec l'autre sphère. Les mobilités reflètent ces degrés d'enchevêtrement en rendant compte de la capacité des individus « *à sépare [r] le relié ou relie [r] le séparé* » (G. Simmel⁷³, 1988, p.162), c'est-à-dire à faire pont et porte.

Les individus sont capables de mettre en place des ponts et des portes entre les différentes sphères qui composent leur quotidien, à les agencer différemment. Les mobilités rendent compte de cette ouverture ou fermeture en étant capables de se superposer à d'autres activités, voire les unes aux autres. De fait, se déplacer est une activité en soi, mais elle induit un passage d'un lieu à un autre, d'un temps à l'autre, d'un contexte à un autre pour reprendre les trois dimensions de la mobilité (M.Kakihara, K.Sorensen⁷⁴, 2002, p.2). Lorsqu'il y a une coupure par rapport à la position initiale, le déplacement, fût-il réel ou virtuel, fait alors office de porte entre les activités.

⁷¹ S. LEWIS, 2003. « The integration of paid work and the rest of life. Is post industrial work the new leisure? », *Leisure Studies*, n°22, vol.4, p. 343-355.

⁷² G. CETTE, 2005. « TIC portables et conciliation des temps sociaux ». *Tempos*, n° 3, p. 38-42.

⁷³ G. SIMMEL, 1988 (1916). « Pont et porte », p.161-168 in *La tragédie de la Culture et autres essais*, Editions Rivages, 253 p.

⁷⁴ M. KAKIHARA, K. SORENSEN, 2002. "Mobility: an Extended Perspective", Actes de la Hawai International Conference on System Sciences, Big Island, Hawaï, 10 p.

Lorsque la position initiale et la position finale sont attachées à deux sphères différentes, le déplacement est une porte entre le privé et le professionnel. Le cas le plus spécifique de passage d'une sphère à l'autre est symbolisé dans ce sens par les mobilités entre domicile et travail. Mais pour autant, une question se pose : dans le déplacement, où se situe la porte ? En clair, où commence une sphère et où s'arrête l'autre ?

Dans un même mouvement, plusieurs motifs sont parfois mis en exergue et ces motifs ne sont pas nécessairement rattachés à la même sphère d'activité. Pour les déplacements physiques, cette multiplication des motifs se mesure par la propension des individus à faire des détours ou des boucles. Plus les boucles sont importantes, plus le déplacement a de chances de comporter plusieurs motifs. Pour les usages communicants des TIC, une communication a une motivation principale, mais peut aussi témoigner d'autres motifs. Ainsi, l'appel à un collègue pour des raisons professionnelles comme l'échange d'informations relatif à un produit est l'occasion de demander d'autres informations liées au travail (prochaine réunion d'équipe) tout comme le moyen de demander des nouvelles de la famille ou de parler des derniers résultats sportifs. Cette forme de superposition nous semble peu étudiée à l'heure actuelle. Pourtant, elle pose autant de questions que la superposition qui découlent des mobilités réelles.

A contrario, la multiplication des motifs des déplacements fait l'objet d'un plus grand intérêt. Les études quantitatives sur les motifs de déplacements se sont essentiellement intéressées aux déplacements entre domicile et travail, car ils sont souvent l'objet de détours. Ces détours et le cumul des motifs ici examinés produisent des renseignements sur la configuration des liens sociaux et des sphères. D'un point de vue strictement spatial, plus la distance entre domicile et travail est grande, plus la diversification des détours et donc de leurs motifs est moindre. M. Boulahbal⁷⁵ (2001) a souligné ce phénomène en calculant le taux de déformation⁷⁶ des boucles domicile travail de navetteurs franciliens : ce taux est proche de 1,8 pour les liaisons dites locales (ayant lieu dans la même commune de résidence) alors qu'il est de 1,02 pour les liaisons les plus grandes⁷⁷. Plus travail et domicile sont distants, moins l'individu cumule les activités quand il revient de son travail. Autrement dit, plus la distance entre domicile et emploi est grande, plus il y a spécialisation des journées (A. Aguilera et al.⁷⁸, 2007). La journée se focalise sur le travail. Les

⁷⁵ M. BOULAHBAL, 2001. « L'effet polarisant du lieu de travail sur les déplacements des actifs », *RTS*, n° 73, p.43-63.

⁷⁶ I.e., le rapport entre le temps de trajet effectivement déclaré et le temps le plus court pour ce même trajet. Pour un individu donné, plus ce taux est proche de 1, plus il va ou revient directement de son travail, c'est-à-dire sans faire de détour. A l'inverse, plus ce taux est supérieur à 1, plus l'individu fait de détours.

⁷⁷ C'est-à-dire les liaisons des personnes travaillant à Paris et vivant en banlieue à plus de 30 km du centre.

⁷⁸ A. AGUILERA, M.-H. MASSOT, L. PROULHAC, 2007. "Exploring the relationship between work and travel behaviour on weekdays. An analysis of the Paris Region Travel Survey over the last 20 years", Congrès ASRDLF – ERSA, Cergy, Août – Septembre, 28 p., (Consulté le 17 mai 2009 : <http://sadapt.agroparistech.fr/ersa2007/papers/413.RTE>)

activités non professionnelles (domestiques ou de loisirs) sont effectuées sur des journées non travaillées. Travailler loin de chez soi rend l'organisation temporelle des activités et leur articulation différente de celle qui prévaut lorsqu'on travaille près de chez soi. Les liens privés et professionnels ayant été conçus comme fortement disjoints spatialement, cela se traduit par un fort cloisonnement des activités, des sphères et donc des liens au quotidien. Comme la distance entre domicile et travail ne cesse de croître⁷⁹, dans quelles mesures la diversification des motifs de mobilités sur ce type de déplacement est une réalité et surtout dans quelles mesures elle ne vient pas nuancer la multiplication des liens sociaux et donc de leurs manifestations ?

Allons plus loin via l'examen d'autres données sociodémographiques capables d'influer les détours et de renseigner sur les formes quotidiennes du lien social. En se basant sur les résultats de l'enquête Emploi du Temps (1998-1999), F. de Coninck⁸⁰ (2006) montre que la tendance à faire des détours au sein des couples varie fortement selon la présence, le nombre, mais aussi l'âge des enfants dans le ménage. Plus il y a d'enfants et *a fortiori* d'enfants jeunes à emmener ou à aller chercher, plus les détours tendent à se réduire. Cette tendance est renforcée au sein des ménages bi actifs (par comparaison aux ménages mono actifs). La présence d'enfants et l'impératif de se conformer aux temps scolaires témoignent de l'exercice de ce lien filial, mais également du lien conjugal matérialisé par un arbitrage au sein du couple. Lorsque les deux adultes travaillent, l'homme assure souvent la dépose du matin alors que sa compagne s'occupera surtout de celle du soir. En cas d'inactivité de l'un (e) des deux, l'inactif déchargera l'actif de ce type de contraintes. Un tel arbitrage renvoie aussi à la présence d'une sphère professionnelle et de ses liens. En effet, le travail impose soit un partage des tâches soit de se décharger sur celui qui ne travaille pas. Le rôle du travail dans la réalisation de détours avant ou après le travail est de prime importance. Horaires de travail longs et/ou décalés, manque d'autonomie dans la définition de ses horaires, absence de pauses sont autant de caractéristiques du travail qui limitent la possibilité de faire des détours en y allant ou en y revenant (L. Belton, F. de Coninck, M.-H. Massot⁸¹, 2007). Ainsi, les caractéristiques de ce qui lie l'individu à son travail sont à même d'influencer et donc d'être

⁷⁹ Les déplacements entre domicile et travail ne cessent de se multiplier et d'augmenter (J. Talbot, 2001). Ainsi, en 1999, plus de 60 % des travailleurs sont amenés à quitter leur commune de résidence pour se rendre dans une commune qui lui est distante en moyenne de 15 km à vol d'oiseau alors qu'ils étaient que 46,1 % en 1982⁷⁹. Ce taux est même de 80 % dès lors que l'on considère les actifs vivant en milieu périurbain. Pour ce qui est des temps que ces déplacements mobilisent, il est en moyenne de 34 minutes par jour à la même période, d'après les données de l'enquête Emploi du Temps (1998-1999). Ceci est tant le résultat d'une plus grande variabilité des lieux de travail (G. Crague, 2002) que de l'allongement de la distance entre travail et domicile, d'une volonté intrinsèque de mettre de la distance entre les deux sphères qui s'y rattachent de part et d'autre.

⁸⁰ F. DE CONINCK, 2006. *Les déplacements liés au travail : Exploitations secondaires de l'enquête Emploi du Temps*, Rapport de Recherche, ENPC, 26 p.

⁸¹ L. BELTON, F. DE CONINCK, M.-H. MASSOT, 2007. *TIC et mobilités quotidiennes. Les déplacements liés au travail : un temps de latence à la frontière du privé et du professionnel*, Rapport de Recherche, ENPC, 147 p.

repérées dans la réalisation ou non de détours. Ce poids de la sphère professionnelle se matérialise notamment par la réalisation de détours pendant des déplacements purement professionnels. A degré égal de mobilité professionnelle, les travailleurs les plus indépendants, ayant des cadres hiérarchiques plus flexibles (voir inexistant) cumulent le plus de motifs, professionnels ou non, au sein d'un même déplacement.

Le cumul des motifs de déplacements témoigne d'une capacité à jongler entre les activités et entre les sphères auxquelles elles se rattachent. Ce cumul pose aussi la question du passage d'une sphère à l'autre, d'un lien à l'autre en montrant que ce passage n'est pas forcément immédiat. La question se pose même lorsqu'il n'y a pas de détours, à travers les activités qui sont réalisées pendant le déplacement : lire des documents professionnels ou plus personnels, envoyer des messages personnels, écouter la musique constituent une liste d'activités non exhaustives qu'il est possible d'effectuer en se déplaçant. Dès lors où s'arrête exactement le travail ? Où commence la vie privée ? Et inversement ? Ce brouillage de la frontière entre les deux sphères du quotidien pose d'autant plus question que les mobilités permettent la superposition des activités, des sphères au même moment. En ce sens, les mobilités font office de pont en rendant possible la coexistence de liens et donc de sphères.

Profiter d'un déplacement professionnel pour rendre visite à de la famille, faire ses courses en ligne sur son lieu de travail sont autant d'occasions non exhaustives de déplacements qui génèrent une co-existence au moins temporaire des sphères privée et professionnelle et des liens spécifiques que ces mobilités matérialisent. De fait, les mobilités réelles et virtuelles favorisent la polychronicité, c'est-à-dire la démultiplication des activités possibles à un même moment en postulant qu'un événement ne correspond plus forcément à un intervalle de temps spécifique (S.R. Barley⁸², 1988). Par le désencastrement de certaines activités (M. Novicka⁸³, 2004, p.1), les mobilités rendent possible la réalisation de ces activités en tous lieux et à tous moments. En cela, les mobilités affaiblissent les frontières entre le privé et le professionnel. Dès lors, les sphères du quotidien sont à même de co-exister comme en témoigne l'investissement de plus en plus fréquent de cafés, lieux de loisirs *a priori* privés, pour des motifs professionnels tels que consulter ses emails, travailler sur son ordinateur portable (B. Brown, K. O'Hara⁸⁴, 2003, p.1567). Ainsi, les

⁸² S.R. BARLEY, 1988. « On technology, time and social order : technically induced change un the temporal organization of radiological work », p.123-169, in F.A. DUBINSKAS (eds.), *Making Time: Ethnographies of High Technologies Organizations*, Temple University Press, 219 p.

⁸³ M. NOVICKA, 2004. « This could be anywhere... On mobility and spatial relations », Conférence Alternative Mobility Futures, Lancaster, 9 p.

⁸⁴ B. BROWN, K. O'HARA, 2003. « Place as a practical concern of mobile workers », *Environment and Planning*, vol. 35, p. 1565-1587.

mobilités, surtout virtuelles, sont à même de se superposer à d'autres activités en rendant l'individu facilement accessible, joignable. Cette tendance à la superposition des sphères permise par les mobilités s'observe d'autant plus lorsque mobilités réelles et virtuelles sont examinées conjointement, via la réalisation de déplacements physiques et la mobilisation d'outils de communications tels que le téléphone portable, les SMS, etc. Les TIC sont de plus en plus mobiles et contribuent à faire des mobilités quotidiennes réelles des mobilités de plus en plus équipées.

Par leur cumul ces deux types de mobilités sont symptomatiques des évolutions sociétales actuelles. La recherche permanente de productivité, d'efficacité, la recherche réussie ou non d'optimisation du temps contribue à accroître la superposition de ces mobilités. Pour le dire autrement, le but avoué est de « remplir » le temps de transport des employés les plus mobiles. Ces derniers ne sont d'ailleurs pas nécessairement les plus qualifiés. En effet, G. Crague⁸⁵ (2004) a bien montré la propension croissante à travailler sur des lieux de plus en plus variables et donc à être de plus en plus mobile dans le cadre de son travail. Mais il a particulièrement souligné que cette variabilité concernait, de manière contre-intuitive, autant les cadres que les ouvriers. Ces résultats font particulièrement échos à la distinction effectuée par F. Jauréguiberry⁸⁶ (2003, p.103-104) entre les travailleurs « riches » et les travailleurs « pauvres ». Le degré de richesse ici souligné est lié à la liberté vis-à-vis de la dictature engendrée par le téléphone portable : si les « riches » ont le droit de ne pas répondre aux sollicitations professionnelles, de les remettre à plus tard, les « pauvres » sont face à une obligation de réponse. Ces catégories renvoient tout naturellement à l'opposition entre les catégories les plus aisées (cadres, indépendants) et les catégories les moins favorisées (employés, ouvriers). Cette opposition fait échos aux effets des TIC, notamment portables, et leurs usages sur le travail. P. Vendramin⁸⁷ (2002) pointe ses pratiques en les accusant, non sans raison, d'intensifier le temps de travail des salariés. Mais, à l'image de la nuance apportée par F. Jauréguiberry, il convient de se méfier d'un point de vue strictement déterministe vis-à-vis des TIC. Néanmoins, les TIC et mobilités virtuelles qu'elles supportent sont de plus en plus vues comme un complément nécessaire de la mobilité professionnelle réelle. Cet aspect complémentaire et ses effets sont là encore à relativiser.

⁸⁵ G. CRAGUE, 2004. « Des lieux de travail de plus en plus variables et temporaires », *Economie et Statistique*, n°369-370, p.191-212.

⁸⁶ F. JAUREGUIBERRY, 2003. *Les branchés du portable*, PUF, 196 p

⁸⁷ P. VENDRAMIN, 2002. « Les TIC, complices de l'intensification du travail », Actes du Colloque « Organisation, intensité du travail, qualité du travail », Paris, 21-22 novembre.

Comme le souligne P. Mokhtarian⁸⁸ (2003) la complémentarité ou superposition ne va pas non plus de soi⁸⁹. Elle s'appréhende à travers la prise en compte du mode de transport utilisé. Ainsi, la voiture est moins propice à la réalisation d'activités annexes dans la mesure où elle impose à son conducteur de diriger le véhicule. Même dans ce cas de figure, mobilité réelle et mobilité virtuelle s'avèrent cumulables via des outils complémentaires (kits mains libres) ou l'adaptation de ses pratiques (arrêts plus fréquents, appels systématiques au départ ou à l'arrivée, géolocalisation, etc.). Le champ des activités réalisables augmente considérablement dès lors que le mode de transport s'avère être les transports collectifs (bus, métro, RER, trains, etc.). Malgré cela, ce temps est souvent considéré comme un temps vide, mort ou improductif comme le soulignent G. Lyons et J. Urry⁹⁰ (2005). Cette conception n'est pas indépendante du mode de transport largement majoritaire qu'est la voiture. Ce mode tend déjà à réduire le nombre de personnes avec qui le passager est potentiellement en interaction. Néanmoins, les TIC portables sont peut-être à même d'infléchir cette tendance en reliant l'individu à son travail (dès lors qu'il est suffisamment mobile dans ce cadre) ou à des relations plus personnelles (autres cas de déplacements) à tout instant et dans n'importe quel endroit. De fait, les TIC tendraient à être utilisées pendant les déplacements. Elles servent tant d'aides aux déplacements (via le GPS ou la demande d'informations) que de possibilité d'élargissement des activités à effectuer pendant le temps même du déplacement. De fait, l'utilité intrinsèque de la mobilité spatiale résulte tant de la destination et des activités qui s'y trouvent que des activités faites pendant le voyage (P. Mokhtarian, I. Salomon⁹¹, 2001). Ainsi, les TIC tendent à augmenter cette utilité intrinsèque de la mobilité spatiale via son association à la mobilité virtuelle (P. Mackie et al.⁹², 2003) que ce soit pour le travail ou non. Ainsi, effectuer un déplacement professionnel est l'occasion de travailler sur son ordinateur portable, de passer des appels aux membres de son équipe ou à ses clients. Dans ce cas, la superposition des mobilités reste dans le cadre de la sphère professionnelle. Or l'individu n'y est pas forcément tenu par une absence de contrôle hiérarchique direct. Il peut tout à fait envoyer en plus des messages à des

⁸⁸ P. MOKHTARIAN, 2003. "Telecommunications and Travel – The case of complementarity", *Journal of Industrial Ecology*, vol. 6-2, p.43-57.

⁸⁹ P. Mokhtarian (2003) a identifié quatre relations possibles entre TIC et déplacements physiques, les deux étant considérés comme des modes de communications distincts :

- La complémentarité : Le recours à un de ces deux modes participe au recours à l'autre
- La substitution : L'usage de l'un supprime l'usage de l'autre.
- La modification : L'usage de l'un est à même de modifier l'usage qui est fait de l'un des deux autres.
- La neutralité : L'emploi d'une de ces formes de mobilité est sans impact sur l'emploi de l'autre.

P. Mokhtarian a identifié ces quatre effets pour mettre justement un terme à la conception des TIC comme facteur d'annihilation des déplacements physiques via le fantasme d'une dématérialisation possible de tout acte et donc sa réalisation malgré la distance géographique.

⁹⁰ G. LYONS, J. URRY, 2005. « Travel Time Use in the Information Age », *Transportation Research*, n° 39, p.257-276.

⁹¹ P. MOKHTARIAN, I. SALOMON, 2001. « How derived is the demand for Travel? Some conceptual and Measurement Considerations », *Transportation Research*, A 35(8), p.695-719.

⁹² P. MACKIE, M. WARDMAN, A.S. FOWKES, G. WHELAN, J. NELLTHORP, J. BATES, 2003. *Value of the travel time savings in the U.K.*, Report to the department for Transport, University of Leeds.

amis ou aux membres de sa famille pour prendre un rendez-vous ou gérer une tâche à distance. Dès lors, les deux mobilités permettent une superposition des sphères du quotidien à un même moment. Les mobilités, surtout virtuelles, mais pas seulement, permettent ainsi de jouer le rôle de pont entre privé et professionnel. Cette capacité à faire pont apparaît plus particulièrement en présence d'une mobilité réelle importante. Mais jusqu'à quel point ce constat est-il généralisable ? En clair, entre le pont et la porte, quel rôle dominant jouent les mobilités d'aujourd'hui ?

La superposition des mobilités (tant en motif qu'en nature) permet de comprendre comment les activités et donc les sphères du quotidien sont capables de s'entremêler. Mais il ne suffit pas que les mobilités se superposent dans le temps ou dans l'espace pour témoigner de l'enchevêtrement entre privé et professionnel : il faut aussi qu'elles s'expriment en dehors de leur contexte d'appartenance. Par là, nous faisons appel à la dimension contextuelle de la mobilité qui précise le cadre, les circonstances dans lesquels l'individu est amené à agir (M. Kakihara, K. Sorensen, *ibid.*, p.4). Cette dimension est importante pour comprendre comment travail et vie privée se superposent. Par contexte d'appartenance est désigné le cadre dans lequel se réalise une séquence d'activités. Ce cadre est à la fois spatial et temporel. Par ses limites, il définit en son sein les modalités théoriques ou idéelles de manifestation des liens. Par définition, le cadre du travail est assimilé à la temporalité qui le définit, aux horaires de travail. En dehors de ces horaires, il n'est pas de bon ton, en principe, que les liens professionnels se manifestent, à moins que ce soit des liens hybrides relevant à la fois de la vie privée et du travail. De manière analogue, le cadre privé se définit à travers le temps restant. Le cadre des liens et de leurs sphères n'est pas que temporel. Il est aussi spatial. A l'emploi occupé sont associés un ou plusieurs lieux d'exercice dès lors que le travail est dit fixe ou mobile. De même, la sphère privée est fortement associée à la figure du domicile, lieu par excellence de la sphère familiale et de l'intime (J. Trevily⁹³, 2005). Le domicile n'est pas pour autant le seul lieu où se concrétisent les liens privés : domicile des parents, lieux de réalisation d'activités de loisirs, etc. A travers la notion d'appartenance et d'attachement à des liens et aux lieux dans lesquels ils se manifestent, chaque sphère dessine alors un territoire qui lui est propre. Ces territoires (le privé et le professionnel) ne sont pas disjoints. Ils se recoupent, voire se superposent. Le contexte d'une activité se matérialise par le croisement de la temporalité et du territoire. Une activité a lieu sur un contexte professionnel dès lors que cette dernière a lieu pendant les horaires dits de travail et sur le territoire de ce dernier. Réciproquement pour les activités ayant pour cadre un contexte privé. Néanmoins, ce n'est pas parce qu'une activité prend place sur le contexte spécifique d'une sphère qu'elle relève de liens spécifiques à cette sphère.

⁹³ J. TREVILY, 2005. « La maison communicante : quels enjeux pour l'entreprise ? », Doctoriales GDR TIC et Sociétés, Paris.

Dans ce cas, l'activité est dite hors contexte. Les mobilités quotidiennes peuvent donc être hors contexte. Deux cas de mobilités hors contexte sont de fait à distinguer :

- Les mobilités sont attachées à la sphère privée et se manifestent dans un contexte professionnel.
- Les mobilités sont attachées à la sphère professionnelle et se manifestent dans un contexte privé.

La propension de mobilités hors contextes dont fait preuve un individu témoigne du degré d'articulation, de superposition entre sa vie privée et sa vie professionnelle. Plus ces mobilités hors contexte sont importantes, ce qui serait le cas compte tenu de la modernisation des technologies qui les supportent⁹⁴, plus les sphères du quotidien sont amenées à se recouper. Ce faisant, il est possible de préciser la forme prise par chacune des sphères. Lorsque les mobilités hors contexte (réelles comme virtuelles) sont inexistantes, sphère privée et sphère professionnelle ne se mélangent pas. Elles ne sont pas miscibles, car l'une d'entre elles au moins agit comme une région, reste fortement délimitée par ses frontières, notamment temporelles et spatiales, et ne les déborde pas. Lorsque les mobilités hors contexte existent en restant limitées à des cas spécifiques, les sphères commencent à faire preuve d'une superposition dite « partielle ». Dans ce cas, une des sphères agit comme un réseau, c'est-à-dire qu'elle déborde sur l'autre par proximité, par l'existence de relations d'interdépendances. L'autre sphère doit évidemment être perméable à cette superposition et prendre la forme d'un réseau ou d'un fluide. La frontière entre les sphères est alors plus floue, car leurs contextes peuvent être amenés à se recouper. Le cas emblématique est celui des collègues qui sont parfois autant des amis que des relations professionnelles. En cela, ils appartiennent aux deux sphères et les occasions de mobilités qu'ils génèrent sont difficiles à rattacher clairement à un contexte particulier. Enfin, lorsque les mobilités hors contexte s'avèrent omniprésentes, vie privée et vie professionnelle se comportent comme des fluides en étant totalement miscibles. Le cas emblématique est celui où la sphère professionnelle est à même de contraindre les individus en dehors de ses horaires et de ses lieux en se manifestant sans cesse à eux, par des appels, des mails, des détours, la nécessité de se rendre à son travail pendant le week-end ou les vacances.

⁹⁴ Selon F. Ljungberg et K Sorensen (2000, p.125), les mobilités en tant que technologies modernes ont influencé la contextualité des interactions en diversifiant les modalités de ces dernières. Les modalités des interactions dépendent de leur degré de persistance et de leur caractère envahissant. En fournissant de multiples opportunités d'interactions, les mobilités libéreraient les individus des contraintes contextuelles des interactions (M. Kakihara, K. Sorensen, *ibid.*, p.4). En étant libérées de leur contexte, les interactions peuvent alors avoir lieu en dehors de ce dernier. F. LJUNGBERG, K SORENSEN, 2000, « Overload : From Transactions to Interactions », p.113-136 in K. BRAA, C. SORENSEN, B. DAHLBOM (dir.), *Planet Internet*, Studentlitteratur, 284 p.

A travers l'examen des mobilités quotidiennes, la forme topologique prise par une sphère dépend de nombreux éléments. Pour ce qui est de la sphère privée, cette dernière n'aura pas la même forme selon que l'individu vit en couple ou non, a des enfants ou non, selon l'âge de ces mêmes enfants, en fonction de son lieu de résidence (voir ses lieux), de son réseau amical, etc. A l'inverse, les éléments influant sur l'image que revêt la sphère professionnelle sont la catégorie socioprofessionnelle, la nature et le type d'emploi, le régime horaire, le statut, etc. La liste des sources possibles pour chaque sphère n'est pas exhaustive. Tous ces éléments sont plus ou moins liés entre eux⁹⁵. Néanmoins, s'ils constituent un premier canal d'explication, ces déterminants sociologiques ne suffisent pas à expliquer la figure singulière prise par chaque sphère et la façon dont ces formes s'agencent les unes par rapport aux autres. Les individus jouent un rôle de mise en forme non négligeable. Leurs bricolages, la façon dont ils conjuguent les éléments ci-dessus est à même de produire des formes topologiques variées d'une même sphère, malgré des déterminants sociologiques identiques. Ces « bricolages » témoignent d'une capacité de résistance de l'individu autant que de ses facultés d'apprentissage. Ainsi les formes singulières que revêtent les sphères du quotidien, et à travers elles les liens sociaux, sont tant un construit sociologique qu'individuel que les mobilités reflètent. En tant que construit, les formes ne sont pas figées, mais évoluent nécessairement dans le temps. Cette évolution dépend certes de l'individu et des caractéristiques de chacune des sphères, mais plus encore de la façon dont les deux sphères se comportent l'une par rapport à l'autre, comment elles s'agencent. De la manière dont elles se configurent ou sont configurées, les formes de chacune des sphères se voient influencées par rétroaction. Ce sont aussi ces mouvements de rétroaction, d'influence réciproque qu'il importe d'examiner dans la mesure où ils conditionnent fortement la portée d'une forme ou d'une autre.

⁹⁵ Ainsi, pour la sphère privée, avec l'évolution dans le cycle de vie, les réseaux amicaux tendent à se réduire au fur et à mesure que le noyau familial proche de l'individu se développe via le mariage et l'arrivée des enfants. cf. C. BIDART, A. PELISSIER, 2002. « Copains d'école, copains de travail. Evolutions des modes de sociabilité d'une cohorte de jeunes », *Réseaux*, vol. 20, n° 115, p. 17-49.

Pour la sphère professionnelle, régimes horaires et catégories socioprofessionnelles dépendent fortement l'une de l'autre. cf. A. CHENU, 2002. « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Economie et Statistiques*, n°352-353, p.151-168.

Conclusion

Pour étudier les formes du lien social, trois cadres heuristiques ont été dégagés. En se limitant au cadre spatiotemporel du quotidien, le lien social et les liens singuliers qui le composent sont approchés à travers les notions de sphères privée et professionnelle. Une telle approche permet de résumer un ensemble de liens sociaux que chaque individu est à même de tisser. Elle ne restreint pas *a priori* l'inscription sociale de ce dernier et rend aussi compte des positions réciproques de ces liens les uns par rapport aux autres. Pour apprécier la réalisation de ces liens spécifiques, mais aussi leur place respective, le prisme de la mobilité quotidienne s'avère dès lors pertinent. De l'examen plus détaillé de ces trois cadres, plusieurs éléments sont apparus et il est important de les préciser.

L'articulation des sphères du quotidien, et donc intrinsèquement des liens sociaux qui les composent, varie d'un individu à l'autre. Selon les liens qu'il entretient, selon la force de ces derniers, leur capacité à influencer directement ou indirectement ces actions, la morphologie quotidienne des liens sociaux, c'est-à-dire leur positionnement réciproque, est amenée à varier. Mais par ailleurs, pour des liens sociaux « identiques », chaque individu est capable de mettre en place ses propres configurations, ses propres degrés de superposition entre privé et professionnel. Le facteur individuel produit alors des morphologies individuelles singulières des liens sociaux. Ces morphologies sont étudiées à travers la mise en œuvre des mobilités individuelles qui permettent de rendre compte du recoupement, de la superposition des liens sociaux et donc de la fluidité du lien social dans son ensemble. Les mobilités constituent des indicateurs morphologiques par leur fréquence, leur destination, leur motif, leur nature et leur capacité à survenir hors contexte. Ce faisant, les mobilités témoignent de la solidité comme de la fluidité des liens sociaux.

Le point de départ des travaux empiriques détaillés ci-après consiste à voir en quoi les situations d'arbitrages entre privé et professionnel, entre liens sociaux varient et ce qui les construit au quotidien. A travers l'examen des passages qui se font d'une sphère à l'autre, d'un ensemble de liens à l'autre, les morphologies individuelles du lien social seront opérées. Sur la base de l'intuition que les liens autant que les individus eux-mêmes construisent les façons dont les liens sociaux se configurent, l'idée est qu'il n'existe pas une seule forme du lien social. De fait, plusieurs formes du lien social coexistent. Cette coexistence tend à être interprétée comme une disparition dans la mesure où une et une seule forme stable n'est pas identifiable. Pourtant, ce sont bien

plusieurs formes qui s'avèrent en mesure d'exister simultanément et qui font du fluide une forme parmi d'autres du lien social.

Chapitre 4

La question de la méthode : trois enquêtes qualitatives pour apprécier les formes individuelles des liens sociaux au quotidien

Observer les formes du lien social à travers le jeu de la mobilité suppose la mise en place des différents cadres heuristiques vus précédemment. Ces cadres ont pour but de réduire la complexité découlant du choix du lien social comme objet d'étude. Ainsi, les formes de ce dernier sont observées à travers les modes d'articulation entre sphères privée et professionnelle. Ces sphères regroupent un ensemble de liens sociaux *a priori* diversifiés et leur « confrontation » permet de voir comment ces liens s'agencent au quotidien. De plus, l'exercice des mobilités quotidiennes au sens large reflète ces modes d'articulation. Déplacements et usages des TIC sont vus comme des indicateurs du degré de recoupement des sphères du quotidien, et donc du degré de fluidité de leur articulation. Ce faisant, il est alors possible d'apprécier la solidité ou *a contrario* la fluidité des liens sociaux qui composent ces sphères. De là, les formes du lien social sont à envisager. Aussi la diversité des régimes d'articulation entre privé et professionnel via les mobilités individuelles est en mesure de refléter la diversité des formes du lien social.

Après avoir convenu de ce qu'il fallait observer pour rendre compte des formes du lien social, il faut à présent préciser comment les observer. En clair, l'objectif de ce chapitre est de présenter les méthodes et matériaux utilisés pour parvenir à dessiner les formes possibles du lien social. En l'occurrence, ce travail s'appuie sur trois enquêtes distinctes :

- **Une enquête « principale »** sur l'organisation et les mobilités quotidiennes de travailleurs français. Cette enquête a été réalisée en 2007 et a conduit à interroger 50 personnes.
- **Deux enquêtes « complémentaires »** ayant pour but de fournir un éclairage sur des situations particulières. La première enquête a été réalisée en 2005 auprès de 21 travailleurs qualifiés de mobiles. La seconde a été réalisée en 2006 auprès de 247 individus sur leur utilisation du site de La Défense (Hauts-de-Seine) et plus spécifiquement sur

l'usage de ce site par les travailleurs (soit 208 personnes) en périphérie de leurs horaires professionnels.

Dans ces trois enquêtes, les choix méthodologiques ont été multiples et ont reposé sur plusieurs hypothèses empiriques préalables. Dans un premier temps, le choix de la méthode qualitative découle de l'hypothèse d'une diversité potentielle de formes à observer. L'objectif n'est pas tant de mesurer l'importance de ces formes que de mettre en évidence leur (co-)existence et la diversité de leurs modes de production. Pour un même registre d'articulation entre vie privée et vie professionnelle, différentes pratiques en termes de mobilités sont *a priori* observables. Dans ce cadre, le choix d'une méthode qualitative basée sur l'entretien et la production de récit de pratiques a été opéré (I). En outre, le choix de l'échantillon principal, de sa composition intrinsèque est également le résultat d'hypothèses préalables sur la composition des liens sociaux d'un individu et donc sur leurs configurations spécifiques (II). En complément de l'enquête principale et son échantillon, les deux autres enquêtes décrites ont pour but d'aller plus loin dans l'analyse en s'intéressant à des situations idéal-typiques en termes de fluidité. Les travailleurs seraient plus à même d'y mettre en place des configurations fluides de leurs liens sociaux (III) par leur situation professionnelle particulière en termes d'aménagement de leur lieu de travail (Enquête La Défense) ou de mobilités liées au travail (Enquête Travailleurs Mobiles).

I. Le choix d'une méthode : l'entretien semi-directif basé sur le récit de pratiques

Le recours à une méthode qualitative basée sur l'entretien constitue le fondement empirique des trois enquêtes mobilisées dans le présent travail. Le recours à un tel choix, surtout parce qu'il se base sur des récits de pratiques, s'est avéré particulièrement adapté à la mise en exergue et l'explicitation de formes *a priori* diversifiées et méconnues.

A. Le recours à une méthodologie qualitative centrée sur l'entretien semi-directif

Le but est d'appréhender les configurations du lien social à travers la mise en œuvre de mobilités, de déplacements tant réels que « virtuels » par les individus. Plus finement, l'objectif est de voir comment les individus agencent au quotidien leurs différentes sphères à travers ces mêmes mobilités puisque ces modes d'articulation pris dans leur globalité sont justement méconnus. De fait, de nombreuses études parlent de l'arbitrage entre la vie privée et le travail. Toutefois, ces études ont tendance à s'intéresser uniquement à un versant de cet arbitrage :

- Elles peuvent s'intéresser à l'usage de technologies spécifiques comme le PDA (C. Geisler, A. Golden¹, 2007) ou plus généralement à l'effet des TIC (N. Chesley², 2006). S'inscrivant dans la perspective d'une sociologie des usages (cf. plus loin), ces études se focalisent sur des outils spécifiques ou seulement sur les TIC. Non seulement plusieurs TIC peuvent être mobilisées en parallèle pour agencer vie professionnelle et vie privée, mais ces outils ne sont pas les seuls. L'arbitrage privé-pro suppose la mobilisation d'un ensemble d'outillages tant techniques que cognitifs et sociaux qui forment des dispositifs hybrides (L. Belton, F. de Coninck, 2006³, p. 72-73). De plus, en se focalisant seulement sur les TIC, la question des mobilités ou déplacements réels est fréquemment laissée de côté. Elle n'apparaît souvent qu'à travers la prise en compte de populations

¹ C. GEISLER, A. GOLDEN, 2007. « Work – life boundary management and the personal digital assistant », *Human Relations* vol. 60 n°3, p. 519-551.

² N. CHESLEY, 2006. « Families in a High Tech Age Technology Usages Patterns, Work and Family Correlates, and Gender », *Journal of Family Issues*, 27(5), p.587-608.

³ L. BELTON, F. DE CONINCK, 2006. « Des frontières et des liens. Les topologies du privé et du professionnel pour les travailleurs mobiles », *Réseaux*, vol. 24, n°140, p.67-100.

particulièrement mobiles dans le cadre de leur travail et plus à même d'utiliser des TIC diversifiées. En abordant la question de l'arbitrage entre le travail et le privé à travers la question des outils, surtout lorsqu'ils sont mobiles, des pratiques sont mises de côté : celles productrices d'agencements et qui ne mettent pas en œuvre de telles technologies.

- Les études se limitent souvent à l'arbitrage entre travail et vie familiale. Dans la littérature sociologique et psychologique anglo-saxonne, les notions de work-family balance ou integration (S. Desrochers, L. Sargent⁴, 2003) sont ainsi particulièrement florissantes. Souvent, la sphère familiale est d'ailleurs réduite à son point d'ancrage, le domicile ou home (C. Nippert-Eng⁵, 1996 ; A.R. Hochschild⁶, 1997). Du coup, ces études laissent de côté les liens autres que familiaux proches et pourtant présents dans la sphère privée comme l'amitié ou les parentés plus éloignées. Du coup, l'arbitrage entre vie privée et vie professionnelle est souvent étudié dans le cadre spécifique des familles avec enfants. Si ces configurations familiales sont intéressantes, elles ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des configurations des liens sociaux.

Riches en enseignements, toutes ces études donnent un point de vue insuffisant pour décrire un ensemble diversifié de configurations tant du point de vue des liens mis en jeu que des moyens mis en œuvre pour y arriver. Pour voir comment s'articulent globalement travail et vie privée au quotidien, un point de vue large et non borné est nécessaire. Pour cette raison, le mode de récolte des données qui a été choisi se base sur la méthode qualitative de l'entretien semi-directif.

Le choix de la méthode qualitative par entretien résulte du fait qu'elle est la plus adaptée pour mettre en évidence des pratiques cohérentes et globales, c'est-à-dire entremêlées, peu connues en tant que telles. La méthode quantitative se révèle moins adéquate, car elle a plutôt pour but de mesurer l'importance, la diffusion des façons dont les individus arbitrent entre travail et vie privée. De telles mesures nécessitent de connaître en amont ces modes d'arbitrages. Ainsi, l'analyse quantitative est utile pour mettre en évidence l'importance, l'ampleur de pratiques singulières, d'ores et déjà connues, identifiées. Le plus important est la façon dont ces pratiques s'agencent, se configurent pour produire différents registres d'articulation entre privé et

⁴ S. DESROCHERS, L. SARGENT, 2003. *Boundary/border theory and work-family integration*, *A Sloan Work and Family Encyclopedia Entry*, Boston College. http://wfnetwork.bc.edu/encyclopedia_template.php?id=220.

⁵ C. NIPPERT-ENG, 1996. *Home and Work: Negotiating Boundaries through Every Day Life*, University of Chicago Press, 343 p.

⁶ A.R. HOCHSCHILD, 1997. *The Time Bind : When Work Becomes Home and Home Becomes Work*, Metropolitan Press, 336 p.

professionnel. Or la mise en cohérence de ces pratiques reste encore largement méconnue et il faut donc la qualifier avant de la quantifier. D'où le choix effectué d'avoir recours à une méthode plus qualitative. Parmi les méthodes qualitatives, l'entretien a été choisi plutôt que l'observation. Ce dernier champ de méthodes n'a pas été utilisé, car il se focalise sur des cas particuliers en termes d'arbitrages entre privé et professionnel. Observer au quotidien un individu pour voir comment il répartit sa vie entre travail et vie privée supposerait de le suivre en permanence tout en étant capable de mettre en évidence ce qui relève de l'une ou l'autre sphère. Outre sa difficile faisabilité, le recours à l'observation s'avère impossible pour regarder de telles configurations d'un point de vue global. L'observateur ne peut produire seul une telle cohérence. Seul l'individu observé est en mesure de le faire, et encore pas toujours. Il est donc impossible de se passer de son avis et il faut l'interroger spécifiquement sur ce point. Dès lors, l'entretien semi-directif s'avère incontournable pour obtenir un panorama quotidien des sphères auxquelles il participe.

Bien qu'il mobilise la subjectivité de l'interviewé et qu'il fait du chercheur un acteur non neutre dans le processus de récupération des données, l'entretien semi-directif cumule l'avantage de laisser une liberté dans ses réponses à l'interviewé et celui de garder un cadre qui organise, délimite *a minima* la parole de la personne via la réalisation d'un guide d'entretien. Quand il n'est pas directif, c'est-à-dire qu'il ne consiste pas en la passation d'un questionnaire en face-à-face, l'entretien est une méthode flexible à plus d'un titre :

- Elle permet de s'adapter aux déclarations des individus et de faire émerger des pratiques singulières d'une personne à l'autre. En laissant libre cours à leur expression, il est alors possible de mettre en exergue la diversité des façons de passer d'une sphère à l'autre, des modes d'agencement mis en place. Plus loin encore, la motivation de ces arbitrages est à même d'être explicitée, motivée.
- Elle est simple à mettre en œuvre, car elle « *est économique et facile d'accès. [...] il suffit d'avoir un petit magnétophone, un peu d'audace pour frapper aux portes, de nouer la conversation autour d'un groupe de questions, puis de savoir tirer du matériau recueilli des éléments d'informations et d'illustration des idées que l'on développe et le tour est presque joué* » (J.-C. Kaufmann, 1996⁷, p.7)

Si l'entretien, quand il n'est pas directif, est une méthode flexible, une trame persiste cependant pour orienter le développement de l'individu. Dans la mesure où l'intérêt du chercheur se focalise

⁷ J.-C. KAUFMANN, 1996. *L'entretien compréhensif*, Armand Collin, 130 p.

sur des pratiques spécifiques, encore faut-il cadrer l'espace de ces pratiques sous peine de dérives et réponses hors sujet. Si on ne sait globalement pas grand-chose de la façon dont les sphères et donc les liens s'articulent, beaucoup d'éléments sont malgré tout disponibles. La mise en cohérence globale des pratiques de l'individu est visée et le guide d'entretien aide ce dernier dans ce travail de mise en cohérence. D'où le choix d'une position intermédiaire entre entretien directif et entretien non directif : l'entretien semi-directif.

Dans les trois enquêtes utilisées, l'entretien semi-directif a constitué le fondement de la démarche empirique. Dans les trois enquêtes, le contenu et le support ont été très différents. Néanmoins, les guides d'entretien retenus se sont tous focalisés, totalement ou en partie, sur des récits ou mises en intrigue de leurs pratiques par les individus interrogés. En quoi consiste plus précisément le récit de pratiques ?

B. Le récit de pratiques comme instrument d'explicitation des formes du lien social.

S'intéresser aux actions des individus pour construire, entretenir le lien social au quotidien amène à demander à des actifs occupés de produire des récits de pratiques. Concrètement ces récits consistent à dresser le portrait de leurs activités quotidiennes, donc de leurs mobilités et plus spécifiquement de leurs façons de jongler entre le travail et la vie privée. Un tel procédé est le point d'entrée détourné qui permet l'explicitation des opinions ou motivations plus profondes des individus (S. Beaud, F. Weber, 2003⁸, p.221). Pourtant, ce mode de récit est particulièrement en mesure de refléter l'articulation des domaines d'existence, ici quotidiens, des individus. La configuration de ces domaines que le récit permet est tout autant voir plus importante que leur explicitation.

Avant de voir précisément comment faire parler l'individu sur ses pratiques, le choix du terme est à examiner plus particulièrement. En effet, le recours à la notion de pratique est important à double titre:

- Il insiste sur le fait que les actions des individus, et donc les formes du lien social qu'elles sont censées dessiner, sont un construit social.

⁸ S. BEAUD, F. WEBER, 2003. *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 357 p.

- Il marque la volonté de se dissocier de la notion d'usage qui est souvent présente dès lors que la question des TIC est abordée.

Par pratiques sont généralement entendues des manières habituelles d'agir (propre à une personne, un groupe. L'habitude réfère à la routine, particulièrement importante dans le cadre heuristique du quotidien (cf. Chapitre 3, I). Les pratiques renvoient alors à des modes d'action intériorisés par les individus, qu'ils ont l'habitude d'appliquer. Pour revenir au langage simmélien, ces pratiques dessinent des formes du lien social dans la mesure où leurs contenus deviennent réguliers. Pour cela il faut que ces pratiques soient réciproques ou pour le dire autrement sociales. Or la pratique comme mode d'agir est sociale par essence (P. Bourdieu, 1980) dans la mesure où elle désigne « *l'activité sociale concrète des agents [...]. Elle est le produit d'une dialectique entre la structure sociale objective exprimée sous forme de codes et de contraintes et la structure structurante incorporée dans le corps sous forme d'habitus* » (D. Golsorkhi, I. Huault⁹, 2006, p. 19). Si le déterminisme intrinsèque du concept d'habitus de P. Bourdieu est sujet à contestation, une telle définition a le mérite d'insister sur le fait que les pratiques sont construites socialement, déterminées autant par un ensemble social que par l'individu (ici appelé agent). En étant sociales, les pratiques reflètent l'exercice des liens sociaux dans leurs dimensions verticale et horizontale. Pour P. Bourdieu, via les termes de structures et d'habitus, la dimension verticale des liens sociaux dans lesquels l'individu s'insère joue essentiellement. Pour autant, par la réalisation d'interactions, c'est-à-dire de pratiques communicantes, la dimension horizontale ou interpersonnelle des liens est également en mesure d'orienter l'ensemble des pratiques des individus (pas seulement en interaction). A ce jeu des liens sociaux, un élément configurant à part entière est aussi à prendre en compte : l'individu lui-même. L'individu dispose d'une marge d'autonomie relative dans la mise en œuvre de ces pratiques, d'une capacité de « bricolage » qui lui est propre et qui peut par rétroaction s'imposer à autrui. Au final, les pratiques saisissent les façons dont les liens se configurent et sont configurés par l'individu. Ce faisant, les pratiques permettent de percevoir comment se positionnent les unes par rapport aux autres les sphères qui rassemblent ces liens. En rendant compte de l'agencement de ces sphères, de leur degré de fluidité ou de recoupement, ce sont plus généralement les formes du lien social que les pratiques dessinent.

Outre le fait que les pratiques sont des construits sociaux et qu'elles permettent de refléter les formes du lien social, le recours au terme pratique s'avère important, car il marque une volonté de

⁹ D. GOLSORKHI, I. HUAULT, 2006. « Pierre Bourdieu : Critique et réflexivité comme attitude analytique », *Revue Française de Gestion*, 6, n°165, p.15-34.

se distinguer *a minima* de la notion d'usage. Comme la pratique, ce terme est *de facto* polysémique et il peut aussi bien désigner, dans le langage courant, une pratique que l'ancienneté ou la fréquence rend normale dans une société que la mise en activité effective d'une faculté, d'un outil. Dans le cadre de la sociologie française, le recours au mot usage est plus particulièrement lié au champ de recherche et d'études sur les TIC. En effet, le terme usage s'est peu à peu imposé dans ce champ au cours des années 1990 (E. Bajolet¹⁰, 2005, p.24). Par l'usage sont désignées les façons dont les individus utilisent les technologies de l'information et de la communication et plus généralement les outils communicants. Le choix du terme n'est pas anodin : il incite à se focaliser sur les pratiques réelles qu'ont les individus de ces outils. Derrière la notion d'usage, il y a donc celle de pratique mais nous opérons une distinction entre ces deux termes pour les raisons suivantes. Si la sociologie des usages rassemble des travaux très hétérogènes par leurs méthodes ou leurs objets d'études, ils ont en commun de réfuter un déterminisme technologique en faisant de l'individu un être à même de s'emparer des outils, d'en détourner les usages prévus par le concepteur. De fait, le terme usage permet de considérer l'outil sous deux angles : technique et social. Bien que cette approche par l'usage soit féconde, le terme de pratique lui est d'abord préféré, car, bien que le rôle des TIC en tant qu'instrument de mobilité soit étudié, l'objet de ce travail de thèse ne se focalise pas uniquement sur ces dernières. Pour s'affranchir de ce champ spécifique, observer les pratiques permettait d'avoir une vision plus large tout en gardant un intérêt pour les usages effectivement mis en œuvre. En effet, les pratiques mettent en jeu des usages et notamment des usages des TIC, mais ne s'y limitent pas. Ensuite, la sociologie des usages n'est pas exempte de limites et a tendance à pécher par excès :

- de déterminisme sociologique (E. Bajolet, *ibid.*, p.65)
- d'empirisme des travaux (J. Jouët¹¹, 2000, p.511 et suivantes)
- de perspective communicationnelle confondant communication et société (J. Jouët, *ibid.*).

Outre les limites de l'approche théorique des usages, ce sont essentiellement ces fondements qui ne sont pas adaptés à l'étude des formes du lien social telle qu'elle va être ici menée. Dans les différentes études, les usages sont associés à une technologie particulière et plus rarement à un ensemble d'outils. Pour le dire autrement, une approche par les usages ne s'avère pas pertinente, car notre objectif n'est pas de voir comment les TIC et les mobilités permettent de refléter les places prises respectivement par le privé et le professionnel. Il est plutôt de voir directement

¹⁰ E. BAJOLET, 2005. *Technologies d'information et de communication, quotidien et modes de vie (urbains) : contours et résultat de la recherche scientifique francophone 1992-2002*, Rapport de recherche ACI Ville, 300 p.

¹¹ J. JOUËT, 2000. « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux*, vol.18, n° 100, p.487-522.

comment ces sphères s'articulent, notamment à travers le recours aux TIC et aux déplacements. La nuance est de taille, car le point de départ n'est pas le même. Dans le cas des usages, le point de départ reste l'outil pour voir comment il s'insère dans une perspective plus globale. Dans le cas présent, le point de départ est l'individu et des façons dont il construit ses liens sociaux, leurs configurations. En cela, les pratiques seront observées, analysées plus que les usages en eux-mêmes. L'usage est plus rattaché à l'outil ou au moyen de faire lien ou frontière alors que la pratique renvoie plus à l'individu mettant lui-même en œuvre un ensemble d'outils pour ce faire. A chaque pratique peuvent correspondre plusieurs outils (utilisés conjointement ou non) et un même outil est en mesure d'être mobilisé au sein de plusieurs pratiques. Le point de vue donné par les pratiques s'avère alors plus global en donnant une image d'ensemble des façons d'arbitrer en les sphères du quotidien, entre les liens sociaux. Les pratiques qui séparent les sphères se distinguent de celles qui les rassemblent et les superposent. Ainsi à chaque figure topologique correspondent des pratiques spécifiques. Comment sont mises en place ces pratiques ? Pour quelles raisons ? A quels moments ? Ces pratiques sont-elles liées les unes aux autres ?

Pour répondre à ces questions, le choix a été de recourir au récit de pratiques ou pour le dire autrement a consisté à « faire raconter » leurs pratiques par les individus interviewés. Les individus vont alors décrire ce qu'ils font, leurs activités et plus largement leurs actions dans des situations spécifiques. Le récit de pratiques s'inscrit dans le cadre plus général de l'action située, point d'ancrage des nouvelles sociologies (P. Corcuff¹², 1995, p.17) et est désigné comme le mode de récolte de données le plus adapté à une pensée sociologique fondée sur l'action en situation (D. Bertaux¹³, 2005, p.23). Plutôt utilisé dans une perspective biographique et sur des périodes longues, le récit de pratiques prend généralement la forme du récit de vie. Le récit de pratiques ici utilisé a lieu sur un temps nécessairement plus court : le jour. Mais, qu'il ait lieu à l'échelle du quotidien ou d'une vie entière, le récit de pratiques constitue un mode privilégié de description de l'action à plus d'un titre. Avoir recours à une forme narrative pour décrire l'action consiste à opérer une mise en intrigue du temps vécu et donc à passer à un temps raconté. Pour le philosophe P. Ricoeur¹⁴ (1983), cette activité de mise en intrigue est constitutive de l'humanité même du temps : « *Le temps devient humain dans la mesure où il est articulé sur un mode narratif et [...] le récit atteint sa signification plénière quand il devient une condition de l'existence temporelle* » (Temps et Récit I, p.85). Pour le dire autrement, le temps ou l'histoire (avec une majuscule ou une minuscule) sont sources de sens parce qu'elles sont racontées, qu'elles font l'objet de récits. Le passage du temps

¹² P. CORCUFF, 1995. *Les nouvelles sociologies*, Nathan, 126 p.

¹³ D. BERTAUX, 2005. *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie*, Armand Collin, 127 p.

¹⁴ P. RICOEUR, 1983. *Temps et Récit*, Tome I, Editions Seuil, 320 p.

au récit passe par trois étapes de ce que P. Ricœur appelle la mimésis ou « *processus actif d'imiter ou de représenter* » (ibid., p.59). La compréhension de ces trois étapes est utile pour appréhender la portée du récit d'actions plus individuelles, de pratiques quotidiennes, afin de saisir l'importance de la mise en intrigue dans la description des formes du lien social :

- Le premier pas de la mimésis ou **préfiguration** repose sur la capacité d'appréhender, d'identifier l'action, d'en comprendre la sémantique. « *Pris au sens étroit de ce quelqu'un fait, [...] les actions impliquent des buts, [...] renvoient à des motifs, [...] ont des agents qui font et peuvent faire des choses qui peuvent être tenues pour leur œuvre. [...] Ces agents agissent et souffrent dans des circonstances. [...] En outre, agir c'est toujours agir avec d'autres : l'interaction peut prendre la forme de la coopération, de la compétition ou de la lutte* » (ibid., p.88-89). La connaissance de ces différents éléments repose sur une compréhension pratique. Cette dernière devient narrative via l'exercice d'un rapport de présupposition (on connaît les éléments constitutifs d'une action) puis de transformation (ces éléments sont mis en ordre les uns par rapport aux autres dans le discours et cet ordre est irréversible).
- La deuxième étape de la mimésis ou **configuration** consiste en l'opération de la mise en intrigue à proprement parler. L'intrigue a alors trois rôles distincts : elle transforme des événements en une histoire vue comme un tout cohérent, elle compose ensemble les facteurs hétérogènes identifiés à Mimésis 1 et enfin elle produit une synthèse de ces éléments justement hétérogènes (cf. p. 102-103). De cette étape, le récit peut créer une unité, une « *totalité signifiante* » d'un ensemble d'événements, réels en Histoire ou imaginés dans un roman.
- Le dernier stade de la mimésis ou **refiguration** « *marque l'intersection du monde du texte et du monde de l'auditeur ou du lecteur.* » (ibid., p. 109). Autrement dit, la troisième mimésis correspond au moment où l'intrigue est justement lue, reçue par un public : « *L'acte de lecture [...] est l'ultime vecteur de la refiguration du monde de l'action sous le signe de l'intrigue* » (Ibid., p.117). En clair, l'efficacité de la mise en intrigue repose aussi sur les épaules de son récepteur. S'il ne la comprend pas, cette dernière est alors mise en doute, appelle d'autres mises en intrigue complémentaires, concurrentes. Dès lors, la mimésis est circulaire, car son troisième échelon aboutit à un retour au premier.

Si P. Ricœur s'intéresse aux récits écrits (M. Carcassonne¹⁵, 1998, p.55), fussent-ils historiques ou littéraires, l'application des étapes de la mimésis du récit dans le cadre d'une interview sociologique s'avère féconde. En faisant de l'individu le narrateur de son histoire ordinaire ou quotidienne, l'exercice consiste à lui faire appréhender les différents éléments des activités qu'il effectue, à se les préfigurer. L'individu a ensuite la charge de mettre en cohérence ces éléments les uns par rapport aux autres, de les configurer. Au final, l'auditeur ou ici le sociologue est le récepteur de l'intrigue ainsi proposée et donc son évaluateur. Par ses questions, ses besoins de précisions sur les éléments du récit ou sur leur configuration, l'enquêteur enclenche le bouclage de la mimésis. Ce retour à la mimésis 1 consiste soit en un approfondissement du récit précédent via des compléments d'information par exemple, soit au passage à l'action ou activité suivante. Enfin, la boucle effectuée correspond également à une mise en cohérence plus globale de ces différentes boucles narratives les unes par rapport aux autres. Autrement dit, la mimésis s'opère graduellement ou par bout. En demandant à un individu de raconter une à une ses activités quotidiennes, il lui est également demandé de les mettre en cohérence les unes par rapport aux autres, de produire un tout signifiant.

Une telle démarche n'est pas exempte de biais. La mise en intrigue ou récit de sa vie par un individu peut, à l'image du roman, s'avérer fausse que ce soit en partie ou totalement. Mensonge, omission plus ou moins volontaire, déformation sont autant de risques inhérents à la pratique de l'entretien. Effet Hawthorne, biais de désirabilité sociale, mythomanie sont des illustrations de ces possibles déformations du discours. Comment distinguer le bon grain de l'ivraie ? Jusqu'à quel point l'individu déforme-t-il ses pratiques ? Evidemment, repérer les incohérences via des contrôles ou des recoupements des déclarations effectuées est toujours possible. Mais, au final, le récit produit compte plus que tout, qu'il soit vrai ou faux. Un récit « vrai » est toujours préférable à un récit fictif, même si ce dernier est souvent difficile à tenir dans la longueur et donc repérable. Toutefois, qu'il soit inventé en partie ou qu'il corresponde scrupuleusement à la réalité vécue, le récit produit est porteur de renseignements dans les deux cas. Travestir la réalité renvoie à l'enquêteur la perception idéalisée ou fantasmée (en mieux ou en pire) qu'a l'interrogé de son quotidien. Cette perception est également porteuse de sens, reflète des formes du lien social que l'individu redoute ou auxquelles il aspire pour lui.

Un autre biais est possible. Il est lié plus spécifiquement au choix du lien social comme objet d'étude et des sphères du quotidien comme cadres heuristiques de ce dernier. S'il a été demandé à l'individu de narrer sa journée, l'enchaînement des activités y prenant place, la problématique qui

¹⁵ M. CARCASSONNE, 1998. « Les notions de médiation et de mimésis chez Paul Ricœur : présentation et commentaires », *Hermès* 22, p.53-56.

est la nôtre induit une refiguration et donc une préfiguration essentiellement centrées sur l'agencement du privé et du professionnel. Ainsi, ce sont les passages de l'une à l'autre (avec ou sans co-existence) qui ont plus particulièrement fait l'objet d'attentions. Le risque est de mettre de côté des événements ou activités insignifiantes *a priori* pour l'interviewé. Evidemment plus le temps disponible pour réaliser la passation est court, plus ce biais de focalisation est important. En effet, un temps court réduit le nombre de boucles possibles dans la mimésis. Cette problématique du temps court a plus particulièrement été présente dans le cadre de l'enquête menée sur le site de La Défense. En recrutant puis en interrogeant immédiatement des gens *a priori* sur leurs temps de pause, le postulat d'un temps disponible limité a influencé d'entrée la structure du questionnaire et donc la mise en récit demandée. De fait, un travail de réduction préalable a été opéré pour obtenir un niveau d'information minimale. Du coup, le parti pris retenu a été de se focaliser sur des moments clés, à la frontière entre vie privée et vie professionnelle comme les pauses ainsi que l'arrivée et le départ du site. Même pour des entretiens plus standards (recrutement au préalable, individu disponible sans trop de limitation horaire, etc.), ce biais existe « naturellement » par le postulat narratif imposé : celui de parler de ses pratiques régulières ou habituelles. En opérant une généralisation de ses pratiques quotidiennes, l'individu tend à mettre de côté les événements rares ou hors sujets, les situations exceptionnelles au profit des activités plus routinières. Mais le travail de liaison des événements les uns par rapport aux autres est intéressant pour voir comment les individus font justement pour faire tenir ensemble travail et vie privée au sens large, pour voir comment ils configurent et positionnent leurs liens sociaux. Les phases de mouvements, sont dans ce cadre, plus particulièrement intéressantes, car elles donnent lieu à des croisements possibles entre les sphères. Pour cette raison, les trois enquêtes se focalisent sur ces phases. Deux types de moments sont distingués :

- Les moments en périphérie du travail ou à la frontière entre travail et vie privée. Ces moments « délimitent » les sphères du quotidien, les positionnent les uns par rapport aux autres.
- Les moments de recouvrement entre les deux sphères. Ces moments sont plus là pour caractériser la superposition des sphères et donc leurs capacités à interagir comme des fluides, des réseaux ou des régions.

Ces moments constituent des moments de déplacements de l'individu à part entière, fussent-ils réels ou virtuels. De leur examen, il est possible de dresser le portrait de la configuration des liens sociaux d'un individu. En confrontant l'ensemble des configurations individuelles dessinées, ce sont les formes des liens sociaux qui sont alors mises en exergues. Des développements ultérieurs y reviendront plus largement, mais ces moments sont cependant abordés de façons différentes d'une enquête à l'autre. Pour l'enquête principale, le but était de faire raconter à l'individu sa dernière journée de travail en se concentrant justement sur ces moments particuliers. Pour l'enquête menée à La Défense (Hauts-de-Seine), les modalités retenues pour la passation ont induit de se focaliser exclusivement sur les moments en périphéries spatiale et temporelle du travail. Pour l'enquête sur les travailleurs mobiles, ces deux types étaient abordés, mais de façon plus indirecte, à travers des pratiques de mobilités professionnelles spécifiques. Dans les trois cas, que la trame soit temporelle ou non, elle vise avant tout à produire un récit souple aux bornes variables.

Pour conclure, le récit de pratiques effectué dans le cadre d'entretiens semi-directifs permet d'appréhender les formes du lien social au quotidien. Par ce biais, les individus sont amenés à raconter, à expliquer comment ils articulent vie privée et vie professionnelle au fil des journées. Par ailleurs, le recours à la forme narrative permet de saisir comment les mobilités mises en œuvres jouent un rôle pivot dans ces articulations. Pour autant, les individus des trois enquêtes utilisées n'ont pas eu à produire totalement le même récit dans la mesure où l'objet de chaque enquête n'était pas le même. Il convient de décrire plus avant ces enquêtes afin de saisir leurs apports spécifiques. L'enquête principale est ici distinguée des deux enquêtes complémentaires par le contenu du récit produit par les interviewés, mais surtout par la composition des échantillons interrogés.

II. Interroger les formes du lien social au quotidien via l'examen d'une journée de travail des actifs occupés français : Présentation de l'enquête principale (50 personnes)

Pour savoir si les liens sociaux se configurent tels des fluides, des réseaux ou des régions, il faut comprendre comment les individus font concrètement pour agencer leurs sphères privée et professionnelle de façon plus ou moins fluide. Pour cette raison a été mise en œuvre une enquête qualitative qui s'intéresse à cette thématique. Les choix effectués lors de sa conception méritent d'être plus précisément explicités. Le format de l'enquête et sa composition sont le résultat d'un compromis courant entre hypothèses préalables et bricolages méthodologiques. Ainsi, même si l'utilité du récit de vie a largement été abordée, la trame d'entretien comporte des spécificités à préciser. Ensuite, les critères de composition de l'échantillon découlent d'hypothèses sur la façon dont les liens sociaux s'agencent.

A. La mise en récit d'une journée de travail comme fil conducteur

Pour comprendre les façons dont les individus articulent leur travail et leur vie privée à travers leurs mobilités quotidiennes, c'est-à-dire leurs déplacements et les utilisations qu'ils ont des TIC, le récit de pratiques demandé était consacré à la description d'une journée entière de travail. Les personnes interrogées étaient ainsi amenées à raconter ce qu'elles faisaient au long d'une telle journée.

Le choix d'une journée de travail comme unité temporelle d'observation s'est avéré adéquat à plus d'un titre. En l'occurrence, la journée de travail semble la plus indiquée pour des raisons d'abord pragmatiques. Pour ce qui est de l'usage des TIC, ces dernières renvoient à des pratiques assez brèves, pour ne pas dire furtives, et relativement fréquentes. Si elles servent d'entretien aux liens distants via des communications longues (appelé mode conversationnel), elles sont plus fréquemment mobilisées par un mode d'entretien des liens sociaux qualifié de connecté par C. Licoppe¹⁶ (2002). L'entretien des liens sociaux passe ainsi par ces deux modes. Les observer suppose alors d'adopter une unité temporelle qui leur soit commune. Or le plus petit

¹⁶ C. LICOPPE, 2002. « Deux modalités d'entretien des liens interpersonnels dans le contexte du déploiement des dispositifs de communication mobiles », *Réseaux*, n° 112-113, p.173-210.

dénominateur commun en la matière reste la journée. Il est plus facile de saisir les liens sociaux sur un laps de temps court que sur des temps plus longs comme la semaine ou le mois. Il en va de même pour les mobilités physiques qui renvoient au travail. Les déplacements effectués dans le cadre du travail sont essentiellement des déplacements courts dans l'espace comme dans le temps. Ces déplacements sont d'ailleurs classifiés comme relevant de la mobilité quotidienne, au jour le jour. Y figurent les déplacements entre domicile et travail ainsi que les déplacements professionnels. Ces derniers peuvent évidemment avoir lieu sur des temporalités plus longues que la journée. Ceux qu'E. Le Breton¹⁷ (2008) appelle les sherpas ont souvent l'occasion de partir sur plusieurs jours consécutifs : « *ces professionnels qui sillonnent le monde au nom de leur entreprise, qui la représente partout où elle a des intérêts et des enjeux et dont l'univers de la mobilité est caractérisé par la place routinière qu'y ont le TGV et l'avion. Cet univers de mobilité est celui des cadres du privé et public employés par de grandes organisations* » (p.57). A l'échelle de la population active occupée française, ce cas de figure reste néanmoins particulier. Pour une majeure partie des actifs qui sont amenés à effectuer des déplacements professionnels, ces types de déplacements au long cours sont rares. Observer une journée de travail permet de renvoyer aisément à ces situations exceptionnelles même lorsqu'elles sont récurrentes. Ce procédé saisit également les autres formes de mobilités quotidiennes, celles qui ne relèvent pas directement du travail, qui lui sont juste périphériques. Est ainsi désigné l'ensemble des mobilités plus spécifiques à la sphère privée : faire des courses, aller chercher ses enfants, faire du sport ou n'importe quel loisir, aller voir des amis ou de la famille, etc. La présence comme l'absence de ces autres mobilités ainsi que la façon dont elles s'orchestrent avec les mobilités liées au travail renseignent sur l'articulation que les actifs opèrent entre travail et vie privée. Ce faisant, l'autre avantage d'inspecter une journée de travail plutôt que les différentes formes de mobilités indépendamment les unes des autres est justement qu'elle les met en lien les unes avec et par rapport aux autres. Décrire les mobilités au fil de la journée permet d'avoir une vision plus globale des différents moments qui la composent, mais également, par comparaison, des autres jours de la semaine et de temporalités éventuellement plus longues.

Pour mieux comprendre cette articulation à un niveau global, c'est-à-dire par la mise en relation en cohérence des moments particuliers, le recours au récit de pratiques s'est avéré essentiel. Comme évoqué en amont, la mise en récit, ici d'une journée particulière, produit un discours d'un certain genre : les gens ont tendance à lier les événements les uns aux autres pour faire un récit qui se tient. Ce faisant, la perspective globale des pratiques d'articulation entre privé et professionnel est obtenue à travers un travail de rationalisation modérée, travail qualifié de mise

¹⁷ E. LE BRETON, 2008. *Domicile - Travail. Les salariés à bout de souffle*, Les Carnets de l'Info, 216 p.

en intrigue dans le vocable ricoeurien. Evidemment, les éléments hors sujet ou ponctuels disparaissent probablement à travers le filtre de la mise en récit, mais la mise en liaison intéresse plus au sein des pratiques de mobilité. Plus que le mouvement en tant que tel, à travers la mobilité, c'est la façon dont les individus font des liens entre des lieux et les différents liens sociaux qui peuvent y prendre place. Comment se lient-ils ? Comment restent-ils liés avec des lieux où ils ne sont pas ? Comment se délient-ils des lieux qu'ils quittent ? De quelle manière utilisent-ils les TIC pour ce faire ?

A travers la mise en récit d'une journée de travail, la focalisation sur des moments particuliers est opérée. Ces moments correspondent autant à des phases de mobilités physiques qu'à des périodes d'immobilité. Les phases de mouvement sont particulières dans le sens où elles sont des moments frontière où les différents lieux et donc les différentes sphères sont en mesure de se croiser. Elles constituent des temps de latence entre le lieu vers lequel on se dirige, celui que l'on quitte et celui qu'on traverse. L'individu peut même être totalement « ailleurs ». Pour le dire autrement, chaque déplacement peut appartenir à l'une ou l'autre des sphères observées, mais à laquelle ? Qu'est-ce qui détermine son appartenance à l'une ou l'autre de ces sphères ? Où commence la sphère privée et où s'arrête la sphère professionnelle ? Et inversement ? Si la nature des lieux reliés joue vraisemblablement un rôle dans la réponse à cette question, la façon d'occuper ces temps de transition peut aussi s'avérer déterminante. Différentes activités peuvent y prendre place, aussi bien personnelles que professionnelles. De plus, l'utilisation des TIC nomades pendant ces phases pose la question du cumul possible des mobilités réelles et virtuelles. A travers la question des effets des TIC sur l'occupation de ces moments de transport, la question plus générale des modes de « remplissage » des mobilités réelles est posée. Selon ces activités en situation de mobilité et leur nature, la question du positionnement respectif des sphères, de leurs frontières ou recouvrements réapparaît. Faire des activités privées (comme regarder un film) pendant des temps de déplacements professionnels témoigne d'une certaine façon d'un arbitrage souple, fluide entre le travail et la vie privée. Pour les phases dites d'immobilité, chez soi ou à son travail, il est surtout intéressant de voir en quoi, bien qu'ailleurs, l'individu demeure relié aux liens qui lui importent ou du moins à la sphère dans laquelle il n'est pas physiquement présent. Pour le dire autrement, comment les individus gèrent-ils dans ces moments la distance vis-à-vis de l'une ou l'autre sphère ? Pour conclure, deux types de moments ont fait l'objet d'investigations plus soutenues :

- Les moments en périphérie du travail (en y allant, en en revenant, en mobilité dans le travail, la pause de midi).
- Les moments immobiles, propices à de possibles recouvrements (les liens professionnels entretenus à domicile et les liens privés à l'inverse sur le lieu de travail).

De ces deux catégories de moments a émergé une trame d'entretien basée principalement sur un récit chronologique (cf. annexe n°1). Outre la partie de présentation et de mise en confiance de l'interviewé, la seconde et principale partie de l'entretien fait raconter à l'interrogé sa dernière journée de travail en la découpant en différents moments successifs qui vont du départ au domicile jusqu'au retour le soir en ce même lieu. En pratique, deux trames ont été utilisées. Leur principe de base est identique et elles diffèrent par rapport au public visé. De fait, en se focalisant sur les mobilités, les individus dits mobiles professionnellement ne s'interrogent pas de la même façon que des individus plutôt immobiles au travail. Pour les travailleurs dits mobiles, la mobilité est une partie intégrante de leur quotidien, même si elle ne se manifeste nécessairement pas tous les jours. Elle induit *a priori* des modes d'organisations spécifiques des journées selon qu'elle ait lieu ou non.

Dans les deux cas, la mise en récit chronologique a aussi pour effet de porter à la généralisation. Les interviewés passent en effet spontanément de « hier » à « en général » et restituent au final une trame de base de leurs journées à partir de laquelle ils improvisent à la marge. Malgré la perte probable d'événements ponctuels pointée plus haut, cette trame fonctionne plus comme un récit souple aux bornes variables que comme un emploi du temps figé. Les différentes pratiques de la journée sont ainsi observées les unes par rapport aux autres ainsi que dans leur positionnement d'ensemble. Afin de mieux saisir encore la portée d'ensemble du récit effectué, l'entretien se conclut par un ensemble de questions plus générales (sauf si elles n'ont pas été éludées en amont, lors du récit). De façon générale, les questions liées au travail et plus spécifiquement à l'organisation domestique des activités ont rarement été évoquées en fin d'entretien, car évoquées plus en amont par l'interrogé lui-même. Toutefois, les questions relatives aux jours non travaillés et à l'évolution de leur vécu quotidien ont plus largement été abordées à ces moments. Ces questions permettaient justement de mettre en exergue la variabilité ou au contraire la constance sur des temps plus longs des façons d'arbitrer entre vie privée et vie professionnelle. Plus largement, l'idée est de mesurer la façon dont se construit ce rapport privé-pro au fil des ans.

Pour examiner ces pratiques de liens entre lieux dans toute leur diversité, la construction de la trame s'avère certes déterminante. Elle l'est tout autant que la sélection des caractéristiques de l'échantillon. Ces dernières se devaient de refléter des modes d'articulation *a priori* différenciés.

B. Examiner le degré de fluidité des modes d'articulation entre sphère privée et sphère professionnelle à travers des situations a priori diversifiées.

Pour examiner l'articulation entre sphères privée et professionnelle via les pratiques de mobilité et de communication des individus, 50 entretiens ont été réalisés. La sélection des individus interrogés s'est opérée la base de plusieurs critères croisés. Renvoyant à chacune des sphères considérées, mais aussi à la mobilité des individus, ces critères ont été choisis pour assurer la présence de liens sociaux privés et professionnels, mais également pour faire varier leurs modes de configurations entre la région et le fluide. Le choix de ces critères est le fruit de plusieurs éclairages quantitatifs et qualitatifs antérieurs.

Des critères a minima pour s'assurer la présence des sphères et des mobilités du quotidien

Dans le cas présent, l'étude de la forme des liens sociaux passe par une focalisation sur les façons dont sphères privée et professionnelle s'agencent à travers la question des mobilités réelles et virtuelles. Pour ce faire, les individus interrogés doivent nécessairement être insérés dans ces deux sphères distinctes et mettre en œuvre les mobilités évoquées. Pour s'en assurer, plusieurs critères ont été définis en amont pour s'en assurer.

Pour la présence des sphères du quotidien, être actif occupé est le premier critère nécessaire pour être interrogé, car la sphère professionnelle est une sphère de liens loin d'être acquise. Si elle concerne *a priori* une part non négligeable de la population française métropolitaine (42,1 % selon les données issues du recensement en 2005), cette dernière n'est pas présente pour tous. Être inactif (retraité, étudiants, sans occupation principale) ou être au chômage sont des cas où la sphère professionnelle est un ensemble vide. Certes, un chômeur est par définition quelqu'un qui souhaite travailler et est donc considéré comme un actif. Toutefois, aussi transitoire que soit sa situation, la sphère professionnelle n'a pas les mêmes influences au quotidien. Moins présente, elle n'induit pas d'activités quotidiennes aussi régulières. Plus cette situation s'éternise, plus elle

s'accompagne de mécanismes cumulatifs de rupture du lien social, d'exclusion (S. Paugam¹⁸, 2008, p. 94-103). S'intéresser à l'arbitrage entre le travail et le hors travail suppose que la sphère des liens professionnels soit nécessairement présente. Pour ce faire, le choix s'est donc porté sur des individus qui possèdent *de facto* une sphère professionnelle, c'est-à-dire des travailleurs. Il est important de noter que ce choix part d'une volonté de maximisation des liens sociaux disponibles. Pour autant, il faut être conscient que le travail ne suffit pas toujours à éviter la faible existence de ces derniers, voire l'exclusion, compte tenu de ses formes les plus précaires (S. Paugam, *ibid.*, p.81)

La présence de la sphère privée n'a pas fait l'objet d'un contrôle aussi fort pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cette sphère recouvre un ensemble large de liens qui vont de la famille à des liens plus électifs, plus choisis. Ne faire preuve d'aucun de ces liens correspond à une situation d'isolement relationnel. Une telle situation est certes possible, mais s'avère difficile à appréhender dans les faits (J.-L. Pan Ké Shon¹⁹, 1999). En tant que pilier de l'identité des Français (H. Garner, D. Méda, C. Sénik²⁰, 2006), et aussi comme elle se manifeste régulièrement pour au moins 86 % d'entre eux (R. Bigot²¹, 2001, p.6), la présence de la famille tend à limiter l'isolement relationnel. Ce dernier ou absence de sphère privée est d'autant moins probable dès lors que l'individu bénéficie d'un travail. Cadre de socialisation secondaire, le travail reste un fournisseur important en terme de liens privés :

- D'amis (J.-L. Pan Ké Shon²², 1998).
- De relations amoureuses (M. Bozon, F. Héran²³, 2006 ; J.-C. Kaufmann²⁴, 1994).

Le travail assure ainsi *a minima* la présence d'une sphère privée. La présence de certains liens privés a fait l'objet de précisions par leur impact supposé en termes de liquidité des modes d'articulation entre travail et hors travail.

En plus de s'assurer la présence des éléments à étudier (les sphères), les objets qui les révèlent (les mobilités quotidiennes) doivent faire l'objet de la même attention. Ainsi, il est nécessaire de préciser en amont les niveaux de mobilités minimales dont font preuve les individus. Pour ce qui

¹⁸ S. PAUGAM, 2008. *Le lien social*, PUF, 127 p.

¹⁹ J.-L. PAN KE SHON, 1999. « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », *INSEE Première*, n° 678, 4 p.

²⁰ H. GARNER, D. MEDA, C. SENIK, 2006. « La place du travail dans les identités », *Economies et Statistiques*, n°393-394, p.21-40.

²¹ R. BIGOT, 2001. « Quelques aspects de la sociabilité des Français », *Cahier de Recherche du CREDOC*, n° 169, 110 p.

²² J.-L. PAN KE SHON, 1998. « D'où sont mes amis venus ? », *INSEE Première*, n° 613, 4 p.

²³ M. BOZON, F. HERAN, 2006. *La formation du couple*, La Découverte, 272p.

²⁴ J.-C. KAUFMANN, 1994. « Vie hors couple, isolement et lien social. Figures de l'inscription relationnelle », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXV, n°4, p.593-617.

est des déplacements réels, les actifs occupés interrogés doivent faire preuve d'une mobilité quotidienne réelle non nulle. Par ailleurs, l'exigence de mobilité réelle tient à la nécessité de passer *de facto* d'une sphère à l'autre, du privé au professionnel. Pour matérialiser concrètement ce passage, une restriction dans le recrutement des interviewés est effectuée : les télétravailleurs exclusifs, travaillant principalement voir quasi exclusivement à domicile, ne sont pas à interroger. Le télétravail est déjà rare et ce cas de figure plus encore : 7,4 % des travailleurs français seraient des télétravailleurs, mais à peine 1 % le serait exclusivement à domicile, les autres pouvant alterner entre plusieurs lieux dont le domicile (T. Coutrot²⁵, 2004). Le télétravail exclusivement à domicile renvoie à une configuration fluide des sphères du quotidien. En effet, travail et hors travail y sont de facto mélangés, car domicile et lieu de travail sont confondus. A travers un échantillon de cinquante personnes, la présence de télétravailleurs exclusifs fausserait alors sa représentativité et conduirait surtout à une survalorisation des arrangements fluides. Quand le télétravail n'est pas permanent, qu'il a lieu quelques jours par semaines, par période ou qu'il s'accompagne d'autres déplacements professionnels, la problématique devient autre. Dans le cas présent (le plus répandu), il y a un passage effectif d'une sphère à l'autre concrétisé par le passage en des lieux distincts ou du moins différenciables. Pour exclure les télétravailleurs exclusifs, en plus d'être actif occupé, les personnes interrogées font preuve de déplacements quotidiens liés à leur travail (entre domicile et lieu (x) de travail, déplacements professionnels).

Si la mobilité réelle des individus est fixée *a minima*, la mobilité virtuelle fait l'objet du même type de contrainte. Là encore, le but est que les individus fassent preuve d'une mobilité virtuelle non nulle. Pour ce faire, les individus interrogés sont nécessairement en possession d'un téléphone mobile. Le choix de cette technologie est lié tant à l'importance de son taux d'équipement pour la population française²⁶, mais également à sa nature d'outil intrinsèquement mobile. Il permet certes une mobilité dite virtuelle : il contribue à faire de la mobilité réelle une mobilité équipée. Le niveau d'équipement pour d'autres TIC (comme l'ordinateur, Internet et toute autre technologie portable ou non) n'est pas précisé plus avant, le téléphone portable étant le plus répandu et donc le niveau d'équipement minimal en la matière. Dans les deux cas de mobilité, le niveau de mobilité au sens large ainsi défini évince peu de personnes de la population étudiée. Mais leur présence est incontournable par le rôle de reflet qu'il leur est attribué.

Les critères décrits ici pour sélectionner les interviewés définissent la population à étudier pour appréhender les configurations que revêtent les sphères privée et professionnelle. Ces critères

²⁵ T. COUTROT, 2004. « Le télétravail en France », *Premières Informations, Premières Synthèses*, n° 513, 4 p.

²⁶ 78 % de la population française âgée de 18 ans et plus possèdent un téléphone portable. Source : CREDOC, 2008, Enquête Conditions de Vie et Aspirations des Français.

permettent de s'assurer de la présence des éléments nécessaires à l'analyse. D'autres éléments de sélection ont ensuite été retenus pour différencier les configurations individuelles par leur degré de fluidité *a priori* dans l'arbitrage entre privé et professionnel. Ces éléments renvoient aux formes du lien social à étudier. L'idée est que, selon le niveau retenu de telle ou telle variable, la façon dont s'articulent vie privée et travail tend plus ou moins vers le fluide. Ainsi, les critères présentés ensuite rendent compte d'une configuration globale, d'une forme des liens sociaux. Pour cette raison, ils seront qualifiés de formels. Par ailleurs, chacun des indicateurs retenus renvoie directement à l'une ou l'autre sphère étudiée.

Les critères formels liés à la sphère privée : le lieu de résidence, la situation matrimoniale et la situation familiale.

Trois zones d'enquêtes ont été déterminées au préalable, pour varier les profils et ainsi refléter une opposition structurante au niveau des territoires français : celle entre la région parisienne et les autres régions. Cette opposition est plus particulièrement importante au niveau des pratiques de mobilité y prenant place. Outre une propension plus importante d'utilisation des transports collectifs (TC), les actifs d'Ile-de-France mettent proportionnellement plus de temps pour se rendre à leur travail que les autres. En 2004, si les distances à parcourir sont moindres en moyenne que dans les autres aires urbaines (18,8 km au lieu de 29,7 km), la région parisienne se distingue par des temps de déplacement aussi importants (entre 25 et 35 minutes en moyenne). Outre des déplacements plus lents, la région parisienne comporte également une part importante de longs trajets : un quart des salariés met plus de 45 minutes pour se rendre sur leur lieu de travail (B. Baccaïni, F. Sémécurbe, G. Thomas²⁷, 2007). Problèmes de congestion, plus grande propension à utiliser les TC, probabilité supérieure de faire des détours, les habitants de la région parisienne mettent ainsi plus de temps que la moyenne à passer d'une sphère à l'autre. La coupure semble plus longue à opérer et est donc moins évidente. La différence est également importante du point de vue des équipements plus généraux qui s'y trouvent ou de la composition de l'emploi qui y serait plus qualifié (C. Basso²⁸, 2006). Cet argument renforce la tendance du lien social à être plus fluide en région parisienne que sur le reste du territoire. En laissant pour l'heure de côté la question du niveau de qualification des emplois, la plus grande densité en termes d'équipements, de commerces ou de services facilite alors la réalisation des mobilités et leur capacité à se multiplier, voire à être hors contexte. Plus l'environnement immédiat de son lieu de vie est

²⁷ B. BACCAÏNI, F. SEMECURBE, G. THOMAS, 2007. « Les Déplacements domicile travail amplifiés par la périurbanisation », *INSEE Première*, n°1129, 4p.

²⁸ C. BASSO, 2006. « La répartition de l'emploi et des salaires en 2004 », *INSEE Première*, n°1100, 4p.

équipé, plus l'individu a tendance à faire des détours en rentrant de son travail (F. de Coninck²⁹, 2006). En postulant que la région Île-de-France est plus équipée en la matière que le reste du territoire, ses actifs occupés auraient également tendance à opérer plus souvent ce genre de détours, peu importe finalement le contexte. D'autres arguments renvoyant à la proximité et à la composition sociologique de la région parisienne, comme la plus grande propension à divorcer par exemple, induisent l'idée que l'Île-de-France est une région où les formes du lien social y sont a priori plus fluides. Elles sont en tout cas plus que dans d'autres régions comme celles de Tours ou de Marseille, les autres aires d'investigations choisies.

Une nuance doit cependant être effectuée : selon l'éloignement par rapport au centre et implicitement la densité urbaine correspondante, la propension à la fluidité varie également. Ainsi, pour chacune des trois agglomérations, trois niveaux de zones urbaines ont été différenciés : le centre, la banlieue proche et la banlieue plus éloignée. Ces trois niveaux ont pour but de saisir des niveaux d'urbanisation du plus dense au plus dispersé. Ces niveaux d'urbanisation renvoient là encore au niveau d'équipement des zones définies. Au fur et à mesure que l'urbanisation s'accroît, ces équipements tendent à être plus présents et renvoient alors aux considérations vues précédemment. Dans la banlieue éloignée figurent aussi bien les zones dites périurbaines que des zones rurales. Ce faisant, outre l'obtention d'une bonne couverture des différents espaces urbains présents à l'échelle du territoire, différents degrés de fluidité expliqués par le territoire sont hypothétiquement distingués : plus l'individu habite dans l'hypercentre, notamment parisien, plus l'articulation entre vie privée et travail est fluide, plus ces deux sphères sont amenées à se recouper facilement.

Pour ce qui est de la situation matrimoniale, deux situations principales à savoir le célibat et la vie en couple ont été distinguées. Dans le célibat figurent non seulement les personnes dites célibataires au sens civil du terme, mais aussi l'ensemble des personnes vivant seules, c'est-à-dire sans conjoint, qu'elles soient veuves ou divorcées. De ce clivage, le postulat opéré est que les modes de sociabilités correspondant à ces situations sont différents et donc les mobilités des individus dans telle ou telle situation conjugale le sont également. Les célibataires au sens strict tendent en effet à faire preuve d'une sociabilité plus extérieure que les personnes vivant en couple (J.-L. Pan Ké Shon³⁰, 1999). Implicitement, les personnes qui vivent seules ont tendance à être plus mobiles, plus libres peut-être et ainsi à avoir des modes d'articulation entre vie privée et vie professionnelle plus souples que ceux vivant en couple. L'hypothèse d'une composition

²⁹ F. DE CONINCK, 2006. *Les déplacements liés au travail : Exploitations secondaires de l'enquête Emploi du Temps*, Rapport de Recherche, ENPC, 26 p.

³⁰ J.-L. PAN KE SHON, 1999. *Ibid.*

implicitement différente des liens sociaux entre célibataires et personnes en couple trouve sa source dans les différences de sociabilité notables dans le cycle de vie des individus (C. Bidart, A. Pellissier³¹, 2002). Dans la continuité du cycle de vie, la présence d'enfants et donc la situation familiale des individus tendent à renforcer dans une certaine mesure la séparation entre travail et hors travail (sans nécessairement la rendre totale). Pour ce qui est de la composition de la famille, quatre cas différents ont été distingués en fonction de l'âge des enfants qui y figurent :

- Les personnes n'ayant pas d'enfants à domicile. Ces derniers peuvent aussi bien ne pas avoir eu d'enfants qu'en avoir eu, mais que ces derniers aient quitté le foyer parental. Pour le dire autrement, il s'agit des personnes qui n'ont pas d'enfants à leur charge au quotidien.
- Les personnes ayant des enfants de moins de 10 ans. Elles constituent une classe à part entière dans la mesure où cet âge est déterminant pour les parents. En dessous de 10 ans, les enfants sont considérés comme peu autonomes et leurs parents ont un rôle important, notamment de taxi ou convoyage. Ce rôle a évidemment d'importantes répercussions sur leur mobilité.
- Les personnes ayant des enfants de plus de 10 ans à leur domicile. Bien qu'accédant à une certaine autonomie, les enfants préadolescent, adolescents, voire adultes dans certains cas, ne sont pas totalement autonomes pour encore. Dès lors qu'ils obtiennent le permis, cette indépendance peut être source de conflit au sein du foyer, notamment en ce qui concerne l'utilisation de la (ou des) voiture (s).
- Les personnes ayant des enfants de tous âges et qui mélangent ainsi les contraintes vues précédemment.

La présence d'enfants à leur domicile inciterait leurs parents ou tuteurs légaux à régionaliser les sphères du quotidien pour plusieurs raisons. En tant que lien fort, le lien parental imposerait à l'individu de s'y consacrer pleinement. Si le fait de travailler remplit cette obligation par le revenu qu'il procure, avoir des enfants suppose de s'adapter aux rythmes de ces derniers. Plus ils sont jeunes, c'est-à-dire moins ils sont autonomes, plus il est nécessaire d'être présent. Les horaires de

³¹ C. BIDART, A. PELLISSIER, 2002. « Copains d'école, copains de travail. Evolution des modes de sociabilité d'une cohorte de jeunes », *Réseaux*, vol.20, n°115, p.19-49.

garde sont des bornes horaires à respecter par les parents qui travaillent. De multiples arbitrages entre travail et vie privée sont alors à effectuer et plus spécifiquement au sein des couples biactifs (D. Bauer³², 2007). Bien évidemment, il est possible dans l'absolu d'alléger ces contraintes par le recours à des modes de garde souples et/ou complémentaires (nourrices, parents à proximité). Toutefois, la présence d'enfants impose une plus grande séparation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Dès lors, la présence d'enfants surtout jeunes a pour corollaire des configurations moins fluides des liens sociaux au quotidien, où le travail n'a pas ou peu le droit d'envahir le domaine du privé. Il faut cependant noter que la fluidité est maintenue *a minima* pour faciliter le maintien d'une continuité avec le privé n'importe où, n'importe quand en cas d'urgence (enfants à aller chercher en cas de maladie par exemple). Dans ce cas, la superposition entre les sphères s'avère présente, mais partielle et fait ressortir la forme intermédiaire du réseau.

Les deux catégories de critères que sont la situation matrimoniale et la situation familiale tendent à se recouper. Ainsi, la mobilité d'un actif vivant seul et sans enfants ne sera *a fortiori* la même que celle d'un autre actif n'ayant également pas de conjoint, mais ayant des enfants à charge. Ce faisant, il est même à envisager que la portée « régionalisante » des enfants soit supérieure à celle du couple.

Les critères formels liés à la sphère professionnelle : la mobilité au travail, la situation professionnelle, le régime horaire et le mode utilisé pour s'y rendre.

Pour commencer, ont été distingués d'entrée les travailleurs dits fixes des travailleurs réputés mobiles. Par travailleurs mobiles sont entendus les travailleurs amenés à effectuer régulièrement au cours de la semaine des déplacements professionnels. *A contrario* par travailleurs fixes sont désignés les travailleurs qui ont une mobilité liée au travail limitée aux seuls déplacements domicile travail. Ils peuvent avoir à effectuer ponctuellement des déplacements professionnels, mais ces derniers ne structurent pas quotidiennement leurs emplois du temps. Le postulat est que ces deux catégories de travailleurs structurent de façon différenciée l'agencement de leurs mobilités et leurs usages des TIC. Par conséquent, leurs façons d'articuler entre privé et professionnel sont potentiellement différentes. Etre mobile dans le cadre de son travail, surtout lorsque cette mobilité est lointaine suppose que cette articulation soit plus souple. Le travail prend en effet plus de place ou occupe des moments variables qui imposent de s'y adapter. Compte tenu de la composition de la population active occupée française et de l'importance

³² D. BAUER, 2007. « Entre maison, enfant (s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Etudes et Résultats*, n° 570, 8 p.

croissante prise par ces travailleurs, 30 travailleurs fixes ont été interrogés contre 20 travailleurs mobiles. Cette distinction est d'ores et déjà précisée, car elle a largement influencé le choix de pondération des autres critères liés à la sphère professionnelle.

En plus de la mobilité au travail, la catégorie socioprofessionnelle d'un actif est en mesure d'influer le degré de fluidité entre travail et hors travail. Pour l'ensemble des travailleurs, 5 catégories principales ont été retenues : les artisans et dirigeants de PME, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers. Ont été exclus d'entrée les agriculteurs qui, bien que mobiles par ailleurs, le sont sur une aire géographique très ciblée, limitée à leur exploitation. Ces derniers ont une situation analogue aux télétravailleurs au sens strict dans la mesure où leurs lieux de travail et de vie personnelle sont totalement confondus. Pour ce qui est de la répartition des catégories retenues au sein de notre échantillon, le choix d'une représentativité de la composition de la population active occupée française (sans les agriculteurs) a été effectué. La nuance entre les mobiles et les fixes réside dans une différence de composition puisque les catégories dites « supérieures » (artisans, cadres et professions intermédiaires) sont plus facilement mobiles alors qu'à l'inverse les catégories dites « inférieures » (employés et ouvriers) sont plus souvent fixes. A travers les catégories professionnelles différentes, l'influence de la nature du travail et de ses contraintes est essentiellement à mesurer. Le postulat est que les cadres et professions dites « supérieures » ont des modes d'arbitrage entre privé et professionnel plus souples que les autres. Cette propension à la fluidité s'explique par une plus grande probabilité à se déplacer, par une plus grande propension à travailler chez soi (J. Barthélémy, G. Cette³³, 2005, p.18) et des horaires plus distendus que les autres catégories socioprofessionnelles (L. Lesnard³⁴, 2006, p.374). Ces derniers font preuve d'une plus grande liberté dans leur organisation et ont toutes les marges de manœuvre nécessaires pour passer sans difficulté du privé au professionnel et inversement. A l'inverse, les catégories plus « inférieures » ont des contraintes horaires plus rigides, une liberté faible voir absente. Cette dimension contraignante du travail sur ses horaires régionaliserait *de facto* l'agencement des sphères du quotidien.

Parmi les contraintes inhérentes au travail en lui-même, la question des horaires suppose plus de précisions dans la mesure où ces derniers sont de plus en plus atypiques et s'éloignent donc de leur forme standard (9h-17h). Ont été distingués trois régimes horaires distincts : le temps

³³ J. BARTHELEMY, G. CETTE, 2005. « TIC, durée et rythmes de travail », *Tempos*, n° 3, p.14-28.

³⁴ L. LESNARD, 2006. « Flexibilité des horaires de travail et inégalités sociales », *Données sociales – La Société Française*, p.371-379.

complet, le temps partiel et les formes plus atypiques que sont les horaires décalés (y compris la nuit, le dimanche, etc.), les horaires morcelés, etc. Ces différents régimes temporels ont été choisis pour appréhender la diversité des modes d'articulation entre privé et professionnel selon l'alignement ou non de l'actif sur la norme horaire standard que représente le temps complet. Temps partiel et horaires décalés peuvent être subis, mais sont-ils vraiment symptomatiques d'un décalage plus général avec le reste de la société axée sur le standard du temps complet régulier ? L'hypothèse adoptée ici est que les horaires atypiques induisent une régionalisation des sphères du quotidien, qu'elles se recoupent moins que dans les horaires plus standard à temps complet. Pour le temps partiel, le temps disponible pour la sphère privée est supérieur aux autres cas, les arbitrages sont alors facilités. Pour les horaires atypiques, décalés ou/et fragmentés, les activités extraprofessionnelles ne sont toujours pas évidentes à réaliser, la plupart de celles-ci étant accessibles sur les normes de synchronisation temporelle traditionnelle.

Enfin, compte tenu du prisme choisi de la mobilité, les modes de transports pour se rendre à son travail ont aussi un rôle à jouer. Intuitivement la voiture en tant que mode de transport individualisé est un mode de transport très flexible (J.-P. Orfeuil³⁵, 2004). Il permet un libre choix de son itinéraire et correspond également à un espace individualisé, une bulle. Plus loin encore, elle libère les individus des contraintes horaires imposées par les transports en commun ainsi que les contraintes liées à la desserte géographique de ces derniers. Si de cette façon, l'automobile est facilitatrice de déplacements, les problèmes de congestion, l'impossibilité légale de faire quasiment autre chose que conduire nuancent la flexibilité ainsi permise. Pour autant, l'automobile semble être le mode qui favorise une plus grande fluidité dans le partage entre vie privée et travail. Ceci serait d'autant plus vrai que la mobilité réelle dans son ensemble est aujourd'hui de plus en plus équipée et donc intrinsèquement plus remplie. Les autres modes de transport que sont les transports collectifs et les modes non motorisés (marche, vélo) sont plus minoritaires, mais néanmoins présents, plus spécialement en Île-de-France. Ces derniers faciliteraient peu les détours, la réalisation d'activités annexes, et donc engendreraient une plus grande rigidité. En se basant sur les taux d'utilisation nationaux, ont été distingués les actifs utilisant leur voiture et tout autre mode de transport motorisé individuel (70 %), les actifs utilisant principalement les transports en commun (25 %) et enfin les actifs utilisant des modes non motorisés (5 %). Pour les travailleurs mobiles, cette pondération n'a pas été appliquée dans la mesure où cette population mobile s'avère essentiellement motorisée. Quelques cas de travailleurs

³⁵J.-P. ORFEUIL, 2004. « Accessibilité, mobilité, inégalités : regards sur la question en France aujourd'hui. », p.27-47 in J.-P. ORFEUIL (dir.), *Transports, pauvreté, exclusion*, Editions de l'Aube, 181 p.

mobiles en transports en commun ont néanmoins émergé sur la région parisienne. La distinction entre modes différents avait pour but de mesurer la différence en terme de pratiques entre ces différentes catégories d'utilisateurs. L'automobile est-elle réellement signe d'une plus grande flexibilité et donc d'un arbitrage plus fluide entre travail et hors travail ? Les transports en commun sont-ils synonymes d'une plus grande mobilisation des temps de transports notamment pour faire du lien ?

Au final, à travers l'ensemble de ces critères, le but est de diversifier les éventuels degrés de fluidités d'articulation entre sphère privée et sphère professionnelle en intégrant l'ensemble des facteurs à même de les influencer. Un dernier critère plus général à savoir celui du genre a par ailleurs été pris en compte dans la mesure où il tend à renforcer les hypothèses vues précédemment. En effet, les femmes tendent à s'occuper plus des enfants et des questions domestiques, même si la différence s'estompe faiblement, mais graduellement d'année en année (M.-A. Barrère Maurisson³⁶, 2004). Mais les femmes sont également plus sujettes aux temps partiels, aux horaires atypiques et aux emplois les moins qualifiés. Tout laisse ainsi à croire que les façons d'agencer leurs sphères quotidiennes sont moins fluides pour les femmes que pour les hommes. Si l'égalité hommes/femmes a été respectée pour les travailleurs fixes, cela n'a pas été le cas pour les travailleurs mobiles du fait qu'il s'agit d'une population principalement masculine. Un nombre minimum de travailleuses mobiles a néanmoins été déterminé pour permettre d'observer plus finement les différences de pratiques entre hommes et femmes au sein de cet échantillon. Pour conclure, tous ces critères permettent d'observer un ensemble de configurations diversifiées en terme de fluidité, potentiellement à même de rendre compte de multiples pratiques de mobilités, des TIC et ainsi d'observer plus finement l'articulation entre privé et professionnel pour chacun. Le tableau ci-contre précise par ailleurs la répartition finale obtenue pour chacun des critères précédemment énoncés (cf. annexe n° 2 pour une analyse plus détaillée).

Pour conclure, l'enquête principale a pour but de mettre en évidence et de repérer des modes d'articulation entre vie privée et vie professionnelles au sein d'un échantillon globalement représentatif de la population active occupée française. Les niveaux des différents indicateurs choisis pour sélectionner cet échantillon ont pour objectif de produire des niveaux d'articulations variés, qui reflètent a priori des degrés de fluidité variables dans l'agencement des liens sociaux. Pour autant, la robustesse de la fluidité mérite d'être interrogée dans la mesure où elle met en exergue des problématiques de valeurs sociales et induit une vision de la conception des villes,

³⁶ M.-A. BARRERE MAURISSON, 2004. « Masculin/Féminin : vers un nouveau partage des rôles ? » in *Les Cahiers Français : Famille et Politiques Familiales*, n° 322, p.22-28.

des territoires, des politiques publiques. En favorisant *a priori* cette fluidité, se réalise-t-elle forcément et jusqu'à quel point ?

Tableau n° 4-1

Descriptif de l'échantillon de l'enquête principale

	« Non Mobiles »	« Mobiles »
<i>Taille de l'échantillon</i>	30 personnes	20 personnes
<i>Sexe</i>	- Hommes (14) - Femmes (16)	- Hommes (13) - Femmes. (7)
<i>Situation Matrimoniale</i>	- Célibataires (7) - Couples (23)	- Célibataires (7) - Couples (13)
<i>Situation Familiale</i>	- Sans enfants au domicile (14) - Avec Enfants de moins de 10 ans (8) - Avec Enfants de plus de 10 ans (4) - Avec Enfants de tous âges (4)	- Sans enfants au domicile (9) - Avec Enfants de moins de 10 ans (4) - Avec Enfants de plus de 10 ans (6) - Avec Enfants de tous âges (1)
<i>CSP</i>	- Artisans, Commerçants, etc. (1) - Cadres et PIS (2) - Professions intermédiaires (5) - Employés (15) - Ouvriers (7)	- Artisans, Commerçants, etc. (4) - Cadres et PIS (7) - Professions intermédiaires (6) - Employés (1) - Ouvriers (2)
<i>Horaires de travail</i>	- Temps complet (14) - Temps partiel (7) - Formes « atypiques » (9)	- Temps complet (14) - Temps partiel (2) - Formes « atypiques » (4)
<i>Localisation géographique</i>	- Ile-de-France (8) - Agglomération de Tours (14) - Agglomération de Marseille (8)	- Ile de France (8) - Agglomération de Tours (3) - Agglomération de Marseille (9)
<i>Mode Principal pour aller au travail</i>	- Modes motorisés individuels (20) - Transports en Commun (7) - Modes non motorisés (3)	- Modes motorisés individuels (16) - Transports en Commun (4) - Modes non motorisés (0)

III. Deux enquêtes complémentaires pour appréhender plus spécifiquement la fluidité des liens sociaux

Outre l'enquête menée sur un échantillon de la population active occupée française, deux enquêtes ont été menées en complément pour étudier plus précisément le degré de fluidité des configurations individuelles des liens sociaux. La première enquête a été réalisée en 2005 et se focalise sur les travailleurs dits mobiles, c'est-à-dire qui sont amenés à se déplacer régulièrement (plusieurs fois par semaine) dans le cadre de leur travail. La seconde enquête a eu lieu en 2006 et dresse le portrait des pratiques des usagers du site de La Défense (Hauts-de-Seine) en périphérie de leurs horaires de travail. Avant de présenter ces enquêtes plus amplement, il est nécessaire de souligner l'intérêt de ces deux différents dispositifs.

L'un comme l'autre se focalise sur l'étude de situation où les agencements entre vie privée et vie professionnelle seraient a priori fluides. Dédié de prime abord à la sphère professionnelle, le site de bureaux de La Défense est aussi pensé pour de nombreux usages relevant du domaine personnel ou privé et symptomatique en cela d'une nouvelle proximité bâtie sur l'idée de relais, d'accessibilité permanente (B. Marzloff³⁷, 2005, p.48). Il est possible d'y faire ses courses, d'aller au cinéma, d'avoir des rendez-vous pour un ensemble large de professions médicales, de faire du sport et même de retrouver ses amis ou sa famille via une accessibilité aisée en transport. Ainsi, compte tenu de l'équipement du site, vie privée et vie professionnelle sont à même de s'y mêler profondément, sans heurts ni discontinuités, d'agir comme deux fluides. Les travailleurs mobiles, ces hypermobiles (B. Marzloff, *ibid.*, p.70) représentent quant à eux la quintessence de l'individu fluide dans la mesure où ils sont à même de se déplacer régulièrement, de transcender les frontières des territoires. Leur forte propension à la mobilité n'est d'ailleurs pas que physique ou géographique : elle est aussi virtuelle. Les travailleurs mobiles sont souvent mieux équipés que le reste de la population (B. Marzloff, *ibid.*). Il y aurait donc un effet d'entraînement. Plus on serait mobile dans son travail, plus on le serait virtuellement et plus on serait à même de faire voler en éclat les frontières rigides entre travail et sphère privée. Les travailleurs mobiles seraient donc plus aptes, plus enclins à agencer leurs sphères quotidiennes de façon fluide.

³⁷ B. MARZLOFF, 2005. *Mobilités. Trajectoires fluides*. Editions de l'Aube, 240 p.

L'objectif de ces deux enquêtes est de voir jusqu'à quel point l'hypothèse d'une plus grande propension à la fluidité est valide. En examinant les cas où elle est supposée être robuste, dans un cas comme dans l'autre, jusqu'à quel point cette fluidité se rencontre ?

A. Les travailleurs mobiles pour interroger des idéals types de la fluidité hypermoderne (21 personnes)

La population des travailleurs mobiles est une population a priori importante, mais peu étudiée en tant que telle (A. Aguilera, F. de Coninck, A. Dupont³⁸, 2005). Ceci s'explique par une insuffisance de données, mais également par une absence d'intérêt sur ce sujet. Pourtant, plusieurs auteurs ont particulièrement étudié cette population spécifique pour rendre compte de l'émergence de la forme topologique du fluide (M. Kakihara, C. Sorensen³⁹, 2001 ; M. Kakihara, C. Sorensen et S. Wiberg⁴⁰, 2002). En ayant un rapport à l'espace et au temps fluide, les travailleurs mobiles semblent plus particulièrement concernés par la fluidification des formes du lien social. Dans la mesure où la mobilité virtuelle et la mobilité réelle s'ajoutent l'une à l'autre, elles mettraient d'autant plus en doute la possibilité et même la pertinence de chercher des régularités et des logiques construites dans les pratiques quotidiennes d'individus qui les cumulent à des niveaux élevés.

Si la mobilité au travail ne cesse de progresser par une propension croissante de nombreuses catégories à travailler sur des lieux de plus en plus variables (G. Crague⁴¹, 2004), la population des travailleurs mobiles reste de fait hétérogène. D'une catégorie professionnelle à l'autre, d'un type de travail à l'autre, d'une catégorie de mobilité à l'autre, les travailleurs mobiles font-ils forcément preuve de fluidité ? Si oui, de quelles manières se matérialise cette dernière ? Pour appréhender une telle diversité potentielle, plusieurs critères de sélection ont été déterminés. Ces derniers se focalisent uniquement sur la sphère professionnelle des individus interrogés. La sphère privée n'a pas fait l'objet de critères spécifiques. Cette absence s'explique par la volonté de savoir si la mobilité professionnelle récurrente engendre des agencements fluides entre privé et

³⁸ A. AGUILERA, F. DE CONINCK, A. DUPONT, 2005. « Nouvelles organisations industrielles, nouveaux sens des mobilités liées au travail : le cas d'un fournisseur de l'automobile », Document de travail.

³⁹ M. KAKIHARA C. SORENSEN, 2001. « Mobility Reconsidered : Topological Aspects of Interaction », Communication au colloque IRIS, Université d'Oslo, Norvège.

⁴⁰ M. KAKIHARA C. SORENSEN, M. WIBERG, 2002. « Fluide Interaction in Mobile Work Practices », Communication au colloque FGMR, Tokyo, Japon, 29 et 30 mai.

⁴¹ G. CRAGUE, 2004. « Des lieux de travail de plus en plus variables et temporaires », *Economie et Statistique*, n° 369-370, p.191-212.

professionnel. Lorsque le travailleur est mobile, comment est configurée sa sphère personnelle ? Est-ce que cette dernière est conçue comme séparée ou se superpose-t-elle au travail ? Dans quelle mesure la mobilité au travail explique-t-elle, participe-t-elle à ces différents degrés de recouvrement ?

Qu'est-ce qu'être mobile dans le cadre de son travail ? Deux critères de mobilité a minima

Deux critères liés à la mobilité ont été retenus pour déterminer *a priori* les profils des personnes à recruter. Bien que l'intérêt se porte exclusivement sur les personnes mobiles physiquement, la mobilité considérée est autant réelle que virtuelle.

Pour ce qui renvoie à la dimension réelle de la mobilité, aux déplacements, les personnes amenées à se déplacer régulièrement dans le cadre de leur travail sont qualifiées de travailleurs mobiles. Le terme « régulièrement » est sujet à interprétation par la période retenue de répétition (le jour, le mois, l'année, etc.). Il a été appréhendé de deux façons différentes. Dans un premier temps a été considérée comme travailleur mobile régulier toute personne qui se déplace quotidiennement dans son travail, sur des distances plus ou moins longues, mais se déroulant le plus souvent à l'échelle de la journée. Le deuxième cas retenu correspond aux individus opérant des déplacements plus lointains et plus longs de manière périodique. Ces derniers ont également été retenus comme travailleurs mobiles réguliers. Ces deux acceptations de la régularité dans le travail mobile ne sont pas antagonistes et peuvent se cumuler. En effet, une personne qui va régulièrement faire de longs déplacements peut être amenée à se déplacer à une échelle plus réduite quand elle n'est pas en voyage.

Le deuxième critère renvoie à l'aspect plus virtuel de la mobilité de tels travailleurs. Ainsi, le choix a été de définir a minima l'équipement en TIC de l'individu. Ce dernier doit au moins posséder un téléphone portable. Cet outil fait partie de l'équipement des travailleurs considérés dans la mesure son apparition a révolutionné le travail mobile. Il a permis une joignabilité quasi permanente qui était auparavant le seul apanage des travailleurs fixes. Cette révolution est d'autant plus importante qu'elle ne s'est pas forcément faite à l'avantage des travailleurs en général et des travailleurs mobiles particuliers selon F. Jauréguibery (*ibid.*), P. Vendramin⁴² (2002)

⁴² P. VENDRAMIN, 2002. « Les TIC, complices de l'intensification du travail », Actes du Colloque « Organisation, intensité du travail, qualité du travail », Paris, 21-22 novembre.

ou A. Mayère⁴³ (1999). A l'inverse un nombre maximal de technologies à disposition des travailleurs interrogés n'a pas été retenu. Le but de l'enquête est également de voir le rôle, l'impact des TIC sur la fluidité des organisations individuelles. *A priori* plus ces outils sont nombreux, plus ils s'insèrent dans un éventail large de pratiques facilitant la mobilité et concourant à la diffusion de configurations de plus en plus souples.

Si la population examinée ici est hétérogène et méconnue dans sa globalité, une différence structurante nécessite d'introduire un deuxième critère de sélection, plus interne. En effet, la mobilité dans le travail n'a ni le même sens, ni les mêmes impacts suivant l'organisation du travail plus générale dans laquelle elle s'insère.

Le poids de l'organisation ou la nécessité d'examiner deux terrains distincts

L'échantillon interrogé est divisé en deux terrains distincts, afin de différencier deux catégories de travailleurs mobiles qui n'ont a priori pas les mêmes contraintes en terme d'organisation du travail et n'ont donc pas forcément les mêmes façons d'entremêler travail et vie privée.

Le premier terrain est constitué d'une équipe de techniciens appartenant à une grande entreprise française de télécommunication. Il sera qualifié d'interne par la suite. Ces techniciens localisés dans l'ouest de l'Île-de-France n'ont aucun contact avec le client. Ils évoluent dans une organisation, c'est-à-dire au sein d'un collectif, qui comporte son lot de règles formelles et informelles. Deux groupes ont fait l'objet d'investigations au sein de cette équipe : un qui a une activité essentiellement curative, et de fait axée sur le court terme, et un dont l'activité est a contrario essentiellement préventive. Le fait d'interviewer des groupes distincts ainsi que leurs différents responsables hiérarchiques permet d'appréhender la mobilité au travail au regard de contraintes « productives », de modes de coordination au sens d'H. Mintzberg (1987) et de recours aux TIC potentiellement différents. Ces éléments dépendent évidemment les uns des autres : la supervision opérée par les supérieurs hiérarchiques ou l'ajustement mutuel entre collègues passe entre autres par les TIC. Dans l'équipe de techniciens, 14 entretiens ont été effectués :

- 9 avec des techniciens mobiles toute la journée.
- 5 avec des membres de leur encadrement (responsables hiérarchiques et autre personnel encadrant).

⁴³ A. MAYERE, 1999. « Les effets de l'introduction d'outils d'information et de communication mobiles dans l'entreprise », *Revue Française de Gestion*, n° 123, p.88-99.

Ce sont surtout les récits produits par les 9 techniciens qui seront mobilisés par la suite. Les 5 autres ont surtout eu un rôle explicatif, éclairant sur leur structure. Mais ils ne sont pas à proprement parler mobiles.

Le second terrain qualifié *a contrario* d'externe est constitué d'un échantillon diversifié de travailleurs proches de la situation d'indépendants. Ils sont considérés comme tels dans la mesure où ils n'ont pas à subir des contraintes organisationnelles aussi fortes que les personnes du terrain interne. Ainsi peuvent faire partie de ce terrain des entrepreneurs individuels (donc indépendants juridiquement), des personnes travaillant dans une PME ou dans une entreprise plus importante, mais très décentralisée et aux contraintes essentiellement financières et des personnes ayant un statut particulier qui implique de fait une importante autonomie (cas d'un journaliste pigiste, d'un chercheur ou d'une personne travaillant dans une association régie par la loi 1901). Outre cette indépendance au sens large, nous avons essayé de reproduire au sein de cet échantillon la diversité propre aux travailleurs mobiles. Pour cela ont été retenus différents critères de sélection liés au travail. Ces critères sont tant en termes de nature du travail (intellectuel vs manuel) et de localisation de ce dernier (domicile, bureau, autres lieux plus ou moins distants géographiquement du bureau ou du domicile et entre eux) qu'en termes de sexe, d'âge (de 28 à 60 ans). En tenant compte de ces critères, ont été recrutées et interviewées 12 personnes.

Au total, 21 personnes qualifiées de travailleurs mobiles ont pu être interrogées et fournir des récits de pratiques. Néanmoins contrairement à l'enquête principale, ces récits ne partent pas d'une journée spécifique, mais ils fournissent une description de pratiques habituelles dans le cadre du travail puis du hors travail, les deux pouvant évidemment se mêler au cours de l'entretien. Après un ensemble de questions introductives, la trame de l'entretien (cf. annexe n° 3) s'est de fait focalisée sur la description de la mobilité de l'interviewé tant sur un plan réel que virtuel avant de s'intéresser à des questions plus générales notamment liées à l'articulation entre vie privée et vie professionnelle. Des réponses fournies au cours de l'entretien, un point de vue plus clair a pu être obtenu sur les caractéristiques socioéconomiques des individus (cf. tableau n° 4-2 ci-après). Le constat majeur est que la population ici interrogée est très majoritairement masculine et donc plus encline à la fluidité (cf. ante). L'importance du nombre d'individus sans enfants ainsi que les régimes horaires de travail déclarés tendent par ailleurs à corroborer à première vue cette hypothèse. Mais d'autres éléments peuvent relativiser ces indices : peu importe le terrain et donc l'âge moyen des enquêtés (le terrain interne est composé de travailleurs plus âgés), on a surtout eu affaire à des personnes qui vivent en couple, c'est-à-dire qui ont des

contraintes *a priori* plus rigides que des célibataires. De plus, les professions intermédiaires sont majoritaires au sein de l'échantillon par effet de construction dû au terrain interne. Ces professions tendraient à avoir des modes de gestion du quotidien moins fluides que des cadres ou des artisans, commerçants.

En s'intéressant à des profils d'individus qui ont une gestion quotidienne de leurs liens sociaux *a priori* fluide, l'objectif est clairement de voir jusqu'à quel point l'hypothèse de fluidité est valide pour les travailleurs mobiles ou si d'autres organisations du quotidien plus régionalisées ou réticulées existent. Dans la continuité de ce travail de terrain, s'inscrit l'enquête menée au quartier d'affaire de La Défense et qui cherche à examiner la mise en œuvre de la fluidité d'un point de vue spatialement localisé.

Tableau n° 4-2

Descriptif de l'échantillon interrogé pour l'enquête Travailleurs Mobiles

	Terrain Interne	Terrain Externe
<i>Taille de l'échantillon</i>	9 personnes	12 personnes
<i>Sexe</i>	- Hommes (8) - Femmes (1)	- Hommes (10) - Femmes (2)
<i>Situation Matrimoniale</i>	- Célibataires (2) - Couples (7)	- Célibataires (3) - Couples (9)
<i>Situation Familiale</i>	- Sans enfants au domicile (3) - Avec Enfants de moins de 10 ans (0) - Avec Enfants de plus de 10 ans (5) - Avec Enfants de tous âges (1)	- Sans enfants au domicile (7) - Avec Enfants de moins de 10 ans (2) - Avec Enfants de plus de 10 ans (2) - Avec Enfants de tous âges (1)
<i>CSP</i>	- Professions intermédiaires	- Artisans, Commerçants, etc. (5) - Cadres et PIS (4) - Professions intermédiaires (3)
<i>Horaires de travail</i>	- Temps complet avec possibilité d'horaires atypiques (astreinte)	- Temps complet mais avec des horaires de facto très variables en amplitudes comme en moments
<i>Modes de Déplacements professionnels</i>	- Modes motorisés individuels	- Modes motorisés individuels (6) - Transports Collectifs (4) - Mixte (2)

B. L'enquête de la Défense pour appréhender la mise en œuvre effective d'une fluidité supposée et attendue (208 personnes)

En complément de l'enquête sur les travailleurs mobiles, une autre enquête complémentaire a eu pour objectif d'investiguer plus avant la question de la fluidification des sphères du quotidien. Cette dernière s'est intéressée à un cas spécifique : le quartier d'affaires de La Défense dans les Hauts de Seine et plus spécifiquement à ses travailleurs. Au total, 247 personnes ont été interrogées dans le cadre de cette enquête. Parmi elles, 208 étaient des travailleurs du site, population qui nous intéressait plus spécifiquement. Avant d'aller plus loin dans la description de cette enquête, esquissons un portrait des lieux :

- La Défense est un vaste ensemble de tours de bureaux situé à l'ouest de Paris, dans les Hauts de Seine. Pas moins de 1.500 entreprises étaient présentes sur le site à la date de l'enquête, soit environ 150.000 salariés. Pour de nombreux individus présents, l'endroit relève donc de leur sphère professionnelle. La Défense constitue un lieu de travail à part entière, fût-il durable (CDI) ou plus transitoire (Intérim, CDD, mais aussi personnes présentes pour des rendez-vous professionnels)
- Le site comporte environ 20.000 habitants. Ainsi, le quartier de La Défense n'est pas dédié qu'au travail, mais abrite également des individus qui en font fait le cœur de leur vie privée, qui y ont élu domicile. Le rapport entre résidents et travailleurs est faible (1 pour 7) à l'intérieur même du périmètre du site. Toutefois, les communes limitrophes, c'est-à-dire Puteaux (au sud), Nanterre (à l'ouest) et Courbevoie (au nord), comptent pas moins de 218.803 habitants à elles trois (données issues du recensement, 2006). Ces habitants sont en mesure de travailler dans le quartier d'affaires et donc d'être à proximité immédiate de leur lieu de travail. Cette hypothèse est à nuancer par l'importance potentielle de la propension à « s'évader » des actifs de La Défense. En observant le rapport entre résidents et actifs de la zone d'emploi de Nanterre où est situé La Défense, le constat est que la zone emploie plus d'actifs qu'elle ne comporte d'actifs occupés y résidant de façon effective avec un taux de polarisation égal à 1.09 en 1999 (INSEE⁴⁴, 2006). Ce taux est particulièrement élevé pour les Cadres et Professions intellectuelles

⁴⁴ INSEE, CRIC Paris, Île-de-France, DRTEFP, 2006. *La Zone d'Emploi de Nanterre*. 13 p. Document mis en ligne en avril 2006 et consulté le 19 janvier 2009.

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/zoom/zones_emploi/doc/nanterre.pdf

supérieures (1,35) et reste supérieur à 1 pour les Professions intermédiaires (1,10) et les Employés (1,01). Ce phénomène est majoritairement lié à la présence du quartier d'affaires dans la zone d'emploi. Il est possible de supposer que le taux de polarisation est encore plus élevé à proximité immédiate de La Défense et que donc les personnes qui y travaillent ont encore moins de chance de vivre à son voisinage.

- Le site draine également 400.000 voyageurs au quotidien (EPAD⁴⁵, 2006). De fait, La Défense constitue un important nœud de transports. A proximité de l'autoroute A14 et du boulevard périphérique, il est au confluent de nombreuses dessertes de transports collectifs comme le train (lignes vers St Lazare), le RER (la ligne A), le métro (la ligne n° 1), le bus (lignes 73, 176, 244, 262, etc.) et le tramway (le T1). En transports en commun, il est un point de passage quasi incontournable entre le centre de Paris et l'ouest de l'Île-de-France.
- Ce lieu de passage comporte de nombreux attraits. Forte de 230.000 m de commerce (dont 130.000 dans le seul centre commercial des 4 Temps), La Défense rend possible l'accès à de nombreux biens et services marchands et non marchands. De plus, le site comporte de nombreux parcs ou espaces verts répartis sur toute sa superficie. Que ce soit pour ses loisirs ou pour effectuer des activités plus domestiques ou utilitaires, La Défense est équipée par la présence d'une offre importante en la matière.

De ces données chiffrées, La Défense apparaît comme un espace où la fluidité entre les sphères du quotidien est favorisée. Sphère privée et sphère professionnelle sont à même de s'y recouper sans heurt ni discontinuité en permanence. Dès lors, en un tel lieu, des configurations fluides de ces sphères devraient être observables. Qu'en est-il réellement ? Là encore, suffit-il que les conditions de la fluidité soient remplies pour que celle-ci se matérialise ?

Pour répondre plus précisément à ces questions, l'enquête a eu pour objectif d'interroger des usagers du site de La Défense, plus particulièrement ceux des travailleurs. Malgré une offre importante et une possibilité d'entremêler de façon fluide les sphères du quotidien, les pratiques réalisées sur le site sont assez méconnues. Qu'y font les individus ? Quels services utilisent-ils ? Comment investissent-ils les lieux ? Plus précisément, comment passent-ils du domaine professionnel à la sphère privée ? Si l'offre d'usages propres au hors travail est effectivement

⁴⁵ EPAD, 2006. Etude Transports et Mobilités à La Défense, 18 pages. Document mis en ligne le 05 décembre 2006 et consulté le 19 janvier 2009. <http://www.ladefense.fr/download.dyn.php?id=35&dir=5>

présente, on ne sait pas pour autant si les travailleurs développent de tels usages en périphérie de leurs horaires professionnels. Le but de l'enquête est donc d'appréhender ces usages, ces pratiques qui ont lieu sur le quartier d'affaires. Pour ce faire, le recours à une méthode qualitative s'est avéré préférable afin de révéler les façons dont les individus utilisent effectivement le site. Le récit de pratiques est apparu plus particulièrement légitime pour faire émerger, pour appréhender la diversité des activités réellement opérées par les travailleurs sur le site au cours d'une journée de travail, pour percevoir jusqu'à quel point ces activités témoignent d'une fluidité, ou à l'inverse d'une rigidité, entre vie privée et vie professionnelle. Si le recours au récit de pratique a été privilégié dès le départ, la réalisation et le format de ce type de récit ont dû fait l'objet d'aménagements. Traditionnellement ce mode de récolte de données suppose d'examiner une population identifiée à travers la réalisation d'entretiens sur une durée assez longue. Les entretiens réalisés dans le cadre des deux précédentes enquêtes ont été réalisés selon le modus operandi suivant :

	<i>Enquête principale</i>	<i>Enquête Travailleurs Mobiles</i>
Population de référence	Population Active Occupée	Actifs Mobiles Occupés
Durée moyenne des entretiens	1 h 30	

Dans le cadre de cette enquête, plusieurs facteurs ont nécessité d'adapter ce procédé, d'opérer des choix méthodologiques interdépendants. Dans un premier temps, les caractéristiques de la population des travailleurs du site ne sont pas connues précisément. Obtenir un échantillon représentatif d'une telle population s'avérait d'emblée impossible du fait d'une connaissance limitée de ses caractéristiques réelles. Par conséquent, il a été choisi de recourir à un recrutement « aléatoire » des individus, c'est-à-dire en interrogeant au hasard les personnes sur le site de La Défense.

Par facilité légale et pour être dans un milieu plus neutre que les murs de l'entreprise, les individus ont été recrutés et interrogés sur les lieux publics du site. Compte de la population visée (les travailleurs) et afin de maximiser le nombre d'individus potentiellement interrogeables, les entretiens ont eu lieu entre 11 h 30 et 14 h 30 lors des semaines ouvrables en juin 2006. Pour interroger des individus utilisant le site en périphérie de leur travail, c'est-à-dire pas en situation effective de travail, mais à sa proximité immédiate, le choix du moment est crucial à double titre. Les travailleurs sont surtout présents en semaine, du lundi au vendredi, d'autant plus qu'on a ici affaire à une population salariée (employés, professions intermédiaires ou cadres) de grands

groupes donc avec des semaines de travail de 5 jours standard ou presque (A. Chenu⁴⁶, 2002, p.163). Les cadres sortent plus du standard par le volume de travail fourni (plus de 44 heures). Le week-end, les personnes présentes à la Défense le sont rarement pour des motifs professionnels. Outre le choix des jours, la période de la journée à investiguer est aussi importante. Dans la mesure où les imbrications et les transitions entre privé et professionnel constituent le cœur de l'analyse, la pause déjeuner constitue un moment périphérique privilégié. Elle est enchâssée entre deux périodes de travail et maintient l'individu sur son lieu de travail tout en constituant un moment privé. Les bornes horaires d'enquête ont été choisies pour appréhender largement la pause du midi et ces variabilités. Dans la pratique, les entretiens ont surtout eu lieu entre midi et 14 heures, heures auxquelles les espaces extérieurs de La Défense s'emplissent puis se vident massivement. Certes des détours sont possibles, mais il nous a semblé plus adéquat d'interroger les individus sur un temps dédié à la pause et plus justement à l'arrêt. Evidemment, tous les travailleurs ne sortent pas forcément pendant leur pause déjeuner (si ce n'est même pour s'aérer). Ces profils échappent directement à la passation. Il en va de même des travailleurs qui quittent La Défense durant leur pause déjeuner. Pour autant, ces pratiques finissent par émerger plus indirectement grâce à la variabilité possible des comportements individuels d'un jour à l'autre. Un même enquêté peut un jour rester dans sa tour de bureau, aller manger sur Paris en prenant le métro un autre jour et encore manger à l'extérieur à l'occasion notamment lorsqu'il fait beau. Cet aspect climatique des choses est important. Lorsque les conditions climatiques sont mauvaises, les gens sont moins enclins à sortir d'où le choix retenu d'opérer les passations lors d'un mois estival, propice au beau temps. D'autres moments comme l'arrivée ou le départ du site pourraient faire l'objet d'investigation. Mais ils sont moins propices à la réalisation d'un entretien, car sous-tendus par la nécessité d'arriver à destination. Le choix de la pause déjeuner en semaine comme moment privilégié pour la passation a ainsi pour objectif de maximiser les nombres d'individus pouvant être recrutés tout en bénéficiant par ailleurs d'un moment privé, lieu supposé de la fluidité.

Pour obtenir une diversité la plus représentative possible des usages supposés du site, le recrutement des individus interrogés s'est effectué dans les lieux publics de tous les secteurs du site. L'espace de la Défense n'est pas structuré de manière homogène (cf. graphique n° 4-1 ci-après). Les services et plus spécifiquement les commerces et les transports sont situés au niveau de la Grande Arche, les espaces verts et parcs plutôt aux extrémités. Selon le lieu de travail d'une personne sur le site, selon son secteur, une personne a-t-elle nécessairement recours à toute l'offre dont dispose le site ? Pour répondre à cette question, il a donc fallu investiguer l'ensemble des espaces ouverts de la Défense. Outre la volonté d'une diversité des localisations sur le site, la

⁴⁶ A. CHENU, 2002. « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Economie et Statistiques*, n° 352-353, p.151-167.

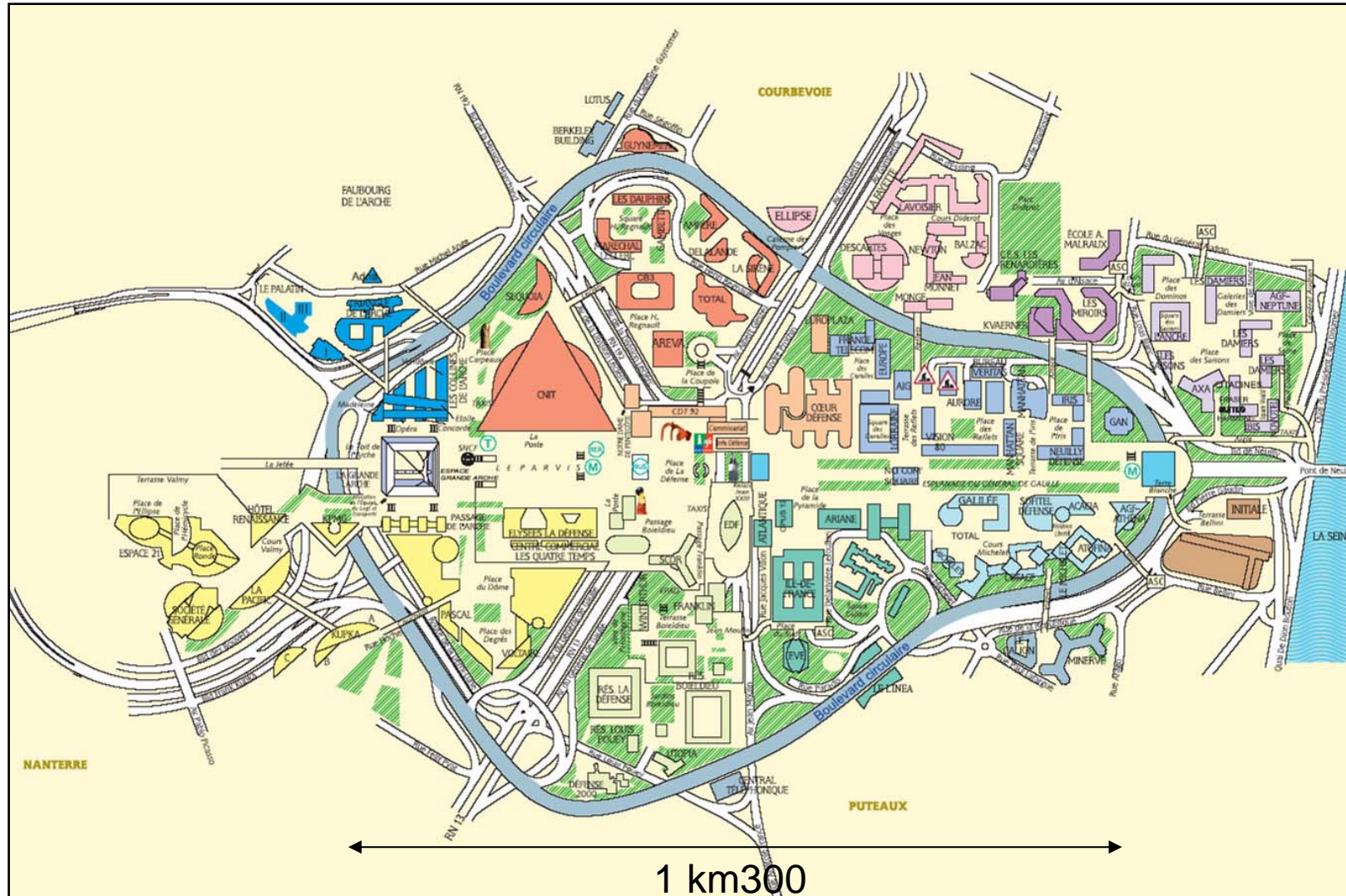
diversité des configurations de personnes dans ces lieux est également à retranscrire. En effet, de nombreux groupes sont présents sur le domaine. Plus difficiles d'accès, il a pourtant fallu les interroger pour refléter un usage important du site : la sociabilité. Pour faciliter le recrutement de ces groupes et investiguer rapidement l'ensemble du territoire défensif, le recours à plusieurs enquêteurs a été nécessaire.

Toutes ces modalités de recrutement retenues influent directement les modalités mêmes de passation de l'enquête. Si le récit de pratique suppose habituellement de se dérouler sur un laps de temps assez long, le recours à un récit plus bref s'est imposé du fait de la méthode de sélection même des individus (au hasard), du moment et des lieux choisis pour ce faire. En recrutant les individus au hasard, le taux de refus risque d'être assez important et ce taux tend à s'accroître au fur et à mesure que la durée de la passation augmente. La disponibilité est d'autant plus difficile à obtenir et maintenir compte tenu du contexte même de la pause sur laquelle il est censé se dérouler. Cette dernière peut être très longue ou à l'inverse très limitée dans le temps. Plus c'est le cas, plus la probabilité d'essuyer un refus s'accroît⁴⁷. La trame du questionnaire qualitatif a été conçue de manière à pouvoir être réalisée sur un intervalle de temps assez bref et donc à être interrompue à tout moment tout en fournissant malgré tout des informations. Calibré pour que l'entretien dure une dizaine de minutes, le questionnaire s'est alors plus particulièrement focalisé sur la description des moments périphériques du travail, les pauses, l'arrivée, le départ du site, c'est-à-dire sur les moments de transition en vie privée et vie professionnelle qui tendent à disparaître plus facilement sur des récits de pratiques longs et moins dirigés. Il appartient en fait à l'enquêteur de s'adapter ensuite à la personne qu'il interroge. Si cette dernière s'avère disponible, prête à discuter, l'enquêteur est à même de faire durer plus longtemps l'entretien. A l'inverse, si l'individu s'avère pressé, le questionnaire est administré plus rapidement (cf. annexe n° 4). De façon générale, les entretiens se sont avérés relativement courts (15 minutes en moyennes). Pour obtenir une quantité suffisante d'informations, un plus grand nombre d'entretiens est alors nécessaire pour s'assurer une convergence dans les pratiques observées. Prévoir des temps courts pour réaliser ces entretiens s'est avéré utile pour une deuxième raison liée à leur lieu de réalisation. Le site ne permet pas d'enregistrer les conversations. Les nuisances sonores importantes (lieux ouverts, en extérieur), la présence éventuelle de tiers ont entre autres justifié le recours à la simple prise de notes plutôt que d'utiliser un dictaphone. Là encore, pour être efficace, noter l'entretien en temps réel ne peut durer trop de temps et impose une retranscription plus détaillée quasi immédiate.

⁴⁷ « Non je n'ai pas le temps » est le motif de refus qui est revenu le plus souvent lors des interviews.

Au final, 247 personnes ont été interrogées entre le 24 mai 2006 et le 12 juillet 2006. Mais une précision importante est à effectuer. Tous les individus rencontrés dans les différents endroits de La Défense ne sont pas des travailleurs du site. Habitants, touristes, étudiants et actifs ayant un lieu principal de travail autre ont été rencontrés. Dans cet ensemble hétérogène, seul l'avis des travailleurs, du site ou de l'extérieur, importe. Les résultats présentés dans le cadre de ce travail de thèse exploitent les réponses fournies par les 208 travailleurs interrogés au sein de cet échantillon.

Graphique n° 4-1 : Plan de La Défense (Source : EPAD, 2008)



Conclusion

A travers la mise en œuvre d'une méthode (le récit de pratiques) et d'enquêtes basées sur celle-ci (enquête principale, enquête sur les travailleurs mobiles, enquête sur La Défense), l'appréciation du degré de fluidité des sphères du quotidien à travers les mobilités individuelles mises en œuvre est alors possible.

En se basant sur les résultats tirés des trois enquêtes présentées ci-dessus, nous allons voir comment les individus arbitrent entre sphères privée et professionnelle au quotidien. En cela, ce sont leurs façons d'agencer leurs liens sociaux les uns par rapport aux autres, de les hiérarchiser qui sont intéressantes. Nous allons voir que ces modes d'agencement correspondent à des topologies précises des liens sociaux, qu'ils peuvent relever autant de la région, du réseau ou du fluide tels que A.M. Mol et J. Law (1994) ont pu les évoquer.

Chapitre 5

Les topologies quotidiennes du privé et du professionnel à travers les mobilités individuelles

Les trois dispositifs d'enquête présentés précédemment ont pour objectif d'interroger, de mettre à l'épreuve la fluidité des liens sociaux au quotidien à travers la prise en compte des pratiques individuelles et plus spécifiquement celles de mobilités. L'enquête principale sera essentiellement mobilisée par sa portée plus générale ; les autres seront explicitement convoqués ponctuellement. En partant du constat de la fluidification croissante des liens sociaux (cf. chapitre 1) et du rôle controversé que joue la mobilité dans ce processus (cf. chapitre 2), de nombreuses questions émergent sur les formes, les agencements ou configurations des liens sociaux mis en œuvre par les individus eux-mêmes.

En choisissant de se référer à trois cadres heuristiques (le quotidien, les sphères privée et professionnelle et les mobilités quotidiennes, cf. Chapitre 3) pour délimiter le périmètre des investigations, la question initiale sur la forme des liens sociaux se pose à présent en ces termes : est-ce que les individus agencent leurs liens sociaux de manières fluides, c'est-à-dire sans discontinuité et sans heurt, au cours d'une journée ? Pour le dire autrement, par la mobilisation des substituts heuristiques définis, dans quelles mesures les individus sont-ils amenés à faire se recouper leurs sphères privée et professionnelle ?

Pour répondre à ces questions et compte tenu du rôle de reflet assigné aux mobilités tant réelles que virtuelles, l'examen des mobilités mises en œuvre par les individus est en mesure de fournir des réponses (cf. chapitres 2 et 3). Par mobilité réelle est désigné l'ensemble des déplacements physiques effectués, peu importe le mode (à pieds, en voiture, en transport en commun, etc.), la destination (le lieu géographique) ou le motif (travail ou hors travail). Par mobilité virtuelle sont désignées les pratiques et usages individuels des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), sans distinction là encore de mode (téléphone fixe, téléphone mobile,

Internet, etc.), de destination ou de motif (les deux sont plus difficiles à distinguer ici). Le déplacement a lieu plus métaphoriquement dans un espace dématérialisé, virtuel. Pour reprendre le langage simmelien, ces deux types de mobilités sont autant capables de faire pont que porte, c'est-à-dire de relier que de séparer les sphères du quotidien. Ce faisant, elles permettent des superpositions variables entre ces liens et leurs sphères. Dans un premier temps, les mobilités peuvent être vues comme à même de relier le privé et le professionnel. Lorsqu'elles parviennent à la superposition en même temps et dans le même lieu de la vie privée et de la vie professionnelle, elles sont alors dites hors contexte et témoignent par leur réalisation de la fluidité qui préside à l'organisation quotidienne des individus. Dans un second temps, ces mêmes mobilités rendent plus compte d'une séparation des sphères du quotidien. Elles délimitent par leur exercice une frontière entre travail et hors travail, une topologie des liens sociaux analogue à la région. A chaque topologie et chaque degré de superposition entre les sphères du quotidien correspondent des natures de mobilités (contextualisées ou non) différentes par leurs proportions. Le tableau ci-dessous, tiré et adapté du chapitre 3, précise cet état de fait :

Tableau n° 5-1 :
Des mobilités spécifiques à chaque forme topologique

		Sphère professionnelle		
		Région	Réseau	Fluide
Sphère privée	Région	Séparation stricte <i>Pas de mobilités H.C.¹</i>	Séparation stricte <i>Pas de mobilités H.C.</i>	Séparation stricte <i>Pas de mobilités H.C.</i>
	Réseau	Séparation stricte <i>Pas de mobilités H.C.</i>	Superposition partielle <i>Mobilités H.C. sélectives</i>	Superposition partielle <i>Mobilités H.C. sélectives</i>
	Fluide	Séparation stricte <i>Pas de mobilités H.C.</i>	Superposition partielle <i>Mobilités H.C. sélectives</i>	Superposition totale <i>Mobilités H.C. conventionnelles</i>

¹ H.C. pour hors Contexte.

Avant de voir précisément comment ces agencements des liens sociaux sont construits à travers l'organisation spécifique des mobilités individuelles, il faut comprendre quelles sont ces mobilités et comment elles dessinent des topologies des sphères individuelles. Les mobilités quotidiennes sont à même de faire aussi bien pont (I) que porte (II) et rendent alors compte de topologies variables mises en œuvre par les individus eux-mêmes.

I. Des mobilités hors contexte comme signes de topologies fluides ou réticulaires prises par les sphères privée et professionnelle

Par leur réalisation les mobilités hors contexte (courses personnelles pendant et sur son lieu de travail, appels professionnels pendant les vacances, etc.) témoignent du degré de superposition entre le travail et la vie privée, entre les liens sociaux. Elles rendent compte des formes topologiques que sont le réseau ou le fluide dans la mesure où elles traduisent différents degrés d'imbrication entre les sphères. Le réseau correspond à une superposition partielle, c'est-à-dire limitée à des cas spécifiques, à des relations particulières. Le fluide renvoie à une superposition plus totale, le passage d'une sphère à l'autre s'opérant sans heurt ni discontinuité.

Pour voir précisément quelles formes d'agencements ponctuels les mobilités hors contexte dessinent, il convient de cerner la façon dont elles se réalisent. Deux types de mobilités hors contexte sont à dissocier. Les mouvements professionnels qui ont lieu sur des contextes délimités comme privés sont à différencier dans leur composition et portée sociologique des mouvements privés ayant lieu sur des contextes professionnels. En nous attachant au sens de ces mouvements plus qu'à leur nature (réelle, virtuelle), nous verrons que les mobilités hors contexte concourent à mettre en évidence les formes réticulaire ou fluide que chaque sphère du quotidien est amenée à prendre.

A. Quand le travail s'invite dans la vie privée : des mobilités hors contextes reflets de sphères qui fonctionnent surtout en réseau

Dans l'enquête préliminaire sur les travailleurs mobiles, plusieurs situations où les liens hors contexte sont entretenus sont apparues. Les motifs évoqués par ces travailleurs reviennent tant dans le cadre du travail que du hors travail. Urgence et spécificité des liens établis président la réalisation de mobilités hors contexte. En se concentrant sur le contexte spécifiquement professionnel, ces situations ressortent particulièrement et s'avèrent corroborées par l'examen des pratiques d'un échantillon diversifié de la population active occupée.

L'urgence professionnelle comme motif d'intervention du travail dans la vie privée

Les situations d'urgence où le lien est à établir rapidement et directement ont été fréquemment abordées par les travailleurs mobiles interrogés et plus spécifiquement par les indépendants. Ces derniers restent en effet mobilisés pour leur travail sur des plages spatiales et temporelles assez étendues :

« Ça peut être la nuit parce qu'on a des chantiers qui travaillent 24 heures sur 24 donc il faut rester ouvert en permanence. Même s'il y a un collaborateur qui a un souci personnel, je suis ouvert aussi. »²

Vincent, responsable d'agence BTP.

« J'ai du mal à prendre de vraies vacances, enfin c'est pas plus de deux semaines. Faire une coupure totale, c'est impossible. » Valérie, ergonome indépendante.

Ces travailleurs laissent alors le professionnel empiéter sur le privé dans la mesure où ils ont besoin de gérer les deux en même temps, en parallèle (nous verrons que l'inverse est également vrai). Même en vacances, l'ergonome consulte ses mails. La connexion avec le professionnel est maintenue en essayant de rester invisible pour lui, sous peine pour l'individu d'être sollicité. Mais la connexion est malgré tout maintenue pour réagir au mieux et au plus vite en cas justement de problèmes. Ce besoin de faire face en cas d'urgence a aussi été observé dans l'enquête principale, mais de manière plus approfondie. Si l'urgence plus ou moins absolue est le cas de figure le plus souvent rencontré en termes d'intrusion du professionnel sur le privé, elle se manifeste de plusieurs façons. Dans un premier temps, elle relève du phénomène d'astreinte généralisée pointée par F. Jauréguiberry³ (2003, p.118). Incident, panne, problème sérieux ou grave sont autant de motifs qui impliquent que le travail se manifeste sur des temps privés. Dans ce cadre, les individus concernés témoignent le plus souvent d'un appel téléphonique via le terminal mobile. Ce dernier s'accompagne le cas échéant d'un déplacement concret pour régler le problème si ce n'est pas possible à distance :

² Pour chaque verbatim retranscrit dans ce chapitre et le suivant, des éléments du profil de la personne interviewée seront fournis. Pour l'enquête principale, ces éléments sont le prénom, l'initiale du nom, l'âge, la profession, la mobilité dans le travail et la commune de résidence. Pour l'enquête sur les travailleurs mobiles sont essentiellement mentionnés les noms et les professions. Pour l'enquête sur La Défense, les travailleurs seront distingués par leur genre, leur âge et leur profession.

³ F. JAUREGUIBERRY, 2003. *Les branchés du portable*, PUF, 196 p.

« Je peux recevoir un coup de fil du travail et même la nuit. C'est exceptionnel, mais ça arrive. S'il y a un gros incident de production ou si un conducteur de machine a un doute sur ce qu'il faut faire. J'encourage à téléphoner en cas de doute. On utilise 70 à 80 tonnes de papier par jour. Quand il y a un problème, c'est lourd. » Christian A., 46 ans, responsable de production dans une imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Il peut m'arriver d'être appelé au portable avant d'aller au bureau. Il faut qu'il y ait un problème sérieux et c'est rare. [...] Si c'est quelqu'un de la ville qui m'appelle, je reconnais les premiers chiffres du numéro et c'est que c'est quelqu'un de la ville. L'inconvénient c'est qu'on peut m'appeler même quand je suis en congés. [...] Il y a des personnes qui préfèrent avoir deux portables pour le plaisir de le débrancher en congés ou le soir. Moi je laisse mon portable ouvert en permanence et même en congés mon adjoint peut m'appeler s'il y a un problème particulier. [...] En dehors des congés, mon portable ouvert c'est nécessaire, de toute manière. Je sais que je ne vais pas être harcelé. Je fais confiance. Les gens jouent le jeu. J'aime bien pouvoir être joint. Les soirs de spectacle s'il y a un problème grave, un accident ou une agression, c'est nécessaire. C'est arrivé récemment. » Christian L., 39 ans, administrateur de l'Opéra de Marseille, travailleur fixe, Marseille centre.

« Le travail peut m'appeler sinon. Je réponds, car ce sont des urgences. Ça m'est déjà arrivé d'avoir un appel et de devoir aller sur un chantier vers 22 h -23 h. Enfin, ce sont des cas vraiment importants. » Franck D., 41 ans, chargé d'affaires en génie climatique, travailleur mobile, Précy s/Marne.

« Je reçois rarement des appels professionnels, sauf s'il y a des changements d'emploi du temps à la dernière minute. » Zohra K., 35 ans, conductrice de bus, travailleur mobile, Moissy-Cramayel.

« Ce matin, j'ai rallumé le portable du boulot et j'avais un message. J'avais un client qui voulait du café de suite, dans la journée quoi ! Enfin, je ne dis pas que c'est tous les jours que quelqu'un me laisse un message pour du café, mais ça peut arriver. Mais des fois ça m'arrive d'oublier d'éteindre le portable et de me faire réveiller. » Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

Qu'ils soient fixes ou mobiles, les travailleurs concernés par ces appels d'astreinte plus ou moins invasifs le sont en vertu de la nature de leur travail et de leur statut. Quand le poste est assorti de responsabilités, ce phénomène d'astreinte a plus de chance de se réaliser. Les personnes interrogées ont bien spécifié qu'ils considéraient la gravité du problème ou de l'urgence à l'origine

de tels empiètements. Le problème doit être jugé grave, l'urgence absolue. La gravité de la situation engendre s'il le faut un déplacement. Les travailleurs mobiles sont souvent dans ce cas lorsque le contenu de leur travail nécessite le maintien potentiel, « au cas où » d'un lien. Le degré de gravité de l'urgence engendre ou non une réponse à la sollicitation puis éventuellement un déplacement réel. Ce cas de figure est plus souvent rencontré quand le travail comporte un fort contenu technique comme dans le BTP ou les télécoms. Ainsi, dans le cadre de l'enquête sur les travailleurs mobiles, le phénomène d'astreinte ne concerne pas tous les travailleurs interrogés, mais que ceux qui travaillent dans ces secteurs, qu'ils soient indépendants ou non. La différence de statut se matérialise par une reconnaissance explicite, financière de l'astreinte. Les techniciens de l'entreprise de télécommunication sont payés pour effectuer les nuits ou week-ends d'astreinte. Ce n'est pas forcément le cas des indépendants. Si l'appel ne se matérialise pas par un déplacement à facturer, la manifestation des clients sur des temps privés est alors peu souhaitée. Pour revenir à l'enquête principale, l'absence de contrepartie financière tend à limiter cette ouverture potentielle :

« Il m'est déjà arrivé d'être appelé le week-end pour des raisons professionnelles. Mais maintenant que j'ai un responsable au-dessus de moi, lui il est en téléphone d'astreinte. Donc, j'ai enlevé tous mes numéros de téléphone, j'ai mis du blanco dessus. J'apparaisais [dans la liste des numéros à joindre], mais ça n'a jamais été une obligation, on ne m'a jamais demandé. C'était surtout pour les collègues gardiens. Pour des raisons pécuniaires qui nous sont refusées, je ne vois pas pourquoi je ferai l'effort. » Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

Pour résumer, l'urgence absolue justifie la manifestation de liens professionnels sur un contexte privé. Elle se matérialise par un contact téléphonique direct et par un déplacement vers le travail si la gravité de la situation l'exige. La survenance de ces mobilités hors contexte qui ne sont finalement pas à l'initiative du travailleur est rare, contingente à la responsabilité tant statutaire que technique de l'individu.

D'autres situations d'urgence sont plus particulièrement évoquées. Parmi elles figurent les situations exceptionnelles qui nécessitent un volume de travail plus important qu'accoutumé. Ce dernier prend place sur des temps et des lieux plus privés. Dans ce cas, le lien professionnel qui relie un individu à son emploi se manifeste plus indirectement, c'est-à-dire autrement que par une personne (employeur, client, collègue, etc.). Il ne se matérialise pas par des appels ou un déplacement concret, mais par un déplacement des outils de travail :

« C'est variable d'une journée à l'autre. Hier, c'était une journée particulière parce que j'avais une grosse réunion à la chambre de commerce le matin et le soir [appel d'offre]. Hier matin, je suis arrivée jusqu'à la cuisine et mon sac et la première chose que j'ai faite : j'ai regardé mon PDA pour voir si j'avais reçu des mails, s'il n'y avait pas d'embronille de dernière minute, un fournisseur qui ne pouvait pas venir... Mais ce n'est pas tous les matins, hein ! D'habitude j'attends d'être à mon bureau pour regarder. Ça dépend des situations. » Lactitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

« J'utilise ma clé USB le soir ou le week-end. Je m'en sers pour retoucher des dossiers. [...] En ce moment je le fais de moins en moins. Ça dépend des périodes. Le mois dernier je l'ai fait pas mal. S'il y a un marché urgent, je peux même le faire le week-end, mais j'évite dans la mesure du possible. Si nécessaire, je préfère prolonger mon travail au bureau. Ou alors, je pars plus tôt du bureau, je récupère et je prends une heure le soir quand j'ai l'esprit dispo. » Christian L., 39 ans, administrateur de l'Opéra de Marseille, travailleur fixe, Marseille centre.

« Une fois que je suis sortie du boulot, c'est très rare que j'aie du travail à la maison. Ça m'arrive quand je suis un peu débordée, de préparer un rapport sur un élève. » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« Je ne règle pas de questions professionnelles avant de partir. Ça m'arrive si j'ai un rendez-vous dans la matinée et que j'y vais directement. Ce n'est pas fréquent, ça doit arriver trois fois par mois grand max. En principe, je vais au bureau directement. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

Dans ces cas, le travail est souvent « apporté » à la maison. Mais il ne nécessite pas la réalisation concrète d'un lien avec un collègue, un client ou un supérieur. Les situations évoquées relèvent du « dossier urgent » qui nécessite un surcroît de temps de travail compte tenu de son échéance temporelle (très) prochaine. Sont concernées les personnes dont le contenu de l'emploi implique de travailler sur dossiers, sur des supports facilement transportables à domicile ou ailleurs (café, lieux de vacances, etc.). Peu importe que le travailleur soit mobile ou fixe, la nature de son travail, des tâches à effectuer et des outils qui vont avec impose en cas d'urgence la réalisation de tels travaux sur des contextes privés. A cette nature de travail, renvoie le positionnement professionnel de l'individu, plus souvent supérieur. En outre, l'utilisation du papier, de

l'ordinateur portable et plus encore de la clé USB traduit la survenance du travail dans la vie privée. Plus que l'individu, ce sont les supports qui se déplacent. La mobilité est alors celle des outils. L'individu ne se déplace pas forcément plus que d'habitude.

Que ce soit dans une situation d'urgence ou non, la mobilité professionnelle des outils renvoie à un besoin d'isolement, de concentration qui fait des lieux et des moments extérieurs au travail des moments privilégiés pour réfléchir, se concentrer :

« Après le repas, si je n'ai pas d'imprévu, j'allume la télé ou je vais travailler dans mon bureau en général le lundi et le mardi, quelques fois dans la semaine. Quand je travaille, c'est de l'ordre de trois quarts d'heure, une heure. Je fais plutôt de la gestion, des plannings, je transfère des données par Internet. Pour ça c'est génial Internet. J'aime travailler à la maison, c'est plus facile chez moi sans le téléphone qui sonne tout le temps. » Jean-Michel G., 52 ans, responsable de la maintenance dans une maison de retraite, travailleur fixe, Tours.

« Eux [les clients] ils appelleraient même le samedi, le dimanche, ils ne se privent pas. Je vais travailler le samedi de temps en temps, régulièrement même, le dimanche plus rarement et bien ça téléphone le samedi et le dimanche !! Et puis vous savez ils passent devant l'agence, ils voient ma voiture et ils s'arrêtent. Maintenant je la planque !!! [...] Travailler le soir ou le samedi, vous travaillez dix fois mieux. » Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

« Je ne commence qu'à 9 h, car j'emmène ma fille à l'école et puis jusqu'à... pff... je m'occupe de ma fille le soir et puis après je me remets au boulot jusqu'à 22 h. [...] Le soir, il m'arrive de travailler notamment les devis et ma comptabilité. On a besoin d'être au calme pour la compta. » Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur fixe, Tours.

« Je prépare souvent mes mails le soir, mais je programme l'envoi pour le lendemain matin à 10 h. Je préfère que mon client ne sache pas que je travaille à 23 h. Ça fait débordé. [...] Au bureau, en plus, c'est un open space : il y a du bruit, des discours dissonants. Chez moi, je suis moins perturbé, plus tranquille. Mais il y a plus de tentations à domicile : la musique, le frigo, etc. » Pascal M., 40 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Marseille.

Que soit délibéré ou non, travailler à domicile est synonyme d'un isolement profitable. Le travailleur y est invisible et n'est pas sollicité directement par les liens professionnels qu'il entretient. En s'insérant dans la vie privée, le travail effectué est voulu isolé. D'où le recours à des modes de communication asynchrones, voire à une absence totale d'usages de TIC communicantes. Ces pratiques d'isolement renvoient à des catégories spécifiques de travailleurs : ceux qui peuvent réaliser leur travail n'importe où (ou presque) et qui ont surtout besoin de cet isolement du fait de sollicitations fréquentes, vécues comme improductives selon les périodes et les tâches à effectuer. Les personnes plus particulièrement concernées ont des postes dits « à responsabilités », en interactions fréquentes avec de nombreux acteurs professionnels en mesure de les solliciter. Du coup, l'isolement prodigué par la sphère privée est surtout immobile ou déconnecté. Le retour du travail sur des temps privés pour s'isoler et « travailler sur ces dossiers » découle d'un besoin de déconnexion tant volontaire (la coupure salvatrice qui met le cerveau au repos) que contrainte par la présence d'enfants à s'occuper, du conjoint ou de toute autre personne relevant de la sphère privée. Sont notamment dans ce cas Ingrid C. (une fille de trois ans), Jean-Michel M. (sa conjointe) ou Pascal M. (deux enfants de 9 et 7 ans) parmi les extraits ci-dessus. Le cas de Pascal M. est plus particulièrement révélateur d'un besoin d'isolement professionnel qui se contente par l'application de contraintes privées dans la mesure où ces moments d'isolement ont surtout lieu quand il a la garde de ses enfants. Les semaines où il les a se différencient des autres semaines par la nécessité de « relever la nounou » et la volonté d'être présent le mercredi. En alliant contraintes familiales et besoins professionnels, il tend alors à faciliter la superposition de ses deux sphères. Pour autant, cette superposition n'est guère que partielle, car limitée à des tâches spécifiques.

Maintenir le contact avec le travail : une parenté des contextes comme facilitateur de la superposition même partielle entre travail et vie privée

Par ailleurs, d'autres modalités de superposition des sphères du quotidien se manifestent dans les pratiques individuelles. Plus connectées, plus synonymes de mouvements et donc de mobilités, ces pratiques témoignent d'un besoin de rester relié *a minima* à son travail :

« En général je regarde mes emails avant de partir. [...] C'est une espèce d'habitude, histoire de regarder ce qui s'est passé depuis la veille, surtout quand je n'étais pas au bureau la veille. Je règle des petits trucs avant de partir pour enclencher la journée. Ça me donne l'impression d'avoir déjà commencé la journée de

travail... Comme ça, quand je quitte mon domicile, je suis déjà dans l'effort. » Sixtine P., 34 ans, chercheur en sciences sociales, travailleur fixe, Paris.

« Même le week-end je regarde mes mails professionnels depuis chez moi. Le soir vers 20 h aussi, lorsque j'ai fini de dîner. Par exemple, je me suis occupée d'un mail dimanche soir. Un enseignant voulait afficher une information pour les étudiants à 8 h. Je lui ai répondu rapidement que ce n'était pas possible. Quelquefois c'est quelque chose que j'ai oublié de dire à une collègue, c'est pratique. Pendant les vacances de février aussi, je réponds aux étudiants qui me posent des questions, je leur dis que je suis en congés jusqu'à telle date. [...] A la maison je regarde mes mails, mais si je ne suis pas à la maison je m'en passe. Aujourd'hui [lundi] j'ai fait du MSN avec mes collègues bien qu'en congé. Du style : quoi de neuf ? » Pascaline R., 43 ans, secrétaire administrative, travailleur fixe, Tours.

« J'ai Internet à la maison et à la boutique. Ce que je fais systématiquement c'est de regarder mes mails avant de partir. J'ai beaucoup de papiers à la maison, j'en ai à la boutique aussi, mais c'est surtout à la maison. Donc, je regarde avant de partir si je n'ai pas besoin de papiers spécifiques. J'avais aussi rendez-vous avec ma comptable donc j'ai préparé deux trois documents. Ça passe très vite en fait ! Après je suis partie au bureau. » Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur fixe, Tours.

« Attendez j'ai un PDA, trois téléphones portables, un personnel, deux pour le PC mail, j'ai une calculette, c'est infernale à transporter. Les trois téléphones, c'est pour l'anecdote. Avec les gosses je récupère les abonnements dont ils ne veulent plus parce qu'ils en veulent un autre. C'est un peu pénible. Qu'est ce que j'ai d'autre ? J'ai une imprimante multifonction qui fait tout. J'ai la Free Box bien sûr, deux lignes de téléphones bien sûr. MAIS ICI CHEZ VOUS ? Oui ici, ça ne se voit pas bien sûr... Il y en a partout. C'est pour pouvoir travailler ici. [...] En fait ce que je fais très généralement, ce n'est pas le matin, mais la veille au soir. Ce que je vais faire la veille au soir et que j'ai refait ce matin d'ailleurs, je vais regarder mon PDA et je vais balayer visuellement toute ma semaine de travail pour me remettre tout en mémoire, pour savoir les trucs incontournables. C'est une façon pour moi d'avoir un aperçu de la semaine, de voir les choses incontournables, de me les refixer, les choses qu'éventuellement ce que je peux modifier. Déjà pour me resituer les contraintes et puis aussi pour ne pas oublier quelque chose. Sur mon organisateur, tout est indiqué et en particulier il y a des rappels sonores. » Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

« Le matin avant de partir [...], j'interroge ma messagerie aussi parce que des fois j'ai des clients qui me laissent des messages pour des commandes. En pleine nuit ça arrive. Je travaille avec des restaurants donc

dans la nuit, pendant le service quand ils se rendent compte qu'ils n'ont plus de café, ils me passent un coup de fil. Ça m'est arrivé ce matin. » Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

« ET ÇA VOUS ARRIVE DE RETOURNER TRAVAILLER LE WEEK-END, LE SAMEDI PAR EXEMPLE ? *C'est pour être tranquille, pour préparer des dossiers, du matériel à mettre en place ou parce qu'il va y avoir une compétition et je passe. La dernière fois, j'avais une compétition interclubs et je devais imprimer des feuilles pour le club, j'en ai profité pour faire un tour. La veille, il y avait eu un grand match de volley puis il fallait que ce soit nettoyé rapidement puisqu'il y avait un autre match en semaine.* » Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe de maintenance, travailleur fixe, Tours.

De nombreux registres de maintien du lien professionnel sont présents dans les extraits présentés ci-dessus. De la mobilisation de modes asynchrones de communication comme l'email à des outils plus synchrones comme l'IM ou le téléphone, voire un déplacement concret dans des cas ultimes, toutes les pratiques précédentes montrent un besoin, une volonté de rester « connecté à son travail ». Ces moments dédiés au travail sont vus comme fugaces, effectués par proximité immédiate d'une activité plus personnelle. En allant sur Internet de chez soi, on en profite pour regarder ses mails. En passant à proximité de son travail, on va faire un tour pour s'assurer que tout est en place. Sans cette proximité réelle ou virtuelle, les tentations de retour au travail sur des temps et des lieux qui ne lui sont pas consacrés se verraient moins fortes. Précisons que le retour est relatif. Un détail est précisé, l'information est enregistrée et n'implique généralement pas de réponse ou de rétroactions. En clair, l'éclipse professionnelle est plus à visée informative que réellement communicante. Pour ces raisons le contact professionnel hors contexte reste assez silencieux, discret, indolore dans ses modalités de réalisation. Ce besoin part d'une volonté d'anticipation et rejoint le motif de l'urgence. Le lien est maintenu avec le professionnel en cas d'urgences, pour pouvoir les devancer.

Le constat intéressant est que ce motif de maintien du lien concerne un vaste ensemble de travailleurs, peu importe leur statut, leur degré de mobilité ou la nature même des tâches qu'ils ont à effectuer. De fait, il s'agit plus d'une question d'outils mobilisés. Les outils asynchrones et silencieux comme l'email permettent l'exercice d'une permanence discrète. Les outils synchrones et notamment sonores matérialisent plus concrètement et plus visiblement le travail. Au fur et à mesure que le contexte de travail s'éloigne et que le contexte privé devient central, leur utilisation devient alors plus limitée :

« Je laisse mon portable professionnel allumé jusqu'au soir. Ça m'arrive de répondre quand je suis à mon domicile. Mais après c'est sûr qu'après je préfère éteindre vers 19 h, 19 h 30. » Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

« Mais il peut m'arriver de passer un coup de fil professionnel si besoin à 8 h 30, 9 h [soit avant de partir]. Le soir, il m'arrive aussi de recevoir des appels professionnels. Mais en pratique, c'est au maximum jusqu'à 20 h. Au-delà, personne n'appelle plus en fait. » Michel B., 55 ans, négociateur immobilier, travailleur mobile, Marseille.

Les mobilités hors contexte réalisées sont principalement d'ordre virtuel dans la mesure où les liens professionnels maintenus passent essentiellement par ces biais. De fait, le recours à tels ou tels types de mobilité dépend ici de la proximité des contextes. Plus le contexte professionnel est loin dans le temps et dans l'espace, plus la mobilité hors contexte se fait virtuelle et asynchrone. Plus l'échéance temporelle se rapproche, plus les mobilités hors contexte potentielles restent virtuelles, mais deviennent également synchrones et donc plus audibles. Enfin, plus le contexte du travail tend à devenir spatialement proche, plus les passages du hors travail au travail deviennent tangibles, induisent une coprésence permise par l'exercice de déplacements réels. Cette proximité spatiale à l'origine d'une manifestation concrète du travail sur le hors travail est particulièrement sensible dès lors que l'individu est amené à travailler officiellement chez lui. De là, les mouvements du travail sur le hors travail deviennent permanents dans la mesure où ils investissent l'espace emblématique consacré à la vie privée (J. Trévily⁴, 2005). Sont dans ce cas de figure les enseignants. Quand elle parle de son mari, professeur dans l'enseignement secondaire, Carole C. (35 ans, Conseillère principale d'éducation, Goussainville) le rappelle : « C'est plutôt Thierry [son mari] qui occupe l'espace [dans le salon]. Il prépare ses cours. Ce n'est pas évident pour lui d'ailleurs. Il travaille ici, il a même son tableau. C'est vraiment son lieu de travail. Enfin des fois, il reste au lycée, il travaille sur place ». Déplacer son travail sur son lieu de vie privée est alors récurrent, car conçu comme tel. Jusqu'à quel point ce déplacement devient-il hors contexte ? La séparation entre vie professionnelle et vie privée devient-elle alors plus floue ? Le cas de figure est rare : le télétravail concerne 6 % des salariés français (I. Falque Pierrotin⁵, 2004, p. 8). Mais il prend particulièrement son sens à la lumière de l'enquête sur les travailleurs mobiles. Parmi eux figurent plusieurs

⁴ J. TREVILY, 2005. « La maison communicante : quels enjeux pour l'entreprise ? », Doctoriales GDR TIC et Sociétés, Paris.

⁵ I. FALQUE PIERROTIN, 2004. *Le télétravail en France*, Rapport du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, La Documentation Française, 62 p. Consulté le 1^{er} avril 2009 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000609/index.shtml>

indépendants dont le lieu officiel de travail est ou a été leur domicile. Dès lors, travail et vie privée deviennent plus intimement mélangés. Pour autant, ce mélange suppose une autorisation de la part de ceux avec qui l'individu partage, le cas échéant, son foyer :

« J'ai une famille assez compréhensive sur les horaires... si ça n'avait pas été le cas, je n'aurai même pas tenté l'aventure. » Dominique, dirigeant de TPE.

« Ma femme a voulu qu'on prenne deux lignes séparées... J'ai une ligne pour moi et je ne gêne plus les uns ou les autres quand ils ont besoin d'appeler. Et puis on est plus tranquille aussi. » Alain, dirigeant de TPE.

Conjoint, enfants induisent par leur présence au domicile une sélectivité des liens en mesure de s'y exprimer. Selon la façon dont ils acceptent les intrusions du travail, ce dernier est plus ou moins à même de se manifester en dehors de son contexte. Plus que leur réelle autorisation, leur acceptation supposée joue essentiellement. De fait, par le jeu de normes comme le respect de l'intimité du foyer, les travailleurs sont en mesure de limiter les intrusions potentielles.

Le maintien d'une connexion à distance avec le travail, la réalisation de mobilités hors contexte dépend essentiellement de la proximité entretenue avec ce dernier et avec les liens qui le composent. La proximité n'est pas que spatiale ou temporelle, elle est également relationnelle. De fait, suivant la nature même des liens qui se manifestent et de leur légitimité, le travail se manifeste dans la vie privée de façon toute sélective. Pour les travailleurs mobiles, peu importe leur statut, cette sélectivité dépend du cadre professionnel du travailleur. Il définit quels sont les liens légitimes ou non. Pour les travailleurs salariés comme les techniciens, le professionnel peut empiéter sur le privé lors des phases d'astreintes. En dehors de ces périodes, le lien professionnel fait l'objet d'une plus grande sélection qui repose sur l'identité du sollicitant :

« Quand je rentre chez moi, je ne coupe pas. Ça peut arriver que ce soit les enfants, ça peut aussi être les collègues s'ils ont besoin. Même le chef, enfin là je réponds et je lui fais remarquer que je ne suis pas au travail. » Technicien de maintenance.

Cette sélectivité des liens par type d'interlocuteurs se retrouve chez les travailleurs qui ont peu, voire pas, de contraintes hiérarchiques :

« Ça ne me gêne pas quand je sais qu'ils n'ont pas le choix, quand c'est une équipe de nuit qui commence à 22 heures et qui est là jusqu'à 6 heures du matin, ça ne me gêne pas qu'ils m'appellent quand ils prennent leur service [...] Ce qui me gêne, c'est quand ce sont les décideurs [...] qui appellent jusqu'à 20 heures. » Valérie, ergonome indépendant.

Selon la nature de l'interlocuteur, sa position vis-à-vis du travailleur, les liens qui s'expriment en dehors du travail sont plus ou moins légitimes. Si la sollicitation par des clients ou des supérieurs hiérarchiques ne va pas de soi, n'est pas considérée favorablement, elle devient plus tolérable lorsqu'elle découle de pairs, collègues ou confrères. Dans le cadre de l'enquête principale, les collègues sont plus particulièrement ressortis comme interlocuteurs professionnels plus autorisés que d'autres à se manifester sur un contexte privé :

« Cela fait plus de 10 ans qu'on travaille ensemble. Il y a même des enseignants que j'ai connus comme étudiants. C'est vraiment la famille. Les enfants ont le même âge. On parle du bac des enfants, de l'école, des sorties, des amours. On se reçoit en dehors du travail. Si on ne s'appréciait pas, on irait manger à l'extérieur. » Pascaline R., 43 ans, secrétaire administrative, travailleur fixe, Tours.

« J'ai un ami au taf, mais un seul. C'est lui qui me ramène de temps en temps. Si je n'avais pas été occupé ce soir, il serait venu boire un verre à la maison, comme un soir sur deux en fait dans la semaine. C'est pratique : ça permet de discuter. On parle beaucoup boulot évidemment, mais pas que. Avec les autres, il y a plus de relations hiérarchiques. On doit garder un certain écart. » Cyril M., 28 ans, responsable informatique, travailleur mobile, Bobigny.

A propos d'un collègue de la maintenance : *« Il est venu pour la naissance du deuxième, lui-même quand il a eu son deuxième il y a trois semaines on est allé le voir, on a dîné chez eux. C'est un peu plus qu'une relation de travail. On s'entend bien. On a pratiquement le même âge, on est sportif, lui il boxe. »* Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe de maintenance, travailleur fixe, Tours.

« Je vais souvent à des conférences avec des collègues de mon service et une ancienne collègue. Ça arrive régulièrement. Ce sont sur les des thèmes de santé vu qu'on avait toutes les deux des problèmes de santé similaires, on est un peu sensibles à ça, et puis on a la même sensibilité au niveau de la nourriture bio. Donc ça arrive souvent avec cette collègue-là d'aller à des conférences, à des salons. [...] Et puis il y a des collègues qui sont devenues des amies parce qu'on a eu des stages ensemble. Ma chef de service est une amie aussi. On a créé un club de lecture. On échange des bouquins, on fait des réunions. C'est devenu un peu

irrégulier cette année, ça l'était plus l'année dernière... on se réunissait tous les deux mois. On se prête nos livres. On dit quel livre nous a plu, pour quelles raisons... on est un noyau de 4. » Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleur mobile, Tours.

« Oui c'est déjà arrivé qu'on fasse les sorties rollers du vendredi soir à plusieurs comme ça. [...] c'est agréable de se balader comme ça. C'est arrivé trois, quatre fois. Ils sont conducteurs comme moi, au même terminus. C'est en discutant tout simplement. Ils m'ont dit y aller et donc je me suis joint à eux. Sinon c'est assez rare. Sinon non, on ne s'appelle pas. Il arrive qu'on s'échange nos services, mais on a un tableau veleda pour communiquer. » Bruno L., 35 ans, conducteur de métro, travailleur fixe, Paris.

L'expression de ces liens initialement professionnels sur un contexte plus privé s'opère selon une grande diversité de modes et revêt des intensités variables. L'ensemble des travailleurs interrogés témoigne de l'exercice de ces liens, même si à des degrés différents d'un individu à l'autre. Ne figure ici qu'une brève sélection des témoignages fournis. L'ancienneté commune, les affinités sont autant de facteurs qui expliquent leurs manifestations importantes. L'expression de ces liens prend surtout la forme de face-à-face et se matérialise par des déplacements tangibles. Leur fréquence importante s'accompagne le plus souvent d'appels téléphoniques, d'échanges de SMS ou de mail, c'est-à-dire de mobilités plus virtuelles.

Ce lien entre collègues semble plus à même que les autres liens professionnels de se manifester en dehors de son contexte. Ceci est dû à sa nature hybride : un lien entre collègues est professionnel, mais peut aussi devenir privé en prenant une tournure amicale, voire même amoureuse (comme pour Cyril M. et Juan Carlos H. qui ont rencontré leurs compagnes sur leurs lieux de travail). Plus il prend la forme d'un lien amical et donc plus il devient privé, plus il est à même de se manifester en dehors de son contexte initial d'appartenance. De fait, le lien entre collègues est parfois ambivalent, à la fois privé et professionnel. Distinguer si son expression est à vocation privée ou professionnelle n'est pas toujours évident. Ainsi, dans le cas de l'enquête des Travailleurs Mobiles, au sein des équipes de techniciens, l'appel d'un collègue sur un temps privé consiste autant à demander des conseils sur des manipulations techniques qu'à échanger les dernières nouvelles de leurs familles.

Pour conclure, les mobilités professionnelles réelles et virtuelles qui ont lieu sur des contextes privés s'avèrent limitées à des cas spécifiques. Elles peuvent être d'abord justifiées par une situation d'urgence. Quand elle relève de l'astreinte, c'est-à-dire de sollicitations en temps réel,

cette urgence est relative, car elle reste à l'appréciation des interlocuteurs impliqués. Ce cas de figure est celui qui se rapproche le plus en théorie de la figure du fluide, où les liens doivent être maintenus sans discontinuité. En pratique, le fluide est conditionné à la nature des interlocuteurs et reste une possibilité, une marge de manœuvre. En clair, le fluide est une forme topologique potentielle, mais qui se concrétise peu. La superposition entre travail et vie privée est rendue possible, mais se réalise rarement. Du coup, dans ce sens, sphères privée et professionnelle prennent peu souvent la forme de fluides. La deuxième situation d'urgence examinée, celle relative au surcroît de travail à domicile, est assez rare elle aussi. Cependant, par son aspect silencieux et sa discrétion surtout vis-à-vis des liens professionnels, elle tend à relever plus du réseau. La forme réticulaire apparaît plus appropriée ici dans la mesure où la superposition est partielle et repose sur une parenté des contextes. Le travail effectué à domicile est celui qui suppose un isolement, une tranquillité que le contexte privé offre. Enfin, la nature des liens professionnels entretenus en dehors de leur contexte, à savoir les liens avec les collègues, argumente en faveur de la forme réticulaire que prennent les sphères étudiées. Plus ils deviennent familiers, plus les liens professionnels deviennent privés et appartiennent de fait aux deux sphères évoquées. Au final, la figure topologique mise en œuvre par les individus est celle du réseau, c'est-à-dire lorsque les sphères font preuve d'une superposition partielle. En examinant les mobilités hors contexte qui jouent dans l'autre sens, nous allons voir que le fluide est une forme topologique plus fréquente dans le contexte du travail, mais qu'elle n'est pas dominante pour autant.

B. La vie privée et ses manifestations au travail : des topologies plus fluides, mais qui demeurent principalement réticulaires

L'examen des pratiques inverses, c'est-à-dire des façons dont la vie privée s'immisce dans des contextes dédiés au travail, s'avère maintenant nécessaire. Les mobilités mises en exergue ici s'avèrent tout aussi diversifiées. Néanmoins, les motivations de leur réalisation sont sensiblement différentes.

Des liens privés aux interventions hors contexte plus fréquentes : urgence et invisibilité comme conditions sine qua non

L'enquête sur les travailleurs mobiles souligne bien une sensible similarité des motifs de superposition des sphères du quotidien. L'urgence et la sélection des liens selon leur nature, leur proximité resurgissent là encore :

« Au travail, je ne coupe pas, mais je ne réponds pas forcément. Avant je coupais, mais comme je l'utilise aussi pour appeler mes enfants ou pour qu'ils m'appellent je ne le fais plus. » Technicien de maintenance.

« Je ne coupe jamais. Ça peut arriver que ce soit les enfants. Ça peut être aussi les collègues s'ils ont besoin. » Technicien d'intervention.

Par ailleurs, ces motifs de survenance de la vie privée sur un contexte professionnel se superposent. Fruit de solidarités familiales (C. Attias-Donfut⁶, 2001), ces pratiques renvoient d'abord à la nature même des liens qui se manifestent. Les liens considérés comme proches justifient la mise en œuvre de telles solidarités et expliquent ainsi le maintien de la présence de l'individu *a minima*. Avant de revenir au cas plus spécifique de l'urgence, la proximité de ces liens et son implication en terme de mobilités hors contexte supposent un examen plus attentif. Les liens privés se manifestent le plus souvent du fait de l'individu lui-même ou des personnes avec lesquelles il est plus particulièrement lié. Dans l'enquête principale, les conjoints, les parents, les enfants, mais aussi les amis considérés comme proches se manifestent régulièrement sur des contextes dédiés au professionnel :

« C'est plutôt lui [son mari] qui m'appelle et souvent l'appel est en absence, car je ne suis pas dans mon bureau à ce moment-là, sinon il appelle sur le fixe... mais c'est vraiment pour m'informer de quelque chose vite fait. » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« J'ai plusieurs comptes MSN, un boulot, un perso. Ma compagne est sur les deux. S'il y a une actualité, on peut se joindre sans problème. » Cyril M., 28 ans, responsable informatique, travailleur mobile, Bobigny.

⁶ C. ATTIAS-DONFUT, 2001. « Familles : Des générations solidaires », *Sciences Humaines*, Hors-série, n ° 33, p.30-34.

«EST-CE QUE VOUS AVEZ L'OCCASION DE REGLER DES QUESTIONS NON PROFESSIONNELLES SUR VOTRE TEMPS DE TRAVAIL ? *En ce moment mon père est malade [elle vit pour l'instant chez ses parents]. Je fais le lien entre mon père malade et ma sœur qui vient aux nouvelles.* » Claire E., 27 ans, chercheuse en sciences sociales, travailleur mobile, Clamart.

« *Mon fils m'appelle surtout le mercredi, pour savoir comment ça va.* » Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleur fixe, Paris

« *Quand je travaille, j'en profite pour regarder ma messagerie personnelle, envoyer des photos à mes parents à Saint-Nazaire, à mes beaux parents qui eux sont à Avignon. J'envoie des nouvelles à mes potes aussi.* » Jean-Michel G., 52 ans, agent de maintenance, travailleur fixe, Tours.

« *Quelle que soit l'urgence du travail, je téléphone à la maison à 16 h 45 pour savoir si le petit est bien rentré de l'école et on se raconte avec les enfants les notes, les devoirs à faire. J'envoie des SMS à mon mari quand il est à la maison pour lui redire ce qu'il y a à faire.* » Tatiana S., 37 ans, comptable, travailleur fixe, Montrouge.

« *Il m'arrive de passer des coups de fil perso pour savoir les enfants vont bien, s'il y a des courses à faire.* » Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

« *Je reçois des appels perso au long de la journée. Ce sont toujours les mêmes : ma mère, mon meilleur ami, ma petite cousine qui est en train de valider son mémoire. C'est 3 ou 4 appels dans la journée et ce sont des gens extrêmement proches. Les autres c'est plus le soir. Et puis ce n'est pas la même approche. Mes parents, ma famille, ou vraiment mon groupe d'amis très très proches, on va s'appeler comme ça "comment tu vas ? Gros bisous !" On n'a rien à se raconter... Et puis il y a d'autres on va pas s'avoir pendant 15 jours et puis on se racontera tout. Les proches proches, c'est dans la journée ! Par texto aussi... [...] Les très très bons potes, je les ai en ligne toute la journée sur MSN. La liste du bureau est largement réduite par rapport à celle de la maison. Ceux que je n'ai pas au téléphone perso dans la journée, c'est parce que je les ai eus sur MSN dans la journée.* » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr sur Mer.

Les citations ci-dessus sont les plus symptomatiques des façons dont se manifeste le privé dans le cadre du travail. Le plus souvent, il est opéré par des mobilités virtuelles, via l'utilisation de TIC

tant synchrones qu'asynchrones, par l'alliance de la téléprésence et du différé. La coprésence est rarement usitée si ce n'est par certains travailleurs mobiles qui profitent d'un déplacement, d'une proximité spatiale pour effectuer un détour afin de voir famille ou ami. Ainsi, Laetitia B. (cf. verbatim précédent) reconnaît : *« J'ai un copain qui bosse à Aix. Quand j'y vais [pour le travail], je l'appelle la veille. Moi je passerai à telle heure, soit on mange ensemble, soit je passerai prendre un café. Enfin, ça dépend si j'ai le temps bien sûr, ce qui n'était pas vraiment le cas hier. »* Dans tous les cas, le lien établi reste bref. Il se limite à des motifs d'ordre domestique ou à de la simple réassurance. La sociabilité entretenue relève de la sociabilité connectée, au sens de C. Licoppe (2002), qui ponctue la journée par de multiples, mais fugaces mises en contact. Rares sont ceux qui déclarent passer de longs appels à vocation privée sur leur temps et lieu de travail. Ainsi, Sandra K. (40 ans, commerçante, travailleur fixe, Marseille) avoue ne pas compter ses heures au téléphone avec ses proches même lorsqu'elle est au travail et même en présence de clients. Cette grande liberté est liée à sa position personnelle dans le commerce : elle est la femme du patron. De façon peut-être plus représentative, Yassine T. (30 ans, chargé d'études à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin) déclare *« Si j'ai du temps, je peux très bien appeler pour avoir une conversation un peu longue, sans m'éterniser. »* Il tend néanmoins à minimiser cette pratique en rappelant que *« c'est souvent des coups de fil assez ponctuels genre "j'ai oublié l'adresse de machin truc", "on a prévu un truc à 18 h. Est-ce que tu viens ?" C'est très ponctuel. Un coup de fil personnel ce sera une fois par semaine, mais un coup de fil de cet ordre, court, ce sera deux à trois fois par jour »*. La matérialisation concrète des liens privés est conditionnée à la liberté dont dispose effectivement le travailleur pour ce faire. Cette liberté est liée dans une certaine mesure au statut même du travailleur. Les ouvriers à l'instar de Nadège D. ou Tony C. n'ont pas le droit d'avoir sur eux leur téléphone portable, n'ont pas accès dans le cadre de leur travail à un téléphone fixe ou à Internet, n'ont pas le droit de sortir du périmètre de leur entreprise, même pendant leur pause :

« On n'a pas le téléphone sur nous, je le laisse au vestiaire. Enfin, c'est le chef d'équipe qui a mis cette loi-là, mais après les intérimaires eux ils l'ont leur téléphone. Normalement c'est vrai que le portable c'est interdit, c'est dans le placard. » Tony C., 30 ans, préparateur de commandes, travailleur fixe, Tours.

« En principe, non je ne peux pas sortir entre mes pauses. [...] Le téléphone reste au vestiaire. On n'a pas le droit de l'avoir sur soi. Mais je le laisse allumé, le vestiaire est juste à côté de mon poste. » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint-Pierre des Corps.

Ces travailleurs n'ont pas l'occasion de faire preuve de mobilités hors contexte, que ce soit sur le plan virtuel ou réel. Les employés sont également contraints, mais de façon moindre. Certains employeurs mettent en place des dispositifs de filtrage et de limitation des accès pour le téléphone fixe comme pour Internet. En témoigne Danielle T. (60 ans, secrétaire, travailleur fixe, Marseille) : « *Nos ordinateurs sont bloqués pour certains sites. Ce n'est plus comme avant : on ne peut plus naviguer comme avant. En fait, maintenant au bureau, je regarde ma messagerie perso et c'est quasi tout* ». De même, Juan Carlos H. (38 ans, responsable d'une équipe de maintenance, travailleur fixe, Tours) a à sa disposition un téléphone sans fil lorsqu'il se déplace sur le site dont il doit gérer la maintenance : « *Avec ce téléphone, je peux être joint de l'intérieur ou de l'extérieur, mais je ne peux pas appeler avec.* » Toutefois, les employés disposent *a minima* de leur téléphone portable personnel. Ensuite leurs déplacements annexes sont, là aussi, plus ou moins libres. Ophélie G. (27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy) reconnaît ne pas avoir le droit de sortir des limites de son entreprise. Il en va de même pour Karine I. (28 ans, téléopératrice pour le 112, travailleur fixe, Tours) : « *On a le droit de sortir. Certains vont fumer leur cigarette. Mais la nuit, ce n'est pas possible de sortir de la caserne, c'est fermé. En journée, on n'a pas plus le droit. Sortir faire une course ? C'est hors de question, les responsables sont là.* » D'autres comme Véronique H. (42 ans, secrétaire médicale, travailleur fixe, Paris) préfèrent éviter par peur d'être mal vus. Dès lors, l'entretien de liens privés dans un contexte professionnel s'avère ici limité à des mobilités essentiellement virtuelles. Néanmoins, selon les conditions de travail fixées par l'entreprise, la liberté des employés est plus ou moins grande. Ainsi, nombre d'employeurs tolèrent des déplacements annexes ou des accès à des sites Web, voire même des appels personnels plus fréquents au vu des déclarations effectuées par l'ensemble des personnes interrogées. Certains employeurs favorisent même la réalisation de mobilités hors contexte à l'instar du patron de Sylvie D. (41 ans, employée de commerce, travailleur fixe, Marseille) : « *Si c'est un fixe [qu'elle doit appeler], j'appelle du magasin. Si c'est un portable, j'appelle du mien ou de celui de mon patron qui est illimité* ».

Au fur et à mesure que les catégories socioprofessionnelles s'accroissent, la liberté dont disposent les travailleurs pour entretenir des liens privés tend à augmenter. Ainsi les cadres ou assimilés, les dirigeants d'entreprises et autres sont beaucoup plus libres par leur statut pour effectuer des mobilités hors contexte en général et l'entretien de liens privés dans le cadre du travail en particulier. Ceci se matérialise par la plus grande diversité d'activités privées qu'ils sont en mesure de pratiquer (cf. citations en début de partie).

En plus de la catégorie socioprofessionnelle, la réalisation directe ou indirecte de liens privés sur un contexte professionnel est conditionnée par le degré de mobilité du travailleur lui-même. Par

degré de mobilité est entendue la propension à réaliser des déplacements professionnels dans le cadre du travail. A profession égale, les travailleurs mobiles font plus facilement preuve de mobilités hors contexte réelles et virtuelles compte tenu de l'autonomie relative dont ils disposent. Cette autonomie se manifeste autant par les outils qu'ils ont à disposition que par la plus grande propension à voir physiquement leurs proches dans le contexte du travail ou à faire des détours à motifs personnels comme mentionnés précédemment et ci-dessous :

Il ne l'a pas fait lors de la précédente journée, mais il peut lui arriver de faire une course « en passant ». « *Ce n'est pas vraiment des détours. Je profite d'être à un endroit pour acheter si je dois faire des courses, quand il y a des centres commerciaux pas loin. J'en profite enfin profite façon de parler. Je vais joindre l'utile à l'agréable.* » Franck D., 41 ans, chargé d'affaires en génie climatique, travailleur mobile, Précy s/Marne.

« *En sortant de ce rendez-vous [et avant d'aller au suivant], j'en ai profité pour aller faire des courses.* » Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

« *En temps normal, il peut m'arriver oui de faire des détours. Bien sûr. Il m'est arrivé de m'arrêter à la Poste, à la banque, au pressing. Nous à la Joliette on a un service qui est super : Dock Service. C'est un organisme où on va apporter des trucs de cordonnerie, des clés, des chemises à repasser, le pressing, plein de trucs comme ça... En fait, ils s'occupent de courses pour les particuliers... Tout ce qui est petites courses de proximité, oui je vais le faire, car là où je travaille autour on est quand même bien équipé. J'ai ma banque qui est en face, on a La Poste, la pharmacie. Il y a tout qui est autour. Imaginons que demain matin j'ai rendez-vous, en sortant et en revenant à la Joliette, je vais m'arrêter, laisser ma voiture en double file, jeter mon truc à la banque et repartir.* » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr s/Mer.

« *Pendant une heure, je peux passer voir un ami ou aller voir un client à titre d'entretien du carnet d'adresses.* » Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

A l'inverse, le travail posté, immobile ou presque, rend impossible la matérialisation de liens privés au travail. Outre les ouvriers comme Nadège D. ou Tony C., des emplois comme conseillère de vente en supermarché sont dans ce cas de figure. Ainsi, Aurélie R. (30 ans, Joué-les-Tours) doit laisser son portable dans son vestiaire. La présence directe et permanente du travail matérialisé par son lieu et un ensemble vaste d'interlocuteurs (clients, collègues,

subalternes, etc.) ne rend pas toujours possible l'établissement direct du lien. Plus généralement, le travail sur lieu fixe s'accompagne souvent d'un recours plus grand aux modes de communications asynchrones que sont le mail, le SMS ou le répondeur :

« Les emails, ça peut m'arriver dans la journée, je regarde une newsletter qui est arrivée par exemple. Les SMS, je peux également en envoyer ou en recevoir. Là c'est toute la journée si j'ai besoin. C'est plus discret. C'est surtout pour prévoir du boulot, des sorties [...] Si je suis avec quelqu'un en ligne au même instant, je demande à la personne de patienter et je réponds à l'appel en disant que je vais rappeler. Je mets mon portable en vibreur comme ça je l'entends ». Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy

« Je ne suis pas seule dans mon bureau, pendant la journée, donc c'est plus discret d'utiliser le chat, mais le temps s'écoule. » Sixtine P., 34 ans, chercheur en sciences sociales, travailleur fixe, Paris.

« Ça m'arrive de passer des coups de fil. J'ai mon portable et des fois il sonne. Des fois je réponds et des fois je ne peux pas, car je suis occupée. Donc après je consulte et je ne rappelle pas avec mon portable, mais avec le fixe du bureau. Il peut s'agir de la famille, d'amis ou d'autres : Castorama, la banque. Seuls ma mère et mon fils ont le numéro du travail. Le travail, je n'aime pas trop, je préfère qu'on m'appelle. Si je ne suis pas disponible, c'est moi qui rappelle. » Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleur fixe, Paris

Les coups de fil et SMS envoyés pendant les pauses souvent en réponse à un appel ou à un SMS reçu pendant qu'il conduisait. *« Ça peut être des amis, ma banque qui m'appelle, n'importe quoi en fait. »* Il n'a pas le droit de recevoir en situation de conduite, même à l'arrêt en station. *« Normalement on devrait éteindre notre portable quand on commence notre service. Mais souvent je le laisse allumé. Je mets la sonnerie discret donc j'entends si on m'appelle et je sais au terminus qu'il y a quelque chose sur mon répondeur. »* Bruno L., 35 ans, conducteur de métro, travailleur fixe, Paris.

« Quand j'arrive [au travail], je l'éteins... sauf quand j'oublie. Par exemple, ce matin j'ai oublié. Ça m'arrive de temps en temps. Sinon je l'éteins. Les personnes proches qui doivent me joindre, c'est-à-dire ma famille et mon épouse, ils ont mon numéro de téléphone [fixe professionnel]. Et puis quelques amis. Donc si on a besoin de me joindre pour quelque chose d'urgent, on peut m'appeler. Sinon ils attendent que

je les rappelle. » Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

Ces mobilités virtuelles communicantes présentent l'avantage d'être silencieuses, plus discrètes et donc moins détectables. Elles permettent également une sélection des liens à même de s'exprimer selon la nature même de ces liens. Les liens les plus proches sont maintenus en priorité alors que l'entretien des liens plus lointains tend à être remis à plus tard sur un contexte purement privé.

Comme on l'a constaté dans l'enquête sur les travailleurs mobiles, la priorité accordée aux liens proches se matérialise de façon plus concrète à travers des situations spécifiques comme l'urgence. Dans ce cas, l'établissement du lien est prioritaire au contexte, le transcende, et ce, pour tout type de travailleur. Le plus souvent, l'urgence concerne les enfants, le fait qu'ils soient malades, qu'il faille aller les chercher à l'école. Une telle mobilisation concerne plus particulièrement les parents d'enfants jeunes, de moins de 10 ans :

« Quand je suis en rendez-vous, je mets sur vibreur et je ne décroche que si c'est la nounou : c'est qu'il y a un souci avec les enfants. » Pascal M., 40 ans, divorcé, 2 enfants de 7 et 9 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Marseille.

« Je reste joignable toute la journée : on ne sait jamais ce qui peut se passer, déjà par rapport à l'école. C'est déjà arrivé quand la petite était en crèche. Elle s'était cassé le bras. Quand elle est malade aussi, ils peuvent appeler... enfin à l'école, ce n'est pas arrivé encore. A la crèche, ça arrivait plus souvent, elle était souvent malade. » Ingrid C., 31 ans, vit en couple, 1 enfant de 3 ans, dirigeante d'une TPE, travailleuse fixe, Tours.

« S'il y a une urgence, j'ai donné le numéro de l'entreprise à ma petite amie, s'il y a un problème, quelque chose, elle peut appeler... Je l'ai donné aussi à mes parents. Même mon frère et mes amis ne l'ont pas, ils n'ont que mon numéro de portable. [...] C'est arrivé à ses collègues [de se faire appeler] pour des problèmes de famille, plus souvent ceux qui ont des enfants, s'ils sont malades tout ça et puis juste de famille, il y a eu des décès. » Tony C., 30 ans, vit en couple, préparateur de commandes dans la logistique, travailleur fixe, Saint-Avertin.

« J'évite quand je conduis de répondre au téléphone. [...] Je regarde quand ça sonne pendant que je roule le numéro affiché, voir si ce n'est pas trop grave par rapport aux enfants. » Zohra K., 35 ans,

célibataire, 3 enfants de 13, 5 et 3 ans, conductrice de Bus, travailleuse Mobile, Moissy-Cramayel.

Les urgences relatives aux enfants impliquent une mise en lien la plus directe possible avec le conjoint, les grands-parents, l'école ou toute autre personne en ayant la garde. Bien évidemment, le degré d'urgence est variable et va du retard pour aller chercher l'enfant jusqu'à un enfant malade à aller chercher alors que le parent concerné travaille. Ainsi selon le degré d'urgence, le lien filial engendre mobilité virtuelle (mise au courant, microcoordination) et mobilité réelle (aller le chercher). Le motif de l'urgence évoqué pour maintenir le lien même sur un contexte étranger n'est pas certes pas le seul, mais il est celui qui est revenu le plus souvent. Les parents et plus particulièrement les mères intègrent pleinement cette éventualité qui justifie le maintien d'une possibilité de faire lien *a minima*, « au cas où ». Pour certains travailleurs, ce maintien se matérialise même par un contournement, une forme de désobéissance aux règles de travail instituées. Ainsi, Aurélie R. (30 ans, conseillère de ventre, travailleur fixe, Joué-lès-Tours) avoue « *Je n'ai pas à être joignable quand je suis au travail. [...], mais parfois je prends mon téléphone avec moi quand même : si mon fils se garde tout seul à la maison ou quand il avait son téléphone portable personnel ; si mon ami est en congé ou parti en déplacement ; si ma mère a un souci* ». Le but n'est pas tant d'être émetteur, à l'origine d'une interaction, mais plutôt d'être en capacité de la recevoir en temps réel, d'anticiper l'urgence pour pouvoir y répondre au plus vite. Ici, le contournement et donc la réalisation de mobilités hors contexte sont vus légitimés par l'urgence. D'autres motifs de contournement tels que la généralisation des pratiques ou la brièveté des activités sont avancées par les travailleurs pour justifier la réalisation de tâches privées au travail :

« J'utilise ma boîte mail du boulot pour des motifs personnels. Faut pas que je me fasse choper, mais tout le monde le fait. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

« Dans l'absolu, je n'ai pas de censure et peux passer un coup de fil personnel. » Yassine T., 30 ans, chargé d'études pour l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

« Je surfe pour des raisons perso au boulot, je le fais tous les jours. Je ne me cache pas. C'est toléré. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

« J'ai une amie à la documentation générale. Je peux l'appeler pour un truc [professionnel] et puis discuter de son fils ou de sa fille 5 à 10 minutes. Ça peut arriver, je ne vais pas dire le contraire. Mais je ne passe pas

trois heures à discuter avec des gens extérieurs, en dehors du boulot. » Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

« Si à 11 h, j'ai envie de prendre un café et de rester dans mon bureau sur Internet, faire des trucs perso, je le fais !!! [...] Je le fais sans me cacher. Si on me dit quelque chose, je saurai quoi répondre. Je ne suis pas non plus 7 h à faire des trucs perso. » Juan Carlos H. 38 ans, responsable d'une équipe de maintenance, travailleur fixe, Tours.

« En principe, non je ne peux pas sortir entre mes pauses. Mais ça peut m'arriver de le faire... si je dois appeler la banque par exemple. Je peux pas appeler à 8 h le matin, pas à 11 car je vais manger je n'ai pas le temps donc entre 8 h et 11 h je vais passer un coup de fil vite faire. Je vais passer au vestiaire. » Nadège D., 37 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint-Pierre des Corps.

Outre l'établissement de situations communicationnelles pures, la sphère privée se matérialise ici plus indirectement à travers la consultation de comptes bancaires en ligne (Ophélie G., Magali X.), la réservation de voyages sur Internet (Jocelyne R.), la prise de rendez-vous médicaux (Pascaline R.), la demande de renseignements pour acheter une voiture (Claire E.), la recherche de locations saisonnières (Zohra K.), la réalisation de formalités liées à des déménagements (Yolande P., François N.), se tenir aux courants des actualités (Cyril M.), etc. Elle se matérialise également par des déplacements annexes à proximité immédiate du travail dès lors qu'ils sont autorisés ou tolérés : acheter des viennoiseries (Christophe D., Juan Carlos C), boire un café (Yassine T.), aller à un bureau de poste (Claire E.), faire des courses d'appoint (Sandra K.), passer dans un magasin spécialisé (Yolande P., Christian L.), aller à la banque (Douglas C., Laetitia B.), etc. La liste n'est pas exhaustive. Dans tous les cas, ces mobilités réelles ou virtuelles sont revendiquées comme rapides, faites « en passant ». La fugacité des mobilités hors contexte mentionnées alliée à une mise en œuvre discrète permet alors l'affirmation régulière et indirecte de la sphère privée sur un contexte pourtant professionnel. Dans tous les cas, la réalisation de mobilités hors contextes à visée communicante ou non est voulue brève pour qu'elles passent inaperçues ou presque.

Une parenté des contextes nécessaire à la réalisation d'activités privées sur un contexte professionnel

A l'image des mobilités professionnelles qui se réalisent dans le cadre de la vie privée, les mobilités privées qui ont lieu dans la vie professionnelle supposent une proximité spatiale ou temporelle, voir relationnelle. Cette proximité est nécessaire pour que le privé ne se manifeste pas trop ostensiblement sur le professionnel. Pour ce qui est de la proximité relationnelle, il est évidemment difficile de dire à quel moment l'entretien d'une relation professionnelle prend une connotation plus privée. Si certains travaillent avec des personnes avec qui ils étaient déjà amis (Douglas C.) ou parents (Sandra K., Louis P.) à la base, d'autres finissent par le devenir (Juan Carlos H a rencontré sa femme et s'est fait des amis durables, Cyril M. également, etc.). Dès lors, comment différencier ce qui relève du travail ou du privé ? Ces liens sont à cheval sur le privé et le professionnel. Il n'est guère possible de les distinguer dans la mesure où les deux versants de la relation peuvent s'exprimer en tout temps ou en tous lieux. Dès lors, l'entretien de tels liens sur des contextes privés relève également de la sphère privée et inversement. Pour ce qui est des manifestations concrètes des liens privés par des déplacements (qu'il y ait coprésence ou non), la justification de ces déplacements est avant tout spatiale, liée à l'équipement du lieu de travail. Le cas de Claire E. (27 ans, chercheuse en sciences sociales, Clamart) est emblématique. Cette dernière oscille au quotidien entre deux lieux de travail distincts. Si en cela elle est qualifiée de mobile, elle traduit un rapport à ses lieux de travail semblables aux travailleurs fixes. Sur le lieu du matin qui se situe en plein Paris, *« je ressors pour aller au bureau de poste à côté, car il y a moins de monde à cette heure-là et puis ça me permet de faire un break, de m'aérer les idées. A part pour cette raison j'évite de ressortir, car ça ne se fait pas trop non plus par rapport aux règles bureaucratiques du je travaille ou du moins je fais semblant »*. Si elle y avait aussi été l'après-midi, elle serait retournée au bureau de Poste si elle n'avait pas eu le temps le matin. Sinon elle aurait effectué d'autres activités : *« Si ce n'est pas ça, je peux aussi aller faire une course si j'ai besoin comme des chewing-gums ou des piles par exemple, ça me permet d'avoir une pause dans l'après-midi »*. Sur son deuxième lieu de travail en banlieue excentrée de la région parisienne, elle ne ressort pas, car *« il n'y a rien à faire de toute façon à part aller à la bibliothèque et encore j'y vais le plus souvent à midi »*. Il est plus facile de sortir temporairement de son lieu de travail lorsqu'on est près des services ou commerces dont on a besoin. Pour les travailleurs mobiles, la possibilité de faire des détours est plus aisée, mais suppose, là encore, une relative proximité spatiale :

« Si aujourd'hui, je me dis que je n'ai pas envie d'aller au siège, j'ai une copine à aller voir, un pote par là-bas, je ferai un petit détour, j'irai à l'agence en même temps [là où] il y a une demande d'intervention à y faire, j'organise vraiment comme je veux. Par exemple, si j'ai une intervention à faire à Mitry-Mory, j'y vais, je la fais et puis en sortant j'appelle mon pote qui habite à côté, on va discuter, boire un café ensemble. » Cyril M., 28 ans, responsable informatique, travailleur mobile, Bobigny.

« Si je sais que j'ai en tête quelque chose à faire et que je passe devant, je le fais. Je peux librement placer des activités personnelles dans la journée. » Pascal M., 40 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Marseille.

« Toutes mes courses je les fais en horaires décalés. En allant et en revenant et en semaine, jamais le week-end. C'est aussi ça mon transport, c'est en jonglant avec tout ça. Je fais mes courses, j'ai un petit réfrigérateur dans ma voiture. Je suis organisée pour que ça tienne comme ça et que je n'ai pas trop de problèmes donc je fais mes courses à des moments creux où il n'y a pas trop de monde, où ça va plus vite. Je n'y vais pas pour ça. C'est sur un trajet que je vais m'arrêter pour faire mes courses, donc je n'ai pas de trajet pour aller faire mes courses. Je sais que dans tel endroit, il y a tel type de magasin. La semaine dernière, je cherchais un magasin Etam, car je voulais faire un cadeau à ma fille. Je ne trouvais pas ce que je voulais donc il a fallu que je repère les magasins Etam, donc je suis allée sur Internet, j'ai regardé où étaient les Etam et dans ma semaine, je ne suis pas allée spécialement pour ça, mais je savais à peu près où se situaient les Etam par rapport aux zones où je vais et donc j'en ai profité, j'y suis allée. Je n'ai pas fait ça de A à Z. J'étais dans le coin, et tiens, là j'ai vu qu'il y a un Etam, j'y vais. » Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

« J'ai essayé d'aller à la banque pour récupérer ma nouvelle carte bleue, mais il y avait trop de monde. Vous ne le direz pas à mon patron hein ? [En rigolant]. Non ce n'est pas grave, de toute façon c'est dans les mœurs. C'était sur le chemin de ma tournée, ça m'a pris 5 minutes et vu le monde qu'il y avait j'ai fait demi-tour. » Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

Au fur et à mesure que le travailleur mobile gagne en liberté dans le choix de son itinéraire, les détours sont plus importants. Ainsi, les travailleurs les plus autonomes, c'est-à-dire au statut professionnel plus élevé (cadres, indépendants), sont en mesure d'enrichir considérablement leurs déplacements par des détours privés. Plus flou, leur temps de travail est plus malléable et peut s'accompagner de mouvements inverses, c'est-à-dire de manifestations du travail sur la vie privée.

Cette situation de flou est également valable pour les individus dont le contenu du travail incorpore de nombreux temps morts. Sont concernés les vendeurs comme Sandra K. ou Sylvie D., les personnes qui travaillent dans des standards comme Karine I., téléopératrice pour le 112 et les livreurs comme Douglas C. (commercial pour machines à café également en charge de la livraison de ses clients). Entre chaque client, chaque appel, chaque livraison, un temps plus ou moins long peut s'écouler sans avoir de réelles tâches à effectuer. Pour pallier ce temps vide, les individus tendent à réaliser des activités privées. Ainsi, Douglas C. passe un temps considérable à appeler sa famille, ses amis, car « *quand on est dans les embouteillages ça passe plus vite* ». Il en va de même pour Sandra K et Sylvie D. Le cas de Karine I est lui plus singulier dans la mesure où elle travaille de nuit. Elle occupe ses temps morts en jouant à des jeux de société avec ses collègues, en allant sur Internet. Outre les déplacements impossibles (pour cause de sécurité), les appels ou contacts plus directs avec ses proches sont difficiles faute d'avoir des emplois du temps qui coïncident. Ainsi, la réalisation d'activités privées dans un contexte professionnel suppose que ce dernier ne soit pas totalement déconnecté du contexte horaire standard de la vie privée (par analogie avec A. Chenu⁷, 2002).

La proximité temporelle du privé est d'autant plus importante qu'elle définit souvent la plage acceptable de manifestations des mobilités hors contexte examinées jusqu'alors. Pour le plus grand nombre, faire du privé dans le cadre du travail a lieu au voisinage immédiat de la sphère privée, c'est-à-dire en commençant le travail, avant de s'y mettre ou à l'inverse à la fin de la journée de travail, avant de rebasculer dans le domaine des activités privées. On rejoint ici la notion de temps mort. Soit le contexte du travail a commencé et aucune activité professionnelle n'a encore été entamée, soit le contexte du travail n'a pas encore pris fin, mais plus aucune activité professionnelle ne sera mise en œuvre. Le cas de Véronique H. (secrétaire médicale) est emblématique à ce titre : « *Je vais sur Internet comme je veux. Mais c'est surtout la dernière heure avant que je parte. Je ne vais pas entamer quelque chose qui va me prendre du temps alors que je sais que dans même pas une heure j'ai fini* ». Que ce soit pour consulter ses mails ou acheter des spectacles, Véronique profite donc du temps de latence situé juste avant son départ. D'autres font de même que ce soit au début de la journée de travail ou à la fin :

« Je vais checker mes mails perso avant de partir... Des fois ça m'arrive de bien rester une heure en plus au boulot, notamment en ce moment comme je n'ai plus Internet chez moi [car il déménage]. Il y a une

⁷ A. CHENU, 2002. « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Economie et Statistique*, n° 352-353, p.151-168.

partie des coups de fil perso que je fais aussi avant de partir... C'est semi-perso, il faut faire ci ou il faut faire ça... Après si c'est pour discuter avec des amis, prendre des nouvelles je préfère le faire chez moi [...] J'ai appelé ma sœur qui a acheté un meuble qui était abîmé, il fallait aller le rendre, etc. Je l'ai appelé pour voir avec elle comment s'organiser, je l'ai fait à mon travail... » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

« *Quand c'est très calme le matin, je prends 10 minutes pour consulter mes mails.* » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« *VOUS AVEZ DES MOMENTS PRIVILEGES POUR CONTACTER DES PERSONNES EN DEHORS DU TRAVAIL ? Le matin pour ma sœur. Elle est secrétaire et elle doit donc répondre au téléphone tout le temps. Tôt le matin, elle a encore le temps de décrocher, car ça n'a pas commencé à sonner pour le boulot. Alors, on en profite. Le matin, je peux contacter mon médecin, si j'ai un rendez-vous à prendre comme ça après ça ne m'occupe plus l'esprit le reste de la journée.* » Claire E., 27 ans, chercheuse en sciences sociales, travailleur mobile, Clamart.

« *Je peux regarder un billet de train, mes mails perso, les résultats sportifs.... Je le fais tous les jours. Je ne le fais pas sur ma pause du midi, mais plutôt le matin quand j'arrive, après le café avant de me mettre au boulot.* » Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

« *Je suis arrivée vers 9 h. Je m'occupe de mes affaires personnelles au travail : factures, courrier, billets de train sur Internet, coups de fil à passer, interroger son compte en banque, e-mail, etc. Je le fais juste en arrivant. Après on va commencer un truc. C'est pas qu'on n'a pas l'habitude de passer du coq à l'âne, mais si on peut éviter.* » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy

Comme le qualifie lui-même François N., les incursions du personnel sur la vie professionnelle sont de l'ordre du semi-privé et donc du semi-professionnel. Les activités réalisées sont considérées comme suffisamment proches du travail pour pouvoir s'implanter sur le contexte professionnel. Plus généralement, sans se limiter à la proximité spatiale ou temporelle des activités privées qui ont lieu dans le cadre du travail, on se rend compte qu'elles sont pour une large part d'ordre domestique, liées aux soins des enfants ou du domicile par exemple. Elles

relèvent de ce que M.-A. Barrère-Maurisson et ses coauteurs⁸ (2001) appellent du travail non rémunéré. Ainsi, une partie des manifestations du privé sur le professionnel sont proches par nature. Après selon la liberté, l'autonomie et donc la mobilité dont le travailleur dispose, ces activités tendent à s'exprimer de plus en plus loin de la sphère privée, c'est-à-dire qu'elles peuvent être effectuées n'importe quand. Enfin, plus ces mêmes facteurs augmentent, plus l'individu tend à réaliser des activités qui relèvent plus du loisir dans son acception moderne ou du non-travail (pour reprendre la typologie de M.-A. Barrère Maurisson et ali, 2001).

En somme, les mobilités hors contextes réalisées sur le contexte professionnel témoignent de degrés variables de superposition entre les deux sphères. Plus fréquentes, notamment du fait de l'utilisation des TIC, ces mobilités renvoient à des pratiques de superposition du privé sur le professionnel plus diversifiées que celles du professionnel sur le privé. A l'image de ce qui a été vu précédemment, ces pratiques supposent une parenté de contextes via les activités domestiques (ou travail non rémunéré). Dès lors, elles renvoient à des configurations topologiques plus proches du réseau que du fluide. Cette forme du réseau ressort là encore dans le cas particulier de l'urgence relative aux proches. La superposition y est ici totale quitte à signifier même le départ du travail. Du coup, le fluide est plus sensible ou du moins plus producteur de réactions quand la vie privée survient dans la vie professionnelle qu'à l'inverse.

Pour conclure, la réalisation des mobilités hors contexte et donc le mélange entre travail et vie privée se veulent discrets, silencieux ou du moins indolores dans un sens comme dans l'autre. La vie privée semble plus à même de déborder la vie professionnelle que l'inverse. Sur son contexte, le travail fait preuve d'une ouverture importante vis-à-vis d'activités privées. Pour autant, on ne retrouve qu'en partie le constat de D. Fernandes Y Freitas⁹ (2001, p.22 et 29) sur l'envahissement du travail par des activités de loisirs. En effet, cet envahissement reste limité ou ne relève que finalement peu du loisir dans une acception liée au loisir ou à l'hédonisme. A l'inverse le travail s'invite dans la vie privée pour des catégories spécifiques de travailleurs, notamment mobiles, plutôt qualifiés et ayant des enfants.

En termes topologiques, privé et professionnel interagissent de manière plus fluide sur des contextes professionnels que sur des contextes privés. En reprenant le tableau introductif, cette

⁸ M.-A. BARRERE-MAURISSON, S. RIVIER, C. MINNI, 2001. « Le partage des temps pour les hommes et les femmes : ou comment conjuguer travail rémunéré, non rémunéré et non-travail », *Premières informations et premières synthèses*, DARES, n° 11-1, 8 p.

⁹ D. FERNANDES Y FREITAS, 2001. « En redécouvrant le monde du loisir. Lorsque le travail se marie avec le loisir », *Sociétés*, n° 71, p.21-29.

propriété se mesure à leurs façons de se superposer. Les superpositions sont le plus souvent partielles, conditionnées à des activités ou des relations spécifiques, à la frontière entre le travail et le hors travail. Dès lors, elles témoignent de situations où la forme qui l'emporte est celle du réseau quand elle est prise par l'une ou l'autre des sphères. Le contexte de survenance de ces superpositions permet de dire plus avant quelle sphère prend exactement la forme du réseau. En l'occurrence, sur le contexte professionnel, via l'ouverture sélective qu'elle tolère (même à son insu), la sphère professionnelle agit comme un réseau. Sur le contexte privé, en laissant des liens comme les collègues se manifester, c'est la sphère privée qui agit comme un réseau tolérant une ouverture sélective vis-à-vis de liens qui en font partiellement partie.

Pour la figure du fluide, la situation reste relativement rare et conditionnée à des cas de force majeure. Par l'urgence, les sphères présentent une ouverture quasi-totale, laissent passer des liens qui ne s'y rattachent pas. La rareté de ce cas de figure, plus envisagé ou fantasmé que réel, invite à considérer la majorité : que ce soit pour le privé ou le professionnel, la capacité d'une sphère à infiltrer son complémentaire repose sur l'exercice d'une proximité temporelle, spatiale ou relationnelle. Dès lors, cette proximité plaide pour une forme topologique plus réticulaire que fluide. Par une parenté des contextes privés et professionnels, où les caractéristiques de l'une présentent des similitudes fortes avec les caractéristiques de l'autre sphère, la superposition a lieu au moins partiellement.

Plutôt que de conclure à la supériorité de l'une ou l'autre de ces formes, nous pouvons prendre acte de leur existence et plus encore de leur co-existence à travers la réalisation des mobilités hors contexte, des mobilités qui relient tout ce qui est séparé, qui font office de pont. A présent, il convient d'observer les mobilités qui marquent une séparation entre les sphères, les mobilités qui séparent tout ce qui est relié, qui font office de porte. La question est de savoir dans quelles mesures le privé et le professionnel peuvent également être conçus comme des régions.

II. Les mobilités individuelles du quotidien témoins de sphères privée et professionnelle prenant la forme topologique de la région

Privé et professionnel ont longtemps été conçus, dessinés comme des régions aux frontières spatiales, temporelles et sociales difficiles à franchir, à faire se superposer (L. Le Douarin¹⁰, 2005). Cette triple frontière était matérialisée par une spécialisation supposée des contextes et donc la limitation, voir l'absence de mobilités dites hors contexte. Les déplacements entre domicile et travail jouaient alors un rôle important dans cette spécialisation autant géographique, temporelle que sociale des activités, des sphères et donc des liens sociaux des individus. Ce sont ces déplacements spécifiques qui matérialisaient le passage d'une sphère à une autre, du domicile au lieu de travail. Ils ont longtemps été considérés comme une coupure, comme le symbole de la frontière entre travail et vie privée. Une fois rentré chez soi, le travail n'était plus censé avoir de prise sur la vie privée jusqu'à la journée de travail suivante. Inversement, aller à son travail était considéré comme le moment à partir duquel la vie privée était mise en parenthèse jusqu'au soir. En clair les déplacements domicile travail constituaient une activité frontière par excellence et garantissaient la séparation des sphères privée et professionnelle. En cela, les déplacements entre domicile et travail et le fait qu'il n'y ait aucune mobilité hors contexte de part et d'autre de ces derniers montraient que les individus séparaient fortement les sphères de leur quotidien, qu'ils les concevaient comme des régions.

Les évolutions sociologiques et sociétales pointées dans le chapitre précédent remettraient en cause cette portée « régionalisante ». Si les déplacements entre domicile et travail continuent à s'accroître en distance, les TIC et leur utilisation, la dématérialisation du travail, mais aussi le développement d'une sphère privée qui ne se cantonne pas au domicile posent question. Les déplacements entre domicile et travail conservent-ils leur rôle séparateur ? Continuent-ils à faire office de porte ? En quoi matérialisent-ils encore une frontière entre les liens sociaux que leurs sphères abritent ? A travers ces mobilités, la capacité des individus à agencer leurs sphères comme des régions est surtout interrogée. Ces questions sont valables aussi bien pour le passage du privé au professionnel que pour l'ensemble des mobilités quotidiennes réelles et virtuelles réalisées au jour le jour. En effet, passer de son travail à sa vie privée (peu importe le sens) incorpore plus de déplacements que ceux entre le domicile et le travail. Sphère privée et sphère

¹⁰ L. LE DOUARIN, 2005. *L'usage des TIC dans l'articulation du privé et du professionnel. Etat de l'art des études et de recherches*, Rapport FT R&D, 97 p.

professionnelle se caractérisent par des lieux multiples. Aller à son travail ou le quitter ne suppose pas de partir ou de revenir à son domicile. Du coup, un ensemble de mobilités individuelles est en mesure de refléter la séparation opérée entre les sphères étudiées dans la mesure où elles matérialisent elles aussi une coupure, une séparation tangible. Ce rôle séparateur se mesure à l'aune de la propension des mobilités hors contexte à ne pas s'exprimer. Pour le dire autrement, les liens sociaux propres à une sphère ne sont pas toujours capables de s'exprimer en dehors de leur contexte d'appartenance. Dès lors, les individus font persister, de gré ou de force, des régions et les frontières qui vont avec tant dans le cadre professionnel que personnel.

A. Les situations où le privé reste seulement privé : la vie privée dessinée comme une région.

De l'étude sur les travailleurs mobiles, plusieurs types de moments isolés ont été mis en évidence tant pour la sphère professionnelle que pour la sphère privée. L'isolement ici entendu est celui d'une sphère ou des liens sociaux qui la composent vis-à-vis de l'autre sphère et ses propres liens. Dans le cas des travailleurs mobiles, ces moments sont *a priori* difficiles à mettre en place (F. Jauréguiberry, *ibid.*, p.105-107). Cependant, le mythe de leur joignabilité permanente est quelque peu éprouvé par l'existence de moments délimités par des frontières établies pour prévenir et empêcher les intrusions « extérieures ». En partant à chaque fois de l'enquête sur les travailleurs mobiles, nous verrons que ces moments existent également pour une population plus représentative de la population active française, fixe ou mobile dans le cadre de son travail. Par ailleurs, en mobilisant l'enquête sur La Défense, nous verrons que les frontières instaurées sont autant temporelles et relationnelles que spatiales.

Isoler la vie privée du travail : de la nécessité personnelle et familiale à une absence de besoin de facto de le mettre en oeuvre

La sphère privée est conçue comme isolée dès lors que le travail n'est plus censé s'exprimer, n'est plus statutairement en mesure de se matérialiser en dehors de son contexte. La borne est d'abord temporelle via l'utilisation d'un dispositif macrosocial fort : la journée « normale » de travail. Pour les salariés, tels ceux de l'équipe de techniciens de l'entreprise de télécommunication, cette limite découle du contrat de travail qui les lie à leur employeur. Leur vie professionnelle s'interrompt de

manière nette à la fin de leur journée de travail. Si leurs heures d'intervention sont précisément comptées et mesurées, ils ne font aucun débordement en contrepartie :

« Je coupe mon téléphone portable [professionnel] en rentrant chez moi, car je ne suis plus censé travailler ». Technicien, Enquête sur les travailleurs mobiles.

Cette absence de débordement se retrouve plus généralement pour l'ensemble des travailleurs dont les horaires de travail sont strictement définis. Une fois leur plage de travail terminée, le travail ne se rappelle pas à eux, sauf cas spécifique d'astreinte.

Seuls ceux qui ont à faire des astreintes sont concernés par la manifestation intempestive du travail sur leur vie privée. C'est notamment le cas de techniciens de l'enquête sur les travailleurs mobiles ou de Christophe P., ouvrier au port autonome de Marseille. Dans les deux cas, ce phénomène d'astreinte est statutaire, fait l'objet d'une compensation (horaire et/ou financière). Contexte professionnel et contexte privé sont statutairement superposés. Toutefois, la superposition est toujours prévue, anticipée. Les techniciens mobiles connaissent à l'avance leur planning. Il en va de même pour Christophe P. (39 ans, ouvrier, Marseille) : *« On peut être appelé les week-ends. On a une astreinte. On peut être appelé jusqu'à 48 heures avant. Normalement si on n'est pas appelé 48 heures avant, on n'est pas tenu de venir ».* Si l'astreinte engendre des sollicitations professionnelles fréquentes sur le temps de la vie privée, le travail interfère finalement peu avec elle en étant anticipé.

Pour d'autres professions et notamment les indépendants dont les horaires de travail sont par définition plus flexibles, cette réalité est plus nuancée. L'astreinte n'est pas officielle, mais « masquée », considérée comme acquise de droit par certains clients par exemple et imposerait la nécessité d'être présent en permanence, 24 heures sur 24. Néanmoins, parmi cette catégorie de travailleurs, le cadre temporel standard des salariés, c'est-à-dire la journée « normale » de travail, joue encore comme en témoigne l'enquête sur les travailleurs mobiles. La référence au salarié normal est, à ce titre, significative : *« Je pars en vacances comme un salarié normal »* (Dominique, Dirigeant d'une TPE). Même si beaucoup déclarent des plages horaires de travail fluctuantes avec une amplitude importante, la préservation de leur vie privée s'avère centrale pour eux. Elle justifie la mise en œuvre de tactiques ou stratégies d'isolement vis-à-vis de leurs contacts professionnels. Pour préserver leur vie privée, ces barrières sont diverses. Certains n'hésitent pas à *« dresser le client »*, ce dernier ayant tendance à dépasser les limites parfois facilement : *« Comme on est indépendant, ils estiment qu'on est à leur botte donc vraiment il y en a qui ne font aucun effort »* (Valérie, ergonome indépendante). Les uns affichent leur mauvaise humeur (Vincent), d'autres appellent

au petit matin ceux qui les ont réveillés en pleine nuit (Xavier). La plupart préfèrent mettre une barrière technique qui les engage indirectement et pas en personne. Ainsi Dominique M., dirigeant d'une TPE qui travaille à son domicile, laisse ses enfants répondre au-delà de 19 h 30 pour filtrer les appels et matérialiser concrètement à son interlocuteur le moment privé que ce dernier est en train d'outrepasser. Alain a quant à lui fait découpler ses lignes de téléphone fixe : « *On a deux lignes fixes séparées : une pour la maison, une pour l'atelier. Avant c'était la même, mais il y a des clients qui considèrent comme normale d'appeler à n'importe quelle heure* ». D'autres comme Claude (plombier) font figurer leurs coordonnées personnelles dans l'annuaire au nom de jeune fille de leur épouse. Pour préserver leur vie privée et ainsi l'isoler de leur vie professionnelle, ces indépendants ont limité la possibilité d'être sollicités. Les mobilités hors contextes sont annihilées ou limitées à des situations de communication différées via des outils asynchrones. Les mails, les messages peuvent être reçus n'importe quand. Dès lors qu'ils ne renvoient pas à une urgence (cf. ante), ils feront l'objet de réponses ultérieures (par le même biais ou par un déplacement pour faire du face-à-face), sur un contexte professionnel.

Ces pratiques se retrouvent au sein de l'échantillon principal. Une fois la journée de travail finie, la plupart des personnes interrogées considèrent que le travail n'est plus censé s'immiscer sur leur contexte privé de façon ostentatoire. Les plus sollicités opèrent une coupure nette avec le travail dès lors qu'ils n'y sont plus ou que la journée est considérée comme finie. Cette coupure se matérialise différemment d'un individu à l'autre :

« A midi j'ai rarement le temps de manger. Je préfère ne pas partir trop tard le soir et que tout soit fait. [...] Le week-end, je prévois des productions standards, qui ne posent pas de question en principe [...] Quand j'arrive chez moi, j'enlève ma montre et je me mets en short. » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

Le portable le week-end ? *« J'essaye de faire une démarcation entre la vie privée et la vie professionnelle ». « Quand je vais au restaurant, je coupe mon portable. Le week-end je choisis en fonction de qui appelle. Le soir à partir de 20 h -20 h30 je coupe. Le samedi j'essaye de ne pas travailler. »* Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

Les exemples qui précèdent montrent que le retour au travail, peu importe le moyen utilisé, est empêché par le travailleur lui-même. Ce dernier s'organise pour ne pas avoir besoin d'opérer un tel retour ou met tout en œuvre pour éviter d'avoir à le faire.

La sphère privée fonctionne comme une région dans la mesure où l'individu est capable de limiter fortement, d'annihiler la réalisation de déplacements pour le travail ou l'usage de TIC dans ce but dès lors qu'il est sur des espaces-temps propres à sa vie personnelle. Comme vu en amont, un type de liens professionnels est un peu plus en mesure de s'immiscer dans la vie privée : les liens entretenus avec les collègues. L'individu tisse avec ces derniers des liens qu'on peut qualifier de quasi privés dès lors qu'ils deviennent amicaux, qu'ils s'entretiennent en dehors du cadre du travail. Toutefois, tous les individus ne laissent pas prendre ce tournant aux relations qu'ils entretiennent avec leurs collègues. Comme le rappelle Zohra K. (35 ans, conductrice de car, travailleur mobile, Moissy-Cramayel), « *on se voit la journée donc on évite de s'appeler après...* » Ce lien professionnel est ressenti comme suffisamment présent pour ne pas se manifester en dehors de son cadre ou en de rares occasions : « *IL VOUS ARRIVE D'AVOIR DES CONTACTS AVEC VOS COLLEGUES EN DEHORS DE VOS HORAIRES DE TRAVAIL ? C'est déjà arrivé. Mais c'est rare. Eux, ils rentrent très tard le soir, ils finissent à 22 h 30, 23 h. [...] On a déjà fait un repas entre collègues, un samedi soir l'année dernière. J'avais organisé un couscous pour leur faire plaisir. La maire de la ville où il y a notre dépôt nous a prêté la salle des fêtes, c'était gentil. Et puis on a fait un samedi. J'ai fait le couscous, ils ont participé de 5 € chacun. On était 27. C'était la première fois, on s'est dit pourquoi pas ? C'est convivial !* » Le cas de Zohra est symptomatique d'un ensemble de travailleurs qui ne développent pas d'affinités particulières avec les personnes qu'ils rencontrent dans le cadre du travail. Ces affinités ne sont pas recherchées, voire sciemment évitées par la volonté de maintenir une distinction forte entre vie privée et vie professionnelle :

« *En règle générale, les collègues restent les collègues, on s'entend très bien, mais ça s'arrête là.* » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint-Pierre des Corps.

« *Je me rapproche de mes collègues quand je quitte la société en fait. Sinon avant, non pas trop.* » Franck D., 41 ans, chargé d'affaires en génie climatique, travailleur mobile, Précy-sur-Marne.

« *Je ne vois pas mes collègues en dehors de mes horaires de travail. Je vois surtout les anciens, ceux que j'avais avant. J'avais des collègues plus proches dans mes anciens boulots. Là un peu moins, car les gens sont moins jeunes et c'est assez compartimenté.* » Yassine T., 30 ans, chargé d'études à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

« Sinon on s'appelle entre collègues, ceux qui sont partis dans d'autres boîtes. J'ai une amie qui m'appelle de temps en temps pour avoir de mes nouvelles et si je peux je la rappelle. Elle est partie dans un autre dépôt. ET AVEC VOS COLLEGUES ACTUELS ? Ils ont leur vie de famille, la plupart sont mariés, les femmes sont très jalouses. Donc j'évite. » Zohra K., 35 ans, conductrice de car, travailleur mobile, Moissy-Cramayel.

Au final, les collègues s'immiscent vraiment dans la vie privée dès lors qu'ils ne sont plus vraiment des collègues, mais d'anciennes relations professionnelles. En ne partageant plus le contexte professionnel de l'individu, ils deviennent des liens seulement privés. Aussi, aller les voir ou garder des contacts téléphoniques, par mails avec eux sont des activités qui relèvent d'une sociabilité amicale, purement privée. Dans le cas présent, ces liens supposent une proximité affinitaire, relationnelle. Outre le fait qu'elle ne soit pas recherchée, cette proximité ne va pas toujours de soi. La différence d'âge entre Yassine T. et ses collègues l'illustre et explique leur faible degré d'acointance. Au-delà de la différence d'âge, les différences de positionnement dans le cycle de vie expliquent le peu d'intérêts communs entre un individu et ses collègues en dehors du travail. La présence d'enfants tend ainsi à réduire l'occurrence de ces contacts hors contexte. Comme le rappelle Laurent G. (25 ans, Cuisinier, Travailleur fixe, Tours) vis-à-vis des faibles liens qu'il entretient avec ces collègues, *« ils sont tout de suite plus posés avec un enfant donc ils se réservent plus de temps pour l'enfant que pour eux »*. Ces absences d'affinités liées à différents positionnements dans le cycle de vie s'expliquent par des intérêts personnels divergents, mais aussi par l'institution d'une frontière grandissante entre privé et professionnel, par une limitation des contacts au cours de ce cycle¹¹.

Le fait d'avoir des enfants a une portée « régionalisante », car il institue la mise en place de frontières *a minima* entre travail et vie privée. En plus du respect de leurs horaires de garde, la volonté d'être présent pour ses enfants, d'en profiter empêche ou limite les contacts avec le travail sur les temps qui sont consacrés à sa descendance. Les intrusions via les TIC et les déplacements de nature professionnelle sont ainsi annihilées. Les indépendants interrogés dans l'enquête sur les travailleurs mobiles en témoignent :

« J'évite de travailler le soir surtout pour les enfants. Je me suis fait reprocher de ne pas être souvent là et donc de ne pas être au courant. Ça m'a foutu les boules. » Xavier, artisan.

¹¹ Plus généralement, les évolutions dans le cycle de vie (mise en couple, enfants, etc.) tendent à expliquer la diminution des réseaux amicaux des individus et donc les occasions de contacts tant réels que virtuels avec ces derniers. cf. C. Bidart et A. Pellissier (2002).

« Avec mes deux enfants, j'éprouve la nécessité d'être là. » Richard, VRP multicarte.

Ce qui prévaut pour les travailleurs mobiles se retrouve pour l'ensemble des travailleurs de l'enquête principale. La présence d'enfants, surtout jeunes, tend à limiter les intrusions du travail en dehors de son cadre ou du moins à les rendre impossibles. Ce constat est valable, peu importe la catégorie de travailleurs. Si ceux dont les horaires sont rigides ont moins la coupure à faire que les autres, les enfants ont un effet monopolisant qui abrège le travail et limite la manifestation de liens privés autres que ceux du noyau familial :

« Justement, je viens quand la vendeuse n'est pas là. Pour aider, pour combler, pour que mon mari puisse bouger. » A mi-temps. Lundi après midi, mardi, jeudi. Ne travaille pas les week-ends. « Je laisse la priorité aux enfants ». Choix du mi-temps : « C'est pour tout le monde. Je ne peux pas venir le mercredi, j'ai les enfants. Le samedi c'est impossible, j'ai les enfants aussi. Je viens vraiment pour travailler quelques heures et pour ne pas être aidé. Et puis je suis prise tous les jours à partir du moment où les enfants sortent de l'école. [...] En rentrant [le soir après l'école], je commence à préparer le dîner, je fais tourner une machine ou deux et en même temps j'ai tendance à téléphoner. Maintenant s'il y a beaucoup de devoirs, je ne le fais pas. C'est comme la télé, je m'abstiens de l'allumer pour qu'ils restent concentrés. » Sandra K, 40 ans, 3 enfants de 4, 10 et 12 ans, vendeuse dans le magasin de son mari, travailleur fixe, Marseille Centre.

« Les enfants, ça m'oblige à quitter mon travail dans ma tête. » Tatiana S., 37 ans, 2 enfants de 14 et 10 ans, comptable, travailleur fixe, Montrouge.

« Tout est bien organisé, je suis obligé avec mes horaires et les filles [dont il s'occupe tous les après-midi après le travail], ça roule bien comme ça. Et puis j'ai appris à déconnecter du boulot rapidement. Avant je ne savais pas... Cela me trottait dans la tête. Maintenant c'est vite fait. Quand je suis au boulot, je suis au boulot et quand je n'y suis pas, je n'y suis pas. Ça ne me prive pas de ne pas pouvoir contacter les uns et les autres pendant la journée. » Stéphane D., 38 ans, 2 enfants de 3 et 8 ans, imprimeur, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

« Enfin quand ils étaient petits, je travaillais moins quand même. [...] MAIS VOUS TRAVAILLIEZ MOINS QUAND ILS ETAIENT PETITS PAR CHOIX ? Oui, c'était volontaire. Quand ma fille a eu un an et demi, à l'époque je travaillais dans un cabinet international donc je voyageais beaucoup, je me suis dit "j'arrête", car je ne les voyais pas. Le matin, je les emmenais chez la nourrice, ils dormaient tous les

deux. Le soir, je les récupérais, ils dormaient déjà donc ce n'était plus possible. Je n'ai pas eu des enfants pour les voir dormir. Donc j'ai démissionné. A ce moment-là, je me suis mis à mon compte et puis après j'ai repris ce job pendant 8 ans, mais avec des aménagements d'horaires très souples comme je vous l'ai dit. » Dominique R., 48 ans, 2 enfants de 18 et 17 ans, expert-comptable, travailleur mobile, Paris.

« Ma fille était malade donc je n'ai pas pu y aller [à sa boutique]. Ça a duré trois jours donc hier je m'en suis occupée. Elle n'a pas école le mercredi, mais elle n'y est pas allée non plus lundi et mardi. Elle me réclamait beaucoup donc il fallait que je m'en occupe un peu. » Ingrid C., 31 ans, 1 enfant de 3 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur fixe, Tours.

« Moi je suis obligé de partir à 18 h parce que j'ai un train à 18 h 45 à la Gare St Lazare. [...] » S'il loupe celui-là, ça le fait arriver tard chez lui. *« J'ai une petite fille qui envie que son papa lui raconte une histoire avant d'aller se coucher. [...] Quand je rentre, il y a ma fille qui a mangé, il faut que j'aïlle la coucher... Le temps de lui raconter une histoire, après je prends une douche. Concrètement je vais manger avec mon épouse, il n'est pas loin de 21 heures. [...] Je veux rester vivre là où je suis. J'ai une ferme avec du jardin dans un village... Je ne vais pas quitter ça pour aller vivre à Paris, je ne suis pas fou. Il y a une école maternelle où va ma fille à pied, il y a des vaches des moutons. Je ne vais pas désorganiser totalement mon équilibre familial pour venir à Paris [où il travaille]. »* Romain D., 45 ans, 1 enfant de 7 ans, cadre dans les ressources humaines, travailleur fixe (mais pendulaire), banlieue éloignée de Rouen.

Il met plus de rendez-vous clients les semaines sans enfants que les autres. Quand il a ses enfants, si un rendez-vous dérape c'est stressant. Les rendez-vous complexes avec des présentations lourdes sont à éviter. *« Je privilégie mon organisation familiale par rapport à mon organisation professionnelle. Je ne veux pas que mes enfants pâtissent d'un papa absent. »* Pascal M., 40 ans, 2 enfants de 7 et 9 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Sausset-Les-Pins.

Peu importe le degré de mobilité professionnelle ou plus largement la profession occupée, le fait d'avoir des enfants explique la plus grande propension à séparer travail et vie privée. Ces derniers sont prioritaires au point d'empêcher des déplacements professionnels, des sollicitations même indolores comme la réponse à un mail. Cette séparation est d'autant plus notable qu'elle se manifeste par une réduction du temps de travail, par des temps partiels. Sont plus souvent

concernées les femmes. Si la frontière entre temps partiel subi et temps partiel choisi est difficile à appréhender, les femmes interrogées soulignent l'utilité de leur régime horaire de travail pour s'occuper de leur progéniture. Sur la base d'un raisonnement identique, quelques hommes à l'image de Juan Carlos C. ont opéré le même arbitrage. Ce dernier est à 80 % pour pouvoir s'occuper de ses deux enfants de 1 et 4 ans. Ce temps libre supplémentaire s'avère très rempli et laisse peu de place à la manifestation de liens hors contexte (sous forme réelle ou virtuelle) : *« Tous les lundis, je m'en occupe, car moi aussi je suis à 80 %. J'en emmène un à la nourrice et l'autre à l'école que je vais rechercher à midi, que je fais manger et que je couche. Le dernier va chez la nourrice toute la journée et l'aîné ne va à l'école que le matin. Ce sont les débuts et puis mon épouse n'est pas pour, au moins pour l'instant jusqu'à la fin de l'année vu qu'il a commencé seulement en janvier. L'année prochaine il ira toute la journée. Le lundi je m'en occupe à 100 % et je vais chercher le petit chez la nourrice. Puis le jeudi je vais aussi chercher celui qui est à l'école. Je pars un petit peu plus tôt du bureau. Comme j'ai des heures d'avance, je pose des heures et je m'en occupe. Le mercredi ma femme est à la maison. Et puis le reste du temps, le mardi ce sont mes beaux-parents qui vont le chercher. Moi je pourrais, mais après je vais au judo. Donc, il va chez Papy et Mamie. Et puis le vendredi, mon épouse n'a pas pu avoir le mercredi pendant plusieurs semaines pour cause de formation donc elle récupère son vendredi pour compenser. Elle a 5 mercredis à rattraper. [...] Quand il faut se calquer sur les horaires des enfants, on n'a pas trop le choix quoi ! »* Avoir des enfants tend à remplir fortement le temps privé et donc à l'isoler totalement de la sphère professionnelle.

Par ailleurs, des cas comme Zohra K. ou Sandra K montrent qu'il existe un degré supplémentaire d'isolement de la vie privée. De fait, ces dernières s'occupent de leurs enfants une fois qu'elles ont terminé leur journée de travail. Cette activité requiert leur attention au point de ne rien faire d'autre, de ne pas ressortir, de ne pas téléphoner ou faire des activités personnelles en parallèle. Dans ce cas, plus que les mobilités hors contexte, de nombreuses occasions de communications sont évitées tant en face-à-face que par l'intermédiaire de terminaux techniques. Il y a donc des moments où le privé s'isole même du privé, ce que nous n'avions pas vu dans l'enquête sur les travailleurs mobiles. Ces moments d'isolement total sont certes observables en présence d'enfants au foyer, mais également en leur absence (parce qu'ils ont quitté le domicile familial, parce qu'ils en sont temporairement absents ou tout simplement parce que les individus interrogés n'ont pas d'enfant).

Les personnes mettent aussi en œuvre des plages horaires d'isolement privé aux fondements plus personnels. Ces moments ont surtout lieu le soir, après la journée de travail ou le week-end :

Le week-end « *Je ne fous rien moi...* » Ils vont éventuellement voir ses beaux parents. « *Mais il a toujours du monde là bas. Moi je suis toujours calme sauf quand je suis au boulot. Donc quand j'arrête le boulot après c'est silence radio, je suis bien chez moi.* » Cyril M., 28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny.

« *Le soir je ne fais rien. Je suis vidée. J'ai parfois l'impression d'avoir fait le marathon de New York. Le téléphone le soir, ça me gave. Même appeler je n'en ai pas envie. Le samedi ou le dimanche, plus facilement, d'accord. Je dis à mon mari de répondre que je ne suis pas là. J'ai envie d'écouter de la musique tranquille. Tranquille, pas de bruit, le calme.* » Pascaline R., 43 ans, secrétaire administrative, travailleuse fixe, Tours.

Elle n'a pas de téléphone fixe. Elle éteint son portable pour la nuit. « *J'aime bien être tranquille. J'ai besoin de mon petit cocon familial : être à la maison avec mon fils [...] Les jours de congé passent trop vite. Ménage, repassage. Je ne le fais pas le soir en rentrant du travail. Le soir, si possible, je préfère être avec mon ami.* » Aurélie R., 30 ans, conseillère de vente, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

« [Le soir, après le travail] *je me rends compte que j'ai beaucoup de mal à téléphoner le soir, je n'ai pas envie, ça m'agace. Ce soir, je vais avoir des coups de fil à passer notamment parce que j'ai eu des messages sur mon répondeur et que ce week-end j'étais à la campagne, ça captait mal et de toute façon je n'avais pas envie d'être dérangée donc j'avais coupé le portable. Je dois rappeler les gens ce soir parce que là ils sont au bureau et ça va me faire suer.* » Elle reporte régulièrement. « *Je parle beaucoup et je me rends compte que je sature beaucoup. Si le soir je rentre et que je téléphone, je sais que les gens vont me parler et je vais parler aussi... si je rappelle des amis, des gens, je sais que je vais rester une demi-heure, une heure au téléphone... et j'ai besoin de calme ! Ça fait un an ou deux que c'est comme ça. Je me rends compte que le soir j'ai besoin de temps vide.* » Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

Ces moments où l'isolement de la sphère privée est total s'observent plus particulièrement lorsque la vie privée est conçue comme une antithèse du travail (Cyril M., Christian A., Yolande P.). Ceux qui ont à faire du contact en permanence ou presque dans le cadre de leur travail ont alors tendance à compenser par un isolement fort dans leur vie privée. Le but est d'abord d'éviter tout retour du travail et ensuite de récupérer de ces sollicitations, ces déplacements et communications à distance. Aussi l'isolement est tant vis-à-vis de l'usage des TIC que des

déplacements physiques. Le privé le plus isolé correspond à des moments d'immobilisme total. Il prend place sur le lieu même du domicile, dans la bulle la plus personnelle et intime de l'individu (J. Trevily¹², 2005). Pour l'ensemble des travailleurs, le but est autant de se focaliser sur des liens privilégiés comme le lien filial ou le lien conjugal que de s'isoler totalement de n'importe quel autre lien, peu importe au final sa nature.

Les trois composantes de la frontière entre vie privée et travail : premiers éléments de réflexion

Lorsque le privé se constitue en région, s'isole partiellement ou totalement, les frontières qui le délimitent sont de natures variables. Plusieurs aspects de ces frontières ont été examinés dans ce qui précède. La journée « normale » de travail constitue une première borne qui est temporelle. Les enfants constituent un second type de frontière qui dépend de la nature du lien : la frontière est ici relationnelle. Les liens qui s'expriment sur la sphère privée dans ce contexte ont une priorité absolue par rapport aux liens professionnels. Selon la nature des liens privés, cette priorité est elle aussi variable. Dans le privé isolé, deux degrés d'isolement existent. L'isolement le moindre correspond à une sphère privée coupée des liens professionnels, mais ouverte sur un ensemble vaste de liens privés. L'isolement le plus complet implique une fermeture vis-à-vis des liens professionnels, mais aussi envers les liens privés, autres que ceux qui ont lieu au sein du foyer, de la cellule familiale représentée par les enfants et le conjoint. Ce degré élevé d'isolement de la vie privée matérialise une composante essentielle de la frontière instituée autour de la sphère privée ici représentée par le domicile : sa composante spatiale.

L'enquête sur La Défense permet d'appréhender ce versant spatial en montrant que la fin du travail s'accompagne d'une répulsion spatiale vis-à-vis de ce dernier. Pour le dire autrement, vu que nos sphères sont complémentaires, le privé attire sur ses lieux les individus. Parmi les individus interrogés dans l'enquête sur La Défense, aucun n'a déclaré y travailler et y habiter. Les travailleurs du site ont *a priori* un lieu de travail distinct de leurs lieux de vie privée. Ces derniers ont un effet plutôt attractif sur les individus. Cet effet se manifeste par une impossibilité pour les travailleurs de retourner sur le site en dehors de leurs horaires de travail.

« Sauf cas particulier, je ne reviens pas le week-end. On a l'impression de revenir travailler. » Femme, 45 ans, secrétaire médicale.

¹² J. TREVILY, 2005. « La maison communicante : quels enjeux pour l'entreprise ? », Doctoriales GDR TIC et Sociétés, Paris.

« J'avais vu un concert sur l'officiel qui avait lieu ici un week-end. Mais je n'y suis pas allé par choix. Retourner sur son lieu de travail, ce n'est pas agréable. » Homme, 34 ans, chef de projet informatique.

Malgré la présence de nombreux services et activités de loisirs, La Défense n'est pas considérée comme un lieu de vie privée du fait de sa proximité avec le travail. Dès que l'individu y travaille, il s'y rend uniquement en semaine. En dehors des jours ouvrables, l'impression de travail émane trop du site investigué et y reste profondément associée. Cette impossibilité d'effectuer des activités privées et donc de mélanger les sphères d'un point de vue spatial est notamment mentionnée par les personnes qui utilisaient le site avant d'y travailler :

« Lorsque je ne travaillais pas à La Défense, il m'arrivait de venir sur le site pour faire les boutiques. Mais depuis que j'y travaille, je ne viens plus sur mon temps libre, ça me rappelle trop le travail. » Femme, 27 ans, vendeuse de prêt-à-porter dans le centre commercial.

« Avant de travailler ici, il m'arrivait fréquemment de venir au ciné ou au Mac Do. Depuis je ne le fais plus, car je déteste La Défense, je fuis le monde et le béton. » Femme, 33 ans, employée dans une mutuelle.

Ce besoin d'éloignement pour matérialiser les limites de la vie privée se matérialise avec plus d'acuité à la sortie du travail. De nombreuses personnes ont déclaré ne pas rester sur leur lieu de travail le soir en raison de contraintes privées autant que par choix personnel. Des activités privées peuvent être opérées sur le site (shopping, rendez-vous chez un médecin, etc.), mais elles le sont plus par défaut, du fait d'un éloignement spatial trop important de la sphère privée et de ces lieux habituels. Ainsi, en dehors des limites temporelles du travail, la vie privée attire en ses lieux les actifs de La Défense, lieux conçus et voulus comme distincts de ceux du travail ou à proximité immédiate de ce dernier. Outre la composante spatiale, cette affirmation montre également que les trois dimensions de la frontière entre vie privée et travail sont interdépendantes. Les lieux de la vie privée ne peuvent attirer à eux les personnes qu'en dehors de leurs horaires de travail (sauf urgence majeure). Pendant leur temps de travail, les individus restent « prisonniers » du site. Il en va de même pour l'aspect relationnel des choses. Les horaires et les lieux de travail définissent les liens accessibles. En l'occurrence, ceux qui sont à proximité ne sont pas souvent des liens privés. Nous reviendrons plus largement sur cette interdépendance dans la partie suivante.

Passer de son travail à la vie privée : une frontière à la mise en œuvre fluctuante

L'établissement d'une frontière avec le travail suppose un éloignement dans son sens premier. Ce dernier se constate à travers la mise à distance du travail et l'isolement de la vie privée selon trois composantes : temporelle, relationnelle et spatiale. Pour continuer, la façon dont se met en place une telle distance est à investiguer. Pour ce faire, bien qu'ils soient hybrides par nature¹³, les déplacements entre travail et vie privée sont à considérer dans la mesure où ils matérialisent concrètement la frontière du privé, son franchissement. De fait, partir de son travail pour se rendre chez soi ou sur tout autre lieu non professionnel implique pour beaucoup une mise en parenthèse du travail jusqu'à la journée suivante. Selon les individus, l'instauration de la frontière est plus ou moins précoce, mais a lieu au sein de ce déplacement :

« Je sors du travail, j'ai l'esprit libre. » Laure P., 53 ans, auxiliaire de vie, travailleur mobile, Tours.

« Dès que je sors, je coupe tout, sauf si je me suis disputée avec mon patron [...] Je pense à aller chercher mon fils. C'est une autre journée qui commence. » Sylvie D., 41 ans, employée de commerce, travailleur fixe, Marseille.

« Par contre le soir, je pense plus à ce que j'aurai à faire le lendemain... La coupure est plus longue à faire. Dans les transports, inconsciemment je fais un petit bilan de ma journée, je pense à deux trois trucs, à ce que j'aurai à faire demain. Pendant les transports quand je sors du boulot je prépare ma journée du lendemain. C'est moins un break à cause du stress, je fais moins le vide que je ne le fais le matin. Le matin tant que je n'y suis pas, je n'y pense pas. Le soir, il faut vraiment que j'arrive ici pour ne plus y penser. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

« En sortant du travail, j'y pense encore. J'essaye, en arrivant ici [chez lui], de faire le break. » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Je suis partie mais je pensais encore à la journée du lendemain [journée portes ouvertes donc un peu particulière]. J'ai besoin de me remémorer un tas de trucs. J'ai peur d'oublier quelque chose.

¹³ Par définition, le déplacement entre travail et domicile ou plus largement tout lieu de la vie privée est hybride, c'est-à-dire à la fois privé et professionnel, car à l'intersection spatiale et temporelle des deux sphères.

J'espère que j'ai tout fait et que je n'ai rien oublié. Dans la voiture j'y pense et à la maison j'en parle aussi. Quelquefois je me dis qu'il faut que j'arrête. » Pascaline R., 43 ans, secrétaire administrative, travailleuse fixe, Tours.

Dans l'ensemble beaucoup de personnes interrogées ont déclaré « décrocher assez rapidement ». Pour certains, le simple fait de se mettre en mouvement est suffisant pour mettre en place une barrière hermétique entre travail et vie privée, à passer à autre chose. Pour d'autres, le passage est plus tardif car lié à des conditions de travail particulières ou permanentes. Ainsi, les professions qui sont sujettes à des mises sous pression ont plus de mal à maintenir, mettre en place une telle frontière. Cette aptitude à décrocher est aussi liée aux activités qui remplissent le temps de transport. Dans l'ensemble, ces activités nécessitent peu d'implication et peuvent être interrompues facilement. Selon le mode utilisé, le champ d'activités possibles tend par ailleurs à varier. Ainsi en voiture, les individus se contentent d'écouter la radio, de fumer une cigarette, plus rarement de discuter s'ils voyagent à plusieurs ou via le téléphone portable (en kit mains libres ou non), d'envoyer des SMS. Pour ceux qui utilisent les transports collectifs, le fait de ne pas avoir à conduire élargit le champ des possibles en systématisant les pratiques précédentes et en les enrichissant via la lecture, le sommeil, etc. La nature de ces activités et leur ordre de réalisation dans le déplacement indiquent où et quand a lieu la césure entre privé et professionnel. Au fur et à mesure de l'éloignement du travail, ces activités sont de moins en moins à vocation professionnelle et de plus en plus à vocation personnelle. En témoignent des actifs mobiles qui se déplacent loin de chez eux :

« Je me remets plus facilement au travail le soir [en rentrant]. Je sais qu'il y a encore les collègues qui sont au bureau. Assez systématiquement en fait, je m'assois et j'allume l'ordi. Je me remets au bureau en fait. Il y a un mail qui arrive, je peux encore répondre tout de suite, je suis encore au travail ! Je déconnecte à 19 h 30, quand je suis presque arrivé... C'est surtout en fonction des tunnels. » Romain D., 45 ans, cadre dans les ressources humaines, travailleur fixe (mais pendulaire), banlieue éloignée de Rouen.

« Quand je sors de rendez-vous et qu'il est tard, je n'ai pas envie de bosser non plus, je mets mes écouteurs et je regarde un film, à partir de 20 h je me considère un peu chez moi... Je ne culpabilise pas de regarder des films [quand il rentre tard]. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

Bien que le retour soit plus tardif ou prenne plus de temps, car plus lointain, les longs déplacements mettent particulièrement en relief la façon dont on quitte son travail. Au fur et à mesure que la distance spatiale, temporelle ou relationnelle vis-à-vis du travail et de ses liens s'accroît, les activités opérées pendant le déplacement, les liens noués deviennent de plus en plus privés. Le raisonnement est identique pour les déplacements plus routiniers, plus internes aux bassins de vie. Rentrer seul n'induit pas la même coupure que de rentrer en compagnie de collègues ou de personnes de son entourage personnel. Les liens peuvent également noués via l'utilisation de TIC. Là encore, selon la nature des contacts, la coupure est plus ou moins rapide. Plus tôt l'individu se reconnecte à sa sphère privée, plus tôt le passage à cette dernière a lieu. Enfin, les liens se manifestent également par leur propension à générer des détours. Si ces détours sont d'ordre professionnel, la coupure est plus longue à effectuer dans la mesure où le travail persiste plus longtemps (Douglas C. qui fait ses dernières livraisons en rentrant, Michel B et ses visites immobilières tardives). A l'inverse quand ces détours sont d'ordre privé, qu'ils soient domestiques (Carine L.), liés à l'accompagnement des enfants (Douglas C.) ou pour entretenir des liens amicaux (François N. ou Yassine T.), la sphère privée reprend plus rapidement ses droits.

D'autres éléments sont envisageables pour appréhender dans quelles mesures le passage du travail à la vie privée se fait. L'instauration d'une frontière forte entre les deux sphères est aussi fonction de variables plus liées à l'environnement ou au territoire que les individus traversent, fréquentent dans le cadre de leur quotidien. De ce point de vue, la densité urbaine et plus précisément l'offre accessible de biens et services par l'individu sont des éléments qui influent sur le passage entre travail et vie privée. Vivre en milieu urbain dense rend plus facile le passage d'une activité à l'autre. Le changement de contexte s'opère alors de façon nettement plus rapide en facilitant le passage à des activités privées. A l'inverse vivre dans un milieu moins dense, où l'offre accessible est plus distante tend à favoriser la séparation forte des activités à l'échelle de la semaine. Les activités privées sont souvent réalisées les jours non travaillés. Cet argument est bien sûr à nuancer par la densité et l'offre accessible sur le lieu du travail. De fait, travailler en milieu urbain dense favorise, à l'image de Véronique H. ou Ophélie G., la réalisation d'activités privées à sa proximité et les superpositions éventuelles. A l'inverse, travailler en zone industrielle comme Max N. ou Carine L. rend plus difficile cette superposition. Toutefois, avoir accès à l'offre de biens ou services autour de son lieu de travail suppose de disposer d'une relative liberté pour ce faire. Les travailleurs mobiles sont relativement libres et peuvent alors profiter plus facilement de l'offre accessible sur leurs trajets. Les détours privés dans le cadre du travail mobile sont plus difficiles à réaliser en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, Yassine T. travaille en plein Paris et a souvent

l'habitude d'opérer des courses personnelles en se rendant ou en revenant de ses rendez-vous. Yolande P. est assistante sociale dans la banlieue de Tours et se déplace essentiellement en milieu rural. Dans son cas, les détours sont moins évidents à réaliser, suppose de savoir exactement où passer. D'ailleurs le plus souvent, le temps entre chaque rendez-vous est consacré au remplissage de dossiers plus qu'à des détours personnels.

Derrière la question de savoir où les personnes travaillent et vivent, dans quel environnement, il y a aussi la question de la distance qui existe entre domicile et travail. Selon la distance entre ces deux lieux, la coupure peut s'avérer plus difficile à faire. Nous l'avons vu dans l'enquête sur les travailleurs mobiles à travers les cas de Xavier ou Dominique qui sont artisans et qui ont leur bureau dans leur maison respective. Valérie (consultante en ergonomie) ou Mélanie (pigiste) travaillent également en partie à domicile. Tous ces individus ont particulièrement souligné la nécessité de couper avec le travail dès lors qu'il a lieu chez soi :

« Quand tu as des problèmes [note : de moral ici], c'est impossible de travailler. Moi en ce moment je n'y arrive pas, je ne peux plus, je suis bloquée. C'est vachement dur de gérer l'heure de lever, les horaires de travail, de ne pas faire empiéter le temps de travail sur le temps de repos et inversement. C'est très compliqué. Tu n'es pas structuré de l'extérieur. » Mélanie, pigiste.

« Je me demande si je ne devrais pas me trouver un autre bureau ailleurs qu'à mon domicile, car au final je ne lâche jamais dans ma tête et rien ne m'incite ici à lâcher prise. Je regarde ma boîte mail tout le temps, je bosse jusqu'à la dernière minute quitte à préparer le repas quand ils sont déjà arrivés, etc. En ayant un bureau ailleurs, une fois dehors, je pourrai lever le pied, rien que le trajet entre les deux ça me permettrait de couper. » Valérie, ergonome indépendante.

Ces situations de télétravail partiel illustrent que la frontière entre travail et vie privée suppose une distance géographique entre les deux. Trop proches, les débordements et les recouvrements sont plus difficiles à empêcher, même si les travailleurs que nous avons examinés ont toute sorte de tactiques pour ce faire (cf. ante). Dès lors qu'il existe, le déplacement entre domicile et travail permet d'instaurer une frontière plus difficilement franchissable entre vie professionnelle et vie privée. Plus cette distance s'accroît en temps et/ou en kilomètres, plus la coupure s'opère de façon forte. Le champ des activités effectuées pendant les déplacements tend à s'accroître avec la durée du déplacement. Elles s'avèrent majoritairement privées, surtout lorsque le déplacement est opéré en transports collectifs. Cependant, il est nécessaire de souligner un effet de seuil. Au-delà

d'une certaine distance, le déplacement entre domicile et travail devient pendulaire. Là tout dépend de la nature du travail effectué et de la possibilité de l'emporter avec soi. Ainsi, Romain D., qui est cadre en RH, peut travailler dans le train qui le ramène de Paris à Caen alors que Lucie, secrétaire rencontrée sur le site de La Défense qui habite à Rouen, se contente de tricoter ou de discuter avec ses « camarades de train ». Pour les distances plus usuelles, limitées au bassin de vie, cette distance entre travail et vie privée est importante dans la mesure où elle permet de ne pas mélanger les contextes du quotidien. Après le choix de son logement ne réduit évidemment pas à sa proximité ou son éloignement vis-à-vis de son lieu de travail, mais une distance « suffisante » semble nécessaire comme en témoigne la citation suivante :

« Ça m'arrive de penser au travail. Mais ce n'est pas systématique. Ça me faisait peur au début d'habiter dans la même ville où je travaille. En fin de compte, je fais super bien la coupure. Le week-end, je suis dans ma ville, mais pas dans la ville où je travaille. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

Bien qu'elle habite dans la commune où elle travaille, cette employée illustre bien la nécessité d'être suffisamment loin. Ici la distance est relativement courte. Pour d'autres, comme les travailleurs mobiles examinés auparavant, elle supposerait d'être plus importante.

Au final, déplacements physiques et TIC engendrent un éloignement tant spatial et temporel que relationnel des liens privés vis-à-vis des liens professionnels. Cet éloignement se mesure par l'absence de mobilités hors contexte, voir l'immobilité qu'il engendre. Derrière ce constat figure le fait que les mobilités au sens large sont des éléments qui séparent, qui introduisent une distance au moins partielle, vis-à-vis de certains liens, ici professionnels. La distance engendrée entre travail et vie privée est telle qu'elle parvient à dessiner des frontières autour de cette dernière sphère, à en faire une région. La sphère privée s'avère à même de définir des moments où le travail n'est pas en mesure, en droit de se manifester. Pourtant, selon la durée de ces moments, cette capacité à se constituer en région est variable. Ainsi, les pauses en tant que moments privés insérés dans un contexte professionnel montrent que la sphère privée n'est pas toujours en mesure de se constituer durablement en région. Les pauses illustrent un nécessaire besoin d'éloignement pour en faire un moment purement privé et isolé du travail. L'enquête sur La Défense a permis de faire ce constat qu'on retrouve au sein de l'enquête principale. Pour être une coupure, une pause doit matérialiser au moins une des composantes de la distance : temporelle, relationnelle ou spatiale. En effet, pour certains, la coupure se matérialise par une durée

importante, d'autres par un éloignement géographique ou par la présence de liens privés. Ces composantes tendent à se superposer les unes aux autres, mais illustrent la difficulté à faire une frontière temporaire entre privé et professionnel. Cette difficulté s'explique notamment par la capacité de la sphère du travail à bâtir des frontières autour d'elle qui sont difficilement franchissables par la sphère privée. Dès lors, la sphère professionnelle est aussi délimitée par des barrières analogues autour de moments (de la journée entière de travail à des plages horaires spécifiques) qui sont de fait isolés, qui prennent la forme d'une région.

B. Quand la sphère professionnelle agit comme une région : les moments isolés au travail

Si, à la vue des mobilités au sens large qui y ont lieu, la vie privée est en mesure d'être isolée, de constituer une région, il en va de même pour la sphère professionnelle. Autant par leur absence que leur rôle de reflet d'une séparation, les mobilités individuelles sont là encore partie prenante dans la définition des moments où le professionnel, le travail est isolé de son complémentaire. Plusieurs moments analogues à ceux précédemment soulignés pour la sphère privée sont ici mis en évidence.

Des situations d'isolement professionnel variables : la mise à l'écart des interlocuteurs privés

De l'enquête sur les travailleurs mobiles, il est ressorti que ces derniers ont besoin de s'isoler dans le cadre même de leur travail, et ce, pour éviter ou du moins contenir les multiples sollicitations professionnelles dont ils sont l'objet. Les motifs et donc les degrés d'un tel isolement vis-à-vis de leurs interlocuteurs sont multiples. Ainsi, le besoin de concentration sur une activité précise implique un isolement total :

« Concrètement, je ne réponds pas tout le temps [...] Je me laisse la liberté de couper un peu parce que sinon tu n'arrives pas à te concentrer sur ce que tu es en train de faire. » Vincent, dirigeant d'une PME.

« Je ne réponds pas forcément, surtout quand je suis en pleine manipulation technique. » Technicien de maintenance, entreprise de télécommunication.

Pour d'autres, s'isoler est nécessaire pour se focaliser sur un ou plusieurs interlocuteurs spécifiques, par un besoin de coprésence :

« D'abord, les clients préfèrent le face-à-face. » Valérie, ergonome indépendante.

« Je trouve que c'est rare que l'on puisse faire un projet sans avoir rencontré les gens avec lesquels on va travailler, enfin c'est plutôt de l'ordre de la rencontre physique. » Frédéric, animateur d'une association internationale.

Ce besoin de coprésence est souvent exclusif et implique que les seuls liens entretenus soient ceux qui se réalisent dans la présence conjointe. Il impose une coupure avec le reste de l'univers professionnel et *a fortiori* avec la sphère privée :

« En réunion, je coupe. Ça ne se fait pas et puis après on se fait mal voir. » Technicien d'intervention, entreprise de télécommunication.

Pour d'autres, l'absence liée à la réalisation de déplacements professionnels (surtout lointains) justifie une coupure et empêche alors la réalisation concrète de liens professionnels (autre que les liens à destination) en phase de déplacement :

« Je les [ses clients] à m'envoyer des mails plutôt qu'à m'appeler, car je peux être en déplacement, en réunion, bref je ne suis pas tout le temps joignable. »

Tous ces motifs d'isolement vis-à-vis de liens professionnels se reportent sur les liens personnels. L'isolement pour un type d'interlocuteur professionnel vaut également pour les interlocuteurs privés dans la mesure où les dispositifs mis en place pour garantir la frontière discriminent tous les interlocuteurs possibles. De fait, l'utilisation de modes de communication asynchrones et l'isolement physique empêchent de manière conjointe la réalisation de mobilités hors contextes réelles comme virtuelles. Les citations précédentes en témoignent et plus spécifiquement dans le cas où la personne est en réunion. Ces motifs se retrouvent chez les travailleurs de l'échantillon principal, qu'ils soient fixes ou mobiles, en interaction avec un public ou qu'ils aient tout simplement besoin de s'isoler :

« *Evidemment quand je suis en train de vendre, je ne réponds pas au portable.* » Stéphane I. 34 ans, commerçant ambulant, travailleur mobile, Paris.

Pendant un rendez-vous, si le portable sonne, il le coupe tout de suite. « *C'est gênant de couper le contact avec la personne que l'on a en face de soi et de lui livrer la conversation avec quelqu'un d'autre.* » Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

Elle l'a au travail, mais elle le laisse dans son bureau. « *Je le laisse dans mon bureau pour les élèves. Ce n'est pas interdit dans le règlement intérieur, mais on ne veut pas le voir. Du coup, moi, par respect, j'évite d'avoir le portable dans les couloirs.* » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« *Quand je vais dans une agence, dans un lieu, je le mets en vibreur et je regarde. Il y a des numéros privilégiés sinon je ne réponds pas. [...] Il y a des matinées plus calmes [que celle de ce matin], mais quand je le décide. J'ai de plus en plus tendance à arriver au boulot et à fermer la porte derrière moi, la lumière n'est même pas allumée, je lis le journal, je regarde mes mails [...] Quand je suis en région, je n'ai pas du tout le même rythme. Même si j'ai une journée de 12 h, j'ai l'impression de rien faire. Je coupe plus mon téléphone, je ne consulte pas forcément mes mails et puis bon la boîte elle tourne [sous-entendu sans lui].* » Cyril M., 28 ans, responsable d'un service informatique, travailleur mobile, Bobigny.

« *Ils [son mari et les enfants] savent que je préfère qu'on m'appelle à midi. Quand je suis au travail, je n'aime pas qu'on me dérange. Si c'est des grosses enquêtes, c'est du travail, c'est déjà prenant. Si je perds en plus du temps à me faire appeler. [...] Quand je suis au travail, je suis au travail!* » Carine L., 33 ans, employée d'une société de recouvrement, travailleur fixe, Luynes.

D'autres tendent à profiter de l'isolement conféré par leur absence pour mettre en place des barrières de façon préventive pour ne pas se laisser déborder. Ainsi, Yassine T. admet qu'en déplacement, c'est surtout lui qui contacte ses éventuels interlocuteurs professionnels. Il est rarement sollicité, car ses coordonnées ont été distribuées de façon sélective. Le seul moyen de le contacter est sa ligne fixe : « *De toute façon, vu que je travaille en binôme, il y a toujours quelqu'un quasi en permanence. Donc, on sait que si on m'appelle sur mon fixe, je ne suis pas là, et bien l'autre personne pourra renseigner tout de suite. C'est limite plus rapide que d'appeler sur mon portable où on risque de tomber sur la messagerie, etc. [...]* On a aussi un système de renvoi de ligne sur la secrétaire. S'il n'y a personne, elle récupère la

ligne ». En clair, chacun assume la permanence de l'autre. Le but est clairement avoué : « *J'évite de devancer les problèmes. Les gens appellent souvent pour des problèmes qu'ils règlent tous seuls après. Ce ne sont pas de véritables urgences. Ou ils arrivent à trouver la réponse ou si vraiment il y a une urgence ils laisseront un message et je pourrai regarder ça à tête reposée. C'est plus facteur de stress qu'autre chose alors que ce n'est pas urgent. Donc il vaut mieux éviter de devancer les problèmes* ». D'autres comme Yolande P. et Michel B. ont fait le même constat. Du coup, quand ils sont en déplacements, ils limitent les intrusions intempestives en les « filtrant » par l'intermédiaire d'un tiers : collègue, standard ou secrétaire.

D'après ce qui précède, le travail comporte une partie isolée, où la personne n'est pas en mesure d'être sollicitée par ses interlocuteurs d'abord professionnels puis privés. Selon les tâches à effectuer, le travailleur s'isole donc d'un ensemble de liens. Ces moments où le professionnel est conçu comme isolé constituent des régions au sein même de la sphère professionnelle. Ce constat se retrouve au sein de l'échantillon principal. Mais les résultats mis en évidence sont élargis par la mise en évidence d'un autre degré d'isolement possible de la sphère professionnelle (et pas seulement quelques îlots de travail). Cette dernière est en mesure d'être isolée de la vie privée et donc de constituer une région. Là encore, plusieurs raisons sont à envisager. En règle générale, l'intervention de liens autres que professionnels s'avère impossible compte tenu du rythme même de la journée. Un travailleur n'a pas forcément le temps de se consacrer à autre chose que son travail soit par obligations statutaires soit par des sollicitations permanentes. Pour ce qui est de l'obligation statutaire, il n'est pas toujours possible de sortir, de s'éloigner du cadre de son travail. Les ouvriers à la chaîne ou plus généralement les emplois postés sont dans ce cas de figure :

« En principe, non, je ne peux pas sortir entre mes pauses [qui sont 8 h et 11 h]. » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint-Pierre des Corps.

« La nuit, ce n'est pas possible de sortir de la caserne. En journée, c'est hors de question, les responsables sont là. [...] De toute façon, il y a plus d'appels et beaucoup plus de passages. Donc on bouge moins de nos sièges. Donc Internet, il faut vraiment avoir besoin et le téléphone portable c'est toléré, mais on en fera beaucoup moins que la nuit. » Karine I., 28 ans, téléopératrice pour le 18 et le 112, travailleur fixe, Monts.

« Même si on a oublié notre repas, ils ne veulent pas qu'on sorte pour aller le chercher. [...] Nous ce serait soi-disant pour les assurances. » Tony C., 30 ans, préparateur de commandes, travailleur fixe, Saint-Avertin.

« Je peux faire au moins deux pauses [en fonction des changements de tirage, elles ne sont donc pas instituées : il est censé travailler en continu]. En général, je fais la pause avec un collègue [...]. Tout cela se passe dans la cabine de protection [là d'où sont pilotées et surveillées les rotatives], car elle est bien équipée : on a les sièges, la cafetière, c'est insonorisé. » Stéphane D., 38 ans, ouvrier en imprimerie, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

Outre l'impossibilité physique de sortir de leurs lieux respectifs de travail, ces travailleurs sont souvent dans l'incapacité de faire lien autrement. Le téléphone portable est interdit, l'accès à d'autres TIC (emails, Internet) n'est pas possible du fait d'une absence d'équipement pour ce faire. L'isolement du travail est donc total à l'image d'Aurélié R. (30 ans, conseillère de vente en grande surface, travailleur fixe, Joué-les-Tours) qui déclare : *« Je n'ai pas à être joignable quand je suis au travail. »* Des cas similaires aboutissent à un isolement plus partiel. Ainsi, Bruno L. est conducteur de métro. Dans le cadre de ces rotations, il n'a accès à aucune TIC. Il n'a pas le droit d'utiliser son téléphone portable personnel en situation de conduite, même à l'arrêt en station : *« Normalement on devrait éteindre notre portable quand on commence notre service. Mais souvent je le laisse allumé. Je mets la sonnerie discret donc j'entends si on m'appelle et je sais qu'au terminus qu'il y a quelque chose sur mon répondeur. »* Il ne peut sortir physiquement de son lieu de travail, à savoir sa cabine de métro, sinon ce dernier n'avance pas. L'isolement ne prend fin qu'avec l'arrivée au terminus, voire la pause, c'est-à-dire l'attente de sa rotation suivante, qui permet de sortir de la cabine et des murs de la station.

Une autre raison d'isolement du travail vis-à-vis de la vie privée du fait du rythme des périodes de travail consiste en l'omniprésence totale de ce dernier. Dans ce cas, le travail empêche la vie privée de se manifester sous quelles formes que ce soit. Sont dans ce cas de figure les personnes qui ont un rythme de travail soutenu, et ce, plus particulièrement du fait d'interactions permanentes avec leurs clients ou tout autre interlocuteur professionnel :

« J'ai tellement de problèmes à résoudre au sein du travail que les problèmes privés... Je suis un peu trop dans ma bulle au boulot. » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Mais elle [sa petite amie] sait que ce n'est pas la peine. Mes parents, mes amis, ils ne m'appellent pas dans la journée. [...] Ils savent que je ne pourrai pas répondre. [...] Est-ce que vous avez l'occasion de

régler des affaires personnelles ? Je pourrai, mais je ne le fais pas. Il y a vraiment trop de boulot. » Cyril M., 28 ans, responsable informatique, travailleur mobile, Bobigny.

« Généralement j'essaie de le faire après et puis généralement le matin [ses horaires sont 7 h 30 -15 h22] c'est assez speed, je suis assez pris. » Laurent G., 25 ans, cuisinier, travailleur fixe, Tours.

Pour ces travailleurs, la frontière entre travail et vie privée est souvent à double sens. Le professionnel est isolé du privé dans la journée, le privé est isolé du professionnel le reste du temps. De tels rythmes peuvent évidemment être transitoires, ne concerner qu'une partie de la journée, mais imposent une séparation réelle, même si temporaire, vis-à-vis de la vie privée :

« Les mails privés je les regarde plutôt entre midi et deux. Le matin, il faut mettre les gars en marche et ce n'est pas toujours les plus pressés [...] Le matin, pendant 1 h 30, c'est la course. Les 5 premières minutes, ça démarre tranquillement pour voir ce qui a été fait la veille. Arriver à 9 h ça commence à être la mise dans le rythme donc je peux rentrer faire du chiffrage, passer des commandes. Donc là j'ai plus le temps de faire moi mon boulot. » Max N., 38 ans, responsable de production en composants électriques, travailleur fixe, Tours.

« La première mission c'est d'ouvrir, d'entretenir l'établissement pour pouvoir accueillir les écoles dans la propreté et puis ensuite au bout d'une heure, une heure et demie les écoles arrivent on les accueille, on regarde les plannings [...] on les comptabilise. Une fois qu'ils sont installés, si on est à plusieurs, si on a envie de boire un café, acheter des croissants, on y va. Cette semaine, j'étais seul, car j'avais deux collègues qui faisaient des remplacements sur d'autres établissements et deux autres en vacances. J'aurai bien eu envie de ma petite viennoiserie, mais tant pis ! » Christophe D., 33 ans, ouvrier à la Mairie de Paris, travailleur fixe, Paris.

Qu'ils soient transitoires ou permanents, ces rythmes sont matérialisés au sein des horaires statutaires de travail des individus. En dehors de la journée « normale » de travail, le privé a tous les droits ou presque. Mais le professionnel est prépondérant par rapport à la vie privée dans le cadre de cette journée « normale ». Pour ceux dont les horaires sont strictement définis, cette frontière est clairement visible, matérialisée par des horaires précis. Il en va de même pour ceux qui sont sous la supervision directe d'un ou plusieurs supérieurs :

« On n'a pas le téléphone sur nous, je le laisse au vestiaire. Enfin, c'est le chef d'équipe qui a mis cette loi. » Tony C., 30 ans, préparateur de commandes, travailleur fixe, Tours.

« J'aime pas trop, je ne sais pas comment c'est perçu donc je préfère limiter. Je suis quand même sur mon lieu de travail. C'est vraiment très succinct. [...] Sortir faire une course ? C'est hors de question, les responsables sont là. » Karine I., 28 ans, téléopératrice pour le 18 et le 112, travailleur fixe, Monts.

Même si ceux-ci sont assez tolérants vis-à-vis d'éventuelles intrusions de la vie privée sur le contexte du travail, ils sont en mesure de formuler des rappels. Aussi certains travailleurs limitent d'emblée l'intrusion de liens privés pour éviter ces rappels à l'ordre. Pour ce faire, il leur suffit de rendre impossible ou presque la tentation de mobilités hors contexte dont ils seraient à l'origine en éteignant leur téléphone portable, en évitant de trop ressortir, de regarder leurs mails. En bref, ils limitent les occasions de faire du privé au travail.

Les composantes de la frontière autour du travail : lieu, temps, relation ou trois dimensions interdépendantes

Qu'elle soit partielle (le travail est isolé seulement de la sphère privée) ou totale (le travail est isolé de tout type de liens, y compris professionnels), la frontière érigée autour du travail a plusieurs composantes. Elle peut d'abord être temporelle via la définition d'horaires de travail qui annihilent la réalisation de mobilités hors contexte en son sein. Ces bornes temporelles sont variables et n'occupent pas forcément toute la journée de travail. Elles peuvent se limiter à des moments spécifiques quand le contenu même du travail l'exige. Sont dans ce cas les individus qui sont isolés du fait de leur travail, des obligations statutaires qui en découlent. Le contenu d'un poste et les obligations qui en découlent définissent aussi les interlocuteurs potentiels du travail. Ces derniers, leurs natures, leurs forces sont en mesure de contraindre ou s'assurer un face-à-face privilégié qui rend aussi nécessaire de tels moments d'isolement. La composante plus relationnelle de la frontière ressort de cette exigence de coprésence telle qu'examinée ci-dessus. Si le face-à-face est une manifestation directe des liens professionnels, ceux-ci peuvent agir plus indirectement, sans nécessairement être présents. Par exemple, le besoin de s'isoler pour finir un dossier implique une annihilation temporaire de nombreuses interactions professionnelles. Pour autant, cet isolement découle de l'exercice d'un (ou plusieurs) lien (s) particulier (s). Par exemple, un dossier est fini pour répondre aux exigences de son supérieur hiérarchique, pour respecter les

termes d'un contrat, etc. Sans être physiquement là, un interlocuteur et donc le lien qui l'unit à l'individu sont en mesure de le contraindre à se couper de tout lien social. Par analogie avec ce qui a été vu pour la sphère privée, la frontière qui garantit au travail d'être isolée de l'autre sphère du quotidien a également une composante spatiale.

Le périmètre d'influence de la sphère professionnelle tend à limiter l'expression de liens ou activités privés à sa proximité immédiate. L'enquête réalisée sur le site de La Défense fournit une première illustration de cette propriété de la sphère professionnelle. De nombreuses activités peuvent être effectuées sur le site. Cette diversité est perceptible à travers la multiplicité des occupations déclarées par les individus pendant leurs temps de pauses sur le site. Du rendez-vous chez le médecin à celui chez l'esthéticienne, de la séance de cinéma au cours de sport ou au footing sur la dalle, les travailleurs du site ont à première vue des usages multiples du site. Cependant, cette richesse est à relativiser : les pratiques demeurent singulières. A l'exception de cas particuliers¹⁴, les travailleurs interrogés ont des pratiques nettement moins riches en périphérie de leur travail. Outre manger, les activités les plus fréquemment évoquées en dehors du lieu de travail immédiat sont lire, écouter la radio, fumer une cigarette ou flâner. En groupe, discuter est la principale occupation. Faire du shopping, aller déjeuner ou, plus encore, dîner avec des relations privées extérieures, aller au cinéma demeurent des activités beaucoup plus rares. Lorsqu'elles sont mentionnées, l'adverbe « occasionnellement » ou l'expression « ça peut arriver » y sont le plus souvent associés. Ainsi, en dehors de leur bureau, les travailleurs ne perdent jamais de vue ce dernier, d'autant que le cadre architectural environnant est là pour le rappeler :

« C'est surtout le bâti qui empêche une totale déconnexion avec le travail. Les tours lui rappellent trop le travail. » Femme, 35 ans, juriste.

« C'est un lieu de travail, pas de détente ! » Homme, 31 ans, technicien en informatique.

« Le cadre ne permet pas vraiment de penser à autre chose que le travail. Il y a trop de tours. Le site a été conçu pour faire du passage, il n'invite pas à se balader comme ça. Il n'y a pas assez de bancs dans les jardins pour se poser. » Femme, 51 ans, employée de banque.

Pour les personnes qui y sont salariées, La Défense reste un lieu de travail. Du coup, outre le lieu effectif du travail (le bureau), la sphère professionnelle délimite un espace qui lui est propre, une

¹⁴ Une employée de bureau habitant à Caen et donc réalisant davantage d'activités sur place (dentiste, médecin, esthéticienne, banque) ou un cadre hyperactif allant à la salle de sport le matin.

frontière purement spatiale qui définit où faire telle ou telle activité privée. En l'occurrence, ces activités sont peu effectuées sur le site.

Outre la dimension spatiale de la frontière qui existe autour du travail, l'enquête de La Défense montre aussi que les trois dimensions évoquées (temporelle, relationnelle et spatiale) sont interdépendantes. Elles s'entretiennent et se renforcent les unes les autres. Comme vu précédemment, à La Défense, le travail reste à l'esprit par une force de rappel qui empêche la réalisation d'activités trop prenantes. La personne reste donc mobilisée par son travail. Cette mobilisation se voit plus spécifiquement à travers la réalisation d'activités qui peuvent être facilement interrompues. La dimension temporelle ressort ici à travers la prise en compte des pauses et de leurs durées. L'impossibilité de couper durablement avec le travail se traduit par le maintien d'une relative proximité spatiale :

« Je préfère rester ici, à proximité de mon bureau. Il y a des gens, je peux les regarder passer et puis c'est calme. » Femme, 32 ans, gestionnaire.

« Ce ne sont aucunement des moments de détente. Je suis toujours sur mon lieu de travail et je pense aux obligations qui m'attendent. En plus, je ne m'éloigne pas trop de la tour. Si je me balade plus loin, je ne reviens pas ensuite. » Homme, 25 ans, comptable.

Que ce soit consciemment ou non, le travail et son lieu principal ramènent à eux l'actif. La personne limite le rayon de son éloignement et donc l'ensemble des services ou activités accessibles sur cette même distance. Cette captation est telle que sortir pendant sa pause déjeuner n'est pas systématique. Parmi les personnes rencontrées, toutes ne sortent pas à chaque fois pendant leur pause. Prendre une pause en dehors des murs du travail est un acte de coupure fort, mais qui reste limité par une exigence de proximité spatiale. Si sortir suffit pour certains à opérer une coupure temporaire avec leur travail, ce n'est pas forcément le cas de tous :

« La pause déjeuner est un moment de détente, où on peut choisir d'occuper son temps comme on le souhaite. Le site s'y prête, car il permet l'anonymat. » Homme, 53 ans, consultant.

« C'est difficile de considérer les pauses comme un moment de détente. Le site est beaucoup trop bétonné pour cela. On ne peut pas flâner, il y a trop de monde et pas assez de verdure. Ça reste un lieu de travail, rien de plus. » Homme, 40 ans, agent de service au CNIT.

La force d'attraction spatiale du travail est donc variable d'un individu à l'autre, selon la durée des pauses dont il dispose. Ainsi, selon sa profession, un individu n'aura pas le même comportement pendant ces laps de temps. Plus libre de ses horaires, même si ces derniers tendent à être plus tardifs, le cadre s'avère moins contraint par la proximité de son travail. Sur un plan purement spatial, être cadre est plus synonyme de mobilité, de déplacement professionnel. Ainsi, plus la catégorie socioprofessionnelle est élevée, plus elle est à même de résister à la force d'attraction du travail. A cette différence de catégorie s'ajoute une différence de statut. Les travailleurs précaires comme les intérimaires ou les stagiaires restent à proximité du travail. La force de rappel de ce dernier reste forte dans la mesure où ces statuts sont souvent associés à des contraintes horaires. De plus, par essence temporaires sur ce lieu, ces personnes n'ont pas le temps matériel d'apprendre à découvrir le site, à connaître les recoins pour s'isoler du travail. Enfin, la durée de pause impartie au travailleur joue sur la force d'attraction. Précisons d'emblée que cette durée dépend en partie des facteurs vus précédemment. Disposer d'une liberté d'organisation de son travail permet de faire varier la durée de ses pauses, notamment de les faire durer plus longtemps qu'une personne qui n'est pas libre de ses conditions de travail. Cette absence de liberté est particulièrement forte pour les statuts précaires. D'autres facteurs jouent aussi sur la durée de la pause comme le secteur d'activité (le commerce ou la grande distribution ont des conditions de pause très spécifiques) ou des arrangements spécifiques (minimiser le temps de sa pause pour partir plus tôt ou arriver plus tard, avoir des jours de récupération). Plus la durée d'une pause est courte, plus la force d'attraction du travail est puissante et plus les personnes restent physiquement proches de leur lieu de travail. Pour autant, la force d'attraction du travail ne commence réellement à décroître qu'à partir d'une durée de pause supérieure à 1 heure. Au-delà, les travailleurs tendent à s'éloigner de leur lieu de travail, voir à quitter le site de La Défense pour aller sur Paris.

Pour continuer sur l'interdépendance des trois dimensions de la frontière entre travail et vie privée, il apparaît que la force d'attraction du travail dépend aussi de la présence d'autres acteurs que le travailleur. Ainsi, la diffusion du travail sur des espaces-temps qui lui sont périphériques se matérialise par la présence ou l'absence de collègues :

« Ce n'est pas vraiment de la détente pure, car je pense encore au travail, les discussions tournent toujours autour de ça. » Femme, 50 ans, informaticienne.

« Le hic quand on croise quelqu'un qu'on connaît, c'est qu'on parle boulot alors qu'on n'a pas forcément toujours envie. Ce n'est pas facile de couper dans ses conditions. » Femme, 25 ans, secrétaire.

Les collègues sont des individus frontière qui appartiennent à la sphère professionnelle, mais avec lesquels il est possible d'entretenir des liens amicaux, typiques de la sphère privée. Néanmoins, beaucoup de personnes interrogées soulignent la difficulté de faire une coupure en leur présence, à moins d'avoir mis en place des normes claires et explicites ou d'être en petits groupes avec des collègues réellement privilégiés. Dans ce cas seulement les collègues sont assimilés ou considérés comme des liens quasi privés. Sinon ils restent attachés à la sphère professionnelle. Pour continuer sur la pause et les coupures au travail, les liens privés (famille et amis) ont plus de difficultés à s'exprimer, renforçant là encore la force de coupure du travail vis-à-vis de la sphère hors travail des individus. Les rencontres en face à face avec ces personnes privées sont rares. Elles supposent une proximité spatiale importante ou la possibilité d'étendre la durée de pause. Certains ne matérialisent jamais ce type de lien du fait d'un trop grand éloignement des lieux de travail et de vie privée. Mais plus que tout, cette absence s'explique par une inadéquation du lieu avec le lien : les liens privés sont entretenus ailleurs qu'à La Défense (près du domicile ou dans d'autres lieux). S'ils ne se manifestent pas concrètement, les liens privés s'expriment via le téléphone portable ou tout autre outil de communication (via le Wifi). Là encore, les pratiques en la matière varient fortement d'un individu à l'autre. Si certains utilisent de façon systématique leur téléphone portable (*« Tous les jours, j'ai mon fiancé au téléphone »*, Femme, 27 ans, assistante) pour être joints ou pour appeler, d'autres ne l'utilisent jamais (*« je n'ai pas le temps de manger alors je ne vais pas téléphoner »*, Homme, responsable de projet, 39 ans). Là encore, une différence de catégorie socioprofessionnelle est à l'œuvre. A l'image du cadre occupé par son travail en permanence s'oppose la figure de l'employé moins sollicité. Si le dernier profite généralement de sa pause pour rétablir un lien privé, le premier cherche plutôt à se couper de tout lien ou alors sera contraint par des liens professionnels. Ce rétablissement du lien privé joue particulièrement quand les personnes interrogées sont des travailleurs isolés, qui n'ont pas les mêmes horaires que leurs collègues ou qui ont un statut précaire et sont donc peu intégrés socialement. En règle générale, l'usage du téléphone portable reste peu fréquent pour joindre des proches pendant les pauses. Bien que les pauses en général soient des instants privés, elles demeurent insérées dans des espaces-temps résolument professionnels. Ces derniers contraignent les pauses dans leur contenu, c'est-à-dire le nombre d'activités possibles, comme dans leur étendue temporelle ou leur portée spatiale.

Le travail reste proche tant sur un plan spatial (impossibilité physique de trop s'éloigner) que temporel (la pause reste un moment borné de part et d'autre par les horaires du travail) ou relationnel (via la nature des liens qui s'y expriment). Le rayonnement ou la force d'attraction du travail par sa proximité limite donc la réalisation d'activités privées pendant les pauses. Ainsi, la sphère professionnelle parvient à délimiter un espace qui lui est propre, à établir une frontière même temporaire entre elle et la sphère privée. La composante spatiale de la frontière entre travail et vie privée joue un rôle tout aussi important que ses composantes temporelles et relationnelles. Mais ces trois dimensions sont fortement imbriquées et se renforcent les unes les autres. De là, la frontière entre les sphères se matérialise par l'exercice de forces antagonistes (attraction/répulsion) qui définissent le territoire du travail et sa distance tant spatiale, temporelle que relationnelle vis-à-vis de la vie privée.

Passer de la vie privée au travail comme révélateur de l'instauration de la frontière autour du travail

Symétriquement à ce qui a été vu pour la sphère privée, le franchissement de cette distance, les façons dont s'opère le passage de la vie privée au travail renseignent sur la force des frontières qui existent autour de la sphère professionnelle. Le déplacement du domicile ou de tout autre lieu privé vers le travail est souvent tendu vers sa destination, à l'instar du retour de pause déjeuner. Cette mobilité physique vers le travail matérialise la frontière entre vie privée et travail, le passage de l'une à l'autre. Ainsi selon la façon dont s'opère ce passage au sein de l'échantillon de l'enquête principale, la frontière apparaît plus ou moins rigide.

Aller à son travail, passer à un contexte professionnel est souvent l'objet d'un trajet direct, sans détour. Les raisons sont multiples, mais concourent à la formation d'une frontière plus ou moins stricte entre travail et vie privée. Parmi les motifs évoqués, la volonté d'arriver à l'heure est souvent revenue sur le devant de la scène :

« J'aime arriver en avance. Une fois je me suis trompée et je suis arrivée 10 minutes en retard. Ça m'a gâché ma journée. » Aurélie R., 30 ans, conseillère de vente, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

« J'ai horreur d'être en retard. Quand on est en retard, on est mal. » Laure P., 53 ans, auxiliaire de vie, travailleur mobile, Montlouis-sur-Loire.

« *Je vais au café du coin. Je suis souvent en avance, je n'aime pas arriver en retard.* » Jocelyne R., 50 ans, secrétaire dans une agence immobilière, travailleur fixe, Istres.

« *Je suis toujours à la bourre, donc je vais tout droit à la boutique.* » Sylvie D., 41 ans, employée de commerce, travailleur fixe, Marseille.

Ce faisant, le travail exerce sa force d'attraction sur l'individu. La volonté d'arriver « à l'heure » n'existe pas que pour les personnes qui ont des horaires rigides comme les ouvriers ou les employés. Les personnes ayant des horaires plus flexibles, généralement de catégories professionnelles plus élevées, font également preuve de ce souci de ponctualité. Leur préoccupation est souvent liée à l'entretien de liens professionnels, que ce soit avec des clients, des collègues ou des subalternes. Les travailleurs mobiles peuvent avoir des rendez-vous en clientèle. François N., ingénieur dans une entreprise d'audit en informatique à Paris, en témoigne et exprime dans ce cadre sa volonté d'être dans les temps. Il n'aime pas arriver en retard à un rendez-vous : il préfère partir en avance, trouver son chemin et ne pas arriver en sueur, c'est-à-dire peu présentable, devant son client. En dehors de l'interaction avec le client, le fait d'avoir à gérer des subalternes est également facteur de ponctualité, d'arrivée précoce au travail. Les cadres qui ont une importante composante d'encadrement sont justement dans ce cas de figure. Comme le rappelle Max N., responsable de production dans l'électronique, « *Le matin, il faut arriver une demi-heure avant les gars et faire le point avec mon chargé d'affaires de tout ce qui a été fait la veille et rectifier s'il y a à rectifier des choses* ». Dans le même ordre d'idée, Christian A., responsable de la production dans une imprimerie, déclare : « *Le travail commence officiellement à 9 h, mais j'aime bien arriver en avance. Je veux avoir le temps de voir les collègues, de discuter avant de démarrer le travail* ». Dans un cas comme dans l'autre, le temps à l'arrivée est donc consacré à l'entretien d'une sociabilité professionnelle.

Si la préoccupation pour les liens professionnels présents à destination explique le fait d'aller directement sur son lieu de travail, des liens privés peuvent aussi motiver ce comportement. Cyril M. se rend au travail avec sa compagne tous les matins. Cette dernière est gestionnaire de comptes clients dans la même entreprise où il est responsable du service informatique. Comme il le mentionne, « *j'accompagne ma compagne qui a des horaires plus serrés que moi sinon j'arriverai encore plus tard. On essaye de partir ensemble. On y arrive dans 90 % des cas. Quand je suis en voiture, je la dépose à son boulot et puis sinon on prend les transports ensemble* ». Au final, du fait de contraintes horaires, qu'elles soient les siennes ou celles d'autrui, le trajet d'un travailleur est tendu vers sa destination, le lieu de travail.

Cette « tension » est illustrée par la faible propension des actifs à opérer des détours au long de ce déplacement. Les détours pour aller au travail sont peu nombreux. Ils se limitent essentiellement à des courses brèves, en passant. Les raisons de ces courses sont uniquement d'ordre utilitaire comme s'acheter un croissant lorsque la personne n'a pas eu le temps de déjeuner ou poster un courrier. En plus de leur dimension domestique, ces détours ne provoquent pas un changement de direction. Ils sont opérés « sur le chemin », sur la route du travail. Aussi ils se limitent à l'offre disponible sur le trajet :

« Il m'arrive de m'arrêter à la boulangerie acheter un croissant, car je ne déjeune pas chez moi... ça m'arrive aussi d'aller au bureau de tabac pour des cigarettes ou alors retirer de l'argent. C'est prévu dans mon programme si j'en ai besoin. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

« Il m'arrive parfois d'aller à la Poste pour chercher un recommandé. Ça met plus en retard qu'autre chose, mais ce sont les seuls matins où je ne vais pas directement au travail. Je m'arrange pour y aller les matins où il y a moins de monde. » Yassine T., 30 ans, chargé d'études à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

« Le seul truc que je peux faire à la limite, c'est si j'ai du courrier le déposer dans une boîte aux lettres sur mon passage. » Max N., 38 ans, responsable de production en composants électriques, travailleur fixe, Tours.

« Sur le trajet, en y allant, ça peut m'arriver [de m'acheter un croissant] mais vraiment si c'est sur le chemin... ce serait trois mètres plus loin, je n'irai pas. » Cyril M., 28 ans, responsable informatique, travailleur mobile, Bobigny.

Les extraits cités pointent essentiellement une population jeune qui vit en milieu urbain et dispose d'horaires assez flexibles. Pourtant, malgré cette liberté relative, ils se rendent directement sur leurs lieux de travail en faisant des détours ponctuels *a minima*. La faible occurrence des courses sur le trajet pour se rendre au travail montre bien que la frontière entre vie privée et travail se matérialise par un passage immédiat ou presque de l'une à l'autre. Dès que la mise en déplacement vers le travail a lieu, une barrière commence à s'instaurer dans la mesure où les activités privées disparaissent, se dissipent pendant ce laps de temps. D'autres catégories de travailleurs disposent de plus de liberté ou d'horaires plus tardifs. En clair, pour d'autres

personnes, le trajet est moins tendu vers sa destination. Sont dans ce cas de figure les individus qui ont des enfants en âge scolaire et qu'il faut convoier. A l'image de Douglas D., le départ peut s'avérer alors plus tardif par un alignement sur les horaires des modes de gardes. Pour la plupart des parents interrogés qui emmènent leurs enfants, le trajet vers le travail ne commence qu'une fois ces derniers déposés. Selon les caractéristiques de la sphère professionnelle et de la sphère privée, la frontière entre les deux s'opère donc à des moments variables. Pour continuer sur l'exemple précédent, la présence d'enfants tend à retarder le passage d'une sphère à l'autre et donc la mise en place de la barrière qui sépare les sphères du quotidien. Les contraintes propres à chaque sphère tendent à s'opposer, leurs forces respectives expliquent que la frontière se mette en œuvre à des moments ou des endroits variables sur le long du trajet entre domicile et lieu de travail. Si, pour certains, le travail se rappelle à eux avant même d'être partis de leur domicile, il survient plus loin ou tardivement pour d'autres, des fois mêmes après être arrivé sur le lieu de travail :

« Le matin, je ne réfléchis pas trop au boulot, je ne suis pas encore dedans... je suis dedans une fois que je suis assis derrière mon bureau. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

« J'ai le baladeur dans les oreilles et j'attends d'arriver à mon arrêt. Je ne pense pas du tout à mon travail, ma musique me suffit. » Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleuse fixe, Paris.

« J'essaie de penser à autre chose en fait, j'ai la tête ailleurs. Au début j'y pensais et puis je me suis rendu compte que ce n'était pas tellement bon de penser au boulot. [...] Ça n'allait pas trop. Ça ne me faisait pas des crises d'angoisse, mais je me sentais mal au niveau digestif. Donc je me suis dit que ça ne servait à rien de se focaliser là-dessus. Il y a des choses plus importantes dans la vie que le boulot. [...] J'essaie de ne pas y penser, je suis ailleurs. Je pense surtout à gagner à l'euro million, partir au bord de la mer, des trucs comme ça, beaucoup rêver on va dire. » Tony C., 30 ans, préparateur de commandes, travailleur fixe, Tours.

« Je ne pense pas au travail... Enfin, ça m'arrive parfois, mais c'est surtout pendant les périodes surchargées comme les conseils de classe. » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« Réfléchir à mon travail ? Non sauf si c'est une période où j'ai beaucoup de choses à faire, si je suis en train d'écrire alors là oui ça m'arrive. En règle générale, je préfère être tranquille le matin. » Claire E., 27 ans, chercheuse en sciences sociales, travailleur mobile, Clamart.

« Je fais plein de trucs : quand j'ai du boulot et que je suis un peu en retard, je bosse ; sinon, je lis beaucoup, j'écris beaucoup de textes... Je fais de la musique, je fais pas mal d'anglais, des exercices, j'écoute des CD, et quand je suis crevé, je dors. » Romain D., 45 ans, cadre dans les ressources humaines, travailleur fixe (mais pendulaire), banlieue éloignée de Rouen.

« Des fois je relis aussi mes notes, je prends pas mal de notes au travail, sur ce que j'apprends au fur et à mesure. On a des navires qui viennent tous les ans, ils sont là et après ils vont revenir l'année prochaine. Donc si il y a des trucs différents, si il y certains trucs à noter sur le navire, je prends des notes orales avec mon portable et après je me réécoute ou j'écris. Je sais que ça me servira pour plus tard. Là ça fait un an et il y a des bateaux qui reviennent dont je m'étais occupé l'année passée... Donc je profite pour relire mes notes. » Christophe P., 39 ans, ouvrier, travailleur fixe, Marseille.

En règle générale, le déplacement vers le travail ne signifie pas que l'individu s'y sent d'ores et déjà. Les façons d'occuper le déplacement en témoignent. Pour l'essentiel, la lecture, l'écoute de la musique, penser à tout et à rien sont les activités les plus communément effectuées. Le déplacement vers le travail reste ainsi une bulle, un moment de transition rempli avec des activités privées qui peuvent être interrompues facilement, qui sont personnelles à l'individu. En terme de TIC utilisées, le déplacement vers le travail est alors peu propice à leurs utilisations communicantes. Les TIC utilisées ainsi que les autres outils éventuels (livres, magazines) ont une visée ludique, mais isolée aussi bien du travail que du reste. Dès lors, le travail se matérialise surtout à l'approche de ces lieux et peu avant, à quelques exceptions près. Les périodes de forte intensité du travail sont souvent prétextes à penser au travail en n'y étant pas encore officiellement. En dehors du cas spécifique de Christophe P. (ouvrier, mais qui aspire par ailleurs à grimper dans la hiérarchie), les catégories sociales concernées sont essentiellement les catégories dites « supérieures » (cadres et professions intermédiaires). Ces dernières sont d'autant plus guettées par une mise au travail anticipée qu'il s'agit de populations qui sont mobiles dans le cadre de leur travail. Ainsi, leur déplacement n'est pas toujours à destination d'un lieu principal et fixe. Comme cas typique figure le rendez-vous professionnel qui mobilise plus l'individu qu'un simple déplacement vers son bureau :

« C'est sûr que je suis plus détendu quand je vais au bureau que chez un client. Je pense à mon rendez-vous, il faut le préparer, penser à deux trois trucs, éventuellement j'ai des trucs à relire, gérer un contretemps si le client est un peu en retard et accessoirement trouver ma route ce qui n'est pas très évident... A moins que je connaisse bien le client, ça arrive aussi. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

« Si la journée est lourde en rendez-vous importants, je pense aux enjeux en roulant. Si la journée de la veille a été bonne je suis d'humeur plus badine. En scooter on s'évade plus facilement que dans un véhicule fermé. » Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

« J'en profite pour lire, il m'arrive également de lire des documents relatifs à mon travail. Par exemple, si j'ai une visite, je prends le dossier et je regarde quelques éléments. » Yassine T., 30 ans, chargé d'études à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

« Le téléphone est allumé, mais je ne téléphone pas. Ça arrive qu'on m'appelle à 6 h 30 : un sous-traitant pour avoir des renseignements. Mais moi, j'ai rarement le besoin d'appeler à cette heure-là. Dans la voiture, je pense à mon travail. Je pense à organiser mon planning de la journée pour savoir par quels itinéraires je vais passer. » Franck D., 41 ans, chargé d'affaires en génie climatique, travailleur mobile, Précy s/Marne.

« Ça peut m'arriver pour emmener des brochures dans les boutiques qui sont déjà ouvertes, dans les pharmacies [...] donc si je vois des boutiques ouvertes je peux m'arrêter. Je rentabilise chaque trajet pour faire un certain nombre de choses. Je peux m'arrêter à la banque aussi pour déposer des chèques par exemple. » Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleuse fixe, Tours.

« Je ne pense pas au travail surtout quand je vais en réunion. Quand je pars en visite, je ne connais pas forcément les gens. Si ce sont des suivis, il y a des gens qu'on revoit pour des révisions, je peux penser à eux. » Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

Pour les travailleurs les plus mobiles, la mise au travail a lieu dès le départ de chez soi au gré des tournées qu'ils ont à effectuer. Ce phénomène est aussi lié à la connexion immédiate qu'ils opèrent avec leur travail via les TIC fournies par ce dernier. Les travailleurs mobiles sont plus équipés en moyenne que les travailleurs fixes. Le plus souvent cet équipement est professionnel, c'est-à-dire payé et fourni par l'employeur ou sur le compte de l'entreprise. De fait, plus on se

connecte tôt à son travail, que ce soit via le téléphone ou via Internet, plus le déplacement tendra à devenir un moment professionnel de travail. Cyril M., responsable informatique en région parisienne, l'illustre parfaitement : « *J'écoute mon répondeur quand je suis tout seul. Dès qu'elle [sa compagne] est partie, j'allume le téléphone et c'est parti pour la journée, tête dans le guidon* ». S'il part directement en voiture de chez lui pour aller en rendez-vous, il se branche dès le départ et là le lien avec le travail se fait automatiquement compte tenu du nombre d'appels, mails, sollicitations qu'il reçoit par jour. Dans le même ordre d'idée se trouve Laetitia B., elle aussi responsable informatique, mais à Marseille. Elle allume son smart phone à mi-parcours entre chez elle et son travail. Une fois ce dernier allumé, mails et coups de fil finissent par tomber et elle y répond immédiatement, signe d'une connexion anticipée avec sa sphère professionnelle. Pour certains et par les possibilités de travail à distance dont ils disposent, le passage au travail peut même intervenir avant même d'être parti de chez soi (Dominique R. qui travaille avant de partir).

En somme, le déplacement vers le travail (au début de la plage quotidienne de travail ou pendant les pauses) matérialise la frontière qui existe entre sphère professionnelle et sphère privée. Au fur et à mesure qu'on se dirige vers le travail, que son contexte supplante celui de la vie privée, une frontière tant spatiale que relationnelle ou sociale s'instaure au fur et à mesure du déplacement. Cette frontière est relative. Elle est essentiellement là pour entourer le travail, minimiser voir annihiler les interventions éventuelles de la sphère privée.

Par cette frontière, la capacité de sphère du travail à se constituer en région varie sur tout ou partie de la journée, des lieux traversés et des relations mises en œuvre. L'hégémonie des déplacements ou communications professionnels, autrement dit l'absence de mobilités hors contexte, c'est-à-dire privées, renseigne sur la force des régions professionnelles. Ces dernières sont plus ou moins étendues, mais prennent sens pour les nombreuses personnes qui les élaborent.

Conclusion

En guise de conclusion, les mobilités rendent compte de plusieurs modes d'agencement de liens sociaux les uns par rapport aux autres. En examinant chacune des sphères du quotidien, plusieurs constats émergent sur l'importance relative de ces agencements et de leurs formes topologiques.

Commençons par la forme du fluide. De fait, quand les liens sont agencés de manière fluide, ils sont en mesure de se superposer quasi totalement, de survenir n'importe où et n'importe quand peu importe le contexte. A travers les enquêtes effectuées, le fluide reste finalement plus une forme potentielle qu'une forme effective. Les cas examinés de superposition sont sélectifs, limités au motif de l'urgence. Dans le discours des individus, cette urgence ne ressort pas de façon régulière ou récurrente. Déjà elle ne concerne pas tout le monde : les individus qui n'ont pas d'enfants et des professions pas exposées à des urgences professionnelles à résoudre (technicien d'intervention par exemple) sont peu concernés par cette question.

Pour les autres cas de figure, l'urgence reste rare et a pour vocation de le rester dans le discours des personnes interrogées. L'urgence justifie la mise en place de dispositifs de secours, « au cas où ». Les mobilités qui en découlent sont de fait plus envisagées, rendues possibles par la possession d'un téléphone portable, par l'autorisation de s'absenter si besoin, etc. Dès lors, les mobilités hors contexte tous azimuts et la configuration fluide des liens sociaux sont surtout potentielles, possibles, mais ne sont pas recherchées par les individus. A l'épreuve des pratiques individuelles de mobilité qui ont lieu au quotidien, le fluide est surtout une potentialité.

A l'inverse, la configuration plus régionalisée des liens sociaux s'appréhende par la diversité des frontières mises en place pour isoler une sphère de l'autre. Ces frontières s'avèrent relativement rigides à l'usage, difficilement franchissables. En passant d'un contexte à l'autre, ces frontières se matérialisent tant sur un plan spatial, temporel que relationnel. Les déplacements entre domicile et travail en témoignent dans leur déroulement. A cheval entre les deux sphères, ils matérialisent pleinement la frontière forte qui peut s'instaurer entre elles. Dans le cas de la région, l'absence de mobilités hors contexte est totale. De nombreuses personnes déclarent rechercher cette situation, même et surtout quand elles y sont exposées. Ainsi, les professions en interaction fréquente avec des interlocuteurs recherchent souvent un isolement bénéfique, peu importe leur situation familiale. Pour autant, il est évident qu'elle n'est pas toujours évidente à conserver du fait de pressions, de l'affirmation de pouvoir de négociations. Si cette figure de la région s'est plus

rencontrée dans les faits que celles du fluide, la fermeture des sphères n'est pas toujours totale et reste finalement assez relative.

Les superpositions sont en partie possibles selon les activités mises en œuvre, les liens établis et la nature de ces derniers. Du coup, la figure topologique du réseau, où les superpositions sont partielles et sélectives, ressurgit plus particulièrement dans les pratiques des individus. La proximité, la relation, la parenté des contextes servent de justification à la superposition partielle. Cependant, il convient d'affirmer que le réseau est plus ici une forme d'organisation des liens mise en œuvre par les individus qu'une forme sociale de groupement des individus. Au final, le réseau est une forme intermédiaire entre la région et le fluide, qui permet de basculer tant vers l'un que vers l'autre. L'ouverture relative du réseau permet de basculer vers la fermeture totale de la région ou l'ouverture totale du fluide. En cela, le réseau se retrouve toujours dans le discours que font les individus des façons dont ils agencent leurs liens. Etre en mesure d'établir le contact est finalement plus important que de faire ce contact. Pour certains, cette capacité se transforme plus souvent en résultat que pour d'autres. Avoir des enfants, de nombreux interlocuteurs privés comme professionnels favorisent la mise en lien effective. A l'inverse, d'autres facteurs comme une profession immobile dans tous les sens du terme permettent de comprendre que la mise en lien se réalise peu. Pour autant, elle demeure possible, envisagée au cas où. Enfin, d'autres facteurs peuvent faire aboutir à la création d'un contact comme son évitement absolu : la nature des tâches professionnelles à effectuer, les goûts et aspirations de la personne interrogée.

Organiser ses liens sociaux au quotidien selon la figure du réseau revient à gérer ses sphères et leurs superpositions dans la potentialité, dans une acception probabiliste de la vie quotidienne. Les superpositions peuvent survenir au quotidien. Si la probabilité de leur réalisation est non nulle, elle n'est pas pour autant égale à 1. La figure du réseau permet finalement d'anticiper ce risque de réalisation, sans pour autant qu'il soit effectif en mettant en œuvre des barrières sélectives entre les sphères.

A travers ses considérations topologiques, la place des mobilités est à présent à considérer. Les mobilités examinées s'avèrent assez peu hors contexte ou le sont de façon très sélective. Par la discrétion qu'elles permettent et le don d'ubiquité apparente qu'elles confèrent, ces mobilités hors contexte sont plus souvent virtuelles. De fait, les déplacements physiques impliquent une absence, une invisibilité et ne permettent pas alors de contourner le contexte dans lequel on se trouve. Le déplacement engendre une distance qu'il est difficile de contourner en pratique par un autre déplacement physique. Ainsi, par nature, les mobilités hors contexte s'avèrent plus souvent

virtuelles que réelles. Par la distance spatiale qu'ils engendrent *de facto*, les déplacements réels font alors plus porte que les déplacements « immatériels » qui eux sont supports potentiels d'ubiquité et donc de pont. Cependant, plus l'individu est amené à se déplacer dans un cadre comme dans un autre, plus les mobilités hors contexte deviennent réelles en proportion. Si les mobilités hors contexte influencent la nature des mobilités réalisées, il faut bien souligner que l'inverse n'est pas vrai. La nature d'une mobilité ne suffit pas à ce qu'elle devienne hors contexte. Dès lors, les mobilités et plus spécifiquement virtuelles ne sont pas nécessairement hors contexte, même si elles permettent dans l'absolu d'être dans deux endroits à la fois. Cette précision est importante dans la mesure où l'accroissement des mobilités réelles et surtout virtuelles est vu comme l'explication de la fluidification des liens sociaux. Or, à l'échelle de l'individu et de son quotidien, cette fluidification ne repose pas tant sur la nature et l'importance quantitative des mobilités étudiées, mais plus sur leur portée qualitative à transcender un contexte ou non.

Derrière toutes les mobilités étudiées, qu'elles soient réelles ou virtuelles, contextuelles ou non, figurent des agencements singuliers des liens sociaux. Ces agencements révèlent des formes aussi bien fluides que réticulaires ou « régionalisantes ». Outre ces formes, les mobilités mises en œuvre renvoient plus largement au rôle joué par les liens sociaux eux-mêmes dans l'élaboration de ces agencements.

Chapitre 6

Comprendre comment les liens s'agencent dans un contexte de mobilité :

Normes, arrangements interpersonnels et individualité

A travers l'examen des sphères privée et professionnelle, différents moments apparaissent dans une journée. Ils se caractérisent par des degrés variables d'ouverture et de fermeture vis-à-vis des liens sociaux (dans leur totalité ou en partie). Ces moments correspondent à des formes topologiques différentes de ces liens en montrant les façons dont ils s'agencent les uns par rapport aux autres. Région, réseau et fluide coexistent au jour le jour. La preuve de cette coexistence découle de l'examen des mobilités individuelles, de leurs modalités de réalisation. En effet, déplacements et usages des TIC mettent en évidence ces différents moments. En confrontant leur nature (privée ou professionnelle) avec le contexte dans lequel elles ont lieu, les mobilités quotidiennes observées sont des indicateurs d'ouverture des sphères quotidiennes. Elles témoignent d'une ouverture dès lors qu'elles sont hors contexte. L'ampleur de ces mobilités hors contexte détermine ensuite le degré d'ouverture de chaque sphère, sa capacité à se faire déborder. *A contrario*, l'observation de mobilités contextuelles permet d'apprécier le degré de fermeture de ces mêmes sphères. Au final, à travers les sphères privée et professionnelle, les mobilités quotidiennes, réelles comme virtuelles, rendent compte de l'agencement et donc de la topologie des liens sociaux.

Le repérage de ces moments ou formes topologiques pose à présent la question de leur construction. Quelles sont les raisons qui président à ces agencements des liens sociaux et des activités qu'ils engendrent ? Si on pose les mobilités comme activités révélatrices du passage d'une activité à une autre et donc d'une sphère à une autre, la question est la suivante : Comment se configurent les mobilités individuelles, qu'est-ce qui préside à leur mise en place et donc à leur orchestration ? La réponse figure dans l'examen des liens sociaux dans lesquels l'individu est inséré. En fonction de ces derniers, de leurs caractéristiques, les travailleurs interrogés font

preuve d'agencements différenciés des moments vus précédemment. L'influence des liens se mesure d'abord à travers la mise en œuvre de leurs dimensions (cf. chapitre 1) :

- La dimension verticale renvoie aux normes, rites, codes, règles qui s'imposent à l'individu de façon plus ou moins explicite. Elles découlent de son appartenance à des groupes sociaux diversifiés comme la famille, une entreprise ou plus largement la société.
- La dimension horizontale réfère aux relations interpersonnelles à proprement parler que l'individu entretient. Elles se concrétisent par l'autre, par cet autrui avec lequel l'individu est amené à interagir, s'arranger tous les jours ou plus ponctuellement.

Ces deux dimensions sont interdépendantes. Les groupes sociaux rassemblent des relations interpersonnelles qui se matérialisent par des interactions plus ou moins médiées et plus ou moins directes. Du coup, ces interactions supposent de se conformer *a priori* aux normes des groupes dans lesquelles elles prennent place. Par leur réalisation, ces mêmes interactions rétroagissent sur ces normes, s'en emparent, les aménagent, voire les contournent. Verticalité et horizontalité des liens sociaux sont interdépendantes. Ces dimensions des liens permettent de comprendre comment les liens s'agencent les uns par rapport aux autres. Ainsi, selon les façons dont jouent ces différentes composantes et donc la composition même des liens sociaux, les mobilités individuelles comme activités de mise en lien varient et les topologies qu'elles dessinent également. Cependant, l'individu n'est pas totalement déterminé par les liens qui l'entourent. En tant qu'être singulier doué de connaissances et d'apprentissages, il est aussi en mesure de jouer sur ces liens et plus particulièrement sur leurs dimensions. Au final, il apparaît que l'individu et les liens dans lesquels il est pris s'influencent réciproquement. Ils peuvent se renforcer dans l'ouverture comme la fermeture, ils peuvent s'annuler ou être indifférents. Dans l'ensemble, nous verrons qu'une logique de compensation préside à l'orchestration des mobilités et donc des liens qu'elles abritent.

I. La composante verticale du lien social : des « normes » comme éléments de modulation du degré d'ouverture des sphères.

Dans sa dimension verticale le lien social se matérialise par l'observation de normes. Par normes sont entendues des « *manières de faire, d'être, de penser socialement définies et sanctionnées* » (R. Boudon et F. Bourricaud¹, 1982, p.417). Elles se distinguent des valeurs « *qui orientent d'une manière diffuse l'activité des individus en leur fournissant un ensemble de références idéales, et du même coup une variété de symboles d'identification qui les aide à se situer eux-mêmes et les autres par rapport à cet idéal* ». Cette distinction est dans les faits assez tenue. Plus prosaïquement sera entendu comme normes l'ensemble des codes, rites, conventions ou règles plus explicites qui régulent les comportements des individus les uns par rapport aux autres. Ces dispositifs sont capables de contraindre au moins partiellement l'individu. Plus ou moins intériorisées, tacites ou flexibles, ces normes au sens large fournissent un cadre aux actions des individus. En se limitant au cas des interactions, la notion de règle au sens d'E. Goffman² (1967) ressurgit. Le respect des règles structure les interactions sociales, elles guident dans une certaine mesure les actions individuelles en faisant apparaître les individus comme normaux aux yeux des autres (J. Nizet, N. Rigaux³, 2005, p.33). Ici est envisagé l'impact de ces règles ou normes à l'ensemble des actions et pas seulement aux interactions en tant qu'échanges concrets entre deux ou plusieurs personnes. Les règles, que peut être amené à observer un individu, découlent de son appartenance à des groupes sociaux. Ces derniers produisent leurs propres normes, règles. Etant inséré dans ces derniers, l'individu les connaît, les prend en compte dans ses actions que ce soit pour s'y conformer ou non. En déterminant en partie les actions des individus, ces normes influent alors sur la réalisation et l'orchestration plus globale des activités quotidiennes.

En tant qu'activités emblématiques, les mobilités expriment le poids de ces normes, de la dimension verticale des liens sociaux. A travers l'examen des normes qui influent les mobilités dans leur réalisation comme dans leurs modalités, nous allons voir en quoi l'individu reste au moins partiellement sous l'emprise d'une telle verticalité et comment cette dernière influe plus précisément l'agencement de ses sphères quotidiennes. Pour continuer, il sera important

¹ R. BOUDON, F. BOURRICAUD, 1982. « Normes », p.417-424, *Dictionnaire Critique de Sociologie*, PUF, 714 p.

² E. GOFFMAN, 1967 (1998). *Les rites d'interaction*, Les Editions de Minuit, 236 p.

³ J. NIZET, N. RIGAUX, 2005. *La sociologie d'Erving Goffman*, La Découverte, 121 p.

d'appréhender l'influence réciproque de ces normes ou règles les unes sur les autres. Dans la mesure où elles n'influencent pas seulement une activité, mais l'ensemble des activités du quotidien, les normes peuvent se renforcer ou *a contrario* se concurrencer. Pour commencer, examinons l'ensemble non exhaustif de ces normes en fonction des groupes auxquels elles sont affiliées.

A. La société productrice de normes qui régulent les mobilités individuelles quotidiennes

Par son appartenance à la société, l'individu voit son comportement cadré de plusieurs manières. Une des plus explicites consiste en l'appareil réglementaire, légal du pays : la Loi. Dans l'exercice même des déplacements, la Loi se matérialise très concrètement. Le Code de la route sert de cadre de référence supposé à l'ensemble des pratiques en déplacements autonomes, c'est-à-dire en automobile, en deux roues motorisées ou non, mais aussi à pied. En se focalisant sur le mode de déplacement principal, le Code de la route contraint explicitement l'activité réalisée. Ainsi, l'interdiction légale de faire autre chose que conduire limite les autres activités qui peuvent prendre place dans le déplacement. Dès lors, il y a une interdiction de téléphoner au volant ou d'utiliser tout autre outil numérique, ce qui empêche la réalisation de mobilités virtuelles. Dans ce cas de figure, nombre des individus interrogés matérialisent les sanctions assorties, la perte de points et l'amende, soit parce qu'ils y ont déjà été confrontés, soit parce qu'ils n'ont pas envie de l'être :

« J'évite quand je conduis de répondre au téléphone. On a des collègues qui se sont fait arrêter et c'est 4 points. Sur un permis de 12 points, ça va très très vite. » Zohra K., 35 ans, conductrice de bus, travailleur mobile, Moissy-Cramayel.

« Je n'appelle plus dans la voiture. [...] Je l'ai fait une fois et puis je me suis dit que c'était dommage quand même de perdre des points pour ça. Je m'arrête éventuellement, mais je regarde avant et si ce n'est pas important, ça peut attendre. » Carine L., 33 ans, employée d'une société de recouvrement, travailleur fixe, Luynes.

« En voiture, je vais éviter de le faire. Je reste joignable, j'évite de passer des appels sauf si je suis dans un embouteillage et que je suis en retard. Autrement je ne le fais pas parce que je trouve que ce n'est pas l'endroit pour le faire et encore je dis ça après m'être fait pincer pour ça le mois dernier. Deux points en

moins. » Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleuse mobile, Paris.

« *J'évite de [téléphoner au volant], car je n'ai pas de kit mains libres.* » Michel B., 55 ans, négociateur immobilier, travailleur mobile, Marseille.

La possibilité de faire lien par le biais des TIC en voiture est légalement limitée. Le lien n'est toléré que par le face-à-face, la coprésence avec d'autres dans l'habitacle (Sandra K. qui discute avec ses enfants ou son mari). Dès lors, l'exercice du cadre légal qu'est le Code de la route suppose une fermeture relative du moment alloué au déplacement. L'individu ne peut interagir avec autrui. La seule façon dont le lien apparaît théoriquement dans le déplacement est sa capacité à le générer, à le provoquer ou à le diriger.

Outre le cadre légal national, d'autres règles contraignent l'expression des liens sociaux en mouvement, et ce, plus particulièrement selon le mode utilisé. Il en va ainsi de l'avion où le téléphone portable et tous les autres outils qui émettent des ondes (c.-à-d., équipés de connexion sans fil) sont réglementairement interdits pour des raisons de sécurité :

« *Dans l'avion déjà c'est interdit.* » Cyril M., 28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny.

« *En avion, je vais surtout lire des trucs pour le boulot, je ne peux pas allumer l'ordinateur portable.* » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

Là encore, le lien social est amené à être tué durant toute la durée du vol. Il ne peut s'y exprimer directement. En n'étant pas conducteur, l'individu est cependant à même d'effectuer un large rang d'activités déconnectées de nature tant privée que professionnelle. Toutefois, le moment consacré au déplacement reste un moment fermé même si cette fermeture est finalement relative. Dans le train, une telle interdiction n'est pas formulée du fait d'exigences de sécurité moins contraignantes. N'étant là encore pas partie prenante dans la conduite du déplacement, l'individu serait en mesure de maintenir sans entrave le lien avec les siens. Pourtant, l'usage du téléphone portable est limité par d'autres règles : celles liées à la civilité, au « bien voyager ensemble ». Elles sont rappelées via des annonces vocales ou des images (logos qui signalent où on peut téléphoner

par exemple). Cette exigence de civilité, de politesse est intériorisée par de nombreux utilisateurs du train et plus globalement des transports en commun :

« Mais dans les transports en commun, je trouve les conversations téléphoniques stressantes. S'il y a du monde, il y a du bruit et on n'est pas bien pour parler et aborder des questions personnelles. En plus, la communication est souvent de mauvaise qualité. Téléphoner au milieu des autres qui sont absorbés dans leur journal c'est gênant. Si c'est technique, fixer un rendez-vous, ça va. Si c'est ma mère qui appelle et qui me demande de lui raconter la soirée de la veille, c'est gênant. » Sixtine P., 34 ans, chercheur en sciences sociales, travailleur fixe, Paris.

« Je n'aime pas téléphoner dans le train. Il y a du monde, on est serré et puis le TER est bruyant. Si on m'appelle, je décroche et je dis que je vais rappeler. » Jocelyne R., 50 ans, secrétaire dans une agence immobilière, travailleur fixe, Istres.

« [...] Et puis dans le train je coupe aussi. Je trouve ça très chiant les gens qui téléphonent donc j'essaie de ne pas faire comme eux. » Cyril M., 28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny.

« Ce que je peux faire dans métro aussi, si j'ai des textos à envoyer, j'optimise en prenant le temps de les rédiger. Je les envoie aussitôt, dès que je peux, dès que ça capte. Je préfère éviter de passer des coups de fil. Quand j'en reçois, je décroche. Comme je n'aime pas trop parler en public, je préfère éviter. » Yassine T., 30 ans, chargé d'études à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

Le respect d'autrui implique de ne pas communiquer n'importe comment. Le respect est ici à destination de deux catégories de personnes : celles avec lesquelles on partage le déplacement (« je ne veux pas déranger ») et celles avec lesquelles on est amené à échanger, communiquer (« c'est gênant de partager son intimité avec des inconnus »). La superposition des activités et des liens sociaux se voit de fait limitée, restreinte. Pour continuer sur la possibilité de téléprésence des liens dans le déplacement, l'impossibilité réglementaire ou civile d'usage se double souvent d'une incapacité technique. D'après Romain D., travailleur pendulaire entre Rouen et Paris, *« Pour ça, le train c'est en dessous de tout : le téléphone vous êtes coupé sans arrêt, Internet c'est pareil, on ne peut pas avoir la radio... alors qu'ils transportent je ne sais pas combien de millions de passagers !!! »*. Véronique H. est plus sujette à une incapacité de fait liée à la fréquentation importante du bus qu'elle emprunte : *« Les bus sont blindés »*. Outre l'absence de place et de mouvement, le nombre important de personnes côtoyées dans le déplacement décourage. Elles matérialisent avec plus de force les exigences de

civilité. L'existence de toutes ces règles, réglementaires ou non, tend à limiter en situation de déplacement l'expression directe des liens sociaux par la téléprésence. La fermeture induite n'est pas totale. Les liens s'expriment différemment via de la coprésence possible en voiture comme dans les transports en commun. Les liens peuvent s'exprimer de manière différée, par le recours à des modes asynchrones de communication (SMS, messages sur le répondeur). Ensuite, les activités réalisées pendant ces temps de transports renvoient à une sphère ou à une autre sans nécessairement mobiliser concrètement un lien. Toutes ces règles ou normes propres aux transports et qui découlent de l'appartenance plus globale à la société contraignent néanmoins l'expression des liens qui y ont lieu. Se déplacer est une activité encadrée par des normes qui limitent la superposition, le cumul des liens sociaux. Elles ne l'empêchent pas totalement, mais le cadrent fortement.

De telles règles liées à l'appartenance à la société ne concernent pas que le déplacement et les modes de transport qui le permettent. L'exigence de civilité ou de politesse s'applique aussi dans d'autres situations quotidiennes. Certains mettent un point d'honneur à ne pas gêner les autres, à rester discret et ce comportement devient applicable dans l'ensemble des lieux collectifs. Yassine T. l'exprime à propos de son lieu de travail, du bureau qu'il partage avec sa collègue : « *L'alternance mail téléphone, en fait je préfère le mail, c'est un bureau où on est deux et ça devient très vite le bordel quand on se met à passer. Il vaut mieux éviter. Dans l'absolu, je n'ai pas de censure, je peux passer un coup de fil personnel. Mais si c'est pour une demande d'information, autant le faire par mail, c'est plus discret.* » Une telle volonté se manifeste avec acuité par les multiples interactions possibles dans ces situations. Or la coexistence ne va pas de soi. La concurrence des interlocuteurs peut être mal vue ou mal vécue. La politesse veut qu'on ne se consacre qu'à un seul interlocuteur ou groupe d'interlocuteurs en même temps :

« C'est un moment collectif où j'évite d'utiliser mon téléphone portable. Se séparer du groupe 5 minutes c'est compliqué. Est-ce qu'on le retrouvera après ? Toute activité individuelle est compliquée si on veut rester avec le groupe. C'est le stress au milieu du bruit de la cantine : "Est-ce que mon téléphone sonne ou non ? Est-ce que j'ai reçu un texto ?" Pendant ce temps-là on est à 6 ou 10 et il y a beaucoup d'interactions différentes. Les interactions s'éclatent, on saute d'une conversation à l'autre. C'est déjà difficile à gérer. En fait, je devrais tout le temps oublier mon portable parce que couper la conversation avec quelqu'un c'est difficile. Gérer les deux trucs en même temps c'est dur. On pense à celui qu'on a planté c'est difficile. On n'est nulle part. » Sixtine P., 34 ans, chercheur en sciences sociales, travailleur fixe, Paris.

« Pendant un rendez-vous, si le portable sonne, je le coupe tout de suite. C'est gênant de couper le contact avec la personne que l'on a en face de soi et de lui livrer la conversation avec quelqu'un d'autre. » Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

« Personnellement j'ai horreur de ça, quand je vais dans une boutique et que quelqu'un est au téléphone pour une conversation privée... Donc je ne le fais pas à ma boutique... Je n'aime pas les gens qui parlent de leur vie perso devant les autres. Ça m'énerve, je trouve ça irrespectueux et mal élevé... » Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleuse fixe, Tours.

« Même si on voit rapidement que les gens ne sont pas dépendants, on ne peut pas s'en aller comme ça. » Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

En tant que normes, les règles de politesse ici exprimées contraignent l'individu dans la manière avec laquelle il peut faire coexister les uns et les autres. Ces règles s'expriment différemment. Pour certains, elles signifient une focalisation temporaire, mais exclusive sur autrui, sur les personnes en face. Pour d'autres, l'interaction est moins exclusive, mais doit être perçue comme telle. Pour ce faire, le recours à des modes de communication plus discrets, silencieux est alors favorisé. La politesse est un élément de régulation de la concurrence des liens et engendre alors une fermeture plus ou moins totale du moment consacré à des interactions spécifiques (comme un rendez-vous). Ce rôle de régulateur de concurrence attribuée à la politesse joue doublement. Plus que s'y conformer soi-même, l'individu a intériorisé que les autres s'y conforment également. Du coup, la politesse conduit à ne pas interrompre ces moments où la concurrence des liens sociaux est mal vue ou impossible. Outre le recours à des modes de communication asynchrones ou discrets, s'assurer au préalable de la disponibilité de la personne tend à conditionner la poursuite d'une interaction. Dans ce cadre, la précaution oratoire du « *est-ce que je dérange ?* » est évoquée :

« Mes amis m'appellent à n'importe quelle heure, mais ils demandent toujours s'ils me dérangent. Sinon ils passent par SMS ou par MSN pour savoir si c'est OK. » Pascal M., 40 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Marseille.

« Après les gens qui nous connaissent savent que quand on a un client, on ne peut pas... Et puis même moi, quand j'appelle quelqu'un, la première chose que je demande, c'est : "Est-ce que je dérange ?" »

Comme ça si la personne ne peut pas parler et bien je la rappelle et puis c'est tout. » Sandra K, 40 ans, vendeuse dans le magasin de son mari, travailleur fixe, Marseille centre.

« Ou sinon j'appelle, "tiens t'es là, est ce que je peux passer te voir, oui j'arrive" et je raccroche. » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint-Pierre des Corps.

« Je sais que j'ai des ami(e) s qui ne travaillent pas le mercredi et le jeudi donc je passe un petit coup de fil pour dire "je passe ce soir", mais pas à l'improviste. Je téléphone toujours avant. Je n'aime pas qu'on me le fasse alors... surtout que ce sont des gens qui ont des enfants donc ce n'est pas pareil. » Karine I., 28 ans, téléopératrice pour le 18 et le 112, travailleur fixe, Monts.

La règle de politesse qui consiste à s'assurer de ne pas interrompre l'autre prévaut pour un large champ de modes d'entretiens des liens sociaux. Elle préside le déroulement de conversations téléphoniques, de rencontres en face à face. Elle joue de façon plus générale pour s'assurer que l'autre n'est pas occupé par une activité quelconque. Toutes les activités n'impliquent pas quelqu'un d'autre, c'est-à-dire un (ou des) interlocuteur(s). Pour autant, elles restent indirectement conditionnées par des liens sociaux. Or ces activités sans autrui ne supportent pas forcément plus les intrusions que les activités avec (cf. chapitre 5). Plus largement, ce respect intériorisé de l'autre se matérialise par plusieurs biais. La recherche de ponctualité est dans ce cas de figure. Certains ont carrément horreur d'être en retard ou de le subir. Plus simplement, arriver à l'heure à son travail ou à un rendez-vous est considéré par beaucoup comme normal, comme preuve de respect et donc plus ou moins systématique :

« J'arrive à 16 h 10 pour mon rendez-vous [de 16 heures] en me confondant en excuses. Je n'aime pas être en retard. » Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

« Je pars à 8 h pour avoir moins de bouchons. Je prends un café avant d'arriver à l'agence. Je vais au café du coin. Je suis souvent en avance, je n'aime pas arriver en retard. » Jocelyne R., 50 ans, secrétaire dans une agence immobilière, travailleur fixe, Istres.

« Je prévois toujours 5 à 10 minutes d'avance. Donc quand je suis en retard, en fait j'arrive quand même à l'heure. J'aime bien être ponctuelle. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

« On a une collègue, c'est un cas pathologique : elle est toujours en retard. On l'attend plus pour les réunions, mais c'est surtout gênant quand il s'agit de faire des visites chez les personnes âgées. Je n'y vais plus avec elle. Attendre une heure chez la personne âgée ou dans la voiture devant chez la personne, c'est un peu gonflant. Elle nous a eus quelques fois, donc maintenant on ne fait plus. On fait avec d'autres ou on se débrouille autrement. » Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

La ponctualité comme règle de politesse contraint directement les déplacements effectués dans leur modalité. Si des déplacements réels ont ici été vus, les déplacements peuvent aussi être plus virtuels. Les activités virtuelles comme une réunion téléphonique imposent à l'individu d'être ponctuel, à l'heure. Pour continuer, cette exigence se traduit par une organisation plus globale des activités à l'échelle de la journée. Pour arriver à l'heure quelque part, le présupposé est de partir dans les temps d'ailleurs, de mettre fin aux activités (et donc les liens) qui ont alors lieu dans cet ailleurs. Si à la ponctualité s'ajoute l'obligation de focalisation vue précédemment, la spécialisation séquentielle des activités est amenée à s'accroître conformément à l'idiome populaire « un temps pour chaque chose ».

L'ensemble de ces normes propres à la société dans son ensemble s'applique dans le cadre de groupes sociaux plus restreints comme le travail, la famille ou les amis. Elles régulent dans une certaine mesure les activités et interactions au sein de ces groupes, dans leurs déroulements comme dans leurs agencements. Mais ces groupes élaborent eux aussi leurs propres normes.

B. Des normes professionnelles ambivalentes, entre ouverture et fermeture

Le travail et la sphère professionnelle sont traversés par un ensemble de règles avec lesquelles le travailleur est amené à composer. Ces normes peuvent d'abord consister en la transposition des normes vues précédemment. Dans les postes qui requièrent un contact avec le client, les normes de politesse se renforcent et deviennent des règles de conduite professionnelle. Elles sont parfois explicitement formalisées à l'image du SBAM (Saluer le client, lui dire Bonjour, Au revoir et Merci) mentionné par Aurélie R., conseillère de vente en grande surface à Tours : « *Sourire, parler aux clients, faire des blagues, le SBAM. Il y a toujours un truc en plus à faire. Ce qui différencie une enseigne c'est l'accueil* ». D'autres règles de politesse aussi explicites font partie du cadre du travail. La ponctualité, la nécessité d'arriver à l'heure se matérialisent notamment dans le respect d'horaires :

« Je dois arriver plus tôt que les autres, car j'ai une place en plein milieu [car la mise en place d'un marché est très réglée. Les premiers à arriver sont les marchands de primeurs qui sont abonnés, qui se trouvent au centre du marché et qui, de toute manière, ont de longues installations à faire. Ceux-là arrivent à partir de 5 h 30. Quand lui arrive, à 6 h 45, eux ont fini de décharger. Ils ont rangé leurs camions ailleurs. Ils ont encore de la mise en place à faire. Lui commence à s'installer et les autres habitués arrivent progressivement jusqu'à 8 h, en fonction de la place qu'ils occupent. Ils se débrouillent pour ne pas se gêner les uns les autres. A 8 h le placier place les volants en périphérie du marché]. » Stéphane I., 34 ans, commerçant ambulant, travailleur mobile, Paris.

« Mes horaires actuels sont imposés par les heures d'ouverture du secrétariat. C'est 9 h, mais généralement j'arrive avant, car je fais le café. » Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleuse fixe, Paris.

« En fait, c'est 11 h -18 h30 avec des coupures. Entre 15 h et 16 h, j'ai une coupure, entre 13 h 30 et 14 h 15 j'en ai une autre. [...] Pendant les vacances scolaires, il n'y a pas de cantine donc c'est juste la sortie des usines : 12 h 30 -18 h30. J'ai commencé ma tournée à 12 h 30, pour aller chercher les employés de l'usine à leur domicile. Ils commencent à 13 h 30 et j'en ai pour une demi-heure à passer les chercher. Ensuite j'ai une pause de 45 minutes et à 14 h 15, j'ai récupéré les équipes qui commencent à 5 h du matin et qui finissent à 14 h. Là je les ramène chez eux. [...] J'ai eu à nouveau une pause de 15 h à 16 h 15. A 16 h 15, je dois être à l'usine pour la dernière tournée. » Zohra K., 35 ans, conductrice de bus, travailleur mobile, Moissy-Cramayel.

Ne pointe pas, mais à des fiches à sa disposition. « Les horaires c'est ce qu'il y a de plus important quand on est conducteur de métro. Des fois un conducteur arrive avec sa rame à la Porte de la Villette qui doit être relevée par un autre conducteur. Si l'autre conducteur n'est pas là, c'est problématique. Des fois, je commence à 5 h 43, des fois 6 h 13, c'est vraiment des horaires très précis. Donc, on n'a pas de pointeuses, car ça se voit tout de suite si on n'est pas là. » Bruno L., 35 ans, conducteur de métro, travailleur fixe, Paris.

Le fait d'arriver au moins à l'heure, c'est-à-dire de ne pas être en retard, trouve sa justification dans la nécessité d'être là dans les temps pour autrui. A certains moments, le travailleur doit être présent pour les interlocuteurs professionnels, même potentiels, avec lesquels il est amené à

interagir. Pour garantir l'organisation du travail, cette ponctualité est nécessaire. Elle est le moyen de s'assurer la présence de l'individu et donc l'efficacité de l'organisation mise en place.

L'obligation de présence ne suppose pas nécessairement la matérialisation directe du lien. Ce dernier peut s'exprimer plus indirectement. Ainsi, Ingrid C. doit respecter les horaires d'ouverture du centre commercial dans lequel se trouve sa boutique. Elle n'a pas souvent de clients dans la mesure où c'est plus un point d'accueil qu'un réel espace de vente. Néanmoins, elle doit se conformer aux termes du contrat qui la lie avec son bailleur. En cela, ce dernier influence de manière indirecte les horaires d'Ingrid et lui impose d'être ponctuelle. Evidemment, cette obligation de présence limite la réalisation de tout déplacement puisqu'elle n'est pas censée s'absenter de la journée : « *On n'a pas le droit de fermer entre midi et deux* ». Le respect de telles contraintes horaires ne découle pas uniquement de règles édictées localement, mais aussi de règles légales.

Pour s'assurer du strict respect du temps légal de travail, certains employeurs définissent des horaires très précis. Quand on demande à Laurent G. (25 ans, Cuisinier, Travailleur fixe, Tours) quels sont ses horaires de travail, il répond : « *7 h 30 -15 h22. C'est super précis pour les 35 h* ». Le Code du travail produit ces types de normes, et bien d'autres encore, qui délimitent le cadre du travail et son emprise temporelle. A aussi été évoquée l'obligation légale de ne pas travailler 7 jours de suite (Christophe P.). Dans leur ensemble, les bornes horaires définies par le cadre du travail tendent à délimiter sur le plan temporel les contextes privés et professionnels sur la journée. En dehors des horaires, le contexte devient privé. En leur sein, il est professionnel. Du coup, l'agencement global des activités est influencé dans la mesure où il dépend de leur contextualité. Evidemment, tous les emplois ne sont pas assortis de règles horaires aussi explicites ou aussi strictes. Dès lors, un plus grand flou est possible. Pour autant, comme nous avons pu le voir plus largement dans le chapitre 5, les horaires standards de travail restent une norme efficace pour limiter les mobilités hors contextes et le mélange des liens pour beaucoup de professions.

En dehors des règles horaires qui délimitent le travail (et donc le hors travail), d'autres règles explicites et contraignantes traversent la sphère professionnelle. Ces règles jouent un rôle dans l'agencement des activités au quotidien et plus largement dans l'orchestration des liens sociaux dans la mesure où elles délimitent les contextes sur un plan spatial. Sont dans ce cas de figure les règles professionnelles relatives à la sécurité :

« Je n'ai pas le droit de dire ma profession, c'est confidentiel [comme elle est en arrêt longue durée, elle va le dire quand même]. Je suis enquêteur. Je fais des recherches sur des personnes. Je travaille pour une société de recouvrement qui a des clients aussi divers que des avocats, des particuliers, la gendarmerie. [...] C'est interdit de ramener du travail à la maison. » Carine L., 33 ans, employée d'une société de recouvrement, travailleur fixe, Luynes.

« Le téléphone reste au vestiaire, je n'ai pas le droit de l'avoir sur moi [...] On n'a pas le droit de sortir de l'entreprise, enfin au-delà des grilles. C'est pour des raisons de sécurité. Pour fumer la cigarette, on a le droit. » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint-Pierre des Corps.

« Un navire qui devait arriver le vendredi matin et qui arrive le vendredi soir, c'est trop tard parce que la nuit on ne peut pas faire rentrer un navire, donc ce sera samedi matin et c'est décalé. La nuit on évite de faire rentrer des bateaux parce qu'on n'a pas le droit de l'échouer après. Il faut que deux personnes au moins restent sur place pour surveiller toute la nuit le niveau d'eau dans la cale. [...] Une semaine sur deux, je fais 6 h 30 -13 h20 et une semaine sur deux je fais 13 h -19 h50. Ce sont des horaires officiels. Après on ne peut pas partir si le travail n'est pas terminé. On peut être amené à rester plus longtemps que prévu pour des consignes de sécurité tout simplement [une fois que la mise en eau ou son évacuation sont enclenchées, il doit finir la manœuvre]. » Christophe P., 39 ans, ouvrier au Port autonome de Marseille, travailleur fixe, Marseille.

« Normalement on devrait éteindre notre portable quand on commence notre service. » Bruno L., 35 ans, conducteur de métro, travailleur fixe, Paris.

Toutes ces règles limitent de fait les occasions de déplacement ou d'usages des TIC, voire les deux. Elles limitent plus particulièrement la réalisation de mobilités hors contextes que ce soit dans la vie privée (Carine L.) ou dans la sphère du travail (Nadège D., Tony C.). Cependant, l'exemple de Christophe P. montre que ces règles de sécurité peuvent avoir des effets ambivalents. Si elles circonscrivent le travail et les mobilités qui y ont lieu d'un point de vue spatial, elles n'empêchent pas le débordement temporel. Christophe ne peut quitter le port quand il doit procéder à l'accueil des bateaux. Si un bateau arrive tardivement, il ne quittera son travail que lorsqu'il aura terminé sa manœuvre. Dès lors, la règle de sécurité l'enferme spatialement à son travail quitte à dépasser ses horaires. La dimension spatiale du contexte professionnel outrepassé

alors sa dimension temporelle⁴ : ce n'est pas parce que le temps de travail est écoulé que la personne peut s'en absoudre, car elle est obligée de rester sur les lieux.

Dans son acception large, le contexte professionnel se rappelle à l'individu et l'influence dans ces activités par l'existence d'autres règles. Ces règles sont, par exemple, le port de l'uniforme (Bruno L. qui est conducteur de métro et David R. qui est policier) ou l'utilisation de voitures aux couleurs de l'entreprise (« *Il y a une image qu'il faut véhiculer en clientèle... même si la voiture est blanche, il faut que ça rappelle l'entreprise* » explique François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.). Ce genre d'obligation n'est pas sans conséquence dans l'agencement des activités. Ainsi, Bruno L. doit passer chez lui avant ou après son service pour se changer, détour qu'il n'aurait pas eu à fournir en l'absence d'uniforme. Il en va de même pour François N. qui est obligé de passer à son entreprise avant et après ses rendez-vous professionnels dès lors qu'il choisit d'utiliser un véhicule d'entreprise. De telles règles conditionnent le travail et la réalisation de déplacements en son sein.

D'autres règles relatives à l'organisation du travail ont des impacts sur les mobilités que les individus peuvent mettre en œuvre. Pour ce qui est des mobilités réelles ou déplacements, être assujéti à une obligation de permanence, d'accueil, plus largement de présence en un endroit donné empêche tout ou partie des déplacements dans le cadre du travail. Par exemple, Christophe D. n'a pas le droit de quitter son poste à l'accueil du gymnase même pendant la pause déjeuner : « *On n'est pas censé s'en aller c'est un abandon de poste* ». Tout déplacement et *a fortiori* tout déplacement hors contexte sont censés être impossibles. En termes d'organisation plus globale, cela suppose de prendre en compte l'impossibilité de mouvements sur les temps consacrés au travail et donc de reporter les autres activités à la périphérie de ce dernier, c'est-à-dire avant ou après, pendant les pauses, les jours non travaillés (A. Aguilera et ali.⁵, 2007). D'autres règles ont les mêmes objectifs (empêcher les mouvements). Mais elles concernent plus spécifiquement le recours aux TIC. Elles tentent d'empêcher les mobilités virtuelles :

« Il y a une charte de bonne conduite, à la mairie de Marseille qui tolère un usage personnel d'Internet pendant la pause de midi. Cette charte prévoit également un téléchargement limité pour ne pas saturer le

⁴ L'application d'une des dimensions contextuelles fait en sorte que l'immobilité peut aussi être hors contexte.

⁵ A. AGUILERA, M.-H. MASSOT, L. PROULHAC, 2007. "Exploring the relationship between work and travel behaviour on weekdays. An analysis of the Paris Region Travel Survey over the last 20 years", Congrès ASRDLF – ERSa, Cergy, Août – Septembre, 28 p. (Consulté le 17 mai 2009: <http://sadapt.agroparistech.fr/ersa2007/papers/413.RTF>).

réseau. » Christian L., 39 ans, administrateur de l'Opéra de Marseille, travailleur fixe, Marseille centre.

« De toute façon, les portables sont interdits dans la salle opérationnelle [là où sont reçus les appels]. » Karine I., 28 ans, téléopératrice pour le 18 et le 112, travailleur fixe, Monts.

« Tous ceux qui ont une adresse email, notre chargé d'affaires remplit une fiche et autorise les accès à telle ou telle chose. Moi j'ai pratiquement tous les accès, parce que je suis à côté donc il voit direct ce que je fais. On ne peut pas consulter une boîte mail perso par exemple. Ça a été décidé parce qu'il y a eu des abus téléchargement par des employés. Maintenant, c'est beaucoup plus strict. » Max N., 38 ans, responsable de production en composants électriques, travailleur fixe, Tours.

Pour ce qui est du travail, il n'a accès à aucune technologie à l'exception d'un téléphone fixe dont les appels sont limités à Paris intra-muros *« pour éviter les abus »*. Juste pour appeler les clubs, directions sportives, etc. *« Avant ça existait, c'était même mondial. Je me souviens il y a une vingtaine d'années [l'intervalle de temps apparaît exagéré compte tenu de son âge] on avait le téléphone illimité, on pouvait appeler où on voulait. Mais il y a beaucoup de gens qui ont appelé aux Antilles, donc ça s'est transformé à la France et puis après à Paris. »* Christophe D., 33 ans, ouvrier à la Mairie de Paris, travailleur fixe, Paris.

Par une restriction (voire une interdiction) d'usages des TIC, les activités que ces technologies supportent sont tout ou partie impossibles à réaliser. Là encore, la restriction de mouvement impose de repousser les activités permises par les TIC à la périphérie du temps de travail. De façon générale, la restriction clairement stipulée des déplacements comme du recours aux TIC tend à fermer la sphère professionnelle, à limiter l'expression des liens sociaux à ceux rattachés au travail.

Tous les travailleurs n'ont pas de telles règles aussi contraignantes à respecter. Elles ne sont pas toujours nécessaires. Mais les travailleurs libres dans le choix de leurs horaires ou la répartition de leurs tâches ont affaire à d'autres contraintes tout aussi explicites qui influencent leurs actions. Ces règles ne limitent pas *a priori* les mouvements des individus, l'ouverture de la sphère professionnelle. Ce n'est pas leur objectif. Mais elles les influencent *a posteriori*. Le cas de figure emblématique est celui des objectifs fixés en vente ou ailleurs :

« Mon PDG me dit : “tant que ça marche, tu fais ce que tu veux”. » Cyril M., 28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny.

« Je gère mon temps, en accord avec mon employeur, du moment que mes objectifs sont atteints je gère ma journée de travail comme je veux. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

« On n'est pas bousculé par les objectifs. Faut faire du chiffre d'affaires. On est payé à la commission, on n'a pas des primes pour ça ou ça. On a une part de fixe importante. » Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

Dans ces cas-là, la liberté de mouvement du travailleur est *a priori* totale. Dès lors, l'ouverture de la sphère professionnelle est facilitée. Les mobilités hors contextes seraient plus aisées à réaliser. Cependant, cette liberté est conditionnée à la réalisation des objectifs définis. Pour reprendre un terme propre à l'entreprise, être autonome dans l'organisation de son travail suppose le respect de contraintes d'efficacité (atteindre les objectifs), voire d'efficience (être efficace en minimisant les moyens mis en œuvre). L'individu est en mesure de faire varier sa charge de travail pour garantir une telle efficacité ou efficience. En regardant la charge horaire des professions « libres », cette autonomie se paye par un volume plus important de travail que ceux qui ne sont pas autonomes (A. Chenu⁶, 2002 ; L. Lesnard⁷, 2006). Le surcroît de travail généré par l'obligation de respecter les objectifs fixés se concrétise par des dates « butoirs », par des périodes où l'activité professionnelle est plus intense :

« D'habitude je finis vers 17 h 30, 18 h. Selon les périodes de l'année, c'est un peu plus tard. Il n'y pas de saisonnalité dans les déplacements autant il y en a une dans le dépôt des dossiers de financement. C'est plus à l'automne, en fonction des dates fixées par la Mairie de Paris. Je peux finir vers 19 h -19 h30. C'est dans ces périodes que j'emmène le plus de travail chez moi. » Yassine T., 30 ans, chargé d'études à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

⁶ A. CHENU, 2002. « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Economie et Statistique*, n°352-353, p.151-168

⁷ L. LESNARD, 2006. « Flexibilité des horaires de travail et inégalités sociales », *Données sociales – La Société Française*, p371-379

« ET VOS HORAIRES, JE SUPPOSE QU'ILS SONT TRES VARIABLES ? *Oui, ils sont très variables... De toute façon, moi tout ce qu'on me demande c'est de faire mon boulot... Donc les horaires... Enfin, c'est un vrai piège aussi. Quand on vous dit ça, je peux vous dire que les semaines elles n'ont pas du tout 40 heures. Elles sont plus proches de 70 que de 40. ÇA DEPEND DES PERIODES PEUT-ETRE ? Non. Enfin actuellement c'est une période un peu... Il y a les bilans tout ça... Enfin là c'est en train de s'atténuer. Mais c'est un boulot stressant toute l'année. On a des dates toute l'année à respecter. Donc là aussi ça demande une préparation importante de fond, de pouvoir faire ça, de pouvoir surmonter les imprévus et tout.* » Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleuse mobile, Paris.

« *Après je vous indique des horaires comme ça, mais il y a énormément de flexibilité. Il peut m'arriver de travailler 12 h pendant deux jours et puis 6 h le lendemain. Ça dépend des chantiers.* » Louis P., 57 ans, agent de maîtrise BTP, travailleur mobile, Marseille.

« *J'ai terminé à 15 h 15 aujourd'hui. C'était plutôt calme.* » Il lui arrive de partir plus tard vers 17 h 30. « *Des fois on traîne un peu, on discute. [...] Ça nous arrive aussi de faire des réunions le soir à partir de 17 h 30 jusqu'à 22 h. C'est trimestriel selon où on regarde tous nos chiffres.* » Ne travaille généralement pas plus tard que 17 h 30, car le plus souvent la tournée est terminée. Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

« *En tant que chef projet, il y a des phases où je travaille beaucoup plus... J'ai 4 à 5 projets par an. C'est surtout dans la phase préparatoire et la phase après.* » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

La liberté professionnelle et le flou des horaires de travail qui va avec ont une contrepartie : un débordement au moins ponctuel de la sphère professionnelle sur la sphère privée. Dès lors, la sphère privée et ses activités sont repoussées, remises à plus tard. Après, comme nous l'avons dit, l'arbitrage est aussi fonction d'une norme d'efficacité. Pour atteindre ses objectifs, il faut y consacrer du temps et limiter celui dévolu à des activités plus personnelles. Sont sujets à cette norme les travailleurs indépendants, notamment au début de leur activité. Ainsi, Ingrid C. explique le fait qu'elle ne prend pas de vacances par l'argument suivant : « *Si je prends 5 semaines de vacances en création d'entreprise, je ne suis pas très crédible* ». Au statut d'indépendant correspond une image à respecter. Plus que l'image, la fonction et les tâches qu'elle englobe jouent un fort rôle prescripteur dans les activités quotidiennes. Par la taille de l'entreprise qu'il constitue,

l'indépendant est amené à être en contact avec un nombre important d'interlocuteurs. Plus généralement, dès lors que le poste consiste à interagir avec des clients ou un public, il induit de s'y consacrer exclusivement ou presque. Par public sont désignés aussi bien les usagers des services publics que les fournisseurs, les subalternes, etc. Il y a donc une obligation de répondre, d'être présent :

« Je gère moi-même mes pauses. Je peux les prendre quand je veux du moment que je n'abuse pas. C'est surveillé, mais du moment qu'il y a toujours quelqu'un pour répondre, je suis relativement libre. On fonctionne en binôme. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

« Si j'avais été seule dans la boutique, je n'aurais pas pu faire ce que je veux. Mon patron profite des jours où je suis là pour aller à l'extérieur, faire des achats, aller dans des showrooms, etc. [...] Il faut dire qu'en début de matinée il n'y a pas beaucoup de monde. Je passe l'aspirateur et range tout. Cela prend une heure. Naturellement je m'interromps s'il y a des clients. [...] Ce samedi, à la pause de midi, j'ai pu partir assez vite parce qu'il n'y avait pas beaucoup de monde ce matin-là, dans le magasin. » Sylvie D., 41 ans, employée de commerce, travailleur fixe, Marseille.

Dans les exemples précédents, la présence n'est pas toujours effective, mais elle doit être possible. Nous sommes dans le cas d'une obligation de permanence. Les travailleurs considérés sont essentiellement des travailleurs fixes. Ils ne se déplacent pas, car ce sont leurs interlocuteurs viennent à eux et non l'inverse. L'obligation de permanence conditionne la réalisation de tout autre déplacement. Le travailleur doit être présent ou au moins s'assurer que quelqu'un le soit à sa place (sa collègue pour Ophélie G., son patron pour Sylvie D.). En général, l'obligation de réponse recouvre différents champs de présence. Cette dernière peut être réelle (coprésence) ou plus virtuelle (téléprésence). Pour certains, elle est double comme en témoigne l'exemple de Dominique R. (48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris). Cette dernière est censée être présente, c'est-à-dire visible ou joignable, en permanence pour ses clients comme pour son supérieur hiérarchique : *« Parce que ce que les clients me demandent, c'est d'être joignable. Moi je n'ai aucun client qui m'appelle directement. Mon portable est secret. ILS JOIGNENT VOTRE ASSISTANTE ? Ils joignent ma secrétaire ou assistante comme on veut, c'est la même. [...] Si mon directeur général me dit "vous venez demain", j'annule tout ! Qu'est-ce que vous voulez c'est comme ça ! [...] En général c'est un peu une convocation, hiérarchie oblige. Mon directeur est à la Défense et mon président encore au-dessus est rue du faubourg St Honoré, mais ça va. De chez moi, ce n'est pas loin. Limite, je suis ravie quand je suis appelée par le président. Là où je suis moins ravie, c'est quand il me fait poireauter, mais là je ne peux rien*

dire ». Ce cas correspond à une situation où l'obligation de joignabilité n'est pas formelle, mais découle d'un rôle de conseiller et de déplacements professionnels très fréquents. Contrairement aux exemples précédents, l'individu est aussi en mesure de se déplacer, d'aller à la rencontre de ses interlocuteurs. Pour autant, le résultat est identique : le travailleur doit se focaliser sur ces interlocuteurs le temps d'une conversation téléphonique, de la réponse à un mail ou d'un rendez-vous. Outre le temps même de l'activité d'entretien du lien professionnel, la répartition de l'ensemble des autres activités se voit là encore influencée.

Plus que les travailleurs mobiles, l'obligation implicite de présence est valable pour l'ensemble des professions assorties de responsabilités d'encadrement ou autre. Ils sont particulièrement concernés du fait de contacts professionnels plus importants, par un positionnement différent dans l'échelle hiérarchique. L'obligation de présence est à destination d'un public hétérogène, du client au subalterne :

« Si c'est quelqu'un de la ville qui m'appelle, je reconnais les premiers chiffres du numéro et c'est que c'est quelqu'un de la ville. L'inconvénient c'est qu'on peut m'appeler même quand je suis en congés. [...] En cours de journée le téléphone sonne souvent. Par incompétence les problèmes remontent assez souvent. Cela peut être un conflit de personnes, un problème d'achat, etc. » Christian L., 39 ans, administrateur de l'Opéra de Marseille, travailleur fixe, Marseille centre.

« Mes horaires dépendent aussi de mes clients avec qui je suis souvent en contact et qui viennent même voir parfois les productions sur les lignes elles-mêmes. [...] Il faut le [le planning de production] changer tout le temps [...] Mais le but c'est de ne pas dire non à un client. Dans la PLV ils ne sont pas beaucoup de toute manière. » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Les mails, je les regarde plutôt entre midi et deux. Le matin, il faut mettre les gars en marche et ce n'est pas toujours les plus pressés [...] Surtout depuis qu'on a une machine à café, ce n'est pas évident et puis l'atelier est grand donc on peut vite en perdre deux ou trois [...] surtout les anciens qui discutent facilement. [...] Après ça repart comme le matin vers 13 h 15. Ce n'est pas évident, car certains s'assoupissent un peu. Mais ils se mettent plus facilement au boulot que le matin. L'équipe est assez jeune. Mais bon il faut que mon responsable ou moi sortions toutes les dix minutes. Soit parce qu'ils ont besoin, soit parce qu'ils sont en pause. Ils ont trois pauses dans la journée et on essaie que ça ne dépasse pas 20 minutes. [...] Quand je travaille, je n'ai pas beaucoup de temps. Quand les gars sont dans

l'atelier, toutes les 5 minutes, ils appellent quelqu'un donc je n'ai pas de temps pour moi. » Max N., 38 ans, responsable de production en composants électriques, travailleur fixe, Tours.

L'obligation de présence professionnelle (peu importe le destinataire) influence les mouvements de l'individu. Elle les génère d'abord (« je me déplace », « je répons »). Mais l'obligation d'être là ordonne aussi les mobilités et les activités en général. S'acquitter de cette obligation impose de remettre à plus tard ou à plus tôt d'autres activités, d'autres déplacements. Ce faisant, être présent pour autrui empêche aussi l'exercice immédiat d'autres mobilités. Tous les déplacements ne sont pas possibles dans le cadre du travail. L'obligation statutaire de présence le prouve en étant partie intégrante de la fonction, du rôle des travailleurs considérés. A l'inverse, d'autres travailleurs n'ont pas dans leurs attributions à être autant présents pour un « autre » professionnel. L'absence découle du fait que les interlocuteurs potentiels sont déjà présents là où la personne se trouve. En n'ayant pas besoin d'avoir à faire avec d'autres interlocuteurs situés à d'autres endroits, le besoin de présence ressort moins dans les actions des individus et explique aussi qu'ils se déplacent moins ou qu'ils aient moins recours aux TIC :

« Je suis joignable partout sur le site. Ce n'est pas un téléphone portable. Mes collègues ont eux parce qu'ils sont amenés à sortir, les collègues maintenance, les collègues gymnase, ils ne sont pas tout le temps sur le site. Moi j'y suis tout le temps. » Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

« Je peux y [sur Internet] aller, mais le chef de rang est là pour ça. Personnellement je ne l'utilise pas. Si je voulais, on me laisserait l'utiliser, mais je n'en ai pas l'utilité dans le cadre de mes fonctions. »
Laurent G., 25 ans, cuisinier, travailleur fixe, Tours.

En étant fixe, en restant toujours sur le même lieu, le travailleur n'a pas accès à des déplacements ou communications dans ce cadre. Plus que réelle, l'impossibilité est surtout intériorisée par l'individu, car ce n'est pas « dans le cadre de ses fonctions ». Chaque fonction, chaque profession sont assorties d'un rôle que le travailleur se sent obligé d'endosser. Plus que la disponibilité, ce rôle à tenir se matérialise par les obligations qu'éprouvent les individus vis-à-vis de leur métier :

« Il faut aimer les gens et discuter. » Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

« Je le fais [le contrôle des entrées au portail] souvent le lundi matin à la deuxième heure de la matinée, mon collègue le fait à la première heure. Je le fais aussi par rapport aux surveillants. De temps en temps, d'avoir leur chef avec eux c'est bien je trouve. » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

Pas de pause si il y un chantier directement en arrivant : « S'il faut aller sur le chantier direct, on n'en prend pas [de pause café]. » Christophe P., 39 ans, ouvrier au Port autonome de Marseille, travailleur fixe, Marseille.

Se focaliser sur son interlocuteur professionnel quand ce rôle est explicite induit alors une limitation des autres interlocuteurs capables de s'exprimer, des activités menées en parallèle *a fortiori* lorsqu'elles ne sont pas de nature professionnelle. En somme, la fonction du travailleur et le rôle qu'il occupe définissent *a priori* ce qu'il doit faire, ce qui rentre dans le cadre de son travail et du coup ce qui n'y rentre pas. Ce cadre est d'autant plus rigide qu'il est assorti de règles explicites et contraignantes (cf. ante), mais aussi de normes plus implicites liées à l'exercice d'une profession, l'appartenance à une structure ou à un collectif. Ces dernières normes tendent à contraindre l'individu dans ses actions bien qu'elles ne soient pas clairement stipulées. Dans ce cas, figure l'ensemble des codes qui président aux interactions comme la ponctualité (cf. ante) ou l'habillement :

« J'aime bien arriver à l'heure en rendez-vous, histoire d'être présentable. Quand tu te presses, tu arrives en sueur, ce n'est pas agréable. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint-Maurice.

« Je ne peux pas être en jean pour aller voir mes fournisseurs. » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

Tous les individus n'y sont pas sensibles, mais l'importance de l'image renvoyée suppose de s'y plier. Une autre convention possible est celle mentionnée par Stéphane I. qui est marchand ambulant. Il considère qu'il faut qu'il y ait de l'animation autour de son stand, sinon ça n'attire pas le client. Le travailleur tient à être fidèle une image, une représentation que se font ses interlocuteurs de lui. Sont particulièrement concernées les personnes en interaction avec le client et qui ont donc plus de chances d'être mobiles. Si l'individu ne respecte pas ces normes et codes, ce qui est attendu de lui, il sait qu'il risque de ne pas être crédible, de ne pas renvoyer une image

cohérente entre ce qu'il apparaît et le rôle professionnel qu'il est censé tenir. Il en va de même pour le respect plus général de conventions relatives au fait même de travailler. Pour beaucoup de travailleurs fixes, l'absence physique est assimilée à une absence au travail. Aussi s'absenter temporairement ou plus longtemps est souvent associé à une image de tire-au-flanc :

« Je ressors pour aller au bureau de poste à côté, car il y a moins de monde à cette heure-là et puis ça me permet de faire un break, de m'aérer les idées. À part pour cette raison, j'évite de ressortir pendant que je travaille, car ça ne se fait pas trop non plus par rapport aux règles bureaucratiques du je travaille ou du moins je fais semblant. » Claire E., 27 ans, chercheuse en sciences sociales, travailleur mobile, Clamart.

« Mes horaires de travail sont liés à mes horaires de transport. Je n'ai a priori pas d'horaires parce que mon travail, comme celui que je faisais précédemment, peut se faire ici comme il peut se faire ailleurs : chez moi, dans une direction régionale, etc. Il n'y a pas de particularité qui nécessite que je sois ici, sauf de temps en temps un échange avec les gens du service. Mais comme je suis sur un secteur particulier, les gens avec lesquels j'interagis ne sont pas dans ce service-là. Je viens tous les jours pourtant, car je suis obligé. [...] Ma chef, si je ne suis pas là, elle croit que je ne travaille pas. Et je suis cadre supérieur, j'ai 45 ans, Bac +5 [...] On croit que je travaille que quand je suis là. Donc, je reste là le plus possible dans la mesure de mes possibilités. » Romain D., 45 ans, cadre dans les ressources humaines, travailleur fixe (mais pendulaire), banlieue éloignée de Rouen.

Les exemples considérés n'ont pas d'obligation explicite de présence. Leur travail, son contenu est aisément transportable. Pourtant, malgré une absence de norme explicite, leur cadre de travail définit des normes plus tacites. N'étant pas bien vu de s'éloigner de son lieu de travail, de ne pas être là, l'individu se conforme à cette obligation implicite par une restriction de ses déplacements considérés, du coup, comme hors contexte. Il en va de même pour les mobilités hors contextes qui peuvent être faites sans bouger. Réaliser des activités privées sur son temps et/ou lieu de travail est parfois considéré comme une absence de travail. Un tel comportement est mal vu même si ces activités n'entament pas la productivité de l'individu :

« Enfin, ça va, j'ai Internet au boulot. Mais j'aimerais l'avoir à la maison pour passer plus de temps dessus. Au boulot je ne peux pas trop me le permettre, en dehors des heures de pauses. [...] Faut pas que je me fasse choper... Mais en même temps, tout le monde le fait dans la boîte. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

« Si j'ai une recherche personnelle à faire, je la fais aussi. C'est assez libre ici. [...] Je n'ai pas l'occasion de sortir en dehors de la coupure déjeuner. Je pourrai demander à aller à la pharmacie du coin. Mais non ! » Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleuse fixe, Paris.

« Ma famille m'appelle aussi au portable, mais ils ne savent pas tout le temps quand je travaille. Soit je vois le numéro et je laisse tomber sur le répondeur, soit je décroche et je dis que je rappelle... C'est assez bref en général. [...] J'aime pas trop, je ne sais pas comment c'est perçu donc je préfère limiter. Je suis quand même sur mon lieu de travail. C'est vraiment très succinct. » Karine I., 28 ans, téléopératrice pour le 18 et le 112, travailleur fixe, Monts.

A travers la réalisation de mobilités hors contexte réelles et virtuelles, la réalisation d'activités privées au travail est ressentie comme mal vu. Elle est néanmoins considérée comme tolérée ou tolérable à condition de ne pas abuser. Les activités hors contextes réalisées sont dès lors indolores ou invisibles. En restant discret, l'individu se conforme à la norme de présence exclusive pour son travail. L'aspect structurant de cette norme est tel qu'elle arrive à influencer les individus *a priori* plus libres, qui ont moins à s'y conformer. Nombre de travailleurs mobiles se contraignent de façon autonome à s'y plier totalement ou partiellement. Selon le lieu, toutes les activités hors contexte ne sont pas possibles. Ainsi, Michel B. (55 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille) préfère rester discret au bureau : *« Au bureau je ne règle aucune affaire personnelle. J'évite par discrétion »*. Selon le moment, ces mêmes activités ne sont plus recommandables. A l'inverse, travailler sur son temps plus privé n'est pas là encore signe d'efficacité : *« Je préfère que mon client ne sache pas que je travaille à 23 h. Ça fait débordé »*. (Pascal M., 40 ans, consultant en réseaux télécoms, Travailleur mobile, Marseille). Enfin, même pour les travailleurs mobiles, se consacrer à son travail influe autant la réalisation de mobilités hors contexte réelles que virtuelles. Louis P. limite de lui-même sa consommation de téléphone (*« Avec mon portable de l'entreprise, je ne peux pas me permettre de trop abuser quand même »*), voire ses déplacements annexes selon le chantier et les tâches en cours (*« En règle générale, j'avertis toujours. Comme ça c'est clair et net. Je vais m'absenter entre une demi-heure et trois quarts d'heure suivant la circulation. Mais je choisis mes moments. Ce sont des moments où je peux. Tout est en route, je sais que pendant une heure on ne va pas me demander ce qu'il faut faire là ou là, si je sais qu'il ne va pas y avoir des découpes particulières ou des raccords à faire. Là j'aime bien être présent parce que c'est minutieux. [...] Si c'est chez le particulier, je suis toujours présent, j'évite de m'absenter »*). Bien qu'il ait *a priori* peu de contrôle hiérarchique en étant à

distance de ce dernier, la distance physique ne s'avère pas suffisante pour donner à l'individu la possibilité de gérer de façon totalement fluide ses activités.

Ces normes propres à la sphère du travail tendent à la délimiter, à renseigner sur son potentiel d'action. Elles sont autant explicites qu'implicites. Mais, dans l'ensemble, les normes que respectent les individus dans le cadre de leur travail ne reflètent pas un mélange des sphères au quotidien. Elles définissent, bornent un contexte sur lequel les liens privés ne sont pas à même d'intervenir ou *a minima*. Toutefois, à l'inverse, elles peuvent aussi engendrer un débordement du professionnel sur la vie privée. Certaines professions comme les cadres ou les consultants sont ici plus concernées.

La composante verticale des liens sociaux professionnels définit donc leur portée : jusqu'où, jusqu'à quand influencent-ils l'individu ? Dès lors, la façon dont une personne orchestre ses activités au quotidien se voit influencée par son travail. Dans les limites de son contexte, ce dernier s'avère influant, rend possible telle ou telle activité et plus spécifiquement telle ou telle activité privée. Néanmoins, selon les liens en présence et donc les normes qui les accompagnent, cette influence varie. A présent, nous allons voir qu'il en va de même pour la sphère privée.

C. Des normes issues de la sphère privée dont l'influence varie selon la composition

La sphère privée comporte ses propres règles, codes, conventions. Cette sphère présente un nombre *a priori* plus diversifié de groupes sociaux qui vont de la famille aux amis, peu importe l'origine. Le cercle familial est souvent évoqué dès lors que la notion d'arbitrage entre sphère privée et sphère professionnelle ressort. Il l'est d'autant plus qu'il figure au premier rang des liens forts individuels (D. Méda et ali.⁸, 2006). Là encore, des normes tendent à réguler les actions qu'engendrent ces liens particuliers. Par actions sont aussi incluses les interactions, mais la prise en compte de ses liens familiaux ne se limite pas à ces dernières. En effet, sans interagir avec lui, un membre de sa famille est malgré tout en mesure d'influencer les actions d'un individu, ses activités, leur orchestration dans la journée.

⁸ H. GARNER, D. MEDA, C. SENIK, 2006. "La place du travail dans les identités", *Economie et Statistique*, n°393-394, p.21-40.

Commençons par examiner le cas du lien filial. Avoir des enfants s'assortit d'une obligation morale : celle de s'en occuper, d'y faire attention. Laurence G. retranscrit cette obligation quand elle parle du comportement de son conjoint vis-à-vis des enfants qu'il a eus d'une précédente union : « *Je veux bien décharger leur père une journée, mais il faut qu'il s'en occupe aussi ! Même lui, il le sait... il est habitué à faire tout ce qu'il veut alors se retrouver bloqué pendant deux jours il a un peu de mal. Même s'il adore ses petits !* » Evidemment selon l'âge de l'enfant, la norme ne se traduit pas de la même façon et avec la même intensité. Comme en témoigne Carine L. qui s'occupe des enfants de son mari (17 et 13 ans), « *ce n'est pas la même organisation qu'avec des petits. Ils se débrouillent* ». Plus ils sont âgés, plus les enfants sont considérés comme autonomes, aptes à s'occuper d'eux-mêmes. Le stade d'autonomie ultime correspond au fait de quitter le domicile. L'âge n'induit pas une rupture du lien filial, mais influence la place centrale qu'il prend dans le quotidien des parents. Les jeunes enfants requièrent plus l'attention de leurs parents que les plus âgés. Incapables de s'occuper d'eux-mêmes lorsqu'ils sont jeunes, ils sont aussi dans l'incapacité de se déplacer seuls. Plus que physique, cette incapacité est aussi sociale (« il faut aller chercher ses enfants, ne pas les laisser seuls ou du moins sans surveillance »). Par jeunes pas autonomes sont désignés par convention les enfants de moins de 10 ans. Evidemment, accéder à l'autonomie s'opère en réalité à des âges variables. En termes de déplacements, se déplacer seul pour aller à l'école devient un enjeu familial avec l'entrée au collège et ses horaires scolaires variables (M.-H. Massot, J. Zaffran⁹, 2007). Selon l'environnement, la proximité des écoles, ce repère est variable d'un enfant à l'autre.

Toutefois, c'est avant qu'ils aient 10 ans que l'obligation faite aux parents de jeunes enfants de s'en occuper les influence le plus dans leurs programmes d'activités au quotidien. Certains comme Sandra K. (trois enfants de 12, 10 et 4 ans) s'y consacrent à part entière et priorisent leur emploi du temps en fonction d'eux. D'autres ont choisi de passer à 80 % pour mieux s'en occuper, en attendant qu'ils soient plus grands. Outre la satisfaction des besoins physiologiques de leur progéniture, être parent impose une présence, si ce n'est pour aller et revenir de la crèche, chez la nourrice, à la maternelle ou à l'école primaire :

« Je vais au travail direct : maison – boulot. De temps en temps j'accompagne mon plus jeune fils à l'école maternelle... pour faire plaisir au petit. Quand ma femme travaillait, je le faisais plus souvent [avec les

⁹ M.-H. MASSOT, J. ZAFFRAN, 2007. « Automobilité urbaine des adolescents franciliens », *Espaces Populations Sociétés*, n°2-3, p.227-241.

deux autres enfants qui ont aujourd'hui 17 et 21 ans]. » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Je fais du 9 h -12 h30 parce que j'emmène ma fille à la crèche le matin. » Christian L., 39 ans, administrateur de l'Opéra de Marseille, travailleur fixe, Marseille centre.

« Je passe d'abord prendre mon fils au centre de loisirs puis après la petite chez la nourrice et après on rentre tous les trois. C'est tous les jours comme ça. » La nourrice et le centre de loisirs ferment tous les deux à 19 h : « c'est l'horaire à ne pas dépasser et en général je suis tout le temps là avant, au pire à 18 h 40 ! Après je suis tributaire de la circulation ! » Zohra K., 35 ans, conductrice de bus, travailleur mobile, Moissy-Cramayel.

Les horaires de garde à respecter cadrent fortement les emplois du temps individuels, familiaux ou professionnels. Le cas de Pascal M. (40 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Marseille) est révélateur. Il a la garde alternée de ses deux enfants de 7 et 9 ans, « ce qui oblige à une réelle organisation du travail » entre les semaines où il les a avec lui et les semaines où il est seul. En effet, la présence de ses enfants lui impose d'être chez lui à 19 h « pour relever la nounou ». Les horaires des enfants contraignent donc l'ensemble des autres activités possibles, car ils constituent des points incontournables de passage, dont il faut s'assurer qu'ils soient respectés. Ces horaires ne sont pas forcément alignés sur ceux du travail et peuvent donc les influencer. Ils peuvent différer le départ pour le travail à l'image de Douglas C. qui part une demi-heure plus tard lorsqu'il accompagne sa fille ou Ingrid C. qui n'a pas pu y aller pendant 3 jours du fait que sa fille était malade. Plus que ponctuelle, l'influence horaire des enfants peut amener à la constitution de modes de faire, de routines instituées. Sandra K. a fixé ses horaires de travail en fonction de l'heure où elle doit aller chercher ses enfants (12, 10 et 4 ans) à l'école. Evidemment, tout se complique dès lors qu'il y a plusieurs enfants au sein du foyer et donc que plusieurs modes de garde coexistent, plusieurs horaires se chevauchent. La nécessité de présence n'est pas que pour convoier les enfants. Elle déborde plus largement sur les autres moments de la journée par une obligation plus globale de s'en occuper et donc d'être présent :

« Le mercredi, je ne peux pas [faire la sieste] parce que c'est la journée du sport des enfants. Il faut les emmener tout ça, faire des allers-retours [...] Avec les enfants, je ne veux pas travailler la nuit. Quand ils seront plus grands, ça me conviendrait... » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint-Pierre des Corps.

« [Quand je sors du travail,] je pense à aller chercher mon fils. C'est une autre journée qui commence. [...] J'ai du mal à le laisser si je ne l'ai pas vu de toute la journée. » Sylvie D., 41 ans, employée de commerce, travailleur fixe, Marseille.

« J'ai une petite fille qui envie que son papa lui raconte une histoire avant d'aller se coucher [...] Il y a ma fille qui a mangé, il faut que j'aille la coucher... » Romain D., 45 ans, cadre dans les ressources humaines, travailleur fixe (mais pendulaire), banlieue éloignée de Rouen.

« Par rapport à ma situation familiale, avec mes trois enfants en bas âge, je ne suis pas disponible nuit et jour. C'est un métier qui prend beaucoup de temps. On peut deux, trois jours, voir des semaines donc par rapport à mes enfants ce n'est pas du tout conciliable. [...] De toute façon, je n'aime pas les laisser à quelqu'un le soir... Je les laisse déjà toute la journée. » Zohra K., 35 ans, conductrice de bus, travailleur mobile, Moissy-Cramayel.

Cette obligation de s'occuper de ses enfants se matérialise par un besoin de présence parentale. Avoir des enfants implique d'être physiquement avec eux pour s'en occuper. Du coup, l'organisation du quotidien se voit impactée par cette présence. L'individu ne peut être durablement absent, loin de ses enfants. Du coup, le travail de nuit ou les déplacements professionnels lointains sont rarement envisagés en présence d'enfants jeunes. Plus globalement toute sortie ou toute activité annexe sans l'enfant s'avère difficile. La difficulté de laisser l'enfant et de s'éloigner du domicile matérialise particulièrement la force du lien filial. Dès lors qu'on a des enfants, on ne peut plus faire n'importe quoi, n'importe quand et n'importe comment. Les activités de soins ou de sociabilité avec les enfants constituent des passages incontournables, des points fixes. Les autres activités s'organisent en périphérie de ces moments incontournables. Ils sont considérés comme prioritaires. Cette priorité devient absolue dans des situations spécifiques : il convient de toujours être joignable, potentiellement présent en cas d'urgence.

« Mais ça a changé ma vie. Pour quelqu'un comme moi qui se déplace beaucoup, ça a été un élément très important de ma vie personnelle et professionnelle. Mais je dirai encore plus pour ma vie personnelle. Mes enfants étaient petits, avoir un téléphone portable, savoir que j'étais joignable a été un vrai soulagement ! Je savais que je pouvais être jointe et ça a changé ma vie. C'était l'époque où j'allais à Roubaix. Je mettais quand même deux heures et demie pour y aller, il pouvait se passer beaucoup de choses. Il y avait de grandes plages de temps où je n'étais pas joignable donc c'est quand même embêtant. Avec de jeunes

enfants, c'était très embêtant. » Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

« Si le portable sonne là, c'est différent. La première chose à laquelle je pense c'est à mes enfants. J'assimile mon téléphone personnel à mes enfants. Les gens qui ont mon numéro savent que je travaille et ils m'appellent le soir sauf urgence. Donc les seuls qui appellent en journée ce sont mes enfants. Dans ce cas, je décroche même s'il y a quelqu'un dans le bureau, même si c'est un enseignant. » Pascaline R., 43 ans, secrétaire administrative, travailleuse fixe, Tours.

L'urgence relative aux enfants montre à quel point le lien est fort. Il est capable de transcender le contexte professionnel. Il apparaît en tout cas légitime pour ce faire. Cette légitimité est telle que même ceux qui n'ont pas d'enfants la mentionnent, la reconnaissent. Que la présence d'enfants (surtout jeunes) influence l'individu ponctuellement (l'urgence) ou de façon routinière (leur voyage), elle montre la puissance du lien filial dans l'organisation des activités quotidiennes. En générant des points incontournables de passage, les enfants influencent la façon dont les journées de leurs parents et leurs mobilités se déroulent. Au niveau des déplacements, les trajets entre domicile et travail intègrent les modes de garde comme points de passage ou/et points de repère temporel. Le fait d'avoir des enfants impacte aussi les déplacements des individus en termes de choix du mode. De fait, la voiture est essentielle, car elle permet de convoier plusieurs enfants, de faire des détours, etc. A l'exception des personnes dont résidence, lieu de travail et école sont dans un périmètre accessible à pied, le mode principal de déplacement pour aller au travail est la voiture dès lors que ce déplacement implique de convoier des enfants. Pour les autres déplacements, la voiture est là encore le mode privilégié. Pour le versant virtuel de la mobilité, les enfants bénéficient d'un accès prioritaire et direct à leurs parents. Selon la liberté professionnelle dont les individus disposent, cette influence varie. Mais elle reste toujours effective, même pour les personnes les plus contraintes, les moins mobiles.

Avec l'âge des enfants, l'obligation de présence pour eux se réduit. Les mobilités individuelles les intègrent moins qu'auparavant, comme en a déjà attesté Christian A. qui n'a besoin d'accompagner que son benjamin, les aînés étant autonomes. Dans le même ordre d'idée, Franck D. (41 ans, chargé d'affaires climatiques, travailleur mobile, Précy s/ Marne) n'a plus guère à assumer que les déplacements liés aux activités extrascolaires (natation et musique) de ces deux enfants (13 et 11 ans). Pour ce qui est d'aller à l'école, l'aîné prend les transports en commun alors que le second s'y rend à pied. Mais le besoin de présence n'a pas diminué pour autant : il a

juste changé de mode d'expression. Auparavant, seul l'adulte devait s'assurer de sa présence en temps et heure pour s'occuper de ses enfants. Quand il devient plus âgé, apte à se déplacer seul et à avoir au moins accès à une TIC communicante (téléphone), l'enfant participe également à ce besoin de présence. D'ailleurs, la présence prend plus la forme de la permanence, c'est-à-dire d'une présence possible, mais pas nécessairement provoquée. L'évolution réside dans le fait que la permanence (ou présence potentielle) devient à double sens. L'enfant devient partie prenante et est lui-même assujéti à l'obligation de permanence en étant traçable, joignable. Ainsi, Véronique H a doté son fils de 16 ans d'un téléphone portable : *« Il l'a depuis qu'il est en seconde à Louis-le-Grand. Si jamais il sort plus tard du lycée, il peut me joindre et moi je peux le joindre. C'était dans ce but là : pouvoir le joindre, savoir où il est, etc. »*. Le lien filial s'exprime alors par lui-même et non plus indirectement par des horaires ou des tiers comme la nourrice ou la maîtresse. Le parent fait directement lien avec son enfant pour s'assurer où il est, s'il va bien, pour s'acquitter de son obligation de vigilance parentale. De plus, les enfants sont en mesure de solliciter leurs géniteurs, de faire en sorte que ces derniers s'acquittent de leurs obligations sociales d'aide. Les enfants de Yolande P. sont plus âgés (23 et 20 ans sachant que la dernière ne vit plus au domicile parental), mais la permanence parentale a encore lieu. Elle est plus ponctuelle et fait l'objet de sollicitation directe de la part des enfants : *« il m'arrive [...] de recevoir un coup de fil de mon fils ou de ma fille qui me dit "je ne trouve pas la lessive" ou "si tu fais des courses, tu peux ramener ça". Enfin ma fille moins maintenant, mais elle peut m'appeler quand même : "est-ce que tu as envoyé le préavis pour mon appartement ?" vu qu'elle vient de changer là [...] Mon fils s'était cassé le poignet. Je suis revenue plus souvent, mais ce n'est pas vraiment pour manger avec lui. Comme il se réveille tard, il a 23 ans, vous voyez. Quand j'arrive, il est plutôt au petit déjeuner. Mais avec sa main, il ne pouvait pas faire plein de choses. Enfin, c'est assez exceptionnel »*. Ce constat de besoin ponctuel de permanence ne vaut pas que pour la descendance. Avec les années et le vieillissement des uns comme des autres, il est aussi valable pour les ascendants. Si l'obligation de s'occuper de ses enfants est une norme sociale, celle de s'occuper de ses parents en est également une. Ces obligations posent les enfants et les personnes plus âgées comme des équivalents dont il faut s'occuper, faute de ne pas toujours pouvoir le faire eux-mêmes. Claire E. (27 ans, chercheuse en sciences sociales, travailleur mobile, Clamart) compare directement ses parents à des enfants dont il faut s'occuper : *« En ce moment, mes parents c'est un peu la même chose que de s'occuper d'enfants. Ma mère ne peut pas se déplacer en règle générale et mon père est malade donc lui non plus ne peut pas en ce moment. Je m'occupe donc des courses, des tâches administratives et de véhiculer mes parents. Je le faisais déjà depuis mon retour chez eux, mais encore plus depuis que mon père est malade. [...] Des contretemps ? Non je ne peux pas en avoir, je priorise pour mes parents. Je considère ça normal. Je pourrais appeler ma sœur qui n'habite pas loin, mais elle est mobilisée elle aussi, elle a déjà sa part. Je considère que c'est normal que je fasse la mienne »*.

Lorsque les parents sont encore autonomes, l'entraide familiale, la réciprocité d'attention (« ils m'ont élevé, c'est à mon tour de s'occuper ») se manifestent par d'autres actes. Sylvie D. (41 ans, employée de commerce, travailleur fixe, Marseille) s'assure du moral de ses parents après le décès de leur animal domestique, quitte à passer les voir « *pour soutenir ma mère* ». Cette obligation d'être là pour ses parents se manifeste également par des visites ou/et des appels qui se veulent réguliers, voire qui se forcent à l'être :

« Des fois quand j'attends le bus, j'appelle ma mère pour savoir comment ça va, tout ça. Comme elle, je sais qu'elle se lève de bonne heure. » Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleur fixe, Paris.

« Je prends mon élan pour téléphoner à mes parents [qui sont séparés]. Je me dis : "là tu vas l'appeler". Je le ferai donc le soir une fois rentrée. Pour cela j'ai besoin d'être à la maison et confortablement installée. » Sixtine P., 34 ans, chercheur en sciences sociales, travailleur fixe, Paris.

« Je vais voir essentiellement mes parents le dimanche. En semaine, ça m'arrivait avant. Quand j'étais à Tours, j'allais souvent manger le midi chez eux, plus maintenant. En fait, quand j'étais à Tours, j'allais à St Pierre des Corps [chez ses parents], je mangeais chez eux le midi et j'attendais 17 h pour aller au boulot. Ça me permettait d'être surtout avec ma mère. Comme mon père est maçon, il mange sur les chantiers. Ça fait que je le voyais moins souvent. Ça me manque un peu des fois. Mais c'est comme ça. » Tony C., 30 ans, préparateur de commandes, travailleur fixe, Tours.

« Ce sont toujours les mêmes [...] C'est 3 ou 4 appels dans la journée et ce sont des gens extrêmement proches. [...] Je vous rassure ma mère ne m'appelle pas tous les jours !! [...] Et puis mon père, il bosse sur le chemin de retour. Quand je pars tôt, je m'arrête toujours faire un bisou à mon Papounet quand même ! » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr sur Mer.

Toutes ces obligations familiales ne sont pas vécues de la même façon et ne sont pas forcément contraignantes. Mais elles constituent un passage conçu, vécu ou voulu comme incontournable : « *On ne se lâche pas, c'est vrai que la famille c'est sacré* » dicit Tony C. Le constat peut être élargi à l'ensemble de la fratrie et de la famille plus éloignée à l'exemple de Carole C. (35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville) qui appelle sa mère mais aussi sa nièce et donc sa sœur tous les jours. Mais, dans l'ensemble, ces obligations de permanence et de présence

apparaissent moins fortes au quotidien comme en témoigne Ophélie G. à propos de ses cousins : « *On se voit rarement, mais on s'entend tous très bien, du moins entre cousins* ». Au fur et à mesure que les liens familiaux deviennent moins forts, l'obligation de présence se transforme en obligation de permanence puis juste en possibilité. Ce constat se mesure à la façon dont ces différents liens influencent le quotidien des personnes interrogées. Le lien filial tient une place centrale, l'influence directement alors que les autres liens jouent un rôle comparativement de plus en plus périphérique. Ils apparaissent moins au sein des mobilités réalisées un jour de travail et donnent ponctuellement lieu à des déplacements ou des communications via les TIC. Plus la distance entre ces liens tend à s'accroître, moins ils interviennent dans le quotidien.

Dans le registre de l'obligation de présence ou de soin, la possession d'animaux domestiques est un cas de figure supplémentaire à envisager. Si elle est plus anecdotique, posséder un animal de compagnie ne suppose pas la même présence, mais au moins des déplacements supplémentaires :

« Je les sors généralement à 8 h [...] Donc c'est moi qui les sors le matin et le soir. C'est une habitude, ça ne me gêne pas. » Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleuse fixe, Paris.

« Entre midi et deux je rentre systématiquement, même si ce n'est qu'une demi-heure. Tout simplement parce que j'ai un chien et qu'il faut que je le sorte. Je m'arrange toujours pour rentrer. C'est un petit, mais il faut quand même le sortir matin, midi et soir. » Michel B., 55 ans, négociateur immobilier, travailleur mobile, Marseille.

« Je peux faire un détour en rentrant pour la litière des chats. Je le fais sur le retour parce que c'est lourd... Pour les croquettes que j'achète chez le vétérinaire, c'est pareil. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

L'intérêt de regarder les animaux domestiques est de montrer la dimension plus indirecte de l'obligation de présence. Dans nombre d'activités faites pour ces derniers, les animaux ne sont pas présents physiquement (l'achat de la nourriture par exemple), mais ils influencent les activités réalisées à l'échelle de la journée, voire le déroulement des déplacements de l'individu (faire un détour). Cette influence indirecte se mesure pour l'ensemble des liens examinés. Sans être matérialisé par la présence de l'autre, le lien influence malgré tout l'individu. Sont dans ce cas de figure tous les actes d'entraide tels que faire une course pour quelqu'un (François N. qui va

chercher un meuble pour sa sœur), demander un renseignement (Yassine T. qui appelle les assurances pour ses parents).

Selon la force et la proximité du lien qui mobilise l'individu, cette influence indirecte varie. Du coup, outre les enfants, le premier influenceur indirect du quotidien d'un individu est son conjoint. La réalisation d'activités domestiques pour le couple rentre dans ce cas de figure. Quand il travaille le matin, Christophe P. fait le ménage pour contribuer aux activités domestiques et décharger sa compagne. Dans le même ordre d'idée, François N. opère un ensemble d'activités personnelles (comme copier des cassettes vidéo) en attendant que sa compagne rentre pour mieux profiter de la soirée en commun ensuite. La répartition des tâches domestiques au sein du couple comme la préservation de moments d'intimité oriente l'orchestration des activités au cours de la journée. Cette influence sur la répartition des activités peut aussi découler de moments de présence effective du conjoint. Être présent pour son conjoint justifie le fait de ne pas être joignable, de ne pas forcément ressortir le soir, si ce n'est en couple. Laetitia B. rend compte de cet état de fait en parlant de la période où elle était célibataire alors que ses amis proches non. Si elle avait l'occasion d'être joignable, de pouvoir ressortir, ce n'était pas le cas de ses amis : « *Ceux là ils rentrent, ils ont plus de choses à faire* ». Ophélie G. exprime cette liberté propre aux célibataires après avoir été longtemps en couple : « *Oui, je vois plus de monde. Il y a beaucoup plus de relationnel. Quand on est seul, c'est plus simple aussi. On est plus disponible, on a moins d'obligation* ». En outre, les mobilités peuvent également être effectuées à deux et supposent alors de s'attendre l'un l'autre ou de se retrouver. Les courses alimentaires ou moins régulières sont souvent l'occasion d'une mise en commun des forces.

Plus largement, les liens d'amitié plus électifs ne sont soumis à ces obligations que pour les liens considérés comme proches, assimilables à de la famille. Dans l'ensemble, ces liens nous ont semblé plus libres, moins contraints par des normes autres que celles de politesse ou de civilité vues précédemment. L'implication dans des associations ou groupements d'intérêt commun relève de ce lien plus électif, mais est particulièrement vecteur de normes de solidarité, de réciprocité. En cela, il apparaît plus à même de contraindre l'individu. Ainsi Christophe P. est investi dans une association qui aide les parents ayant eu des jumeaux, des triplés ou plus. Lui-même père de jumeaux, il a bénéficié des aides de cette association. Aujourd'hui il souhaiterait en partir, mais la réciprocité l'en empêche : « *L'intérêt personnel, on n'en a plus ceux qui sont encore là... Il y a un intérêt financier au départ, parce qu'on a des prix sur les couches, tout ça, mais là à 6 ans il n'y en a plus. Et puis les personnes de l'association, on les voit hors association, on n'a plus d'intérêt personnel, mais on veut que*

l'association perdue donc on y reste ! » Bien que considérée comme un lien électif, l'implication dans ce type d'association influence l'individu dans son quotidien, le contraint. Le degré d'implication, la participation active se matérialisant par du bénévolat implique d'y consacrer du temps et des moyens, de se déplacer pour l'intérêt commun :

« Il y a une petite supérette bio coop. qui a ouverte il n'y a pas longtemps. Comme je partais en week-end, donc j'ai fait quelques courses. [...] Je fais partie d'une association qui commande tous les mois et demi directement chez des grossistes. On est 15 familles. L'idée, c'est d'agrandir le cercle pour pouvoir mieux se partager les conditionnements. D'où le repérage dans cette bio coop. J'ai fait quelques découvertes : l'eau de riz se vend en pack, et on peut acheter de la purée de noix de cajou ou d'amande bio. » Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

« Je donne des entraînements de judo aux débutants, les 7-11 ans. Les entraînements sont le mardi soir et le vendredi soir et le mercredi aussi dans l'après-midi, mais ce n'est pas le même club là. Celui du mercredi c'est celui où j'ai commencé quand j'avais 10 ans, dans la commune de mes parents. C'est un tout petit club comparé à l'autre. » Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

La réciprocité générée par le lien associatif influence le quotidien de l'individu, car elle lui définit des activités à réaliser en plus de celles qu'il effectue dans le cadre de son travail ou de sa vie plus familiale. L'exemple de Juan Carlos H. est particulièrement à souligner dans la mesure où il suppose des activités récurrentes. Tous les mardis, mercredi et vendredi sont consacrés à l'enseignement du judo. Il rajoute cette contrainte à son emploi du temps, contrainte qui découle directement de la volonté de transmettre à des enfants ce qu'on lui a auparavant transmis.

Si la réciprocité associative influe la réalisation d'activités privées, la participation à des associations notamment sportives en tant que simple adhérent suppose de se conformer à des horaires. Comme le rappelle Tony C., *« je travaillerais de jour, je me serais lancé dans le ping-pong. Je me serais inscrit la nuit. Mais les sports comme c'est souvent la nuit que ça se pratique, ce n'est pas possible [puisqu'il travaille de nuit] »*. Ces normes horaires pour réaliser des activités sportives ou plus généralement de loisirs renvoient plus largement aux normes relatives aux temps sociaux, à la compatibilité horaire des activités. Rentrent dans ce cas de figure les horaires d'ouvertures des magasins et donc l'impossibilité de faire des courses « en passant » avant ou au-delà une certaine heure :

« *Le soir, je gère plus. Les opérations à la banque notamment [...] au moins une fois par semaine depuis deux mois, je fais des détours à la poste, à la banque pour fermer tous mes comptes [sous entendus en trop], pour rationaliser. [...] Tout ça, je le fais le soir, jamais le matin [...]. Je ne vais pas rentrer le midi pour faire ça. Le soir c'est l'occasion. De toute façon, le matin ce n'est pas ouvert et moi non plus.* » Cyril M., 28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny.

« *Tout est fermé avant que je parte de toute façon.* » Claire E., 27 ans, chercheuse en sciences sociales, travailleur mobile, Clamart.

Pas de détours en rentrant : « *Tout est fermé de toute façon.* » Romain D., 45 ans, cadre dans les ressources humaines, travailleur fixe (mais pendulaire), banlieue éloignée de Rouen.

Plus généralement ce sont les horaires des individus (les siens ou ceux des autres) qui ne sont pas toujours en adéquation et empêchent d'emblée la réalisation du lien en coprésence, en téléprésence ou plus indirectement. Le respect du temps physiologique (le sommeil), mais aussi de vie sociale reste une norme à respecter de part et d'autre.

« *Je ne passe pas voir d'amis sur le retour. Je ferme assez tôt et eux ils travaillent plus tard. On n'a pas les mêmes horaires. Donc, on les voit plutôt le week-end.* » Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleuse fixe, Tours.

« *Dans les transports en commun, il y a toujours des petits journaux gratuits, parfois je prends à lire. Je ne passe pas de coups de fil, ça dérangerait, je pense !* [Sous entendus les personnes appelées. Il part à 5 h 20 pour arriver au plus tard à 6 h 30]. » Christophe P., 39 ans, ouvrier au Port autonome de Marseille, travailleur fixe, Marseille.

« *Mais même les coups de fil hyper tôt le matin, ça reste rare. Ça va être qui à cette heure ? Mon père ? Ma mère ? Mes copains, ils sont comme moi : à cette heure, ils émergent ! [...]. Je commence à appeler c'est ça vers 9 h, quand il commence à y avoir du monde dans les bureaux [aussi bien pour le travail que pour la vie privée].* » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

« Skype, je fais le soir. J'appelle à Saint Martin pour prendre des nouvelles et comme il y a 5 ou 6 heures de décalage selon la saison. » Louis P., 57 ans, agent de maîtrise BTP, travailleur mobile, Marseille.

Derrière le respect des uns et des autres, il y a une attente de réciprocité. Cette dernière se manifeste à travers le fait de se conformer à des normes, de ne pas déranger l'autre selon l'adage « ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qu'ils te fassent ». Ainsi, les normes horaires plus générales ici examinées servent de cadres, d'arguments supplémentaires à la norme de respect de l'intimité, de la privacy. Il importe donc d'aller plus loin dans le rôle de la dimension verticale des liens sociaux.

Quelques remarques conclusives sur l'interdépendance des normes examinées

Jusqu'à maintenant, les normes examinées ou règles, codes, conventions selon leur caractère contraignant et explicite ont été observées à travers la façon dont elles influencent l'agencement des liens. Elles favorisent comme elles limitent leur superposition. Toutes ces normes n'empêchent pas la réalisation des mobilités : elles les conditionnent dans leurs modalités. Où a-t-on le « droit » d'aller ? De quelle manière ? Une des conclusions importantes est que la visibilité des mobilités les rend plus perméables aux normes qui agissent sur l'individu. Les mobilités virtuelles ou numériques sont plus furtives, discrètes, et permettent des contournements de ces normes lorsqu'elles induisent une fermeture. A l'inverse, elles sont également le support de cette fermeture dans la mesure où elles permettent de remettre certains liens à plus tard, de s'acquitter de la norme de joignabilité par le différé. Les mobilités réelles ou déplacements sont plus visibles par l'absence qu'elles génèrent et permettent moins de s'affranchir de normes d'enfermement auquel l'individu peut être assujéti. Evidemment, être mobile dans le cadre de son travail est générateur d'absence et confère une relative liberté. Pour autant, être mobile dans le cadre de son travail se voit assortir de normes qui structurent malgré tout l'organisation des liens. Ainsi, les techniciens interrogés dans l'enquête sur les travailleurs mobiles ne sont pas en mesure de se déplacer pour une autre raison que leurs interventions techniques, car elles se succèdent sans interruption tout au long de la journée. La défiance vis-à-vis de l'éloignement de l'entreprise a abouti à un accroissement des contrôles pour s'assurer que ces techniciens étaient bien mobiles pour leur travail et quasi uniquement pour cette raison. D'autres populations mobiles s'avèrent beaucoup plus libres, mais cette liberté est plus due à la nature de leur travail ou leur statut qu'à leur mobilité professionnelle. Cette dernière n'est que la composante d'une liberté dont ils

disposent d'ores et déjà, qu'ils soient fixes ou mobiles. Mais ce constat n'est que partiel. En effet, selon la façon dont on les prend en compte, l'aspect univoque de ces normes est à relativiser. Nous allons d'abord continuer à les considérer dans leur singularité. Mais, à travers l'exemple vu précédemment des normes horaires, nous allons voir que ces normes interagissent les unes avec les autres et de plusieurs façons.

D'abord, toutes ces règles ont des effets potentiellement ambivalents. Considérons le cas de la norme de présence pour ses enfants : elle impose une permanence dans la journée « au cas où », mais elle implique *a contrario* de s'y consacrer exclusivement une fois les enfants récupérés. Le cas de Pascal M. ou Ingrid C. qui se remettent à travailler une fois leur descendance couchée est évocateur. Autrement dit, durant la journée, la norme de présence pour ses enfants impose d'être ouvert aux liens hors contextes alors que cette même norme devient un motif de fermeture ou du moins de coupure temporaire une fois les enfants récupérés. D'un côté, une norme peut favoriser la coexistence de liens de natures différentes tout en l'empêchant ou la limitant d'un autre côté. L'ambivalence d'une norme tient essentiellement à ses temporalités et contextes d'applications. Ainsi, toutes ces normes sont plus ou moins durables et leurs effets avec. Outre l'échelle des moments de la journée, cette influence dynamique a lieu sur des temps plus longs, à l'échelle même du cycle de vie. Pour continuer sur l'exemple des enfants, ces derniers grandissent et les obligations de permanence ou de présence s'amenuisent, s'expriment différemment. Il en va de même avec les normes propres au travail qui peuvent changer d'un emploi à l'autre ou du fait d'évolutions comme le progrès technique.

Plus largement, toutes ces normes interagissent les unes avec les autres. Nous les avons examinées dans leur singularité, mais elles coexistent. Dès lors, elles sont capables de s'influencer respectivement. En dehors de l'indépendance, plusieurs effets sont possibles : elles peuvent se renforcer ou bien se faire concurrence. Le célibat et des horaires de travail flexibles cumulent ainsi deux sources d'ouverture dans la mesure où ces situations sont assorties de normes souples, qui favorisent le mélange des sphères. A l'inverse, le cumul des règles de politesse et celles d'entretien de la relation client (ou fournisseur) imposent de s'y consacrer pleinement, d'être donc fermée à tout autre lien. En clair, dans un cas puis dans l'autre, l'effet cumulé de normes découlant de la coexistence de liens renforce l'ouverture ou la fermeture. *A fortiori*, les normes peuvent aussi se faire concurrence, s'opposer. L'exemple emblématique est celui du conflit entre le Code de la route et l'exigence de joignabilité permanente. Conduire rend impossible toute communication. Pourtant nombreux sont les individus qui s'affranchissent tout ou partie de cette

exigence réglementaire. Beaucoup avouent regarder l'identité du communicant et décrocher en fonction sans jamais être eux-mêmes à l'origine de la communication. D'autres n'hésitent pas à décrocher selon les personnes qui cherchent à entrer en contacts (les enfants là encore). D'autres ont résolu ce conflit en procédant à l'installation d'une oreillette à l'instar de Douglas C. (« *J'ai un kit mains libres et une oreillette blue tooth. Je m'en sers en conduisant. Je jongle en permanence entre les deux* ») ou Cyril M. (« *Quand je prends la voiture pour aller en rendez-vous, je mets l'oreillette et je passe la plupart du temps au téléphone* »). Enfin, certains ne se posent pas tant de questions métaphysiques : « *Au volant, je téléphone, je lis mes mails, j'y réponds... ça m'arrive de répondre à un mail ou à un texto. Si c'est pressé et puis ce sera super court style "OK, je note", un truc super court. Mais c'est vrai que mon PDA est super facile d'utilisation, je n'ai pas besoin de mes deux mains* » (Laetitia B.). Cet exemple montre que les normes n'opèrent pas toujours, ne font pas toujours effet pour les personnes qui y sont assujetties. Pour continuer, la question revient à se demander comment s'affrontent normes d'ouverture et normes de fermeture. Comment se résout le conflit entre normes, lui-même révélateur d'un conflit de liens ? A travers l'exemple de la conduite au volant, le constat est que ce conflit est résolu par les individus. Ils s'arrangent plus ou moins avec les normes, ils les aménagent du fait d'arbitrages personnels. Mais ils s'arrangent aussi avec ces individus autres, ceux avec lesquels il est lié.

Plus généralement, les liens sociaux s'agencent aussi entre eux par l'exercice de leur dimension interpersonnelle ou horizontale. Cette dernière joue un rôle important dans l'orchestration des liens. Elle permet de comprendre au moins en partie comment les individus jouent avec et sur la dimension plus verticale de ces mêmes liens.

II. La dimension horizontale du lien social : le rôle des arrangements interpersonnels entre l'individu et autrui dans l'agencement du quotidien.

Composantes verticales du lien social, les normes influencent les activités individuelles au quotidien, la façon de passer de l'une à l'autre. Elles engendrent des restrictions dans l'entretien des liens sociaux ou à l'inverse elles permettent leur concomitance. Ces normes ont un rôle de cadre pour reprendre le vocable goffmanien. Cependant, leur exercice dépend des interactions effectivement mises en œuvre et donc des liens sociaux mobilisés par l'individu. L'autre versant du lien, l'autrui se matérialise concrètement par un ou plusieurs autres individus avec lesquels une personne interagit, mais surtout négocie (pour interagir ou pour toute autre raison).

Ces liens influencent le quotidien, l'organisation d'une journée d'ores et déjà par leur présence. Avoir des enfants engendre des activités différentes que de ne pas en avoir (aller les chercher à l'école, s'en occuper, jouer, discuter avec). La remarque vaut pour le fait d'avoir un conjoint, des amis, des collègues, des confrères, des supérieurs, des subalternes, des clients, des fournisseurs, etc. Si l'organisation d'une journée dépend des liens entretenus, c'est que ces derniers sont en mesure de l'influencer directement dans ces modalités. Cette influence se mesure à travers les arrangements, compromis, négociations, ententes que les individus mettent en place entre eux pour pouvoir réaliser l'ensemble des activités qui a lieu au cours de leurs journées, pour agencer leurs liens les uns par rapport aux autres. Ces arrangements sont aussi multiples que les liens dans lesquels est insérée une personne. Leurs effets sur l'organisation du quotidien le sont donc tout autant.

Avant d'aller plus loin, il apparaît nécessaire de préciser le terme d'arrangement qui sera largement utilisé ensuite. Ses acceptions sociologiques renvoient aux procédés d'accommodation ou détournement des normes ou valeurs. Ces procédés sont tolérés, mais tus, car réprouvés par la morale comme l'illustre le cas de l'avortement décrit par L. Boltanski¹⁰ (2004). L'auteur voit l'idéologie comme arrangement dans la mesure où elle vise à rendre acceptable une contradiction propre à l'engendrement. Engendrer un être humain (ou l'empêcher) suppose l'exercice de deux

¹⁰ L. BOLTANSKI, 2004. *La condition fatale : une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Gallimard, 420 p.

contraintes que l'avortement fait rentrer en tension : celle de discrimination (ou nécessité de créer des êtres humains attribués d'une identité propre même si symbolique) et celle de non-discrimination (ou interdiction de faire une différence entre les êtres humains). Au final, l'arrangement décrit par L. Boltanski est surtout moral et produit des idéologies qui acceptent plus ou moins l'avortement (p.84-85). A un niveau plus interindividuel et en se focalisant sur les interactions entre hommes et femmes, E. Goffman¹¹ (1977) a également parlé de l'arrangement comme processus personnel d'acclimatation et d'intériorisation de différences entre hommes et femmes. Les interactions entre membres des deux sexes sont arrangées, car elles rendent compte de différences sociales qui ne sont pas justifiées par des différences physiologiques (exemple : la fragilité supposée des femmes). L'arrangement a lieu entre les individus de classes sexuelles différentes. Il vise à se conformer à des normes d'interactions injustifiées sur le plan biologique. Pour le formuler autrement, la question que pose l'arrangement est : comment l'individu s'arrange avec les normes, les accepte ?

Plus qu'un retour sur soi, l'arrangement constitue dans le cadre de ce travail un large champ de pratiques individuelles qui visent certes à s'arranger ou s'accommoder des normes auxquelles l'individu est soumis, mais qui illustrent aussi comment l'individu s'arrange avec autrui. L'arrangement se distingue de la négociation et de l'arbitrage en les englobant. L'arbitrage a lieu à l'échelle même de l'individu, en son for intérieur. La négociation se joue aussi dans la confrontation des liens interpersonnels, dans l'interaction. L'arrangement incorpore ces deux pratiques, mais se veut plus large. Il fait certes intervenir les liens horizontaux dans leur dimension interpersonnelle, mais sans qu'il y ait nécessairement interaction et donc négociation entre les parties. Des fois l'arrangement entre les uns et les autres, une activité ou une autre, se joue seulement au niveau de l'individu lui-même et pourtant cet arrangement fait bien intervenir les relations interpersonnelles dans lesquelles l'individu est immergé. Le terme d'arrangement permet de rendre compte de l'aspect construit des pratiques de mobilités et d'orchestration des liens sociaux.

A travers et via l'exercice de mobilités, il est possible de voir comment ces arrangements entre individus jouent sur l'agencement des liens qui les engendrent. Quels sont les arrangements spécifiques qui se nouent à partir de liens de natures différentes, qui sont tant professionnels que privés ?

¹¹ E. GOFFMAN, 1977 (2002). *L'arrangement entre les sexes*, La Dispute, 115 p.

A. Les arrangements entre l'individu et ses liens professionnels comme premiers éléments de compréhension de l'agencement du quotidien

Au travail, l'individu s'insère dans un ensemble de relations interpersonnelles qui appellent ou permettent des arrangements. Les caractéristiques de ces relations ou liens produisent des arrangements qui s'avèrent différenciés et organisent le quotidien.

Le rôle des pairs professionnels dans l'organisation du quotidien : sociabilité et entraide comme causes de retrouvailles

Au premier rang des catégories de personnes avec lesquelles un individu interagit figurent les collègues ou confrères. Ces derniers partagent entre eux tout ou partie du quotidien du travailleur. Dans une journée de travail, les pauses, les moments de retrouvailles ou de convivialité rythment l'organisation des activités. Ces moments sont le fruit d'accords pour se retrouver, pour partager l'instant en commun. Ces accords sont d'abord tacites, résultats d'une présence simultanée, fortuite en un même lieu et à un même moment :

A 8 h 15 il est installé. L'alimentation commence à vendre, mais pas lui. C'est là qu'il va boire un café et manger un pain au chocolat. Il discute avec ses collègues. « *On discute de la semaine* ». Cela dure heure et puis ils reviennent sur leurs stands. Stéphane I., 34 ans, commerçant ambulant, travailleur mobile, Paris.

« Généralement on prend le café ensemble. Soit on reste autour de la machine à café, soit on va dans le bureau discuter un peu. Certains regardent leurs mails, d'autres travaillent tout de suite, on discute un peu de tout et n'importe quoi... C'est sympa. [...] On est tous ensemble en tout cas le matin, après dans la journée c'est plutôt avec ceux avec qui on bosse, ceux qui sont autour de nous. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint Maurice.

« En général, on arrive au travail, on peut reprendre une première pause une demi-heure après et comme on ne fume plus à l'intérieur on descend tous... On se retrouve comme ça. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

« J'ai un collègue de la maintenance qui arrive un peu plus tôt que ses collègues à lui. [...] On va se prendre un café tous les deux pendant 10 minutes, un quart d'heure. Je fais ma pause là. » Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

Présents au même endroit et au même moment, les individus interrogés retrouvent leurs collègues ou confrères lors de pauses, de moments informels de sociabilité insérés sur le temps et le lieu de travail. Les individus s'arrangent entre eux dans la mesure où ils se coordonnent pour prendre leur pause ensemble. Selon les affinités ou les moments de la journée, ces retrouvailles incluent un nombre variable de personnes. Elles reposent néanmoins sur une co-organisation entre l'individu et ceux avec lesquels il vit ces moments. Le processus d'ajustement mutuel va plus ou moins de soi. Dans les exemples vus précédemment, la mise en œuvre de ces moments se veut émergente, à des horaires variables, en fonction de la disponibilité des uns et des autres, de leurs envies. Or, pour ceux qui ont des horaires planifiés de façon rigide, les individus s'arrangent plus par défaut, en fonction des contraintes horaires qui dictent leurs retrouvailles :

« J'aime bien arriver en avance. Boire un café, fumer une petite cigarette avant de commencer à travailler. Je n'aime pas arriver et aller directement sur mon poste [...] C'est l'occasion de discuter avec les collègues et puis aussi de s'échanger les consignes avec l'équipe de nuit, les pannes, les problèmes qu'il y a eu. » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint Pierre des Corps.

« Pendant la pause [de 45 minutes en milieu de journée], je vais au dépôt, faire le plein de gasoil ou laver le car parce que 45 minutes on a plus le temps. Souvent on va boire un café entre collègues surtout quand il fait beau comme ça. On en profite pour parler [...]. » Zohra K., 35 ans, conductrice de bus, travailleur mobile, Moissy-Cramayel.

Les moments de sociabilité dans le cadre du travail sont dictés par le travail lui-même. Toutefois, les personnes s'arrangent malgré lui. Selon les affinités, on ne passe pas une pause instituée avec n'importe qui. Les lieux de pauses constituent des modes de retrouvailles privilégiés. Ainsi, Nadège D. avoue retrouver ses collègues le midi *« toujours à la même table »*. En se débrouillant pour retrouver les personnes à des endroits clés, l'entre soi est ainsi favorisé. Ce raisonnement est

valable autant pour les personnes dont le travail est programmé sur un plan temporel que pour les autres. Il montre que ces moments contiennent une part non négligeable de programmation. Dans les cas précédents, la programmation n'est pas fruit d'arrangements, d'interactions préalables longtemps en amont : elle a lieu juste avant le moment de retrouvailles, par des arrangements en temps réel. Une telle programmation au fil de l'eau ou improvisation prévue est favorisée par une unité de temps et de lieu, par la fixité. En cela, la variabilité des lieux et des horaires de travail impose des arrangements plus en amont, une planification de ces retrouvailles :

« Déjà on mange tous ensemble. [...] On n'a pas du tout d'heure. Souvent on met le couvert très tôt et on mange très tard. Chacun mange quand il veut aussi. On mange ensemble si ça arrange tout le monde. [...] On essaie surtout la nuit. [...] On joue à des jeux. La semaine dernière, les gars jouaient à la belote, moi je n'aime pas donc je ne joue pas, mais sinon on peut jouer au Yams. Après il y a des collègues qui n'aiment pas jouer et d'autres qui aiment ça. Avec certains collègues, quand on sait qu'on est ensemble, on fait un Yams [jeu de dés] dans la nuit enfin plusieurs. J'ai une collègue qui aime jouer à l'avalé [équivalent africain du jeu d'échec]. Puis on a le solitaire sur les ordinateurs ou on fait des parties en ligne. Chacun son tour, on fait des petits tournois. [...] Soit on décide d'un commun accord [...] demain on se fait une soirée pizza. Comme la nuit dernière, on s'était mis d'accord pour faire une soirée pizza, donc on s'est commandé des pizzas. » Karine I., 28 ans, téléopératrice pour le 18 et le 112, travailleur fixe, Monts.

Ça lui arrive aussi avec des collègues dans la journée. Pas spécialement le matin. Se sont appelés avant pour se retrouver. *« On se dépanne de trucs qu'on a besoin et du coup on reste boire un café avant de repartir. [...] Quand je mange avec un collègue, là c'est plus cool. On s'appelle le matin, on se dit dans quel coin on est... Souvent on s'appelle c'est vrai et puis des fois on se croise sur la route. »* Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

Les TIC jouent un rôle important de planification dans la mesure où le téléphone portable et l'ensemble des autres pratiques communicantes permettent une coordination en amont entre individus. Mails, envois de SMS, appels vocaux sont autant d'occasions de se concerter. Toutefois, il faut garder à l'esprit que ces arrangements ont lieu aussi dans le face-à-face. D'un rendez-vous à l'autre, d'une garde de nuit à l'autre, les personnes se mettent d'accord sur le lieu, l'heure ou/et la modalité de la rencontre suivante. Ce cas de figure est plus à envisager pour les personnes dont ce sont surtout les horaires de travail qui varient. L'unité de lieu, le fait de se croiser dans la même rotation ou entre rotations facilitent de tels échanges. Pour les personnes

dont les lieux varient, c'est-à-dire mobiles dans le cadre de leur travail, les arrangements pour se retrouver supposent des mouvements de deux natures : des mouvements virtuels via le recours aux TIC pour déterminer autant la rencontre que ces modalités (heure, lieu, activités réalisées dans ce cadre) et des mouvements plus réels par des déplacements effectifs.

Tous ces multiples arrangements contribuent à créer, à mettre en place des moments de sociabilité, à déterminer des activités, leur place dans la journée et donc leur enchaînement avec les autres activités qui composent cette journée. Le type d'arrangement ici observé est favorisé par l'existence d'un groupe de collègues ou assimilés. Selon la nature du travail, cette condition n'est pas nécessairement atteinte. Ce collectif peut ne pas exister de fait (Laure P.) ou ne pas exister du fait d'un éloignement fréquent des uns et des autres (Yassine T.). L'éloignement spatial est particulièrement représentatif des travailleurs mobiles souvent absents de leur lieu de travail fixe (quand ils en ont un). Dans ce cas, la programmation des retrouvailles entre collègues est décisive. Une telle coordination passe par de multiples moyens comme la connaissance d'échéances communes, l'envoi de mail, l'échange de coup de fil, des post-its, etc. La liste n'est pas exhaustive, car l'ensemble des moyens mis en œuvre pour se retrouver, s'organiser est propre à chaque collectif. Toutefois, l'entretien du lien dans sa dimension interpersonnelle suppose des déplacements tant physiques qu'immatériels. Des tels arrangements entre pairs ne se limitent pas au fait de se retrouver pour une pause, c'est-à-dire pour un moment plus convivial. La mise en contact peut avoir autant lieu dans le contexte du travail que de la vie privée. De la même manière, ces autres arrangements supposent qu'ils engendrent des mobilités. Le besoin d'aide, la demande de renseignement, mais également le fait de prévenir d'un retard (Christophe D.) ou de se tenir au courant des actualités liées au travail sont autant de motivations de rentrer en contact avec un collègue en dehors du travail. Derrière ces motifs de sollicitation, il y a une notion d'entraide, de solidarité entre travailleurs. Nous avons examiné des cas ponctuels ou du moins dont l'expression est ponctuelle. Cependant, les relations interpersonnelles avec des collègues ou des pairs professionnels sont à même de produire des arrangements plus spécifiques et surtout plus institués. Le covoiturage rentre dans ce cas de figure :

« Je pars à 6 heures moins 10. C'est précis parce que je fais du covoiturage. J'ai un collègue qui habite un peu plus loin que moi, à Formieux, et qui vient me chercher, il me prend sur le passage. On partage les frais d'essence. Bon après on ne le fait pas tous les jours. Il peut être en congés, en maladie, ça peut être moi, on peut changer de quart, il peut être en repos cycle. [...] Sinon je prends le bus et le métro. »

Christophe P., 39 ans, ouvrier au Port autonome de Marseille, travailleur fixe, Marseille.

« Je ne dirais pas que je fais du covoiturage, mais ça nous arrive, on a souvent des apprentis, on a aussi des manoeuvres et même des gens qui sont juste temporaires chez nous et qui n'ont pas de véhicule. Ça m'arrive quand c'est à peu près sur mon chemin et le leur de les laisser sur tel arrêt de bus, ligne de métro ou même des fois devant leur porte. » Louis P., 57 ans, agent de maîtrise BTP, travailleur mobile, Marseille.

En fonction de leurs horaires respectifs et des lieux où ils se rendent, les travailleurs s'accordent pour se déplacer ensemble. Du coup, ces arrangements sont plus ou moins réguliers. Dans le cas de Christophe P., la variabilité des horaires de travail de l'un et de l'autre des partenaires conditionne la réalisation du covoiturage. Pour Louis P., l'élément clé est plutôt le fait d'avoir une destination commune. Toujours est-il qu'en confrontant horaires et destinations les travailleurs sont amenés à s'entendre pour se déplacer ensemble. Cet arrangement influence la journée dans la mesure où les activités et leur orchestration ne sont pas les mêmes sans ce déplacement en commun. Gain de temps ou économie financière sont des raisons souvent utilisées pour justifier la pratique du covoiturage. Sous couvert d'entraide, le déplacement devient en lui-même une occasion d'interaction privilégiée. Si *« ça prend moins de temps »* soit *« une demi-heure plutôt qu'une heure et quart »*, Christophe P. mentionne aussi que *« c'est agréable de rentrer à deux »*.

Ces moments entre collègues existent également quand les personnes utilisent les transports publics collectifs pour se rendre à leur travail. Toutefois, le sens du déplacement joue un rôle déterminant. Aller à son travail ne donne pas lieu à ces moments de retrouvailles avec les collègues, à moins d'avoir le même trajet ou presque. A l'inverse, partir de son travail laisse place à plus de sociabilité dans la mesure où le point et l'heure de départ sont plus facilement les mêmes, peuvent faire l'objet d'ententes sur place. Mais la durée de ce moment dépend évidemment de la part effectuée en commun du trajet. A moins d'occasions spécifiques (François N. qui va boire des verres avec ses collègues le vendredi soir), le partage du temps de transport n'est que temporaire, conditionné aux trajets des uns et des autres. Plus le temps de trajet en commun est long, plus il permet des interactions. Le cas de Romain D. est particulièrement emblématique de cet état de fait car il est un grand pendulaire (J. Meissonnier¹², 2004). Il habite près de Rouen et travaille dans le 15^e arrondissement de Paris où il se rend tous les jours. Il effectue ce trajet principalement en train depuis deux ans. En prenant le train régulièrement aux

¹² J. MEISSONNIER, 2004. « Une typologie des abonnés des transports ferroviaires se déplaçant quotidiennement sur de longues distances », *Recherche Transports Sécurité*, n°82, p.17-34.

mêmes horaires, il croise souvent les mêmes personnes, les mêmes travailleurs qui effectuent comme lui ce trajet. Dès lors, bien qu'ils n'appartiennent pas à la même structure, ils sont devenus collègues de trajet : *« j'ai des copains, des gens que j'ai rencontrés dans le train, il y a des affinités qui se créent »*. Outre le trajet commun, le partage du même wagon constitue un arrangement tacite, une convention mise en place pour se retrouver dans le train. Partager le même trajet, les mêmes conditions de déplacements produit également une solidarité entre pendulaires, même s'ils prennent le même train mais à des horaires différents. Cette solidarité s'exprime à travers l'entraide et les arrangements qui en découlent :

« C'est la guerre pour trouver une place. Mais j'en ai souvent une. J'ai un accord avec une automobiliste qui a une place réservée. Je me gare à côté et c'est rare qu'on vienne me piquer ma place. C'est une dame qui prend le train tous les jours, généralement qui part et revient plus tôt que moi. Donc elle me fait une petite place pour que je puisse garer mon scooter à côté de sa voiture. Un jour, je lui ai demandé "ça ne vous dérange pas si je me mets là". Elle m'a dit que non et depuis j'ai vu qu'elle se mettait un peu de travers pour laisser de la place à mon scooter... » Romain D., 45 ans, cadre dans les ressources humaines, travailleur fixe (mais pendulaire), banlieue éloignée de Rouen.

Bien qu'ils ne soient pas à proprement parler collègues (même de trajet), Romain D. et cette autre pendulaire partagent les mêmes conditions de transports. De ce lien professionnel très tenu, il en subsiste néanmoins un arrangement routinier pour se garer, pour faciliter le quotidien de l'un. Ce travail de facilitation du quotidien ressort particulièrement comme motif d'entraide et donc d'arrangements entre collègues au sens propre du terme.

Des tels arrangements entre collègues ont également lieu dans le contexte du travail, pas seulement pour y aller ou en revenir. Dans la réalisation de leurs tâches, des collègues sont en mesure d'interagir. Outre les interactions qui découlent du déroulement ou du contenu du poste (les réunions de Yolande P., les visites en commun de François N. ou le travail collaboratif de Christian L.), l'entraide apparaît une raison majeure de s'arranger et donc de maintenir le contact avec ses pairs :

« On se débrouille pour garder les stands des uns et des autres chacun notre tour. » Stéphane I., 34 ans, commerçant ambulant, travailleur mobile, Paris.

« En général j'arrive à m'arranger avec mes collègues [pour les horaires], mais ce n'est pas toujours possible. » Aurélie R., 30 ans, conseillère de vente, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

« Là je suis tributaire d'un véhicule de service. On n'en a pas nous dans mon secteur, pour l'hygiène. Les collègues de la maintenance en ont, les mecs des gymnases. Moi le matin quand je vois la clé [d'une voiture de service], je la prends, j'y vais puis je reviens sinon quand toutes les clés sont prises, oubliées dans une poche ou en maintenance, je suis obligé d'attendre qu'on me prête un véhicule. J'en ai pour à peu près une heure. Sinon je demande aux collègues s'ils ne vont pas faire un tour dans le nord de Tours. »

Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

« Par exemple, si quelqu'un a plusieurs sortes de café et qu'il m'en manque, je lui demande de me dépanner et je lui rends le lendemain. On s'appelle pour savoir où on est plutôt que de repasser par le boulot. » Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

S'entraider dans le cadre du travail prend différentes formes. Il peut s'agir d'ententes sur les horaires et leurs attributions (échanges de créneaux), sur les rotations dans les pauses (l'un assure la permanence de l'autre), de coups de mains ponctuels pour éviter ou se faciliter des déplacements. La liste n'est pas exhaustive. Cependant, en s'organisant entre eux, en s'arrangeant les uns avec les autres, les travailleurs sont en mesure de modifier leur quotidien, l'organisation des activités et mobilités qui y prennent place. S'arranger pour avoir un créneau horaire plutôt qu'un autre permet le maintien des autres activités de la journée telles qu'elles étaient prévues ou envisagées. Pour ce qui est de la permanence alternée (entre stands pour Stéphane I., mais aussi au niveau d'un poste de travail, d'accueil comme pour Ophélie G., Christophe D. ou bien d'autres), l'arrangement permet, facilite des déplacements, la réalisation d'autres activités comme sortir faire une course, boire un café ou fumer une cigarette. A l'inverse, l'entraide peut aussi permettre d'éviter des déplacements inutiles en les déléguant pour tout ou partie à d'autres. Par exemple, l'individu peut profiter de la proximité d'un de ses collègues pour solliciter son aide en cas de besoin. Dans l'absolu, ces arrangements ne se traduisent pas par moins de déplacements, mais par un gain ressenti en efficacité. En s'adressant à ses collègues pour pallier ses besoins d'approvisionnement des capsules de café qu'il livre, Douglas C. pourra passer voir tous ses clients. Ce n'aurait pas été le cas s'il devait passer par son entreprise pour refaire le plein de marchandise. De même, Juan Carlos H. effectue toujours un aller-retour pour approvisionner en produits d'entretien d'autres gymnases. Mais en demandant à des collègues de l'emmener, il

s'évite une attente et donc une perte de temps. Toutes ces ententes ou tous ces arrangements entre collègues sont plus ou moins institués, mais toujours explicites. S'arranger avec autrui dans le cadre du travail, lui rendre service ou l'inverse, suppose une matérialisation concrète du lien dans le face-à-face ou de façon plus immatérielle. Dans tous les cas, celui qui a besoin sollicite l'autre, va en partie à sa rencontre. Pour cette raison, même entre collègues, l'individu ne sollicite pas n'importe qui, mais ceux qu'il juge privilégiés (comme c'est le cas pour les citations précédentes). Le cas de Bruno L. fait *a priori* figure d'exception, mais confirme ce point de vue. Ce dernier est conducteur de métro. Son planning est fixé d'une année sur l'autre et il est amené à travailler autant le matin que dans la journée ou le soir. Pour des besoins personnels, il préfère effectuer les rotations du matin. Echanger les rotations suppose tout un mécanisme d'arrangements informels qui s'est mis en route entre des conducteurs peu amenés à se croiser : *« Mais des fois, entre collègues, on peut changer de service. Il y en a qui préfèrent être du matin et d'autres plus de l'après-midi. Moi je préfère être souvent du matin. Donc je donne mes services de l'après-midi contre quelqu'un qui fait une semaine du matin. Du moment qu'il y a un conducteur sur le service prévu !!! Pareil pour ceux qui préfèrent faire la nuit tout le temps, on s'arrange. Mais quand on trouve un permutant par contre !!! Il faut trouver quelqu'un qui veuille bien changer. [...] Ceux qui sont du même repos que moi et ceux qui sont du matin, qui font le même service, je vais avoir plus tendance à les croiser. Mais il y en a que je ne vois pratiquement jamais ou rarement. Et puis en plus comme je suis affecté à la Porte de la Villette et il y a 4 terminus sur la 7. Il y en a qui prennent leur service à La Courneuve, d'autres à la Mairie d'Ivry ou à Villejuif »*. Pour échanger les services, ils communiquent entre eux via un tableau sur lequel ils notent leurs propositions de permutation. Sans se rencontrer et donc sans se connaître particulièrement, les arrangements avec les collègues s'avèrent possibles. Les collègues considérés comme privilégiés ne le sont pas pour une question d'affinités importantes, mais juste par une affinité en termes d'horaires. Une telle compatibilité permet de comprendre en quoi, même lorsque les collègues sont des inconnus, on est amené à s'arranger avec ceux qui apparaissent comme privilégiés pour des raisons affinitaires ou plus utilitaires.

Nous verrons plus loin que l'individu fait plus qu'aller métaphoriquement vers celui qu'il sollicite. Pour continuer sur le fait d'aller vers l'autre quand on le sollicite, la précision peut sembler évidente à première vue. Pourtant, il faut se rappeler que les arrangements ici décrits ont lieu entre pairs, entre égaux. Lorsque les interlocuteurs professionnels n'ont pas la même position relative, les arrangements précédents et leurs modalités ne vont plus forcément de soi.

De la capacité de s'arranger entre « impairs » au travail : des marges de manœuvre fluctuantes selon le pouvoir de négociation du travailleur

La différence de position statutaire ou hiérarchique met en lumière le fait que l'une des parties d'un lien dispose d'un pouvoir de négociation plus important que l'autre. Regarder les liens professionnels est un moyen de mesurer cet état de fait. Nombre de relations qui ont lieu au travail sont conçues ou du moins supposées asymétriques. Cette asymétrie a le mérite de souligner l'imbrication qui existe entre les dimensions verticales et horizontales des liens étudiés. Cette imbrication était aussi présente dans le cas des relations entre collègues, mais de façon moins centrale. En l'occurrence, le rapport de pouvoir dont dispose un des versants du lien étudié sur l'autre se base essentiellement sur les normes ou règles que la relation suppose. Le subalterne est dans l'obligation d'obéir aux ordres de son supérieur hiérarchique, les injonctions du client sont paroles d'évangile, etc. Ainsi, la dimension verticale supporte ou aspire à encadrer la dimension plus horizontale de ces relations. Pourtant, toutes ces relations interpersonnelles asymétriques reposent sur des arrangements produits autant pour les respecter que pour les contourner ou les détourner. En plus de voir cela, voyons en quoi ces arrangements participent à l'agencement du quotidien des individus.

Différents types d'interlocuteurs permettent d'apprécier le pouvoir de négociation dont dispose l'individu dans la programmation ou dans le déroulement de ses activités quotidiennes. Le cas le plus révélateur est, quand il existe, celui du supérieur hiérarchique. Par hypothèse, ce personnage est en mesure de contraindre le comportement et donc les actions des individus en faisant observer des règles ou en s'assurant de la réalisation de leur travail. Ce rôle de contrôle se matérialise de façon formelle à travers la surveillance d'objectifs ou de temps de travail (Tony C., Nadège D.) ou la nécessité d'autorisation en aval pour mener certaines actions (Juan Carlos H., Max N.). Il se concrétise également de manière plus informelle via des discussions, des mises au point au fil de l'eau souvent sollicitées par le supérieur.

L'action de ces contrôles est d'abord le fruit d'un arrangement de l'individu avec lui-même. En les considérant comme normaux, le travailleur s'est arrangé pour les intégrer dans l'organisation de son quotidien. Le compte rendu que Cyril M. effectue tous les jours à son supérieur hiérarchique a totalement été intériorisé par ce dernier, au point qu'il ne se voit pas y couper dès lors qu'il est à proximité immédiate de son bureau. Ces moments informels de reporting sont néanmoins le fruit d'un arrangement entre le supérieur et son subalterne. Ils ont lieu le matin quand Cyril arrive au travail, avant que la journée ne commence vraiment et les jours où Cyril n'est pas en déplacement.

La disponibilité de l'un et l'autre est ainsi maximisée en fonction de leurs contraintes respectives. Des plus formels aux plus informels, les supérieurs hiérarchiques n'ont pas tous les mêmes méthodes ou moyens. Dès lors, ils n'ont pas forcément la même propension à conclure des arrangements avec les individus qu'ils supervisent. Aussi rencontre-t-on des cas où les arrangements mis en place sont réguliers, routiniers alors que dans d'autres cas ils sont à renouveler à chaque fois. Lorsqu'ils sont réguliers, ces arrangements sont le fruit d'une relation plutôt équilibrée entre le travailleur et son supérieur hiérarchique. Si ce dernier dispose d'un pouvoir de négociation sur le premier, le dialogue permet une concertation :

Elle travaille de 9h à 17h30 avec ½ h de pause à midi. Elle s'organise avec son patron pour le positionnement de la pause. Elle a obtenu de pouvoir modifier ses horaires : avant elle finissait à 18h avec 1 h de pause à midi. Mais elle a préféré réduire sa pause pour le petit. Sylvie D., 41 ans, employée de commerce, travailleur fixe, Marseille.

En fait, la durée de 32h est un arrangement avec le proviseur (au lieu des 35 légales) qu'il faut en fait comprendre comme un 32h sans réunions, conseils, etc. *« J'ai la chance d'avoir un chef d'établissement pas trop contraignant. »* Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« Jeudi dernier, je suis allée au marché boulevard Ney. Ma chef m'a même demandé de lui ramener des pommes et des bananes. » A sa pause de 12h30 jusqu'à 13h30. Peut changer. *« Ma chef va manger avant. Il faut qu'il y ait toujours quelqu'un au secrétariat et comme on était que deux, il fallait que quelqu'un soit là au cas où un agent passe. Habituellement on est 5. »* Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleur fixe, Paris.

Quand les individus font part d'arrangements réguliers, la négociation s'avère possible. Pour le cas d'arrangements plus ponctuels, la négociation s'avère à renouveler à chaque fois ou presque. Dès lors, elle expose l'individu à un refus, au fait que son supérieur n'autorise pas toujours la requête formulée :

« [Le midi] Je prévient mon responsable que je prend une heure de plus et de revenir vers 14h30 pour aller à St Lazare, Rueil-Malmaison, pour des réunions de consommateurs. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

« Je m'étais arrangée avec une collègue mais mon chef a refusé sans me prévenir. » Aurélie R., 30 ans, conseillère de Vente, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

Dans le cas présent ont surtout été cités des exemples féminins dans le cadre d'un arbitrage entre vie privée et vie professionnelle, c'est-à-dire pour pouvoir faire du privé sur son lieu de travail. Le choix n'est pas anodin dans la mesure où de tels arrangements purement professionnels montrent comment ils peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble des activités réalisées dans la journée, peu importe leur nature. Les femmes mettent en œuvre ces arrangements car elles concilient le plus d'activités de natures différentes au cours d'une journée de travail en s'occupant notamment des questions domestiques (S. Ponthieux, A. Schreiber¹³, 2006). Ces arrangements sont aussi possibles pour les hommes mais ils sont moins visibles. Ici ont été vus des cas où le travailleur a besoin de s'affranchir du cadre du travail au moins temporairement et doit donc s'arranger avec son supérieur pour ce faire. Cependant, dans le contexte professionnel, le besoin d'entente est aussi à l'avantage de l'autre, du supérieur lui-même. Le cas de Louis P. est emblématique de ce cas de figure :

« Il [son patron] est en déplacement un mois et demi, je suis resté sur Marseille parce qu'on avait besoin d'un coup de main là haut. Là c'est régulier. C'est 10 à 15 fois par jour qu'il m'appelle pour des tas de raisons, parce qu'il n'arrive pas à joindre la secrétaire, ceci ou cela... Je fais le relais. C'est en fonction de la situation professionnelle du moment. Quand il est absent je suis beaucoup plus sollicité, dérangé. Par contre, malgré tout, régulièrement, trois-quatre fois par jour il appelle. Il aime bien savoir toujours, en permanence. Il pense que quelque part il maintient une forme de pression, de présence. » Louis P., 57 ans, agent de maîtrise BTP, travailleur mobile, Marseille.

Dans le cas présent, le patron de Louis P. a besoin de son employé pour maintenir un lien avec les chantiers et les clients lorsqu'il n'est pas là. La dépendance est à double sens. L'inversion du rapport de domination montre que la force de négociation est aussi dans les mains de la partie réputée la plus faible, le travailleur. En pouvant négocier avec son supérieur, un individu est en mesure de faire varier l'organisation de ses activités quotidiennes et donc la façon dont ses liens s'agencent. Plus la négociation est possible, plus l'individu est libre d'organiser ses activités comme il l'entend. Evidemment, ce pouvoir tend à s'accroître avec la position hiérarchique de

¹³ S. PONTHEUX, A. SCHREIBER, 2006. « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », *Données Sociales – La Société Française*, p. 43-51.

l'individu. Plus il est haut dans l'échelle des pouvoirs, moins les contraintes de cette nature s'imposent à lui (en partant du principe que l'échelon le plus bas catalyse en lui l'ensemble des contraintes imposées par les échelons supérieurs). Pour cette raison, les ouvriers tels que Nadège D. ou Tony C. se voient moins en mesure de s'arranger avec leurs supérieurs que des professions intermédiaires comme Franck D. ou des cadres comme Cyril M. Plus précisément, la taille de l'échelle hiérarchique et donc plus largement la taille de la structure jouent un rôle déterminant. Sylvie D. et Ophélie G. sont toutes deux employées, mais la première l'est dans une TPE alors que l'autre l'est pour une grande entreprise. Du coup, les arrangements sont plus possibles pour la première que pour la seconde. D'autres éléments comme la forme même de la structure (pyramidale, horizontale, verticale) pourraient être envisagés. Toutefois, l'enquête s'est surtout focalisée sur les individus et pas sur leur structure professionnelle. Aussi ces éléments sont peu ressortis dans les entretiens menés.

Avec l'élévation hiérarchique et les éléments attenants (taille, longueur de la ligne hiérarchique), d'autres liens sont à envisager : ceux qu'un individu entretient avec ses subalternes. Lorsque l'individu interrogé est lui-même supérieur de quelqu'un, le pouvoir de négociation est *a priori* entre ses mains. Evidemment, il est aussi plus ou moins à même de l'appliquer. Mais sa position a pour conséquence de pouvoir autant que devoir organiser différemment ses activités au travail et au quotidien. Dans la continuité de l'exemple de Louis P., examinons d'abord le cas des arrangements au bénéfice du supérieur, de l'encadrant :

« Ils vont d'ailleurs essayer une autre formule. Actuellement on est deux à avoir le même poste, l'entreprise a accepté d'en embaucher un troisième. Je chapeauterai les deux autres. En attendant ils vont déjà se décaler : l'un fera 7h – 15h, l'autre 11h – 20h. Moi je ferai des horaires plus normaux [sous entendus standard]. Cela devrait me permettre de profiter davantage de la vie de famille. » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Lille et Dunkerque, je les laisse à mes collègues [qui sont en fait ses subalternes]. » Cyril M., 28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny.

« Moi je ne peux pas [voir les clients ou les avoir en permanence au téléphone]. J'ai des collaborateurs [c'est-à-dire les experts comptables qui sont sous ses ordres], ils sont là pour ça. » Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

En étant supérieur de quelqu'un, il est possible de lui déléguer en partie de ses propres activités. Evidemment ce choix ne s'impose pas toujours de façon discrétionnaire. Mais, dans l'ensemble, il permet à l'individu de se dégager des marges de manœuvre, de liberté dans son quotidien. Ces marges de manœuvre ne signifient pas en faire moins, mais faire différemment. Elles permettent d'intégrer plus facilement l'ensemble des activités d'encadrement qui vont avec la fonction. Aussi, si diriger une équipe octroie des droits, la fonction est aussi assortie de devoirs qui contraignent l'individu dans la modulation de ses activités professionnelles :

En cours de journée le téléphone sonne souvent. *« Par incompétence les problèmes remontent assez souvent »*. Cela peut être un conflit de personnes, un problème d'achat (il y a pas mal de marchés). Cela peut concerner les relations avec la DGAC (affaires culturelles) ou la DGP (personnel) de la ville de Marseille. Christian L., 39 ans, administrateur de l'Opéra de Marseille, travailleur fixe, Marseille centre.

« Avant je n'avais pas ces contraintes là quand je n'avais pas d'équipe. Je serais resté plus longtemps à regarder les motos. » Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

« Tout de suite, j'arrive dans mon bureau, j'allume l'ordinateur, je regarde si mes collègues responsables m'ont posé des documents ou laissé des annotations, je les lis avant. Je regarde si j'ai du courrier. Et puis après je vais faire mon petit tour pour saluer tout le monde et puis aussi pour vérifier que tout le monde est là aussi [...] Je fais ça comme ça dans le vestiaire, dans le local où ils vont chercher leur matériel, dans le couloir entre deux portes. Moi je suis obligé de leur courir après parce qu'ils n'ont pas de moyen de communication. Ils n'ont ni téléphone, ni beeper, rien. A cette heure là, je sais encore où les trouver. » Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

« Je m'occupe de l'organisation du chantier en fait. Quand je n'ai rien à faire, enfin une fois que tout est mis en place, que le matériel arrive, il ne me reste plus qu'à prendre ma perceuse et poser des plaques comme les autres. » Louis P., 57 ans, agent de Maîtrise BTP, travailleur mobile, Marseille.

S'il est possible de s'arranger avec ses subalternes pour effectuer telle ou telle activité, les marges de manœuvre obtenues ne doivent pas faire oublier que l'encadrement impose justement de

planifier, prévoir, organiser le travail des autres. Pour certains, il s'agit de trouver ses subalternes, de les mettre au travail. Pour d'autres, il s'agit de faire face en temps réel aux problèmes, aléas qu'ils remontent. Les arrangements mis en place entre l'individu et ses subalternes consistent à assurer leur présence respective et pour l'encadrant à être trouvable. Dans le cas d'un travail fixe, la présence se matérialise surtout par des lieux institués, où l'on sait où trouver les uns et les autres. Dans le cadre d'un travail mobile, cette présence se double d'une joignabilité importante. Pour des personnes comme Cyril M. ou Dominique R., les personnes qui sont sous leurs ordres apparaissent prioritaires en comparaison avec l'ensemble des liens qui les sollicitent. Par ailleurs, lorsqu'ils sont sur leur lieu de travail fixe, les mêmes ont un accès privilégié, ont plus facilement moyen d'instaurer un face-à-face direct avec leurs subalternes (et plus particulièrement leur assistante). En termes d'organisation globale de la journée, les subalternes supposent la mise en place de points fixes, de points de passages spatiaux et temporels incontournables. Ces points de passage influencent nécessairement l'organisation d'une journée et leur détermination est source d'enjeux pour le travailleur. Selon la possibilité qu'il a de s'affranchir de ses points fixes (peu importe leur nature) et donc à s'arranger indirectement avec ses subalternes, l'individu gagne en liberté, est en mesure d'agencer ses activités comme il l'entend. Là encore la taille de la structure joue un rôle important dans la détermination de tels points de passage. Dans les TPE (moins de 10 personnes) et dans les PME les plus modestes, l'aspect relationnel est plus important que dans les grandes entreprises. Les statuts apparaissent moins rigides et sont plus proches de liens entretenus avec les collègues, parfois même avec la famille (puisque les deux se recoupent). Dès lors, les points fixes pour ses subalternes sont plus flexibles, plus objets d'adaptation. Paradoxalement, ils sont aussi plus nombreux. Les mises en contacts via les TIC, les déplacements s'avèrent plus fréquents. Un effet taille est encore possible : selon le nombre de personnes de la structure et donc le nombre d'échelons hiérarchiques, le cumul des statuts (supérieur et inférieur) est possible. Il faut envisager l'influence plus général d'un autre type d'interlocuteurs et donc de liens qui disposent aussi d'un pouvoir de négociation vis-à-vis du travailleur.

Des interlocuteurs « extérieurs » en mesure de négocier la disponibilité d'un individu

D'autres liens professionnels « extérieurs » à l'entreprise ou à la structure d'appartenance de l'individu sont à même d'interagir avec lui. Sous cette appellation figurent pêle-mêle clients, usagers, prospects, prestataires, fournisseurs. Sont exclus de ces liens extérieurs les partenaires ou confrères qui sont considérés ici comme des pairs, même s'ils ne font pas partie de la même

entité juridique. Là encore, la force de négociation de ces « extérieurs » est partie prenante dans la façon dont l'individu est amené à les prendre en compte dans l'agencement de ses activités quotidiennes. Parmi les travailleurs rencontrés, beaucoup sont amenés à interagir avec ce type de relations extérieures. La figure rencontrée le plus fréquemment dans le cadre de l'enquête est celle du client ou de l'utilisateur. Si nous nous intéressons principalement à ces derniers, les éléments avancés ensuite sont valables pour tout type de relation extérieure. Le pouvoir de négociation¹⁴ des clients se mesure à l'aune de leur capacité à contraindre l'individu, à s'assurer sa disponibilité immédiate. De fait, cette capacité varie selon l'importance d'abord économique du client considéré :

« Mais le but c'est de ne pas dire non à un client. Dans la PLV ils ne sont pas beaucoup de toute manière. [...] La numérisation de l'imprimerie puis le développement d'Internet ont conduit à supprimer un nombre de postes considérable. Le nombre d'imprimeries a beaucoup diminué également. C'est un secteur sinistré et c'est pour cela que l'on ne peut pas se permettre de refuser une affaire. » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

Il peut avoir des appels professionnels même le week-end en cas de gros incidents. Il regarde le nom du client. Si c'est un gros client, il décroche. Sinon il écoute le message et, en général, attend le lundi pour rappeler. Pascal M., 40 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Marseille.

« Ça peut arriver qu'on soit 3 ou 4. C'est plus facile et ça coûte aussi moins cher pour l'entreprise. C'est plus sur des gros projets mais le nombre de personnes qui interviennent est forcément démultiplié. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint Maurice.

« Je cours un peu partout. Je n'ai pas les moyens d'embaucher quelqu'un, je ne peux même pas en vivre encore. Vu que je suis la première en France, le temps que je me fasse connaître, ce n'est pas évident. [...] Si c'est pour une grand-mère qui a besoin entre midi et deux, si c'est dans le quartier et que je peux y aller avec le matériel sur le dos... Il faut vraiment que ce soit à dix minutes à pied sinon c'est lourd. » Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur fixe, Tours.

¹⁴ Dans ce cas de figure, le terme de pouvoir de négociation renvoie directement à la caractérisation des marchés effectuée par M. PORTER, 1986. *L'avantage concurrentiel*, Dunod, 647 p.

Selon son importance, tout client ne suppose pas la même attention. Ainsi, en vertu du fait que ce sont souvent quelques clients importants qui génèrent la majeure partie du chiffre d'affaire (ou loi des 80/20 aussi appelée loi de Pareto), les travailleurs précédents se focalisent sur leurs clients principaux, ceux qui génèrent le plus d'affaires. Pour les autres, il est possible de déléguer, de mobiliser d'autres personnes ou de remettre à plus tard la réalisation du lien. Parmi les citations précédentes, celles de Ingrid C. et Christian A. sont particulièrement emblématiques du rapport aux clients entretenu dans les entreprises ou structures fragiles, c'est-à-dire petites ou opérant sur un marché difficile. Pour les travailleurs de ce type de structure (comme Stéphane I., Michel B., Sandra K., Sylvie D. ou Laurence G.), tout client s'avère important dans la mesure où ils agissent sur des marchés en émergence (Ingrid C., Laurence G.) ou des marchés où l'offre et la demande sont saturées (immobilier, prêt-à-porter, imprimerie). Ainsi, certains clients seront plus prioritaires que d'autres. Ils auront la possibilité de solliciter l'individu sur des temps dédiés ou non au travail. Le raisonnement est valable pour tout type de relations professionnelles externes. La force d'un interlocuteur extérieur se mesure à la capacité qu'il a de générer un déplacement, de s'adjuger le temps du travailleur (en face-à-face ou non). Plus l'interlocuteur est puissant, plus il est en mesure de provoquer des déplacements, de s'octroyer le temps du travailleur. Cette relation est d'autant plus vérifiée lorsque cette monopolisation s'opère en temps réel, c'est-à-dire de façon imprévue et dans un contexte autre que professionnel. Par son importance économique, par le fait qu'il est source de chiffre d'affaires, le client est souvent vu comme un acteur puissant. Cependant, d'autres acteurs bénéficient d'une telle image : fournisseurs, prestataires, usagers, etc. En tant que « consommateur d'un service collectif rendu par une infrastructure ou un équipement » (G. Orange¹⁵, 1999, p.1258), l'utilisateur est considéré comme moins puissant que le client. *A priori*, il n'entame pas l'employabilité ou viabilité des travailleurs qui ont affaire à lui. Cet argument est largement à relativiser en observant justement la capacité qu'ont les usagers à contraindre les personnes qui ont pour mission d'interagir avec eux. En tant que conseillère principale d'éducation, Carole C. est amenée à avoir des rendez-vous avec des parents d'élèves, à faire des visites dans les entreprises de ses élèves en stage « *mais ce sont vraiment ceux qui posent de gros problèmes dans leur scolarité* ». Il y a bien une distinction entre les différentes personnes avec qui elle est amenée à échanger, certaines étant plus à même de la solliciter, d'influer sur l'organisation de ses activités quotidiennes. Il en va de même pour Yolande P. qui est assistante sociale et qui va évaluer l'état de dépendance de personnes âgées. Selon cet état, les personnes sont plus ou moins

¹⁵ G. ORANGE, 1999. « Usager », p. 1258-1259, in R. LE DUFF (dir.), *Encyclopédie de la Gestion et du Management*, Dalloz, 1643 p.

prioritaires, mobilisent plus de temps, etc. Ainsi même l'utilisateur dispose d'une force variable pour s'attirer la disponibilité du travailleur, en faire un élément central, monopolisateur dans la répartition de ses activités quotidiennes. Pour continuer sur l'exemple de Yolande P., si tous les usagers ne se valent pas, n'ont pas la même force de monopolisation, ils disposent malgré tout de force *a minima*. Toute visite a une durée minimale : « *On ne peut pas partir comme ça* ». Le raisonnement est valable pour toutes les catégories d'interlocuteurs professionnels extérieurs. Dans la mesure où la mission du travailleur est justement d'interagir avec eux, ils disposent tous *a minima* du pouvoir d'attirer l'attention de l'individu. Dans ce cas, la sociabilité, la composante relationnelle « agréable » de la relation professionnelle joue un rôle important. En faisant en sorte que l'entretien d'une relation extérieure reste agréable ou cordiale, l'individu s'adapte à cette dernière, la prend en compte :

« J'arrive toujours en avance et je pars toujours en retard. Je travaille depuis l'âge de 16 ans. Dans l'hôtellerie on ne compte pas ses heures. J'ai l'habitude. Mais les gens [les clients] donnent tellement ! Les clients quand vous savez créer un lien c'est génial. » Aurélie R., 30 ans, conseillère de vente, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

En fait une cliente « *qui la veut* » était là donc elle est partie à 18h30. « *C'est une habituée qui m'aime bien : elle fait des blagues.* » Sylvie D., 41 ans, employée de commerce, travailleur fixe, Marseille.

Son entretien avec la dame dure plus longtemps que prévu. « *On a parlé du Vietnam pendant 20 minutes.* » Donc il est reparti en retard pour le rendez-vous suivant. Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

« Ça m'arrive des fois, régulièrement de manger avec les élèves. Je prends mon plateau et je m'assois avec eux. [...] Ça leur donne une autre image, un autre contact et puis c'est un bon moment d'échange. » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« Quelques clients ont mes coordonnées de portable. » Ils sont censés passer par son bureau mais ceux qui sont vraiment pressés ont réussi à trouver ses coordonnées de mobiles. « *Si je ne sais pas qui c'est, je ne réponds pas et j'attends le message. Après selon le client que c'est aussi... La personne ça fait déjà trois fois qu'elle m'appelle je lui dis allez mais pas immédiatement.* » Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

En faisant en sorte que la relation se développe dans un cadre agréable, l'individu et ses interlocuteurs tissent des relations plus privilégiées. Le qualificatif de privilégié ne renvoie plus uniquement à l'importance économique de la personne mais aussi à son importance relationnelle. Les deux sont d'ailleurs souvent liées, surtout dans les petites entreprises. Pour beaucoup, l'entretien de ce type de relations suppose des contacts et donc des déplacements plus fréquents, mêmes si présentés comme annexes. Développer l'aspect relationnel d'un lien professionnel prend du temps, au risque même d'impacter les autres activités et les autres liens, comme en témoigne l'exemple de Patrick A. (cf. ante).

Dans l'ensemble, l'entretien de liens professionnels dits extérieurs repose sur une mise en concordance des espaces et temps disponibles des deux parties. N'étant justement pas dans le même lieu et pas forcément aux mêmes horaires, à l'image des collègues qu'il faut retrouver pour les travailleurs mobiles, un travail de synchronisation est nécessaire en amont pour retrouver ces extérieurs. La prise de rendez-vous (en face-à-face ou téléphonique) est un acte négocié entre les contraintes et disponibilité de l'une et l'autre des parties. En général, le plus disponible s'adapte à celui qui l'est moins :

« Ça m'arrive de partir plus tôt [de chez elle] parce que des parents veulent venir à 8h15 dès l'ouverture. [...] Ce sont les parents qui ont surtout des contraintes professionnelles. » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« Je me mets d'accord avec les clients pour fixer les rendez vous. Par principe, j'essaie de m'y adapter mais je peux avoir d'autres rendez vous pour le travail, des réunions,... » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint Maurice.

« Les rdv pro ça peut arriver l'après midi aussi... En fait, c'est selon la disponibilité de la personne que je vais voir... Je m'adapte à l'agenda de l'autre parce que le mien n'est pas super rempli et puis c'est aussi mon boulot de m'adapter. » Claire E., 27 ans, chercheuse en sciences sociales, travailleur mobile, Clamart.

« Nous, on fixe les rendez-vous assez librement. Mais en même temps, ça dépend des autres personnes présentes. C'est le propriétaire de l'immeuble typiquement. J'ai rendez vous avec lui, je lui pose des questions... On est entre la promesse et l'acte signé, il y a pas mal de clauses à vérifier sur le terrain, l'état

effectif de l'immeuble. » Il s'arrange avec le propriétaire ou ses mandataires pour la fixation de rendez-vous. « *Souvent ils ne sont pas toujours sur Paris, ils sont souvent dans le sud. Ils préfèrent en milieu de semaine.* » Yassine T., 30 ans, chargé d'études à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

Pour fixer les rendez-vous, « *j'essaie de concilier la disponibilité du client et l'organisation de ma vie privée. J'estime qu'il faut aussi ne pas se rendre esclave de sa clientèle* ». Premiers rendez-vous vers 9h quand elle est sur Marseille. Elle peut commencer une heure plus tôt lorsqu'elle reste à Besse. « *9h, c'est vraiment si... Je donne le créneau de 9h mais le mieux c'est vraiment 10h... Le temps de venir de Bès, il faut quand même une heure de trajet. Pareil pour aller à Coudoux il faut une heure... en partant de chez moi.* » Laurence G., 36 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur mobile, Besse-sur-Issole.

En arbitrant leurs disponibilités respectives, les personnes arrivent au compromis le plus acceptable pour chacune d'entre elles. Evidemment, plus le nombre de personnes qui doivent se rencontrer est important, plus ce compromis est difficile à obtenir. Toujours est-il que l'individu joue un rôle important dans cette négociation dans la mesure où il s'adapte ou est obligé de le faire. Selon la force de négociation dont disposent les interlocuteurs, le compromis ne va pas forcément de soi et l'individu doit aménager ses contraintes, l'organisation de ses activités pour assurer ce lien. Par exemple, Romain D. n'a pas toujours le choix de ses réunions : « *Des fois, il y a des malins qui me collent des réunions à 8h30 le matin. Donc là, il faut que je prenne un train à 6h40 donc je me lève à 5H30 [...] Il y a des semaines où je dors ici. Si j'ai une réunion tôt le matin et puis une tard le soir, je ne rentre pas...* ». Plutôt que de rentrer chez lui, il est condamné à rester sur place, faute d'avoir eu réellement le choix dans la définition des horaires de ses réunions. Toutefois, ce cas de figure où l'individu n'a absolument aucune marge de manœuvre dans la détermination de ses entrevues est assez rare. Dans la plupart des cas rencontrés, où le travailleur est amené à interagir formellement avec d'autres pour son travail, il reste partie prenante dans la réalisation de ses interactions. De fait, plus que sur le rendez-vous en lui-même, les personnes interrogées jouent sur les modalités, l'heure, le lieu, le mode de rencontre :

« Ce matin, je suis resté au bureau. Mais je peux avoir des rendez-vous par ailleurs, et ce autant le matin que l'après midi. Si c'est le matin ça va démarrer au plus tôt vers 9h30 jusqu'à 11h... On ne prend pas de rendez-vous après 11h parce que sinon on n'a pas suffisamment de temps à moins qu'on mange avec le client... Sinon l'après midi ça redémarre vers 14h et on n'en prend pas après 16h 16h30... La fin des

rendez-vous ne dépasse pas 20h le soir. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint Maurice.

« Il m'arrive d'aller directement sur les chantiers, quand j'ai des rendez-vous de chantiers. Comme ils sont très tôt le matin à 8h, si je dois passer ... ou ça dépend. Si c'est sur le trajet, je passe à Ivry avant et je pars après. Ça me permet de faire quelques trucs le matin. Sinon je vais directement. Quand c'est dans le nord de Paris, j'y vais directement. Ça ne sert à rien que j'aille jeter un œil à Ivry. Quand c'est dans le sud et à l'ouest, il m'arrive de passer à Ivry. » Tout dépend en fait du rendez-vous, surtout de son lieu en fait. *« L'heure c'est toujours la même, c'est 8h, les architectes ne sont pas des lève-tôt. »* Franck D., 41 ans, chargé d'affaires climatiques, travailleur mobile, Précy s/ Marne.

« C'est fonction du lieu aussi... Ça dépend aussi de ce que j'ai à faire. Par exemple, les rendez-vous sur Aix, je préfère y aller le matin à 9h30. Je pars, je verrais. Et puis après je reviendrai au bureau mais je n'en bouge plus. Je ne repars pas. Un rendez vous sur Aix typiquement je le fait en début de matinée ou en fin d'après midi comme ça après je rentre à la maison. Je ne fais pas un aller retour pour des prunes. Ça dépend aussi du nombre de personnes qui sont concernées... » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

Elle peut avoir des rendez-vous entre 9h et 10h, c'est-à-dire avant d'aller ouvrir sa boutique : *« avec des fournisseurs ou avec un journaliste ou des choses comme ça. [...] Pour ce qui est des rendez-vous qu'elle peut avoir pour son entreprise, « Je les prends avant ou après [les horaires d'ouverture de sa boutique] »* Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur fixe, Tours.

En jouant sur sa disponibilité tout en s'adaptant à celle de son interlocuteur, l'individu est au cœur d'arrangements négociés pour mettre en place des rendez-vous, des rencontres avec ces liens extérieurs. Ces derniers se traduisent par des déplacements de l'une ou l'autre des parties, voire des deux, dans la mesure où elles sont justement extérieures l'une vis-à-vis de l'autre et ne partagent *a priori* pas les mêmes lieux aux mêmes moments. Ces rendez-vous et les déplacements qu'ils supposent (tant réels que virtuels) sont évidemment pris au sein des activités quotidiennes et influencent l'orchestration et la cohérence de l'ensemble. Avant d'aborder cette question de l'organisation plus globale, d'autres liens sont à examiner dans la mesure où ils sont également l'objet d'arrangements avec l'individu.

B. Du conjoint aux amis : les arrangements entre l'individu et ses liens privés comme éléments d'agencement du quotidien

Les liens qui restent à examiner sont ceux qui appartiennent à la sphère privée. Ils se matérialisent par la présence d'un conjoint, d'enfants, de parents, d'amis. Tous ces individus sont en mesure d'interagir avec l'individu tout au long de la journée et sont au cœur d'arrangements multiples. Leur examen est nécessaire dans la mesure où ces liens sont censés être plus libres, plus électifs, moins contraignants que les liens professionnels, et en même temps plus durables. En étant différents par nature, l'hypothèse est que les arrangements produits par et avec ces liens le sont également. Ils le sont en tout cas *a minima* dans la mesure où ces relations interpersonnelles sont supposées égalitaires. Ainsi les éléments examinés pour les relations entre collègues se retrouvent aisément ici : besoin d'entraide, proximité affinitaire autant que spatiale et temporelle, etc. Toutefois ces liens privés sont spécifiques à d'autres titres et méritent également un examen thématique, catégorie par catégorie.

Les arbitrages au sein du couple entre retrouvailles et domesticités

Au premier rang de ces liens privés figure le lien conjugal. La présence d'un conjoint est génératrice de multiples arbitrages avec ce dernier. D'abord, au sein du couple, les motifs d'interactions au cours de la journée sont divers. Dans la mesure où les membres d'un couple ne passent pas la journée ensemble au même endroit¹⁶, se retrouver est le fruit d'ajustements interindividuels. Ces retrouvailles ne vont pas toujours de soi, on ne se contente pas de rentrer à la maison. En amont, des arrangements président ces moments :

La règle implicite c'est qu'il appelle s'il dépasse les 20h. « *Il y a un horaire accepté et acceptable pour tout le monde chez moi.* » Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

¹⁶ Pour les couples biactifs, être toujours ensemble supposerait de partager le même lieu et les mêmes horaires de travail. Pour les couples monoactifs, le meilleur moyen de rester ensemble est que l'actif soit aussi un télétravailleur et également que l'inactif soit toujours à domicile. Dans l'échantillon principalement observé, ces situations se rencontrent difficilement.

« On se retrouve au restaurant juste à côté, il me rejoint pour manger. Pas tous les jours, mais dans la semaine environ 3 ou 4 fois. Lui il fait un petit peu ce qu'il veut... C'est sa propre joaillerie et il a un employé. [...] Je ne rentre pas directement à la maison. Je fais un détour systématiquement pour souffler: faire les boutiques et puis je vais au magasin aussi voir mon mari. [...] On se lève en même temps, le midi il vient et on mange ensemble et puis le soir aussi. Donc on n'a pas besoin de s'appeler pour se concerter. » Carine L., 33 ans, employée d'une société de recouvrement, travailleur fixe, Luynes.

Son mari a des horaires décalés. « C'est vraiment chacun de son côté. On n'essaye pas de se concerter l'un avec l'autre. » Jocelyne R., 50 ans, secrétaire dans une agence immobilière, travailleur fixe, Istres.

Pour se retrouver au domicile ou ailleurs, les couples s'arrangent entre eux avant même de partir (le matin ou le soir précédent) en fonction de leurs horaires ou des lieux où ils seront. Ces arrangements en amont ont d'abord lieu car ils seront l'un et l'autre peu disponibles au cours de la journée. En s'arrangeant avant, les individus savent avec certitude quand ou/et où ils se retrouveront. Une telle programmation produit des arrangements routiniers, qui ont lieu tous les jours ou presque. Dans l'ensemble, la certitude induite par ces routines est relative car les arrangements fixés sont sujets à des modifications, des ajustements en temps réels. Ils ont d'abord lieu en cas d'aléas, de variabilités et interviennent justement au cas où les ajustements précédents ne sont plus tenables. Les modifications en cours de route consécutives à des retards ou à un changement de programme dans les modalités des retrouvailles rentrent dans ce cas de figure :

« Je préviens mon mari si je ne rentre pas mais, en général, je lui dit avant de partir. Sauf exception : dans ce cas je l'appelle ». Laure P., 53 ans, auxiliaire de vie, travailleur mobile, Tours.

« En rentrant il peut m'arriver de l'appeler : « je viens te prendre et on va se faire un petit resto sympa ». Ma femme ne prend pas son véhicule comme ça. Ça peut être à la sortie de son travail aussi » Louis P., 57 ans, agent de maîtrise BTP, travailleur mobile, Marseille.

Dans ces cas, le travailleur « retrouve » son conjoint en temps réel via des mobilités virtuelles. Le téléphone portable reste l'outil privilégié pour effectuer ce genre de microcoordinations. Mais d'autres outils comme les SMS ou les mails sont également utilisés. Outre la modification en

temps réels des retrouvailles planifiées auparavant, d'autres arrangements constituent un moyen de se retrouver au cours de la journée de façon plus aléatoire ou moins planifiée. Ici, la permanence du lien conjugal est recherchée. Elle a plutôt lieu pour des couples jeunes, surtout lorsqu'ils ont des horaires décalés :

« Je téléphone tous les jours [...] à mon ami, pour savoir où il est, ce qu'il fait, même si je le vois tous les soirs. » Aurélie R., 30 ans, conseillère de vente, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

« J'appelle mon amie en sortant d'ici... On ne se lève pas en même temps, elle a pas mal de route donc j'appelle pour savoir si elle est bien arrivée, comment ça s'est passé... Ça c'est quasiment tous les jours en sortant. » François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint Maurice.

« [...] Mon ami qui me raconte sa journée et me demande comment s'est passé la mienne. On fait le point, sur ce qu'il peut encore avoir à faire. Des fois on planifie aussi la journée du lendemain car des fois on se quitte la veille suivant qu'il est du matin ou de l'après midi, on se croise le lendemain. On s'appelle plusieurs fois dans les 12h, on s'appelle souvent ! En plus on est en illimité entre nos deux portables donc je ne vous raconte pas ! Il m'appelle tard parce qu'il se couche tard quand je ne suis pas là, il glande entre guillemets... ça peut aller jusqu'à 23h-minuit maximum quand il est de l'après midi. C'est souvent lui qui m'appelle parce que moi je ne sais pas si il dort ou pas alors que moi c'est forcé que je ne dorme pas. » Karine I., 28 ans, téléopératrice pour le 18 et le 112, travailleur fixe, Monts.

« Le soir je rentre directement. Je rentre pour mon ami. [...] C'est moi qui l'appelle sans arrêt. Pas pour le surveiller. J'aimerais rester avec lui mais il faut que j'aïlle à Marseille. Juste pour savoir comment ça va ... Et puis comme je fais la route, je l'appelle pour lui dire que je suis bien arrivée. » Laurence G., 36 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur mobile, Besse-sur-Issole.

L'éloignement horaire et/ou géographique produit une mise en lien fréquente au sein du couple. Le recours aux TIC est évidemment prépondérant par la sociabilité connectée qu'elles permettent. Le but est de maximiser les contacts malgré la distance. Pour certains, cette maximisation se traduit par une mutualisation des déplacements pour se rendre au travail : *« J'accompagne ma compagne qui a des horaires plus serrés que moi sinon j'arriverai encore plus tard. On essaye de partir ensemble. On y arrive dans 90% des cas. Quand je suis en voiture, je la dépose à son boulot et puis sinon on prend les transports ensemble »* (Cyril M., 28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny). Les transports et plus particulièrement en commun constituent un moment privilégié d'échanges tant

en situation de coprésence que dans d'autres situations communicationnelles (téléprésence, différé). Faire du lien conjugal en temps réel est à première vue l'expression d'une mise en lien plus continue et plus au fil de l'eau. Pourtant le constat est que ces contacts fréquents sont eux aussi l'objet de routines. Ils ont lieu à des moments ou à des endroits clés (départ de la maison, transports, départ du travail, heure de pause). Même si le rapport au lien est plus permanent, il reste malgré tout réglé, codifié par des routines. Outre l'entretien du lien amoureux, les arrangements routiniers au sein du couple se mesurent plus précisément à l'aune des autres motifs invoqués pour se retrouver, interagir. La gestion domestique du foyer constitue le motif le plus fréquent d'échanges au sein d'un couple. Là encore, ces arrangements ont d'abord lieu en amont, au domicile avant même de se séparer puis en temps réels via des communications au fil de la journée :

« De temps en temps ma femme peut me demande de faire une course ou d'aller chercher notre fille à la danse. En principe c'est prévu d'avance. » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

En partant, il rappelle son amie pour savoir quand elle va rentrer, pour dire qu'il part, pour savoir si il faut faire des courses. *« C'est semi organisationnel, ce n'est pas pour savoir si elle a passé une bonne journée etc. Ça on se le racontera ici [sous entendu à la maison]. »* François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint Maurice.

N'appelle personne en particulier. Pas d'échange avec son conjoint au cours de la journée pour des motifs domestiques ou autres. *« On gère ça le matin, entre 9h et 10h quand je suis à la maison. »* Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur fixe, Tours.

« Je ne l'ai pas dérangée, c'est toujours un peu embêtant donc je ne l'ai pas appelée. Mais je l'aurai appelé pour des broutilles, pour savoir si ça va, si ça s'est bien passé avec les enfants ce matin. Ça m'arrive de l'appeler pour des raisons professionnelles. Etant donné que je gère du personnel, des histoires de congés, il y a beaucoup de choses que je sais mais des fois j'ai un doute. Et elle, elle gère du personnel, elle gère les cartes de congés, les carrières. Quand j'ai un doute, je lui demande. » Elle peut l'appeler aussi mais plus pour le privé : les enfants, faire des courses, ne pas oublier qu'il a un rendez vous chez le médecin le soir même. Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

Elle peut également retrouver son ami pour déjeuner : « *De temps en temps car lui il bouge beaucoup. Ou on fait les courses à Carrefour [car elle prend une de ses pauses déjeuner hebdomadaires pour le faire] ensemble. Pour lui apprendre !* ». Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

Que ce soit pour se retrouver ou communiquer via téléphone ou tout autre mode, les échanges qui ont lieu au sein du couple sont majoritairement d'ordre domestique comme le regrette Christophe P. : « *Ce qu'on ne fait plus, ce qu'on faisait beaucoup avant, c'est qu'on s'écrivait, on se laissait des petits mots... Maintenant c'est plus « je pense que j'ai oublié ça, rappelle moi ! » et comme elle a plus de mémoire que moi.* ». De fait, au fur et à mesure que le couple se pérennise, se retrouver se limite de plus en plus à des activités le soir ou le week-end, à des moments périphériques au travail. Au cours de la journée de travail, les occasions de communications se font plus rares, plus brèves et plus virtuelles. Les arrangements sont aussi institués que le couple lui-même. Ils n'imposent pas ou plus de concertations en temps réel (partage de la voiture par exemple). Les négociations qui ont lieu ont surtout trait à des raisons domestiques (faire une course, s'assurer de formalité administrative, etc.) ou à la présence de jeunes enfants.

Un lien filial central par l'implication personnelle et d'autres liens : un poids décroissant avec l'âge des enfants

Dans la gestion domestique, les enfants, lorsqu'ils sont là, prennent une place importante. De fait, le lien filial impose à lui seul une multitude d'arbitrages avec l'enfant lui-même mais également avec les personnes ou institutions qui en ont la charge. Quand l'enfant est jeune et n'est pas encore autonome (moins de 10 ans), les parents tendent d'abord à interagir entre eux. Ce besoin de coordination est tel qu'il occupe une place prépondérante dans l'organisation du quotidien des conjoints. Cette place centrale de la gestion des enfants ressort immédiatement pour ceux qui la vivent et ressort encore des années après pour les personnes qui l'ont vécue. Pascaline R. (43 ans, secrétaire administrative, travailleur fixe, Tours) se souvient que pour accompagner ses enfants à l'école, « *il fallait qu'on se coordonne avec mon mari, on était moins libres de nos horaires* ». L'individu s'arrange souvent avec son conjoint par la mise en place d'une alternance instituée dans le convoyage :

En fait il va souvent à la crèche le matin. La règle est que c'est lui qui y va le matin et son épouse le soir. Christian L., 39 ans, administrateur de l'Opéra de Marseille, travailleur fixe, Marseille centre.

« Le matin c'est mon conjoint qui va à l'école maternelle. Pour moi ce serait juste. » Sylvie D., 41 ans, employée de commerce, travailleur fixe, Marseille.

Il s'occupe de la petite le soir et elle le matin. Il s'en occupe également le samedi puisqu'elle travaille. Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur fixe, Tours.

« Quand ma femme ne travaille pas, la petite je l'emmène à l'école, une à deux fois par semaine selon. [...] Des fois je l'emmène et j'essaie d'aller la chercher. Je pars plus tard pour la déposer parce qu'à 7h30 c'est fermé. Elle commence entre 8h15 et 8h45 et après moi je prends du retard sur les livraisons. [Ne peut pas emmener les deux en même temps car il n'a qu'une camionnette deux places.] C'est l'un ou l'autre mais souvent c'est la grande que j'emmène. Le petit, je n'ai pas le siège bébé ou alors je ne vais pas trop loin. Mes parents [pour garder le petit], ça me fait plus loin de l'accompagner alors que l'école est juste à côté. » Douglas C., 31 ans, agent commercial, travailleur mobile, Marseille.

« Une semaine sur deux c'est moi qui les convoie à l'école, une semaine sur deux c'est moi qui vais les chercher. [...] C'est celui qui a les enfants qui garde la voiture, sauf s'il y a vraiment besoin. » Christophe P., 39 ans, ouvrier au Port autonome de Marseille, travailleur fixe, Marseille.

Les arrangements observés au sein du couple portent sur qui va chercher l'enfant, quand et comment. Avoir à emmener ou aller chercher ses enfants nécessite l'usage d'une voiture ou de tout autre mode adapté de transport. Dans tous les cas, ces organisations parentales sont instituées, routinisées. Elles peuvent faire l'objet de remises en cause en cas d'aléas, de contretemps comme l'explique Sandra K. (40 ans, vendeuse dans le magasin de son mari, travailleur fixe, Marseille centre) : *« Ce jour là mon mari a directement été chercher les enfants et moi j'ai attendu au magasin. Il est revenu à 17h. [...] D'habitude c'est tout le temps moi qui y vais. Mais là on est resté tard aux cartes. Il fallait courir, j'étais en talons et je ne pouvais pas courir pour arriver à l'heure pour les filles. En temps normal, je quitte à 45 pour être à l'heure pour récupérer les enfants »*. L'aléa a ici peu de conséquences dans la mesure où le mari a pu suppléer l'épouse. Dans la plupart des cas, la prise en charge des enfants étant répartie au sein du couple, l'impossibilité d'un des parents pour aller

chercher l'enfant est plus problématique. En effet, l'autre parent n'est pas forcément disponible pour ce faire dans la mesure où il a déjà assumé « sa part ». Dans ce cas, d'autres arrangements sont possibles : ceux qui ont lieu avec l'ensemble des personnes qui ont la charge du (ou des) enfant(s). Selon la nature de ces personnes les arrangements sont plus ou moins possibles. Ainsi, assistantes maternelles, crèches, maternelles, écoles primaires sont sujettes à des horaires. Ces derniers sont relativement flexibles dans un intervalle temporel défini. Des ajustements sont toujours possibles en temps réel selon les aléas. Zohra K est mère célibataire de trois enfants de 13, 5 et 3 ans. Conductrice de bus, elle est soumise au trafic routier qui la met souvent en retard pour aller chercher ses filles à la crèche et au centre de loisirs : « *Je téléphone à la directrice. Elle sait dans quel domaine je travaille... Ça peut arriver que je sois bloquée par rapport à un accident ou je ne sais quoi. Donc je téléphone à la crèche et au centre de loisir, ils les gardent, il y a une permanence... Mais jusqu'à maintenant ça ne m'est jamais arrivé* ». Pour les interlocuteurs plus individuels comme les assistantes maternelles ou nourrices, la marge de négociation tend à s'accroître. Elle devient assez importante quand le mode de garde sollicite des personnes de la famille, parents ou enfants plus âgés. Ces derniers permettent d'importantes marges de manœuvre quand ils assurent la garde des enfants (Sylvie D.) ou qu'ils permettent de pallier les aléas vus précédemment (le fils de Zohra K., la belle mère de Christian L.). Elle est totale lorsque le ménage est monoactif (Christian A.). Selon la nature des tiers en mesure d'assurer la prise en charge de l'enfant, les modes d'organisation au sein du couple reposent sur des arrangements plus ou moins rigides. Moins ces arrangements sont rigides, plus ils sont signes que des arrangements s'avèrent possibles vis-à-vis des tiers qui en ont la garde dans la journée. Quand l'enfant est jeune, les interactions quotidiennes à son sujet ont lieu d'abord avec un tiers. Selon la nature de ce tiers, la garde est alors plus ou moins instituée, produit des routines spécifiques et des mises en contact variables avec ce tiers tout au long de la journée. Au fur et à mesure que l'enfant vieillit et acquiert son autonomie de déplacement, de gestion de son quotidien, les contacts avec les tiers tendent à décroître. Ils ont lieu avec l'enfant directement. De multiples arrangements ont lieu entre parents et enfants plus âgés. Ces arrangements sont à distinguer en fonction de l'âge des enfants et donc de leur degré d'autonomie. L'entrée au collège s'accompagne d'une plus grande autonomie de déplacements mais les contacts au cours de la journée restent fréquents :

Ses enfants appellent pendant la récréation. Sa fille l'appelle souvent pendant qu'elle mange mais elle, elle n'aime pas trop ça. « *Je suis en train de manger je te rappelle après* ». En général la fille essaye d'abord sur MSN et si la mère ne répond pas elle téléphone. Quand

elle a un trou, elle rentre à la maison à midi et demande des renseignements à sa mère.
Pascaline R., 43 ans, secrétaire administrative, travailleur fixe, Tours.

« Il [le fil aîné] est grand, il a plus de liberté. Comme on n'est pas loin, il peut venir nous rejoindre. [...] Il peut nous rejoindre au magasin sil il a une heure de permanence ou s'il ne va pas en sport. [...] Il peut se faire ramener par d'autres parents. Ils me le ramènent jusqu'à la Castellane, soit carrément la maison. On le retrouve donc à la maison ou il m'appelle et il me dit où il est et puis je le récupère. Il finit aussi à 17h donc je ne peux pas être aux deux endroits en même temps. » Sandra K., 40 ans, vendeuse dans le magasin de son mari, travailleur fixe, Marseille centre.

« Quelle que soit l'urgence au travail, je téléphone tous les jours à 16h45 ! Pour savoir si le petit [10 ans] est bien rentré de l'école et on se raconte avec les enfants les notes, les devoirs à faire surtout pour le grand [14 ans] parce qu'avec lui les devoirs c'est l'horreur ! » Tatiana S., 37 ans, comptable, travailleur fixe, Montrouge.

L'autonomie reste toute relative pour les enfants de la tranche 11-14 ans. Les arrangements institués ont pour but de faire savoir à l'adulte où se trouve en permanence ou presque son enfant. De plus, la nécessité de convoyage est toujours présente pour les activités périscolaires, c'est-à-dire plus lointaines et pas forcément bien desservies selon les zones d'habitation considérées. A l'image de Franck D. qui amène sa fille à la natation ou de Nadège D. qui veille à ce que son fils se fasse emmener au cyclisme, des arrangements sont encore nécessaires pour que l'enfant se déplace. Avec l'entrée au lycée, l'autonomie de déplacement se poursuit. Les arrangements entre parents et enfants deviennent moins contraignants, plus ponctuels pour les parents et peuvent même être libérateurs :

Son fils l'appelle surtout le mercredi quand il n'a pas cours *« pour savoir comment ça va »* [...] *« Simon je vais au Leclerc de Levallois avec ma charrette. Je prends le 94 à la porte d'Asnières qui me pose devant. Je suis obligée de prendre le bus, ça m'oblige à y aller plusieurs fois alors qu'en voiture je n'y allais qu'une seule fois. Je faisais des grosses courses pour le mois. »* Va en bas si vraiment elle a mal au dos par exemple. *« Par contre les packs d'eau je les prend en bas. C'est mon fils qui les remonte. Il est hors de question que je les mette dans la charrette. L'eau on a capitulé, c'est en bas. »* Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleur fixe, Paris.

« Mon fils [19 ans] n'a pas de voiture, pas de permis, il prend les transports en commun. Je n'ai pas besoin d'aller le chercher à l'école. Mais maintenant ça se peut : il a sa copine qui n'habite pas loin du boulot, sur le trajet pour aller chez moi. Des fois, il m'appelle. Si je rentre à ce moment là, je passe le prendre ! » Michel B., 55 ans, négociateur immobilier, travailleur mobile, Marseille.

« Je les emmène le dimanche soir, je les emmène avenue Foch. Le point de rassemblement est là. Il y a 4 autocars pour leur établissement. Donc ils partent Trois quart d'heure après ils sont sur place. Ils partent à 21h tous les dimanche soir donc ça leur laisse la journée du dimanche tout à fait en famille. A 22h, ils sont là-bas. A 22h30, ils sont dans leur chambre et à pied d'œuvre pour le lundi matin. Ils reviennent le vendredi soir. Je les récupère à 18h avenue Foch, au même endroit. Donc je trouve ça très commode. C'est vrai que j'ai moins à m'occuper des devoirs. [...] Pour moi, c'est plus pratique. Je peux rentrer plus tard le soir, je n'ai pas à me préoccuper d'eux. [...] Normalement quand ils ont besoin de fournitures comme ça, ils m'envoient un SMS. Moi je leur dis de m'en envoyer car ça me sert de bloc-notes, je les garde. Ça me sert de pense-bête. C'est toujours très précis. » Dominique R., 48 ans, directrice d'une agence d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

Le cas de Dominique R. est particulier dans la mesure où ses enfants sont en pensionnat. Ils sont toujours partie intégrante du domicile car ils imposent encore des déplacements à leur mère, des courses à faire ou d'aller les chercher quand ils rentrent. Toutefois Dominique R. a moins à s'arranger pour s'en occuper que d'autres parents dans la mesure où ils ne vivent que deux jours par semaine sous le même toit. La libération parentale devient quasi-totale dès lors que les enfants quittent le foyer. Dans ce cas, les parents sont moins mobilisés ou de façon encore plus ponctuelle que pour des lycéens :

« Mon fils [l'étudiant qui vit à Paris] m'appelle souvent. Je regarde : Morgan. Qu'est-ce qu'il me veut encore celui-là ?! Je le rappelle entre midi et deux [...] Mon fils appelle tard, pour tout et pour rien. La dernière fois il voulait savoir si je regardais le film auquel il pensait. » Jocelyne R., 50 ans, secrétaire dans une agence immobilière, travailleur fixe, Istres.

« Il [son fils de 29 ans] passe quand il veut mais je préfère qu'il appelle avant parce que souvent la porte est fermée. Deux ou trois soirs par semaine on bouge. On va à l'opéra, au théâtre. Il vient surtout le soir en semaine. Ça lui évite de cuisiner. » Louis P., 57 ans, agent de maîtrise BTP, travailleur mobile, Marseille.

Les occasions de communication avec ses enfants sont multiples. Elles vont de l'entretien de la sociabilité à des questions de convoyage mais les raisons « utilitaires » sont plus ponctuelles qu'auparavant. Au fur et à mesure que l'enfant vieillit, ces arrangements se manifestent de moins en moins au cours de la journée. Ils changent par ailleurs de nature avec l'autonomisation totale, le départ du foyer parental. On se débrouille pour se voir, pour arriver à discuter ou échanger mais on est de moins en moins amené à interagir pour des raisons d'ordre domestique, utilitaire. Ce comportement se voit plus spécifiquement via les relations que les individus interrogés entretiennent avec leurs propres parents.

En prenant ce raisonnement depuis l'autre versant de la relation, les interactions avec ses parents font également l'objet d'arrangements, de négociations. La garde des petits enfants apparaît comme le motif de concertation le plus fréquent pour ceux qui ont des enfants. Mais le simple fait de prendre des nouvelles suppose de s'entendre sur les modalités pour ce faire. L'entretien de la sociabilité familiale en face-à-face ou par tout autre mode nécessite une disponibilité réciproque des deux parties. Pour s'en assurer, des moments privilégiés sont souvent définis de part et d'autre :

Son père ne l'appelle pas sur le portable. Il préfère l'appeler lui-même plus tard depuis le fixe. Il y a trois heures de décalage avec la Réunion et parfois son père l'oublie. Il appelle à 5h du matin alors qu'il pense qu'il est 8h. Donc, c'est entendu, ils s'appellent sur le fixe plus tard dans la journée. Stéphane I., 34 ans, commerçant ambulancier, travailleur mobile, Paris.

« [Le soir en rentrant du travail], j'attends un peu pour téléphoner, j'appelle ma nièce puisqu'il faut qu'elle se couche tôt. Mais c'est vrai qu'on s'appelle tous les jours pratiquement. Elle me raconte sa journée. Puis j'appelle ma mère aussi. » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, Travailleur fixe, Goussainville.

« Je n'ai pas du tout de famille ici. Ils sont ailleurs dans le monde. J'ai rencontré mon mari aux États-Unis où j'ai ma famille. J'en ai aussi en Espagne, au Maroc [...] J'appelle en fonction de leurs horaires à eux mais aussi de mes disponibilités. Mais c'est surtout en fonction de leurs horaires si j'ai besoin de leur parler. » Appelle 2 fois par semaine avec des membres différents. « En revanche, j'ai tendance à rester longtemps. Je peux laisser passer les jours mais quand je les ai, je reste assez longtemps. Ça épate mon mari. J'ai une tante au Maroc et elle m'appelle avec Skype et une fois on est resté jusqu'à une heure

quarante. C'est très facile. » Sandra K., 40 ans, vendeuse dans le magasin de son mari, travailleur fixe, Marseille centre.

Voit ses parents le week-end. Ces derniers ont également un bateau dans le coin. Passe les soir, prendre l'apéro ou jouer aux boules. Ont un voilier donc ils font de plus grandes sorties. Sortent tout le week-end. Y vont l'hiver également, le dimanche. *« Ils viennent à la maison en passant, faire un bisou et puis ils vont au bateau. »* Ce sont surtout ses parents qui passent la voir plus qu'elle n'y va finalement. *« Ça m'arrive d'aller manger chez eux mais plus pour des occasions particulières, un anniversaire ou la fête des mères. Et puis mon père, il bosse sur le chemin de retour. Quand je pars tôt, je m'arrête toujours faire un bisou à mon papounet quand même ! »*
Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

La définition de ces moments privilégiés préside l'entretien du lien avec ses parents dans le face-à-face comme dans l'usage de TIC communicantes. Le constat opéré est que ces moments se concentrent surtout en périphérie temporelle et spatiale du travail. Que les contacts avec les parents soient quotidiens ou plus épisodiques, ils ont surtout lieu le soir ou le week-end. Les autres moments de la journée où ils se manifestent sont plus rares. Soit ils se font discrets justement pour ne pas déranger l'individu (les SMS), soit ils sont conçus comme très ponctuels. Ophélie G. (27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy) mange parfois avec sa mère le midi, pendant sa pause déjeuner à condition que cette dernière ne travaille pas : *« Il y a pas mal de trucs à côté : le Mac Do, des restos, il y a pas mal de trucs à emporter si on veut manger sur un banc au soleil. Ça m'arrive même avec la famille, ma mère surtout de temps en temps si elle ne travaille pas. »* La concrétisation de ce lien repose autant sur une mise au point en amont qu'en temps réel. Le rendez-vous est planifié et cette planification est complétée de coups de fils ou de SMS une fois la personne sur place. Plus précisément, les contacts non planifiés qui ont lieu au fil de l'eau avec les parents sont le résultat d'urgences. Evidemment le degré d'urgence est relatif. Une demande de renseignement ou une annonce plus grave ne sont pas équivalente. Mais pour autant, selon le degré d'urgence, le mode de mise en contact a été programmé entre les parties. Ainsi, une demande de renseignements se traduira souvent par le recours, de part et d'autre, à des modes de communication discrets et brefs ou par l'attente de moments où l'interlocuteur sera *a priori* disponible. Quand l'urgence est jugée plus grave (si elle est relative aux enfants par exemple), il est souvent convenu de modes opératoires entre les deux parties pour se tenir au courant en temps réel. La distribution sélective de coordonnées professionnelles où l'individu est joignable est de cet ordre. Après les conjoints, ce sont surtout les parents qui sont dépositaires de ces

modes d'accès privilégiés. Compte tenu de l'intrusion générée dans le travail, le motif invoqué pour ce faire est essentiellement d'ordre domestique, utile, grave. Tous les arrangements ici évoqués avec les parents sont également valables au sein de la fratrie. Dans tous les cas, ils supposent une proximité relationnelle avec ce type de liens.

Les liens plus électifs et plus souples dans leur gestion : l'amitié au quotidien

Après le lien conjugal et le lien filial (dans les deux sens), d'autres liens de nature privés sont à évoquer : les liens amicaux. Ces derniers se caractérisent par des degrés de proximité également variables vis-à-vis de l'individu. Lorsque l'ami est considéré comme proche relationnellement, c'est-à-dire quasiment comme un membre de la famille, les rapports entretenus sont analogues à ceux qui existent vis-à-vis de parents ou de frères et sœurs. Dans ce cas, les arrangements pour faire lien sont souvent routiniers à l'image d'Ophélie G. qui appelle son amie tous les jours ou presque à partir de 22h. La proximité relationnelle n'empêche par des mises en lien plus spontanées selon les opportunités de retrouvailles avec les uns ou les autres. Cette adaptation en temps réel se mesure à la grande variabilité des activités effectuées dans un contexte amical. Précisions d'emblée qu'elles ont surtout été observées chez des personnes jeunes et/ou célibataires, c'est-à-dire ayant peu de contraintes familiales par ailleurs, une sociabilité essentiellement extérieure et donc amicale :

Ne revient pas forcément directement chez lui. Il peut aller faire du sport, boire un verre avec des amis en semaine, etc. François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint Maurice.

« En règle générale, après le travail, je vais voir ma petite amie [qui habite à proximité de son lieu de travail], je vais au cinéma, je peux aussi prendre un verre avec des amis, aller en soirée. Le lundi, je vais avoir tendance à rentrer chez moi. Après [...] je ne suis quasiment pas chez moi. » Yassine T., 30 ans, chargé d'étude à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

« Je sais que j'ai des ami(e)s qui ne travaillent pas le mercredi et le jeudi donc je passe un petit coup de fil pour dire « je passe ce soir ». Mais pas à l'improviste. Je téléphone toujours avant. Je n'aime pas qu'on me le fasse alors...surtout que ce sont des gens qui ont des enfants donc ce n'est pareil. » Karine I., 28 ans, téléopératrice pour le 18 et le 112, travailleur fixe, Monts.

« J'ai aussi beaucoup d'amis je ne sais pas quand ils bossent. Donc un SMS ils le lisent quand ils peuvent et ils répondent quand ils peuvent. [...] Comme je ne bosse pas le vendredi après midi et que j'ai des amis dont celui qui est barman, qui n'ont pas des horaires fixes... Donc souvent le vendredi ou le samedi, je fais un envoi des messages groupés « si dispo, 15 telle terrasse ou tel café ». Comme ça on se retrouve beaucoup d'un coup. Il y a toujours quelqu'un qui vient qui amène quelqu'un, etc. » Max N., 38 ans, responsable de production en composants électriques, travailleur fixe, Tours.

« Je ne rentre pas forcément directement C'est très variable. Ça peut être pour aller voir de la famille, pour aller prendre l'apéro avec des potes sur le port, ou aller faire des magasins. Je retrouve mes amis plus quand il commence à faire beau. On se retrouve à Marseille sur le port ou chez moi à St Cyr, surtout l'été où l'ambiance est plus festive avec les touristes. » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

La grande variabilité des activités est symptomatique d'une ouverture aux opportunités de ce type de profil (M. Flamm¹⁷, 2004). Quand l'individu est jeune et célibataire ou juste en couple, cette ouverture, cette adaptation en temps réel est facilitée par une absence de contraintes par ailleurs. Au fur et à mesure que l'individu évolue dans le cycle de vie, s'arranger pour voir ses amis va de moins en moins de soi, suppose de s'y prendre de plus en plus en amont en fonction des contraintes des uns et des autres. Dès lors, les arrangements pour faire lien ont aussi besoin d'être plus nombreux. Plus largement, le lien amical comme lien le plus souvent extérieur au foyer ou au domicile montre que ce sont les liens qui y prennent place qui focalisent l'essentiel du quotidien d'un individu, qui sont le centre de son organisation via des arrangements multiples. Plus les liens proches du foyer ou du domicile sur un plan relationnel (puis spatial) sont nombreux, plus ils annihilent les liens plus lointains ou plus extérieurs. Cette proximité se mesure à travers la part importante d'arrangements routiniers, conventionnels vis-à-vis de ces individus par rapport aux autres. Dans l'ensemble, moins le lien est inclus dans le foyer, moins il tend à s'exprimer de façon régulière dans le quotidien d'un individu. Ainsi les occasions de déplacements pour voir ses parents (hors garde d'enfants) ou ses amis, les moments privilégiés pour les joindre prennent souvent place en dehors de la journée de travail, le soir ou le week-end. Au fur et à mesure que les liens s'éloignent du foyer, les arrangements entre individus sont moins fréquents et ont

¹⁷ M. FLAMM, 2004. «La mobilité quotidienne dans la perspective de la conduite de vie», p.71-94 in B. MONTULET, V. KAUFMANN (eds.), *Mobilités, fluidités, ... libertés ?*, Bruxelles : Faculté Universitaire St Louis, 310 p.

surtout lieu de façon moins routinière. Plus les liens s'éloignent du domicile et donc moins ils s'apparentent au groupe de la famille, plus ils tendent à s'assouplir, à être l'objet de mises en lien qui ne vont pas de soi et qui supposent des ajustements spécifiques.

Des arrangements interpersonnels privés qui se cumulent

Tous les liens privés examinés ci-dessus sont l'objet d'arrangements, négociations et remplissent (en partie) le quotidien de l'individu. En se concrétisant par des interactions, ces liens sociaux sont au cœur d'activités individuelles. Ils les génèrent également de manière plus indirecte. En effet, certaines activités spécifiques peuvent être générées sans nécessairement matérialiser concrètement le lien par une personne. Par exemple, faire une course découle de l'exercice du lien conjugal dans sa dimension horizontale car l'individu s'est arrangé avec son conjoint en amont. Au moment même où la course est faite, le conjoint n'est cependant pas présent physiquement, il a contribué à générer l'activité en amont. Ce raisonnement est valable pour l'ensemble des liens examinés jusqu'ici. A présent il est nécessaire d'aller plus loin. Tous les arbitrages examinés découlent de l'exercice de liens sociaux dans leur dimension horizontale, interpersonnelle. Pour l'instant ont uniquement été envisagés les impacts de ces liens sur l'individu pris indépendamment les uns des autres. Or, de fait, tous ces liens interpersonnels dans lequel baigne l'individu co-existent, sont imbriqués. L'entretien d'un lien dans le cadre d'une activité influence nécessairement la façon d'entretenir les autres liens, de réaliser d'autres activités. Ainsi les négociations, les arrangements avec les uns ou les autres sont amenés à se superposer. En examinant la sphère de la sphère privée, plusieurs registres de superposition des liens sociaux et donc des arrangements qu'ils supposent apparaissent.

Les liens de nature privés tendent à s'enchevêtrer les uns par rapport aux autres. Ce mélange engendre des négociations imbriquées, interdépendantes. Le cas le plus emblématique est celui de la fixation de retrouvailles entre amis. Ces dernières supposent une concertation et une mise à plat des agendas de l'ensemble des parties prenantes. Pour ce faire, ces réunions doivent être planifiées à l'avance. Pour déjeuner avec ses amis quand elle travaille (ce qui arrive à peu près une fois par semaine, Laetitia B. souligne que la rencontre est prévue au moins 10 jours à l'avance. De même, François N. reconnaît que « *Dans la journée, c'est rare que je prévois un truc comme ça, sauf un ciné ou un truc comme ça... mais on a tous globalement des emplois du temps chargés, ce n'est pas évident de se coordonner à la dernière minute* ». Pour boire un verre avec d'anciens camarades de classe, il s'y prend au moins une semaine à l'avance « *pour être sûr que tout le monde puisse être disponible le jour J* ». Il en va

de même pour l'ensemble des activités supposant l'exercice conjoint de plusieurs liens. Par exemple, les sorties avec des amis, dès lors qu'on a des enfants, tendent à se dérouler les week-ends ou pendant les vacances (Christophe P., Ingrid C.) La présence d'enfants engendre une concurrence avec les liens amicaux en semaine mais aussi de façon plus générale (Zohra K., Ingrid C., et dans une moindre mesure Sylvie D.). Cette concurrence est parfois résolue par la sollicitation de tiers, grands-parents ou baby-sitters, c'est-à-dire par des arrangements en chaîne et, du coup, interdépendants. Pour pouvoir sortir avec ses amis ou seulement avec son conjoint, s'arranger avec ses parents (Juan Carlos H., Sylvie D.) ou une baby-sitter (Pascal M.) est un préalable nécessaire. Ces arrangements tiennent souvent par leur ponctualité, leur rareté. Dans la continuité de cet exemple figure la prise en charge multiple des enfants au quotidien. Cette dernière suppose des arrangements en chaîne quand la nourrice ou les grands-parents suppléent à l'école ou à la crèche en attendant le retour des parents :

En fin de journée sa fille est prise en charge pas sa belle-mère et sa femme va la récupérer là-bas. En début de journée lui lève sa fille, l'habille et l'emmène soit chez sa belle-mère soit à la crèche. Christian L., 39 ans, administrateur de l'Opéra de Marseille, travailleur fixe, Marseille centre.

« Je suis tenu à des horaires plus serrés. Au cas où, je peux m'arranger avec mon ex. A 19h je dois être à la maison pour relever la nounou. Je ne fixe donc pas de rendez-vous à 18h. Si j'ai un incident je l'appelle et je peux pousser jusqu'à 20h. C'est arrivé deux fois depuis 1 ans. Mais je ne vais pas le prévoir d'avance. Les deux enfants sont à l'école primaire. Je les dépose à 8h45. La journée de travail s'enquille ensuite jusqu'au soir à 19h. » Pascal M., 40 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Marseille.

« L'aîné fait du vélo le mercredi. Il faut l'emmener à 14h. Quand je suis de matinée, le petit est chez la nounou. Il faut que j'aille le chercher. Ensuite je passe chez moi prendre le vélo, je repasse chez mes parents prendre le grand qui a manger chez eux et je l'emmène au vélo. Je reviens et à 17h il faut retourner le chercher. [...] Quand je suis de l'après midi, là c'est mon père qui est en retraite maintenant qui y va. Avant, c'était quelqu'un du club qui venait le chercher. [...] Le matin, mon mari l'emmène à la nounou, où il [son plus jeune fils, l'aîné se débrouille seul pour aller au collège] reste une heure. Le soir [c'est à dire quand Nadège travaille le soir] il sort de l'école à 4 heures et demi et il est chez la nounou jusqu'à 18h. Là son père vient le chercher. Par contre, quand je ne travaille pas l'après midi, il sort à 17h30, il reste à l'étude parce qu'il aime bien y rester, faire ses devoirs, être avec ses copains.

Quand il est chez la nounou, il ne peut pas y aller car elle ne peut pas aller le chercher le soir à cinq heures et demie. » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint Pierre des Corps.

Ces arrangements en chaîne existent pour compenser le peu de flexibilité d'un des liens en présence. Comme mentionné précédemment, s'arranger avec les modes institutionnels de garde s'avère assez difficile. Du coup, d'autres interlocuteurs plus flexibles, plus malléables permettent de compenser et génèrent la mise en place d'un arrangement supplémentaire. Pour assurer un lien, en l'occurrence le lien filial, d'autres liens sont mobilisés. Selon la capacité à s'arranger avec ces derniers, le nombre de liens tiers varie. De plus, l'arrangement avec des liens tiers montrent que les liens ne sont pas uniquement entretenus dans une perspective sociable ou agréable mais également pour leur dimension utilitaire, pour leur rôle d'outillage social (tout ou en partie). En examinant les liens privés, les arrangements vus pour faire co-exister les liens ressortent.

Après avoir vu comment les liens privés sont amenés à se cumuler au quotidien, il est nécessaire d'aller plus loin en faisant le même travail pour les liens de la sphère professionnelle. Par ailleurs, ces premières interrogations sur la co-existence de liens dans le quotidien de l'individu suppose d'examiner plus particulièrement leurs registres de compatibilité.

C. La coexistence des liens au quotidien ou les arrangements interpersonnels comme éléments compensateurs : quelques remarques en guise de conclusion partielle

Après avoir vu comment les liens privés co-existent au quotidien, il est nécessaire de voir en quoi les liens professionnels font de même. Dans le cadre du travail, les interlocuteurs tendent à être multiples par nature et l'individu est amené à composer avec cette multiplicité, à s'arranger en même temps ou presque avec tous ces liens :

« Il y a beaucoup d'aléas. 2 fois par jour on fait une réunion de planning avec d'autres responsables. Cela peut durer de 10 minutes (si tout va bien) à 1 heure. Les aléas peuvent, par exemple, être provoqués par les clients qui viennent sur machine et demandent des modifications, discutent longuement de la nuance d'une couleur, etc. Avec les agences de pub les discussions peuvent être interminables. Et quelque fois on revient au réglage initial une fois que tout le monde a donné son avis ... Il y a une gestion difficile des clients. [...] Le principe c'est de maintenir une coupure avec les commerciaux une fois que l'affaire est

négociée. La production c'est mon problème ! Si les commerciaux s'en mêlent ils désorganisent tout. »
Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Il s'agit d'une prestation négociée entre le client et mon employeur. Le client me paie elle, à partir d'une facture établie par son employeur. [...] Il peut m'arriver d'appeler la fille du monsieur dont je m'occupe, pour la rassurer. [...] J'ai un côté organisé. J'essaie de ne pas oublier les choses pour ne pas être poursuivie. Au début, quand je commence avec une personne, j'appelle l'ASSAD pour dire que les choses sont en place et je fais un compte-rendu ensuite. Avant j'avais une dame qui était mal suivie. J'ai dû téléphoner davantage. » Laure P., 53 ans, auxiliaire de vie, travailleur mobile, Tours.

« J'essaie de mettre un maximum de rendez-vous le matin... parce qu'on est moins disponible [après]... C'est souvent l'après midi qu'il y a les accidents de la vie scolaire. Quand j'ai commencé, je me suis retrouvé en rendez vous avec un parent et devoir interrompre à cause d'un accident très grave... Donc j'ai pris l'habitude de mettre un maximum mes rendez vous le matin, c'est beaucoup plus calme... C'est très rare d'avoir des accidents en matinée. » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« J'ai une position intermédiaire. Je suis entre le marteau et l'enclume, la direction et le personnel. Et puis il y a le lien de parenté, ce n'est pas un avantage. Je ne suis pas là pour fliquer, mais pour qu'il y ait un esprit d'équipe. Donc on ne va pas rentrer à 200 à l'heure. Donc quand on arrive c'est 16h10 ça va ! On prend un petit apéro, tout le monde est content et on a fini sa semaine. On rentrerait à 15h30, ce serait pareil mais ça n'aurait pas le même impact psychologique de la direction par rapport au personnel. »
Louis P., 57 ans, agent de maîtrise BTP, travailleur mobile, Marseille.

Plusieurs registres d'articulation entre les liens au travail apparaissent. Dans un premier temps, les liens peuvent se cumuler de façon non problématique. Ce cas de figure est fréquent, lorsque les liens s'expriment indirectement à travers les actions des individus. Ainsi aider son collègue n'est pas forcément contradictoire avec la réalisation de ses propres tâches et donc l'exercice du contenu de son travail, de ses obligations vis-à-vis de son supérieur hiérarchique. Dans un second temps, le cumul des liens peut s'avérer plus problématique quand l'un de ses liens tend à s'adjuger l'entière disponibilité du travailleur alors que d'autres ont le même objectif. Du coup, la recherche du meilleur compromis possible entre ces liens est à effectuer à l'image de la fixation de rendez-vous. L'individu s'arrange séquentiellement avec chacun de ses interlocuteurs en fonction de ses

contraintes et des leurs. Le compromis établi via de multiples arrangements influence alors l'enchaînement des liens les uns par rapport aux autres. Comme vu précédemment, la force de négociation d'un interlocuteur est à même de s'adjuger la disponibilité de l'individu. Pourtant cette force de négociation est évidemment relative à la force des autres liens qui ont les mêmes objectifs. La situation de concurrence pose d'autant plus problème lorsque le compromis n'est pas possible et que des arrangements peuvent être remis en cause.

Pour limiter la concurrence, des arrangements en chaîne sont parfois mis en place. Cette chaîne repose sur le principe de transitivité : en s'arrangeant avec quelqu'un qui s'arrangera lui-même avec un troisième, on s'arrange avec le troisième. Dans ce cas, les assistants (Dominique R., Cyril M.) ou collègues (Yolande D.) peuvent servir d'intermédiaires pour assurer temporairement un lien professionnel à la place de l'individu. Ces derniers filtrent les sollicitations et ne transmettent que les plus problématiques ou les plus urgentes. Dans certains cas, l'intermédiaire peut même annuler le besoin de mise en contact (en face-à-face ou par tout autre mode). Ces arrangements sont viables dans la mesure où ils sont acceptés par l'ensemble des parties en présence. L'acceptation est évidemment toute relative. Ainsi les clients de Dominique R. n'ont pas le choix de passer par son assistante. Cependant, ils ont intériorisé ce mode de fonctionnement, même s'ils essayent souvent de le contourner. L'équilibre entre les arrangements effectués avec les uns et les autres est précaire. Tout dépend de la façon dont ils sollicitent la superposition, de l'ampleur avec laquelle les liens se manifestent en même temps auprès de l'individu et donc du nombre même de liens qui coexistent. Plus les liens sont nombreux et tendent à vouloir coexister, plus des arrangements en chaîne sont mis en place faciliter l'entretien direct d'un lien vis-à-vis des autres. Ces derniers ne sont pas annulés pour autant, ils sont remis à plus tard. Au final, selon le nombre de liens, la disponibilité accordée aux uns et aux autres ne s'affaiblit pas dans l'ensemble. Certains interlocuteurs sont plus présents que d'autres et contribuent en même temps à faire coexister l'ensemble en laissant l'individu plus libre de ses mouvements. Ces agencements s'observent plus spécialement dans le cadre de la sphère professionnelle du fait de l'inégalité que revêtent souvent les liens de ce type (à l'exception des collègues). Dans la sphère privée, les liens sont plus égalitaires ou du moins vus comme tels. Pour autant, comme on l'a vu, la superposition des liens privés produit également des arrangements spécifiques.

La sphère du travail a permis ici de mettre en relief les modes d'agencement des liens interpersonnels que produisent les arrangements examinés jusqu'alors. Ces arrangements deviennent plus complexes dès lors que les liens sont incompatibles et supposent une séquentialité générée autant par l'individu que par l'ensemble des liens qu'il est en mesure de

mobiliser. Ce problème de concurrence ou d'incompatibilité ressort plus particulièrement en examinant la façon dont les liens de natures différentes co-existent.

Au quotidien, l'individu est pris à travers un ensemble de liens tant privés que professionnels. La co-existence de ces liens prend différentes tournures et peut les rendre incompatibles. Dans l'enchaînement des activités, le fait de travailler influence nécessairement la réalisation des activités privées d'abord à la périphérie du contexte professionnel mais aussi en son sein.

Depuis qu'il est actif, François N. a dû faire peu à peu un choix et a préféré ses amis à la pratique du basket : *« Je faisais plus de sports [...] Je faisais du basket, je n'en fais plus du tout ou de temps en temps le week-end. Je faisais partie d'un club et je jouais le mercredi soir mais je ne le fais plus car je n'ai plus le temps... C'est con ! Ça me plaisait bien mais ça m'obligeait à partir tôt le mercredi soir. C'est plus forcément compatible avec ce que je fais, mon boulot [...] Justement si j'ai préféré faire une croix sur le basket plutôt que sur l'entourage, les amis, c'est que ça me semble plus important »*. De même, Juan Carlos H. a dû arrêter de pratiquer le judo. Il se contente d'entraîner. Ce type d'arbitrage est également à l'origine des enchaînements de modes de garde. Du fait de son travail, il n'est pas toujours possible d'aller chercher ses enfants à l'école ou les y emmener. Des arrangements avec un ensemble de liens privés ont alors lieu pour compenser l'absence liée au travail. Au premier plan figure l'alternance entre conjoints dans l'accompagnement des enfants. L'un accompagne le matin, l'autre le soir ou l'un s'occupe de jours prédéfinis et l'autre non. Evidemment ce genre d'arrangements est valable au sein de ménages bi-actifs. Dans les ménages mono-actifs, la question est réglée d'avance et l'accompagnement des enfants est plus le résultat d'une volonté de leur faire plaisir (Christian A.) ou dans des cas plus exceptionnels. Cette incompatibilité des activités privées du fait de la présence du travail joue autant pour la pratique d'un sport ou d'un loisir que pour l'entretien de liens notamment amicaux. Ces derniers peuvent aussi être assujettis à des contraintes professionnelles et personnelles. Du coup, les contraintes de chacun ne permettent pas forcément d'ajustements pour que le lien ait lieu.

Dans tous les cas, les arrangements entre liens privés et liens professionnels dépendent fortement de la liberté dont dispose l'individu dans son travail. Plus que la liberté, le pouvoir de négociation relatif des uns et des autres joue. Ainsi, le fait de voir ses amis sur son temps de travail (ou à sa proximité immédiate) suppose d'avoir le pouvoir de le faire, de l'imposer à ses interlocuteurs professionnels. Temporairement, le lien amical est plus fort que les liens professionnels (même s'il profite de leur proximité). Le raisonnement est valable pour l'ensemble des liens privés. Plus ils sont considérés comme forts, plus ils sont en mesure de s'imposer à des liens professionnels,

les annihilant partiellement ou totalement, de façon temporaire ou durable, par des mobilités réelles comme virtuelles. Parmi les liens privés, il n'y a guère qu'une catégorie de liens qui s'avère toujours plus puissante que n'importe quel lien professionnel : le lien filial. Son entretien suppose la mise en œuvre d'un vaste ensemble d'arrangements avec le conjoint, avec les personnes qui le gardent, avec l'employeur et l'enfant lui-même à l'image de Zohra K. et Pascal M., tous deux parents d'enfants en bas âge, divorcés avec des contraintes horaires professionnelles peu évidentes. La première est conductrice de car et a des horaires fragmentés. Le second est consultant et peut faire preuve de plages de travail tardives. Toutefois, entre la crèche, l'école maternelle, la baby sitter (pour Pascal M.), les anciens conjoints, les enfants plus âgés (pour Zohra K.), ils arrivent l'un et l'autre à jongler entre leur travail et la récupération de leurs enfants en s'arrangeant avec tous ces interlocuteurs.

Tous ces arrangements en chaîne ne supposent pas forcément la matérialisation d'un lien privé, c'est-à-dire un déplacement ou l'usage de TIC communicantes. Plus généralement, que l'individu ait des enfants ou non, les arrangements qui mêlent vie privée et vie professionnelle sont mis en place par sûreté, sécurité. Rien ne laisse supposer que ces arrangements déboucheront sur une manifestation concrète d'un lien mais ils la rendent possible. L'exception motive le plus souvent la mise en place d'arrangements qui favorisent la manifestation de liens privés sur des contextes professionnels (l'inverse est moins apparu). En effet, en cas d'urgence, l'individu prévoit toujours un dispositif pour être informé si besoin. Ce mécanisme impose un accord de principe avec l'employeur mais également avec l'ensemble des liens privés. L'exception suppose une sélection entre ceux qui sont autorisés à la saisir et ceux qui ne le sont pas. Ainsi la consigne d'interdiction de tout contact quand on est au travail assimile toute tentative de l'établir comme une urgence (Pascaline R.). Pour ce faire, les liens autorisés disposent même de canaux spécifiques (Aurélie R., Tony C., Juan Carlos H.). Selon le degré de l'urgence, il peut y avoir besoin de quitter son travail, de ne plus le faire au moins temporairement. De telles pratiques supposent encore des arrangements avec son supérieur, avec les interlocuteurs professionnels avec lesquels il y avait rendez-vous, etc.

Outre une autorisation ou une acceptation, une telle mise en concurrence suppose l'exercice d'une réciprocité ou d'une compensation considérée comme réciproque. Par ces termes sont désignées les pratiques qui permettent de bousculer les agencements supposés, prescrits, prévus des activités quotidiennes et donc des activités. Par réciprocité est désigné un mécanisme d'arrangement entre deux personnes : si un individu aide, rend service, arrange un autre, alors ce dernier lui rendra service à son tour ultérieurement. Il y a ainsi réciprocité dès lors que le départ précipité du travailleur est compensé par un de ses collègues, qui le remplace. La compensation

réciroque n'implique pas la participation active d'un autre individu. Dans le cas d'un départ précipité (Christophe P.), la compensation réciroque se manifestera par un surcroît de travail plus tard pour rattraper. D'autres registres peuvent être évoqués comme une diminution de salaire ou du travail à la maison. L'autre est plus passif, a un rôle de censeur : il veillera à ce que l'individu compense le changement dans l'agencement des liens par une compensation qui sera jugée suffisante.

Récirocity et compensation réciroque sont des mécanismes d'arrangements qui interviennent dans d'autres cas, qui ne sont pas spécifiques aux situations d'urgences. Plusieurs situations imposent parfois un décalage des heures d'arrivée ou de départ du travail, voir leur empiètement. Dans ce cas, la mise en œuvre de la récirocity ou de compensation réciroque a lieu. Comme exemple d'arrangement fondé sur la récirocity, Aurélie R. et sa collègue s'étaient entendues pour intervertir leurs services suite à un rendez vous chez l'ophtalmologiste d'Aurélie R. Si sa collègue avait eu de tels besoins à son tour, Aurélie lui aurait également rendu service. Un autre exemple de la récirocity consiste en l'arrangement qui existe entre Yassine T. et sa collègue. Ces derniers assurent la permanence de l'un quand l'autre n'est pas là, notamment quand ils sont en vacances. De même Christophe D. ou Christophe P. peuvent s'absenter pour aller manger et relayeront ensuite leurs collègues encore au travail. C'est la règle du chacun son tour.

Outre des arrangements réciroques avec d'autres, l'individu effectue lui-même la compensation, pallie seul les choix relatifs à l'incompatibilité des liens à laquelle il fait face. Pour ce qui est du départ anticipé, cette compensation réciroque sera mise en œuvre par l'individu seul par rattrapage ou par avance prise. Ainsi Ophélie G. a l'occasion de partir plus tôt ou d'arriver plus tard du fait du surplus horaire qu'elle pratique d'ores et déjà. Si le rattrapage est effectué par l'individu, il fait malgré tout intervenir d'autres liens. Pour continuer sur l'exemple d'Ophélie G., son supérieur autorise ces débordements d'activités privées justement par connaissance de la compensation qu'elle met en oeuvre. Yolande P. tend à faire de même dans l'organisation de ces visites. En se rendant plus disponible pour ses visités, c'est-à-dire en s'adaptant à leurs horaires, elle estime être en droit par compensation de faire des activités plus privées sur son temps de travail ou de commencer plus tard. Là encore sa supérieure valide et autorise ce comportement. Ainsi, la compensation réciroque suppose une acceptation des liens qu'elle met en jeu. Tous ces jeux de récirocity ou de compensation réciroques s'expriment de bien des manières et permettent de résoudre au moins en partie la concurrence des activités (cf. citation encadrées ci-après).

Quelques exemples de réciprocité :

Relative flexibilité horaire. Ça dépend du chef d'établissement mais également des collègues. Là ils sont trois CPE. A été dans d'autres établissements où c'était beaucoup plus rigide. « *Si on peut s'arranger entre nous, c'est quand même un avantage. [...] Si aujourd'hui je sens que c'est calme, je vais partir à 15h. Quand j'ai besoin d'une après midi, je peux la prendre. Je ne compte pas mon temps, on est présent, on fait notre boulot. Si j'ai besoin d'une journée en plus pour partir en vacances, je sais qu'il (le proviseur) va me la donner car il sait qu'il peut nous faire confiance, qu'on fait notre boulot.* » Relation donnant-donnant. Gain mutuel à ne pas compter. Peut s'absenter sans souci. Sur le départ à 15h, c'est lié à la tranquillité de l'établissement (classes en stage, en sortie) et également à la présence des collègues sur place. Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

Il peut lui arriver de sortir à 17h30. Dépend des appels et des personnes qui arrivent. Il peut lui arriver de partir plus tôt également. Elle évoque notamment le cas des rendez vous médicaux mais elle souligne bien qu'elle doit prévenir sa supérieure et que l'heure « *perdue* » devra être récupérée ultérieurement. « *Enfin il ne faut pas qu'on soit que deux sinon c'est un peu difficile.* » Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleur fixe, Paris.

« *Enfin, en général, quand il fait beau, les autres mamans vont toutes au parc qui est à côté de l'école. Si on est en retard, elles prennent les enfants des autres et on se retrouve toutes au parc après.* » Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur fixe, Tours.

Illustrations de la mise en œuvre de la compensation réciproque :

« *Dans la journée il y a plein de moments où je devrais travailler et où je ne travaille pas et inversement. [...] Une fois rentrée, je ne travaille pas ou alors vraiment sous la contrainte. Je regarde mes mails, éventuellement je lis 2 ou 3 pages mais vraiment pour me donner bonne conscience.* » Sixtine P., 34 ans, chercheur en sciences sociales, travailleur fixe, Paris.

« *A midi je prends rarement le temps de manger. Je préfère partir pas trop tard le soir et que tout soit fait.* » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Par moments c'est le défilé dans mon bureau. C'est difficile de s'isoler sauf quand il y a des réunions. Bloquer du temps pour travailler vraiment sur un dossier c'est difficile, ça m'arrive, dans ce cas, de le faire depuis chez moi : c'est plus tranquille. Ou alors en fin de journée quand il y a moins de monde. » Pascaline R., 43 ans, secrétaire administrative, travailleur fixe, Tours.

Il peut lui arriver de faire des courses assez longues en journée. Dans ce cas, il part du travail plus tard, ou alors il travaille le soir chez lui. Pascal M., 40 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Marseille.

Pour conclure sur la dimension horizontale des liens et leur rôle dans l'agencement quotidien de l'ensemble des liens sociaux, il apparaît que les individus mettent en place de nombreux arrangements singuliers avec les personnes qui constituent ces liens. Ces arrangements ont autant pour objectif de réguler leurs manifestations que de les faire coexister. En effet, l'individu est pris dans un ensemble de liens qui ne sont pas toujours compatibles, qui peuvent se concurrencer. Dès lors, les arrangements mis en œuvre permettent d'arbitrer entre les liens en présence.

Ces arrangements résultent certes de la dimension horizontale des liens, de leur versant interpersonnel. Toutefois, ils restent fortement liés à leur dimension verticale. L'ensemble des arrangements examinés vise tant à se conformer à des normes ou règles qu'à les contourner. Il n'est pas possible d'aller chercher son enfant parce que ses horaires de travail ne sont pas compatibles avec ses horaires de garde. Pourtant, il peut être possible de partir plus tôt parce que l'employeur a donné son accord ou parce qu'un collègue vous remplace. A l'inverse, pour les personnes qui sont libres dans l'exercice de leur travail, dont le poids des normes professionnelles est moins structurant, ces raisonnements n'ont pas lieu d'être. Pour reprendre l'exemple dès le départ, le fait de ne pas avoir d'enfants et donc pas d'obligation morale de s'occuper d'eux résout la question. Ainsi, les arrangements interindividuels renvoient certes à la dimension horizontale des liens, mais reposent également sur leur dimension verticale, les deux dimensions étant finalement indissociables.

A travers l'exercice de l'horizontalité des liens, le rôle des mobilités individuelles mérite d'être plus largement pointé. Ces dernières constituent autant le reflet que le support de ces agencements. Passer d'un lien, d'une activité ou d'un lieu à l'autre est permis par des déplacements, des communications ou les usages de TIC informatives comme l'agenda électronique ou Mappy. Toutes ces mobilités permettent de produire des arrangements, d'agencer les liens sociaux au quotidien. Elles en sont plus spécifiquement le reflet dans la mesure où elles rendent compte de la force d'un arrangement sur un autre. Ainsi, un arrangement qui implique un

déplacement est un geste fort qui implique une coupure voir une focalisation sur des liens spécifiques au détriment d'autres. Les arrangements que permettent les TIC sont moins forts, car ils engendrent une coupure moindre (dans le temps comme dans l'espace), ils supposent plus facilement la co-existence des liens. Le rendez-vous téléphonique implique ainsi une disponibilité assez brève, qui n'est pas totale comparée au rendez-vous en face-à-face. Il permet en outre le cumul d'autres activités et donc d'autres liens (à l'image de ceux qui téléphonent en conduisant). Enfin des usages supportés par le mail ou le répondeur permettent même de retarder les interactions, de les remettre à plus tard, d'agencer les liens sans vraiment s'arranger avec eux. En cela ,l'arrangement devient uniquement une construction individuelle.

Pour finir sur ce point, à travers tous les arrangements examinés, le constat est que ces derniers ne supposent pas toujours l'interaction. A l'image de la compensation réciproque qui est produite par l'individu lui-même, il apparaît que l'individu occupe une place centrale dans l'agencement de ces liens, qu'il arrive à s'emparer au moins en partie des normes et arrangements dans lesquels il est inséré.

III. Des agencements construits par et au niveau de l'individu : une troisième dimension à prendre en compte

L'individu voit ses activités quotidiennes orchestrées par l'ensemble des liens sociaux dans lesquels il est inséré. Par leur verticalité, ces liens immergent l'individu dans un ensemble de normes, de règles. Ces dernières ont pour vocation de s'imposer à lui, d'encadrer son comportement et donc la réalisation de ses activités quotidiennes. En plus de ces normes, les liens se matérialisent dans leur dimension horizontale par des interactions, des négociations, autrement appelées arrangements interpersonnels. Ces arrangements contribuent à l'orchestration des activités quotidiennes dans leur singularité comme dans leur multiplicité. En fait, l'entretien des liens sociaux au cours d'une journée les rend nécessairement interdépendants. Les négociations qui en découlent s'influencent alors les unes les autres.

Ces deux dimensions des liens sociaux sont interdépendantes. Les normes ou règles qui s'imposent à un travailleur sont enjeux d'arrangements tant pour s'y conformer que pour les contourner. A l'inverse, les arrangements examinés peuvent être l'objet d'une routinisation ou ritualisation, à se répéter tous les jours ou presque. Dès lors, ils s'érigent d'une certaine façon eux-mêmes en normes. Si les deux dimensions des liens sociaux s'influencent mutuellement, elles n'expliquent pas à elles seules les modes d'agencement des activités quotidiennes. L'individu lui-même y joue un rôle déterminant à l'image du phénomène vu précédemment de compensation réciproque. Prenons l'exemple d'un travailleur comme Ophélie G. qui doit partir plus tôt de son travail, peu importe le motif. La possibilité de ce départ anticipé est due à l'autorisation explicite de son supérieur hiérarchique et aux surplus horaires qu'elle fait habituellement. Sans en abuser, elle sait qu'elle dispose de cette marge de manœuvre au cas où. Cette marge lui permet de prévoir ponctuellement des activités comme des rendez-vous médicaux le matin ou des vacances d'ouvreuse le soir. En clair, la compensation réciproque est déclenchée par l'individu, car il la sait possible. Il a connaissance d'une marge de manœuvre qu'il exploite ponctuellement ou plus souvent. L'individu est en mesure de se dégager lui-même une marge d'action ou de manœuvre par la mise en œuvre de connaissances qu'il a acquises, qui lui sont propres. Ce sont ces connaissances individuelles et leur mobilisation qui contribuent à faire de l'individu une partie prenante de ses activités quotidiennes. Un travailleur est capable de s'emparer des liens sociaux dans lesquels il baigne, de les influencer et donc de jouer sur la façon dont ils s'orchestrent au quotidien.

Ces connaissances sont multiples et variées. Elles résultent d'un processus d'apprentissage. La première source de cet apprentissage est la socialisation qui a lieu tout au long du cycle de vie. La socialisation est ici entendue dans son acception moderne, à savoir comme un processus « *d'intériorisation de normes communes à la société ou à une classe sociale* » (F. Dubet, D. Martucelli¹⁸, 1996, p.515). Elle permet à l'individu d'intérioriser les deux dimensions des liens sociaux dans lesquels il baigne. Le second processus est plus personnel, plus relatif à la connaissance de soi, de ses marges de manoeuvre, de ses affinités. Nous le qualifions de réflexivité entendue comme capacité de l'individu à avoir un retour sur lui-même, à apprendre de ses propres actions. De ces deux processus, l'individu dispose à l'instant où il est interrogé d'un ensemble de connaissances qu'il mobilise pour agencer ses liens. Avant d'examiner plus précisément certaines de ses connaissances, le rôle des processus pointés ci-dessus est à souligner.

A. Socialisation et réflexivité comme sources de connaissances du quotidien

Toutes les connaissances de l'individu sont acquises, découlent d'un apprentissage. Ce dernier commence dès la naissance et est permanent. Dès lors, les connaissances dont dispose un individu ne sont pas figées, mais évoluent en permanence. Plusieurs sources d'apprentissage sont à envisager. Deux seront essentiellement distinguées : celles acquises par l'exercice des liens sociaux, la socialisation dans son sens le plus courant, et celles qui résultent d'un apprentissage plus personnel, à travers la réflexivité. La distinction entre les deux processus est ici opérée, mais il faut garder à l'esprit qu'ils représentent les deux facettes de la même médaille. En effet, la réflexivité renvoie à la distanciation comme type hypermoderne de socialisation (par opposition au type traditionnel de l'intégration). Par distanciation est soulignée la distance sans cesse croissante « *entre les positions sociales et le domaine personnel* » (F. Dubet, D. Martucelli, *ibid.*, p. 519). Pour terminer sur ces théories de la réflexivité comme distanciation, l'ensemble qu'elles forment « *insiste sur la tension croissante entre la socialisation et la subjectivation, entre la négociation de l'identité pour autrui et l'identité biographique pour soi, l'écart entre les deux donnant lieu à une conception dynamique et relationnelle de l'identité qui signale à sa manière la distance sociale constitutive de la subjectivité* (C. Dubar, 1991) » (p. 519). En l'occurrence, nous avons ici choisi de présenter deux processus qui peuvent

¹⁸ F. DUBET, D. MARTUCELLI, 1996. « Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école », *Revue Française de Sociologie*, vol. 37, n° 4, p. 511-535.

être vus comme antagonistes, mais qui sont, pour nous, complémentaires, car ils contribuent tous deux à orchestrer au quotidien les liens sociaux des individus. Au final, nous les envisageons comme sources complémentaires de connaissances, plutôt que dans leur rôle en terme d'intégration sociale.

La socialisation comme premier cadre d'apprentissage : l'intériorisation des normes et des arrangements interpersonnels

La socialisation est importante, car elle explique l'intériorisation des normes et comportements sociaux que l'individu « doit » savoir pour évoluer en société, mais aussi l'acquisition de connaissances plus générales. Canoniquement, deux socialisations sont distinguées : la primaire et la secondaire. La socialisation primaire correspond à l'ensemble des connaissances et comportements sociaux véhiculés par ses parents ou l'école. Aurélie R. est un exemple particulièrement représentatif de la socialisation primaire en soulignant le rôle important de l'éducation parentale dans son comportement social actuel. A propos de sa volonté d'être ponctuelle, cette dernière dit que « *Mon père m'a toujours dit de ne pas faire attendre les gens. Si on n'est pas ponctuel, c'est un manque de respect* ». L'héritage parental est ici explicite. En l'occurrence, le rôle de la socialisation primaire consiste d'abord en l'apprentissage des normes sociales valables pour l'ensemble de la société, normes qui seront ensuite nécessaires dans un contexte professionnel. La socialisation primaire permet également d'apprendre à mettre en œuvre des premières formes d'arrangement. Carole C. date son besoin de préparer ses affaires la veille de sa prime enfance : « *Je suis une grande dormeuse, je prépare même mes vêtements la veille, c'est une habitude que j'ai depuis que je suis toute petite* ». Elle souligne le rôle de sa mère dans cette pratique tout en insistant sur le gain de sommeil que ça lui procure. L'arrangement est interpersonnel dans la mesure où il a fait intervenir la figure maternelle et où il repose sur son acceptation par le conjoint de Carole C.

Après la socialisation primaire intervient la socialisation secondaire qui a lieu le reste de la vie d'adulte de l'individu. Dans ce cas, le vecteur d'apprentissage est l'ensemble des acteurs (individus comme groupes sociaux plus larges) que l'individu va être amené à rencontrer. Ce dernier baigne dans un ensemble de liens sociaux qui jouent dans leurs deux dimensions. Il doit donc apprendre les règles, codes, rites, etc. qui caractérisent ces liens, mais aussi les arrangements interpersonnels possibles avec ces derniers. Le cas de Dominique R. nommée à la tête d'une agence d'expertise comptable l'illustre : « *Les débuts ont été durs. J'ai dû faire face à une vague de démissions donc perdre du savoir-faire, des compétences, fuite des clients, j'ai eu le droit à tout !!! [...] Aujourd'hui c'est plus facile. J'ai fait mon trou parce qu'il fallait que je fasse mon trou dans l'agence, mais aussi dans l'entreprise qui est importante au*

total au niveau de la France [...] J'ai eu beaucoup de problèmes quand j'ai repris cette agence, car l'ancien directeur communiquait son numéro de portable. Donc les clients ne comprenaient pas pourquoi moi je ne le communiquais pas. Maintenant c'est rentré dans les mœurs.» Elle a donc dû apprendre à connaître les gens qui l'entourent (quitte à en recruter d'autres) mais aussi acquérir leurs us et coutumes (pour s'y adapter ou les influencer). Si l'exemple réfère à la vie professionnelle, le raisonnement est valable pour l'ensemble des liens privés comme professionnels que l'individu entretient : il apprend à connaître les gens qui l'entourent au quotidien et apprend donc à s'arranger avec eux. Pour le dire différemment, dans la socialisation secondaire, la connaissance du lien social se constitue.

Tout au long de son cycle de vie, au fur et à mesure que sa situation matrimoniale, parentale, privée ou professionnelle évolue, l'individu va être amené à changer son comportement, à faire évoluer l'orchestration de son quotidien en fonction de ses liens sociaux. En fonction des liens présents dans leur quotidien, les personnes voient leurs agencements évoluer comme en témoignent les gens qui ont (ou n'ont plus) des enfants et qui comparent par rapport aux moments où ils n'en avaient pas (ou ils en avaient encore) :

« Il y a 5 ans, c'était différent. J'emmenais mes enfants à l'école. Il fallait que je me coordonne avec mon mari. On était moins libre de nos horaires. Maintenant j'ai plus de liberté, je peux faire différemment.»
Pascaline R., 43 ans, secrétaire administrative, travailleuse fixe, Tours.

« Et puis maintenant les enfants sont plus grands. Je ne me déplace quasiment plus pour eux !! C'est plus pour moi ou pour le boulot.» Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

« Avant j'étais à temps complet donc je roulais pas mal alors que là je suis à temps partiel. [...] Mais bon c'était possible parce que je n'avais qu'un enfant à m'occuper et puis ma mère m'aidait. [...] Quand on a plus d'enfants [elle en a 3], on en fait beaucoup plus. Il faut les occuper. » Zohra K., 35 ans, conductrice de car, travailleur mobile, Moissy-Cramayel.

« Je trouve ça très commode [que ses deux enfants de 18 et 16 ans soient en pensionnat]. C'est vrai que j'ai moins à m'occuper des devoirs. Je peux rentrer plus tard le soir, je n'ai pas à me préoccuper d'eux. Mais ça, c'est récent. Ça date d'il y a deux ans. Avant ils étaient quand même déjà grands. C'était plus difficile quand ils étaient petits. Je suis là depuis peu de temps. Avant j'avais une personne

qui faisait la liaison entre l'école et mon heure de retour. » Dominique R., 48 ans, directrice d'une agence d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

« Quand ils étaient plus petits, ce n'était pas évident du tout. Quand j'étais à la Sernam et ma femme secrétaire de direction, pour aller les chercher c'était un peu trop tard pour moi, beaucoup trop tôt pour ma femme donc c'était galère. Ils finissaient très tôt quand ils étaient à la crèche !! C'était 16 h !!! »
Christophe P., 39 ans, ouvrier au Port autonome de Marseille, travailleur fixe, Marseille.

A part Christophe P. (qui est le père de jumeaux) se sont essentiellement les mères qui parlent du bouleversement que constituent l'arrivée d'un enfant et la gestion de plusieurs au quotidien quand on travaille. S'occuper de ses enfants est soumis à l'expression de nombreuses normes comme il a été vu précédemment. Cette activité suppose des arrangements avec son conjoint, les personnes ou institutions de garde, mais aussi son travail, ses interlocuteurs professionnels. Ces normes et arrangements tendent à s'affaiblir au fur et à mesure que les enfants grandissent pour laisser place à d'autres arrangements et d'autres normes moins contraignants, plus flexibles. D'autres situations d'évolutions dans le cycle de vie tendent à remettre en cause au moins en partie les arrangements et normes qui agencent le quotidien pour les remplacer par d'autres. Avant d'aborder les évolutions plus classiques, évoquons le cas particulier des bifurcations biographiques (C. Bidart¹⁹, 2006) et plus spécifiquement du divorce en continuité directe avec l'impact des enfants. Non anticipé, le divorce ou la séparation constitue un événement imprévu qui induit une mutation importante de l'agencement des liens au quotidien. Cette mutation est d'autant plus importante lorsque la personne a des enfants (Zohra K., Pascal M., Aurélie R. par exemple). Avec ou sans enfant, ce genre d'événement a alors des conséquences notables sur la façon dont les individus disent organiser leur quotidien :

« A cause des épreuves que j'ai connues, je me suis créé une certaine rigueur dans la tête. Je suis super carrée. Je suis plus laxiste sur mes emplois du temps, mais carrée. » Aurélie R., 30 ans, conseillère de vente, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

« Je me déplace beaucoup plus maintenant. Je vis beaucoup plus aussi. On était un couple assez... disons que je n'ai pas fait grand-chose pendant quelques années donc là je rattrape, je crois. Je ne peux plus rester

¹⁹ C. BIDART, 2006. « Crises, décisions et temporalités : Autour des bifurcations biographiques », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°120, p.29-57.

à rien faire. Là maintenant, je vis. » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

La différence entre Aurélie R. et Ophélie G. tient au fait que la première a eu un fils de sa précédente union et pas la seconde. La rigidification du quotidien d'Aurélie R. s'avère diamétralement opposée à l'ouverture et la spontanéité subites de celui d'Ophélie G. D'autres variables comme le lieu d'habitation, l'âge, la profession, le niveau de revenu pourraient évidemment tempérer cette distinction. Elle est toutefois assez parlante en termes d'impacts des bifurcations biographiques. Dans certains cas, ces bifurcations s'accompagnent de mobilités résidentielles qui accroissent encore l'importance de la mutation pour l'individu. Pour revenir au cycle de vie plus traditionnel (si tant est qu'il puisse encore exister), d'autres situations induisent un changement de résidentiel à plus ou moins longue portée. Est notamment dans ce cas la mise en couple :

« Là je revis maintenant... Au début, quand on a emménagé [pour vivre en couple avec sa compagne], je rentrais un peu plus tôt et je ne savais pas quoi faire. Je me basais sur le journal télévisé. Quand je rentrais le soir à Melun, j'arrivais pour la fin... Ici je me disais « c'est dans une heure et demie le JT, qu'est ce que je vais faire ? »... Enfin, on s'habitue vite. Ce n'est plus la même vie... J'ai le même boulot, les mêmes conditions de travail, mais les transports en moins [...] Le soir je ne faisais rien en rentrant. J'arrivais, je prenais une douche et c'était fini. Là je me permettais de faire plus de trucs perso au boulot. Mais je partais aussi plus tard. » Cyril M., 28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny.

« Avant j'habitais à 12 km de Tours, j'avais une maison avec mon compagnon... Depuis il est décédé. Je me déplaçais plus, car mes enfants étaient scolarisés sur Tours. Je n'arrêtais pas les allers-retours. » Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

La mise en couple est source de mutations des organisations quotidiennes. Elle peut les faciliter à l'image de Cyril M. qui s'est ainsi rapproché de son travail, qui n'est plus qu'à 10 minutes de voiture. A l'inverse, Yolande P. a connu l'éloignement pour le même motif. La mise en couple tend à faire ressurgir d'éventuelles tensions entre la vie privée et la vie professionnelle. La mobilité résidentielle permet de réduire ces tensions, mais peut aussi les accroître. Dans tous les cas, elle engendre une organisation différente du quotidien de l'individu, suppose de nouveaux arrangements, en élimine d'anciens, libère du poids de normes notamment horaires ou les accroît.

La portée de ces mutations dépend, on l'aura compris, du sens de la mobilité résidentielle, entre éloignement ou rapprochement. Du coup, parfois, un choix s'avère nécessaire et la mise en couple s'accompagne également d'une mobilité professionnelle dans son sens classique à l'image de Laurent G. qui a suivi sa compagne sur Tours : *« Avant j'étais cuisinier aussi, mais je faisais les saisons, c'est-à-dire les centres de vacances dans toute la France. [...] ça fait deux ans que je suis à Tours. En fait, j'ai suivi ma copine qui est venue s'installer là pour ses études. On cherchait à s'installer, c'était le moment. J'ai commencé en intérim en cherchant un emploi fixe et voilà ! »*

Changer de travail et changer de domicile, voire de région, sont intimement liés, l'un pouvant être la cause ou l'explication de l'autre. Dans le cas précédent, le changement de domicile est la cause du changement d'emploi. Des fois, l'inverse a lieu. Dans tous les cas, le quotidien et les liens qui y figurent se voient fortement bouleversés par de tels changements. Ainsi Jocelyne R. (50 ans, secrétaire dans une agence immobilière sur Marseille) parle de son ancien emploi et du changement radical de vie qu'a généré sa reconversion professionnelle dans le sud de la France : *« Avant de descendre dans le midi je travaillais au journal l'Express et je faisais de gros horaires, du travail de nuit en cas de bouclage et puis j'en ai eu marre de tout ça, de Paris, etc. J'ai bénéficié d'une clause de conscience au moment de la cession du journal à un autre propriétaire : je suis partie avec une indemnité. [...] Ici c'est beaucoup plus cool ; j'en fais de trop ; les gens vivent au ralenti. Pour tout au monde je ne retournerais pas vivre là-bas ».* Changer de travail et de région a permis à cette personne de souffler. Pour d'autres, le changement de travail est suffisant. Si gagner en responsabilité ou en salaire sont des motifs pour quitter un poste pour un autre que nous avons rencontré (Franck D., Ingrid C.) et que ces changements supposent des bouleversements importants du quotidien, ce ne sont pas les raisons de mobilité professionnelle qui ont été évoquées avec le plus de force. Nombreux sont ceux qui déclarent avoir voulu changer d'emploi par réaction aux contraintes de leur ancien poste, pour se faciliter le quotidien tant sur un plan physiologique que psychologique ou organisationnel :

« Avant j'étais chef d'équipe à la propreté de Paris. Je trouve que j'ai plus de liberté maintenant. J'ai arrêté au bout de 10 ans. Je ne supportais plus le poids de la hiérarchie. [...] Là je respire, je suis à l'aise. » Stéphane I., 34 ans, commerçant ambulant, travailleur mobile, Paris.

« Je suis maître de mon temps sortie des heures de travail. Avant j'étais poursuivie par mon travail [elle faisait du recrutement dans une agence d'intérim, elle avait plus de responsabilités et plus de pressions sur la rentabilité]. Il n'y avait pas de limite à la mobilisation. » Laure P., 53 ans, auxiliaire de vie, travailleur mobile, Tours.

« Maintenant le travail est plus fixe, les horaires sont réguliers, c'est plus stable. Je peux mieux organiser ma vie, même avec les enfants. » Christophe P., 39 ans, ouvrier au Port autonome de Marseille, travailleur fixe, Marseille.

« Maintenant arrivé à mon grand âge, je me ménage un peu. Il m'arrive de faire des périodes de mi-temps en fonction de la souplesse des chantiers. [...] Je me suis organisé un rythme de travail moins soutenu. Je privilégie ce que j'appelle une qualité de vie. [...] J'ai commencé à travailler à 14 ans et j'ai travaillé jusqu'à 52 ans 6 jours par semaine [son ancienne entreprise a fermé]. J'en ai profité pour lever le pied. J'arrive à un moment où je suis encore jeune pour cesser toute activité, mais je veux une qualité de vie.» Louis P., 57 ans, 57 ans, agent de maîtrise dans le BTP, travailleur mobile, Marseille.

Volonté de lever le pied, contraintes professionnelles devenues insupportables ou inconciliables avec la vie privée, les individus mesurent au long de leur évolution professionnelle la soutenabilité de leur quotidien, quitte à changer radicalement de style de vie (privée comme professionnelle). Ce processus d'évaluation n'a pas forcément des conséquences brutales, mais permet de se rendre compte du chemin parcouru. Ainsi, Laetitia B. avoue avoir besoin de faire une coupure entre travail et vie privée en regardant ses jeunes cousins se lancer dans la vie professionnelle à leur tour : « Je vois mes cousins qui commencent dans la vie professionnelle. Ils sont là : boulot, boulot !!! Je me revois pareil il y a 10 ans alors que maintenant c'est l'inverse. » Elle n'envisage pas de changer de travail, mais fait de plus en plus une coupure entre le travail et la vie privée.

La réflexivité individuelle ou retours sur soi comme deuxième source d'apprentissage

Un tel travail de regard sur soi correspond à la réflexivité comme retour sur ses propres pratiques. De manière plus large dans la mesure où elle joue autant pour l'individu contemporain que pour la société elle-même, la réflexivité constitue « l'examen et la révision constants des pratiques sociales à la lumière des informations nouvelles concernant ces pratiques même, ce qui altère constitutivement leur caractère » (A. Giddens, 1990²⁰, p. 43). Cette réflexivité suppose une connaissance de soi, de ses moyens d'actions ou marges de manœuvre dans l'agencement des liens sociaux. Ce processus d'apprentissage implique alors une connaissance des normes et arrangements dans lesquels

²⁰ A. GIDDENS, 1990 (trad. 1994). *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, 192 p.

L'individu est immergé pour pouvoir agir sur ces derniers (s'y conformer, les détourner ou de façon intermédiaire les aménager). Par cette affirmation, réflexivité (synonyme de distanciation) et socialisation (vue en tant qu'intériorisation) sont liées. Plus simplement, le retour individuel sur soi passe nécessairement par le fait d'observer et évaluer autrui autant que par le fait que ses actions soient elles aussi observées et évaluées par ce même autrui. De plus, l'individu est socialement mis en position de se construire en sujet réflexif (J.-C. Kaufmann²¹, 2007, p. 57). Dans les exemples qui précèdent, la réflexivité produit des bouleversements importants dans l'agencement du quotidien par un changement d'emploi, voire de domicile et de région. Les autres évolutions du cycle de vie peuvent être également vues sous l'angle de l'exercice de cette réflexivité individuelle puisque les décisions qui les génèrent ou l'accompagnent supposent des mutations et une remise en cause d'un mode de gestion antécédent des liens. Sans aller aussi loin dans l'impact de la réflexivité, nous allons voir qu'elle joue un rôle au quotidien sans nécessairement s'accompagner de bouleversements biographiques. Toutefois, vu à travers les pratiques de mobilité, ce processus d'apprentissage influence la façon dont les individus agencent leurs liens sociaux au jour le jour.

L'individu fait évoluer ses propres pratiques à l'aune de la connaissance qu'il développe de lui-même, à l'aune du retour qu'il a sur ses propres actions. Ce retour sur soi est le fondement même de la réflexivité. La réflexivité individuelle s'exerce de plusieurs façons. Il y a retour sur soi quand, compte tenu du contexte dans lequel il évolue et des liens qu'il entretient, un individu sait comment agir ou pas. Dès lors, il adapte ses pratiques à la lumière de celles qu'il a pu mettre en œuvre auparavant, de son expérience passée. Ces choix peuvent être fondamentaux à l'image de Laurent G., cuisinier sur Tours, qui a choisi la restauration collective au détriment de la restauration traditionnelle : *« Je ne travaille pas les week-ends. Beaucoup de personnes se dirigent vers la restauration collective pour ça. Moi-même, je ne le cache pas ! En Intérim, j'étais en restauration traditionnelle avec des horaires décalés, les soirs, les week-ends, les jours fériés »*. De la confrontation de ses expériences passées, il a fait le choix d'une orientation professionnelle plutôt que d'une autre et donc d'un mode de vie radicalement différent. L'exercice de la réflexivité suppose aussi des choix d'organisation qui ne supposent pas forcément un tel changement professionnel. Mais ces choix peuvent faire évoluer de façon importante l'organisation du quotidien. Beaucoup de ces choix sont relatifs à l'agencement des activités professionnelles :

²¹ J.-C. KAUFMANN, 2007. « Individu et réflexivité », p.57-68, in M. HIRSCHORN (dir.), *L'individu Social*, Presses Universitaires de Laval, 285 p.

« A midi je n'ai pas le temps de manger [en fait, il ne le prend pas comme le montre ce qui suit]. Je préfère partir pas trop tard le soir et que tout soit fait [...] En fait, l'heure de midi est bien : les clients sont partis manger donc je suis tranquille. Pas trop de coups de téléphone. Là je peux avancer et je suis productif. C'est aussi le moment du changement d'équipe [à 14 h] et je peux donner mes consignes tout de suite. J'en profite pour prendre du recul, passer les commandes et programmer la production.»
Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Il y a une journée dans la semaine où je m'impose des prises de rendez-vous, sinon c'est la vie au fil des coups de téléphone.» Pascal M., 40 ans, consultant en réseaux télécoms, travailleur mobile, Marseille.

« Je me réserve toujours deux demi-journées complètes dans la semaine, ce qui est beaucoup, où je n'ai aucun rendez-vous. Je suis ici ou à Meaux, mais je ne prends pas de rendez-vous. Pour pouvoir me poser un peu et puis faire un travail un peu plus concentré sur quelque chose. Sinon je ne peux pas travailler. [...] Et puis ça me permet éventuellement au dernier moment de pouvoir ajouter quelque chose aussi.»
Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

Ces trois exemples montrent qu'au fur et à mesure qu'on gagne en expérience, on apprend à se ménager du temps pour soi, pour faire des activités spécifiques sur son temps de travail. Ces trois profils ont cependant la particularité d'être les propres organisateurs ou presque de leur journée. Cette capacité d'organisation se matérialise cependant par une attitude proactive, par la volonté de ne pas fonctionner en flux tendus et permanents. Ces individus ont donc appris à se mettre des barrières, à restreindre ponctuellement leurs déplacements comme leurs accès aux TIC. Ces considérations d'organisation de son temps de travail sont d'autant plus importantes quand elles se sont matérialisées par des recoupements non désirés du travail sur la vie privée :

« Je travaillais pour un autre compte client, ça arrivait régulièrement et c'était assez pénible, mais maintenant non. J'ai mis le ola et puis j'ai changé de compte depuis début janvier et les gens bossent différemment. C'était à l'origine de tensions d'ailleurs, les coups de fil des mêmes personnes qui ne savaient pas s'organiser.» François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint Maurice.

« Je ne travaille plus chez moi maintenant. Ça m'est arrivé, mais aujourd'hui c'est hors de question. Si on rentre là dedans, je laisse mon téléphone allumé et je reste au boulot. Il faut savoir faire la part des choses [...] Avant je passais des heures sur les dossiers pour mon patron. Maintenant je vais le voir, on en discute, ça va plus vite. » Cyril M., 28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny.

A force de subir des intrusions du travail dans leur vie privée, ces travailleurs particulièrement sollicités ont instauré des frontières entre les deux sphères. Il y a réflexivité dans la mesure où face aux débordements ces personnes ont agi d'abord sur elles, se sont interrogées sur le besoin de telles sollicitations et les ont mis à distance en révisant leurs pratiques. Pour d'autres comme Christian L. (39 ans, administrateur de l'Opéra de Marseille, travailleur fixe), la superposition ne s'est pas arrêtée (parce qu'elle n'est pas intrusive) mais le retour sur soi a fait naître de nouvelles pratiques pour la faciliter : *« Au début je transportais mon ordinateur portable pour pouvoir travailler à la maison. Maintenant je transporte simplement la clé USB et le portable il reste à la maison »*. Il est intéressant de souligner que c'est à force de répétitions que de telles mesures ont été adoptées. Pour d'autres, des événements plus ponctuels suffisent à réévaluer ces pratiques comme un retard important sur un mode de transport (Carole C.) ou une sortie en famille avec des enfants vraiment intenable (Zohra K.).

Jusqu'alors ont été vues des conséquences durables de la réflexivité, des changements organisationnels pérennes. Ces choix ne sont pas sans conséquence dans l'organisation des activités quotidiennes. Ils aboutissent à l'instauration de routines individuelles, de processus opératoires personnels qui se veulent stables. Ayant effectué le meilleur choix possible, l'individu tend à le systématiser, le pérenniser. Ces routines ou habitudes évitent à l'individu de réfléchir en permanence à ses actions, il les systématisent pour une période, un laps de temps donné. Cet intervalle de temps dépend des événements aléas qui modifieront alors l'ensemble des connaissances dont dispose la personne, les liens dans lesquels elle s'insère ainsi que les arbitrages et normes qui les accompagnent. Ces habitudes ou modes de faire tiennent compte d'un ensemble de caractéristiques de l'individu et s'avèrent alors aussi diversifiées. Evidemment, certains points communs apparaissent, mais dans l'ensemble chacun produit ses propres routines d'organisation du quotidien. Ceci se matérialise par la propension à généraliser la description d'une journée particulière, à dériver sur l'organisation d'une journée « habituelle ».

Pour certains, la réflexivité s'exprime de façon plus ponctuelle, moins routinière par connaissance du cadre ordinaire de réalisation de certaines activités et par la nécessité temporaire de faire autrement :

« Donc, je gère souvent les emails en premier et cela me renvoie aux centaines de liens plus ou moins intenses dans lesquels on est pris [...] On passe sa matinée à régler des problèmes de coordination. La journée peut se passer comme ça. C'est pour cela que des fois je vais en bibliothèque. Là il n'y a ni Internet, ni textos, ni téléphone. Pendant certaines activités je m'astreints à cacher mon portable [mais elle ne parvient pas à l'éteindre]. Je le mets dans son sac, branche le vibreur et je ne le regarde plus. Et puis je craque au motif de regarder l'heure et j'espère secrètement avoir un message. » Sixtine P., 34 ans, chercheur en sciences sociales, travailleur fixe, Paris.

« Quelquefois en février mars, j'hésite et je reste chez moi. Une journée cela fait 30 euros pour le placier ; 2-3 cafés avec une viennoiserie = 10 euros ; 20 euros au moins de frais de déplacement. Cela fait 60 euros de frais et même s'il fait une marge de 50% sur ce que je vends cela veut dire qu'il faut que je vende pour 120 € ce que je ne fais pas toujours en semaine. [...] Pour revenir à la journée de dimanche, il y a un gros créneau entre 10 et 13 h. Là il faut se donner à fond. [...] Quand la semaine s'est mal passée, il faut tout focaliser sur ce moment là. » Stéphane I., 34 ans, commerçant ambulant, travailleur mobile, Paris.

L'adaptation est temporaire. Mais en fonction des conditions auxquelles il doit faire face, l'individu tend à savoir agir d'une façon optimale, au moins pour lui. Cette faculté à s'adapter est valable d'abord au sein d'une journée, d'un moment à l'autre qui la constitue. Elle est aussi opérante sur un horizon temporel plus vaste, sur l'ensemble de la vie. Plus globalement, la réflexivité renvoie à la capacité que l'individu a de calculer les effets de ses actions et donc de les modifier en fonction. On retombe alors ici sur la rationalité, sur le processus même de la prise de décision. Cette dernière n'est évidemment pas parfaite puisque l'individu ne peut disposer de l'ensemble des connaissances nécessaires pour effectuer ses choix. Toutefois, par le biais de la socialisation et de la réflexivité, il opère des choix qui se veulent et se voudront les plus optimaux pour lui. De ces processus d'apprentissage qui ont lieu tout au long de la vie, l'individu dispose d'un ensemble de connaissances. Comme il a été vu, ses connaissances ont d'abord trait aux normes et arrangements. Mais d'autres champs aussi utiles sont à envisager.

B. Des connaissances sur les liens, l'environnement ou soi-même comme outils d'agencement du quotidien

Faire lien au quotidien engendre une connaissance des liens, de ces individus ou institutions qui en sont la contrepartie. Dès lors, la réalisation d'activités suppose une connaissance *a minima* de cet autre qui prend part à leur détermination. Dans ce cas, la connaissance de l'autre repose sur la connaissance de ses contraintes, mais aussi de ses goûts et ses capacités. Max N. l'illustre sur l'exemple particulier du cinéma : « *Le ciné là c'est plutôt en semaine. J'ai un ami qui est gendarme et qui est souvent dispo en semaine. [...] Je ne sais jamais ce qu'il y a au ciné... Si un ami m'appelle pour me proposer un ciné, je prends un risque et je vais voir ce qu'il va voir. [...] Ça permet de voir des films complètement différents et à chaque fois j'ai la surprise...* ». Le savoir sur autrui est nécessaire à la mise en lien, à l'interaction. Il peut aussi servir de base à son évitement : « *Cela m'arrive de rencontrer des collègues surtout si on se met dans le wagon de tête du RER A. Il y en a qui font exprès d'aller au milieu pour être sûrs de ne rencontrer personne* » (Sixtine P.). Ces connaissances reposent autant sur un échange effectif d'informations, c'est-à-dire sur des communications, que sur l'application des normes que nous avons pu voir précédemment. Ce sont les connaissances relatives aux liens sociaux dans leurs deux dimensions, la verticale et l'horizontale, qui permettent à l'individu de faire des choix dans l'agencement même de ses activités quotidiennes.

Le fait qu'elles aient été verbalisées tout au long des deux parties précédentes montre que les individus ont une connaissance au moins tacite de ces dimensions. De façon plus explicite, Dominique R. témoigne de cette connaissance commune : « *Quand je vous dis qu'ils [ses clients] téléphonent, ce sont les irréductibles. Ce sont toujours les mêmes, ce n'est pas les 250 heureusement. Il y a toujours des gens qui mettent un point d'honneur à ne pas téléphoner en dehors des horaires de travail. Puis vous en avez toujours qui ne font pas attention, etc. Ça doit être 10 % des clients...* ». Enfin si les travailleurs savent expliquer en quoi ces dimensions influent leurs actions, ils sont aussi capables d'expliquer comment eux-mêmes s'en emparent. Que ce soit pour faire lien ou pour l'éviter, se conformer aux normes ou arrangements ou à l'inverse les détourner, les pratiques individuelles sont les expressions de choix individuels. Ces choix sont certes faits sous contraintes, mais sont tout de même opérés.

Il est possible d'aller encore plus loin. Si la connaissance des normes et arrangements interindividuels permet à l'individu de les contourner, tout individu serait à même d'en faire

autant. Le contournement serait alors la règle et la description des comportements humains deviendrait difficile. De plus, leur prise en compte réciproque deviendrait l'enjeu de complexes stratégies. Toutefois, les liens sociaux restent effectifs au quotidien. De fait, la connaissance de l'autre au sens large n'engendre pas un calcul complexe dans l'organisation de ses actions. La raison repose sur la confiance qu'on accorde justement à cet autre. Cette dernière n'est pas toujours acquise, mais des moyens de la compenser peuvent être mis en œuvre. Pour continuer sur l'exemple de Dominique R., 20% de sa clientèle ne respecte pas les horaires de bureau en passant la voir très tôt le matin ou le week-end. Elle n'a donc pas confiance en ces quelques clients. Pour contrecarrer cet effet, elle se rend invisible : « *Maintenant je la [sa voiture] planque !!! Je ne la gare plus devant l'agence. Même la semaine je ne la gare plus devant parce que s'ils savent que je suis là, ils viennent, ils ouvrent la porte, ils veulent me voir.* ». Elle en arrive même à travailler chez elle. Ce manque de confiance est aussi à relier à la profession de l'intéressée. Cette dernière est censée être disponible pour ses clients, pour leur prodiguer des conseils comptables. Elle est alors l'objet de sollicitations fréquentes. Il en va de même pour l'ensemble des professions de conseil, d'assistance ou de vente qui reposent sur l'interaction avec un tiers. Evidemment, chaque individu fait plus ou moins confiance à tel autre en vertu des connaissances dont il dispose sur ce dernier. Ainsi, les liens privés font en général l'objet d'une plus grande confiance que les liens professionnels. Du moins, la confiance s'avère plus acquise ou assurée (confidence) pour les liens privés alors qu'elle serait construite ou décidée (trust) pour les liens professionnels (N. Lühman²², 2001). Autrement dit, elle va moins de soi dans un contexte professionnel que dans un contexte privé. Cela explique ainsi l'ensemble des manœuvres opérées par ceux qui sont très sollicités dans le cadre de leur travail pour éviter de faire lien, au moins, sur un contexte privé.

Outre la connaissance des liens et des personnes à qui il a affaire, l'individu dispose d'un autre champ de connaissances : celles relatives à l'environnement dans lequel il évolue. De fait, tous les liens examinés influencent directement ou non la réalisation d'activités au long de la journée. Pour réaliser telle ou telle activité, l'individu bénéficie des savoirs qu'il acquiert par rapport à leur localisation ou leur temporalité éventuelles. Ainsi Sixtine P. (34 ans, Chercheuse en sciences sociales, travailleur fixe, Paris) n'a pas besoin de faire ses courses alimentaires à des horaires précis ou de les planifier, car elle sait qu'à côté de chez elle, elle a un supermarché ouvert tard :

²² N. LÜHMAN, 2001. « Confiance et familiarité. Problèmes et alternatives », *Réseaux*, n°108, p15-35.

« Il n'y a pas la queue ! C'est comme si c'était mon placard ». Il en va de même pour Cyril M. (28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny):

« Mais ici, c'est juste à côté des transports, on a un centre commercial à 200 m, on a les restaurants japonais, chinois, on a tout, le métro, le tram, vraiment tout. [...] Les choses dont j'ai besoin moi c'est la poste de temps en temps, car je ne fais pas de courses en magasin, je commande tout sur Internet. Quand je ne fais pas livrer au boulot, je fais livrer ici, je le reçois donc à la Poste. J'ai la banque en bas de l'immeuble. Je n'ai besoin de rien d'autre. »

A l'inverse, Claire E. ou Romain D. savent qu'ils ne pourront pas avoir un rapport aussi flexible avec leur cadre de vie. Habitant loin de leurs lieux de travail, voire dans des zones où les commerces sont peu accessibles, ils ne seront pas rentrés assez tôt pour effectuer les mêmes activités. Derrière ces exemples, il y a la question de l'accessibilité spatiale et temporelle de certaines activités. Pour l'exemple des courses, elles peuvent être remises à plus tard (sur des jours non travaillés) ou alors effectuées à proximité du lieu de travail. En effet, les commerces et services accessibles autour de ces lieux peuvent permettre également la réalisation de ces activités. D'où l'enjeu de leur connaissance pour les individus, qu'ils soient fixes ou mobiles dans le cadre de leur travail :

« Je ne ressors pas, car il n'y a rien à faire de toute façon à part aller à la bibliothèque. » Claire E., 27 ans, chercheuse en sciences sociales, travailleur mobile, Clamart.

Il n'est pas sorti aujourd'hui. Il n'avait pas de livraisons ou d'achats à faire. Il lui arrivait une ou deux fois d'aller à des rendez-vous chez le médecin. Il est juste à côté. *« Ça nous arrive de temps en temps avec un collègue d'aller à pied acheter des croissants. Si j'ai besoin d'aller à la pharmacie pour chercher un médicament, c'est juste en face. »* Juan Carlos H., 38 ans, responsable d'une équipe municipale d'entretien, travailleur fixe, Tours.

« Nous à la Joliette on a un service qui est super : Dock Service. C'est un organisme où on va apporter des trucs de cordonnerie, des clés, des chemises à repasser, le pressing, plein de trucs comme ça... En fait, ils s'occupent de courses pour les particuliers... Tout ce qui est petites courses de proximité, oui je vais le faire car là où je travaille autour on est quand même bien équipé. J'ai ma banque qui est en face, on a La Poste, la pharmacie. Il y a tout qui est autour. Imaginons que demain matin j'ai rendez-vous, en sortant

et en revenant à la Joliette, je vais m'arrêter, laisser ma voiture en double file, jeter mon truc à la banque et repartir. » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

Evidemment, être mobile dans le cadre de son travail tend à favoriser l'accessibilité de ces activités en élargissant l'espace des possibles. En effet, les déplacements professionnels permettent d'accéder à des activités ailleurs qu'autour de son domicile ou de son lieu de travail fixe :

« Généralement j'essaie d'optimiser entre les achats corvée et mes déplacements. Si ce soir, j'avais un anniversaire et que je sais que j'ai un déplacement le soir dans le 15e, après le déplacement je vais rester sur le point de chute pour essayer de trouver un cadeau. » Yassine T., 30 ans, chargé d'études à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

« [...] Des fois il m'arrive de ne pas avoir le temps. Même pendant une coupure, il m'arrive d'aller à la banque par exemple... Il m'arrive pendant mes temps de coupure d'aller faire des choses que j'ai à faire avec le car. Ça m'évite de prendre mon propre véhicule. » Exemple d'activités faites en passant : banque, passer changer des affaires qui se sont avérées trop petites après achat. *« Je fais d'abord les choses les plus importantes, etc... En fonction de tout, je fais étape par étape. Ce qui doit être fait en priorité, ce qui peut attendre, suivant le secteur où je suis [...] Ça m'arrive souvent d'aller chez mon médecin entre 15 h et 16 h [car plus de disponibilité], sur mon heure de coupure. Ça me fait gagner du temps. »* Zohra K., 35 ans, conductrice de bus, travailleur mobile, Moissy-Cramayel.

« Le vendredi, je suis donc allée à la Banque, je suis passée à la Sécurité Sociale, je suis allée à la Poste. [...] Après je suis allée à mon rendez-vous. Puis j'ai enchaîné avec les courses à Auchan. A Besse, il n'y a pas de... Leclerc je n'aime pas, Intermarché il n'y a pas grand-chose, il n'y a pas de grande surface... Je suis habituée à Auchan ou à Carrefour et puis la qualité n'est pas la même. Leclerc ce n'est vraiment pas top... J'ai essayé, car c'est quand même plus près de chez moi donc pour faire les courses c'est mieux, mais c'est plus cher et ce n'est pas de la bonne qualité. Donc quand je viens à Marseille, comme j'y viens souvent, je préfère faire mes courses ici quand je viens. » Laurence G., 36 ans, dirigeante d'une TPE, travailleuse mobile, Besse-sur-Issole.

Ainsi, les travailleurs mobiles tendent à effectuer plus de détours dans leurs déplacements que les travailleurs fixes. Pour autant, cela suppose encore de connaître, de repérer où de telles activités

sont situées et sur quelles tranches horaires. Pour les travailleurs mobiles, ce travail de renseignement est facilité, surtout s'ils sont amenés à parcourir un même territoire à l'image de Douglas C. et de sa zone de vente. Mais dans un cas comme dans l'autre, les capacités informationnelles permises par les TIC comme les annuaires, les plans sur Internet tendent à réduire le temps de collecte de telles informations. Pour continuer sur la question de l'accessibilité, il va de soi que les accessibilités de ces activités dépendent les unes des autres. Une première illustration est le convoyage des enfants. Ce dernier est possible tant que domicile, travail et école restent mutuellement accessibles pour le parent. D'où les interrogations relatives au changement d'école suite à un déménagement même si la ville de résidence n'a pas changé :

« Elle [sa fille de trois ans] commence à 8 h 30, à 8 h 10 je suis dehors. » Ecole relativement loin dans la mesure où elle a déménagé récemment. *« Je ne voulais pas la changer en cours d'année. Je ne voulais pas la perturber trop et puis cette école je la trouve géniale donc je vais attendre septembre pour la mettre dans une autre école, qui est juste à côté. »* Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleuse fixe, Tours.

« On habitait dans le 7e et on a déménagé dans le 9e. On les a laissés à l'école où ils [ses deux enfants] étaient. » Sur l'éventuel changement d'école, *« On ne sait pas trop encore parce qu'elle est bien cette école, c'est embêtant pour les transports, etc... Mais elle est bien donc on fait l'effort de passer une demi-heure le soir et le matin dans les embouteillages. »* Christophe P., 39 ans, ouvrier au Port autonome de Marseille, travailleur fixe, Marseille.

La distance engendrée devient parfois difficile à gérer, car l'accessibilité des modes de garde n'est pas forcément compatible avec celle de son travail. Les cas examinés montrent l'hésitation transitoire (Ingrid C.) ou plus durable (Christophe P.) à changer les enfants d'école. Il y a ici des conflits potentiels d'accessibilité tant en termes d'horaires qu'en terme de distance géographique. D'où le fait que la situation puisse être problématique. Quand une de ces dimensions de l'accessibilité se relâche pour une activité, l'interdépendance soulignée pose moins problèmes. Pour exemple, Zohra K. sait quand elle peut rentrer chez elle entre deux rotations de cars du fait que les activités privées qu'elle met en marche peuvent être interrompues, ne sont pas astreintes à des bornes horaires spécifiques si ce n'est celles de ces créneaux de travail : *« Quand je suis dans le secteur, je rentre à la maison. Ça me permet de venir, de faire des petites choses, ça peut être du ménage, préparer à manger pour le soir donc ça c'est l'avantage. C'est vrai que j'arrive avec mon car, je me gare en bas [elle a effectivement beaucoup de place en bas de chez elle] et puis je peux monter et m'avancer dans ma*

journalière, gagner du temps». Qu'elle soit en train d'attendre chez elle ou ailleurs n'a pas d'importance du moment qu'elle est à l'heure. Sachant cela et sachant la distance à parcourir, Zohra K. peut alors cumuler différentes activités dans la journée. Si l'argument principal reposait sur une accessibilité temporelle facilitée, le raisonnement est identique dès lors que la composante spatiale est relâchée. Dès lors que deux activités sont spatialement proches et donc que l'une est aisément accessible à partir de l'autre, leur enchaînement est facilité comme en témoigne Ingrid C. (31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleur fixe, Tours) : « *Si vraiment c'est dans le quartier, que c'est une grand-mère que je connais, je peux m'absenter dix minutes. [...] Ça m'arrive d'aller chercher mon café à la boutique d'à côté. Donc là je laisse la boutique ouverte et je demande au vigile de surveiller. Mais c'est juste le temps de l'aller-retour, je n'ai le temps de rien* ». Même si l'enchaînement des activités est fugace, Ingrid C. sait qu'elles sont accessibles, car à proximité immédiate de sa boutique. Tous les registres d'accessibilité décrits jusqu'alors permettent de passer d'une activité à l'autre, d'un lien à l'autre, par des déplacements, des mobilités réelles. L'impact des mobilités virtuelles est aussi à considérer. En dématérialisant nombre d'activités, Internet a rendu accessible sans temps et sans distance de nombreuses activités de loisirs, domestiques, mais aussi professionnelles. Dès lors qu'ils y ont accès (autant termes d'autorisation que de souscription ou d'équipement), les individus interrogés peuvent accéder à leurs comptes bancaires en ligne (Ingrid C., Véronique H.), faire des achats en ligne qui vont du prêt-à-porter (Ophélie G.) à l'alimentaire (Christian L.) en passant par les produits culturels ou informatiques (Louis P.). Dans le cadre du travail, certains ont même accès à des connexions intranet sécurisées à distance (François N.) ou à la possibilité de remplir leurs demandes de congés. La liste n'est pas limitative. Savoir utiliser les TIC dans ce cadre permet alors de distendre les contraintes d'accessibilités spatiale et temporelle de ces activités. Par ailleurs, avoir d'autres TIC comme le téléphone (portable ou non) rend également accessibles les liens dans leur composante interactive.

A travers la connaissance des accessibilités et donc de l'environnement dans lequel il évolue, l'individu est en mesure d'agir sur l'agencement de ses liens à travers l'acte même de passage de l'un à l'autre, à travers la connaissance de ses pratiques de mobilités tant réelles que virtuelles. A force de se déplacer en général ou pour aller dans un endroit particulier, l'individu acquiert une connaissance du déplacement, de ce qu'il peut y faire ou non. Pour ce qui est du déplacement en lui-même, l'individu met en place une science du cheminement qui se matérialise de différentes façons. A travers l'exemple des déplacements vers le travail, plusieurs éléments cette « science » sont observables. Dans un premier temps, le choix du mode relève de ce type de sciences. Selon

les déplacements à effectuer, tel mode sera préféré à un autre. Ainsi, les déplacements lointains sont généralement effectués par des modes comme l'avion ou le train :

« En province, on prend soit l'avion soit le train puis le taxi à l'arrivée [...] Si je vais en Province et que je prends le train, c'est effectivement un temps mort, dans lequel je peux travailler quand même. Sinon en région parisienne, dans les transports, c'est plus tendu on n'a pas le temps de faire autre chose... Oui je suis concentré sur mon lieu d'arrivée, à part si je prends le taxi, mais ça reste quand même rare. »
François N., 30 ans, ingénieur commercial, travailleur mobile, Saint Maurice.

« J'habite à Rouen, dans la campagne, à 15 km du centre de Rouen. Je vais de chez moi à la gare en scooter. Ça me fait 15 à 20 minutes de trajet. J'ai acheté un scooter essentiellement pour ça, un gros scooter spécialement pour aller travailler à Paris : pour aller vite, pour se garer facilement, pour ne pas payer de parking... Après je prends le train, le métro et le bus. » Romain D., 45 ans, cadre dans les ressources humaines, travailleur fixe (mais pendulaire), banlieue éloignée de Rouen.

Comme en témoignent ces exemples, l'accès à ces modes permet d'effectuer en leur sein des déplacements, ce que n'autorise pas la voiture. Toutefois derrière l'utilisation de ces modes se cachent en réalité des pratiques multimodales du fait d'un maillage peu fin de leurs réseaux. Les modes utilisés dans ce cadre sont variables. Ils dépendent de leur présence (et donc de la localisation des points d'arrivée et/ou de départ) et de leurs horaires. Ainsi, avoir recours aux transports collectifs urbains suppose qu'ils soient présents. Ce n'est pas le cas pour Romain D. qui habite en milieu rural. L'autre condition nécessaire est que le service soit effectif aux horaires de la personne. Quand bien même Romain D. aurait accès à ces modes de transports, il ne pourrait pas forcément les emprunter, car son train est parfois à 6 h 40.

Les arbitrages ici présentés s'appliquent à des déplacements plus courts, notamment entre domicile et travail. Horaires décalés, lieux de travail ou de résidence peu accessibles par les transports collectifs sont autant de raisons de leur préférer la voiture :

« Je vais travailler en voiture ou en moto. La gare de RER est à 25 minutes à pied c'est dissuasif [et son bureau doit être lui aussi à 25 minutes à pieds de la gare RER la plus proche]. En plus, aller à la gare de RER en voiture c'est se heurter à un parking saturé. La moto ou la voiture c'est affaire de météo. S'il pleut ou s'il fait froid, je prends la voiture. La moto c'est moins cher. » Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« Si je travaille l'après-midi seulement, je viens en voiture : avec les horaires décalés, j'évite les bouchons et, à l'inverse, je tomberais dans les heures creuses du train. Quand je travaille une journée entière, je prends la voiture jusqu'à la gare de Miramas et récupère un train assez rapide jusqu'à la gare Saint Charles.»
Jocelyne R., 50 ans, secrétaire dans une agence immobilière, travailleur fixe, Istres.

Si l'exemple de Christian montre que le choix d'un mode de transport individuel motorisé est le fruit d'un arbitrage permanent, le cas de Jocelyne montre que l'arbitrage modal n'est pas nécessairement figé. Il évolue d'un jour à l'autre, en fonction de ses horaires de travail. Par ailleurs, l'alternative modale entre voiture, moto, transport collectif ou même vélo n'est pas seulement une question d'horaires et de portée. Elle est aussi liée à la succession des activités et à leur localisation :

« J'ai pris la voiture, car je savais que j'allais rentrer plus tard. Généralement les veilles de vacances j'en profite pour faire du rangement dans le bureau. Je mets environ ¾ d'heure pour y aller quand ça roule. Ça peut mettre jusqu'à une heure et demie, deux heures. Je ne prends pas l'autoroute, je passe par les communes parce qu'à cette heure-là l'autoroute ce n'est pas la peine. [...] Quand je sais que j'ai à aller sur Paris en sortant du boulot pour faire des courses ou me balader, je prends le train [...] Dans ces cas-là, je prends tout de même la voiture pour aller à la gare. Ça me fait gagner du temps et c'est plus pratique. Pour le retour, c'est beaucoup plus agréable d'être dans sa voiture [...] En temps, c'est équivalent à la voiture quand ça roule, soit à peu près trois quarts d'heure.» Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« Je vais à mon travail en métro. J'ai 35 à 40 minutes de trajet. Je prends la 5 puis la 4. Je change à gare de l'Est. Il y a moins de monde et c'est plus rapide. Au retour par contre, je change à la Gare du Nord. [...] Si j'ai un rendez-vous, j'y vais directement en métro. Généralement ils sont accessibles. Je peux m'arranger pour avoir un scooter ou une voiture, mais clairement je dois éviter... C'est plus encombrant qu'autre chose. Je vais plutôt utiliser le scooter si je pars du travail et si j'y reviens après. La voiture c'est si j'ai un déplacement en banlieue. Là se sera plus simple. Dans Paris, le scooter c'est beaucoup plus pratique que la voiture pour se garer.» Yassine T., 30 ans, chargé d'études à l'OPAC, travailleur mobile, Pantin.

« Je suis partie en vélo. [...] Je préfère parce que dans le centre-ville pour se garer c'est la folie. Je ne prends vraiment la voiture que si j'ai des choses importantes à faire après ou dans la journée. Mais j'essaie

de la prendre le moins possible. Et puis le parking, ça coûte cher.» Ingrid C., 31 ans, dirigeante d'une TPE, travailleuse fixe, Tours.

Selon les activités que l'individu aspire enchaîner, la voiture n'est pas toujours la meilleure opportunité, surtout face aux problèmes de stationnement. A l'inverse, elle s'avère souvent préférée quand cet enchaînement d'activités suppose le convoyage d'enfants. Toujours est-il qu'en fonction de leurs contraintes, de leurs opportunités, de l'enchaînement prévu des activités, les personnes interrogées savent choisir entre tel ou tel mode et pour quelles raisons. Plus que le choix du mode, il y a aussi la question de l'itinéraire. La maîtrise de ce dernier ainsi que de ces alternatives selon les heures sont sources de flexibilité ou du moins un moyen de s'assurer une ponctualité :

« J'ai un bus qui passe à la demie. Si je le loupe, le suivant est à moins le quart. En prenant celui de 8 h 30, j'arrive vers moins dix, moins le quart. Sinon ça me fera arriver à 9 h 5. Mais c'est rare. Quand je pars à 8 h 20 de la maison, normalement j'ai celui de 30. Enfin, je fais en sorte d'avoir celui-là pour ne pas être en retard.» Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleuse fixe, Paris.

« Je pars d'ici, il est déjà 6 h du matin. Si je pars plus tard, je mets plus de temps. Si je pars une demi-heure après j'en ai pour une heure et demie de trajet. Si je pars à 6h, je vais mettre une demi-heure. » [...] Pour aller au travail, il prend la N3, l'A3, puis le périphérique jusqu'à la porte d'Ivry. Pas le même trajet que le soir où il passe par l'A4. *« C'est une question pratique. Le matin, la Nationale 3 roule mieux que l'A4 qui bouchonne à certains endroits. La nationale 3, on ne peut pas dire que ça roule très bien, mais ça roule bien. Le soir c'est l'inverse. L'A4 roule mieux. [...] Je fais exprès de mettre les rendez-vous sur Paris aux heures creuses... C'est plus facile pour y aller.»* Franck D., 41 ans, chargé d'affaires climatiques, travailleur mobile, Précy s/ Marne.

Derrière la question de la planification horaire des déplacements et du développement des connaissances pointues que développent les individus interrogés pour ce faire, les conditions de trafic sont primordiales. Les connaître, les anticiper et agir en conséquence dans le choix de son itinéraire ou au moment du départ permet à l'individu de ne pas « perdre » de temps :

Il est parti entre 7 h 10 et 7 h 15 pour faire en sorte d'arriver vers 7 h 30. *« Je prends l'autoroute donc je n'en ai vraiment pas pour longtemps.»* Il met plus ou moins de temps selon les éléments qui peuvent le ralentir sur son trajet. Il me parle notamment des camions

poubelle : « *Le mardi et le mercredi, je le sais. Je ne vais pas me réveiller avant, mais je pars un peu avant. Ça peut vite retarder [...] Je ne peux pas les doubler, car c'est une petite rue. Donc je suis obligé d'être derrière eux, ça peut prendre jusqu'à 10 minutes le temps qu'ils fassent toute la rue.* » Laurent G., 25 ans, cuisinier, travailleur fixe, Tours.

« *Et puis des fois on part plus tard, car partir 19 h 30, 19 h 50 un soir de match on partira plutôt vers 20 h 30 [car le vélodrome est sur la route de son domicile.] Je reste avec Julien [le propriétaire de la voiture] et on rentre plus tard.* » Christophe P., 39 ans, ouvrier au Port autonome de Marseille, travailleur fixe, Marseille.

« *Vendredi, j'avais une contrainte supplémentaire. C'était un jour de départ en vacances lourd. Donc, je voulais d'abord récupérer mes enfants à 18 h et je ne voulais me retrouver sur les routes en fin d'après-midi. Tout ça, je l'avais anticipé et c'est pour ça que je suis partie le matin de bonne heure. Et donc, je suis revenue en début d'après-midi. [...] Je n'y vais pas les jours de grèves par exemple. Jamais ! Et ça, ça fait 20 ans que je ne travaille plus les jours de grève. J'ai décidé que c'était tellement horrible, je pose une journée de congé, enfin maintenant je ne pose même plus de journée de congé, je bosse chez moi et puis c'est tout ! [...] De toute façon, volontairement, je rentre en décalé pour éviter de perdre bêtement du temps. Il m'est arrivé de mettre 4 heures. C'est 40 minutes quand il n'y a personne.* » Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

« *Moi mon heure de travail normale c'est 9 h 30 le matin. J'ai décalé mes horaires pour ne pas avoir trop d'embouteillage. En partant à cette heure-là je n'ai personne et je rentre plus tard, je n'ai personne non plus. C'est nickel.* » Laetitia B., 35 ans, responsable SI, travailleur mobile, Saint-Cyr-sur-Mer.

« *Enfin à cette heure-là. Je sais que je n'ai pas de problème pour rentrer dans Marseille. Mais j'arrive à 8 h du matin, je vais être bloquée à l'entrée de Marseille. A partir de 9 h, ça passe assez facilement. C'est pour ça que Marseille une heure plus tôt ça ne m'arrange pas non plus, car ça fait venir encore plus tôt à cause des embouteillages. Comme je m'organise comme je veux, je m'arrange pour ne pas avoir à y venir pendant les heures de bouchon.* » Laurence G., 36 ans, dirigeante d'une TPE, travailleuse mobile, Besse-sur-Issole.

Les citations examinées ici rendent essentiellement compte de pratiques automobilistes. Elles sont également valables pour les usagers des autres modes. Dans tous les cas, ce savoir du déplacement aide à comprendre comment les individus peuvent agencer leurs liens sociaux en se

basant dessus. Evidemment, selon la liberté et les marges de manœuvre dont dispose la personne, ces arbitrages ne sont pas les mêmes. Le constat est qu'être libre de ces mouvements dans le travail comme dans la vie privée engendre un effet retardateur. A l'inverse, quand le poids des contraintes auxquelles l'individu doit faire face est important (horaires de travail rigides, enfants à emmener), le constat est que les déplacements donnent de la flexibilité en agissant en avance (partir plus tôt). En terme de flexibilité conférée par la science ordinaire du déplacement, l'examen des pratiques qui ont lieu pendant les déplacements est éclairant à plus d'un titre. Comme mentionné auparavant, selon le mode retenu, le champ d'activités effectué n'est pas le même. En voiture, conduire empêche *a priori* toute activité concurrente. Cependant, les travailleurs ont tendance à avoir recours à d'autres pratiques pas nécessairement autorisées. Si certains profitent des embouteillages pour lire des magazines (Carole C.) ou des feux rouges pour ouvrir leur courrier (Dominique R.), d'autres tendent à remplir ces temps de déplacements par des appels, par de la prise de rendez-vous téléphoniques (Cyril M., Franck D., Laetitia B.) voir des emails ou des SMS. Paradoxalement, l'usage des TIC sur un mode synchrone est plus utilisé en voiture où il est interdit qu'en train par exemple. Ce paradoxe s'explique par la dimension furtive de ces mises en contact. Elles le sont par arrangement entre la légalité et les exigences de joignabilité professionnelle. Pour autant, en soulignant le fait qu'il est en voiture, le travailleur ne peut rester durablement en ligne et a tendance à abréger les communications. En avion ou en train, comme vu précédemment, les TIC qui sont surtout utilisées sont finalement l'ordinateur ou les modes de communication discrets, asynchrones. Souvent le train ou l'avion constitue des plages d'isolement profitables pour réfléchir, lire, se concentrer. L'individu connaît toutes les potentialités qu'offrent ces modes et les utilise pleinement.

Au final, l'individu évolue au quotidien dans un environnement spatial et technique qu'il a appris et apprend encore à connaître. Même imparfaites, ces connaissances lui permettent d'avoir en partie la main sur l'agencement de ses activités quotidiennes. Il y a un dernier champ de connaissances qui s'avèrent utiles pour continuer à comprendre l'orchestration des liens : les connaissances de l'individu relatives à lui-même, à ses préférences, ses affinités. Le paradigme de l'individu hypermoderne égocentré impose de prendre en compte ces éléments puisqu'ils tendraient à être considérés comme les seuls qui prévalent.

Dans une certaine mesure, un individu agit en fonction de ses capacités physiques, mais aussi de ses affinités, de ses goûts propres. Tout le monde ne dispose pas des mêmes aptitudes physiques et ne peut donc pas opérer les mêmes activités. Enfin, la question de l'aptitude physique conditionne même la façon de concevoir l'orchestration des activités :

« Je ne peux pas travailler plus de 4 ou 5 heures par jour. J'ai eu une opération de la colonne vertébrale et je ne pourrais pas faire plus. Je ne devrais même pas faire ce travail. La voiture, ça va pour des trajets courts. Mais je ne peux pas porter le monsieur, j'ai une partie des vertèbres en moins. Exceptionnellement je peux faire quelques heures en plus. » Laure P., 53 ans, auxiliaire de vie, travailleur mobile, Tours.

« J'utilise ce temps-là [la pause déjeuner] car de toute façon faire une journée non stop c'est impossible, physiquement j'ai besoin de faire une pause. » Claire E., 27 ans, chercheuse en sciences sociales, travailleur mobile, Clamart.

« Quand je suis du matin, j'essaie de faire minimum deux siestes dans la semaine. Il faut se reposer un peu, après on n'est pas patient avec les enfants, on est fatigué. » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, St Pierre des Corps.

« Avant j'étais en consultation d'anesthésie. Sinon avant ça, j'ai fait de la consultation en rhumatologie, de la médecine interne et encore avant ça je travaillais de nuit, en chirurgie cardiaque et en pool de nuit, c'est-à-dire en remplacement sur tout l'hôpital. J'ai eu une hernie discale en 2000, je me suis faite opérée mais j'ai eu ensuite un staphylocoque doré. Du coup je ne peux plus faire aucune manipulation. Dans les services, je ne pourrai plus y aller. » Véronique H., 42 ans, secrétaire médicale, travailleuse fixe, Paris.

Ces aptitudes physiques sont importantes par les choix individuels qu'elles génèrent à plus ou moins long terme. De la sieste à la simple pause ou au moment de coupure que les phases de transport supportent, l'individu met en œuvre des moments de récupération dans la journée ou dans la semaine. Ces derniers lui sont nécessaires pour tenir la distance. D'autres décisions plus radicales sont à lier avec la connaissance de ses aptitudes physiques. Dans les exemples cités ci-dessus, des travailleurs ont dû changer de métier suite à des problèmes de santé, qui les empêchaient d'exercer. Du coup, le champ des activités effectuées au quotidien s'est vu fortement bouleversé. Outre la capacité physique, d'autres éléments de connaissance de soi sont à envisager en termes de soutenabilité des orchestrations quotidiennes. La nécessité d'un équilibre psychologique est souvent apparue dans les discours. Cet équilibre est personnel et peut renvoyer à de nombreuses dimensions. Toutefois, compte tenu du choix de se référer à l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, la question de l'équilibre entre ces deux sphères est plus

ressortie. Beaucoup de personnes ont déclaré être poursuivies par leur travail et ne pas vouloir l'être. D'où des changements d'emploi pour des personnes interrogées à l'image de Laure P. (53 ans, Auxiliaire de Vie, Travailleur Mobile, Montlouis-sur-Loire) : « *Je suis maître de mon temps sortie des heures de travail. Avant j'étais poursuivie par mon travail. Il n'y avait pas de limite à la mobilisation* ». Plus généralement, d'autres ne sont pas tranquilles, sereins s'ils n'ont pas opéré telle ou telle tâche :

« Sortir de chez soi c'est compliqué... Quitter sa base c'est compliqué... Emmener tout ce qui est nécessaire au maintien du contact avec les autres... Quand on est un peu éparpillé, c'est compliqué de rassembler tous ces microéléments qui assurent votre confort quand vous êtes dehors. On ne se sent pas complet quand il manque quelque chose. » Sixtine P., 34 ans, chercheur en sciences sociales, travailleur fixe, Paris.

« Je paie [son repas] avec une clé particulière. Je la recharge régulièrement. Je mets pas mal comme ça je sais que je suis tranquille. » Aurélie R., 30 ans, conseillère de vente, travailleur fixe, Joué-lès-Tours.

« J'essaie vraiment de tout faire la veille : la vaisselle, préparer les affaires... Ça m'arrive de ne pas le faire à l'avance... Mais quand c'est le cas, je ne suis pas bien, j'ai l'impression que ma journée est chamboulée. Je trouve que je gagne du temps comme ça. » Carole C., 35 ans, conseillère principale d'éducation, travailleur fixe, Goussainville.

« Le matin avant de partir, je fais mon petit ménage. Il peut arriver n'importe quoi dans la journée pourvu que ce soit propre. Surtout avec les chats c'est l'enfer ! » Ophélie G., 27 ans, assistante SAV, travailleur fixe, Clichy.

« Je ne peux pas laisser la maison en désordre, donc je range tout avant de partir. Je me lève à l'avance. » Sandra K., 40 ans, vendeuse dans le magasin de son mari, travailleur fixe, Marseille centre.

Pour préserver un équilibre, l'individu est alors amené à faire des choix, à organiser d'une certaine façon son quotidien. Dans les citations qui précèdent, on voit bien que le fait d'effectuer certaines activités garantit une paix psychologique à l'individu. Il est possible de remarquer que ce sont essentiellement des femmes qui ont été citées. Toujours est-il que ces connaissances à propos de soi influencent l'individu dans la réalisation de ses activités, mais aussi de la façon de les agencer. Bien évidemment, tous ces choix sont des plus anodins aux plus conséquents. Ils vont d'actes très

ponctuels jusqu'à des routines instituées et quotidiennes. Face à des événements ponctuels, des situations exceptionnelles ou/et particulièrement stressantes, les individus savent généralement comme décompresser. Ils ont recours à des activités spécifiques :

« Si la journée est lourde en rendez-vous importants, je pense aux enjeux en roulant. Si la journée de la veille a été bonne, je suis d'humeur plus badine. En scooter on s'évade plus facilement que dans un véhicule fermé. On est en prise au vent, c'est un ressenti physique. L'ivresse du vent et le simple fait qu'il faille avoir une attention plus importante qu'en voiture permettent d'évacuer plus facilement. C'est un vrai plaisir de rouler en 2 roues : l'ivresse, la liberté. Je m'y suis remis pour pouvoir évacuer du stress lié au métier de l'immobilier.» Patrick A., 46 ans, négociateur en immobilier, travailleur mobile, Marseille.

« Quand il fait froid et puis pour me remonter le moral, j'avais fait deux visites assez difficiles, je me suis fait un resto que je ne m'étais pas fait depuis longtemps en plus. La dame me connaît bien. Je suis sortie démoralisée de ma deuxième visite, je n'avais pas assez de quoi manger dans ma voiture donc j'ai décidé de faire un resto. Mais ce n'est vraiment pas souvent, deux fois par an en gros.» Yolande P., 48 ans, assistante sociale, travailleuse mobile, Tours.

Du déplacement aérateur en moto au repas réconfortant, les individus savent ce qui peut leur remonter le moral, les aider à tenir. D'autres méthodes ont été évoquées comme le fait d'appeler son conjoint, ses parents, etc. De plus, les situations soulignées sont professionnelles, mais elles peuvent aussi être privées. L'idée n'est pas de dire comment les individus résolvent ces moments de stress, mais plutôt de montrer qu'ils se connaissent suffisamment pour les identifier et savoir quoi faire dans ces situations. A l'image de Cyril M. (28 ans, responsable SI, travailleur mobile, Bobigny), cette connaissance ne va pas forcément de soi et s'apprend : *« J'ai voulu lever le pied... J'étais super fatigué en rentrant, j'avais mal aux yeux. J'ai été voir le toubib qui m'a conseillé d'en faire moins»*. Encore en période d'apprentissage, il met néanmoins de plus en plus distance entre son travail et lui. Pour d'autres, de tels apprentissages ont déjà eu lieu et les moyens mis en œuvre pour permettre une soutenabilité tant physique que psychologique sont devenus routiniers :

« Sinon quand je rentre, je fais une sieste. Il faut décompresser. Toujours faire le même argumentaire de vente c'est très dur. Donc la sieste c'est plus pour le repos mental que pour le repos physique.» Stéphane I., 34 ans, commerçant ambulant, travailleur mobile, Paris.

« *Le matin je suis dans la lune. J'aime bien être tranquille. J'aime bien prendre mon temps le matin [...] Je regarde mes mails en arrivant au travail, mais, en attendant, j'essaye de prendre du recul avec tout ça. [...] Il faut aussi savoir se mettre des barrières pour la famille, mais pas seulement. [...] Si je vivais seul sans femme ni enfant, j'irais plus [au travail] mais c'est n'est pas une solution. [...] J'essaye, en arrivant ici, de faire le break. Ce soir comme le temps s'était arrangé, j'ai enlevé la capote de la voiture. Je suis rentré en décapotable, ça libère la tête.*» Christian A., 46 ans, responsable de production en imprimerie, travailleur fixe, Bussy Saint Antoine.

« *Je me détends avant d'y aller [au travail] parce qu'après ça va être le stress, ça va à 100 à l'heure.*» Tony C., 30 ans, préparateur de commandes, travailleur fixe, Tours.

« *Là, c'est moi qui suis réticente [pour ressortir après le travail]. Quand je suis rentrée chez moi après une journée laborieuse, je n'ai pas envie. Il ne faut pas que je passe chez moi. Si je suis invitée, il faut que je fasse ça en enfilade. Il m'est arrivé de me décommander. Parce que j'avais la flemme, j'étais épuisée. Et puis ma tête, je n'ai qu'une envie c'est pour dérouler. J'arrive, je prépare mon plateau-repas, je regarde mes mails, je téléphone, mais je déroule.*» Dominique R., 48 ans, directrice d'un cabinet d'expertise comptable, travailleur mobile, Paris.

« *Le week-end, je n'aime pas trop sortir. Je décompresse de la semaine.*» Michel B., 55 ans, négociateur immobilier, travailleur mobile, Marseille.

Moins en faire ou faire autrement est une nécessité sanitaire. Elle est souvent invoquée en ce sens. Des citations qui précèdent, plusieurs remarques émergent. Elles sont essentiellement le fait d'hommes. Ces derniers tendent à plus verbaliser cette nécessité. Il faut peut-être y voir un effet lié à la profession. Les extraits d'entretiens sont, sauf pour Tony C., des personnes en interaction fréquente, voire permanente avec un public. Le travail de Tony C. n'en demeure pas moins stressant par le rythme qui lui est imposé. En bref, la focalisation importante sur ses tâches et sur l'autre est fatigante. Elle suppose une fermeture plus ou moins totale en contrepartie. Après, dans la mise en œuvre de cette contrepartie, chacun agit en fonction de ses perceptions ressenties, de ce qu'il sait.

Plus que sanitaire, moins en faire est aussi une nécessité sociale, pour être mieux avec les autres. Plus que la question de la capacité physique, la capacité affective compte. Selon ce qu'un individu aime faire ou non, le choix entre les activités n'est pas le même. Il y a d'abord ce qui n'est pas du goût, ce qu'on n'aime pas faire. Dans ce cas-là, on s'arrange pour ne pas avoir à le faire à l'instar

d'Ingrid C. ou Christophe P. qui détestent faire les courses. L'un et l'autre se sont débrouillés pour ne pas avoir à les faire en laissant cette tâche à leurs conjoints. D'autres n'aiment pas parler et s'arrangent pour ne pas avoir à le faire. Claire E. s'isole dans les transports en dormant ou en faisant semblant de : *« J'ai les yeux fermés parce que je dors donc je ne capte pas et puis quand tu dors les gens n'osent pas te réveiller »*. C'est typiquement le cas de Yolande P qui ne supporte pas parler le soir au téléphone : *« je me rends compte que j'ai beaucoup de mal à téléphoner le soir, je n'ai pas envie, ça m'agace. [...] Si je rappelle des amis, des gens, je sais que je vais rester une demi-heure, une heure au téléphone... et j'ai besoin de calme ! Je me rends compte que le soir j'ai besoin de temps vide »*. Ces manœuvres d'évitement ne sont pas toujours possibles. Alors, le but consiste en la minimisation de la peine, à s'arranger pour faire en sorte que ce soit le plus indolore possible. Ainsi, la femme de Christian L. fait les courses principales sur Internet. Lui se limite aux courses d'appoint ou plus ponctuelles du fait de sa proximité avec les boutiques. Cyril M. se débrouille pour y passer le moins de temps possible : *« J'ai un Carrefour à côté. J'y fais mes courses une fois tous les 15 jours en rentrant à 20 h, avant que ça ferme quand il n'y a plus personne dans le magasin. Ça dure une heure pour 15 jours de courses. On y va tous les deux, je passe la prendre, un chariot chacun... Je ne passe pas mon samedi après midi à Carrefour »*. *A contrario*, les individus ont aussi des inclinations pour des activités, des pratiques, des personnes. Sont dans ce cas les activités de loisirs. Bruno L. fait de la natation, Juan Carlos H. du judo, Louis P. participe à un club de philosophie, Sandra K. va régulièrement marcher, Nadège D. fait de la photo et du traitement de l'image. Il serait trop long de faire la liste de toutes les activités de loisirs auxquels participent les uns et les autres. Toujours est-il que la réalisation de ces activités est pleinement intégrée dans l'organisation du quotidien des individus. Même si ces activités concernent le seul individu et apparaissent moins comme la résultante de liens sociaux, elles restent articulés avec les autres activités, celles qui impliquent des liens sociaux. Du coup, par complémentarité, elles dépendent malgré tout de ces liens mais de façon indirecte, dans la mesure où les moments qui leur sont accordés s'enchaînent avec les activités plus sociales. Pour continuer, ces activités s'avèrent rarement dénuées de liens dans la mesure où elles en créent, en supposent. Ainsi, elles peuvent se matérialiser par des mises en contact fréquentes pour les planifier, pour repousser d'autres activités. Ces mises au point ont lieu autant dans le face-à-face que par des moyens de communication synchrones comme asynchrones. Ces derniers sont particulièrement utiles dans la mesure où ils permettent une mise au point en temps réel ou presque. Notons cependant que ces activités sont routinisées dans leur déroulement et que leur organisation évolue peu. La question de la mise au point, de la coordination renvoie plus spécifiquement aux activités qui ont trait à l'exercice de relations privilégiées comme les relations amicales (ou considérées comme telles) ou amoureuses. La connaissance de ces dernières renvoie certes à la connaissance de l'autre, mais

appelle aussi à considérer les affinités interindividuelles pour comprendre pour quelles raisons un individu préfère être en interaction avec l'un plutôt que l'autre.

Enfin, ce qu'on aime faire renvoie également à l'expression de préférences pour des modes opératoires, pour des façons plus générales de faire. Prendre un chemin plutôt qu'un autre, réaliser des tâches dans un ordre de préférence (tant qu'il n'est pas contraire à un ordre institué et rigide), s'approvisionner plutôt dans un magasin que dans un autre sont autant d'exemples de cette préférence pour certains modes opératoires. Dans l'ensemble, l'individu se débrouille, ou du moins essaye de, pour permettre l'exercice de ses préférences dans leur ensemble. Parfois l'individu tend pourtant à se limiter lui-même, à mettre un frein à ces affinités dans la mesure où elles peuvent devenir addiction. C'est notamment ce qui ressort de l'usage des TIC comme le téléphone portable ou Internet :

« J'ai un contrat pro qui me donne 6 heures de communication par mois. En 15 jours j'ai tout consommé, en général. Chaque mois je paye entre 150 et 200 euros de téléphone. Je pourrais augmenter la durée de mon forfait, mais je sais que, du coup, je téléphonerais encore plus. C'est sans fin. » Stéphane I., 34 ans, commerçant ambulancier, travailleur mobile, Paris.

« En général, que je sois du matin ou de l'après-midi, je vais sur Internet le soir, plutôt tard quand je suis tranquille, qu'ils sont couchés, que je n'ai plus rien à faire entre guillemets [...] Le reste de la journée, j'aime bien faire ce que j'ai à faire. Et si je me mettais là dessus, je ne ferais rien d'autre le temps passe trop vite. » Nadège D., 38 ans, ouvrière, travailleur fixe, Saint Pierre des Corps.

Au total, les affinités, les goûts des individus influencent de multiples manières la façon dont ils réalisent telle ou telle activité. En termes de mobilité, il est possible d'aller plus loin encore par la distinction entre ceux qui aiment se déplacer de ceux qui n'aiment pas. Il en va de même pour les usages des TIC comme le téléphone, la messagerie instantanée ou même Skype : si des personnes préfèrent les utiliser, d'autres pas.

La connaissance de tous les éléments présentés ci-dessus influence l'individu dans le choix de ses activités et de leurs orchestrations. De fait, ces connaissances sont des sources d'aide à la décision, participent à la rationalité individuelle. Evidemment, la rationalité individuelle ne saurait être parfaite. Mais malgré tout, sur la base des savoirs à sa disposition, l'individu est en mesure de faire des choix d'agencements. Pour revenir aux mobilités, cette capacité individuelle se mesure

notamment à travers le gain de flexibilité que procurent déplacements et usages des TIC. Ces derniers sont utilisés les uns et les autres comme moyens de détournement des normes et arrangements vus précédemment.

Après jusqu'à quel point cette rationalité joue-t-elle ? Elle tend déjà à évoluer du fait que les connaissances ne sont pas figées, qu'elles évoluent par un apprentissage permanent. L'actualisation des savoirs est source d'évolution des mutations. Mais la question à laquelle on cherche finalement à répondre est celle de la force relative de cette dimension individuelle par rapport aux rôles joués par les dimensions verticales et horizontales.

Conclusion

A travers ce long chapitre, le but était de comprendre comment les individus agencent leurs activités quotidiennes et, à travers elles, leurs liens sociaux. La réponse à cette question se trouve dans l'examen du lien social lui-même. Ses dimensions verticales et horizontales, par les normes et arrangements qu'elles suscitent, jouent un important rôle d'orchestration. Cependant, ces dimensions ne doivent pas faire oublier l'élément central d'un tel processus de détermination : l'individu lui-même. Au confluent de ses liens, il est autant miroir qu'acteur de ces agencements des sphères du quotidien à travers un processus permanent d'apprentissage individuel et social. Ce processus permet une actualisation des connaissances dont il dispose et donc de faire évoluer les choix de l'individu en termes d'agencements.

Une fois ces trois éléments mis en exergue, une nouvelle question se pose : quelle est la force relative de ses trois facteurs les uns par rapport aux autres ? Pour le dire autrement, lequel de ces éléments, entre les normes, les arrangements ou l'individualité, explique le mieux l'agencement des sphères ? De fait, les individus tendent à se différencier selon la force de l'une ou l'autre de ces dimensions. Pour certains, la dimension verticale joue plus alors que pour d'autres le principe explicatif est la dimension horizontale, voire individuelle. Avant de différencier des profils d'individus, une précision importante est à faire. Pour chaque individu, toutes ces dimensions sont effectives : leur force est non nulle. Leur intensité varie, mais elles sont nécessairement toutes trois présentes. Tous les individus de notre échantillon ont été utilisés pour les mettre en exergue. Elles se retrouvent dans chacun des comptes-rendus d'entretien, même si elles ont des intensités différentes.

Ces différences d'intensité font en sorte que, dans certains cas, ce sont surtout les normes qui permettent d'expliquer comment un individu orchestre son quotidien. Dans d'autres, ce sont surtout les arrangements, voire l'individu lui-même. Plus précisément, ces propriétés d'organisation sont à considérer pour chacune des sphères étudiées. Ainsi, la sphère professionnelle peut être organisée de façon très normative à l'image d'un ouvrier à la chaîne dont l'organisation du travail est rigide au point de ne pouvoir sortir ou avoir accès aux TIC. De même, la sphère privée est régie principalement par les normes en présence d'enfants aux horaires de gardes à respecter, qui cadrent fortement le déroulement d'une journée. Au fur et à mesure que l'individu est libre de s'organiser dans une sphère comme dans l'autre, le stade ultime est celui où l'individu est le principal organisateur de son quotidien. Pour la sphère

professionnelle, le cas emblématique est celui de l'indépendant ou de l'artisan qui s'organise selon sa propre volonté ou presque. Pour la sphère privée, le cas de figure de la personne jeune, célibataire et sans enfants est aussi symptomatique d'un individu qui se gère seul, qui est libre de son organisation quotidienne. Entre ces deux extrêmes, pour une sphère comme pour l'autre, se trouvent de multiples cas de figure. En confrontant à présent les principes dominants d'agencement de ces deux sphères, il en ressort différents profils individuels d'agencement du quotidien dans son ensemble (cf. tableau n° 6-1 ci-dessous).

Tableau n°6-1 : Des profils individuels singuliers, fonctions de la dimension dominante d'organisation des sphères privée et professionnelle

		Sphère privée		
		Normes	Arrangements interpersonnels	Individualité
Sphère professionnelle	Normes	Ouvrier à la chaîne avec jeunes enfants. <i>Nadège D.</i>	Responsable d'équipe marié et enfants plus de 10 ans avec loisirs <i>Juan Carlos H.</i>	Personne jeune en couple ou célibataires avec travail contraignant. <i>Tony C., Karine I., Max N.</i>
	Arrangements interpersonnels	Conductrice de car à la tête d'une famille monoparentale <i>Zobra K.</i>	Technico-commercial ou vendeuse dans petit magasin avec enfants à convoyer <i>Douglas C., Sylvie D.</i>	Secrétaire administrative célibataire <i>Ophélie G.</i>
	Individualité	Femme de commerçant avec enfants <i>Sandra K.</i>	Consultant ayant la garde alternée de ses enfants <i>Pascal M.</i>	CS ++ sans personne à charge <i>Cyril M., Dominique R., Laetitia B.</i>

Seuls sont présentés dans ce tableau les cas les plus typiques. Tous les autres individus interrogés peuvent néanmoins y figurer. En balayant ce tableau, il apparaît que plus l'individu semble maître de l'organisation de son quotidien et donc de la façon d'agencer ses sphères privée et professionnelle, plus les possibilités de superposition de ces sphères sont importantes. En focalisant notre raisonnement sur les deux cas extrêmes, on se rend compte que les normes tant privées que professionnelles induisent une fermeture relative des sphères. Le cas de Nadège D. illustre particulièrement bien ce point. Très normé, son travail l'empêche de faire du privé sur ses temps et lieux de travail. *A contrario*, son organisation familiale l'empêche également de faire

déborder le travail sur sa vie privée, le moindre débordement doit être anticipé en termes de garde de ses enfants. A l'extrême inverse de Nadège D. se trouve Cyril M., responsable d'un service informatique et mobile par définition. Ce dernier dispose d'une grande liberté dans sa vie professionnelle. Il est libre de s'organiser comme il l'entend. Il en va de même pour sa vie privée dans la mesure où il vit certes en couple, mais n'a pas d'enfants à s'occuper. Dans son cas, les superpositions entre vie privée et vie professionnelle sont aisément possibles.

A travers ses constats, il serait tentant de calquer sur ses profils les figures topologiques mises en évidence au chapitre précédent. Effectivement, lorsque les normes sont relativement dominantes par rapport aux autres dimensions organisatrices du lien, la fermeture de la sphère normée tend à survenir. Dès lors, la domination de la norme renverrait à des agencements dont l'une ou l'autre des sphères prendrait la forme d'une région. Si les arrangements interpersonnels s'avèrent dominants, la topologie supposée serait alors celle du réseau et des superpositions partielles dans la mesure où cette forme se base sur la proximité des relations. Or ces arrangements interpersonnels supposent cette proximité pour s'établir. Enfin, en situation de liberté totale, le fluide ressort, car il correspond à des possibilités de superpositions totales ou presque. Si seul l'individu est aux commandes, rien ne l'empêche *a priori* de mettre en œuvre un tel degré de superposition entre travail et vie privée.

Dans les faits, il n'est pas toujours facile de rattacher les topologies à ces profils types du quotidien. Dans le chapitre précédent, nous avons vu que la région, le réseau et le fluide existent pour tous les individus. Chacun agence ses sphères selon ces trois formes. Une d'entre elles peut s'avérer dominante, mais les trois coexistent. La raison tient essentiellement au fait que normes, agencements interpersonnels et individualité expliquent tous trois la façon dont l'individu agence ses liens au quotidien. Si une des dimensions s'avère dominante, les deux autres jouent malgré tout. Ce faisant, les deux dimensions restantes tempèrent l'hégémonie topologique qu'on serait tenté de conférer à la dimension dominante. L'examen plus précis des mobilités au sens large nous permet d'ailleurs de mettre en évidence un travail permanent de compensation individuelle. Par compensation individuelle est entendu le travail fourni par les individus pour relâcher, distendre la dimension dominante d'organisation en utilisant les deux dimensions restantes. La réciprocité et la compensation réciproque analysées précédemment sont des illustrations de cette compensation. D'autres pratiques y contribuent également. Les mobilités réelles comme virtuelles font plus que refléter ce travail de compensation, elles le permettent par la modulation de l'ouverture de chaque sphère. Le tableau n°6-2 permet d'appréhender ce travail de compensation permis par les mobilités.

Tableau n° 6-2 : Des mobilités spécifiques à chaque profil pour faire coexister les formes topologiques

		Sphère privée		
		<i>Normes</i>	<i>Arrangements interpersonnels</i>	<i>Individualité</i>
Sphère professionnelle	<i>Normes</i>	Pas de déplacement pendant le travail Déplacements privés spécialisés Recours aux TIC asynchrones et/ou silencieuses en cas d'aléas liés aux enfants. Utilisation des heures de pauses.	Déplacements possibles à proximité du travail TIC synchrones, mais utilisation brève	Peu de déplacements possibles dans le cadre du travail. Usages des TIC plus synchrones Utilisation des heures de pauses.
	<i>Arrangements interpersonnels</i>	Déplacements périphériques importants (pendant les pauses) Usages synchrones autorisés (dans la mesure de légalité pour les travailleurs mobiles)	Déplacements hors contexte possibles, mais minimisés par l'individu lui-même Usages synchrones autorisés au travail	Déplacements hors contextes possibles, car négociés Usages des TIC asynchrones et silencieuses.
	<i>Individualité</i>	Déplacements conditionnés, organisés Usages des TIC synchrones, mais règles définies de priorité	Tendances à la rationalisation des mises en contact et des déplacements. Maintien du lien en cas de contretemps et d'aléas.	Déplacements périphériques Sélection des contacts et séparation des autres (assistante, mail, répondeur)

Ce tableau tente de décrire en quelques mots clés les mobilités mises en œuvre par les individus. Il se focalise essentiellement sur les pratiques des individus pendant la partie travaillée de la journée, plus que sur la partie non travaillée. Le constat est que les cadrans de ce tableau, et donc les profils individuels quotidiens, ne se distinguent pas par des mobilités ou immobilités spécifiques. Ainsi, le recours à l'asynchrone pour faire du lien se retrouve dans de nombreux cas de figure. Pour autant, ce recours n'a pas tout à fait les mêmes motifs dans un cas ou l'autre. Dans un cadre très normatif, utiliser des modes de communication asynchrones a pour objectif

de faire lien malgré tout, de faire pont malgré la porte en langage simmelien. Dans un cadre plus individuel, avoir recours à ces mêmes modes a l'objectif inverse, celui de ne pas faire lien, de faire porte malgré le pont. Ce faisant, les TIC asynchrones permettent dans un cas comme dans l'autre de compenser la dimension dominante du lien social et la forme topologique qui lui est associée, que ce soit la région, le réseau ou le fluide.

Les autres TIC permettent le même travail de compensation. Ainsi, les TIC non communicantes comme Internet rendent possible l'ouverture de la sphère professionnelle (puisque nous focalisons sur cette sphère dans le tableau décrit). Recherche de renseignements, courses en ligne sont autant de pratiques qui manifestent indirectement un lien social privé. En étant plus invisibles, ces pratiques favorisent une ouverture *a minima* du contexte dans lequel l'individu est présent. Ce sont des pratiques de compensation dans la mesure où elles permettent une ouverture qui n'est pas forcément toujours possible. Elles permettent le contournement de normes ou l'assouplissement de négociations interindividuelles à travers des pratiques purement individuelles. Leur furtivité, leur silence ou leur discrétion en font des outils faciles d'utilisation en termes de compensation.

Cet aspect visible ou bruyant des TIC synchrones les rend plus difficiles à utiliser. L'utilisation de dispositifs tels que le vibreur ou le mode silencieux pour un téléphone portable tempère cet argument. Toutefois, le recours à un mode synchrone de communication comme le téléphone (portable ou non) est plus visible ou audible que les autres modes. Pour les travailleurs fixes, son usage non professionnel n'est pas toujours évident même s'il reste possible. C'est notamment pour cette raison que la compensation repose sur une forte utilisation de l'asynchrone à laquelle fera éventuellement suite une mise en lien ultérieure sur un mode synchrone. Pour les travailleurs mobiles, le recours au synchrone pour faire des liens hors contexte est *a priori* plus facile. La liberté dont ils disposent leur autorise relativement plus de possibilités de faire du lien par ce biais. En cela les TIC synchrones se rapprochent plus des mobilités réelles.

Les déplacements ou la mobilité réelle ont les mêmes objectifs de compensation. Faire une course en passant permet à un cadre mobile de compenser l'amplitude importante de ses horaires de travail. Leur différence avec les usages des TIC tient cependant à leur dimension plus visible, à leur moindre possibilité d'être furtifs. Se déplacer, quitter un lieu pour un autre est un acte fort qui se matérialise par une absence. La portée des déplacements réels pour faire du privé sur du professionnel ou du professionnel sur du privé est donc moindre que celle permise par les TIC et plus particulièrement les TIC asynchrones.

Dans tous les cas, les mobilités au sens large constituent bien des reflets du lien social, de ses dimensions et de l'impact de ces dernières en termes d'orchestration du quotidien. L'agencement des liens sociaux comme fruit de leurs composantes verticale, horizontale ou individuelle ressort de leur observation. Enfin, les mobilités permettent de saisir comment ces dimensions ou composantes interagissent. Dans l'ensemble, elles se compensent, s'équilibrent les unes les autres. Bien qu'elle ne soit pas toujours possible ou même nécessaire, cette compensation est ressortie dans tous les entretiens effectués. Ce faisant, elle consacre la pleine portée de toutes les dimensions des liens sociaux dans leur singularité et du lien social dans sa généralité. Finalement, la compensation explique la multiplicité des formes du lien social alors possibles dans la mesure où elle rend possible une grande diversité d'agencements du quotidien.

Conclusion générale

Mobilité et lien social sont deux objets sociologiques associés à de forts et puissants imaginaires contemporains. A travers les discours des hommes de lettres, des politiciens, des journalistes, des concepteurs de biens et de services, des chercheurs en sciences humaines en général et des sociologues en particulier, lien social et mobilité sont chacun associé à un imaginaire défini comme « *un univers symbolique objectivé et un espace de capacités d'énonciation et de transformations symboliques* » (A. Barrère, D. Martucelli¹, 2005, p.57). L'imaginaire est ici social dans la mesure où « *toute société entretient à ses propres égards et usages un rêve éveillé que ses membres font et entendent : qu'ils s'y reconnaissent parfaitement ou imparfaitement, qu'ils le sentent entièrement leur ou qu'ils tentent de le modifier, il est l'horizon imaginaire de référence qui permet d'appréhender et d'évaluer la réalité sociale dans laquelle ils vivent* » (P. Popovic², 2008, p. 23). Il correspond à une représentation de la réalité sociale que se font, au moins en partie, les individus qui composent cette réalité. Quels sont donc les imaginaires sociaux contemporains associés au lien social et à la mobilité ?

Lien social et mobilité : des imaginaires puissants et interdépendants

L'imaginaire du lien est associé à la figure de l'individu. Ce dernier devient de plus en plus un objet d'étude, le lieu d'appréhension de la réalité sociale. En devenant principe explicatif, l'individu se substitue à des groupes plus larges et notamment à la société de plus en plus difficile à observer dans sa dimension première. En s'attachant à décrire un individu rationnel à l'empreinte de plus en plus immatérielle, l'imaginaire du lien social oscille entre pessimisme et optimisme. Certains comme F. De Singly voient dans l'individualisation un nouvel humanisme, une nouvelle façon de faire lien. D'autres posent l'individualisation comme synonyme d'égoïsme, d'égoïsme, voire d'autosuffisance. Dès lors, le lien social ou plutôt les liens sociaux qui le composent seraient en train de disparaître. Que l'on adhère à l'une ou l'autre de ces visions, l'imaginaire associé au lien social est celui d'une multiplication des liens sociaux qui a

¹ A. BARRERE, D. MARTUCELLI, 2005. « La modernité et l'imaginaire de la mobilité : l'inflexion contemporaine », *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, n° 118, p.55-79.

² P. POPOVIC, 2008. *Imaginaire social et folie littéraire : Le Second Empire de Paulin Gagne*, Presses Universitaires de Montréal, 372 p.

pour corollaire un affaiblissement des solidarités. La puissance de cet imaginaire se mesure à l'aune des moyens divers et variés mis en œuvre pour faire, renforcer le lien social : fêtes des voisins, festivals, repas de quartier, gentrification, mixité, etc.

L'imaginaire actuel de la mobilité est le résultat de sa généralisation et de sa banalisation. Pour A. Barrère et D. Martucelli (2005), à travers la littérature, cet imaginaire repose sur plusieurs éléments :

- La mobilité est voulue pour elle-même, existe *per se* (p.63-66): l'individu ne se déplace plus que pour aller d'un point A à un point B, mais aussi pour la simple envie de se déplacer. La mobilité est une activité désirée pour elle-même et non plus une conséquence d'autres activités.
- « *Il n'y a plus de dehors* » (p.66-69) : l'élargissement des possibles atteignables est tel que tout point de la carte, tout endroit sur terre est désormais accessible. Il n'y plus de refuge possible. De plus, l'exigence de dépaysement conféré au voyage devient de plus en plus illusoire, l'ailleurs de plus en plus semblable à ici et donc de moins en moins une utopie envisageable (même si le propre de l'utopie est de ne jamais se réaliser).
- La mobilité est une fuite (p.69-72) : la mobilité au sens large devient un potentiel d'évitement, un mouvement de défense. Le problème serait que cette fuite serait perpétuelle.
- Le départ peut être passif (p.72-74) : L'individu n'a plus besoin d'être physiquement parti pour être ailleurs. Le monde en mouvement autour de lui suffit à ressentir le mouvement malgré une relative immobilité. Sentir la mobilité tout en étant immobile est cause de fatigue, de désarroi. Pour autant, le départ actif, quand il a lieu, ne correspond pas forcément à « *un sursaut de volonté* » (p.74).
- Enfin, la domination change de figure (p.74-77) : ce sont dorénavant les mobiles qui dominent les immobiles, et non plus l'inverse. La mobilité devient un attribut de la puissance, car elle indique la capacité d'un individu à se connecter ou se déconnecter de liens sans cesse nouveaux.

Ces différentes composantes de l'imaginaire de la mobilité ont surtout été envisagées par les auteurs sous l'angle de la mobilité comme déplacement. Cependant, la mobilité numérique ou virtuelle qui renvoie à l'usage des TIC s'inscrit aussi dans cet imaginaire, voire le renforce. Pour cette raison, de nombreux auteurs ne les distinguent plus : on pourra ainsi citer J.Urry (2008, 2000) qui les associe systématiquement.

L'examen des imaginaires du lien social et de la mobilité indique qu'ils sont associés, interdépendants. Comme ils sont plus multiples, accéder aux liens sociaux suppose une plus grande mobilité. A l'inverse, la mobilité comme fuite perpétuelle et permanente possible en tout point du globe tend à favoriser cette multiplication des liens sociaux et donc leur affaiblissement. Comme tous les imaginaires, ceux présentés ici ne peuvent prétendre à appréhender de façon totalement correcte la réalité sociale : ils sont nécessairement partiels par leur subjectivité.

L'appel à l'imaginaire individuel pour comprendre les liens sociaux à travers les mobilités

Dans la mesure où ces imaginaires reposent sur la subjectivité de ceux qui les formulent, nous sommes demandé à travers ce travail de thèse s'il n'était pas possible de dire autre chose sur le lien social en s'intéressant aux mobilités des individus. Maillons de base de l'imaginaire, c'est sur la base de leur comportement réel ou fantasmé que s'élabore le discours des hommes de lettres et de sciences. L'analyse de ces comportements individuels a pour objectif de participer à l'élaboration permanente de cet imaginaire et plus spécifiquement de son versant sociologique. Dans le cadre de la présente thèse de doctorat, il a été fait appel aux individus eux-mêmes. Ils ont constitué, à travers leurs discours, l'unité d'observation de ce travail. Plus que la question du choix de l'individu, le choix de leurs paroles, de leurs déclarations et finalement de leur subjectivité comme matériau empirique suppose quelques remarques.

En se contentant d'interroger les gens sur leurs pratiques plutôt que d'observer *in vivo* ces dernières, l'enquêteur se pose toujours la question de la portée, de la véracité de ces observations indirectes, dans la mesure où ces observations sont restituées par l'intermédiaire de l'enquêteur lui-même. Evidemment, la réalité décrite n'est pas forcément vraie, rien ne le garantit. Pour autant, ce discours même faux est toujours intéressant. Il rend finalement compte de représentations que se fait l'individu de son quotidien, de ses mobilités, de la façon dont il entretient, agence les liens dans lesquels il est pris. Ces représentations lui sont en partie propres et en partie héritées, car fruits d'une socialisation, d'un encastrement social, c'est-à-dire de son insertion dans des groupes ou un ensemble de relations sociales. Comme le rappelle M. Granovetter³ (1985), « *les acteurs ne se comportent pas ou ne se décident pas comme des atomes en dehors de tout contexte social, pas plus qu'ils n'adhèrent servilement à un script écrit pour eux du fait de l'intersection spécifique de catégories sociales qu'ils s'avèrent occuper. Leurs tentatives d'actions déterminées sont au contraire encastrées dans des systèmes concrets et continus de relations sociales* » (p.487). Ce faisant l'auteur tient à affirmer la nécessité d'avoir une vision intermédiaire du marché en particulier et de l'économie en général, c'est-à-dire ni sous socialisée,

³ M. GRANOVETTER, 1985. « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, Vol. 91, n°3, p.481-450.

ni sur socialisée. Le constat est valable pour l'ensemble des analyses sociologiques et pas uniquement la sociologie économique. Le développement de ce que P. Corcuff (1995) appelle les nouvelles sociologies rentre dans cet état d'esprit. Au final, l'imaginaire de l'individu rentre nécessairement en résonance avec l'imaginaire social dans lequel il s'insère, il participe à la construction sociale de la réalité. Mais, rappelons-le, cette insertion est partielle et déformante. Par l'examen de ces imaginaires individuels, le but est de produire un autre point de vue sur le lien social et la mobilité. Ce discours n'entend pas se poser comme un antagonisme, mais plutôt comme un complément. L'objectif est de nourrir l'imaginaire ambiant par d'autres éléments.

Les mobilités réelles ou virtuelles sont des instruments avec lesquelles l'individu fait autant lien qu'il le défait. L'intérêt pour ces formes de mobilités individuelles laisse supposer à des prospectivistes comme G. Amar⁴ (2009) que nous assisterions à l'avènement d'un nouveau paradigme, celui de la reliance. En s'intéressant non plus au transport et à ses flux, mais à l'individu et ses comportements, le paradigme du transit est aujourd'hui remplacé par le paradigme de la reliance. D'une vision fondée sur la nécessité d'aller d'un point A à un point B le plus vite possible avec le moins de frottement ou d'adhérence, on serait arrivé à une vision du déplacement comme mise en contact avec autrui, comme créateur de liens et d'opportunités. Ce nouveau paradigme est d'autant plus important que la mobilité s'est vue enrichie de nouvelles formes, les mobilités dites virtuelles ou numériques. Celles-ci renvoient à l'ensemble des usages individuels des Technologies de l'Information et de la Communication. Dans les faits, il semble plus réaliste de considérer que ces deux paradigmes, le transit et la reliance, coexistent. Si la reliance consiste à faire lien, le transit consiste plus à le quitter, le défaire. De plus, si le paradigme de la reliance émerge, celui du transit reste dans les comportements individuels, du moins tel qu'il a été vu à travers les entretiens.

Au final, la mobilité est tant un instrument pour faire le lien que pour le défaire. Le constat est valable pour les deux formes de mobilités, la réelle comme la virtuelle. En reliant des lieux et *a priori* des liens, le déplacement est source d'entretien du lien via la coprésence qu'il permet. Les TIC permettent également de faire liens en étant supports de communications, d'échanges communicationnels dans la téléprésence (appels téléphoniques, messagerie instantanée) ou dans le différé (répondeur, emails, SMS). Outre l'entretien direct, ces deux formes de mobilités participent à la constitution du lien de façon plus indirecte. Se rendre d'un point A à un point B est l'expression indirecte de liens à l'image des déplacements qu'effectue un technicien mobile en

⁴ G. AMAR, 2009. « La mobilité comme lieu de lien », Colloque « Lieux et Liens : Espaces, Mobilités, Urbanités », Cerisy-La-Salle, 27 mai.

passant d'une intervention technique à l'autre : sans jamais rencontrer physiquement ou virtuellement quelqu'un, son travail est l'expression d'au moins un lien, celui qui le lie à son employeur et l'oblige à faire ces déplacements. Pour les TIC, l'influence indirecte est aussi envisagée. Si elles participent à l'entretien des liens sociaux, directement ou non, les mobilités sont aussi profondément interdépendantes. Le sens de cette interdépendance est encore difficile à définir, mais elle se mesure à travers l'usage de TIC informationnelles comme le GPS ou Internet qui permettent de savoir où se rendre, par la possibilité d'user de plus en plus des TIC en situation de déplacement ou par la capacité des TIC à se substituer à certains déplacements. Dans tous les cas, ces effets croisés des formes de mobilités continuent à participer au lien, à sa réalisation.

Les mobilités comme instruments d'analyse topologique des liens : mise en exergue des formes de la région, du réseau et du fluide

Plus que l'existence ou non des liens, plutôt que de voir si les mobilités font plus lien qu'elles ne le défont, il apparaît intéressant de voir comment les mobilités rendent compte de l'agencement des liens sociaux, de la façon dont ils se positionnent les uns par rapport aux autres. Cette étude des positions respectives des liens a conduit à opérer une partition des liens, à les regrouper selon leur nature professionnelle ou privée. L'identification de deux sphères prédéfinies du quotidien a permis de mettre en œuvre leur étude topologique. Rappelons d'abord ce que nous considérons comme de la topologie. « *En tant que branche des mathématiques, la topologie traite de types d'espaces. [...] elle articule des règles différentes de repère dans une pluralité de systèmes de coordonnées* » (A.M. Mol, J. Law, 1995⁵, p.3). Transposée à la sociologie, la topologie signifie, pour ces auteurs, que : « *le "social" n'existe pas comme type d'espace unique. Il produit plusieurs espèces d'espaces, dans lesquelles différentes opérations prennent place.* » (p.4). Pour autant, l'utilité de recourir à la métaphore de la topologie pour décrire comment le social s'agence va plus loin que décrire ces différents espaces. L'intérêt mathématique de la topologie est d'étudier les déformations spatiales par des transformations continues. Ainsi, en sociologie, la topologie permet de continuer à parler des positions respectives des espaces et donc des sphères comme types particuliers d'espace alors même que les formes de ces sphères ont des contours plus souples. Autrement dit, si les liens sociaux gagnent en souplesse, en multiplicité, les sphères qu'ils dessinent demeurent et se positionnent toujours les unes par rapport aux autres. Dans leur article, A. Mol et J. Law identifient trois topologies distinctes en considérant les pratiques d'analyses de l'anémie à travers le globe. Ces topologies sont la région, le

⁵ A.-M. MOL, J. LAW, 1995 (1994). « Régions, réseaux et fluides : l'anémie et la topologie sociale », *Réseaux*, n° 72-73, 23 p., <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet/72-73/11-law.pdf>

réseau et le fluide. Ces trois topologies correspondent à des degrés d'ouverture variables des espaces considérés. Ainsi, la région correspond à un espace totalement fermé aux autres alors que le fluide est, à l'inverse, un espace totalement ouvert. Le réseau est un espace au degré d'ouverture intermédiaire.

Chacune des sphères étudiées, la privée comme la professionnelle, est en mesure de prendre l'une ou l'autre de ces formes. L'étude des mobilités permet une telle affirmation. Les mobilités réelles et virtuelles agencent les liens sociaux, les positionnent les uns par rapport aux autres. De fait, quand l'une ou l'autre des sphères prend la forme d'une région, les déplacements ne disparaissent pas, mais restent limités au cadre défini de la région, c'est-à-dire de la sphère privée ou la sphère professionnelle. Il en va de même pour les mobilités plus virtuelles, par les usages des TIC hors contexte impossibles ou fortement limités. Outre la spécialisation des mobilités, certaines mobilités hybrides matérialisent concrètement la frontière qu'établit un individu autour de chacune de ces sphères. Le cas particulièrement emblématique est celui du déplacement entre le domicile et le travail (peu importe le sens) qui rend concrète la frontière. Ni tout à fait professionnel, ni tout à fait privé, ce déplacement matérialise le passage spatial, temporel et social d'une sphère à l'autre. Pour ce qui est de l'usage des TIC, le changement de contexte se mesure à l'aune d'une différenciation de la façon de faire lien. Pour la sphère isolée, les liens qui en relèvent peuvent s'exprimer aisément (ou presque). Pour la sphère qui subit l'isolement (si on peut dire), les possibilités de liens sont annihilées ou du moins indirectes par le recours à des modes de communication asynchrones.

Lorsque les sphères prennent la forme de réseau, des superpositions partielles entre l'une ou l'autre sont possibles. Elles permettent une ouverture sélective, conditionnée par une proximité, une parenté relationnelle ou de contexte. Les liens qui sont amenés à s'exprimer en dehors de leur sphère d'origine tendent à procéder par mimétisme. Faire une course en passant sur un déplacement professionnel ou la faire pendant sa pause à proximité de son lieu de travail passe facilement inaperçu. De même, faire ses courses sur Internet ou faire des activités administratives sur son lieu de travail est apparenté à du travail, domestique ou non rémunéré, mais du travail tout de même. Tant pour les mobilités réelles que virtuelles, les exemples fournis se concentrent surtout sur la capacité de la sphère professionnelle à se faire déborder par la sphère privée. L'inverse est moins généralisé. Mais il a aussi lieu. Les collègues constituent des liens spécifiques en mesure de s'exprimer plus facilement en dehors du travail du fait de leur mimétisme amical. De même, travailler sur son ordinateur sur un dossier est aussi possible, consulter Internet, etc.

sont d'autres activités possibles qui relèvent de la mobilité numérique. On notera que l'ouverture est sélective dans les deux cas, mais que la sphère privée est plus sélective tant en occasions qu'en quantités de superpositions possibles. Ces cas de superpositions partielles rendent compte de sphères qui prennent la forme de réseau.

Pour la forme du fluide, elle se rencontre quand la superposition est totale, se fait sans heurt, sans discontinuité, sans avoir besoin d'une parenté ou proximité préalable. Que ce soit pour la vie privée comme pour la vie professionnelle, de telles situations ont lieu dans un cas similaire : l'urgence. Qu'elle soit professionnelle ou personnelle, l'individu tend alors à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y faire face. Le recours aux TIC pour être tenu au courant ou s'organiser en temps réel est central dans un cas comme dans l'autre. Les déplacements physiques le sont tout autant dès lors que le degré d'urgence suppose une intervention, de rétablir le lien. Au final, on le voit bien, c'est plus la nécessité de faire lien que de le défaire qui compte dans ce cas de figure. La coexistence ne pose pas problème et nuance l'hypothèse de concurrence associée à des liens de plus en plus multiples. Evidemment n'y a-t-il pas une tendance à la généralisation de l'urgence et donc à des superpositions de plus en plus nombreuses qui finiraient justement par susciter l'antagonisme des liens via leur concurrence ? Le discours des individus sur leur quotidien n'en fait que rarement mention.

Pour conclure sur ce point, sphère privée et sphère professionnelle sont toutes deux en mesure d'agir comme une région, un réseau ou un fluide. Les trois figures topologiques coexistent et produisent des arrangements spécifiques des liens vus à travers les superpositions dont font preuve les sphères du quotidien. Plus précisément, c'est au niveau de l'individu que ces trois formes se matérialisent. Pour une seule et même personne, chaque sphère peut tour à tour prendre la forme d'une région, d'un réseau ou d'un fluide. Evidemment selon les caractéristiques sociologiques d'une personne, cette propension à relever de l'une ou l'autre topologie varie. Ainsi, la figure du travailleur posté est associée à une sphère professionnelle dont la forme la plus courante est celle de la région. A l'inverse, la figure du consultant indépendant correspond plus à une forme professionnelle qui relève du fluide. Pour autant, dans un cas comme dans l'autre, ils sont en mesure de faire revêtir à leur travail des propriétés des deux autres formes restantes. Ainsi, compte tenu du cadre dans lequel nous envisageons le fluide (le quotidien et les sphères du travail et de la vie privée), il est impossible d'affirmer qu'un individu est fluide ou que sa façon d'agencer ses liens est fluide. Pour le dire autrement, chaque forme topologique ne s'observe jamais de façon pure ou totale à l'échelle d'un individu ou de son agencement d'activités

quotidiennes. Cet agencement plus global peut être à dominante fluide, réticulaire ou régionalisée, mais ne l'est jamais exclusivement.

Des agencements construits entre normes, arrangements interpersonnels et individualité

La coexistence des formes topologiques individuelles des liens sociaux se comprend à travers la façon dont les agencements étudiés se construisent. De fait, ces agencements sont reflétés par des mobilités, mobilités elles-mêmes fruit des liens sociaux dans lesquels est inséré l'individu. Ces liens, rappelons-le, se manifestent par leur composante verticale (normes, valeurs) et leur dimension horizontale (arrangements interpersonnels).

La dimension verticale des liens se manifeste par l'ensemble des normes au sens large qui leur est attaché. Ces normes sont parfois spécifiques à chaque sphère étudiée, parfois communes par l'appartenance à ce que nous appelons la société. Les mobilités rendent compte dans leur réalisation comme dans leur orchestration de ces normes. Impossibilité légale de téléphoner en conduisant, accès restreint à Internet, obligation de répondre à son supérieur hiérarchique, nécessité de faire de la coprésence pour entretenir des relations clients, obligation de s'occuper de ses enfants, de les nourrir, de les convoier sont autant d'illustrations non exhaustives des normes qui découlent des liens sociaux. Peu importe leur nature, elles peuvent être tantôt favorisées, exacerbées même, ou à l'inverse fortement restreintes. Dans un cas, les normes engendrent une ouverture qui appelle le fluide alors que dans d'autres elles sont synonymes de fermeture et de région.

La dimension horizontale des liens, c'est-à-dire en tant que relations interpersonnelles, impacte les mobilités quotidiennes par des arrangements interindividuels. Dans un premier temps, les mobilités par les communications qu'elles permettent sont support d'arrangement, de négociation. Dans un second temps, elles les reflètent, car les actions hiérarchisées d'un individu peuvent être vues comme le résultat de plusieurs ententes avec des interlocuteurs différenciés. Ces arrangements ont autant pour but d'éviter des mobilités que de les susciter. Pour la sphère privée, aller chercher son enfant suppose des arrangements entre conjoints, avec son employeur, des tiers (ceux qui gardent l'enfant). L'évitement est ainsi total quand les arrangements impliquent des routines d'organisation dans cet accompagnement. Il n'y a pas besoin de communication ou d'aller chercher l'enfant dès lors qu'il est convenu en amont que ce sera tel parent qui ira le chercher. Dans d'autres cas, l'organisation de cet accompagnement suppose plus de

communication, notamment en cas d'aléas. Dans ce cas, les arrangements seront mis en place à travers des communications d'abord numériques, car plus accessibles puis par le face-à-face. Dans tous les cas, la capacité d'arrangement avec l'un ou l'autre de ses interlocuteurs dépend du pouvoir de négociation dont dispose le travailleur.

Derrière ces considérations de pouvoir de négociation, de capacité à imposer ses actions à un autre, les composantes verticales et horizontales se mélangent. Si l'arrangement est moins négociable, c'est qu'il a lieu au sein d'un lien auquel l'individu doit répondre à une norme d'obéissance. Dès lors, la capacité de faire lien en étant mobile se voit plus ou moins contrainte par ces rapports de force qui s'imposent à l'individu ou qu'il impose à d'autres.

Elément central des liens dans lesquels il s'insère, l'individu lui-même joue un rôle important dans leur orchestration au jour le jour. Normes et arrangements interpersonnels ne suffisent pas à eux seuls à expliquer les agencements mis en exergue plus haut. De fait, l'individu par sa capacité à se conformer autant qu'à détourner les normes et arrangements interpersonnels influe sur ces agencements. Les marges de manœuvre dont il dispose ou qu'il se crée sont le fruit d'un apprentissage qui a lieu tout au long de sa vie. Ces relatives marges de manœuvre découlent d'abord d'un processus d'intériorisation : la socialisation. Elles sont aussi le fruit d'un retour sur soi, d'une évaluation permanente de ses propres pratiques : la réflexivité. Evidemment, tous ces processus jouent de façon variable, mais permettent à l'individu de mettre en œuvre une compensation face à des normes ou arrangements interpersonnels aux effets parfois radicaux. Ce faisant, les individus disposent de capacités pour arbitrer entre leurs différentes sphères, les organiser aussi en fonction de leur individualité. Du moins, s'ils n'y arrivent pas concrètement, ils arrivent au moins à faire semblant d'instaurer de la région là où il y a du fluide ou à l'inverse de faire du fluide là où il y a de la région. Pour cette raison, l'ouverture sélective des sphères ou superposition sélective des liens apparaît comme la figure la plus courante d'organisation des liens. Dès lors, la topologie consacrée par l'observation des mobilités au sens large serait plutôt celle du réseau.

Au final, quelles sont donc les formes contemporaines du lien social mis en exergue par les mobilités individuelles actuelles ? En reprenant les figures topologiques vues précédemment, les liens sociaux forment des ensembles qui prennent aussi bien les formes de la région, du fluide que du réseau. Insistons bien sur le fait que nous considérons ici le réseau dans son acception topologique, comme un type d'ensemble spécifique. La confrontation des ensembles constitués

par les liens sociaux spécifiques dessine les formes du lien social. Dès lors, les formes du lien social empruntent aux trois formes topologiques vues précédemment, constituent un mélange hybride de ces formes. Le lien social est de fait un mélange composite des trois figures. Si celle du réseau est plus particulièrement ressortie, c'est grâce au degré d'ouverture intermédiaire qu'elle suppose. Parce qu'il n'est ni totalement ouvert, ni totalement fermé, le réseau constitue une forme souple, relativement perméable. Dans les faits, les formes du lien social oscillent entre la région, le réseau et le fluide qui constituent au final des idéaux types formels. Pour conclure de manière plus tranchée, la forme actuelle du lien social emprunte à ces trois idéaux types distincts. Ni l'une, ni les autres, elle est les trois à la fois. C'est pour cette raison qu'il est difficile de voir l'une ou l'autre de ses formes de façon pure. Si le lien social est plus souple qu'il a pu l'être et s'éloigne de la forme de la région, il n'est pas pour autant à l'état du fluide, pas plus qu'il est uniquement réticulaire. Ceci tient au fait que le lien social comporte trois composantes : une verticale, une horizontale et une qui est le produit de l'individualité même des hommes qu'il agrège.

La nécessité de considérer quelques pistes de recherche pour continuer

Plusieurs objections peuvent surgir de ce constat. Parmi elles, nous avons retenu celles qui nous semblent les plus importantes, celles que nous souhaitons poursuivre par d'autres travaux. La première objection possible est liée à la nature même du matériau recueilli, le discours. Il constitue une réalité subjective plus qu'objective. En choisissant le discours des individus comme matériau, nous avons choisi d'appréhender « *la vie quotidienne [...] comme une réalité interprétée par les hommes et possédant pour ces derniers un sens de manière subjective, en tant que monde cohérent* » (P. Berger, T. Luckmann⁶, 1966 (2006), p.70). Pourtant, pour les raisons mentionnées auparavant, ce discours constitue malgré tout un imaginaire crédible dans la mesure où les déclarations des personnes sont convergentes. Le recours à d'autres méthodes comme l'observation ou l'analyse quantitative serait à même de fournir d'autres éclairages sur les questions. Elles permettraient de les confronter à une réalité plus objective en apparence, car faisant moins appel à la subjectivité des individus.

La deuxième objection a trait à la nature des personnes observées. Pour étudier les agencements des liens, nous avons fait le choix de nous focaliser sur les sphères privées et professionnelles comme ensembles de liens plus ou moins considérés comme concurrents. Nombreux sont ceux qui objecteront que nous nous sommes alors seulement intéressés à des individus socialisés, pour

⁶ P. BERGER, T. LUCKMANN, 1966 (trad. 2006). *La construction sociale de la réalité*, Armand Collin, 357 p.

qui le lien social n'est pas un problème, car nous nous sommes intéressés à des actifs occupés. Quid des personnes pour qui ce lien fait défaut, pour ceux de plus en plus nombreux qui sont considérés comme exclus d'autant plus qu'ils sont immobiles ? D'abord, l'exclusion est une notion de plus en plus vaste qui ne concerne plus seulement les personnes qui ne travaillent pas, mais aussi celles qui sont intérimaires, en contrat précaire ou avec des horaires atypiques. En dehors de l'intérim, tous les autres cas ont été observés dans nos échantillons. Certes leur proportion s'avère faible, mais ils sont néanmoins présents. Il en va de même pour les figures de l'exclusion plus liée à la sphère privée comme la monoparentalité, l'isolement des réseaux familiaux, le fait de vivre dans des territoires enclavés ou défavorisés. Ces personnes ont aussi été rencontrées. Les seules exclusions que nous avons laissées de côté sont celles relatives aux inégalités d'accès aux mobilités réelles comme virtuelles. Comment les individus qui n'ont pas accès aux mobilités agencent leurs liens sociaux ? Pour autant, un accès non facilité ne correspond pas forcément à une immobilité totale. L'immobilité correspondrait plus à une mobilité moindre ou moins expansive. Dans ce cas, s'il y a mobilité quand même, nos constats n'en demeurent-ils pas opérants ? Jusqu'à quel point ? La question mérite d'être posée et de faire l'objet de travaux de recherches ultérieurs.

Bibliographie

A. AGUILERA, F. DE CONINCK, A. DUPONT, 2005. « Nouvelles organisations industrielles, nouveaux sens des mobilités liées au travail : le cas d'un fournisseur de l'automobile », Document de travail.

A. AGUILERA, M.-H. MASSOT, L. PROULHAC, 2007. "Exploring the relationship between work and travel behaviour on weekdays. An analysis of the Paris Region Travel Survey over the last 20 years", Congrès ASRDLF – ERSA, Cergy, Août Septembre, 28 p., (Consulté le 17 mai 2009: <http://sadapt.agroparistech.fr/ersa2007/papers/413.RTF>)

E. ALGAVA, S. LE MINEZ, S. BRESSE, A. PLAT, 2005. « Les familles monoparentales et leurs conditions de vie », *Etudes et Résultats DREES*, n°389, 12 p.

G. AMAR, 2009. « La mobilité comme lieu de lien », Colloque « Lieux et Liens : Espaces, Mobilités, Urbanités », Cerisy-La-Salle, 27 mai.

T. AMOSSE, M. T. PIGNONI, 2006. « La transformation du paysage syndical depuis 1945 », *Données sociales— La société française. Edition 2006*, INSEE, p.405-412.

P. ARIES, 1999. « Pour une histoire de la vie privée », p.7-22, in P. ARIES, G. DUBY (dir.). *Histoire de la vie privée*, T. 3, Seuil, 635 p.

J. ARMOOGUM, M. CASTAIGNE, J.-P. HUBERT, J.-L. MADRE, 2005. « Immobilité et mobilité observées à travers les enquêtes ménages de transport ou d'emploi du temps », Actes des 9es journées de Méthodologie Statistiques, Paris, Mars. http://jms.insee.fr/files/documents/2005/441_1-JMS2005_SESSION15_ARMOOGUM-CASTAIGNE-HUBERT-MADRE_ACTES.PDF

F. ASCHER, 2004. « Le futur au quotidien. De la fin des routines à l'individualisation des espaces-temps quotidiens », p.273-290, in N. AUBERT (dir.), *L'individu hypermoderne*, Eres, 320 p.

C. ATTIAS-DONFUT, 2001. « Familles : Des générations solidaires », *Sciences Humaines*, Hors série, n°33, p.30-34.

C. ATTIAS-DONFUT, N. LAPIERRE, M. SEGALEN, 2002. *Le nouvel esprit de famille*, Odile Jacob, 294 p.

C. ATTIAS-DONFUT, M. SEGALEN, 1998. *Grands-parents : la famille à travers les générations*, Odile Jacob, 330 p.

N. AUBERT, 2004. « Introduction : Les métamorphoses de l'individu » p.7-10, in N. AUBERT (dir.), *L'individu Hypermoderne*, Eres, 320 p.

J.-Y. AUTHIER (dir.), 2001. *Du domicile à la ville. Vivre en quartier ancien*, Anthropos, 214 p.

J.-Y. AUTHIER, 2007. « Les “quartiers” qui font l'actualité », *Espaces et Sociétés*, n°128-129, p.239-249.

B. BACCAÏNI, F. SEMECURBE, G. THOMAS, 2007. « Les Déplacements domicile travail amplifiés par la périurbanisation », *INSEE Première*, n°1129, 4 p.

F. BAILLY, M. BLANC, T. DEZALAY, C. PEYRARD, 2003. « La construction des liens professionnels : éclatement des situations communicationnelles et déplacement des poids de l'interconnaissance et de la confiance », 9es Journées de sociologie du travail, Evry, 27-28 novembre.

J.-P. BAILLY, E. HEURGEON, 2001. *Nouveaux Rythmes Urbains : Quels transports ?*, Editions de l'Aube, 221 p.

E. BAJOLET, 2005. *Technologies d'information et de communication, quotidien et modes de vie (urbains) : contours et résultat de la recherche scientifique francophone 1992-2002*, Rapport de recherche ACI Ville, 300 p.

- S.R. BARLEY, 1988. « On technology, time and social order: technically induced change un the temporal organization of radiological work », p.123-169, in F.A. DUBINSKAS (eds.), *Making Time: Ethnographies of High Technologies Organizations*, Temple University Press, 219 p.
- J. BARNES, 1954. « Class and Comittees in a norwegian Island Parish », *Humans Relations*, 7, p.39-58.
- A. BARRERE, D. MARTUCELLI, 2005. « La modernité et l'imaginaire de la mobilité : l'inflexion contemporaine », *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, n°118, p.55-79.
- M.-A. BARRERE MAURISSON, 2004. « Masculin/Féminin : vers un nouveau partage des rôles ? », *Les Cahiers Français : Famille et Politiques Familiales*, n°322, p.22-28.
- M.-A. BARRERE-MAURISSON, S. RIVIER, C. MINNI, 2001. « Le partage des temps pour les hommes et les femmes : ou comment conjuguer travail rémunéré, non rémunéré et non-travail », *Premières informations et premières synthèses*, DARES, n°11-1, 8 p.
- J. BARTHELEMY, G. CETTE, 2005. « TIC, durée et rythmes de travail », *Tempos*, n°3, p.14-28.
- M. BASSAND, M.-C. BRÜLHARD, 1981. « La mobilité spatiale en tant que système », *Revue suisse d'économie politique et de statistique*, vol.3, p.505-519.
- C. BASSO, 2006. « La répartition de l'emploi et des salaires en 2004 », *INSEE Première*, n°1100, 4 p.
- D. BAUER, 2007. « Entre maison, enfant (s) et travail : les diverses formes d'arrangement dans les couples », *Etudes et Résultats*, n°570, 8 p.
- Z. BAUMAN, 2002. *La société assiégée*, Hachette Littératures, 344 p.
- Z. BAUMAN, 2000. *Liquid Modernity*, Polity Press, 240 p.

F. BEAUCIRE, 1988. « Les transports collectifs devant l'extension des banlieues », p.81-91 in A. FOURCAULT (dir.), *Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964) : Guide de recherche*, L'Harmattan, 320 p.

S. BEAUD, F. WEBER, 2003. *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 357 p.

G. BECKER, 1974. "A Theory of Marriage: Part II", *The Journal of Political Economy*, vol. 82, p.S11-S26.

G. BECKER, 1973. "A Theory of Marriage : Part I", *The Journal of Political Economy*, vol. 81, n° 4, p.813-846.

L. BELTON, F. DE CONINCK, M.-H. MASSOT, 2007. *TIC et mobilités quotidiennes. Les déplacements liés au travail : un temps de latence à la frontière du privé et du professionnel*, Contrat de Recherche, ENPC, 147 p.

L. BELTON, F. DE CONINCK, 2006. « Des frontières et des liens. Les topologies du privé et du professionnel pour les travailleurs mobiles », *Réseaux*, vol. 24, n°140, p.67-100.

D. BERTAUX, 2005. *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie*, Armand Collin, 127 p.

R. BERCOT, F. DE CONINCK, 2003. « Que devient le travail collectif dans des groupes entrecroisés et transitoires ? Une analyse simmélienne », *Gérer et comprendre*, n°72, p. 69-78.

P. BERGER, T. LUCKMANN, 1966 (trad. 2006). *La construction sociale de la réalité*, Armand Collin, 357 p.

A. BEVORT, M. LALLEMENT, 2006. « Introduction », p19-28, in A.BEVORT, M.LALLEMENT (dir.). *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, La Découverte, 336 p.

C. BIDART, 2006. « Crises, décisions et temporalités : Autour des bifurcations biographiques », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°120, p.29-57.

C. BIDART, 1997. *L'amitié, un lien social*, La Découverte, 410 p.

- C. BIDART, A. PELLISSIER, 2002. « Copains d'école, copains de travail. Evolution des modes de sociabilité d'une cohorte de jeunes », *Réseaux*, vol.20, n°115, p.17-49.
- R. BIGOT, P. CROUTTE, 2007. *La diffusion des TIC dans la société française*, Rapport du CREDOC, 242 p.
- R. BIGOT, 2006. *La diffusion des technologies de l'information dans la société française*, Rapport du Credoc, n° R241, 202 p.
- R. BIGOT, 2001. « Quelques aspects de la sociabilité des Français », *Cahier de Recherche du CREDOC*, n°169, 110 p.
- A. BOBOC, L. DHALEINE, 2008. « Faire du privé au bureau : une question de genre ? », *Réseaux*, n°145-146, p.393-416.
- D. BODEN, H. MOLOTCH, 1994. « The Compulsion to Proximity », p.257-286 in R.FRIEDLAND, D. BODEN (eds.), *Nowhere, space, time and modernity*, University of California Press, 452 p.
- L. BOLTANSKI, 2004. *La condition fatale : une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Gallimard, 420 p.
- L. BOLTANSKI, E. CHIAPELLO, 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 843 p.
- C. BONVALET, 2002. « La famille et ses territoires », *Informations sociales*, n°104, p.80-89.
- C. BONVALET, E. LELIEVRE, 2005. « Les lieux de la famille », *Espaces et Sociétés*, n°120-121, p.99-122.
- R. BOUDON, F. BOURRICAUD, 1982. « Mobilité sociale », p.382-388, *Dictionnaire Critique de Sociologie*, PUF, 714 p.

M. BOULAHBAL, 2001. « L'effet polarisant du lieu de travail sur les déplacements des actifs », *RTS*, n°73, p.43-63.

P. BOURDIEU, 1987. *Choses dites*, Le sens commun, 228 p.

P. BOURDIEU, 1980. « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, n°1, p.2-3.

A. BOURDIN, 2005. « Les mobilités dans le programme de la sociologie », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°118, p.5-21.

A. BOURDIN, 2004. « L'individualisme à l'heure de la mobilité généralisée », p.91-99, in S. ALLEMAND, F. ASCHER, J. LEVY (dir.). *Les sens du mouvement. Modernité et mobilités dans les sociétés urbaines contemporaines*, Editions Belin, 336 p.

D. BOULLIER, « Objets portables en tous genres et prises sur le monde », *Consommation et Société*, n° 4, <http://www.argonautes.fr/sections.php?op=viewarticle&artid=225>

P. BOUVIER, 2005. *Le lien social*, Folio Essai, 397 p.

M. BOZON, F. HERAN, 2006. *La formation du couple*, La Découverte, 272 p.

S. BRESSE, B. GALTIER, 2006. « La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale selon le niveau de revenu des familles », *Etudes et Résultats*, n°465, DREES, 12 p.

B. BROWN, K. O'HARA, 2003. « Place as a practical concern of mobile workers », *Environment and Planning*, vol. 35, p. 1565-1587.

J. BUE, T. COUTROT, S. HAMON-CHOLET, L. VINCK, 2007. « Conditions de travail : une pause dans l'intensification du travail », *Premières Informations et Premières Synthèses*, n°01.2, 7 p.

E.W. BURGESS, 1925. « La croissance de la ville : introduction à un projet de recherche », p.131-149, in Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, 2004 (4e ed.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, 378 p.

F. CAIRNCROSS, 1997. *The Death of Distance: How the Communications Revolution Will Change Our Lives*, Harvard Business School Press, 317 p.

M. CARCASSONNE, 1998. « Les notions de médiation et de mimesis chez Paul Ricœur : présentation et commentaires », *Hermès* 22, p.53-56.

G. CETTE, 2005. « TIC portables et conciliation des temps sociaux ». *Tempos*, n°3, p. 38-42.

V. CHATEL, 1997. « Le lien social d'hier à aujourd'hui sur quelques modalités d'intégration dans la société contemporaine », p.17-40 dans J.PAVAGEAU, Y.GILBERT, Y.PEDRAZZINI, *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe*, L'Harmattan, 260 pages.

A. CHENU, 2002. « Les horaires et l'organisation du temps de travail », *Economie et Statistique*, n°352-353, p.151-168.

N. CHESLEY, 2006. "Families in a High Tech Age Technology Usages Patterns, Work and Family Correlates, and Gender", *Journal of Family Issues*, 27(5), p.587-608.

J-F. COGET, Y. YAMAUCHI, M. SUMAN, 2002. "The Internet, Social Networks and Loneliness", *IT & Society*, vol.1, n°1, p.180-201, www.ITandSociety.org.

J. COLEMAN, 1990. *Foundations of social theory*, Belknap Press, 1014 p.

J. COLEMAN, 1988. "Social capital in the creation of human capital", *American Journal of Sociology*, vol.94, p.S95-S121.

P. COMBEMALLE, 2007. « Une sociologie des actions sociales », *Revue du MAUSS*, n°29, p.569-574.

F. DE CONINCK, C. GUILLOT, 2007. « L'individualisation du rapport au temps, marqueur d'une évolution sociale », *Revue Interrogations*, n°5, 21p. <http://www.revue-interrogations.org/article.php?article=106> (consulté le 21 janvier 2009).

- F. DE CONINCK, 2006. *Les déplacements liés au travail : Exploitations secondaires de l'enquête Emploi du Temps*, Rapport de Recherche, ENPC, 26 p.
- P. CORCUFF, 2004 (1995), *Les nouvelles sociologies : Constructions de la réalité sociale*, Armand Collin, 126 p.
- T. COUTROT, 2004. « Le télétravail en France », *Premières Informations, Premières Synthèses*, n°513, 4 p.
- G. CRAGUE, 2004. « Des lieux de travail de plus en plus variables et temporaires », *Economie et Statistique*, n°369-370, p.191-212.
- C.-H. CUIN, F. GRESLE, 2002. *Histoire de la sociologie. 2. Depuis 1918*, La Découverte, 121 p.
- P.-Y. CUSSET, 2007. *Le lien social*. Armand Collin, 125 p.
- P.-Y. CUSSET, 2005. « Individualisme et lien social », *Problèmes politiques et sociaux*, n°911, 120 p.
- L. DAVEZIES, 1998. « Ville éclatée ou société éclatée ? », p.59-79, in N. MAY, P. VELTZ, J. LANDRIEU, T. SPECTOR (dir.), *La Ville Eclatée*, Editions de l'Aube, 351 p.
- A. DEGENNE, M. FORSE, 1994. *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*. Armand Collin, 263 p.
- H. DELAHAYE, 2008. « Le bureau de poste : prisme de l'organisation spatio-temporelle des individus », p.155-168, in F. DE CONINCK, J.-F. DEROUBAIX (dir.), *Ville éphémère, ville durable : nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, L'œil d'Or, 284 p.
- M. DELAUNAY, J. GADREY, 1987. *Les enjeux de la société de service*, Presses de Sciences Po, 333 p.
- X. DE LA VEGA, 2005, « Vivre dans la modernité liquide. Entretien avec Z. Bauman », Dossier Où est passée la Société ?, *Sciences Humaines*, n°165, p.34-37.

- D. DESJEUX, A. MONJARET, S. TAPONNIER, 1998. *Quand les Français déménagent. Circulation des objets et rituels de mobilité dans la vie quotidienne en France*, PUF, 267 p.
- S. DESROCHERS, L. SARGENT, 2003. *Boundary/border theory and work-family integration*, *A Sloan Work and Family Encyclopedia Entry*, Boston College.
http://wfnetwork.bc.edu/encyclopedia_template.php?id=220.
- D. DIMINESCU, 2004. « Le migrant dans un système global des mobilités », p.124-129, in S. ALLEMAND, F. ASCHER, J. LEVY, *Les sens du mouvement*, Belin, 336 p.
- F. DUBET, 2005. « Pour une conception dialogique de l'individu », *EspacesTemps.net*,
<http://espacestemps.net/document1438.html>
- F. DUBET, 2002. *Le déclin de l'institution*, Seuil, 420 p.
- F. DUBET, D. MARTUCELLI, 1998. *Dans quelle société vivons-nous ?*, Editions Seuil, 322 p.
- F. DUBET, D. MARTUCELLI, 1996. « Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école », *Revue Française de Sociologie*, vol. 37, n° 4, p. 511-535.
- B. DUHEM (dir.), 1992, *Villes et Transports*, Editions du Plan Urbain.
- J. DUMAZEDIER, 1974. *Sociologie empirique du loisir : critique et contre-critique de la civilisation du loisir*, Seuil, 269 p.
- L. DUMONT, 1983. *Essais sur l'individualisme*, Seuil, 272 p.
- G. DUPUY, J.-M. OFFNER, 2005. « Réseau: Bilan et Perspectives », *Flux*, n° 62, p.38-46.
- E. DURKHEIM, 1893 (1998). *De la division du travail social*, Quadrige, 464 p.
- C.-D. ECHAUDEMAISON (dir.), 1996. *L'économie aux concours des grandes écoles*, Nathan, 655 p.
- A. EHRENBERG, 1995. *L'individu incertain*, Hachette, 351 p.

N. ELIAS, 1997. *La société des individus*, Pocket, 301 p.

N. ELIAS, 1995. « Sur le concept de vie quotidienne », *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, vol.99, p. 237-246.

N. ELIAS, 1973 (1939). *La civilisation des mœurs*, Calmann-Lévy, 342 p.

N. ELIAS, 1970 (1991). *Qu'est ce que la sociologie ?*, Editions de l'Aube, 222 p.

N. ELIAS, 1969. *La dynamique de l'Occident* (Über den Prozess der Zivilisation, Tome II), Calmann-Lévy, 318 p.

EPAD, 2006. Etude Transports et Mobilités à La Défense, 18 pages. Document mis en ligne le 5 décembre 2006 et consulté le 19 janvier 2009. <http://www.ladefense.fr/download.dyn.php?id=35&dir=5>

M. EVE, 2002. « Deux traditions d'analyses des réseaux sociaux », *Réseaux*, n°115, p. 183-212.

I. FALQUE PIERROTIN, 2004. *Le télétravail en France*, Rapport du Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, La Documentation Française, 62 p. Consulté le 1^{er} avril 2009 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000609/index.shtml>

F. FARRUGIA, 1993. *La crise du lien social. Essai de sociologie critique*, L'Harmattan, 223 pages.

B. FAVRE, J.-M. JAEGGI, 2006. « Capital social et analyse des changements démographiques, sociaux et culturels dans une commune genevoise », p.177-192 in A. BEVORT, M. LALLEMENT, *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, La Découverte, 336 p.

D. FERNANDES Y FREITAS, 2001. « En redécouvrant le monde du loisir. Lorsque le travail se marie avec le loisir », *Sociétés*, n°71, p.21-29.

M. FLAMM, 2004. « La mobilité quotidienne dans la perspective de la conduite de vie », p.71-94 in B. MONTULET, V. KAUFMANN (eds.), *Mobilités, fluidités, ... libertés ?*, Bruxelles : Faculté Universitaire St Louis, 310 p.

P. FLICHY, 2005. « Les réseaux de télécommunications instruments et outils de mesure de la sociabilité », *Flux*, n°62, p.31-37.

S. FOL, 2005. *Mobilité des pauvres et rapports au territoire*, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris 1.

M. FOUCAULT, 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, 360 p.

S. FRANKE, 2005. *La mesure du capital social. Document de référence pour la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques*, Rapport de recherche, Canada, 82 p., www.policyresearch.gc.ca/doclib/RD_SC_Measurement_200509_f.pdf.

J. FREUND, 1981. « Introduction », p.7-78 in G.SIMMEL, *Sociologie et épistémologie*, PUF, 238 p.

J. GADREY, 2002. « Une Economie de services », *Cahiers Français : Vingt ans de transformation de la société française*, n°311, p.1-27.

C. GALLEZ, V. KAUFMANN, 2009 (à paraître). « Aux racines de la mobilité en sciences sociales : Contribution au cadre d'analyse socio-historique de la mobilité urbaine », in V. GUIGUENO, M. FLONNEAU, *De l'histoire des transports à l'histoire de la mobilité*, Presses Universitaires de Rennes.

C. GALLEZ, J.-P. ORFEUIL, A. POLACCHINI, 1997. « Les évolutions de la mobilité quotidienne : croissance ou réduction des disparités ? », *RTS*, n°56, p.31-42.

N. GANE, 2006. « Speed up or Slow down? Social theory in the Information Age », *Information, Communication and Society*, vol.9, p.20-38.

H. GARNER, D. MÉDA, C. SENIK, 2006. « La place du travail dans les identités », *Economie et Statistique*, n°393-394, p.21-40.

H. GARNER, D. MÉDA, C. SENIK, 2004. « La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », *Premières Informations, Premières Synthèses*, DARES, n°50.3, 8 p.

M. GAUCHET, 2002. *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, 387 p.

V. DE GAULEJAC, I. TABOADA LEONETTI, 1994. *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, 287 p.

C. GEISLER, A. GOLDEN, 2007. « Work – life boundary management and the personal digital assistant », *Human Relations* vol. 60 n°3, p. 519-551.

P. GENESTIER, 2006. « L'expression "Lien social" : un syntagme omniprésent révélateur d'une évolution paradigmatique », *Espaces et Sociétés*, n°126, p.19-34.

A. GIDDENS, 1991. *Modernity and Self-Identity*, Cambridge Polity Press, 256 p.

A. GIDDENS, 1990 (trad. 1994). *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, 192 p.

E. GOFFMAN, 1977 (2002). *L'arrangement entre les sexes*, La Dispute, 115 p.

E. GOFFMAN, 1967 (1998). *Les rites d'interaction*, Les Editions de Minuit, 236 p.

D. GOLSORKHI, I. HUAULT, 2006. « Pierre Bourdieu : Critique et réflexivité comme attitude analytique », *Revue Française de Gestion*, 6, n°165, p.15-34.

A. W. GOULDNER, 1970. *The Coming Crisis of Western Sociology*, Heinemann, 528 p.

C. DE GOURNAY, Z. SMOREDA, 2003. "Communication technology and sociability : Between local ties and social ghetto?" in J.E. KATZ (eds), *Machines that become us: the social context of personal communication technology*, Transactions Publishers, 346 p.

C. DE GOURNAY, 2002. « Le bunker communication : vers un apartheid des cercles de sociabilité ? », *Réseaux*, n°112-113, p.348-373.

M. GRANOVETTER, 1973. « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, vol.78-6, p.213-233.

M. GRANOVETTER, 1985. « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, Vol. 91, n°3, p.481-450.

A. GRÜBLER, 1998. *Technology and Global Change*. Cambridge University Press, 445 p.

M. HALBWACHS, 1947. « L'expression des émotions et la société », *Echanges Sociologiques*, 9 p. Edition électronique de J.-M. TREMBLAY. Mis en ligne le 05/06/2002, consulté le 03/06/2009. http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/classes_morphologie/partie_2/texte_2_4/expression_emotions.pdf

M. HALBWACHS, 1938. *Morphologie sociale*, Armand Collin, 114 p. Edition électronique de J.-M. TREMBLAY. Mis en ligne le 27/02/2002, consulté le 28 avril 2009 : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

N. HERPIN, J.-H. DECHAUX, 2005. « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Economie et Statistiques*, n°373, p.15-37.

A.R. HOCHSCHILD, 1997. *The Time Bind : When Work Becomes Home and Home Becomes Work*, Metropolitan Press, 336 p.

F. HOUSEAUX, 2003. « La famille, pilier des identités », *INSEE Première*, n°937, 4 p.

W. IAZYKOFF, 1993. *Organisations et mobilité. Pour une sociologie de l'entreprise en mouvement*, L'Harmattan, 170 p.

INSEE, CRCI Paris, Ile de France, DRTEFP, 2006. *La Zone d'Emploi de Nanterre*. 13 p. Document mis en ligne en avril 2006 et consulté le 19 janvier 2009. http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/zoom/zones_emploi/doc/nanterre.pdf

A. D' IRIBARNE, 2005. « TIC portables et gestion des temps professionnels », *Tempos*, n°3, p.29-37.

H. ISAAC, E. CAMPOY, M. KALIKA, 2007. « Surcharge informationnelle, urgence et TIC : L'effet temporel des technologies de l'information », *Revue Management et Avenir*, p.153-172.

J. JALLAIS, 1999. « Service », p.1144-1145, in R. LE DUFF, *Encyclopédie de la Gestion et du Management*, Dalloz, 1644 p.

C. JAVEAU, 2006. « Routines quotidiennes et moments fatidiques », *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, n°121, p.227-238.

F. JAUREGUIBERRY, 2004. « Hyper-mobilité et télécommunications », p. 130-138, in S. ALLEMAND, F. ASCHER, J. LEVY, *Les sens du mouvement*, Belin, 336 p.

F. JAUREGUIBERRY, 2003. *Les branchés du portable*, PUF, 196 p.

P. JONES, F. KOOPELMAN, J.-P. ORFEUIL, 1990. “Activity analysis: State-of-the-Art and Future Directions”, p.34-55, in P. JONES (eds), *Developments in Dynamic and Activity-based Approaches to Travel Analysis*, P.B. Goodwin, 465 p.

J. JOUËT, 2000. « Retour critique sur la sociologie des usages », *Réseaux*, vol.18, n°100, p.487-522.

M. KAKIHARA, C. SORENSEN, 2002. “Mobility: an Extended Perspective”, Actes de la Hawaï International Conference on System Sciences, Big Island, Hawaii, 10 p.

M. KAKIHARA, C. SORENSEN, 2001. « Mobility Reconsidered : Topological Aspects of Interaction », Communication au colloque IRIS, Université d’Oslo, Norvège.

M. KAKIHARA C. SORENSEN, M. WIBERG, 2002. « Fluide Interaction in Mobile Work Practices », Communication au colloque FGMR, Tokyo, Japon, 29 et 30 mai.

J.-C. KAUFMANN, 2007. « Individu et réflexivité », p.57-68, in M. HIRSCHORN (dir.), *L’individu social*, Presses Universitaires de Laval, 285 p.

J.-C. KAUFMANN, 1996. *L’entretien compréhensif*, A. Collin, 130 p.

J.-C. KAUFMANN, 1994. « Vie hors couple, isolement et lien social. Figures de l'inscription relationnelle », *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXV, n°4, p.593-617.

V. KAUFMANN, 2005. « Mobilités et réversibilités : vers des sociétés plus fluides ? », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°118, p119-135.

V. KAUFMANN, 2000. *Mobilités quotidiennes et dynamiques urbaines. La question du report modal*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 252 p.

R. KRAUT, M. PATTERSON, V. LUNDMAN, S. KIESLER, T. MUKOPHADHYAY, W. SCHERLIS, 1998. "Internet Paradox: A social technology that reduces social involvement and psychological well-being?", *American Psychologist*, n°53, p.1011-31.

B. LAHIRE, 2007. « Construction sociologique de l'individu et reconstruction de la sociologie », p.157-165, in M. HIRSCHHORN (dir.), *L'individu social : Autres réalités, autre sociologie ?*, Presses Universitaires de Laval, 306 p.

Ch. LALIVE d'EPINAY, M. BASSAND, E. CHRISTE, D. GROS, 1982. *Temps libre – Culture de masse, cultures de classes aujourd'hui*, Favre, 286 p.

P. LANNOY, T. RAMADIER, 2007. « Introduction », p.9-19, in P. LANNOY, T. RAMADIER (dir.), *La mobilité généralisée. Formes et valeurs de la mobilité quotidienne*, Bruylant Academia, 141 p.

P. LARDELLIER, 2004. *Le cœur NET. Célibat et amour sur le Web*, Belin, 256 p.

S. LASH, 2002. *Critique of Information*, Sage, 234 p.

P. LASSAVE, A. HAUMONT, 2001. *Mobilités spatiales. Une question de société*, Paris, L'Harmattan, 195 p.

M.-E. LEANDRO, 1997. « Le lien social dans la pensée sociologique classique », in J. PAVAGEAU et ali. (Dir.), *Le lien social et l'inachèvement de la modernité*, p.41-54.

E. LE BRETON, 2008. *Domicile — Travail. Les salariés à bout de souffle*, Les Carnets de l'Info, 216 p.

E. LE BRETON, 2005. *Bouger pour s'en sortir*, Armand Collin, 245 p.

L. LE DOUARIN, 2005. *L'usage des TIC dans l'articulation du privé et du professionnel. Etat de l'art des études et de recherches*, Rapport FT R&D, 97 p.

H. LEFEBVRE, 1968. *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Gallimard, 383 p.

R. LE GOIX, 2003. « La dimension territoriale dans la séparation sociale dans les “gated communities” en Californie du Sud », Communication au 39^e colloque de l'ASRDLF, Lyon.

C. LEGRAND, N. ORTAR, 2008. « L'hypermobilité est-elle à l'origine de nouveaux modes d'habiter ? », Communication au colloque du GT MFSF (AISLF) intitulé « Mobilités, identités, altérités », Rennes, 14-15 mars.

C. LEMIEUX, 2007. « A quoi sert l'analyse des controverses ? », *La Société d'études soréliennes*, n°25, p.191-212.

I. LE ROCH, 1992. « Téléphone et minitel : comment être plus sociable », p.68-74, in A. GRAS, C. MORICOT (dir.), *Technologies du quotidien : La complainte du progrès*, Editions Autrement, 221 p.

L. LESNARD, 2006. « Flexibilité des horaires de travail et inégalités sociales », *Données sociales — La Société Française*, p371-379.

P. LEVY, 1998. *Qu'est-ce que le virtuel ?*, La Découverte, 153 p.

S. LEWIS, 2003. « The integration of paid work and the rest of life. Is post industrial work the new leisure? », *Leisure Studies*, n°22, vol.4, p. 343-355.

C. LICOPPE, 2002. « Sociabilités et technologies de communication. Deux modalités d'entretiens des liens interpersonnels dans le contexte du déploiement des dispositifs de communication mobiles », *Réseaux*, vol. 20, n°112-113, p.173-210.

G. LIPOVETSKY, 2006. *Le bonheur paradoxal. Essai sur la société d'hyperconsommation*. Gallimard, 377 p.

G. LIPOVETSKY, 1983. *L'ère du vide : Essai sur l'individualisme contemporain*, Gallimard, 327 p.

F. LJUNGBERG, C. SORENSEN, 2000. « Overload: From Transactions to Interactions », p.113-136, in K. BRAA, C.SORENSEN, B. DAHLBOM (dir.), *Planet Internet*, Studentlitteratur, 284 p.

N. LÜHMAN, 2001. « Confiance et familiarité. Problèmes et alternatives », *Réseaux*, n°108, p15-35.

G. LYONS, J. URRY, 2005. «Travel Time Use in the Information Age», *Transportation Research*, n°39, p.257-276.

P. MACKIE, M. WARDMAN, A.S. FOWKES, G. WHELAN, J. NELLTHORP, J. BATES, 2003. *Value of the travel time savings in the U.K.*, Report to the department for Transport, University of Leeds.

M. MAFFESOLI, 2008. « About Liquid Youth », Session spéciale au 1^{er} Forum de l'International Sociology Association, Barcelone, Septembre.

O. MARTIN, F. DE SINGLY, 2000. « L'évasion amicale : l'usage du téléphone familial par les adolescents », *Réseaux*, vol. 18, n°103, p.91-116.

D. MARTUCELLI, 2005. « Agir : le spectre des possibles », *Sciences Humaines*, n°165, p.42-45.

D. MARTUCELLI, 1999. *Sociologies de la modernité : L'itinéraire du XXe siècle*, Gallimard, 709 p.

B. MARZLOFF, 2005. *Mobilités. Trajectoires fluides*. Editions de l'Aube, 240 p.

M.-H. MASSOT, J. ZAFFRAN, 2007. « Automobilité urbaine des adolescents franciliens », *Espaces Populations Sociétés*, n°2-3, p.227-241.

M.-H. MASSOT, A. AGUILERA, F. DE CONINCK, G. CRAGUE, L. PROULHAC, 2006. *Les mobilités liées au travail*, Rapport de contrat ADEME, 136 p.

M.-H. MASSOT, J.-P. ORFEUIL, 2005. « La mobilité au quotidien : entre choix individuel et production sociale », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n°118, p.81-100.

A. MAYERE, 1999. « Les effets de l'introduction d'outils d'information et de communication mobiles dans l'entreprise », *Revue Française de Gestion*, n°123, p.88-99.

R.D. MC KENZIE, 1921. « Le voisinage. Une étude sur la vie locale à Columbus, Ohio », p.213-254, in Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, 2004 (4e ed.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Flammarion, 378 p.

J. MEISSONNIER, 2004. « Une typologie des abonnés des transports ferroviaires se déplaçant quotidiennement sur de longues distances », *Recherche Transports Sécurité*, n°82, p.17-34.

H. MENDRAS, 2001. « Le lien social en Amérique et en Europe », *Revue de l'OFCE*, n°76, p. 179-187.

P.-A. MERCIER, C. DE GOURNAY, Z. SMOREDA, 2002. « Si loin, si proches. Liens et communications à l'épreuve du déménagement », *Réseaux*, n°115, p.121-150.

P. MERCKLE, 2004. *Sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte, Paris, 121 p.

D. MERCURE, 1995. *Les temporalités sociales*, L'Harmattan, 176 p.

D. MORLEY, 2000. *Home, Territories, Media, Mobility, Identity*, Routledge, 368 p.

C. W. MILLS, 1967 (1997). *L'imagination sociologique*, La Découverte, 228 p.

C. METTON, 2004. « Les usages de l'Internet par les collégiens : Explorer les mondes sociaux depuis le domicile », *Réseaux*, vol. 22 n°123, p.59-81.

P. MOKHATARIAN, 2003. "Telecommunications and Travel – The case of complementarity", *Journal of Industrial Ecology*, vol. 6-2, p.43-57.

P. MOKHTARIAN, I. SALOMON, 2001. « How derived is the demand for Travel? Some Conceptual and Measurement Considerations », *Transportation Research, A* 35(8), p.695-719.

A.-M. MOL, J. LAW, 1995 (1994). « Régions, réseaux et fluides : l'anémie et la topologie sociale », *Réseaux*, n° 72-73, 23 p., <http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet/72-73/11-law.pdf>

O. MONGIN, 1998. « L'individu entre stratégies électives et sélectives », in A. GARAPON, D. COHEN, R. DEPARDON, P. ROSANVALLON (dir), *France : Les révolutions invisibles*, Calmann-Lévy, 322 p.

B. MONTULET, 2005. « Au-delà des mobilités : des formes de mobilités », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Vol. 118, p.137-159.

J.L. MORENO, 1934. *Who shall survive ?* , traduction française, 1954 : *Les Fondements de la sociométrie*, PUF.

NH. NIE, L. ERBRING, 2002. "Internet and Society : A preliminary report", *IT and Society*, vol.1 n°1, p.275-283, <http://www.stanford.edu/group/siqss/itandsociety/v01i01/v01i01a18.pdf>

C. NIPPERT-ENG, 1996. *Home and Work: Negotiating Boundaries through Every Day Life*, University of Chicago Press, 343 p.

R.A. NISBET, 1966. *La Tradition Sociologique*, PUF, 397 p.

J. NIZET, N. RIGAUX, 2005. *La sociologie de Erving Goffman*, La Découverte, 121 p.

M. NOVICKA, 2004. « This could be anywhere... On mobility and spatial relations », Alternative Mobility Futures Conference, Lancaster, 9 p.

A. OLLIER-MALATERRE, 2007. *Gérer le hors-travail ? Pertinence et efficacité des pratiques d'harmonisation travail — hors-travail aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en France*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, CNAM, 653 p.

J.-P. ORFEUIL, 2004. « Introduction », p. 11-25, in J.-P. ORFEUIL (dir.), *Transports, pauvreté, exclusion : Pouvoir bouger pour s'en sortir*, Editions de l'Aube, 180 p.

J.-P. ORFEUIL, 2004. « Accessibilité, mobilité, inégalités : regards sur la question en France aujourd'hui », p.27-47 in J.-P. ORFEUIL (dir.), *Transports, pauvreté, exclusion : Pouvoir bouger pour s'en sortir*, Editions de l'Aube, 181 p.

J.-P. ORFEUIL, 2000. *L'évolution de la mobilité quotidienne. Comprendre les dynamiques, éclairer les controverses*, Synthèse INRETS n°37, 146 p.

G. ORANGE, 1999. « Usager », p. 1258-1259, in R. LE DUFF (dir.), *Encyclopédie de la Gestion et du Management*, Dalloz, 1643 p.

J.-L. PAN KE SHON, 1999. « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », *INSEE Première*, n°678, 4 p.

J.-L. PAN KE SHON, 1998. « D'où sont mes amis venus ? », *INSEE Première*, n°613, 4 p.

R.-E. PARK, 1929. « La ville comme laboratoire social », p.167-183, in Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, 2004 (4^e éd.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Flammarion, 378 p.

R.E. PARK, 1926. « La communauté urbaine : un modèle spatial et un ordre moral », p.197-213, in Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, 2004 (4^e éd.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Flammarion, 378 p.

R. E. PARK, 1925. « La ville. Proposition de recherche sur le comportement humain en milieu urbain », p. 83-130, in Y. GRAFMEYER, I. JOSEPH, 2004 (4^e ed.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Flammarion, 378 p.

M. PARODI, 2000. « La lente évolution de la sociabilité », *Revue de l'OFCE*, n°73, p.277-286.

A. PASIN, 2002. « La quotidienneté comme objet : Henri Lefèvre et Michel Maffesoli. Deux lectures opposées », *Sociétés*, n°78, p.5-16.

S. PAUGAM, 2008. *Le lien social*, PUF, 127 p.

S. PAUGAM, 1991. *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, PUF, 254 p.

J. PAVAGEAU, Y. GILBERT, Y. PEDRAZZINI, 1997. *Le lien social et l'inachèvement de la modernité. Expériences d'Amérique et d'Europe*, L'Harmattan, 260 pages.

P. PAXTON, 2002. "Social Capital and Democracy : an interdependent relationship", *American Sociological Review*, vol. 67, p. 254-277.

C. PEYRARD, 1997. « Pratiques communicationnelles et organisations du travail », in A. MAYERE, M.-Ch. MONNOYER, M.-F. PEYRELONG, O. RIONDET, *Mobiles, pratiques communicationnelles en entreprise et évolution du système productif*, Rapport de recherche, CNET.

S. PONTHEUX, 2004. « Le concept de capital social, analyse critique », 10e colloque de l'ACN, Paris, 21-23 janvier, 25 p. Actes en ligne consultés le 5 mai 2009 : <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/colloques/acn/pdf10/ponthieux.pdf>

S. PONTHEUX, A. SCHREIBER, 2006. « Dans les couples de salariés, la répartition du travail domestique reste inégale », *Données Sociales – La Société Française*, p. 43-51.

P. POPOVIC, 2008. *Imaginaire social et folie littéraire : Le Second Empire de Paulin Gagne*, Presses Universitaires de Montréal, 372 p.

M. PORTER, 1986. *L'avantage concurrentiel*, Dunod, 647 p.

J. PREVERT, 1951 (1976). « Etranges étrangers », *Grand Bal du Printemps*, Gallimard, 159 p.

A. PROST, 1999. « Le travail », p.19-57, in P. ARIES, G. DUBY, *Histoire de la vie privée*, T.5, Seuil, 640 p.

R.D. PUTNAM, 2000. *Bowling alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon & Schuster, 544 p.

R.D. PUTNAM, 1995. « Bowling alone : America's Declining Social Capital. », *Journal of Democracy*, vol.6, n°1, p.65-78.

A. RALLET, F. ROCHELANDET, 2004. « La fracture numérique : une faille sans fondement ? », *Réseaux*, vol. 22 n°127-128, p.19-54.

A. REGNIER-LOILLIER, 2006. « A quelle fréquence voit-on ses parents ? », *Population et sociétés*, n°427, INED, 4 p.

P. RICOEUR, 1983. *Temps et Récit*, Tome I, Editions Seuil, 320 p.

C.-A. RIVIERE, 2004. « La spécificité française de construction sociologique du concept de frontière », *Réseaux*, n°123, p.207-231.

C.-A. RIVIERE, 2001. « Le téléphone : un facteur d'intégration sociale », *Economie et Statistique*, n°345, vol.5, p.3-32.

W.W. ROSTOW, 1963. *Les étapes de la croissance économique*, Seuil, 256 p.

C. ROUSSEAU, 2004. « Organisation temporelle du travail et articulation vie professionnelle/vie privée », p.1107-1117 in A. BATTISTELLI, M. DEJOLO, F. FRACCARDI (dir.), *La qualité de vie au travail dans les années 2000*, Actes du 13^e congrès de psychologie du travail et des organisations, Bologne.

R. SAINSAULIEU, I. FRANCFORT, F. OSTY, M. UHALDE, 1995. *Les mondes sociaux de l'entreprise*, Desclée de Brouwer, 612 p.

D. SCHNAPPER, 1994. *L'épreuve du chômage*, Gallimard, 273 p.

T. SCHWANEN, M.P. KWAN, 2007. « The Internet, mobile phone and space-time constraints », *Geoforum*, vol. 39 n°3, p.1362-1377.

- M. SEGAUD, J. BRUN, J.C. DRIANT, 2001, *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Armand Colin, 450 p.
- R. SHIELDS, 2006. « Les sciences sociales et les virtualités », *Sociétés*, n°91, p.55-67.
- G. SIMMEL, 1989. *Philosophie de la Modernité 2 : Esthétique et modernité, conflit et modernité, testament philosophique*, Payot, 442 p.
- G. SIMMEL, 1981. *Sociologie et Epistémologie*, PUF, 238 p.
- G. SIMMEL, 1916 (1988). « Pont et porte », p.161-168 in *La tragédie de la Culture et autres essais*, Editions Rivages, 253 p.
- G. SIMMEL, 1908 (1999). « Le croisement des cercles sociaux », p.409-452, in *Sociologie. Etudes sur les formes de socialisation*, PUF, 756 p.
- F. DE SINGLY, 2007. « La sociologie de l'individu et le principe de non coïncidence », p. 69-82, in M. HIRSCHHORN (dir.), *L'individu social : Autres réalités, autre sociologie ?*, Presses Universitaires de Laval, 306 p.
- F. DE SINGLY, 2006. *Les adonaisants*, Armand Collin, 397 p.
- F. DE SINGLY, 2003. *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Hachette, 267 p.
- P. A. SOROKIN, 1927 (1998). *Social Mobility*, Taylor and Francis, 559 p.
- G. STALK, 1988. "Time : The next source of competitive advantage", *Harvard Business Review*, juillet août, p. 41-51.
- A. DE TOCQUEVILLE, 1961. *De la démocratie en Amérique*, tome 2, Gallimard, 440 p.
- A. TOURAINE, 2008. « Après la fin du social », Séance Inaugurale du 18^{ème} congrès de l'AISLF intitulée « Etre en société : le lien social à l'épreuve des cultures », Istanbul, Juillet.

- A. TOURAINE, 2005. *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Fayard, 362 p.
- D.-G. TREMBLAY, 2004. *Conciliation Emploi-Famille et temps sociaux*, Octarès, 355 p.
- J. TREVILY, 2005. « La maison communicante : quels enjeux pour l'entreprise ? », Doctoriales GDR TIC et Sociétés, Paris.
- J. URRY, 2008. *Mobilities*, Polity Press, 335 p.
- J. URRY, 2005. « Les systèmes de la mobilité », *Cahiers Internationaux de la Sociologie*, n°118, p. 23-35.
- J. URRY, 2004. « Petits Mondes », p.37-49, in S. ALLEMAND, F. ASCHER, J. LEVY (dir.), *Les sens du mouvement*, Belin, 336 p.
- J. URRY, 2000 (2005). *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Armand Collin, 252 p.
- P. VENDRAMIN, 2002. « Les TIC, complices de l'intensification du travail », Actes du Colloque « Organisation, intensité du travail, qualité du travail », Paris, 21-22 novembre.
- S. VERMEERSH, 2006. « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ? », *Espaces et Sociétés*, n°126, p.53-68.
- J. VIARD, 2006. « Modes de vie et usages du temps en France. Quand l'allongement de la vie bouleverse les territoires », *Futuribles*, n°319, p.69-82.
- P. VIRILIO, 1997. *Open Sky*, Verso, 152 p.
- P. VIRILIO, 1984. *L'espace critique*, Christian Bourgeois, 187 p.
- J. WAJCMANN, 2008. "Life in the fast lane? Toward a sociology of technology and time", *The British Journal of Sociology*, vol.59-1, p.59-77.

I. WALLERSTEIN, 2006. *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes mondes*, La Découverte, 176 p.

M. WEBER, 1921 (1955). *Economie et Société. Les catégories de la Sociologie*. Pocket, 410 p.

B. WELLMAN, J. BOASE, J. HERRIGAN, L. RAINIE, 2006. *The Strength of Internet Ties*, Rapport Pew Internet and American Life Project, 65 p.
http://www.pewinternet.org/~media/Files/Reports/2006/PIP_Internet_ties.pdf

P. YONNET, 1985. *Jeux, Modes et Masses*, Gallimard, 380 p.

N. ZUKEWICH, B. NORRIS, 2005. "National Experiences and International Harmonization in Social Capital Measurement: A Beginning", Draft Paper, Meeting of the Siena Group in Helsinki, 35 p. <http://www.tilastokeskus.fi/sienagroup2005/douglas1.pdf>

Annexe n°1

Trame des entretiens semi directifs de l'enquête principale

Travailleurs Non Mobiles

I. Renseignements sur l'interviewé

A. Sur son travail

Pour commencer, pourriez-vous me décrire votre travail ? Quel poste occupez-vous ?

Quels sont vos horaires de travail ?

Où travaillez-vous ? Lui demander la commune.

B. Sur lui et sa sphère familiale

Quelle est votre année de naissance ?

Quelle est votre situation matrimoniale ? Si conjoint il y a, quelle est sa profession ?

Avez-vous des enfants ? Combien ? Quel âge ont-ils ?

Où habitez-vous ? Lui demander la commune. Présence de membres de la famille ou d'amis ?

C. Sur les TIC et autres outils qu'il possède

Faire remplir une feuille (ne pas oublier de demander si agenda il y a). Distinguer ceux spécifiques au travail, au hors travail, ceux qui compte pour les deux. Avec qui les partagez-vous ? Dans quelles mesures ?

II. Description de la dernière journée travaillée

L'idée est de faire décrire à la personne **sa dernière journée travaillée** en se centrant plus particulièrement sur les déplacements qu'elle a eu l'occasion d'effectuer. Pour ne pas perdre de vue qu'il peut s'agir d'une journée particulière et donc pas forcément représentative de ses habitudes, il ne faut pas oublier de demander quasiment à chaque fois si ce qui s'est passé est habituel ou non, régulier ou non.

A. Avant de partir au travail (début de journée)

Avant de partir au travail, avez-vous eu l'occasion de vous occuper d'une question qui ne concerne pas directement la vie de famille ? Si oui, lesquelles ? Ex : passer un coup de fil, regarder ses mails, préparer une réunion, etc. Le faites vous régulièrement ? Si non, est-ce que cela peut vous arriver d'autres jours ? Etc.

Avez-vous eu l'occasion de sortir de chez vous avant de partir au travail ? Si oui, pour quelles raisons ? Ex : sortir son chien, emmener l'enfant à la nourrice sans aller directement au travail, aller chercher du pain, etc. Avez-vous l'occasion de le faire régulièrement, tous les jours ? Si la réponse à la première question est non, avez-vous parfois ou d'autres jours l'occasion de le faire ? Etc.

B. Départ pour le travail

Êtes-vous allé à votre lieu habituel de travail ? Si non, pour quelles raisons ? Est-ce que cela vous arrive souvent d'aller ailleurs qu'à votre lieu habituel ? Si oui, vous arrive-t-il d'autres jours d'aller à un autre endroit ? Pour quelles raisons ? À quelle fréquence ?

Quel (s) moyen (s) de transport avez-vous utilisé vous pour vous rendre à votre travail ? Raisons de ce (s) choix modal ? Pour ceux qui sont en voitures, en deux roues (motorisés ou non), disposez-vous d'un endroit pour vous garer ? Pour ceux qui viennent en transport est-ce que vous disposez d'une carte de transport, d'un abonnement ? Raisons ?

A quelle heure êtes-vous parti de chez vous ? Partez-vous d'habitude à la même heure ? Si oui, vous arrive-t-il de partir plus tard ou plus tôt ? Dans quelles occasions ? Si non, pour quelles raisons êtes-vous partis à une heure différente cette fois-ci ?

A quelle heure êtes-vous arrivé à votre travail ? Vous êtes-vous rendu directement à votre travail ou avez-vous effectué un détour ? Si oui, pour quelles raisons ? Exemples : courses en passant, rendez-vous professionnel, etc. Ce détour a-t-il lieu plutôt à proximité de votre domicile ou de votre travail ? Est-il dans vos habitudes ou est-il plus exceptionnel ? Est-ce que le temps que vous avez mis pour venir est susceptible de varier ? Dans quelles mesures ? Pour quelles raisons ? Exemples : bouchons, retard des trains, choix d'autres itinéraires, temps mis à se garer sur place, etc.

Pendant le déplacement entre votre domicile et votre travail, que faites-vous, quelles sont vos activités ? Laisser parler l'enquête et s'il ne cite les motifs ci-dessous les lui faire passer en revue pour vérification et comparaison avec les autres jours :

- Passer ou recevoir un appel ? De qui ? Pour quelle raison ?
- Réception ou envoi de SMS, MMS, mail
- Lecture, jeux, mots croisés
- Travail (sur papier ou sur ordinateur)
- Prise de note autre.
- Réflexions (sur le travail ou sur vie privée)
- Dormir
- Prévoir des choses à faire.
- Discussion (avec qui ? Tout du long du trajet ?)

Si l'enquête change de modes (ou a des changements s'il ne prend que les TC), comment ces changements impactent-ils les activités qu'il peut ou non faire ? Organisation des différentes activités durant le temps de transport à comprendre. Voir en quoi cette organisation est éventuellement prévue.

Avec qui vous êtes-vous déplacé ? Tout le temps ou juste sur une partie du trajet ?

C. Sur le lieu du travail, avant la pause déjeuner

Avez-vous réglé des questions non professionnelles (pendant vos temps de pause) ? Lesquelles ? Par quels moyens ?

Avez-vous reçu ou émis des appels ? Pour quels motifs ? Envoi de SMS ? Utilisation d'Internet à des fins personnelles ? Etc.

Etes-vous ressorti avant le repas de midi ? Pour quelles raisons ? Si la réponse est oui et qu'il y a plusieurs déplacements, alors examiner avec l'interviewé chacun des déplacements effectués.

Avez-vous la liberté de le faire ? Dans quelles occasions ?

D. Durant la pause déjeuner ou la coupure principale

En avez-vous eu une ? Combien de temps a-t-elle duré ? Où avez-vous mangé ? Si la réponse implique un déplacement, demander les motifs et si détour il y a eu. Ex : retour au domicile, repas clientèle, etc.

Avec qui ? Avez-vous eu l'occasion de recevoir ou donner un coup de fil pendant ce temps ? Envoyer ou recevoir un SMS ?

Pendant votre pause, qu'avez-vous fait avant de manger ? Après ? Si oui, de quoi s'agit-il ? Exemple : courses, jogging, cours de sport, etc. Est-ce régulier ou habituel ? Etiez-vous seul ou accompagné ?

Si l'individu n'a pas mangé pendant sa pause, pour quelles raisons ? En a-t-il profité pour faire quelque chose en particulier ? Est-ce habituel ? Seul ? À proximité de son travail ? Quelles sont les activités qu'il est possible d'effectuer près de son travail ? Y avez-vous recours ? Pour quelles raisons ? À l'inverse quelles sont les activités qui manquent à proximité de votre travail ?

E. Après-midi de travail

Avez-vous réglé des questions non professionnelles (pendant vos temps de pause) ? Lesquelles ?
Par quels moyens

Avez-vous reçu ou émis des appels ? Pour quels motifs ? Est-ce que cela vous arrive régulièrement ou est-ce plus exceptionnel ? Envoi de SMS, utilisation d'Internet ?

Êtes-vous ressorti après le repas de midi ? Pour quelles raisons ? Si la réponse est oui et qu'il y a plusieurs déplacements, alors examiner avec l'interviewé chacun des déplacements effectués.

Avez-vous la liberté de le faire ? Dans quelles occasions plus particulièrement ?

Faire la comparaison avec le matin s'il y a des différences

F. Après le travail, à la fin de la journée

Après le travail, qu'avez-vous fait ? Est-ce que vous êtes rentré directement chez vous ? Avez-vous fait un détour ? Pour quelles raisons ? Où a eu lieu ce détour (plutôt près de votre travail, plutôt près de chez vous, autre) ? Raisons de ce choix ? Le faites-vous régulièrement ? Dans quelles occasions ? Attention à bien explorer ici les services à proximité près du domicile de l'interviewé.

A quelle heure êtes-vous parti du travail ? Partez-vous d'habitude à la même heure ? Si oui, vous arrive-t-il de partir plus tard ou plus tôt ? Dans quelles occasions ? Si non, pour quelles raisons êtes-vous parti à une heure différente cette fois-ci ? Heure d'arrivée ?

Pendant le déplacement entre votre travail et votre domicile, que faites-vous, quelles sont vos activités ? Laisser parler l'enquêté et s'il ne cite les motifs ci-dessous les lui faire passer en revue pour vérification et comparaison avec les autres jours :

- Passer ou recevoir un appel ? De qui ? Pour quelle raison ?
- Réception ou envoi de SMS, MMS, mail
- Lecture, jeux, mots croisés
- Travail (sur papier ou sur ordinateur)

- Prise de note autre que travail
- Réflexions (sur le travail ou sur vie privée)
- Prévoir des choses.
- Dormir
- Discussion (avec qui ? Tout du long du trajet ?)

Si l'enquête change de modes (ou a des changements s'il ne prend que les TC), comment ces changements impactent-ils les activités qu'il peut ou non faire ? Organisation des différentes activités durant le temps de transport à comprendre. Voir en quoi cette organisation est éventuellement prévue.

Avec qui vous êtes-vous déplacés ? Pour quelles raisons ? Est-ce habituel ? Si la personne ne fait effectivement pas son déplacement seul : tout le temps ou juste sur une partie du trajet en commun ? Quelle partie ? Raisons ?

Faire la comparaison avec le même trajet le matin et demander d'expliquer les différences s'il y en a (en terme d'activités, d'accompagnement, de choix modal, etc. ...)

G. Après le retour au domicile en fin de journée

Avez-vous eu l'occasion de ressortir ? Pour quelles raisons ?

Après être revenu du travail, avez-vous eu l'occasion de vous occuper d'une question qui ne concerne pas directement la vie de famille ? Si oui, lesquelles ? Ex : passer un coup de fil, regarder ses mails, préparer une réunion, etc. Dans les deux cas pour quelles raisons ?

H. Sur la journée de façon plus globale

Y a-t-il eu quelque chose que vous auriez aimé/aviez prévu de faire au long de cette journée et que vous n'avez pas eu l'occasion de faire ? De quoi s'agissait-il ? Pour quelles raisons n'avez-vous pas pu le faire ? L'aviez-vous éventuellement prévu (de ne pas pouvoir le faire) ? De quelle manière comptez-vous ou aviez-vous prévu d'y remédier ? Exemples : reporter à plus tard, faire autrement manque anticipé d'occasion donc recours au magnéto ou au congélo. Quand est-ce que vous prévoyez de le faire ? Raisons de ce choix ?

Même question, mais centrée sur les activités dans les transports à proprement parler.

Est-ce que cela vous arrive régulièrement ?

III. Questions plus générales

A. Questions autour du travail/ journée de travail

Avez-vous la possibilité de vous absenter soudainement de votre travail ? Êtes-vous autonome dans votre travail et dans son organisation quotidienne ? Jusqu'à quel point ?

Vos horaires sont-ils souples ?

Si, au cours d'un de vos déplacements (dans le travail puis en y allant ou rentrant), est-ce que cela vous est facile/possible d'effectuer un détour, déplacement annexe ? De même, pour un détour ou un crochet au dernier moment ?

Gestion de la joignabilité au long de la journée à explorer également : vis-à-vis de qui ? Pour quelles raisons ? Sur quel mode ? Possibilité de couper, Etc.

B. Questions autour de l'organisation familiale au quotidien

Si l'individu est en couple, est ce qu'il vous arrive de concerter au cours de la journée avec votre conjoint ? Pour quelles raisons ? De quelles manières ?

Si l'individu a des enfants, comment est-ce que vous vous arrangez pour gérer les enfants (que ce soit au sein du couple, du ménage, avec l'aide de personnes de la famille ou d'autres personnes) ? S'il y a des aléas ou un contretemps qui mettent en cause cet arrangement, comment vous organisez-vous ? Faites-vous appel à quelqu'un en particulier ? Est-ce que cela arrive régulièrement ? Raisons ? De même pour les journées inhabituelles/particulières de travail, mais néanmoins prévues.

De combien de voitures disposez-vous ? Comment vous les ou la répartissez-vous ? Pour quelles raisons ?

C. Questions autour des loisirs/sociabilité en dehors du ménage

Quels sont vos loisirs ? Avez-vous l'occasion de les réaliser une journée où vous travaillez ? Dans quelles mesures, etc. ? Raisons à expliciter.

De façon générale, y a-t-il des activités que vous avez plutôt l'occasion de réaliser un jour où vous ne travaillez pas ? Si oui, lesquelles ? De même, y a-t-il des personnes que vous avez plutôt l'occasion de voir ou contacter un jour où vous ne travaillez pas ? Raisons ? Fréquence ?

A l'inverse, y a-t-il des activités que vous avez plutôt l'occasion de faire un jour travaillées ? Idem pour les personnes à voir. Tout au long d'une journée travaillée, disposez-vous de moments privilégiés pour contacter des personnes (n'importe qui en l'occurrence. A passer en revue si l'individu cale : amis, famille, etc.) ? Qui en particulier ? A quel moment ? Selon quel mode (face à face, téléphone, e-mail, autre, etc.) ? Selon quelle fréquence ? En comparaison avec une journée où vous ne travaillez pas, disposez-vous des mêmes moments privilégiés ? Différences ? Raisons ? Est-ce que vous contactez les mêmes personnes ? Sur le même mode ?

Vous arrive-t-il d'entrer en contact avec vos collègues en dehors de vos horaires de travail ? Pour quelles raisons ? Selon quel mode ?

Disposez-vous, au long d'une journée de travail, de moments privilégiés pour vous ? Dans quelles mesures ? À quelle fréquence ? Comment vous arrangez-vous pour vous dégager de tels moments ?

D. Evolution dans le vécu du quotidien

Est-ce que vous déplacez différemment au fil de la semaine ? Différence entre jours ?

De façon générale, avez-vous l'impression de vous déplacer plus qu'avant ? Pour quelles raisons ? Professionnelles, privées, les deux ? Conséquences ressenties ?

Au fil du temps, avez-vous l'impression/le sentiment de faire plus ou moins d'activités lors de vos journées de travail ? Raisons ?

Au cours des journées où vous avez travaillé, y a-t-il des activités que vous aviez l'occasion de faire auparavant que vous n'avez plus l'occasion de faire ? Idem pour les personnes à voir ?

Avez-vous l'impression que les TIC vous aident à dans vos déplacements quotidiens (à les occuper, à les organiser)? En quoi ? Impact des Tic à explorer.

Travailleurs Mobiles

I. Renseignements sur l'interviewé

A. Sur son travail

Pour commencer, pourriez-vous me décrire votre travail ? Quel poste occupez-vous ?

Quels sont vos horaires de travail ?

Pour quels motifs êtes-vous amené à vous déplacer dans votre travail ?

Avez-vous un bureau, un lieu à vous pour travailler ? Si oui, où se situe-t-il ?

En moyenne, combien de déplacements faites-vous par jour ? Quel (s) moyen (s) de transport utilisez-vous pour vos déplacements ? Zone de déplacements ? En moyenne, combien de temps cela vous prend-il ? Au maximum ? Même chose pour la distance ?

B. Sur lui et sa sphère familiale

Quelle est votre année de naissance ?

Quelle est votre situation matrimoniale ? Si conjoint il y a, quelle est sa profession ?

Avez-vous des enfants ? Combien ? Quel âge ont-ils ?

Où habitez-vous ? Lui demander la commune.

C. Sur les TIC et autres outils qu'il possède

Faire remplir une feuille (ne pas oublier de demander si agenda il y a). Distinguer ceux spécifiques au travail, au hors travail, ceux qui compte pour les deux. Avec qui les partagez-vous ? Dans quelles mesures ?

II. Description de la dernière journée travaillée

L'idée est de faire décrire à la personne la **dernière journée travaillée où il a été mobile** en se centrant plus particulièrement sur les déplacements qu'elle a eu l'occasion d'effectuer. Pour ne pas perdre de vue qu'il peut s'agir d'une journée particulière et donc pas forcément représentative de ses habitudes, il ne faut pas oublier de demander quasiment à chaque fois si ce qui s'est passé est habituel ou non, régulier ou non.

A. Avant de partir au travail (début de journée)

Avant de partir au travail, avez-vous eu l'occasion de vous occuper d'une question qui ne concerne pas directement la vie de famille ? Si oui, lesquelles ? Ex : passer un coup de fil, regarder ses mails, préparer une réunion, etc. Le faites vous régulièrement ? Si non, est-ce que cela peut vous arriver d'autres jours ? Etc.

Avez-vous eu l'occasion de sortir de chez vous avant de partir au travail ? Si oui, pour quelles raisons ? Ex : sortir son chien, emmener l'enfant à la nourrice sans aller directement au travail, acheter le pain, etc. Avez-vous l'occasion de le faire régulièrement, tous les jours ? Si la réponse à la première question est non, avez-vous parfois ou d'autres jours l'occasion de le faire ? Etc.

B. Départ pour le travail

A quelle heure êtes-vous parti ? Partez-vous d'habitude à la même heure ? Si oui, vous arrive-t-il de partir plus tard ou plus tôt ? Dans quelles occasions ? Si non, pour quelles raisons êtes-vous partis à une heure différente cette fois-ci ?

Vous êtes-vous rendu directement à votre travail (peu importe le lieu) ou avez-vous effectué un détour ? Si oui, pour quelles raisons ? Ce détour a-t-il lieu plutôt à proximité de votre domicile ou de votre travail ? Est-il dans vos habitudes ou est-il plus exceptionnel ?

Quelle était votre destination ? Exemple : bureau, chez un client, etc. Pour quelles raisons ? Le faites vous de façon habituelle ? Choix du trajet ?

Quel (s) mode (s) de transports avez-vous utilisé ? Raisons de ce choix ? Vous arrive-t-il d'utiliser d'autres modes ? Dans quels cas ?

Pendant le déplacement entre votre domicile et votre premier lieu de travail de la journée, qu'avez-vous fait, quelles sont vos activités ? Laisser parler l'enquêté et s'il ne cite les motifs ci-dessous les lui faire passer en revue pour vérification et comparaison avec les autres jours :

- Passer ou recevoir un appel ? De qui ? Pour quelle raison ?
- Réception ou envoi de SMS, MMS, mail
- Lecture, jeux, mots croisés
- Travail (sur papier ou sur ordinateur)
- Prise de note
- Réflexions (sur le travail ou sur vie privée)
- Dormir
- Discussion (avec qui ? Tout du long du trajet ?)

Avec qui vous êtes-vous déplacés ? Tout le temps ou juste sur une partie du trajet ?

C. Déplacements pendant la matinée de travail

Avez-vous fait des déplacements professionnels dans la matinée ou êtes-vous resté à votre travail ?

S'il s'est déplacé, faire décrire à l'interviewé tous ses déplacements de la matinée en essayant de comprendre notamment :

- pour quelles raisons les a-t-il faits ? Pour aller voir qui ? temps passé, distance parcourue ? Choix en termes de mode ?
- Pour quelles raisons est-ce dans cet ordre ? Chaîne à analyser. Repérer si il y a des lieux de transit particulier.
- S'agit-il de déplacements qu'il fait régulièrement ?
- Qu'a-t-il fait pendant les déplacements ?
- S'il a eu l'occasion de faire des détours, déplacements annexes et pour quels motifs ? (professionnels ou non)
- S'il est passé à son bureau (s'il en a un) et pour quelles raisons
- Avec qui ?

Avez-vous disposé de temps morts au long de sa matinée de travail ? Que faites-vous pendant ces temps morts ? Exemple : passer un coup de fil, noter des éléments de compte rendu avant de reprendre son déplacement, flâner, etc.

S'il ne s'est pas déplacé, demander pour quelles raisons et si c'est habituel.

Les questions suivantes sont à poser dans les deux cas :

Avez-vous reçu ou émis des appels ? Ecouter des messages sur votre répondeur ? Envoyé ou reçu des emails ? Pour quels motifs ? Allé sur Internet ?

Avez-vous réglé des questions non professionnelles (pendant vos temps de pause) ? Lesquelles ? Par quels moyens ?

Vous êtes-vous déplacé avant le repas de midi pour des motifs non professionnels ? Pour quelles raisons ? Si la réponse est oui et qu'il y a plusieurs déplacements, alors examiner avec l'interviewé chacun des déplacements effectués.

D. Durant la pause déjeuner ou la coupure principale

En avez-vous pris le temps de vous arrêter pour manger, pour profiter de votre pause déjeuner ?

Si oui, À quelle heure avez-vous pris ? Combien de temps a-t-elle duré ? Où avez-vous mangé ? Si la réponse implique un déplacement, demander les motifs et si détour il y a eu. Ex : retour au domicile, repas clientèle, etc.

Avec qui ? Avez-vous eu l'occasion de recevoir ou donner un coup de fil pendant ce temps ? Envoyer ou recevoir un SMS ?

Pendant votre pause, qu'avez-vous fait avant de manger ? Après ? Si oui, de quoi s'agit-il ? Exemple : courses, jogging, cours de sport, etc. Est-ce régulier ou habituel ? Etiez-vous seul ou accompagné ?

Si l'individu n'a pas mangé pendant sa pause, pour quelles raisons ? En a-t-il profité pour faire quelque chose en particulier ? Est-ce habituel ? Seul ? Dans ce cas, quand a-t-il déjeuné ?

Si l'individu n'a pas pris le temps de s'arrêter, avez-vous malgré tout pris le temps de manger ?
Quand ?

E. L'après-midi de travail

Nota Bene : Attention à bien faire la comparaison avec le matin !!

Avez-vous fait des déplacements professionnels dans l'après-midi ou êtes-vous resté à votre travail ?

S'il s'est déplacé, faire décrire à l'interviewé tous ses déplacements de l'après-midi en essayant de comprendre notamment :

- pour quelles raisons les a-t-il faits ? Pour aller voir qui ? temps passé, distance parcourue ?
Choix en termes de mode ?
- Pour quelles raisons est-ce dans cet ordre ?
- S'agit-il de déplacements qu'il fait régulièrement ?
- Qu'a-t-il fait pendant les déplacements ?
- S'il a eu l'occasion de faire des détours, déplacements annexes et pour quels motifs ?
(professionnels ou non)
- S'il est passé à son bureau (s'il en a un) et pour quelles raisons ?
- Avec qui ?
- Continuité par rapport à la matinée ? Différences ? si il a le choix dans la détermination de ces déplacements pour quelles raisons les a-t-il mis l'après-midi plutôt que le matin ?

Avez-vous disposé de temps morts au long de son après-midi de travail ? Que faites-vous pendant ces temps morts ? Exemple : passer un coup de fil, noter des éléments de compte rendu avant de reprendre son déplacement, etc.

S'il ne s'est pas déplacé, demander pour quelles raisons et si c'est habituel.

Les questions suivantes sont à poser dans les deux cas :

Avez-vous reçu ou émis des appels ? Ecouter des messages sur votre répondeur ? Envoyé ou reçu des emails ? Pour quels motifs ?

S'il n'est pas repassé à son bureau de la journée, demander pour quelles raisons et si c'est habituel ?

Avez-vous réglé des questions non professionnelles (pendant vos temps de pause) ? Lesquelles ?

Vous êtes-vous déplacé après le repas de midi pour des motifs non professionnels ? Pour quelles raisons ? Si la réponse est oui et qu'il y a plusieurs déplacements, alors examinez avec l'interviewé chacun des déplacements effectués.

F. Après le travail, à la fin de la journée

Après le travail, qu'avez-vous fait ? Est-ce que vous êtes rentré directement chez vous ? Avez-vous fait un détour ? Pour quelles raisons ? Où a eu lieu ce détour (plutôt près de votre travail, plutôt près de chez vous, autre) ? Raisons de ce choix ? Le faites-vous régulièrement ? Dans quelles occasions ? Attention à bien explorer ici les services à proximité près du domicile de l'interviewé.

A quelle heure avez-vous arrêté de travailler ? Arrêtez-vous d'habitude à la même heure ? Si oui, vous arrive-t-il d'arrêter plus tard ou plus tôt ? Dans quelles occasions ? Si non, pour quelles raisons avez-vous arrêté à une heure différente cette fois-ci ?

Pendant le déplacement entre votre dernier lieu de travail et votre domicile, que faites-vous, quelles sont vos activités ? Laisser parler l'enquêté et s'il ne cite les motifs ci-dessous les lui faire passer en revue pour vérification et comparaison avec les autres jours :

- Passer ou recevoir un appel ? De qui ? Pour quelle raison ?
- Réception ou envoi de SMS, MMS, mail
- Lecture, jeux, mots croisés
- Travail (sur papier ou sur ordinateur)
- Prise de note autre.
- Réflexions (sur le travail ou sur vie privée)
- Dormir

- Discussion (avec qui ? Tout du long du trajet ?)

Avec qui vous êtes-vous déplacés ? Pour quelles raisons ? Est-ce habituel ? Si la personne ne fait effectivement pas son déplacement seul : tout le temps ou juste sur une partie du trajet en commun ? Quelle partie ? Raisons ?

Faire la comparaison avec le même trajet le matin et demander d'expliquer les différences (en terme d'activités, d'accompagnement, de choix modal, etc. ...)

G. Après le retour au domicile en fin de journée

Avez-vous eu l'occasion de ressortir ? Pour quelles raisons ?

Après être revenu du travail, avez-vous eu l'occasion de vous occuper d'une question qui ne concerne pas directement la vie de famille ? Si oui, lesquelles ? Ex : passer un coup de fil, regarder ses mails, préparer une réunion, etc. Dans les deux cas pour quelles raisons ?

H. Sur la journée de façon plus globale

Regarder ses horaires et en déduire l'amplitude de sa journée de travail. Lui demander si c'est habituel ou non?

Regarder si la personne a eu l'occasion de se rendre à son lieu de travail fixe (s'il n'y est pas resté une partie de la journée). A quelle fréquence vous y rendez-vous ?

Avez-vous eu la possibilité d'avoir des contacts avec votre entreprise ou les autres membres de cette dernière dans la journée ? Pour quelles raisons ?

Y a-t-il eu quelque chose que vous auriez aimé/aviez prévu de faire au long de cette journée et que vous n'avez pas eu l'occasion de faire ? De quoi s'agissait-il ? Exemples : courses, aller voir quelqu'un, aller chercher le pain, voir une émission de télé,... Pour quelles raisons n'avez-vous pas pu le faire ? L'aviez-vous éventuellement prévu (de ne pas pouvoir le faire) ? De quelle manière comptez-vous ou aviez-vous prévu d'y remédier ? Exemple : reporter à plus tard, faire

autrement, manque prévu d'occasion donc recours au magnéto ou au congélo. Quand est-ce que vous prévoyez de le faire ? Raisons de ce choix ?

Même question, mais centrée sur les activités de transport à proprement parler.

Est-ce que cela vous arrive régulièrement ?

III. Questions plus générales

A. Questions autour du travail/ journée de travail

Avez-vous la possibilité de vous absenter soudainement de votre travail ? Êtes-vous autonome dans votre travail et dans son organisation quotidienne ? Jusqu'à quel point ? Vos horaires sont-ils souples ?

Voir s'il y appartient ou non à une « équipe » de travail. Si oui, avez-vous des collègues/confrères proches ? Les voyez-vous régulièrement ? A quelles occasions ? Vous arrive-t-il de travailler en équipe ? De vous déplacer avec quelqu'un ? Dans quelles occasions ?

Si vous avez besoin d'un renseignement relativement à votre travail (exemple : une adresse, un prix, un renseignement technique, etc.), comment vous y prenez-vous pour l'obtenir ?

Gestion de la joignabilité au long de la journée à explorer également : vis-à-vis de qui ? Pour quelles raisons ? Sur quel mode ? Possibilité de couper, Etc.

Si, au cours d'un de vos déplacements (dans le travail puis en y allant ou rentrant), est ce que cela vous est facile/possible d'effectuer un détour, un déplacement annexe ? De même, pour un détour ou un crochet au dernier moment ?

B. Questions autour de l'organisation familiale au quotidien

Si l'individu est en couple, est ce qu'il vous arrive de concerter au cours de la journée avec votre conjoint ? Pour quelles raisons ? De quelles manières ?

Si l'individu a des enfants, comment est-ce que vous vous arrangez pour gérer les enfants (que ce soit au sein du couple, du ménage, avec l'aide de personnes de la famille ou d'autres personnes) ? S'il y a des aléas ou un contretemps qui mettent en cause cet arrangement, comment vous organisez-vous ? Faites-vous appel à quelqu'un en particulier ? Est-ce que cela arrive régulièrement ? Raisons ?

De combien de voitures disposez-vous ? Comment vous les ou la répartissez-vous ? Pour quelles raisons ?

Tout au long d'une journée travaillée, disposez-vous de moments privilégiés pour contacter des personnes (n'importe qui en l'occurrence. A passer en revue si l'individu cale : amis, famille, etc.) ? Qui en particulier ? A quel moment ? Selon quel mode (face à face, téléphone, e-mail, autre, etc.) ? Selon quelle fréquence ? En comparaison avec une journée où vous ne travaillez pas, disposez-vous des mêmes moments privilégiés ? Différences ? Raisons ? Est-ce que vous contactez les mêmes personnes ? Sur le même mode ?

C. Questions autour des loisirs/sociabilité en dehors du ménage

Avez-vous des loisirs ? Si oui lesquels ? Avez-vous des loisirs que vous effectuez plus particulièrement vos journées de travail/vos journées non travaillées ? Lesquels ? Raisons ? Avec qui ?

De façon plus générale, y a-t-il des activités que vous avez plutôt l'occasion d'effectuer un jour où vous ne travaillez pas ? Lesquelles ? Idem pour les personnes à voir ou à contacter. Raisons ? Fréquence ?

A l'inverse, y a-t-il des activités que vous avez plutôt l'occasion d'effectuer quand vous travaillez ? Disposez-vous de moments privilégiés pour joindre des personnes ? Qui en particulier ? A quel moment ? Selon quel mode ?

Vous arrive-t-il d'entrer en contact avec vos collègues, contacts professionnels en dehors de vos horaires de travail ? Pour quelles raisons ? Selon quel mode ?

Disposez-vous, au long d'une journée de travail, de moments privilégiés pour vous ? Dans quelles mesures ? À quelle fréquence ? Comment vous arrangez-vous pour vous dégager de tels moments ? A quoi les consacrez-vous ?

D. Evolution dans le vécu du quotidien

De façon générale, avez-vous l'impression de vous déplacer plus qu'avant ? Pour quelles raisons ? Professionnelles, privées, les deux ? Conséquences ressenties ?

Au fil du temps, avez-vous l'impression/le sentiment de faire plus ou moins d'activités lors de vos journées de travail ? Raisons ?

Au cours de vos journées de travail, y a-t-il des activités que vous aviez l'occasion de faire auparavant que vous n'avez plus l'occasion de faire ? Idem pour les personnes à voir ?

Impacts des Tic à explorer.

Annexe n° 2

Regards sur l'échantillon interrogé dans le cadre de l'enquête principale

Avant d'examiner plus en détail l'échantillon, rappelons quelques éléments. 50 entretiens ont été réalisés avec des travailleurs en activité, et ce, sur trois zones géographiques distinctes : l'Île-de-France (16), l'agglomération de Tours (17) et l'agglomération de Marseille (17). Sur ces 50 entretiens, 30 ont été réalisés auprès de personnes n'ayant pas à faire des déplacements professionnels fréquents. Nous les avons qualifiés de non mobiles. Les 20 entretiens restants ont été réalisés auprès de personnes amenées, à l'inverse des précédentes, à se déplacer plusieurs fois par semaine dans le cadre de leur travail. Tous ces entretiens ont été individuels et administrés en face à face. Ils ont eu lieu au domicile de l'enquêté pour l'Île-de-France et dans des salles louées pour l'occasion à Tours et à Marseille.

Pour sélectionner les personnes interrogées, plusieurs critères de stratification étaient initialement retenus :

- Sexe
- Situation matrimoniale
- Situation familiale
- CSP
- Horaires
- Localisation par rapport au centre
- Modes de transports.

Le critère de l'âge ne faisait pas partie des traits distinctifs sur lesquels nous nous sommes appuyés. Néanmoins, nous serons amenés à l'analyser en tant que variable sociodémographique de première importance.

Pour tous les critères exposés précédemment, nous allons examiner la composition de notre échantillon en distinguant les deux populations étudiées, à savoir les mobiles et les non-mobiles. Présentant des différences distinctes notamment en terme de pratiques (ce que nous verrons au cours de notre analyse qualitative), les examiner séparément s'avérait plus adéquat.

Avant de commencer, il est nécessaire de préciser que cet échantillon a été constitué via l'intermédiaire d'un prestataire extérieur. Ce dernier était en charge du recrutement des personnes sur la base des critères même que nous lui avons communiqués ainsi que du support logistique en dehors de l'Île-de-France (prêt de salles). Cette délégation nous a permis d'avoir un accès plus facile et plus rapide aux personnes interrogées ainsi qu'une plus grande diversité de profils (par rapport à un recrutement fait en interne). En termes d'inconvénients, nous avons surtout été confrontés à celui d'une inadéquation entre les caractéristiques annoncées d'une personne et ses caractéristiques réelles. Ce décalage fut plus spécifiquement rencontré vis-à-vis des situations matrimoniales (notamment pour les célibataires vivant en couple ou pour les personnes s'étant à l'inverse séparés), des situations professionnelles (personnes en reconversion ou pour un cas en inactivité depuis plus d'un an), mais surtout vis-à-vis de la mobilité dans le travail (personnes qualifiées de mobiles alors qu'elles ne l'étaient que marginalement et inversement). Ce manque d'adéquation s'avère quelque peu problématique, notamment dans le cas du dernier critère sur lequel repose la constitution de notre échantillon. Au final, il y a eu une compensation réciproque de ces décalages, ces derniers s'avérant alors relativement indolores au niveau global. Toutefois, nous verrons à travers l'examen de différents critères sociodémographiques que les conséquences sont réelles, mais plus locales.

1. Genre et âge

Zone Enquêtée	Sexe			
	Non Mobiles		Mobiles	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ile de France	3	5	6	2
Marseille	4	4	6	3
Tours	7	7	1	2
Total	14	16	13	7

La parité dans notre échantillon est relativement respectée pour les non-mobiles. Nous enregistrons légèrement plus de femmes que d'hommes sans pour autant que cette différence soit significative. La population des mobiles est plus masculine par construction.

	Age					
	Non Mobiles			Mobiles		
Zone Enquêtée	Moins de 30 ans	Entre 31 et 45 ans	Plus de 46 ans	Moins de 30 ans	Entre 31 et 45 ans	Plus de 46 ans
Ile de France	2	5	1	3	4	1
Marseille	0	5	3	0	4	5
Tours	4	7	3	0	1	2
Total	6	17	7	3	9	8

L'âge ne faisait pas partie des critères de sélection de notre échantillon néanmoins il est intéressant de faire plusieurs remarques sur ce point. La classe d'âge la plus représentée est la classe des 31-45 ans. A l'inverse, les jeunes actifs de moins de 30 ans s'avèrent nettement moins présents, notamment sur l'agglomération marseillaise où ils sont carrément absents. La cité phocéenne se distingue par une sur représentation d'actifs plus âgés, peu présents a contrario en région parisienne. En dernier constat, nous pouvons également souligner que la mobilité dans le travail apparaît être une affaire d'âge puisque les plus de 45 ans sont constitués à moitié de travailleurs dits mobiles (contre un tiers pour les autres classes d'âge).

2. Situations matrimoniale et familiale

Après les caractéristiques sociodémographiques de base que sont le genre et l'âge, examinons à présent les situations familiales et matrimoniales au sein de notre échantillon, ces dernières étant plus particulièrement représentatives de la sphère privée des individus.

Zone Enquêtée	Situation matrimoniale			
	Non Mobiles		Mobiles	
	Célibataire, séparé, divorcé	En couple (marié ou concubin)	Célibataire, séparé, divorcé	En couple (marié ou concubin)
Ile de France	3	5	3	5
Marseille	2	6	3	6
Tours	2	12	1	2
Total	7	23	7	13

Les personnes vivant en couple (maritalement ou non) sont largement majoritaires au sein de notre échantillon peu importe la région et le degré de mobilité au travail. Nous pouvons néanmoins noter que les travailleurs mobiles ont proportionnellement plus de chance de vivre seuls que leurs homologues non mobiles. Cette plus grande propension tient entre autres à la diversité des profils maritaux caractéristique de cette catégorie. Sur les 7 personnes mobiles vivant seules, 3 sont célibataires et 4 sont divorcées ou séparées contre 5 et 2 pour les non-mobiles. Aussi le sur célibat relatif des mobiles s'explique notamment par un sur divorce : 20 % des mobiles interrogés sont divorcés ou séparés contre 6 % des non-mobiles.

Zone Enquêtée	Situation Familiale							
	Non Mobiles				Mobiles			
	Avec Enfants de moins de 10 ans	Avec Enfants de plus de 10 ans	Avec Enfants de tous âges	Sans Enfants	Avec Enfants de moins de 10 ans	Avec Enfants de plus de 10 ans	Avec Enfants de tous âges	Sans Enfants
Ile de France	0	1	2	5	1	2	1	4
Marseille	4	0	1	3	2	3	0	4
Tours	4	3	1	6	1	1	0	1
Total	8	4	4	14	4	6	1	9

Que ce soit les mobiles ou les non-mobiles, la moitié d'entre eux n'ont pas ou plus d'enfants vivants à domicile. Toutefois, l'agglomération parisienne comporte une plus forte absence d'enfants dans les foyers interrogés que les deux autres agglomérations : 56% des Franciliens interrogés n'ont pas d'enfants contre 40 % pour les personnes interrogées à Tours ou Marseille. Pour précision, nous avons considéré comme enfants l'ensemble des enfants étant déclarés comme vivant au domicile de la personne, que ce soit biologiquement les siens ou non (c'est-à-dire via recomposition des familles). Pour ceux ayant des enfants vivants encore avec eux, nous pouvons noter que les situations mélangeant les enfants de tous âges ne sont pas légions, notamment chez les mobiles. Pour ce qui est des personnes ayant des enfants de moins de 10 ans, il est nécessaire de noter qu'il s'agit essentiellement de personnes non mobiles. A l'inverse, les travailleurs mobiles ont des enfants plus âgés, ayant plus de 10 ans. Dans la mesure où les travailleurs mobiles sont relativement plus vieux que leurs homologues non mobiles, nous pouvons émettre l'hypothèse que cette différence d'âge se répercute notamment au niveau de l'âge des enfants.

3. Mobilité au travail, PCS et horaires de travail

Avant d'aller plus loin et d'examiner les caractéristiques des sphères professionnelles des interviewés, un élément laissé pour l'instant de côté nécessite une prise en compte : la mobilité au travail. Ayant fixé par avance les quotas de personnes mobiles et non mobiles, leur nombre en lui-même n'est pas surprenant. Pourtant compte tenu des problèmes de décalages exposés plus haut, ces quotas auraient pu ne pas être respectés. C'est en regardant de plus près leur répartition géographique que les disparités apparaissent. Tous sexes confondus, les travailleurs dits mobiles ne sont que trois sur Tours et ses environs (soit à peine 18 % de l'échantillon tourangeau) alors qu'ils ne sont pas moins de 9 sur Marseille et sa région (52 % de la population enquêtée sur place) et 8 sur la région parisienne (soit la moitié des personnes interrogées sur place). Au final, le problème d'adéquation entre les profils retenus et les profils réels des enquêtés s'est traduit par de fortes disparités géographiques, la population des mobiles étant peu présente à Tours et sur représentée à Marseille. Il conviendra de ne pas perdre de vue ce résultat lorsqu'on inspectera les localisations résidentielles des enquêtés.

Pour ce qui est des situations professionnelles des personnes rencontrées, nous avons séparé les travailleurs mobiles des travailleurs non mobiles.

Zone Enquêtée	Profession des travailleurs non mobiles				
	Artisans, Commerçant, Chefs d'entreprise	Cadres et Professions Intellectuelles	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Ile de France	0	1	2	3	2
Marseille	0	1	1	5	1
Tours	1	0	2	7	4
Total	1	2	5	15	7

Pour les non-mobiles, la profession la plus représentée est celle des employés. Ces derniers constituent à eux seuls la moitié de notre population des non-mobiles. On notera par ailleurs la faible proportion d'artisans et chefs d'entreprise ainsi que des cadres et professions intellectuelles et supérieures. A elles deux, ces catégories professionnelles ne représentent que 10% des personnes interrogées. Cette sous-représentation est notamment due au fait qu'il s'agisse de personnes le plus souvent mobiles et que cette mobilité est souvent sous-estimée. Ainsi, les personnes interviewées dans ces catégories en tant que non-mobiles se sont le plus souvent révélées être mobiles au final.

Zone Enquêtée	Profession des travailleurs mobiles				
	Artisans, Commerçant, Chefs d'entreprise	Cadres et Professions Intellectuelles	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Ile de France	2	4	1	0	1
Marseille	2	3	4	0	0
Tours	0	0	1	1	1
Total	4	7	6	1	2

Dans la continuité des remarques faites précédemment, le constat d'une sur représentation parmi les travailleurs mobiles des artisans, chefs d'entreprise et des cadres, professions intellectuelles est

évident. A l'inverse, employés et ouvriers s'avèrent plutôt immobiles ne mobilisant à elles deux que 15 % de l'échantillon des mobiles (contre $\frac{3}{4}$ des non mobiles).

	Horaires					
	Non Mobiles			Mobiles		
Zone Enquêtée	Temps complet régulier	Temps partiel régulier	Horaires atypiques (2*8, nuit, etc.)	Temps complet régulier	Temps partiel régulier	Horaires atypiques (2*8, nuit, etc.)
Ile de France	6	0	2	5	1	2
Marseille	2	3	3	7	1	1
Tours	6	4	4	2	0	1
Total	14	7	9	14	2	4

La norme horaire de travail demeure le temps complet régulier, quel que soit le degré de mobilité au travail. Il est nécessaire de souligner que cette norme révèle des disparités notamment d'une catégorie professionnelle à l'autre. Les cadres relèvent ainsi de ce régime temporel, tout en bénéficiant d'une grande flexibilité dans le choix même de ces horaires, liberté dont ne disposent pas toujours employés et ouvrier. Aussi si le temps complet régulier est la norme dans chaque degré de mobilité, il l'est d'autant plus pour les travailleurs mobiles. Ces derniers semblent en effet très peu à avoir recours au temps partiel ou à avoir des horaires atypiques. Ce résultat n'est pas étonnant dans la mesure où les professions mobiles sont essentiellement des professions de cadres souvent à temps complet régulier. Ouvrier et employés sont des populations moins mobiles par essence et en même temps plus facilement assujetties au temps partiel et aux horaires atypiques. Par transitivité, ces régimes horaires sont moins répandus au sein des travailleurs mobiles.

4. Localisation résidentielle par rapport au centre et mode de transport principal

Avant de parler de la localisation résidentielle des personnes interrogées, quelques points sont à éclaircir au préalable. Nous avons distingué plusieurs degrés de proximités par rapport aux principaux centres urbains retenus. Le centre correspond au cœur même de la ville, à sa partie la plus dense et la plus centrale. Ensuite la banlieue proche, composée d'un tissu urbain plus lâche

et située en périphérie immédiate du centre considéré. Enfin, la notion de banlieue éloignée renvoie à l'ensemble des villes situées à un milieu encore proche du centre et plus périurbain. Par centre, sont ainsi considérés Paris intra-muros, Tours intra-muros et les premiers départements de Marseille. Par banlieue proche, est considéré l'ensemble de la petite couronne parisienne, les communes limitrophes à Tours et les derniers départements de Marseille. Enfin, la banlieue éloignée contient la grande couronne pour Paris, les autres communes autour de Marseille et Tours pour ces deux zones.

Localisation résidentielle par rapport au centre						
Non Mobiles				Mobiles		
Zone Enquêtée	Centre	Banlieue proche	Banlieue éloignée	Centre	Banlieue proche	Banlieue éloignée
Ile de France	3	3	2	2	4	2
Marseille	5	2	1	2	2	5
Tours	7	3	4	1	0	2
Total	15	8	7	5	6	9

Un constat apparaît rapidement à la vue de ces chiffres : les non-mobiles vivent principalement au centre des agglomérations considérées. La moitié de ces derniers y vivent alors que seulement un quart des mobiles y résident. Outre une plus forte propension des non-mobiles à utiliser des modes de transports non individuels, il est nécessaire de souligner que le centre de l'agglomération de Tours est particulièrement représenté. Or il s'agit d'une population peu mobile d'après nos résultats et il convient de ne pas sous-estimer l'importance de ce biais.

Mode de transport principal (domicile travail)			
Zone Enquêtée	Modes motorisés individuels	Transports en Commun	Modes non motorisés
Ile de France	7	7	2
Marseille	12	4	1
Tours	16	0	1
Total	34	12	4

La distinction entre mobiles et non-mobiles n'a pas été faite ici dans la mesure où les mobiles utilisent majoritairement la voiture. Aucun des mobiles interrogés ne se déplace via des modes non motorisés et seulement 4 d'entre eux (sur les 20) utilisent les transports en commun (train et transports urbains). Ces derniers sont essentiellement localisés en région parisienne et sur Marseille.

Pour conclure, il convient de souligner la multiplicité de profils ainsi interrogés dont se nourrira plus particulièrement notre analyse qualitative. La présentation de la composition de notre échantillon a une simple visée descriptive. Certaines relations entre ces variables ont pu être effectuées, mais ces dernières restent exploratoires. Outre les biais relatifs à la constitution de notre échantillon (notamment les différences entre Tours et Marseille en terme de mobilité au travail et de CSP), ces relations ne peuvent être érigées faute de pouvoir établir une corrélation statistique entre elles (la plupart des effectifs par classe dans chaque cas sont insuffisants pour effectuer un test du χ^2). A défaut de proposer des premiers éléments d'analyses des pratiques autour de notre enquête, ce panorama de personnes interviewées nous permet de garder à l'esprit la diversité des régimes d'articulation entre sphères privée et professionnelles à envisager.

Annexe n°3

Guide d'entretien de l'enquête sur les travailleurs mobiles

Le département Recherche et Développement de l'entreprise X effectue une enquête sur les travailleurs mobiles. Nous cherchons à voir comment ils s'organisent dans leur travail, comment ils arrivent à gérer l'articulation entre leur vie professionnelle et leur vie privée et comment ils utilisent les technologies de l'information et de la communication pour ce faire.

Notre entretien s'inscrit dans le cadre de cette étude et j'aimerais vous poser quelques questions. Le but de cette entrevue est de vous laisser vous exprimer librement sur l'ensemble des sujets que nous allons aborder. N'hésitez pas évoquer tout ce qui vous passe par la tête.

Présentation de l'interviewé

Le travailleur et son cadre de travail

Quel est le nom de votre entreprise ? Dans quelle entité, quel service travaillez-vous ? Quelle est la taille de votre entreprise ? De l'équipe avec laquelle vous travaillez ?

Depuis combien de temps travaillez-vous sur ce poste ?

Quel est votre statut professionnel (indépendant ou salarié) ? Comment en êtes-vous arrivé à opter pour ce statut ? A quel moment ?

Quel est votre rang hiérarchique ? Votre fonction ?

Quel est votre parcours professionnel jusqu'à aujourd'hui (Etudes, emplois précédents...) ? Depuis combien de temps faites-vous ce travail ? Comment s'est passée la transition avec le travail précédent ?

Si l'interviewé a eu l'occasion d'être **FIXE** auparavant, ne pas perdre de vue que la comparaison entre le travail fixe et le travail mobile doit être abordée à partir du 3.

Son travail

En quoi consiste votre travail, votre activité ? Quelle est votre fonction ? Quelles sont les grandes missions qui vous sont assignées ? Sur quels critères êtes-vous évalué ?

Estimez-vous être autonome dans votre travail ?

Les TIC qu'il utilise

Quelles sont les TIC que vous êtes amené à utiliser dans votre travail ? Ordinateur portable, Internet (quels sites en particulier : pages jaunes, voyages SNCF, RATP, Mappy, Via Michelin...?), mails, PDA, téléphone portable (appel, messagerie, SMS), téléphone fixe (appel, répondeur, transfert d'appel sur le portable...), GPS, messagerie instantanée, applications métier

Bien noter toutes les TIC utilisées !

Est-ce que vous les utilisez par ailleurs en dehors de votre travail ? Si non, lesquelles utilisez-vous ?

Organisation de la mobilité dans le travail.

La mobilité du travail

Dans quelles mesures votre travail peut-il être qualifié de mobile ? Avez-vous un lieu de rattachement fixe ? (Un bureau distinct de chez lui, sur son lieu d'habitation...)

Où êtes-vous amené à vous déplacer ? (Zone géographique, périmètre couvert, nombre de lieux différents...) Pour quoi faire ? (Objet du déplacement, personnes rencontrées...)

Vous déplacez-vous souvent ? Tous les jours, toutes les semaines, plus occasionnellement ? Certaines parties de votre travail peuvent-elles être plus urgentes que d'autres ? Nécessiter une prise en compte, une réponse plus rapide ? Pourquoi ?

Description de l'organisation de la mobilité

Comment s'organise votre travail ? Est-il planifié longtemps à l'avance ? Est-il plus sujet à des évolutions constantes (lesquelles, pourquoi) ? Vos horaires de travail sont-ils fixes (pointeuse, etc.) ou pas ? Sont-ils calqués sur ceux de vos collègues ? Vous arrive-t-il de travailler souvent en décalage par rapport à vos collègues (à votre entreprise) ? Précisez dans quelles situations !

Avez-vous un itinéraire précis quand vous êtes en phase de mobilité ? Comment cet itinéraire est-il déterminé ? (Choix entre une destination plus qu'une autre : critères ?)

Autonomie dans cette organisation

Etes-vous libre dans l'organisation de vos déplacements, de vos destinations successives ou de vos horaires ?

Si oui, ne vous arrive-t-il pas de vous sentir contraint malgré tout ? Comment et par qui ou quoi ? Est-ce que vous appréciez cette liberté ? Pourquoi ?

Si non, qu'est-ce qui détermine l'organisation de votre travail ? Dépend-il du travail de vos collègues ou d'autres personnes ? Ou plutôt des contraintes imposées par l'entreprise (employeuse ou cliente) ? Laquelle de ces contraintes est la plus forte ? Pouvez-vous les limiter ? Comment ? Par arrangements avec vos collègues par exemple ?

Oui et non sont toutes les deux possibles. En quoi le sont-elles ? Dans quelle mesure le travail est-il librement organisé ou non ?

Avez-vous la possibilité de vous isoler, pendant vos horaires de travail, pour faire avancer un dossier particulier (urgent, en retard, qui nécessite concentration, etc.) ? Dans quelles conditions (quelles marges de manœuvre) ? Est-ce que cela dépend du jour de la semaine ? De la présence d'un des vos collègues ? De votre chef ? Des différentes activités en cours ?

Vous arrive-t-il de devoir interrompre ce que vous êtes en train de faire pour vous consacrer à une autre tâche ? (Et, si oui, est-ce que c'est gênant ? Ça ne l'est pas toujours).

Les périodes de surcharge

Est-ce qu'il vous arrive de connaître des périodes de surcharge dans votre activité ? A quoi sont-elles dues ? Pouvez-vous les anticiper ou sont-elles liées à des situations d'urgences, à des situations imprévues ?

Comment vous organisez-vous dans ces phases de surcharges, d'urgence, d'imprévu ? Vous arrive-t-il de déléguer ? A qui ? Quelle partie de votre travail ? Travaillez-vous plus pour autant ou est-ce que vous faites vos horaires habituels ? Dans ce cas, comment votre entreprise gère-t-elle ses périodes de surcharges (intérimaires, heures supplémentaires...)

Vous sentez-vous plus libre ou au contraire plus contraint pendant ces phases de surcharges ? Votre chef est-il plus sur votre dos ? (Si c'est lui le chef, on lui demandera s'il est plus sur le dos de ses collaborateurs)

Lorsqu'il se produit quelque chose d'imprévu, urgent à réaliser, est-ce que vous pouvez faire appel à un collègue pour vous aider ? Comment vous aidera-t-il ? Comment choisissez-vous le collègue que vous allez appeler ? Selon son expertise ? Sa proximité (géographique ou relationnelle) ? Selon les directives de l'entreprise ?

L'utilisation des TIC par le travailleur mobile

Utilisation dans et pour la mobilité

A quoi vous servent-ils ? Reprendre la liste établie en 1 et détailler avec l'interviewé.

Sois prête à les pousser à répondre (type d'interlocuteur, type de comm., situations, etc.)

Si l'interviewé utilise une application métier : avez-vous la possibilité d'intervenir dans la configuration de l'application dont vous vous servez ? Comment ?

Attention aux autres professions qui disposent des logiciels spécifiques à leur métier, logiciels qui peuvent avoir des répercussions sur l'organisation de leur mobilité

Est-ce que la communication en mobilité dépend du type d'interlocuteur que vous allez rencontrer ?

En quoi vous aident-ils à vous organiser dans votre mobilité ? Utilisez-vous d'autres outils non technologiques en complément (Agenda, planning papier, feuille de route, cartes routières, post-it...)?

Utilisation particulière dans les différentes phases de mobilité ? (Avant, pendant le déplacement, sur le lieu d'intervention). Avez-vous besoin de dispositifs techniques complémentaires (kit main libre, batterie de rechange...)?

En quoi votre façon de communiquer en situation mobile est-elle différente de la manière de communiquer en situation fixe? Vous organisez-vous différemment quand vous êtes mobile et quand vous êtes fixe ?

Sois prête à les aider à répondre à de telles questions (surtout s'ils bloquent) en leur donnant des exemples (répondeur enclenché ou pas, transfert d'appels, etc.)

Critères de choix

Lesquels utilisez-vous le plus ? Certains sont-ils complémentaires les uns des autres ? A quelle occasion avez-vous choisi ces outils en particulier ? Avez-vous hésité entre plusieurs options ?

Certains requièrent-ils des compétences particulières dans leur utilisation ? Sont-ils à la portée de Monsieur Toutlemonde ?

Usages généraux

Ont-ils un usage strictement professionnel ou du moins strictement limité à votre activité principale ?

Si vous exercez plusieurs activités¹, certains outils sont-ils plus spécifiques à l'une ou à l'autre ? Utilisez-vous les mêmes types d'outils ? Si vous utilisez un même type d'outil pour vos activités (ex: le téléphone mobile ou une adresse mail), est-ce que vous avez le même outil ou autant que d'activités différentes (un numéro de fixe différent ou une adresse mail différente pour chaque par exemple) ?

¹ Je pense à plusieurs activités quand la personne est rémunérée pour des travaux considérés comme différents. Mais l'activité qui est considérée comme secondaire peut être exercée pour des raisons d'intérêts, de loisirs et de goûts qui sont propres au hors travail (technicien qui peint et vend ses toiles par exemple). A développer peut-être...

S'ils n'ont pas un usage strictement professionnel, à quoi vous servent-ils par ailleurs ? A joindre vos amis ou votre famille ? A réaliser des activités extraprofessionnelles autres² (Vie associative, implication dans la vie politique...)

Impacts des TIC dans le travail

Changements induits par les TIC sur le travail mobile

Pensez-vous que l'usage des TIC dans votre travail a fait changer votre travail ? En quoi ? Est-ce qu'elles vous permettent de vous déplacer plus ? Au contraire, est-ce qu'elles vous permettent de faire moins de déplacements ? Est-ce que vous avez l'impression d'être plus efficace/réactif en les utilisant ? Comment ? Vous demande-t-on de l'être ?

A détailler outil par outil.

Si l'interviewé a connu l'introduction d'une nouvelle TIC, qu'a-t-elle changé dans sa façon de travailler ? Sur ces déplacements ?

Quels sont les outils qui vous manquent ? Qu'est-ce que vos outils actuels devraient vous permettre de faire en plus ? De quelles fonctionnalités supplémentaires aimeriez-vous disposer ? (donner des exemples si besoin)

Contrôle vs autonomie ?

Par rapport aux outils que vous utilisez, vous rendent-ils plus libres dans votre mobilité ? Ou au contraire vous sentez-vous plus contrôlé ? Comment ? Si les deux, dans quelle mesure ? Par quoi cette liberté ou ce contrôle se matérialisent-ils ? Dans quelle partie/phase (fixe vs mobile) de votre travail, ce gain s'exprime-t-il le plus ? Percevez-vous une différence de contrôle entre les phases où vous êtes fixe ou les phases où vous êtes mobile ?

Devez-vous communiquer plus souvent ? Dans quel sens vont ces communications ? En êtes-vous à l'origine ou vous contacte-t-on ? Est-ce que cela dépend de la nature de vos interlocuteurs ? (Chef, clients, collègues...) ? Selon les interlocuteurs, un sens est-il prépondérant à l'autre ? Pourquoi ?

² Comprendre non rémunérées.

Par qui êtes-vous sollicité (clients, collègues, supérieurs ou subalternes...) ? Et le plus souvent, par qui ? Pour quelles raisons ? (Demande de renseignement, contrôles, doléances diverses, aide quelconque...).

Par quels moyens spécifiques de communication peuvent-ils vous joindre ? Est-ce que vous leur donnez vos coordonnées ou seulement une partie (seulement le mail ou seulement le fixe) ? Les mettez-vous sur votre carte de visite ? Sont-elles dans un annuaire ou une liste de diffusion ? A qui en particulier ? A voir à travers le cas particulier du téléphone portable.

La quantité d'information à balayer est-elle plus importante ? Quelles répercussions sur le travail ? Plus de stress ? Plus de risques de louper une information ? Quelles conséquences sur l'activité ?

Peuvent-ils le faire quand ils veulent ? Pouvez-vous ne pas leur répondre ou vous passer des les appeler ou différer les communications ? Avez-vous mis en place certains dispositifs pour leur « échapper » temporairement ?

Est-ce que ces sollicitations peuvent nuire de temps en temps à votre travail ? Dans quelles occasions cela vous arrive-t-il de ne pas leur répondre ? Est-ce que ces « absences » sont tolérées, comprises par votre supérieur, par vos clients, par vos collègues ? Comment peuvent-ils vous forcer à répondre ?

Coopération via les TIC

Est-ce que les outils de communication vous servent à appeler vos collègues, vos confrères ou les prestataires qui peuvent intervenir chez le même client ? Pour quoi faire ? Est-ce que cela facilite vos relations ? En quoi ? Ou bien au contraire est-ce que ça peut les rendre plus compliquées ?

Selon la nature du lien que vous entretenez avec vos collègues, est-ce que votre façon de communiquer change ? Sur quels sujets ?

Ne pas oublier de faire la transition à l'oral puisque, sinon, ils risquent d'être surpris par le démarrage des « questions privées »

Articulation privée pro et usage des TIC

Description de la sphère privée

Situation maritale ? Avez-vous des enfants ? Combien ? Quel âge ?

En dehors de votre temps de travail, à quoi vous consacrez-vous ? (Loisirs, famille, tâches ménagères, activités syndicales ou politiques, vie associative, bénévolat...)

Impacts de la sphère professionnelle sur la sphère privée

Votre travail vous permet-il toujours d'effectuer vos activités extraprofessionnelles ? Pourquoi ?

Vous arrive-t-il d'aller travailler à des moments où vous n'avez pas l'habitude de le faire ? Pour quelles raisons ? En période de surcharge ou d'urgence, laissez-vous vos coordonnées personnelles ?

Cela vous arrive-t-il de ramener du travail chez vous ? A quelles occasions ? Quelles tâches plus particulièrement ? Exemple : administratif ou rapport (travail fixe par essence, mais qui doit être réalisé même s'il est mobile).

Est-ce que les TIC que vous utilisez dans votre travail vous permettent d'en ramener plus facilement une partie (du travail ?) chez vous ? Pour quelles raisons ? Quels TIC utilisez-vous plus particulièrement quand vous travaillez chez vous ? (IM, transfert d'appel par exemple)

Vous organisez-vous pour faire certaines choses au bureau, d'autres en situation mobile et d'autres à domicile ?

Organisez-vous votre communication quand vous êtes à domicile (transfert tél. fixe du bureau sur mobile ou tél. fixe du domicile) ?

Est-ce que l'utilisation des TIC vous a permis de ramener du travail chez vous que vous ne pouviez pas faire auparavant ? Avez-vous le droit, l'autorisation de votre chef ? Quelle est la part de votre travail qui est concernée ?

Quels sont les avantages et les inconvénients de pouvoir travailler en partie chez soi ?

Est-ce que vos collègues travaillent à domicile de temps en temps ? Vous rentrez en contact avec eux dans ce cas ou attendez le moment où ils seront au bureau ?

Impacts de la sphère privée sur la sphère professionnelle

A l'inverse, vous arrive-t-il d'aller faire des activités extraprofessionnelles lors de vos journées de travail ? Si oui, quelles activités en particulier ? Pourquoi ces activités ? Pouvez-vous le faire souvent ? En quoi la mobilité de votre travail vous permet-elle de faire des activités qu'un travailleur « fixe » ne pourrait pas faire ?

Vous arrive-t-il d'organiser vos déplacements en fonction d'activités que vous faites dans votre vie privée ? (Dernier client à visiter le plus près du domicile, pas de rendez-vous après 18 h 30 pour aller chercher Junior à la garderie avant l'heure limite...)

Les TIC rendent la réalisation de ces activités privées plus facile ou plus difficile ? Pour quelles raisons ? Dans quelle mesure ? Pour quelles activités en particulier ?

Pendant votre travail, vous arrive-t-il d'utiliser vos outils professionnels de communication à des fins privées ?

Si oui, à quelles fins particulières les utilisez-vous ? (Sous-traitance de tâches domestiques, réservations, déclaration des impôts en ligne, surveillance des enfants ou préparation d'activités plus loisirs. Voir s'il n'y a pas un clivage homme femme sur ce plan).

Pour quelles raisons ? (Pas eu le temps par ailleurs, travaille tout le temps...)

Si non, pourquoi ? (Ethique professionnelle, pas besoin, car la mobilité lui de répondre à des besoins non professionnels physiquement)

Si oui et non, voir pour quels besoins spécifiques sont utilisés les TIC et voir pour lesquels elles ne le sont pas.

Articulation des deux sphères

L'arbitrage que vous faites entre votre sphère professionnelle et votre vie en dehors du travail est-il sujet à évolutions ? Est-il au contraire maintenu constant ?

Vous fixez vous des règles afin de limiter le mélange de vos activités (« j'interviens en dehors de mes heures théoriques de travail, mais jusqu'à 20 h en semaine et jamais le dimanche, et encore juste pour des urgences »)

Quand vous avez le sentiment de vous être plus consacré à votre activité professionnelle, est-ce que vous vous consacrez plus à votre vie privée ensuite ? (« Je n'étais jamais là cette semaine, je vais rester à la maison ou je vais effectuer des tâches non professionnelles alors que je ne devrais pas pour rattraper ce retard »/« je n'ai pas travaillé suffisamment cette semaine, je vais donc en ramener à la maison si je peux ») ?

Est-ce un besoin que vous éprouvez ?

S'il y a une séparation stricte entre votre vie professionnelle et votre privée, à quoi est-elle due ? Mettez-vous vous-même en œuvre cette séparation (règles propres) ? Découle-t-elle d'une injonction particulière d'autres acteurs (familles, collègues...) ?

Par quoi passe cette séparation ? Etes-vous sur liste rouge ? Eteignez-vous votre portable ou tout autre instrument de communication ? Votre chef a-t-il vos coordonnées personnelles ? D'autres interlocuteurs à qui vous avez donné vos coordonnées personnelles (tél. mobile, fixe) ?

Cette séparation stricte entre privée et pro est-elle permanente ou accepte-t-elle de subir quelques entorses ?

Si non, quelles sont les raisons invoquées aux demandeurs ?

Si oui, pourquoi accepter ? Quelles sont les raisons qui poussent à accepter des « déplacements » pour le travail dans son espace-temps privé ? Compensations financières, permission de concilier vie privée et vie professionnelle (on vous envoie en intervention à Trifouilly Les Oies, mais vous pouvez emmener votre femme avec vous), destination particulièrement attractive tant par son éloignement (Les Antilles par exemple) que par sa proximité (A 10 minutes du domicile), par son aspect relativement peu contraignant par rapport au travail réel (l'astreinte par exemple)...

Apprentissage croisé des TIC

Avant de les utiliser dans votre travail, est-ce que vous utilisiez les TIC dans votre vie privée ? Si oui, pensez-vous que cela ait facilité votre utilisation ? A l'inverse, utilisez-vous maintenant des outils que vous utilisiez uniquement pendant votre travail auparavant ?

A NE PAS OUBLIER POUR FINIR :

— Est-ce que vous comptez rester mobile toute votre vie ? Est-ce seulement transitoire ?

Comment imaginez-vous votre avenir professionnel ?

— âge...

Annexe n°4

Guide d'entretien de l'enquête sur La Défense

Dans cette enquête deux trames ont été élaborées. La première était à destination des visiteurs, des gens de passage sur le site. La seconde était spécifiquement à destination des travailleurs dont le lieu de travail est La Défense. Nous ne présenterons que cette dernière trame dans la mesure où les résultats tirés de l'étude utilisent quasi exclusivement les données relatives aux salariés du site.

Par ailleurs, le guide d'entretien est restitué ici sous sa forme finale, c'est-à-dire sous la forme qui a été effectivement utilisée pour effectuer les passations. Comme mentionné dans le chapitre 4 ayant trait à la méthodologie, le site de La Défense et le choix d'interroger les individus sur leurs moments de pause dans des lieux publics ont rendu impossible l'utilisation de tout dispositif d'enregistrement ainsi que le recours à des entretiens longs. D'où la nécessité d'un support adapté à la prise de note en temps réel tel que présenté ci-dessous.

La personne travaille à la Défense

Jour : Heure : Lieu de l'entretien :

Profession (le plus précis possible sur le niveau hiérarchique) :

H/F, âge :

Situation de famille (estimer ou demander) :

Avez-vous des horaires de travail fixes ? De quoi dépendent-ils (quantité de travail, rendez-vous, hiérarchie, travail de groupe...) ?

Sur la pause de midi

- *Durée de la pause aujourd'hui ? Est-ce pareil les autres jours ? De quoi dépend la durée de la pause (charge de travail, rendez-vous, météo...) ?*

- *Où déjeunez-vous ? (domicile, bureau, cantine d'entreprise, restauration extérieure)*

- *Êtes-vous le plus souvent seul, entre collègues, entre amis, en famille ? Vous arrive-t-il de rencontrer quelqu'un qui ne travaille pas sur le site (que vous alliez le rencontrer ou qu'il vienne ici) ?*

- *Activités pendant la pause déjeuner (repas, sport, courses, détente, balade, rendez-vous) ? Faites-vous usage de votre téléphone portable ? De votre ordinateur portable si vous en avez éventuellement un ?*

- *Profitez-vous de votre pause de midi pour effectuer des activités que vous feriez normalement sur votre lieu de résidence (régler des obligations, faire des courses) ? Est-ce qu'il y a des activités qui sont plus faciles à faire ici qu'à proximité de votre domicile ? Ou plus faciles à faire pendant une pause qu'en début ou fin de journée ?*

- *Prenez-vous les transports pendant votre pause de midi ? Si oui, où allez-vous et pourquoi ? Que manque-t-il à la Défense qui vous ferait rester sur le site pendant votre pause ?*

Sur les pauses en général :

- *Avez-vous la possibilité de sortir à d'autres moments au cours de la journée ou prenez-vous liberté de le faire ? Si oui, pour quelles raisons ?*

- *Profitez-vous des espaces verts ? Les jugez-vous suffisamment présents ou souhaiteriez-vous qu'il y en ait davantage ?*
- *Considérez-vous ces pauses comme des moments de détente ou non ? Si non, à votre avis pourquoi (environnement de travail trop présent, densité de population trop importante...) ?*
- *Quelles améliorations vous sembleraient possibles pour vous permettre de mieux profiter de vos pauses ?*

L'avant et l'après-travail

- *Combien de temps vous faut-il pour rejoindre votre travail ?*
- *Vous arrive-t-il d'avoir des activités sur le site de la Défense avant de rejoindre votre travail (courses...) ?*
- *Vous arrive-t-il de rester plus longtemps à la Défense quand votre journée de travail est terminée ? Si oui pourquoi (flânerie sur la dalle, pot entre collègues, courses, sport...) ? La présence d'animations sur le site vous incite-t-elle à rester ?*

- *Avez-vous des contraintes horaires particulières pour rentrer chez vous en fin de journée ? Resteriez-vous plus longtemps sur le site sans ces contraintes ?*

- *Vous arrive-t-il de venir à la Défense en dehors de vos journées de travail ? Si oui, qu'y faites-vous ? Si non, pour quelles raisons ?*

Notes sur l'entretien (toutes les impressions, même futiles, qui vous viennent après coup : les contraintes familiales de la personne interrogée, le degré d'autonomie qu'elle a dans la gestion de son emploi du temps, le degré de disponibilité avec lequel elle répond aux questions, le niveau de stress...)

Table des matières

Remerciements	4
Sommaire	9
Introduction	15
Chapitre 1 : Les évolutions théoriques du lien social comme reflets de ses évolutions historiques. La nécessité de renouveler l'analyse et les formes du lien social	27
<i>I. Les évolutions théoriques du concept de lien social : le passage de formes verticales à des formes horizontales</i>	<i>29</i>
A. Le lien social chez les auteurs classiques : solidarité, relation et appartenance comme témoins d'une forme verticale.....	30
B. Les auteurs plus récents et le lien social : du réseau à la sociabilité comme révélateurs de formes plus horizontales.....	36
<i>II. Le lien social une espèce en potentielle voie de disparition ? Des évolutions historiques vues de façon pessimiste.....</i>	<i>45</i>
A. Les préoccupations des auteurs classiques vis-à-vis du lien social	45
B. Le lien social sous l'œil des contemporains : nouvelles chroniques d'une mort annoncée ?	49
<i>III. Rationalisation et dématérialisation : quelles évolutions du lien social ?.....</i>	<i>55</i>
A. Rationalisation et dématérialisation : deux processus considérés comme destructeurs du lien social.....	57
B. Une portée en terme de disparition à relativiser : un lien potentiellement plus multiple...63	
<i>IV. De la nécessité d'avoir une appréhension explicite du lien social dans son intégralité conceptuelle</i>	<i>71</i>
A. Des processus historiques à l'origine d'un lien social difficile à analyser	71

B. Une prise en compte conceptuelle du lien social élargie pour appréhender ses agencements.....	74
Conclusion.....	80

Chapitre 2 : La mobilité comme révélateur du lien social et de ses formes 81

I. Les définitions de la mobilité entre rupture et continuité des liens sociaux.	85
A. Les mobilités irréversibles dominantes en sociologie : une rupture sous-jacente du lien social	86
B. Des mobilités réversibles longtemps délaissées par la sociologie : une continuité des liens malgré la distance.....	89
II. La mobilité et les évolutions des formes du lien social : mise en évidence historique du rôle des mobilités réversibles et irréversibles.....	96
A. Le passage de la communauté à la société au 19 ^e siècle ou l'exercice de mobilités irréversibles	96
B. Une mobilité de plus en plus réversible au 20 ^e siècle comme signe d'un lien plus multiple. 103	
III. La mobilité source de destruction du lien social ? Des visions controversées à considérer de façon symétrique et distanciée pour proposer un autre rôle à la mobilité	114
A. Une conception du lien figée spatialement : une mobilité vue comme source de destruction du lien social	115
B. Une relation entre mobilité et lien social à réexaminer	120
Conclusion.....	126

Chapitre 3: Les cadres d'analyse nécessaires à l'établissement des morphologies individuelles des liens sociaux. Quotidien, sphères et mobilités 127

I. Le choix d'un cadre spatiotemporel d'analyse : le quotidien.....	130
A. Le quotidien comme unité d'analyse plurielle du lien social et de ses formes.....	130
B. La vie quotidienne : un cadre d'analyse du lien social encore peu exploité	139
II. Le choix d'un cadre heuristique d'analyse du lien social et de ses formes au quotidien: sphère privée et sphère professionnelle.....	145

A.	Les sphères d'activités quotidiennes comme supports de liens sociaux : définition et intérêt heuristique des sphère privée et professionnelle	145
B.	Les types d'articulation entre privé et professionnel comme reflets des formes du lien social : de l'utilité du recours à la topologie sociale	152
III.	<i>L'identification des formes du lien social : l'articulation entre sphère privée et sphère professionnelle à l'épreuve de la mobilité quotidienne.....</i>	160
A.	Des mobilités quotidiennes attachées à chacune des sphères du quotidien.....	162
B.	Les mobilités comme source de recoupement des liens sociaux : de l'importance de la contextualité.....	169
	<i>Conclusion.....</i>	178
	Chapitre 4 : La question de la méthode. Trois enquêtes qualitatives pour apprécier les formes individuelles des liens sociaux au quotidien	181
I.	<i>Le choix d'une méthode : l'entretien semi directif basé sur le récit de pratiques</i>	183
A.	Le recours à une méthodologie qualitative centrée sur l'entretien semi directif	183
B.	Le récit de pratiques comme instrument d'explicitation des formes du lien social.	186
II.	<i>Interroger les formes du lien social au quotidien via l'examen d'une journée de travail des actifs occupés français : Présentation de l'enquête principale (50 personnes)</i>	194
A.	La mise en récit d'une journée de travail comme fil conducteur.....	194
B.	Examiner le degré de fluidité des modes d'articulation entre sphère privée et sphère professionnelle à travers des situations a priori diversifiées.	198
III.	<i>Deux enquêtes complémentaires pour appréhender un peu plus loin la fluidité des liens sociaux</i>	210
A.	Les travailleurs mobiles pour interroger des idéals types de la fluidité hypermoderne (21 personnes).....	211
B.	L'enquête de la Défense pour appréhender la mise en œuvre effective d'une fluidité supposée et attendue (208 personnes)	217
	<i>Conclusion.....</i>	224

Chapitre 5 : Les topologies quotidiennes du privé et du professionnel à travers les mobilités individuelles 225

I. Des mobilités hors contexte comme signes de topologies fluides ou réticulaires prises par les sphères privée et professionnelle230

A. Quand le travail s'invite dans la vie privée : des mobilités hors contextes reflets de sphères qui fonctionnent surtout en réseau228

B. La vie privée et ses manifestations au travail : des topologies plus fluides mais qui demeurent principalement réticulaires.....241

II. Les mobilités individuelles du quotidien témoins de sphères privée et professionnelle prenant la forme topologique de la région.....257

A. Les situations où le privé reste seulement privé : la vie privée dessinée comme une région. 258

B. Quand la sphère professionnelle agit comme une région : les moments isolés au travail 274

Conclusion.....292

Chapitre 6 : Comprendre comment les liens s'agencent dans un contexte mobile. Normes arrangements interpersonnels et individualité 295

I. La composante verticale du lien social : des « normes » comme éléments de modulation du degré d'ouverture des sphères.297

A. La société productrice de normes qui régulent les mobilités individuelles quotidiennes.298

B. Des normes professionnelles ambivalentes, entre ouverture et fermeture304

C. Des normes issues de la sphère privée dont l'influence varie selon la composition.....318

II. La dimension horizontale du lien social : le rôle des arrangements interpersonnels entre l'individu et autrui dans l'agencement du quotidien.332

A. Les arrangements entre l'individu et ses liens professionnels comme premiers éléments de compréhension de l'agencement du quotidien334

B. Du conjoint aux amis : les arrangements entre l'individu et ses liens privés comme éléments d'agencement du quotidien.....353

C. La coexistence des liens au quotidien ou les arrangements interpersonnels comme éléments compensateurs : quelques remarques en guise de conclusion partielle369

<i>III. Des agencements construits par et au niveau de l'individu : une troisième dimension à prendre en compte</i>	378
A. Socialisation et réflexivité comme sources de connaissances du quotidien	379
B. Des connaissances sur les liens, l'environnement ou soi-même comme outils d'agencement du quotidien.....	390
<i>Conclusion</i>	408
Conclusion générale	415
Bibliographie	427
Annexe n°1 : Trame des entretiens semi directifs de l'enquête principale	453
Annexe n°2 : Regards détaillés sur l'échantillon de l'enquête principale	475
Annexe n°3 : Guide d'entretien de l'enquête sur les travailleurs mobiles	485
Annexe n°4 : Guide d'entretien de l'enquête sur La Défense	497
Table des Matières	503

Mobilités et liens sociaux : Sphères privée et professionnelle à l'épreuve du quotidien

Mots Clés : mobilités quotidiennes, technologies de l'information et de la communication, articulation privé - professionnel, relations, topologies, morphologie.

De multiples questions se posent sur les liens sociaux. Parmi elles, le présent travail s'intéresse plus spécifiquement à leur orchestration à l'échelle individuelle : comment s'agencent ou sont agencés les liens sociaux qu'entretient au quotidien un individu ? En tant que reflets de ces liens, les mobilités tant réelles (déplacements) que virtuelles (pratiques des Technologies de l'Information et de la Communication) permettent de mettre en évidence les façons dont les liens privés et professionnels s'articulent, se positionnent les uns par rapport aux autres, entre superposition et séparation. Outre l'idéal hypermoderne du fluide ou superposition totale, d'autres topologies aux moindres degrés d'ouverture existent : la région et le réseau. L'existence de ces trois figures topologiques montre que l'agencement des sphères et des liens sociaux vu à travers les pratiques de mobilités est une activité complexe. Cette activité est le produit même des liens sociaux individuels. Ces derniers jouent dans leur dimension verticale (les normes) et dans leur dimension horizontale (les relations interpersonnelles). Toutefois, en tant qu'élément central de ces liens, l'individu joue un rôle important dans le travail d'orchestration du quotidien.

Mobilities and social ties: private and professional spheres in everyday life

Keywords: Daily Mobilities, Information and Communication Technologies, Work / Private Life Balance, Relations, Topologies, Morphology.

There are many questions which are held about social ties. Here we aim at focusing more especially on the way these ties are organised at the individual scale: how are social ties arranged for individuals in everyday life? As reflection of social ties, real (i.e. moves) and virtuals (i.e. ICT's uses) mobilities provides means to understand how private and professional ties are balanced between superposition and separation. In fact, moreover the hypermodern ideal of fluid (or total superposition), other topologies which have various degrees of opening exist: the network and the region. These three co-existent topologies show that the agency of spheres and social ties among mobile practices is a complex task. It is the product of social ties themselves. They are effective in their vertical (norms) and horizontal (relationships) dimensions. Moreover, as the core element of the described ties, the individual himself is an important part of this daily work of orchestration.